UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00014125 9

HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

(73) 8422

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE MARMONTEL.

TOME XVIII.

RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS.

Quis nescit primam esse historiæ legem, ne quia falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat?
(Cic. de Orat. l. II, §. 15.)

Sine gratiâ aut ambitione, bonæ tantùm conscientiæ pretio. (Tac. J. Agric. vita.)

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
IMPRIMEUR DU ROI, DE L'INSTITUT ET DE LA MARINE,
RUE JACOB, N° 24.

13525

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE MARMONTEL,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

NOUVELLE ÉDITION

ORNÉE DE TRENTE-HUIT GRAVURES.

TOME XVIII.

87268
1/6/0

A PARIS,

CHEZ VERDIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

1819.

PQ
2005
A1
1818
L.18

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

Cet ouvrage sur la régence est la seule partie des travaux historiques de Marmontel qu'il ait complètement achevée.

Ses amis savent qu'elle était entièrement finie et même transcrite, pour la troisième fois, en 1788.

Il s'en occupait presque exclusivement depuis 1784.

Au reste, le meilleur avertissement, et le seul dont ce morceau historique ait besoin, est un passage des Mémoires de l'auteur. Il dit, tome II, page 101 :

« Dans ce temps-là, mes occupations se par-
« tageaient entre l'Histoire et l'Encyclopédie. Je
« m'étais fait un point d'honneur et de délica-
« tesse de remplir dignement mes fonctions d'his-
« toriographe....

« Je m'adressai aux personnages les plus con-
« sidérables de ce temps-là, pour tirer de leurs
« cabinets des instructions relatives au règne de

« Louis XV, par où je voulais commencer, et « je fus moi-meme étonné de la confiance qu'ils « me marquèrent. Le comte de Maillebois me « livra tous les papiers de son père et les siens. « Le marquis de Castries m'ouvrit son cabinet où « étaient les Mémoires de Belle-Isle; le comte de « Broglio m'initia dans les mystères de ses né- « gociations secrètes; le maréchal de Contades « me traça de sa main le plan de sa campagne, « et le désastre de Minden.

« J'avais besoin des confidences du maréchal « de Richelieu.... (même tome page 105), ses « portefeuilles furent à ma disposition. »

On trouve chez le même Libraire :

Les OEuvres complètes de Démosthène et d'Eschine, en grec et en français, traduction de l'abbé Auger; nouvelle édition, revue et corrigée par J. Planche, professeur de rhétorique au Collége royal de Bourbon, enrichie d'un beau portrait de Démosthène, gravé d'après l'antique, par M. Mécou; 10 volumes in-8°, le texte grec en regard de la traduction. Prix de chaque volume, imprimé sur le même papier que celui du Marmontel imprimé par Firmin Didot, 9 fr. et 11 fr. franc.

Dictionnaire universel de la Langue française, avec le latin et les étymologies; manuel de grammaire, d'orthographe et de néologie, par Boiste, 5e édition, corrigée et augmentée de 250 pages in-4°, et de 500 in-8°. Prix, 2 volumes in-8°, de 112 feuilles, brochés, pour Paris 18 fr, reliés en un volume, 21 fr. un volume in-4°, de 107 feuilles, broché, pour Paris, 25 fr. relié, 28. Par la poste broché, l'in-8°, 24 fr., l'in-4° broché, 31 fr.

Vie de Poggio Bracciolini, secrétaire des Papes Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V, Jean XXIII, Martin V, Eugène IV, Nicolas V; prieur des arts, et chancelier de Florence; ou Mémoires pour servir à l'histoire politique et littéraire de l'Italie pendant le XVe siècle; par W. Shepherd, traduit de l'anglais, avec des notes du traducteur français; 1 vol. in-8°, imprimé par Firmin Didot, sur papier fin des Vosges. Prix 6 fr., et 7 fr. 50 c. par la Poste.

RÈGNE
DE LOUIS XV.

RÉGENCE
DU DUC D'ORLÉANS.

CHAPITRE PREMIER.

TESTAMENT DE LOUIS XIV.

Celui de tous les rois qui affecta le plus la domination, Louis XIV, fut dominé toute sa vie; soit parce qu'il manquait de lumières, qu'avec un esprit droit et une ame élevée, il n'avait cependant ni les talents de son ambition, ni le génie de son caractère, et que, par le vice d'une édu- Louis XIV dominé toute sa vie.

cation dont il gémissait tous les jours, réduit à se laisser conduire, il sentait que, pour commander, il fallait qu'il sût obéir; soit parce que son ame avait des côtés faibles par où la complaisance et l'adulation pénétraient insensiblement, et que, trop vrai pour être en défiance contre les piéges du mensonge, il se laissait aisément séduire par l'air de culte et de dévouement qu'on savait prendre devant lui. Ce fut ainsi que sa volonté, qui se croyait si absolue, fut presque toujours dépendante et plus d'une fois entraînée contre le penchant de son cœur, naturellement juste et bon. Dans sa rigueur envers Fouquet, il ne fit que servir la haine de Colbert; il fit la guerre malgré lui, lorsque Louvois voulut la guerre; il réduisit Colbert aux durs expédients d'une finance ruineuse, parce que Louvois aimait mieux perdre l'état que de le voir fleurir sous les auspices de Colbert. De même, aux brigues de la cour, aux inimitiés personnelles, aux intrigues du cabinet, il sacrifia Luxembourg, Fénélon, Catinat, il en défendit mal Turenne; par complaisance pour Chamillard, et sur la foi légère de Vendôme, il confia le sort de ses armes et de sa gloire à la Feuillade; et cette faute lui coûta la perte d'une armée et de l'Italie. Sans être fanatique, violent, ni cruel, il révoqua l'édit de Nantes, extermina les protestants, persécuta les jansénistes, aveugle et docile instrument de la haine théologique et de la jalousie atroce des jésuites contre

Port-Royal, dont le crime était de former de grands hommes. Toutes les fois qu'il fut bien conduit, il fit des choses recommandables. Il a laissé des monuments d'une sage magnificence et d'une grande utilité; des ports, des chemins, des canaux, des manufactures, des forteresses, celles-ci même en trop grand nombre; une foule d'établissements qui attestent sa grandeur, et ce qui l'atteste encore mieux, un génie national, un caractère d'élévation qui était l'empreinte de son ame et qui n'est que trop effacé. Toutes les fois qu'on voulut abuser de son orgueil, de son ambition, de son ostentation vaine, il se laissa persuader que tout ce qui pouvait le flatter était juste, et qu'il n'y avait rien de trop cher pour sa gloire et pour ses plaisirs. Ses artistes le ruinèrent par les folies de Versailles, de Marly et des Invalides; et les marbres de ses palais, comme les sables de ses jardins, furent baignés des larmes de ses peuples. Ainsi, dans le cours d'un long règne, laissant agir autour de lui toutes les passions qui, sous le nom de zèle, se disputaient l'honneur de le servir, il consentit au mal sans s'y complaire, et seulement comme un dieu trop facile qui exauçait les vœux des méchants.

Livré dans sa vieillesse à la marquise de Maintenon.

Tel l'avait connu cette femme artificieuse et patiente, qui, de l'obscurité, s'éleva jusqu'au faîte des honneurs et de la puissance, mit à ses pieds le vainqueur de l'Europe, devint l'ame de ses conseils, et, dans l'intérieur solitaire où elle obséda sa

vieillesse, fut le martyr de son humeur et le tyran de sa volonté.

Ce n'était point l'amour qui avait livré Louis XIV à la marquise de Maintenon; c'était le besoin de soulagement, de confiance et de repos. Fatigué d'un autre esclavage, il s'était jeté dans son sein pour respirer en liberté. Des bras d'une femme impérieuse et vaine de sa beauté, de sa naissance, des agréments de son esprit, sur-tout des droits que ses enfants semblaient lui donner sur leur père; qui, se croyant aimée, voulait être obéie, et mettait à la place de la séduction la hauteur et la violence; il avait passé dans les bras d'une complaisante modeste, qui, confidente de ses peines, ne se donna que pour consolatrice, et, sur un cœur refroidi pour l'amour, prit l'ascendant de l'amitié. Louis XIV était trop fier pour se livrer avec un homme à cette intimité qui compromet l'orgueil; il se la permit sans réserve avec un sexe que la nature semblait subordonner au sien. Toute espèce d'égalité, de supériorité surtout, lui donnait trop d'ombrage. Le Sully d'un tel roi ne pouvait être qu'une femme; il ne lui vint jamais dans la pensée d'avoir un homme pour ami; et l'on peut voir que, de ses complaisants, le plus favorisé, le maréchal de Villeroy, fut l'homme de sa cour le plus bas et le plus futile.

Depuis que la marquise de Maintenon s'était emparée de l'ame de ce prince, elle l'avait comme

investie pour y pénétrer seule et en interdire l'accès à tout ce qui ne lui était pas aveuglément soumis et servilement dévoué. Mais ce fut sur-tout dans les dernières années de sa vie que, poursuivi par le malheur et réfugié auprès d'elle, il lui fut tout abandonné. Il n'est plus permis à l'histoire de dissimuler à quel excès elle abusa de ce dangereux ascendant. La veuve de Scarron, devenue femme de Louis XIV, ne devait plus rien voir d'avilissant pour lui, ni de difficile pour elle. L'édit de 1714, par lequel, disposant du fidéi-commis de la couronne, il y appelait ses bâtards; la déclaration de 1715, qui confirmait l'édit, et dans laquelle il commandait aux lois de rendre hommage au vice, à la nation d'en adopter les fruits, au trône d'en porter l'opprobre, aux princes du sang de souffrir que les enfants de l'adultère fussent confondus avec eux; ces excès dont il n'avait pu se dissimuler le scandale, et qu'il ne se fût jamais permis sans les poursuites obstinées de la marquise de Maintenon, prouvent l'aveuglement où il était tombé sous l'empire de cette femme. Le testament qu'elle lui dicta fut un dernier acte de complaisance, et un effort d'autant plus pénible que lui-même il en prévoyait l'humiliante inutilité.

Ce qu'elle obtint de lui en faveur des bâtards.

La marquise de Maintenon voyait approcher le moment où tomberait, avec son appui, cette souveraine puissance qu'elle avait achetée au prix de tant de soins, de gêne, d'ennui, d'amertume,

Son intérêt dans sa conduite.

ou plutôt de persévérance à tout dissimuler, à tout feindre et à tout souffrir. Écartée avec de froids égards; réduite, sous le nouveau règne, à une disgrace honorable; irait-elle ensevelir sa vieillesse dans la retraite et dans l'oubli, ou du majestueux asyle qu'elle s'était fait à Saint-Cyr, aurait-elle encore assez d'influence à la cour et dans les conseils pour se consoler du malheur de n'être plus reine? L'alternative semblait dépendre du testament de Louis XIV. L'héritier de la couronne était enfant et orphelin : sous sa minorité, la régence était, de plein droit, dévolue au duc d'Orléans; mais après lui, s'il en était exclu, le moins jeune des princes du sang étant mineur, elle passait au duc du Maine, dont la marquise de Maintenon avait été la gouvernante, et qu'elle avait comme adopté en faisant éloigner sa mère, soit pour intéresser le roi par son endroit le plus sensible, soit pour rendre moins odieuse sa trahison envers sa bienfaitrice, soit pour se faire de son pupille un appui auprès de son père, dont il était l'enfant chéri. Pour lui assurer la régence, le seul obstacle à renverser était donc le duc d'Orléans, qui, plus ennemi de lui-même que tous ses ennemis ensemble, s'était ruiné dans l'esprit du roi. Je vais rappeler sa jeunesse; car mon silence sur ses disgrâces ferait injure à sa mémoire, en laissant soupçonner de lui ce que je semblerais avoir dissimulé.

Le duc d'Orléans sacrifié au duc du Maine.

Caractère

On avait vu presque en même temps deux pro-

diges d'éducation aussi étonnants l'un que l'autre: l'excès du mal changé en l'excès du bien dans celle du duc de Bourgogne, l'excès du bien changé en l'excès du mal dans celle du duc d'Orléans. Mais dans le duc de Bourgogne la base du caractère était la force, germe commun des passions fougueuses et des sentiments généreux; dans le duc d'Orléans, au contraire, le fond du naturel était la mollesse, qualité qui se prête au vice et se refuse à la vertu.

du duc d'Orléans comparé au duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne, dont la nature, la religion et l'amour avaient fait trois hommes si différents; d'abord farouche, orgueilleux, superbe; violent dans tous ses désirs et dans ses volontés les plus capricieuses; emporté jusqu'à la fureur dans ses penchants pour tous les vices; terrible dans ses passions; ramené insensiblement par une éducation pieuse, et devenu timide, modeste et recueilli jusqu'à paraître sauvage, tant il était en crainte de sa propre faiblesse et des séductions de la cour; tenant sans cesse comme embrassées la religion et la vertu, dans la crainte de retomber, s'il abandonnait ses appuis; enfin, pour complaire à sa femme, qu'il aimait passionnément, et dont il voulait être aimé, rendu à la cour et au monde avec la sérénité d'une ame réconciliée avec elle-même et l'assurance d'un caractère affermi dans l'amour du bien; alors doux, affable, accessible, déployant avec liberté les agréments et les lumières d'un esprit sage, élevé, solide;

riche à-la-fois des dons de la nature et des fruits de l'étude; et pour tout dire enfin, conduit par Beauvilliers et cultivé par Fénélon; ce prince, dis-je, après avoir commencé par être l'effroi de la nation, en était devenu les délices, et avait laissé de ses vertus un souvenir et des regrets dont tous les cœurs étaient remplis.

Le duc d'Orléans semblait né pour être, en se livrant à son naturel, ce que le duc de Bourgogne avait eu tant de peine à devenir en réprimant le sien. En lui, tous les agréments de l'esprit et tous les charmes du langage; une justesse, une précision, une clarté dans les idées, un don de les développer, qui lui rendaient tout facile et simple; une force de conception, une sûreté de mémoire à laquelle rien n'échappait, et de là une multitude de connaissances acquises sans travail, et comme en se jouant; une éloquence naturelle et une grâce plus séduisante, plus persuasive que l'éloquence même; une sagacité dans les détails, une rapidité de vue dans l'ensemble le plus compliqué des affaires qui les saisissait d'un coup d'œil; une valeur franche et modeste, digne du sang de Henri IV, auquel il se flattait de ressembler dans ses vertus comme dans ses faiblesses, et dont il avait réellement la simplicité, la bonté, l'affabilité populaire, la gaieté vive, la douceur, l'excessive facilité à oublier l'injure, et singulièrement les talents de la guerre pour laquelle il se sentait né; enfin toutes les

qualités de l'homme aimable et tous les germes du grand homme, hormis le courage d'esprit, ou, pour mieux dire, la vigueur de l'ame, avaient été donnés par la nature à celui dont l'éducation fit le plus corrompu des hommes. Il avait eu dans son enfance un précepteur digne de lui, le bon et sage Saint-Laurent : il le perdit ; et de ses mains, son ame, encore neuve et flexible, tomba dans celles de Dubois.

Dubois, corrupteur du duc d'Orléans.

La France ne se rappelle pas sans honte la fortune de ce Dubois qu'elle vit revêtu des honneurs les plus éminents du ministère et du sacerdoce. Le caractère d'un valet fourbe, avec tous ses tours de souplesse, d'impudence et d'effronterie, serait le beau côté de l'ame de Dubois. Assez d'adresse dans l'esprit pour un intrigant subalterne, assez d'habileté pour un agent obscur de politique frauduleuse, nul talent distingué pour racheter ses vices, nul agrément pour les embellir, l'ame d'un scélérat, le cœur d'un vil esclave, mais sur le front toute l'insolence de la bassesse protégée ; et, ce qui contribua le plus à son élévation, une complaisance servile et dévouée à l'infamie, soutenue d'un profond mépris pour toute espèce d'honnêteté, de bienséance et de pudeur ; ce n'est là qu'une faible esquisse du détestable corrupteur à qui *Monsieur* abandonna son fils.

Il fut facile à cet instituteur d'en faire un libertin et de cœur et d'esprit, d'effacer de son ame les impressions du bien que Saint-Laurent y avait

laissées, de lui apprendre à regarder la bonté comme un faiblesse, la vertu comme une folie, la religion comme une chimère, la droiture et la bonne foi comme le mérite des dupes, et l'art de mentir, de tromper, de se jouer de sa parole, comme le seul art de régner. Mais cette doctrine infernale, qui, d'une ame ardente et vigoureuse aurait fait un monstre à étouffer, n'ayant trouvé dans l'ame de ce prince, naturellement indolent et léger, ni la vigueur, ni le ressort que les atrocités demandent, n'en fit qu'un homme vicieux, nonchalamment livré à des passions douces, se jouant de l'opinion, comptant pour peu de chose et l'estime et le blâme, cherchant le bruit pour s'étourdir, le mouvement pour dissiper le pénible ennui de lui-même, la singularité bizarre des débauches les plus outrées et des plus infâmes plaisirs, pour ranimer ses goûts éteints et ses désirs rassasiés; mais aussi éloigné des grands crimes que des hautes vertus; bon, sans estime pour la bonté, incapable de se venger par faiblesse et par indolence, n'aimant de sa grandeur que la facilité de vivre au gré de ses caprices, réservant toute sa faveur au mérite de l'amuser, laissant échapper de ses mains des libéralités immenses pour s'épargner la peine d'en modérer l'excès, et si ennemi de la gêne qu'une couronne même l'aurait importuné s'il en avait senti le poids.

Nouvelles A cette première cause de corruption il s'en

joignit d'accidentelles qui aggravèrent par l'habitude le vice de l'éducation. Après avoir eu la faiblesse d'épouser mademoiselle de Blois, fille légitimée de Louis XIV, le duc d'Orléans en avait rougi; il avait mis une vanité de jeune homme à rétracter par le mépris ce que la déférence et la séduction lui avaient fait faire; et tout ce qui l'environnait l'encourageait à ce mépris. *Madame* qui avait sans cesse devant les yeux les Palatins ses ancêtres, et qui croyait les voir aussi indignés qu'elle de l'injure faite à leur sang; *Monsieur*, qui dès long-temps chagrin de l'oisive inutilité où le laissait le roi son frère, s'en vengeait par la turpitude et le scandale de ses mœurs, semblaient tous deux se plaire à voir le roi humilié dans la personne de sa fille. Madame d'Orléans qui, avec moins d'esprit et d'agrément que sa mère, en avait toute la hauteur, et à qui son orgueil avait persuadé que la bâtarde de Louis XIV honorait trop le petit-fils de Louis XIII, au lieu de chercher à ramener son mari, le rebutait sans cesse par sa dédaigneuse froideur. L'accueil sévère que lui faisait le roi, peine bien méritée de ses égarements, ne servait qu'à l'y replonger, en le renvoyant de la cour plus passionné que jamais pour une vie obscure et libre. Ainsi livré à Dubois et à lui-même, environné d'hommes perdus et de femmes prostituées, il donna dans tous les excès, il fit gloire de tous les vices; et, comme si la dissolution de ses mœurs n'eût pas

causes des déréglements de ce prince.

suffi pour offenser un roi, sévère ami des bienséances, il l'insultait encore en opposant à sa dévotion timide l'audace de l'impiété.

Louis XIV le ménage : il espère le ramener.

Cependant, soit que Louis XIV se reprochât d'avoir contribué au déréglement de son neveu par un mariage peu convenable, et qu'en dissimulant les chagrins de sa fille, il espérât les adoucir et lui ramener son époux; soit qu'il connût le fonds du naturel de ce prince, qu'il appelait si justement un *fanfaron de crimes*, et que, passionné pour l'honneur de son sang et pour la gloire de son règne, il ne voulût pas rebuter un jeune libertin, né pour être un héros, et peut-être même un grand homme, dans un temps où devenaient si rares les grands hommes et les héros; ce roi, qui savait commander aux mouvements de son ame, parut d'abord vouloir le ménager; il l'avait mis, jeune encore, à la tête de ses armées; et lorsque des fautes, qui n'étaient pas les siennes, et que l'on n'eût pas faites si on l'eût écouté, nous firent perdre l'Italie, le roi, loin de lui attribuer les malheurs de cette campagne, avait voulu l'en consoler, en l'envoyant commander en Espagne, sous la conduite de Berwick.

Fausseté du complot supposé entre la marquise de Maintenon et la prin-

Dès lors on crut voir se former, entre la marquise de Maintenon et la princesse des Ursins une ligue pour s'opposer aux premiers succès de ses armes; et ce prince le crut lui-même, parce qu'on le laissait manquer des moyens de presser

les siéges de Lérida et de Tortone. C'est un exemple, entre mille autres, de la facilité des princes à se frapper sans examen des plus fausses préventions. Quelle apparence que la favorite du roi d'Espagne eût jamais eu pour les ennemis du duc d'Orléans la criminelle complaisance de s'opposer à des succès d'où dépendait le sort d'un roi dont sa volonté était l'ame, et qui risquait, pour elle, de perdre sa couronne et l'héroïque amour de ses peuples? Quelle apparence que la femme de Louis XIV, déja si malheureux, voulût achever de l'accabler, en renversant les espérances de son petit-fils en Espagne? Rien de plus absurde que cette calomnie, et cependant elle prit crédit dans la cour du duc d'Orléans. Son confident intime, le duc de Saint-Simon, était persuadé que ce prince avait deux ennemis irréconciliables dans madame des Ursins et madame de Maintenon. J'ai sous les yeux leur correspondance; et non-seulement il n'y a pas un mot qui marque pour lui de la haine, mais tout y respire le plus vif intérêt pour ses succès et pour sa gloire. Ce qu'on y voit bien clairement, c'est qu'en France comme en Espagne, l'épuisement et la détresse où l'on était réduit empêchaient de donner à sa valeur impatiente les moyens de se signaler. Il reconnut enfin lui-même la bonne volonté de la princesse des Ursins et d'Amelot notre ambassadeur, aux efforts qu'on fit en Espagne pour la conquête de l'Arragon; et quant aux plaintes qui lui étaient échappées,

cesse des Ursins, pour perdre le duc d'Orléans.

il parut les désavouer. Mais ce que Saint-Simon ne dit pas, c'est que ce prince aurait voulu que son impudente maîtresse, mademoiselle de Séry, fût décorée du titre de dame d'atours de la reine d'Espagne; que, par un excès de reconnaissance, LL. MM. CC. avaient pour lui cette complaisance pénible; qu'ils dissimulaient même ce qu'il leur en coûtait; qu'ils ne demandaient l'un et l'autre que l'aveu du roi leur grand-père; que la princesse des Ursins l'avait sollicité, avec les plus vives instances, auprès de la marquise de Maintenon; que celle-ci, malgré sa répugnance, avait voulu en parler au roi, et que le roi, blessé de l'indécence de la demande de son neveu, n'avait pas même daigné l'entendre.

Ce fut la source des mécontentements que l'on vit bientôt éclater, mais seulement du côté du prince. Il se laissa persuader, par le dépit de sa maîtresse, que le refus qu'elle essuyait ne venait que de ces deux femmes; et le ressentiment qu'il en conçut tomba sur la princesse des Ursins, dont il n'avait qu'à se louer.

Fautes du duc d'Orléans en Espagne.

Enfin arriva le moment où Louis XIV était forcé d'abandonner son petit-fils. Le duc d'Orléans crut voir le sceptre échapper des mains de Philippe V. En effet, il y avait peu d'espérance que dans un pays ruiné, dont une partie était encore rebelle, et l'autre sans ressource, pleine de mécontents, et sollicitée en faveur de l'Autriche par une populace de moines insolemment séditieux, ce roi, faible

comme il l'était, pût se soutenir sur le trône et supposé qu'il en tombât, on proposait au duc d'Orléans de s'y laisser mettre à sa place. Il y consentit, sans vouloir, disait-il, hâter la chûte de Philippe V, et sans croire trahir la France, intéressée à voir sur le trône d'Espagne un prince du sang de ses rois. Le secret lui fut mal gardé, on arrêta ses émissaires, et les indices de leurs intrigues ayant été portés au conseil de Versailles, il fut délibéré si on lui ferait son procès. On disait qu'il avait voulu tourner les armes de Philippe V contre ce roi lui-même; et indigné de sa trahison, le dauphin demandait sa tête. La marquise de Maintenon, qui s'est vantée de l'avoir sauvé, sollicitait pour lui peut-être, mais un pardon qui l'accusait. Ses véritables défenseurs furent le chancelier et le duc de Bourgogne; l'un en jetant sur sa conduite le voile le plus favorable, l'autre en s'élevant dans le conseil, avec un courage respectueux, contre l'avis du dauphin son père; soit qu'il y fût excité par sa femme qu'il adorait, et dont la mère, duchesse de Savoie, était sœur du duc d'Orléans; soit que, persuadé lui-même de l'innocence de ce prince, il suivît, en le protégeant, son inclination personnelle; car on assure qu'il l'aimait. Et si l'on est surpris de voir quelque liaison de sentiment entre deux princes de mœurs si différentes, on se rappellera que le malheur les avait rapprochés par une sorte de ressemblance et de sympathie, ayant eu l'un et l'autre

On lui en fait un crime à Versailles.

Le duc de Bourgogne le défend au conseil.

Causes de l'affection du duc de Bourgogne pour le duc d'Orléans.

des ennemis et des amis communs; que, dans les violents chagrins qu'avait essuyés le duc de Bourgogne, lors de sa campagne de Flandre, le duc d'Orléans avait pris sa défense contre le parti de Vendôme, et qu'il s'était déclaré de même pour Fénélon, dans sa disgrâce, ce qui lui avait concilié tous les amis de Fénélon. Peut-être aussi que le duc de Bourgogne, rendu indulgent par ses réflexions sur lui-même, voyait les mœurs d'un prince livré dès son enfance à des hommes si différents des Beauvilliers et des Chevreuses, comme une suite inévitable de ce malheureux abandon; peut-être que l'attrait qu'avait pour son esprit celui d'un prince aimable, éclairé, séduisant, lui avait donné quelque espérance de ramener de ses égarements un naturel moins impétueux, moins indomptable que le sien; qu'il lui avait reconnu, à travers tant de vices, un fonds de bonté, de droiture; qu'en le voyant superstitieux, il ne pouvait le croire sincèrement impie, et que, dans ses déréglements même, il se faisait un devoir de l'aimer, puisque Fénélon, son modèle, n'avait cessé de le chérir.

Quoi qu'il en soit, la voix qui s'éleva dans le conseil en faveur du duc d'Orléans fut celle du duc de Bourgogne. Il osa faire entendre au roi que ce prince n'était pas coupable de l'imprudence de ses agents, qu'il avait servi l'Espagne avec autant de franchise que de valeur et de constance; mais que, dans un moment où l'on était

forcé d'abandonner Philippe V, le duc d'Orléans avait pu, sans crime, penser aux droits de sa naissance, et se ménager, en cas d'événement, les moyens de les soutenir.

On sent combien Louis XIV devait avoir de répugnance à trouver son neveu coupable d'un crime de haute trahison. « Voulez-vous, disait-il « au dauphin, que je fasse trancher la tête sur « un échafaud au premier prince de mon sang? » Mais un autre motif encore lui faisait souhaiter d'ensevelir dans le silence une affaire où l'on allait voir que, en abandonnant son petit-fils, il avait réduit son neveu à recourir à ses ennemis pour conserver ses droits sur la même couronne, et que, dans l'impuissance où il était de protéger les princes de son sang, il leur faisait un crime de chercher ailleurs un appui.

Il est justifié, ou du moins pardonné.

Ce fut dans ces dispositions qu'il admit le duc d'Orléans à se justifier lui-même. Il ne fut pas difficile à ce prince d'expliquer sa conduite et de désavouer ce que ses émissaires avaient pu dire ou faire entendre au-delà de ses intentions. Le roi persuadé, ou affectant de l'être, de la sincérité du prince et de son innocence, en assura le roi d'Espagne, et dès-lors tout fut assoupi.

Le côté faible du duc d'Orléans était dans ce moment sa folle passion pour mademoiselle de Séry. C'était par-là qu'on l'attaquait. On attribuait à cette femme le projet criminel qu'on disait avoir été découvert en Espagne. « Elle n'a

« point cessé de l'y pousser avec violence : (écri-
« vait-on de Paris à la princesse des Ursins),
« irritée contre vous, madame, parce qu'elle croit
« que vous seule avez empêché qu'elle ne fût
« dame d'atours de la reine d'Espagne; elle a cru
« et voulu s'en venger par-là. » Tout cela était vraisemblable. Mais on prétendait qu'il avait résolu, dès qu'il serait sur le trône d'Espagne, de faire casser son mariage, comme indigne et fait par contrainte; d'épouser la veuve de Charles II pour complaire à la cour de Vienne; de répudier celle-ci pour cause de stérilité, et de couronner sa maîtresse : calomnie aiguisée de main de courtisan, pour blesser le roi son beau-père.

Cependant on ne cesse de le noircir auprès du roi.

Cependant, soit que le roi dissimulât ses chagrins domestiques, soit qu'une longue expérience lui eût appris à ne rien croire légèrement, il ménageait encore le prince, et, n'ayant pu réussir à le perdre, on s'obstinait à le noircir. On saisit donc la circonstance d'un violent accès de colique dont sa femme fut attaquée, pour publier que, par un moyen plus sûr et plus prompt que le divorce, il voulait se délivrer d'elle; et cette rumeur trouva dans les esprits d'autant plus de crédulité, que le prince, adonné à l'étude de la chimie avec une curiosité passionnée, n'avait rien du côté des mœurs qui justifiât son innocence, et qu'à le juger par le choix de ses complaisants familiers, il était capable de tout.

On l'accuse d'avoir empoisonné sa femme. Le fait dément l'accusation.

L'accès de colique cessa; les bruits sur le poi-

son tombèrent; et, contente d'avoir essayé l'opinion publique par ce trait de noirceur, la haine parut s'assoupir.

Le mariage du duc de Berri avec mademoiselle d'Orléans fut l'ouvrage de la duchesse de Bourgogne, toute-puissante auprès du roi; et le duc d'Orléans, avec un tel appui, semblait n'avoir plus rien à craindre.

Tout paraît dissipé par le mariage du duc de Berri.

Mais lorsque vint le deuil de 1712, que la famille du dauphin fut au moment de se voir éteinte, et qu'en France il ne resta plus, entre le trône et le duc d'Orléans, que le duc de Berri amoureux de sa femme, et dévoué par elle à son beau-père, et le duc d'Anjou, faible enfant, à peine échappé à la mort, la crainte réveilla la haine; et le désastre qui rendait le duc d'Orléans redoutable, fut le moyen qu'on employa pour en faire un objet d'horreur. La calomnie avait pour elle l'opinion et les apparences. On sait quel en fut le succès.

Les calomnies se renouvellent au désastre de 1712.

La mort de Monseigneur, en 1711, avait tourné toutes les espérances et tous les vœux du côté du duc de Bourgogne, nouveau dauphin, lorsque, dans l'espace d'un mois, la dauphine sa femme, et lui-même, et leur fils aîné, furent ensevelis dans le même tombeau. Trois événements si funestes et si précipités ne parurent pas naturels. On soupçonna qu'il y avait du poison, et à des signes équivoques on crut en découvrir les marques. La France, épouvantée, chercha l'auteur

du crime ; la calomnie le nomma. La crédule fureur du peuple fut sincère ; le déchaînement de la cour ne fut pas d'aussi bonne foi. Plus on avait observé les faits, moins on en démêlait la cause. Dans le rapport des médecins, après l'ouverture des corps du dauphin et de la dauphine les avis étaient opposés. Dans celle-ci, tout se trouvait sain ; nulle cause de mort apparente : dans le dauphin, au contraire, les parties nobles étaient corrompues jusqu'à la dissolution. Le premier médecin Fagon ne laissa pas d'affirmer indistinctement le poison dans l'un et dans l'autre. Le médecin de la dauphine fut de l'avis du médecin du roi. L'un assurait, en courtisan, ce qu'il voyait qu'on voulait croire ; l'autre, désespéré de la perte de sa maîtresse, pensait comme tous ceux que frappe un malheur affreux et soudain, et qui ne peuvent s'imaginer que la cause en soit naturelle. Le premier chirurgien du roi, Maréchal, fut le seul qui, dans ces deux morts, ne voulut reconnaître que les effets d'une fièvre putride d'une extrême malignité. Mais, comme il l'avoua lui-même, il affectait, dans son opinion, une assurance qu'il n'avait pas. Il prévoyait l'état de méfiance et de frayeur où l'on allait mettre le roi. « Le frapper, disait-il, « de ces noires idées, c'était réellement vouloir « l'empoisonner. » Et, à cet intérêt du repos de son maître, se joignait un motif de zèle pour le duc d'Orléans, sur qui le crime allait tomber. Chacun, dans ce rapport, soutint devant le roi son

opinion avec chaleur. Le résultat était le doute; mais si l'on en croit le duc de Saint-Simon, la marquise de Maintenon se décida sans balancer : elle osa dire qu'on savait d'où partait le coup, et nommer le duc d'Orléans. Le roi, par un sombre silence, témoigna qu'il pensait comme elle; et un nouveau malheur approfondit encore cette funeste impression.

L'épidémie de la rougeole était alors très-répandue, et si ce ne fut pas la maladie du dauphin et de la dauphine (comme on le crut d'abord, en leur voyant des marques de rougeur sur la peau), il est au moins indubitable que ce fut celle de leurs enfants. Le duc de Bretagne en mourut; et l'on sema le bruit qu'il était mort empoisonné. Le duc d'Anjou fut sauvé, et l'on publia qu'il l'avait été par la duchesse de Ventadour, au moyen d'un contre-poison que la marquise de Verne avait apporté d'Italie. On sent combien était suspect le témoignage de deux femmes aussi intéressées à imaginer ce mensonge; il n'en fut pas moins accueilli. L'opinion qui accusait le duc d'Orléans de ces trois parricides, se glissa dans les cabinets; le duc du Maine l'y fit répandre, et les valets la divulguèrent comme un fait dont on était sûr, et dont le roi ne doutait pas. A la mort du duc de Bretagne, l'intérêt du duc d'Orléans parut manifeste à tous les yeux, et par-là même l'accusation devint plus grave, la persuasion plus forte, et le cri plus universel.

Le monde une fois prévenu que le dauphin et son fils aîné avaient péri par le poison, qui devait-il en accuser? Celui sans doute, qui n'avait plus entre le trône et lui, qu'un enfant et un prince faible dont sa fille disposerait; celui qui s'occupait sans cesse de chimie, et qui, dans son laboratoire, se faisait un amusement de distiller des poisons (car c'était ainsi qu'on parlait de ses études avec Hombert); celui qui ne passait sa vie qu'avec d'infâmes complaisants, qu'il avait l'imprudence d'appeler ses *roués*, et qui lui-même se jouait de tout ce qu'il y a de plus saint et de plus inviolable parmi les hommes. On sent que ce mélange de calomnies et de vérités accablantes devait donner à l'opinion un poids qui entraînait les esprits.

Les émissaires du duc du Maine criaient au parricide. Encouragés par leur exemple, les courtisans qui voulaient plaire et s'avancer, imitaient leur emportement; les gens modérés, ou plutôt les gens adroits, se contentaient de garder un silence morne, et de paraître muets d'horreur. Bientôt la ville, les provinces, l'Europe entière, retentirent des mêmes cris; et le duc d'Orléans, universellement détesté comme un empoisonneur, se vit plus d'une fois insulté par une populace qui menaçait de le mettre en pièces et le chargeait de malédictions.

Le duc d'Orléans

Dans cet état, le plus effroyable qu'il soit possible d'imaginer, entre une cour qui demandait

si on n'en ferait pas un exemple, et un peuple irrité qu'il fallait contenir pour l'empêcher de le lapider dans son carrosse, de le brûler dans son palais, le duc d'Orléans prit une résolution qu'il croyait courageuse, parce qu'il était faible. Il se présenta devant le roi; et au lieu d'étonner ses ennemis par la fierté de sa défense, il demanda, comme un humble accusé, d'être reçu à la Bastille, et qu'on y enfermât son chimiste avec ceux de ses gens qui seraient soupçonnés.

se défendit en homme faible

Il est certain qu'avec sa qualité de premier prince du sang, son éloquence et du courage, il aurait pu, dans ce moment, étonner ses accusateurs. La maxime d'attribuer le crime à qui le crime est profitable, cette arme dont ils le frappaient pouvait servir à sa défense, et devenir redoutable pour eux. Dès sa jeunesse, en disgrâce à la cour, décrié dans l'esprit du roi, poursuivi par la calomnie, ses plus courageux défenseurs avaient été le duc et la duchesse de Bourgogne. Quelle eût donc été sa démence, si, dans le moment où ses ennemis étaient dans toute leur force, il avait brisé ses appuis! En lui supposant même autant d'atrocité qu'il avait de bonté dans l'ame, les crimes qu'on lui attribuait n'étaient pas ceux qu'il aurait commis. Il y avait d'ailleurs peu de vraisemblance à supposer au duc d'Orléans cette ambition de régner, si ardente, si forcenée, si contraire à son indolence. Sa conduite passée ne ressemblait en rien à celle d'un ambitieux. La

seule licence de ses mœurs aurait fait son apologie ; la légèreté, la mollesse étaient en lui aussi incompatibles avec les crimes dont on l'accusait que l'aurait été la vertu.

Mais si, en recherchant lui-même l'intérêt de ses ennemis dans ces événements funestes, il eût, dit Saint-Simon, rappelé le moment où Louis XIV, pour la première fois de sa vie, s'abaissant jusqu'à la prière devant son fils et son petit-fils, les avait inutilement suppliés, avec larmes, d'assurer le rang qu'il donnait aux descendants de ses bâtards; s'il eût fait voir le duc du Maine aux genoux du duc de Bourgogne, sans pouvoir obtenir de lui une parole qui décidât le sort de ses enfants; si, en exprimant le dépit, la honte, la secrète rage dont l'avait pénétré l'humiliation de ce refus, il avait fait connaître au roi le fils de madame de Montespan, non pas tel qu'on le lui montrait, comme étant la simplicité, la candeur, la piété même, mais tel qu'il était réellement, plein d'orgueil et d'ambition, de ruse et de malignité, d'autant plus dangereux qu'il était plus timide, et que, poussé par une femme aussi entreprenante, aussi déterminée, aussi furieuse dans ses passions qu'il était craintif dans les siennes, il résultait de leur intelligence l'audace des résolutions et l'adresse de la conduite, l'une et l'autre au plus haut degré; si, déchirant ainsi le voile de modestie, de décence et de douceur insidieuse dont ce fin courtisan savait s'envelopper, il eût

fait voir, sous les dehors d'un esprit léger, amusant, industrieux dans l'art de plaire, tous les replis d'une ame ambitieuse et vindicative, et qu'il eût demandé lequel des deux, du duc du Maine ou de lui-même, s'était montré le plus capable de complots ténébreux et lâches, il les aurait fait tous trembler.

Le duc de Saint-Simon, qui semble se complaire à tracer ce plan de défense, aussi injuste que l'attaque elle-même, aurait voulu encore que le duc d'Orléans eût rappelé au roi la mort de Louvois son ministre, si soudainement arrivée; les précautions qu'on avait prises d'interrompre les suites de cet événement, de faire sortir de prison le valet qu'on y interrogeait, de supprimer la procédure, et de jeter au feu ce qui en était écrit; d'interdire toute recherche sur l'aventure de Séron, médecin domestique de la maison Louvois, lequel, peu de temps après lui, était mort en désespéré, dans les angoisses du remords, et en laissant échapper des mots qui l'accusaient d'avoir empoisonné son maître. Accumuler ces souvenirs, c'eût été sans doute opposer des nuages à des nuages.

Quant aux risques d'un tel éclat, ce n'était pas, disait Saint-Simon, le moment de les calculer. Il fallait savoir y hasarder sa tête. Le roi pouvait trouver pardonnable cette audace de son neveu si cruellement outragé; la nation aurait été frappée d'une défense si hardie; et comme l'opi-

nion publique se venge quelquefois de ses erreurs sur ceux-mêmes qui l'ont trompée, peut-être aurait-on pris plaisir à supposer dans le duc du Maine et dans sa gouvernante une espérance assez plausible de diviser, par la conduite de la duchesse de Berri, le duc d'Orléans et son gendre, de s'emparer de celui-ci, et d'obtenir de sa faiblesse ou de celle du roi d'Espagne, s'il revenait prendre sa place, ce qu'ils désespéraient de jamais obtenir de la fermeté du dauphin.

Saint-Simon croyait voir encore d'autres soupçons à élever; et si on ne demandait que des apparences de crime, on n'avait qu'à se rappeler, disait-il, par qui la première femme de Charles II, roi d'Espagne, le duc d'Ossonne, son ministre, et le jeune prince de Bavière, son héritier présomptif, avaient été empoisonnés. La même cour à qui ces coups-d'état étaient familiers dès qu'ils lui étaient nécessaires, n'avait-elle eu aucun intérêt de renvoyer en France la branche régnante en Espagne? et y avait-il pour elle un plus sûr moyen de recouvrer un trône que de rendre l'autre vacant?

C'était là véritablement la diversion la plus avantageuse à faire : elle eût soulagé l'ame du roi; la marquise de Maintenon n'en aurait point été blessée; et le duc du Maine, intimidé par l'assurance du duc d'Orléans, eût appris à le ménager.

Mais le duc d'Orléans, au lieu de consulter

un ami courageux et ferme, ne prit conseil que d'un courtisan, et il ne fit qu'une bassesse.

Le roi, humilié de voir son neveu, le premier prince de son sang, se dégrader ainsi, n'avait pas daigné lui répondre; enfin, pressé par ses instances, il lui dit que, si Homberg son médecin se présentait à la Bastille, il y serait reçu. Réponse dont le roi lui-même alla rougir dans son cabinet, et qu'il rétracta le jour même; car Homberg se rendit à la Bastille, et n'y fut point reçu.

La cour parut le détester. Le roi lui seul crut devoir le traiter en innocent, quoiqu'il le soupçonnât coupable.

Après cette honteuse scène, personne à la cour ne daigna plus ménager le duc d'Orléans. Il fut du voyage de Marly après la mort de la dauphine; car tel était l'empire des bienséances sur l'esprit de Louis XIV, que, n'ayant pu se résoudre à le poursuivre en coupable, il se croyait obligé de le traiter en innocent. Mais ce qu'il n'osa faire, la cour le fit pour lui, comme ayant lu dans sa pensée; il ne le trouva point mauvais. Chez lui, près de lui, sous ses yeux, dès que le duc d'Orléans paraissait au lever, au dîner, dans le salon de jeu, il se faisait à l'instant même un vide autour de lui, et chacun se rangeait du côté où il n'était pas : circonstance bien remarquable et à l'égard du roi qui voyait son neveu abhorré comme un parricide et le souffrait auprès de lui, et à l'égard du prince qui, peu de temps après, ayant toute puissance de venger ces affronts, parut les avoir oubliés.

Pour le duc d'Orléans, sa légèreté, sa mol-

lesse rendent cet oubli concevable. Il voyait les mouvements de la cour comme un jeu mécanique dont il connaissait les ressorts, et s'en affectait faiblement. Mais que penser de Louis XIV qui voyait son neveu supporter tout l'opprobre des crimes, dont on l'accusait? Le croyait-il réellement coupable de lui avoir ravi, par le plus noir des attentats, ce qu'il avait de plus cher au monde? Je ne dis pas seulement le dauphin, mais la dauphine, ses délices, l'unique objet de ses complaisances et de sa familiarité, l'ame des plaisirs de sa cour, la croyait-il empoisonnée, et souffrait-il auprès de lui son empoisonneur? Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que, dans un crime imputé sans preuve, le roi ne voyait que des soupçons qui le troublaient sans le convaincre. Cependant ses perplexités redoublèrent le désir qu'il avait que Philippe V fût, après lui, ou régent du royaume, ou roi lui-même, si le duc d'Anjou, alors dauphin, ne vivait pas. On sait quelle lettre touchante il lui écrivit, pour l'engager à conserver ses droits sur sa couronne, et par quel refus héroïque Philippe V lui répondit. Louis XIV y fut sensible, et le chagrin qu'il en avait conçu se reveilla dans toute sa force à la mort du duc de Berri.

L'accusation se reproduit à la mort du duc de Berri. Ca-

Ce prince, le meilleur des hommes, affable, modeste, indulgent, accessible avec dignité, d'un sens droit, avec peu d'esprit et encore moins de lumières, réunissait toutes les qualités estimables

de la médiocrité. Ce que le duc de Bourgogne s'était donné à force de combats et de victoires sur lui-même, le duc de Berri l'avait reçu de la nature; mais cette vigueur d'ame et cette activité d'un esprit perçant et rapide, ce talent, ou plutôt ce génie des grandes choses, que le duc de Bourgogne avait apporté en naissant, le duc de Berri en était privé, et il ne le sentait que trop bien. De là, cette timidité, cette excessive défiance de lui-même, qui suspendait toutes les facultés de son ame et de son esprit, dès qu'il se voyait observé. D'abord, amoureux de sa femme, il en avait souffert les caprices et les mépris; mais à la fin, trop éclairé sur ses déréglements, il en était au point de demander qu'elle fût enfermée. La plus volontaire des femmes et la plus effrénée apprit qu'on l'allait mettre dans un couvent; c'en fut assez. On était à Marly; elle était restée à Versailles, à cause de sa grossesse et d'une chûte qu'elle avait faite; le duc y alla tirer des faisans dans le parc, et, après la chasse, il dîna avec elle. On dit qu'il but d'une eau de cerise qu'elle faisait elle-même, et à son retour à Marly, il lui prit des convulsions d'estomac si violentes qu'il vomissait des flots de sang. Peu de jours après, il mourut. On l'ouvrit, et on lui trouva la membrane de l'estomac ulcérée et percée. On ne douta pas du poison. Mais y avait-il plus d'un coupable? Dans une femme de ce caractère, le dessein violent de prévenir l'affront

ractère de ce prince.

Tout porte à croire qu'il fut empoisonné, mais par sa femme seule, à l'insu du duc d'Orléans.

d'être enfermée après ses couches, pouvait fort bien avoir été conçu sans confidence et exécuté sans complice. Mais l'intimité scandaleuse du père avec la fille ne laissa aucun doute sur la complicité : ainsi, dans ce malheureux prince, on prit toujours le vice pour la preuve du crime; et ce fut là son châtiment.

Le roi dissimula encore.

Mais cette apparence de crime, bien plus forte que les précédentes, ne fit plus la même impression. L'on eût dit que l'habitude en avait affaibli l'horreur. Le roi avait assisté à la mort du duc de Berri; mais soit qu'on lui dissimulât les symptômes funestes qui en décelaient la cause, soit qu'il sentît sa défaillance et qu'il voulût mourir tranquille, il s'efforça de se persuader qu'il n'y avait rien que de naturel. Il alla voir la duchesse de Berri à Versailles, parut vouloir la consoler; et, pour sauver les apparences, la combla de faveurs jusqu'à lui laisser les diamants de son époux.

Quel caractère que celui de ce roi, si, croyant voir dans cette femme l'empoisonneuse de son petit-fils, il lui en donnait la dépouille! Mais, d'un autre côté, quel labyrinthe pour sa vieillesse que la recherche de ces crimes qui étaient la honte de son sang! Il ne faut donc pas s'étonner si, avec cette dignité qui lui était naturelle, il dévora ses chagrins domestiques, et jeta le voile des bienséances sur les crimes de sa maison.

Pour cette fois la cour suivit l'exemple du mo-

narque. L'heure approchait où le duc d'Orléans pourrait exercer ses vengeances; chacun songeait à s'y soustraire, et à se tirer de la foule de ses ennemis déclarés.

Mais dans ses chagrins il s'abandonna à la marquise de Maintenon.

Cependant les peines d'esprit dont le roi était accablé, achevèrent de le livrer au duc du Maine et à sa gouvernante. Ce fut alors qu'ils lui arrachèrent cet édit dans lequel, au mépris des mœurs et des lois, prostituant la nation comme son esclave, et disposant du trône comme de sa conquête; il y appelait ses bâtards.

Édit de 1714 en faveur des bâtards.

L'esprit de cet acte scandaleux est dévoilé dans une lettre de la marquise de Maintenon à la princesse des Ursins, du 5 août 1714. « On prétend « à Paris, lui dit-elle, que le roi élève ces deux « princes (le duc du Maine et le comte de Tou- « louse) dans la vue de leur donner plus de part « à la régence. Les autres disent que c'est l'effet « d'une sage et profonde politique. Mais tout le « monde espère également que la race des Bour- « bons ne sera jamais éteinte. Ce qui est de vrai, « Madame, c'est que ces deux princes sont pleins « d'honneur, de probité, de religion, d'attache- « ment pour le roi, pour l'état et pour la ligne « directe. »

La marquise de Maintenon veut que la régence soit déférée au duc du Maine.

Par cet édit, les bâtards étaient appelés à succéder à la couronne; il ne restait plus qu'à faire passer la régence à l'aîné; et, dans l'état d'humiliation et de disgrâce où le duc d'Orléans était réduit, cette dernière faveur à obtenir semblait

devoir trouver peu d'obstacles dans la volonté de Louis XIV. Ce fut là cependant l'écueil d'un crédit jusque là sans bornes.

On est ému de compassion pour la vieillesse de ce roi, lorsqu'on se représente l'état pénible de son ame dans cet intérieur domestique. Depuis la mort de la dauphine, *tout est mort ici, la vie en est ôtée*, écrivait madame de Caylus à madame des Ursins. *Tout manque, tout paraît vide, il n'y a plus de joie, tous nos plaisirs sont passés*, écrivait à la même la marquise de Maintenon; et elle ajoutait : *Je suis vieille, triste, ennuyée du monde. Je ne suis plus qu'un squélette vivant. Je ne vois presque plus, j'entends encore plus mal, on ne m'entend plus moi-même, parce que la prononciation s'en est allée avec les dents. La mémoire commence à s'égarer, et nos malheurs joints à mon âge me font pleurer comme toutes ces vieilles que vous avez vues.* C'est là ce que le roi retrouvait tous les soirs; et, à ce spectacle affligeant se joignaient les chagrins d'un fils et d'une femme qui, consternés de ses refus, affectaient un silence morne, et restaient glacés devant lui.

A ce manége, ils ajoutaient l'art de réveiller dans son esprit les idées les plus sinistres; les valets leur étaient vendus, et c'était par eux qu'ils le faisaient instruire des bruits que d'autres émissaires prenaient soin de répandre et de renouveler. Ces bruits annonçaient la frayeur dont les

esprits étaient frappés, de voir l'espérance de la nation, l'héritier du trône, livré dans la faiblesse de l'enfance, à la merci d'un empoisonneur chargé de quatre parricides. Si, pour atteindre à la couronne, il n'avait plus qu'un pas à faire, assuré du succès de l'impunité, la faible vie d'un enfant lui coûterait-elle à trancher plus que celle du duc de Bourgogne, et du duc de Bretagne, et du duc de Berri, dont il venait de se défaire du vivant du roi, sous ses yeux? Voilà ce que l'on faisait dire à la nation, et ce qu'elle disait peut-être.

Qu'on s'imagine l'état d'angoisse où ces réflexions réduisaient l'ame d'un vieillard, et quelle force leur donnait encore cette obsession de tous les jours, qui, ne cessant d'agir, mine tous les obstacles, et, s'il est permis de le dire, déracine la volonté. Qu'on s'imagine quel tourment ce doit être pour un vieux roi, consumé de chagrin, d'avoir sans cesse à résister aux instances de ceux qu'il aime et sur qui son ame affaissée se plairait à se reposer; quel mal-aise il doit éprouver à vivre avec des mécontents, dont il a fait dépendre la douceur de sa vie, d'affliger ceux qui devaient faire la consolation de ses derniers moments. Qu'à la faiblesse paternelle on ajoute l'intérêt plus dissimulé de l'orgueil, pour un fils que Louis XIV croyait avoir créé une seconde fois, en le faisant passer du néant de la honte au plus haut comble des grandeurs, et qui avait eu pour

lui le plus grand charme qu'on puisse avoir pour un roi triste, le don de l'amuser et de le réjouir, en lui cachant l'art qu'il y employait, et en déguisant la souplesse sous l'air de l'ingénuité. Qu'on pense à la séduction d'une femme encore plus habile, qui, pour captiver ce monarque, l'avait mis au pied de la croix, s'était rendue sa directrice afin d'être sa souveraine, et lui parlait au nom du ciel lorsqu'elle voulait commander; qui s'était fait de la conscience de ce prince comme une espèce de complaisante pour l'alarmer, le rassurer, le déterminer à son gré; qui s'était ménagé la même intelligence avec sa vanité, son orgueil, ses faiblesses, n'avait cessé depuis trente ans d'observer, d'épier son ame par tous les endroits accessibles; et, après cela, qu'on s'étonne, non pas de ce qu'ils en obtinrent, mais de ce qu'il eut le courage et la constance de leur refuser.

Le roi lui résiste.

Pour écarter de la régence le premier prince du sang, il aurait fallu avouer qu'on le croyait coupable et qu'on ne l'avait point puni. Louis XIV répugnait également à se déclarer faible et à paraître injuste. Il ne voulait laisser de tache ni à sa mémoire, ni à sa famille. Après tout, l'accusation pouvait être calomnieuse, et je tiens toujours à l'idée que le roi conservait un doute consolant. Son chirurgien, Maréchal, avait sa confiance intime; car les vrais amis d'un vieux roi sont ceux qui prennent soin de sa santé et de sa vie, et la

confidence des peines de l'ame suit naturellement celle des maux du corps. Cet homme brusque et franc, dont la droiture lui était connue, ne cessait de répéter à son maître que les prétendues apparences de poison, dont on avait affligé son esprit, n'étaient que de noires chimères. D'Argenson, lieutenant de police, tenait au roi le même langage. Le père le Tellier lui faisait un scrupule d'une crédulité légère sur un sujet si grave, et pour des bruits si odieux. Le confesseur rendait ce bon office au prince, soit en vue de l'avenir, soit en haine personnelle et secrète de la marquise de Maintenon, parce qu'elle usurpait sur lui la direction de conscience, et que l'ame du roi était comme un empire qu'ils se disputaient l'un à l'autre pour y dominer à l'envi. Enfin, le roi, dans le duc d'Orléans voyait le mari de sa fille; et la tendresse paternelle fut peut-être le sentiment qui résista le plus aux persécutions qu'il eut à soutenir.

Testament qu'il consent à faire.

Il ne voulut donc pas exclure le duc d'Orléans de la régence, mais il ne voulut pas non plus la lui confier à lui seul. Il la remit, ainsi que la tutelle du jeune roi, à un conseil dont le duc d'Orléans serait le chef, sans autorité personnelle, et sans autre prérogative que la prépondérance de sa voix en cas de partage. Quant à la personne du roi, elle était confiée au duc du Maine, comme surintendant de l'éducation; et, à

ce titre, la maison du roi, tant militaire que civile, devait lui obéir et n'obéir qu'à lui. Si le duc du Maine venait à manquer, le comte de Toulouse devait prendre sa place. Le maréchal de Villeroi, sous l'autorité du duc du Maine, était chargé de l'éducation en qualité de gouverneur. Tel fut le parti mitoyen que Louis XIV, après bien des combats, se résolut enfin de prendre dans son testament. Le conseil de régence, tel qu'il l'avait formé, était presque tout composé de personnes considérables et dévouées au parti des bâtards.

Conseil de régence tel qu'il l'avait formé.

C'était le maréchal de Villeroi qui devait à la marquise de Maintenon l'oubli de ses fautes déshonorantes et des folies de son orgueil : homme frivole et arrogant, également déplacé à la tête et des conseils et des armées, présomptueux et incapable, enflé du vent de la faveur, superficiel en toutes choses avec un grand air d'assurance, mais souple et amusant dans sa futilité; complaisant de Louis XIV, qui l'avait cru propre à lui gagner des batailles, parce qu'il savait le flatter; depuis, corrupteur de Louis XV, qu'il aurait voulu rendre orgueilleux comme lui, et auquel, dans sa tendre enfance, il disait ces paroles si remarquables par leur bassesse, en lui montrant, du haut du palais des Tuileries, une multitude innombrable assemblée dans le jardin : *Voyez, mon maître, voyez ce peuple; tout*

cela est à vous; vous êtes le maître de tout cela (1).

C'était le maréchal d'Uxelles, militaire estimable et bon négociateur, mais encore meilleur courtisan, et plus considéré à la cour pour avoir commandé le camp de Maintenon, lors des travaux de l'aquéduc, que pour avoir bien défendu Mayence et habilement négocié à Utrecht; homme d'autant plus délié que, sous une grossière écorce de paresse et d'indifférence, il cachait sa dextérité; sachant en imposer par cet air d'importance que donne un extérieur silencieux et grave, fidèle esclave de la faveur, étroitement lié avec le duc du Maine, et par lui introduit chez la marquise de Maintenon.

C'était le maréchal d'Harcourt, recommandable par ses succès dans les armées et dans les ambassades, soutenant son ambition d'un mérite solide et rare, quoique au-dessous du premier rang, soit parmi les hommes de guerre, soit parmi les hommes d'état; produit et appuyé par la marquise de Maintenon, ne se livrant à la faveur qu'avec décence et avec mesure, et ne s'y prostituant jamais. Il était fait pour être la lumière du conseil de régence; mais, frappé déja plusieurs fois d'apoplexie, et pouvant à peine énoncer le

(1) Ce fut à la fête de Saint-Louis en 1721, après la maladie du roi.

faible reste de ses idées, il n'était plus dans cette place qu'un objet de décoration.

C'était Talard, émule d'Harcourt et dans l'art de la politique et dans celui de la guerre; comme lui plein d'esprit, de grâces, de talents et d'ambition, excellent comme lui dans les détails d'une campagne, sans pouvoir embrasser en grand le commandement d'une armée; comme lui courtisan, mais avec moins de noblesse, plus de ruse et plus de détours; soutenu à la cour par le maréchal de Villeroi, et absolument dévoué à leur protectrice commune.

C'était le maréchal de Villars dont la fortune avait secondé la valeur, soutenu la jactance, enflé la renommée et passé de loin le mérite, mais à qui l'envie disputait vainement la gloire d'avoir sauvé l'état : inférieur sans doute à Eugène qu'il avait eu le bonheur de vaincre, il jouissait de son triomphe avec l'ostentation d'un homme qui en était lui-même étonné, tenant sa cour, donnant des fêtes, et se prodiguant des louanges sans retenue et sans pudeur. Mais à cet air avantageux, que Louis XIV pardonnait à qui l'avait si bien servi, l'adroit vieillard savait mêler l'air de dépendance et de culte qui plaisait si fort au monarque; et par d'heureuses imprudences qui dans la favorite décelaient une reine, il lui faisait sa cour en héros de théâtre, qui mettait à ses pieds sa gloire. Du reste, évitant avec soin de prendre aucun parti entre le duc du Maine et le duc

d'Orléans, il les ménageait l'un et l'autre, et il couvrait sa politique d'un voile de frivolité.

C'était enfin ce qui restait de plus considérable des débris de ce règne si fécond en grands hommes, mais qui, sur son déclin, avait dégénéré.

Le roi y avait joint ses ministres; Voisin, fidèle courtisan de la marquise de Maintenon, dont il était la créature; Pontchartrain, qui la ménageait et qui ne ménageait qu'elle; la Vrillière, doux, obligeant, mais qui avait peu d'influence; Desmarets, brusque et rebutant, mais instruit et laborieux; Torci, décent et sage autant qu'habile et honnête homme, qui, sans avoir jamais fléchi devant l'idole, était estimé d'elle en dépit d'elle-même, et protégé par son propre mérite, faisait sa cour en faisant son devoir.

Ainsi devait être composée cette régence aristocratique. La forme en était imposante, et semblait tout concilier; car si d'un côté il eût été injuste d'exclure le duc d'Orléans d'un droit inhérent à sa naissance, de l'autre il eût été moins prudent que jamais de confier, sans précaution et sans réserve, la tutelle d'un roi enfant à son héritier présomptif. Mais cela même devait rendre le duc d'Orléans plus ardent à réclamer ses droits et de régent et de tuteur : car la précaution d'éloigner de la personne du jeune roi le premier prince de son sang, de confier à un autre qu'à lui son éducation, sa garde et sa défense, annon-

çait dans Louis XIV les soupçons les plus violents. Il était même à présumer qu'un prince que Louis XIV dénonçait dans son testament comme indigne d'avoir été dépositaire de la puissance et de la vie du roi mineur, serait perdu dans tous les esprits, et qu'on n'aurait pas la témérité de remettre un dépôt si précieux et si fragile en des mains dont le roi mourant aurait cru devoir le sauver.

Le roi remet son testament au parlement.

Le roi manda le premier président et le procureur-général, et tenant dans ses mains un paquet cacheté, « Ceci, leur dit-il, est mon testa-« ment. Je le remets au parlement pour le garder. « Je ne puis lui donner une plus grande marque « de mon estime et de ma confiance que de le « rendre dépositaire de ma dernière volonté. »

L'édit qui accompagnait le testament, et qui défendait de l'ouvrir jusque après le décès du roi, ordonnait qu'alors on en fît l'ouverture en pleine assemblée du parlement, et en présence du nouveau roi, des princes du sang, et des pairs du royaume. Enfin, dans l'intervalle de la mort de Louis XIV, à l'ouverture du testament, un codicille attribuait au maréchal de Villeroi une autorité absolue sur la maison du roi et sur les troupes qui la composent, avec ordre exprès de placer, le jour de l'ouverture du testament, les gardes-du-corps, les gardes-françaises et les gardes-suisses, dans les palais et aux environs, à leurs postes accoutumés.

Codicille ajouté au testament.

Ainsi la prudence, la force, l'opinion publique, la faveur de la cour, celle du parlement, tout concourait en apparence avec la volonté du roi. Cette apparence fut trompeuse; et le roi lui seul en avait jugé sainement. L'exemple de ses prédécesseurs et singulièrement celui du roi son père, lui était présent; il ne cessait de dire que son testament ne serait pas plus respecté que les leurs. Ce fut ainsi qu'il s'en expliqua avec la reine d'Angleterre, qu'il alla voir au couvent de Chaillot. « Madame, lui dit-il, en présence de la mar-« quise de Maintenon, j'ai fait mon testament; « on m'a tourmenté pour le faire. J'en connais « l'impuissance et l'inutilité. Nous pouvons tout « ce que nous voulons tant que nous sommes « vivants; mais, après notre mort, nous pou-« vons moins que des particuliers. Il n'y a qu'à « voir ce qu'est devenu le testament du roi mon « père, et celui de tant d'autres rois. Mais on ne « m'a donné ni paix, ni repos, que le mien ne fût « fait. Hé bien, madame, le voilà fait, on ne me « tourmentera plus. » Et en disant ces mots, ses yeux avaient passé sur la marquise de Maintenon.

Louis XIV au lit de la mort paraît désavouer et rétracter son testament.

Jusque-là on ne voit en lui que le chagrin d'avoir été forcé de compromettre sa volonté dernière : mais à l'article de la mort il parut avoir oublié ou vouloir rétracter l'injure qu'il avait faite à son neveu. Il le fit appeler, lui témoigna de la bienveillance, l'embrassa deux fois, l'assura qu'il l'avait toujours aimé et que dans son tes-

tament il ne lui avait fait aucun tort. Tous les historiens l'attestent. Le même jour, il dit aux officiers de sa maison : « Suivez les ordres que « mon neveu vous donnera. » Le duc d'Orléans prétendait qu'il lui avait dit à lui-même : « Mon « neveu, j'ai fait mon testament dans lequel je « vous ai conservé tous les droits de votre nais- « sance. Je vous recommande le dauphin, servez- « le comme vous m'avez servi. S'il vient à man- « quer, vous serez le maître, et la couronne « vous appartient. » Mais, à ne supposer vrai que ce qui est incontestable, si Louis XIV avait jugé ce prince coupable des crimes dont on l'accusait, comment celui qui, au lit de la mort, refusait de voir son évêque, parce qu'il était janséniste, aurait-il désiré de voir et d'embrasser l'empoisonneur de ses enfants?

C'est ici qu'il est évident que, sur le crime du poison, l'ame du roi avait été troublée, jamais persuadée, et que, dans cette ame affaiblie, dont les liens se dénouaient, les impressions étrangères avaient perdu toute leur force. Il l'avait vu calomnié sur l'affaire d'Espagne; l'exemple en était tout récent, et si le crime, pour lequel on aurait voulu qu'il eût fait trancher la tête à son neveu, était un crime supposé, celui du poison pouvait l'être. Ce fut donc un soulagement pour la conscience du roi mourant, de penser que son testament serait nul. Mais tout nul qu'il était de droit, tout affaibli qu'il était encore par les

paroles du roi lui-même, c'était toujours une arme redoutable dans les mains du parti contraire à celui du duc d'Orléans; et la révolution si tranquille et si prompte, qui se fit dans tous les esprits, est pour l'histoire un nouveau phénomène.

CHAPITRE II.

ASSEMBLÉE DU PARLEMENT

APRÈS LA MORT DE LOUIS XIV.

Coup-d'œil sur les régences.

Le moment critique d'une monarchie, c'est le premier moment d'une minorité : parce que la volonté du feu roi n'est plus rien; que celle du nouveau roi n'est rien encore; qu'il est instant de disposer de la tutelle et de la régence; que, si la nation s'assemble, elle est en proie aux factions; que, si les grands, sans la nation, s'arrogent le droit de décider pour elle, la haine des partis s'allume, et la discorde et l'anarchie prennent la place de l'autorité légitime, qui n'est plus dans aucune main. De là vient que ce qui se passe dans cette conjoncture est presque toujours illégal.

Dans le temps que nos rois faisaient, de leur vivant, sacrer et couronner leur héritier présomptif, par ce même acte solennel ils prenaient soin de choisir le tuteur de l'enfance du nouveau roi; ce choix avait l'aveu des peuples; les pairs et les grands du royaume en étaient témoins et ga-

rants. C'était ainsi que le petit-fils de Hugues Capet, Henri Ier, avait donné lui-même pour tuteur à Philippe son fils, âgé de huit ans, Baudouin, comte de Flandre, mari d'Adèle, sa sœur, et, par cette alliance, oncle du jeune roi : c'était ainsi que Louis-le-Jeune avait mis Philippe-Auguste, son héritier, sous la tutelle de Philippe, comte de Flandre. Le père de saint Louis, sans avoir fait comme eux, de son vivant, sacrer et couronner son fils, n'en voulut pas moins rendre authentique et légale la sage disposition qu'il fit pour sa minorité; ce fut un acte de législateur qui réunit dans la personne de la reine-mère et la tutelle de son fils et la régence du royaume, exemple inoui jusque alors. Sous la minorité de Charles VI, la régence fut disputée entre les princes du sang et réglée par des arbitres : les oncles du roi disposèrent de son autorité comme d'un bien de famille; la nation ne s'en mêla point : la force méprisa la loi. La tutelle de Charles VIII, confiée par Louis XI à sa sœur, dame de Beaujeu, fut un exemple tout contraire : l'acte en fut présenté aux états de Tours; et c'est le seul de cette espèce qui ait eu formellement l'aveu de la nation. Sous la minorité de Charles IX, on ne s'attend pas à voir un grand respect pour les lois : aussi, pour donner à l'usurpation de la reine-mère et du roi de Navarre une apparence de formalité, n'eut-on pas honte de faire écrire au parlement, par un roi âgé de dix ans, qu'il avait

disposé lui-même du gouvernement du royaume; et le parlement répondit au roi, qu'il remerciait le ciel de l'avoir si bien inspiré : jeu insultant et concerté au mépris de la nation, entre une cour sans pudeur et un parlement sans courage. Après avoir applaudi sous ce règne à l'usurpation du pouvoir souverain, le parlement lui-même en suivit l'exemple, en s'arrogeant le droit de nommer Marie de Médicis régente du royaume. Il est vrai qu'il y fut forcé, si des magistrats peuvent l'être, par ce violent duc d'Épernon, à côté duquel Henri IV venait d'être assassiné. Jusque-là cependant ce n'était que prétendre représenter la nation et suppléer la volonté publique. Le parlement alla plus loin. Louis XIII avait tout disposé avant sa mort pour la tutelle de son fils, et la régence du royaume; la déclaration en avait été vérifiée et consignée dans le dépôt des lois; le parlement y avait souscrit; et à peine Louis XIII eut-il fermé les yeux que la déclaration fut cassée; on fit tenir un lit de justice à Louis XIV, âgé de cinq ans; on lui fit mettre, à la place de la volonté du roi son père, munie de la sanction publique, ce qu'on osa appeler la sienne; et le parlement déféra à la volonté d'un enfant.

Testament de Louis XIV comparé à la déclaration de Louis XIII.

Le testament de Louis XIV, tenu sous le scellé jusqu'à sa mort, n'était pas un acte aussi inviolable que la déclaration de Louis XIII, publiée et enregistrée du vivant du législateur; mais si la volonté

d'un roi, déclarée quand il n'est plus, laisse à la nation le droit d'y déroger ou d'y souscrire, c'est que la nation, sous un roi mineur, avant d'avoir nommé à la régence, tient la place du souverain. Un tribunal qui, de sa pleine autorité, casse le testament d'un roi, se met donc lui-même à la place de la nation assemblée; et il s'agissait de savoir si le parlement aurait encore le pouvoir et la volonté de faire cet acte de législation et d'autorité souveraine. Sa résolution dépendait de l'impulsion qu'il aurait reçue, et du degré de crédit et de force qu'auraient les partis opposés.

Le parti du duc d'Orléans se ranime.

A mesure que la santé de Louis XIV devenait plus chancelante, la chaleur du parti contraire au duc d'Orléans se ralentissait. Le prince remarquait déja sur les visages l'embarras et l'inquiétude. On commençait à cultiver la bienveillance de ses amis et à gagner ses créatures. Les personnages les plus considérables allaient secrètement solliciter leurs bons offices; personne encore cependant n'osait se rapprocher de lui.

Alternatives d'espérances et de craintes.

Mais lorsque le danger du roi fut sérieux et manifeste, il n'y eut presque plus de ménagement. On vit la cour, avec son impudence accoutumée, se jeter, se presser en foule du côté du duc d'Orléans. Il est vrai que, trois jours avant la mort du roi, un cordial qu'on lui avait fait prendre ayant un peu rappelé ses forces, et l'espérance de le sauver s'étant ranimée avec lui,

l'appartement de son neveu, qui regorgeait de monde, fut vide en un instant. Mais dès que le roi retomba, tout reflua bien vîte vers le prince; et lui, au milieu de ce flottement, l'observait et s'en amusait comme d'une scène comique.

Retour de l'opinion de la multitude en faveur du duc d'Orléans.

Le monde, selon son usage, avait pris, sans savoir pourquoi, les impressions de la cour; mais moins intéressé, et par là moins injuste, il avait eu le temps de se demander à lui-même, pourquoi tout ce déchaînement contre un prince qu'il censurait comme très-vicieux, mais qu'il lui était impossible de haïr comme un méchant homme? On aurait applaudi à des précautions que Louis XIV aurait prises solennellement et avec dignité, pour obvier à l'abus du pouvoir; mais des dispositions secrètes et si mystérieusement cachées, le soin qu'on avait affecté d'enfermer dans un mur, sous des grilles de fer, cet acte qu'il n'aurait fallu que déposer respectueusement au greffe, annonçait quelque chose d'illégal et d'injuste. S'il n'y avait rien de contraire à nos coutumes et à nos lois, pourquoi tous ces soins ombrageux et ces précautions timides? Si le testament renversait l'ordre établi, s'il frustrait le duc d'Orléans des droits de sa naissance, avait-on présumé que ce prince fût assez lâche pour se laisser déshonorer? Et où était la preuve des crimes dont on l'avait si hautement, si légèrement accusé? Le roi n'avait-il pas assez fait pour ses enfants adultérins, en les appelant à la couronne?

Fallait-il exciter pour eux des troubles, des séditions, peut-être une guerre civile? Ainsi pensaient les gens les moins passionnés, les plus éclairés, les plus sages. La multitude ne pense point, l'impulsion la détermine. On lui avait dit que le duc d'Orléans venait d'empoisonner la famille royale; et, sans examiner s'il était vrai ou non, elle avait voulu le lapider : on avait cessé de le dire, elle avait cessé de le croire. Elle savait d'ailleurs que ce prince était populaire; elle espérait qu'il serait libéral; qu'après un règne austère et triste, il ferait renaître la joie et rappellerait l'abondance; qu'il soulagerait sa misère en diminuant les impôts, seul intérêt du peuple, qui ne vit que pour vivre; dès-lors ce parricide qu'on avait détesté devenait un dieu bienfaisant.

Opinion de l'armée.

Le militaire, accoutumé à n'estimer les hommes qu'en raison du courage, avait reconnu dans le duc d'Orléans la plus brillante valeur; il lui en avait coûté de croire un si brave homme capable d'un lâche attentat; et une opinion prise à regret n'est pas difficile à détruire. Ceux qui avaient servi sous ses ordres disaient de lui ce qu'ils avaient vu; les autres se flattaient de le trouver le même, bon, accessible et généreux.

Du parlement.

Le parlement, dès long-temps fatigué des querelles théologiques, et indigné du joug de Rome, que Louis XIV expirant lui avait voulu faire subir, ne demandait qu'un prince qui osât l'en

délivrer ; et celui-ci n'annonçait rien moins qu'un timide respect pour les volontés du saint-siége. Sur tout le reste, il le connaissait faible ; il espérait le dominer.

Des pairs. Les ducs et pairs, se voyant dégradés par la préséance accordée aux bâtards, le regardaient comme leur vengeur. Ils avaient aussi des débats avec la haute noblesse, et ils se persuadaient que le duc d'Orléans déciderait en leur faveur.

Du clergé. Pour le clergé, trop affaibli par ses divisions sur la bulle, il ne songeait, dans l'un et dans l'autre parti, qu'à se ménager un soutien. Ni l'un ni l'autre n'attendait du duc d'Orléans un zèle bien sincère ; mais tous les deux pouvaient prétendre à sa faveur. Le père le Tellier, qui l'avait bien servi, croyait pouvoir y compter pour les siens ; le cardinal de Noailles avait, de son côté, des amis qui lui en répondaient. D'ailleurs ce qu'il y avait alors de plus imposant dans l'église, n'avait qu'un crédit chancelant. Le confesseur allait n'être plus rien : il jouait sa dernière scène. Le nonce Bentivoglio était décrié par ses mœurs et odieux par son caractère effronté, pétulant et fourbe. Les cardinaux de Rohan et de Bissi étaient plutôt en faveur à la cour qu'en recommandation dans l'estime publique. La considération plus marquée, dont l'abbé de Polignac commençait à jouir, n'était pas celle de son état. Le seul qui eût vraiment un grand poids était le cardinal de Noailles ; et le duc d'Orléans s'en était assuré.

Telle était, sur la fin du règne de Louis XIV, la disposition des esprits à l'égard du duc d'Orléans. Ce prince avait partagé sa confiance entre trois hommes qui servirent de médiateurs à tout ce qui voulut se rapprocher de lui.

D'Effiat, Canillac, St.-Simon, se partagent la confiance du prince.

L'un était le marquis d'Effiat, homme d'esprit, de sens et de résolution, qui savait prendre avec adresse l'ascendant sur les ames faibles, et l'exercer avec empire quand il l'avait pris une fois. D'intelligence avec le chevalier de Lorraine, il avait gouverné *Monsieur* jusqu'à sa mort, toujours avec autorité, dit Saint-Simon, et souvent avec insolence. Ce même Saint-Simon l'accuse d'avoir empoisonné Henriette, première femme de *Monsieur,* pour venger le chevalier de Lorraine qu'elle avait fait exiler; et il raconte cette anecdote avec des circonstances qui semblent exclure le doute. Il la tenait, dit-il, de Fleuri, procureur-général, auquel, bien des années depuis le crime, l'un des complices, appelé Purnon, maître-d'hôtel de *Madame,* l'avait lui-même révélé. Ni cette étrange confidence échappée à l'un des coupables, ni le silence de Louis XIV, à qui Purnon avait tout avoué, ni le rappel du chevalier de Lorraine, qui avait envoyé le poison, ni l'impunité de d'Effiat qui l'avait mis dans l'eau dont buvait la princesse, ni l'indulgence du roi envers Purnon, conservé dans sa place de maître-d'hôtel auprès de la seconde femme de *Monsieur,* rien, dans ce récit, n'est croyable. Mais lequel des deux

témoins soupçonner, de Fleuri ou de Saint-Simon? c'est ce que je laisse en suspens. Je dois seulement avertir que Saint-Simon haïssait d'Effiat, et que la haine, dans tous ses mémoires, distille le plus noir venin.

Le second des trois personnages dont on se ménageait l'appui était le marquis de Canillac. Il avait réussi d'abord auprès du duc d'Orléans par la satire de la cour, la plus libre et la plus piquante : sorte de flatterie qui ne pouvait manquer de plaire à un prince disgracié. Canillac, envieux de tout, et ne méritant rien, avait la misanthropie de l'ambition mécontente. Dans ses propos, ni les ministres, ni la marquise de Maintenon, ni le roi lui-même, n'étaient épargnés. Son caractère était un composé de vanité, d'humeur, d'agrément, d'importance, et de frivolité. Moraliste perpétuel, au milieu de la licence même, il était des soupers du prince, sans s'y permettre aucun excès, et sans jamais perdre un instant le sérieux de la prudence et le sang-froid de la sobriété.

Enfin le plus considéré des trois, comme le plus digne de l'être, était le duc de Saint-Simon. On le voit peint dans ses mémoires avec ses talents supérieurs, ses défauts et même ses vices; avec cette éloquence si pleine quelquefois, si véhémente et si rapide, et cette affluence de paroles qui le rend si diffus lorsqu'il est négligé; avec ce don d'approfondir, d'analyser les carac-

tères, d'en saisir toutes les nuances, de les marquer par des touches si fines et par des traits si vigoureux, et cette partialité qui exagère tout à ses yeux, et lui fait tout louer ou blâmer sans mesure; avec cette raison si forte et cette vanité si faible; avec ce caractère si droit lorsqu'il est calme, mais souvent si passionné; avec ce sentiment si doux, si pénétrant, qui fait aimer tout ce qu'il aime, et cette bile envenimée qu'il répand à grands flots sur tous les objets de sa haine ou de ses fiers ressentiments; enfin avec cette ostentation de franchise et de probité, ce zèle ardent pour la justice, cet amour de la vérité qui semble l'animer sans cesse, et cet intérêt personnel qui le domine à son insu, au point de ne lui laisser voir dans la nation que la noblesse, dans la noblesse que les ducs et pairs, dans les ducs et pairs que lui-même, ou que leurs rapports avec lui.

Ce fut d'abord par ces trois hommes de confiance qu'on fit passer au duc d'Orléans les protestations de zèle. Bezons, quoique moins important, quoique peu digne de la faveur du prince, après le triste personnage qu'il avait fait en Espagne, où il avait si mal remplacé Berwick, ne laissa pas d'être recherché; Dubois, encore très-subalterne, le fut aussi, mais en secret, et avec les ménagements que l'orgueil met dans ses bassesses.

Les plus empressés à se produire furent le duc Le duc de

Noailles et le président de Maisons.

de Noailles et le président de Maisons. Noailles, à qui son alliance avec la marquise de Maintenon devait rendre l'accès du duc d'Orléans difficile, eut l'habileté de se rendre nécessaire par son crédit. Le duc de Guiche, son beau-frère, colonel des gardes-françaises, homme avide et nécessiteux, comme tous les dissipateurs, n'avait d'autre importance que celle de sa place; mais Contade, son major, était un homme estimé dans son corps. Ce fut lui que le duc de Noailles prit soin de s'attacher; et, par son entremise, il se lia avec Maisons, voulant paraître ainsi mener d'une main les gardes-françaises, et de l'autre le parlement.

Maisons, qu'une grande fortune et un état somptueux qu'il tenait avec dignité, ses liaisons dans le plus grand monde, l'amour des lettres, leur commerce, sa haute faveur à la cour rendaient l'oracle de sa compagnie, ne désirait pas moins que le duc de Noailles d'être important sous la régence. Par lui, Noailles et Canillac, ennemis l'un de l'autre, se réconcilièrent; et tous les trois crurent former ensemble un triumvirat qui subjuguerait le régent et gouvernerait le royaume.

Maisons mourut dix jours avant Louis XIV; mais la liaison de Canillac et de Noailles était formée; et moyennant cinq cent mille livres que le duc d'Orléans promit au duc de Guiche, le régiment des gardes fut à lui.

Il avait perdu dans Maisons le grand mobile du parlement. De Mesmes, premier président, lui était contraire, et il le savait; mais il avait à lui opposer deux hommes de plus d'importance, d'Aguesseau, par l'autorité de ses lumières et de ses vertus; Joli de Fleuri, par l'ascendant de son esprit et de son éloquence. La reconnaissance du prince prévint le succès de leur zèle, et ne dut pas le ralentir; à d'Aguesseau il promit la place de chancelier à la mort de Voisin, et à Fleuri celle de procureur-général quand d'Aguesseau la laisserait vacante; il affermit de même la bonne volonté de ceux qu'il destinait à remplir les premières places dans les conseils de la régence, dont il avait formé le plan.

Le chancelier Voisin. Le maréchal de Villeroi.

Mais deux hommes sur lesquels il était loin de compter, Voisin et Villeroi vinrent s'offrir et se livrer d'eux-mêmes. C'est Saint-Simon qui le raconte : personne n'était mieux instruit de ces détails; et autant je suis en défiance de son jugement sur les hommes, autant j'ai peine à révoquer en doute son témoignage sur les faits. Voici ce qu'il a révélé.

Voisin devait son existence à la marquise de Maintenon : sans autre appui que sa faveur, sans autre mérite auprès d'elle que d'avoir été intendant de la maison de Saint-Cyr, sans autre recommandation que le manége de sa femme, complaisante, habile et discrète, il était parvenu au ministère de la guerre et à la place la plus émi-

nente de la magistrature, tout incapable qu'il était de remplir ni l'un ni l'autre de ces emplois. Il avait seul, avec sa protectrice, toute la confiance de Louis XIV : c'était par lui qu'avait passé l'édit en faveur des bâtards; c'était avec lui que le roi avait rédigé son testament ; c'était de sa main qu'il était écrit ; et si un seul homme avait pu en être le dépositaire, c'était à lui, sans aucun doute, que le roi l'aurait confié. Ce fut lui qui fit proposer au duc d'Orléans de le lui révéler, s'il voulait lui assurer sa place.

Le maréchal de Villeroi tenait à la personne de son maître par des liens encore plus étroits et plus forts : ce monarque, dès sa jeunesse, l'avait accablé de bienfaits ; dans tout l'espace de son règne, jamais aucun de ses sujets n'avait reçu de lui des marques si touchantes de confiance et de bonté. Pour comble de faveur, il l'avait voulu voir à la tête de ses armées ; et, après les fautes les plus grossières et les plus désastreuses, il l'y avait soutenu contre le cri de la nation et au péril de sa couronne. Il l'avait fait passer d'Italie en Flandre, pour lui donner lieu de réparer la déroute de Chiari, et la surprise de Crémone ; enfin, la bataille de Ramillies perdue par sa seule incapacité, l'ayant trop mise en évidence, il n'est point de ménagement que le roi n'eût gardé encore pour lui adoucir l'inévitable humiliation d'être rappelé. On se souviendra éternellement de ce mot plein de délicatesse et de magnanimité

qu'il lui dit en le revoyant : *M. le Maréchal, on n'est plus heureux à notre âge.* Ni tout l'orgueil de Villeroi, ni ses plaintes sur son rappel, ni sa résistance inflexible à demander lui-même sa retraite, ni l'opiniâtreté de son ressentiment dans sa disgrâce volontaire, rien n'avait pu lasser l'indulgence du roi ; il l'avait rappelé comme un consolateur après la mort de la dauphine, et depuis, il n'avait cessé de redoubler pour lui les distinctions et les grâces. « Le duc de Villeroi (son fils) « est au comble de la joie, écrivait madame de « Maintenon : le roi lui a donné les survivances du « gouvernement du Lyonnais, de la lieutenance-« de-roi, et de toutes les pensions qui y sont « attachées. » Après le duc de Beauvilliers, Villeroi était le seul homme titré (pour ne pas dire de naissance) que Louis XIV eût fait entrer dans le conseil : il y souffrait ses inepties, en rougissait pour lui, et les dissimulait. Dans son testament, on a vu de quelles marques de confiance et d'estime il l'honorait au-delà du tombeau. Il n'est guère possible d'imaginer, je ne dis pas une amitié, car Villeroi n'était qu'un courtisan, mais une faveur plus constante et plus signalée. Qui le croira ? ce fut ce même favori qui, tandis que Louis XIV expirant, lui donnait, par son codicille, le commandement de la maison du jeune roi et la garde de sa personne, alla trouver le duc d'Orléans; lui offrit, s'il voulait promettre au chancelier de le laisser en place, la révélation

du testament du roi, et s'engagea lui-même à ne point faire usage du pouvoir qu'il lui confiait. Dans ce marché, Voisin s'engageait à remettre sa place de secrétaire-d'état de la guerre, dont le brevet de retenue, de quatre cent mille livres, lui serait payé comptant au moment de sa démission. Cette trahison superflue ne valait pas le prix qu'on y mettait; mais, impatient de tout savoir, le duc d'Orléans promit tout; et dès le lendemain, dans le cabinet du roi mourant, le chancelier, seul avec le prince, lui confia le codicille.

Motifs de sécurité du duc d'Orléans.

Ainsi, tranquille sur la maison du roi, servi avec chaleur auprès du parlement, plus sûr encore des gardes-françaises par le duc de Guiche et Contade, des gardes-suisses par Raynold, de l'artillerie par Saint-Hilaire, de la police par d'Argenson, ayant pour lui les ducs et pairs, auxquels il avait tout promis, ayant gagné plus en détail et par d'obscures entremises, tous ceux dont il avait besoin, le duc d'Orléans attendit l'événement de la mort du roi. Elle arriva le 1er septembre 1715, à huit heures du matin; et le lendemain, à la même heure, le parlement fut assemblé.

Mort de Louis XIV.

Séance du parlement vingt-quatre heures après.

Il était déja en séance, lorsque les pairs y arrivèrent. Quelques moments après, les princes légitimés s'y rendirent. Le duc du Maine n'avait pour lui, à la tête du parlement, que de Mesmes, courtisan faible, magistrat peu considéré, et adversaire peu redoutable de d'Aguesseau et de

Fleuri. Parmi les pairs, il pouvait avoir quelques partisans, mais timides et dominés par le grand nombre. Il comptait peut-être sur le duc de Guiche, qu'il croyait lui être attaché, et qui, vendu au duc d'Orléans, s'était posté dans une des lanternes de la salle de l'assemblée, tandis que son régiment, avec celui des gardes-suisses, occupaient les dehors et l'intérieur du palais. Cependant, soit dissimulation, soit persuasion réelle que tout allait fléchir sous la volonté du feu roi, le duc du Maine se présenta avec tous les dehors de l'espérance la plus calme, tempérant néanmoins cet air de confiance par un respect sérieux et profond. Le comte de Toulouse, qui venait après lui, portait sur le visage le sang-froid de son caractère, toujours aussi indifférent sur les objets d'ambition, que son frère en était avide. Le duc de Bourbon vint ensuite; le duc d'Orléans le suivit de près. Il parut avec cette assurance noble et modeste qu'inspire le bon droit devant des juges équitables. On dit cependant que, pour leur imposer, il avait fait placer, dans l'une des tribunes, l'arrogant mylord Stairs, ambassadeur d'Angleterre, qui, dès avant la mort du roi, s'était ménagé, dans la cour du prince, des intelligences secrètes, et qui, par sa présence, croyait le protéger. Cette précaution injurieuse fut inutile; et le parlement, qui ne savait rien des intrigues de Stairs, ne vit en lui qu'un étranger curieux de ce grand spectacle, ou qu'un politique attentif à ce qu'on allait décider.

Lecture du testament de Louis XIV. Le duc d'Orléans parle le premier.

Dès que le duc d'Orléans fut arrivé, et qu'il eut pris place dans l'assemblée, les députés furent nommés pour aller chercher au greffe, dans la niche grillée, le testament de Louis XIV. En l'absence des députés, il régna un profond silence. A leur retour, ils déposèrent dans les mains du premier président le testament et le codicille. La lecture en fut faite par l'un des magistrats, et dès qu'elle fut achevée, le duc d'Orléans prit la parole. Il commença par des éloges et des regrets pour le feu roi. Il dit que rien n'était plus digne de la sagesse de ce monarque, que tout ce qu'on venait de lire concernant les maisons de Saint-Cyr et des Invalides, et l'éducation du jeune roi; mais qu'à l'égard de ses dispositions pour le gouvernement du royaume, il avait de la peine à les concilier avec ce qu'il lui avait dit à lui-même dans les derniers jours de sa vie; et d'une voix mal assurée, il répéta ce qu'il appelait ses paroles : *Qu'il ne lui avait fait aucun tort, et que dans son testament il lui avait conservé tous les priviléges de sa naissance.* « Or, reprit-il, quoi de plus contraire au droit que j'ai par ma naissance à la régence du royaume, que ce conseil nommé d'avance, dont moi-même je dépendrais, et qui, revêtu de toute l'autorité, ne m'en laisserait plus aucune? Comme régent, je suis responsable de l'administration de l'état; je ne puis l'être qu'à la tête d'un conseil que j'aurai formé. Je ne lui dispute point la voix délibérative, et j'entends que

tout s'y décide à la pluralité, ne me réservant que la voix prépondérante en cas de partage; mais cela même exige et suppose ma confiance, et je ne puis la donner entière qu'à des personnes de mon choix. Le feu roi a donc été surpris, et il n'a pas senti la force et les conséquences de ce qu'on lui a fait faire (en prononçant ces mots il regarda le duc du Maine). Pour moi, ni mon devoir, ni mon honneur, ajouta-t-il, ne me permettent de souffrir l'injure faite à ma naissance, à mon dévouement pour le roi, et à mon amour pour l'état; et j'espère assez de l'estime de ceux qui composent cette assemblée, pour me persuader que la régence sera déclarée telle qu'elle doit être, c'est-à-dire entière et indépendante, et que le choix du conseil qui doit y concourir me sera confié. Je consens qu'on me lie les mains pour le mal; mais pour le bien, je veux être libre. »

Il impose silence au duc du Maine. Le duc d'Orléans est déclaré régent.

Le duc du Maine voulut répliquer; le duc d'Orléans lui imposa silence. « Monsieur, lui dit-il d'un ton ferme, vous parlerez à votre tour. » En un moment l'opinion générale se décida. Le choix du conseil fut attribué au duc d'Orléans, déclaré régent du royaume, et l'acclamation ne permit pas au duc du Maine d'élever la voix; mais tout n'était pas décidé.

Le régent combat un autre article du testament.

On a vu que, par un article du testament, la personne du roi mineur était mise sous la garde du duc du Maine, en qualité de surintendant de

l'éducation, et qu'à ce titre la maison du roi, civile et militaire, devait lui obéir. Le duc d'Orléans s'éleva contre cette énorme puissance. Il représenta que, si son honneur était blessé par l'autre article du testament, il l'était bien plus par celui-ci, qui non-seulement ne lui laissait aucune sûreté pour lui-même, mais qui mettait la cour, la capitale, la personne du jeune roi, sous l'absolue dépendance de ceux qui avaient si indignement abusé de la faiblesse d'un roi mourant. Il conclut que la régence était absolument impossible à exercer sous des conditions pareilles, et qu'il ne doutait pas que la sagesse du parlement ne lui fît annuller des dispositions capables de jeter le royaume dans des malheurs effrayants à prévoir.

Le duc du Maine réplique. Discussion entre ces deux princes.

Le duc du Maine avait le droit d'être entendu dans sa propre cause, et il en eut la liberté. Il dit que l'éducation du roi, et par conséquent sa personne lui étant confiée, il devait avoir exclusivement l'autorité sur sa maison tant militaire que civile, sans quoi il ne pouvait répondre ni du service, ni de la sûreté personnelle du jeune prince, pour lequel, disait-il, son attachement était si bien connu du feu roi, qu'il y avait mis toute sa confiance. A ces dernières paroles, le duc d'Orléans l'interrompit. « Il serait étrange, « dit-il, que la première et la plus entière con- « fiance n'eût pas été pour moi, et que je fusse « réduit à vivre sous la protection et sous la dé-

« pendance de ceux qui auraient usurpé mes « droits, et qui m'auraient cru assez imprudent « ou assez faible pour le souffrir. »

La réplique eût été accablante, si le duc du Maine avait eu le courage que sa situation demandait. Il eût fallu que le duc d'Orléans, avant de réclamer ses droits, eût commencé par se laver des soupçons qui l'avaient noirci, sans quoi le duc du Maine aurait rendu garants de la vie du jeune roi ceux qui auraient eu l'imprudence de la livrer aux mains de son héritier présomptif, accusé par la voix publique d'avoir empoisonné tout le reste de sa famille. Jamais peut-être une plus grande cause n'a été plaidée aux yeux d'une nation ; mais elle exigeait autre chose qu'un esprit délié et qu'une ame timide.

Le régent sépare l'assemblée.

Cependant la contestation de l'un et de l'autre s'animait par des répliques entrecoupées, et dégénérait en une dispute indécente et interminable; lorsque le duc d'Orléans, dont la dignité se trouvait compromise, prit le parti, comme il était tard, de faire lever la séance et de la remettre à l'après-midi. Mais, en renvoyant l'assemblée, il frappa un coup décisif.

Trait de génie de ce prince. Droit des remontrances rendu.

Après l'acte de souveraineté que le parlement venait de faire, il eût été de sa politique de s'établir modérateur de l'autorité absolue, et de laisser au duc du Maine le pouvoir de la balancer, afin de dominer lui-même entre les deux, en les opposant l'un à l'autre. Dans cette situation, c'eût

été lui, sans doute, qui eût régné pendant la régence; et le duc d'Orléans sentit bien qu'il fallait jeter un appât à son ambition, pour la distraire ou l'assoupir; c'est ce qu'il fit en homme de génie; il déclara donc que le premier usage qu'il voulait faire du pouvoir de régent, était de mettre le parlement en état de l'aider de ses conseils et de ses lumières, et que, dès ce moment, il lui rendait l'ancienne liberté des remontrances. Ces paroles furent suivies d'acclamations et d'applaudissements, et la séance fut levée.

Le régent appelle d'Aguesseau et Fleuri. Il retourne au parlement.

A peine le régent fut de retour dans son palais, qu'il y fit venir d'Aguesseau et Fleuri, ses partisans les plus utiles; et, tout concerté avec eux, il retourna sur les quatre heures au parlement, qui l'attendait. Après qu'il eut pris place et que le bruit causé par son arrivée eut cessé, il dit qu'il persistait à déclarer qu'il ne lui était pas possible de souffrir que le surintendant de l'éducation fût maître de la personne du roi; qu'il tînt Versailles, Paris, les princes, les pairs et les grands du royaume et lui régent sous sa puissance; qu'ils devaient tous sentir que si le duc du Maine avait le commandement de la maison du roi, il pourrait à toute heure disposer de leur liberté, et attenter, quand bon lui semblerait, à celle du régent lui-même; que la cour prévoyait ce qui résulterait d'une nouveauté si étrange, et qu'il laissait à sa sagesse, à son intégrité, à son amour de l'ordre et du repos public, à déclarer

ce qu'elle pensait d'un si funeste renversement de toutes les règles et de toutes les lois.

L'article du testament qui confiait la personne du roi au duc du Maine est cassé.

Le duc du Maine, interdit, abattu, et la pâleur sur le visage, voulut répliquer; on ne l'écouta plus; et il fut décidé, tout d'une voix et en tumulte, que cet article du testament serait abrogé comme le précédent. Les gens du roi auraient dû conclure avant que l'opinion se formât : aussi le premier président n'avait-il pas demandé les voix, mais les voix l'avaient prévenu. Enfin, d'Aguesseau et Fleuri parlèrent, le procureur-général en peu de mots, l'avocat-général plus au long et avec beaucoup d'éloquence. Leurs conclusions furent dans tous les points en faveur du duc d'Orléans.

Alors le duc du Maine rappela tout ce qu'il avait de courage pour représenter avec force, mais cependant avec mesure, que, s'il était dépouillé de l'autorité que le feu roi lui avait attribuée, il demandait à être déchargé de la garde du jeune roi, et à conserver seulement la surintendance de son éducation, sans répondre de sa personne. *Très-volontiers, monsieur, lui répondit le duc d'Orléans, et il n'en faut pas davantage.* Le premier président, presque aussi consterné que le duc du Maine, alla aux voix, et chacun répondit : *De l'avis des conclusions.* L'arrêt fut prononcé. Ainsi tout le pouvoir fut remis au duc d'Orléans, avec la pleine liberté de former à son gré le conseil de régence; l'autorité pourtant

réservée au conseil pour la décision des affaires, à la pluralité des voix; celle du régent seulement prépondérante dans le cas du partage.

Ces mesures sont universellement applaudies.

L'arrêt fut suivi des acclamations de l'assistance, et successivement de celles du peuple, qui remplissait l'intérieur du palais.

Le régent confie son plan de gouvernement. Ouvrage du duc de Bourgogne.

Quant le bruit de l'applaudissement eut cessé, le régent, avec cet air noble et doux, qui était sa première éloquence, remercia le parlement, l'assura du soin qu'il aurait d'employer au bien de l'état le pouvoir et l'autorité dont il était dépositaire, et ajouta qu'il était temps d'instruire l'assemblée du plan d'administration qu'il se proposait d'établir. Ce plan avait été trouvé dans la cassette du duc de Bourgogne, et la vénération avec laquelle le régent le nomma, fit la plus vive impression. Le projet consistait dans la distribution et le partage des affaires entre plusieurs conseils subordonnés au conseil de régence; un pour la politique, un pour la guerre, un pour la marine, un pour la finance, un pour les affaires ecclésiastiques, un pour celles de l'intérieur, et, dans ces deux derniers, un certain nombre de jurisconsultes pour y porter la lumière des lois. Le régent ne négligea point d'énoncer qu'ils seraient pris dans le parlement; et à ces mots la magistrature fit éclater sa reconnaissance. Ainsi se termina cette assemblée mémorable; ainsi s'en retourna comme en triomphe dans son palais, au milieu des acclamations du

peuple redoublées sur son passage, celui que ce même peuple, trois ans auparavant, aurait lapidé et mis en pièces, si la vigilance et la fermeté de d'Argenson, lieutenant de police, ne l'eût pas retenu.

Le 12 septembre, Louis XV tient un lit de justice.

Cette révolution s'était faite le 2 septembre. Le 12, Louis XV, âgé de cinq ans, vint tenir son lit de justice. Sa gouvernante, la duchesse de Ventadour, y était assise à ses pieds, comme pour rendre plus sensible le contraste de son enfance avec un acte de législateur. Par cet acte, fut confirmé l'arrêt qui avait annullé le testament de Louis XIV; et le chancelier Voisin, qui l'avait écrit, fut l'organe de la sanction donnée à l'arrêt qui l'anéantissait.

CHAPITRE III.

FORME DE GOUVERNEMENT

DONNÉE A LA RÉGENCE.

Véritable auteur du plan adopté par le régent.

Le plan d'administration qu'adopta le duc d'Orléans avait été tracé par le duc de Beauvilliers au duc de Bourgogne, son élève, lorsqu'il était si près du trône et encore plus près du tombeau. Mais, à vrai dire, ce ne fut ni l'exemple, ni l'autorité du duc de Bourgogne qui décida le duc d'Orléans, ce fut le conseil du duc de Saint-Simon, conduit lui-même par un intérêt qui n'était rien moins que celui de l'état. Son dessein fut, dit-il dans ses mémoires, *de commencer à mettre la noblesse dans le ministère, avec la dignité et l'autorité qui lui convenait aux dépens de la robe et de la plume, d'écarter cette roture de tous les emplois supérieurs, et de soumettre tout à la noblesse en toute espèce d'administration.*

L'ingénuité de cet aveu ne doit point étonner de la part d'un homme tout occupé des prérogatives de la naissance et des principes indestructibles du gouvernement féodal. Il faisait gloire

d'avoir voulu renverser tout le système de gouvernement dont le cardinal Mazarin *avait*, disait-il, *empoisonné le royaume*. Or voici quel est ce système, qu'il trouvait si pernicieux.

Préventions données à Louis XIV par Mazarin contre la noblesse. Système de ce ministre.

En retraçant à Louis XIV les entreprises et les usurpations de la noblesse sous la régence de Marie de Médicis et sous celle d'Anne d'Autriche, Mazarin lui avait donné pour maxime, d'éloigner du gouvernement cette noblesse factieuse, qui, ne voyant dans le souverain que l'usurpateur de ses droits, et, dans le peuple, que son ancien esclave échappé de sa chaîne, tendait sans cesse à reprendre d'un côté, le pouvoir d'opprimer de l'autre. Toujours liguée secrètement contre l'autorité du prince et la liberté des sujets, elle regarderait, disait Mazarin, comme un traître, le ministre homme de qualité, qui ne croirait pas lui devoir sur tous les ordres de l'état toute espèce de préférence, de faveurs et de sacrifices. Il croyait qu'un corps si puissant par ses emplois, par ses richesses, par ses alliances réciproques, aurait trop d'influence et d'ascendant sur celui des siens qui serait dans le ministère, et dont la considération dépendrait du crédit qu'il donnerait à ses pareils. Réduit à tout dissimuler, à tout souffrir ou à tout craindre de cette ligue menaçante, traité par elle en ennemi s'il ne lui était pas dévoué, protégé, soutenu s'il se livrait à elle, ce seul mérite lui tiendrait lieu de lumières et de talents, lui ferait pardonner les fautes les plus

graves, et éleverait en sa faveur, autour du prince, un cri de louange plus fort que celui du blâme public; ainsi attaché par les plus forts liens à cette classe où il serait né, animé du même esprit qu'elle, et imbu des mêmes principes, il porterait dans les conseils ce despotisme militaire et ce même orgueil féodal que Richelieu avait abattu, mais qu'il n'avait point étouffé; donnerait tout à la naissance, prodiguerait aux plus remuants les récompenses et les honneurs, ruinerait l'état pour payer ses partisans toujours avides, érigerait pour eux en droit l'abus du pouvoir de leurs places, les vexations, les rapines, la licence, l'impunité; se ferait, aux dépens du roi, un rempart redoutable contre le roi lui-même, et le réduirait à n'oser le renvoyer du ministère où il se serait retranché et environné de défenseurs. La véritable condition d'un ministre était donc, selon Mazarin, de ne tenir à rien qu'au prince et à l'état, de n'avoir pour appui que son propre mérite, et de voir toujours la disgrâce à côté de la négligence ou de l'oubli de ses devoirs.

St.-Simon veut surtout renverser ce système.

Ce que le duc de Saint-Simon voyait *de plus pressé et de plus important à faire* était donc le renversement de ce système; et, du vivant du duc de Berri, il avait déja proposé au duc d'Orléans de l'engager, s'il devenait roi, à former des conseils dont les places seraient remplies par la noblesse. Il l'y exhorta plus vivement encore

lui-même, dès qu'il le vit à la veille de gouverner; et il faut avouer que ce plan, d'ailleurs si dangereux, convenait à une régence. Celle-ci, plus qu'une autre, avait besoin d'appui, soit par la faiblesse du chef, soit par la difficulté des affaires, soit par la jalousie et les prétentions du parlement et de la cour d'Espagne, soit enfin par l'événement que l'enfance du roi pouvait laisser prévoir et craindre; et si l'avis du duc de Saint-Simon ne fut pas celui d'un citoyen ni d'un ami désintéressé, ce fut du moins celui d'un homme habile.

La grande difficulté fut d'admettre dans les conseils ceux des ennemis du duc d'Orléans, qu'il eût été indécent d'en exclure; mais on leur opposa des hommes en état ou de les contenir, ou de les balancer.

Composition du conseil de régence.

Le conseil de régence fut ainsi composé : le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, chef du conseil; le duc du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier Voisin, le duc de Saint-Simon, les maréchaux de Villeroi, d'Harcourt et de Besons, l'ancien évêque de Troyes, et Torci, tous ceux-là opinants; la Vrillière tenant le registre, mais n'ayant point de voix, et Pontchartrain, sans fonctions, admis à titre de faveur, en considération du chancelier son père.

Chavigni.

L'ancien évêque de Troyes, Chavigni, était un homme de bien, un esprit sage, instruit dans les affaires du clergé, français quant aux maximes;

mais sans aucun parti; considéré dans le grand monde, où il avait passé sa vie, plus respecté encore depuis qu'ayant cédé son évêché à son neveu, il avait cherché la retraite : il ne s'attendait à rien moins qu'à être appelé dans les conseils; mais il accepta, sans répugnance, ce qu'il n'avait point désiré, et le monde, accoutumé à voir dans ses pareils plus d'adresse et de manége, fut surpris qu'il eût négligé de se donner l'air de la résistance et le mérite du refus.

Le maréchal de Besons.

Le maréchal de Besons était ce qu'on appelle un homme de guerre, s'il ne fallait que bien mener un corps; brusque, emporté dans son humeur, avec assez de sens, mais peu d'intelligence; connaissant l'honneur militaire, mais aussi timide à la cour qu'il était brave sous les armes: quant à l'extérieur, fait pour en imposer par une tête de caractère, bonne, dit Saint-Simon, à être peinte par Rembrant; mais, avec cette tête vide, plus propre à figurer qu'à opiner dans les conseils.

Torci.

J'ai fait connaître ci-devant les autres membres du conseil de régence; mais je n'oublierai point, à l'égard de Torci, que, si le régent en avait cru le plus honnête de ses courtisans, il aurait exclu de ce conseil le seul homme d'état qu'il y eût alors dans le royaume.

Torci, du vivant du feu roi, *enveloppé*, dit Saint-Simon, *dans sa sagesse et dans sa vertu*, n'avait été d'aucun parti : il avait des amis dans

l'un et dans l'autre; les Villeroi et les Talard, du côté du duc du Maine; les d'Estrées et les Castries, du côté du duc d'Orléans; mais, sans se laisser dominer, il les ménageait tous, et se conservait libre. Tandis que Voisin trafiquait, par l'entremise de Villeroi, et que tous les autres ministres, sans en excepter Desmarets, briguaient secrètement l'appui de tout ce qui était en crédit dans la cour du duc d'Orléans, Torci, lui seul, fier et modeste, ne demandait rien à personne: soit qu'il fût assez sage pour n'ambitionner rien, soit qu'il se sentît nécessaire et fait pour être recherché, ni lui, ni sa femme, n'avaient fait un pas pour s'approcher de la nouvelle cour; et le duc d'Orléans ne doutait pas que Torci ne lui fût contraire. Cet homme, droit et ferme, avait de plus un ennemi dans Saint-Simon; et celui-ci nous en dit la cause. *Mon amour-propre n'était pas content de n'avoir jamais reçu de Torci la moindre avance. C'était*, ajoute-t-il, *un homme de l'ancien ministère; et, dans mon dessein d'anéantir les secrétaires-d'état, Torci, qui l'était après son père et son grand-père, ne pouvait être à mon gré. Je lui donnai donc force attaques auprès de M. le duc d'Orléans, et je m'irritais en moi-même du peu de progrès que j'y faisais.* La résistance du régent n'eut pas un motif plus louable que les attaques de Saint-Simon; et si Torci fut conservé, il le dut moins à ses talents, à ses lumières, à son austère pro-

bité, à l'avantage même d'avoir le secret des négociations, et d'y être versé depuis tant d'années, qu'à celui d'avoir eû l'espionnage de la poste, dont le régent croyait ne pouvoir se passer.

Nullité du duc du Maine.

Le duc du Maine tremblait pour son état. Voisin, vendu et avili; Harcourt, frappé d'apoplexie; Villeroi, réduit, par incapacité, à n'opiner que par monosyllabes, n'étaient pas des antagonistes bien redoutables pour Saint-Simon, Torci et le régent lui-même, qui, d'ailleurs, s'était assuré de la pluralité des voix. Aussi fut-il le maître du conseil de régence.

Conseil de conscience.

Dans le trouble où Louis XIV avait laissé les affaires de l'église, le conseil de conscience était plus difficile à former. Ce roi, dans la dernière année de sa vie, n'avait pu forcer la résistance du parlement à l'acceptation de la bulle. Ce n'était pas que, dans tous les esprits, il y eût le même courage : le premier président flottait entre la cour et sa compagnie; Chauvelin, avocat-général, était livré au père le Tellier, qui l'avait mis auprès du roi dans la confiance la plus intime; Blancmenil, fils de Lamoignon, était dévoué aux jésuites; mais d'Aguesseau, procureur-général, secondé de Fleuri, avait montré une constance à toute épreuve, et les avait tous entraînés. Le roi, pour le fléchir, l'avait fait venir seul, et l'avait trouvé aussi ferme qu'à la tête du parlement. Il en fut d'autant plus outré qu'il ne se sentait plus la force d'aller tenir son lit de jus-

tice, comme il l'aurait voulu, et comme il l'avait annoncé. Dans son dépit, il s'oublia jusqu'à sortir de son naturel, et de cette dignité froide qui accompagne le sentiment d'une puissance irrésistible. Impatient de se trouver faible contre la volonté d'un homme, Louis XIV menaça d'Aguesseau de lui ôter sa charge; et cette menace fut aussi inutile qu'elle était injuste : d'Aguesseau n'en fut point troublé. Enfin, le roi, au lit de la mort, fit appeler les cardinaux de Rohan et de Bissi, et leur dit qu'il était fâché du trouble où il laissait l'église; mais que, s'il y avait de sa faute, ils en répondraient devant Dieu, puisqu'il s'était conduit par leurs lumières, et n'avait fait, dans son ignorance, que ce qu'ils lui avaient conseillé. Ils se chargèrent volontiers de répondre de sa conduite, et l'assurèrent l'un et l'autre qu'il pouvait avoir l'ame en paix. Le monarque mourut tranquille.

Situation de l'église de France.

Cependant rien n'était calmé, quand le duc d'Orléans prit la régence. L'église de France se trouvait divisée en deux partis irréconciliables. D'un côté, les jésuites et leurs adhérents, à la tête desquels était le nonce Bentivoglio, espèce de fou furieux, sans religion, comme sans pudeur, qui, dans le même temps qu'il soufflait dans Paris le feu du fanatisme, y entretenait effrontément une femme publique, et vivait avec elle dans la plus insigne débauche. A l'appui du nonce, venaient les cardinaux de Rohan et de

Bissi, tous deux voulant dominer le clergé; mais tous deux, à la mort du roi, ayant perdu leur influence : c'était le parti moliniste. De l'autre côté, sous le nom du parti janséniste, on voyait réunis les plus vertueux des évêques, la plus saine partie du clergé, comme la plus savante, les écoles, les monastères, les curés de Paris, ce corps si respectable et si puissant dans des temps difficiles, enfin les parlements, celui de Paris à leur tête.

Opinion publique sur les querelles théologiques.

Quant à l'opinion de la multitude, la philosophie qui depuis a fait des progrès si rapides, n'avait pas encore eu le temps de l'éclairer sur la futilité des querelles théologiques, et sur l'absurde impiété des guerres de religion. Mais les artifices, les manéges, les fourberies, l'ambition du parti moliniste, commençaient à se dévoiler. On le voyait persécuteur, et il est naturel aux hommes de haïr l'abus de la force. Il attaquait la liberté dans son asyle le plus inviolable; il voulait forcer la croyance; et, entre deux partis, dont l'un fait violence à l'autre, le côté de la défensive est le côté intéressant. Le peuple, assez heureux pour s'être sauvé cette fois de la fureur du fanatisme, parce que l'objet de la querelle n'avait rien de sensible, et qu'il ne s'agissait que de subtilités dont il ne se mêle jamais, le peuple était seulement indigné de voir les exils, les proscriptions, les emprisonnements employés dans une affaire d'opinion, à laquelle il n'entendait

rien; et, sans examiner si le parti souffrant serait plus doux, au cas qu'il devînt le plus fort, il se rangeait du côté faible. Un monde, plus éclairé que le peuple, voyait plus loin, et découvrait l'envie, l'intérêt et l'ambition sous le masque de l'hypocrisie. Dans une querelle où le plus impérieux des monarques avait déployé tout l'appareil d'une autorité absolue, montrant d'une main la faveur, les grâces, les séductions de toute espèce; de l'autre, les rigueurs, les menaces, les châtiments, il était plus que vraisemblable que le plus grand nombre n'avait abandonné le parti malheureux que par crainte, et n'avait embrassé que par faiblesse ou par ambition le parti heureux et puissant. Il n'y avait pour le régent que les jésuites à craindre; il espéra de les contenir. Il leur marqua de l'estime et de la bienveillance; mais il leur déclara que, sans prendre d'autre parti que celui de la paix, il voulait que, des deux côtés, on la lui laissât rétablir, et que la liberté de conscience, la sûreté, la tranquillité, fussent égales pour tout le monde.

Examen des lettres de cachet.

Les lettres de cachet furent examinées; celles d'exil et de prison, pour jansénisme, révoquées; et tous ceux qui, pour cette cause, étaient exilés ou prisonniers, remis en pleine liberté. « *Pour ceux qui furent tirés des cachots*, dit Saint-Simon, *l'horreur de l'état où ils parurent épouvanta, et rendit croyables toutes les cruautés qu'ils racontèrent du traitement qu'ils avaient éprouvé.* »

Alarmes des cardinaux, agents de la cour de Rome.

Cependant les agents de la cour de Rome, Bentivoglio, Rohan et Bissi, étaient dans les alarmes de voir, depuis la mort du roi, la haute estime que le duc d'Orléans marquait au cardinal de Noailles. Ils pressèrent le pape d'écrire au régent un bref d'amitié, pour lui demander, comme une grâce, de ne pas mettre ce prélat à la tête du conseil des affaires ecclésiastiques; et, si le bref fût arrivé, le refus était difficile; mais le cardinal une fois nommé, le choix était irrévocable; et il était aussi aisé de le justifier que de le soutenir.

Le cardinal de Noailles.

Le cardinal de Noailles était connu et révéré comme un prélat modeste, religieux et sage, sans reproche toute sa vie, plein de candeur et de droiture dans ses mœurs, comme dans sa foi. Son ancienneté dans le clergé de France, sa qualité d'archevêque de la capitale et de diocésain de la cour, celle de doyen des cardinaux, les alliances de sa maison, enfin son âge, ses vertus, ses lumières, formaient une masse de titres que rien ne pouvait balancer. Il était du parti opposé à celui de Rome; mais, dans l'esprit de neutralité qu'annonçait le duc d'Orléans, ce motif ne devait donner ni exclusion, ni préférence. Ainsi le prince avait, pour appuyer son choix, des motifs que Rome elle-même serait forcée d'avouer. Il ne lui donna pas le temps d'y mettre obstacle; et, pour étouffer les murmures et les frémissements du parti moliniste, le même jour

qu'il mit le cardinal de Noailles à la tête du conseil de conscience, il lui remit la feuille des bénéfices. Rien de plus efficace que ne le fut ce moyen de faire respecter son choix. Dès que le cardinal de Noailles fut déclaré l'arbitre et le dépositaire de la fortune du clergé, *on vit clairement*, dit Saint-Simon, *la gaze déliée de ce manteau de religion, qui couvre tant d'ambition, de cabales et d'infamies.* L'herbe croissait à l'archevêché; en un moment tout y accourut. Les évêques qui s'étaient le plus prostitués à la cour, les ecclésiastiques du second ordre, les gens du monde qui s'étaient le plus éloignés de ce prélat, n'eurent pas honte de grossir sa cour; mais il les reçut tous en véritable père, aussi peu flatté que surpris de cette révolution, et montrant dans son indulgence et dans sa modestie une égalité d'ame qui semblait ne devoir jamais se démentir.

Plaintes modérées du pape.

Le choix du régent publié, la prière que le pape avait résolu de lui faire, fut changée en plainte, mais assez douce. Le prince y répondit plus doucement encore, et avec cette fermeté respectueuse qui semble déférer, et qui ne cède rien. Quant à son impartialité, il la justifia sans peine, en représentant qu'il ne fallait pas espérer d'un temps de minorité, et par conséquent de faiblesse, ni de l'autorité limitée et passagère d'un régent plus que de la pleine puissance du roi le plus absolu et le plus respectueusement obéi qui fut jamais; et que Louis XIV n'ayant pu ob-

tenir ce que désirait sa sainteté, quelques soins qu'il y eût employés sans relâche, depuis cinq ans, et quoiqu'il n'y eût épargné ni la rigueur des châtiments, ni la séduction des grâces, il ne serait pas juste de l'attendre de lui, ni d'en exiger l'impossible. Rome, satisfaite de ces raisons, du moins en apparence, fut plus prudente et plus modérée que son parti ne l'aurait voulu; et le régent eut toute liberté de former à son gré le conseil de conscience.

Noms des membres du conseil de conscience.

Pour rendre ce conseil unanime et paisible, il eut soin qu'il fût peu nombreux. Au cardinal de Noailles il joignit Besons, frère du maréchal, et archevêque de Bordeaux. Besons avait su se concilier la bienveillance des deux partis, sans prostitution ni bassesse, considéré dans le clergé, distingué dans ses assemblées, versé dans la discussion des affaires ecclésiastiques, et sous un extérieur assez rude, doué d'un caractère doux et d'un esprit conciliant; de plus, homme droit et sincère, sans présomption, sans vaine gloire, et aussi courtisan qu'un prélat pouvait l'être avec décence et dignité. Il y admit l'abbé Pucelle, conseiller-clerc de la grand'chambre, homme célèbre par son intégrité, ses lumières et sa constance à défendre nos libertés, et aussi sage qu'il était ferme contre l'autorité de Rome. Il y appela d'Aguesseau et Fleuri, tous deux opposés à la bulle. Le premier s'était déclaré, comme on vient de le voir, avec une franchise ouverte : le se-

cond, avec plus d'adresse, de douceur et d'insinuation, n'avait cessé de rallier les esprits de sa compagnie, de lui fournir des armes, et de la soutenir de son courage et de ses lumières. L'abbé d'Orsane qui, dans sa place d'official, s'était fait estimer, et qui était l'homme de confiance du cardinal de Noailles, fut secrétaire de ce conseil.

Triomphe du jansenisme et du parlement.

Il était aisé de concevoir quel fut le triomphe du parlement et du parti janséniste, de voir la cause de nos libertés en de si bonnes mains, et quelle fut la consternation, la douleur, la secrète rage du parti contraire, de voir passer, non-seulement l'administration des affaires ecclésiastiques, mais, ce qui le touchait plus vivement encore, la distribution des grâces dans les mains de ses ennemis. Il redoubla d'instances pour obliger le pape à demander la destruction de ce conseil; et par toutes sortes de voies, il voulut engager le duc d'Orléans à l'abolir. Le régent tint ferme; et le pape, plus sage que ces fanatiques, ou plus faible que le régent, prit le parti du silence et de la dissimulation.

Conseil de finance.

Le maréchal de Villeroi avait été chef du conseil de finance sous le précédent règne; il le fut de même sous le régent. Mais, avec son air de grandeur, d'importance et d'autorité, c'était un vide, une frivolité, une incapacité absolue. Pour suppléer à ce fantôme, on mit dans ce conseil, pour président, le duc de Noailles, et le marquis d'Effiat pour vice-président. Si l'on écoute le duc

de Saint-Simon, Noailles lui devait cette place, et il l'avait sollicitée en courtisan, à qui les souplesses ne coûtent rien. Si l'on en croit Noailles lui-même, il ne l'avait acceptée qu'*avec la dernière peine*, et que *pour se rendre aux instances du duc d'Orléans, qui l'exigeait absolument de lui.* Noailles dissimule, Saint-Simon exagère : il le peint comme un homme à qui la joie avait troublé l'entendement. Mais ce qui est incontestable, c'est que, dans les mémoires que Noailles remit au conseil, on reconnaît un disciple de Desmarets dans l'administration des finances, des vues saines et solides, et un plan d'administration qui eût fait la gloire de la régence, si on ne s'en fût point écarté.

Desmarets. Avec plus d'esprit que Noailles, et plus de cette adresse qu'on appelle prudence, d'Effiat n'était qu'un courtisan et non pas un homme d'état. Le reste du conseil fut composé de gens de robe, dont la voix publique semblait avoir dicté le choix. La lumière du conseil de finance aurait été Desmarets; mais Saint-Simon, par animosité personnelle, le fit exclure; et il s'en accuse, ou plutôt, il s'en vante dans ses mémoires : car l'aveu de ses injustices n'est guère que l'ostentation du crédit dont il abusait. « *Pour Des-* « *marets*, dit-il, *j'avais juré sa perte, et j'y tra-* « *vaillais depuis long-temps.* » On aura bientôt lieu de voir le tort que fit à l'état cette vengeance d'un homme vain, écouté par un prince faible.

Villars, second maréchal de France, fut chef du conseil de la guerre. Il lui aurait fallu pour vice-président un homme d'un esprit solide; mais ce que le régent croyait devoir au duc de Guiche, le fit nommer à cette place. Le fond du conseil fut composé de sept lieutenants-généraux et de deux intendants. Les lieutenants-généraux étaient Puységur, formé par Luxembourg, et digne élève d'un tel maître; Joffreville et d'Asfeldt, qui avaient servi avec distinction sous Berwick et sous le duc d'Orléans en Espagne; Reynold, colonel des gardes-suisses; Lévi, Biron et Saint-Hilaire, fils de celui qui eut le bras emporté du boulet de canon qui tua M. de Turenne, et le même à qui ce vertueux père dit ces paroles mémorables : *Ce n'est pas moi, mon fils, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer.* D'Asfeldt eut le détail des fortifications; Saint-Hilaire, celui de l'artillerie; Le Blanc et Saint-Contest, celui des vivres et des fourrages : tous deux intendants de frontières et distingués dans cette place, tous deux gens de travail, d'expérience et de ressources; Saint-Contest, avec un extérieur inculte; le Blanc, avec des manières plus nobles; mais l'un et l'autre d'un caractère sage et d'un esprit conciliant. Le comte d'Évreux entra dans ce conseil, comme général de la cavalerie, sans vouloir de lettre du roi et par le seul droit de sa charge.

Conseil de la guerre. Villars.

Le conseil de marine fut composé du comte de Toulouse, amiral de France; du maréchal

Conseil de marine.

Le comte de Toulouse.

d'Étrées, premier vice-amiral; du maréchal de Tessé, général des galères; de trois lieutenants-généraux, d'un chef d'escadre, de l'intendant des classes, et d'un maître des requêtes.

Conseil des affaires étrangères. Le maréchal d'Uxelles.

A la tête du conseil des affaires étrangères, était le maréchal d'Uxelles. L'abbé d'Étrées y fut admis, quoiqu'en Espagne il se fût conduit en intrigant bien plus qu'en politique; mais il avait pour recommandation auprès du régent l'amitié de Noailles et plus encore sa propre haine pour la princesse des Ursins. Chiverni, à titre de mérite, et Canillac, à titre de faveur, furent aussi de ce conseil. Qui mieux que Torci devait en être? Mais soit que le régent prévît dès-lors que sa politique personnelle serait contrariée par les principes de Torci, soit que d'Uxelles en fût jaloux et qu'il eût peur d'être effacé, celui qui devait éclairer ce conseil n'en fut point, et, pour l'en exclure avec quelque pudeur, on l'avait mis du conseil de régence, où il ne fut point écouté.

Conseil des dépêches. Le maréchal d'Harcourt.

La place de chef du conseil des dépêches, ou des affaires de l'intérieur, fut offerte au maréchal d'Harcourt. Il s'en excusa sur l'état déplorable où l'avait mis l'apoplexie, et le duc d'Antin fut proposé pour cette place, mais il fut d'abord rejeté. *C'est le seul homme*, dit Saint-Simon, *pour lequel le duc d'Orléans n'ait pu vaincre sa répugnance, et le seul encore pour qui ce prince, si indifférent pour la vertu, n'ait pu*

surmonter son mépris. « *Voilà*, disait-il en parlant de lui, *comme un vrai courtisan doit être, sans humeur et sans honneur.* » *Mais d'Antin avait trop d'esprit et trop peu de courage*, ajoute Saint-Simon, *pour se laisser engager contre le régent; et la servitude tournée en lui en caractère me rassurait.* C'est ce qui le fit agréer. Brancas et Beringham furent aussi du conseil des dépêches: le premier, sans aucune peine, parce qu'il s'était ménagé l'amitié du duc d'Orléans, et qu'il avait près de lui le mérite d'avoir été brouillé avec madame des Ursins dans son ambassade d'Espagne; le second, difficilement, soit à cause de ses liaisons avec le duc du Maine et le maréchal de Villeroi, soit parce qu'on le regardait comme un personnage de la vieille cour, aussi étranger qu'inutile aux affaires de la régence. Dans ce conseil, pour éclairer la partie contentieuse, on appela deux maîtres des requêtes et deux membres du parlement.

Desmarets congédié.

De tous les ministres de Louis XIV, Desmarets fut le seul qui fut congédié, et il le fut par une simple lettre. Il s'en vengea par le compte honorable qu'il rendit de son ministère. Mais cet homme habile fut perdu pour l'état; et ce fut le crime de la vanité d'un courtisan que la brusquerie de Desmarets avait blessée. A quoi tient le sort d'un royaume? De tous les grands que le testament du feu roi nommait pour être du conseil de régence, le maréchal de Talard fut aussi

le seul qui ne fut admis dans aucun, sans qu'on en ait su la raison; et il en fut inconsolable.

Conseil de commerce.

Amelot que Louis XIV avait envoyé à Rome pour ménager une conciliation sur la misérable affaire de la bulle, et qui en revint sans avoir obtenu ni un concile national, ni aucun accommodement, aurait été, après Torci et Desmarets, l'homme le plus utilement placé, et dans le conseil de la politique, et dans celui des finances : on l'avait vu ambassadeur en Espagne y faire les fonctions de premier ministre avec beaucoup de prudence et d'habileté; il y avait rétabli, dans des temps désastreux, les affaires de Philippe V, mais sa bonne intelligence avec madame des Ursins lui faisait tort dans l'esprit du régent; on croit aussi que d'Uxelles et Noailles étaient jaloux de ses talents, et qu'ils redoutaient ses lumières. On eut honte pourtant de le laisser réduit au titre oisif de conseiller d'état; on fit un conseil de commerce, et Amelot en fut président. Ce conseil était composé de conseillers d'état, de maîtres des requêtes, des députés des villes les plus considérables. Le maréchal de Villeroi et le duc de Noailles, en qualité de chefs du conseil des finances, pouvaient présider celui-ci; mais ils n'y parurent jamais.

Réflexions sur ce système des conseils et ses effets.

Rien de plus sage et de plus utile en apparence que cette distribution des affaires en autant de conseils, où ce qu'il y avait de plus distingué dans le royaume était appelé au gouver-

nement, et qui pouvaient être une école pour former, durant la régence, des ministres au nouveau roi. Mais ni les détails de l'administration, ni la suite et l'enchaînement des affaires n'étaient assez familiers à des hommes incapables d'application, et qui presque tous avaient plus l'habitude d'agir que de délibérer, et l'ambition de se rendre agréables que celle de se rendre utiles : aussi les uns, manque de lumières, les autres, manque de courage, presque tous, manque de résolution, suivirent l'impulsion du conseil de régence, ou plutôt du régent lui-même, réduits à être des fantômes d'importance et d'autorité. Mais ils mettaient l'autorité réelle à couvert du reproche, et donnaient une apparence de gravité à l'esprit qui la conduisait.

L'établissement des conseils fut enregistré au parlement, mais sans aucun détail des personnes ni de leur nombre. Il n'y fut pas fait mention du conseil de régence, parce qu'il était regardé comme l'ancien conseil du roi.

Rôle que joue le maréchal de Villeroi.

Cet appareil en imposa d'abord aux ennemis de la régence. Le duc du Maine se tint silencieux et réservé : le régent le traita avec froideur, mais avec bienséance. Le comte de Toulouse garda son caractère tranquille et désintéressé : le duc d'Orléans fut avec lui plus accueillant et plus affable. Il vécut en amitié avec le duc de Bourbon, il fit l'impossible pour gagner Villeroi, mais inutilement. Villeroi reçut avec froideur les pré-

venances, les faveurs, les distinctions prodiguées; et cette conduite ne s'accorde guère avec l'anecdote de la révélation du testament de Louis XIV. Mais la bassesse pour obtenir, et l'insolence après avoir reçu, ne sont pas inconciliables. Villeroi voyait à Saint-Cyr la marquise de Maintenon : il est possible que son orgueil se fût relevé auprès d'elle, et qu'ayant changé de système, il eût mis sa gloire à paraître aux yeux de la nation l'incorruptible conservateur de la vie du jeune roi. Ce fut le rôle qu'il joua jusqu'à son exil; et il n'est point de scène de méfiance et d'inquiétude qu'il n'osât donner de concert avec sa vieille maîtresse la duchesse de Ventadour. Ces précautions, si injurieuses pour le régent, auraient été bien inutiles, si elles n'avaient pas été superflues. Mais ce prince, avec sa bonté, son indolence naturelle, voyait ce manége de courtisans, sans paraître s'en offenser : trop habile peut-être pour se l'attribuer comme une injure personnelle, et peut-être assez généreux, assez fier de son innocence, pour ne pas daigner en marquer son indignation et son ressentiment. Le grand objet pour lui fut que dans les conseils sa volonté ne trouvât point d'obstacle; et par l'incapacité, la faiblesse, le dévouement ou la servitude de ceux qu'il y avait appelés, il régna aussi paisiblement que s'il eût été couronné.

Le conseil de régence se tenait chez le roi, à Vincennes d'abord, ensuite aux Tuileries; celui de conscience à l'archevêché, et tous les autres au vieux Louvre.

CHAPITRE IV.

ÉTAT DES FINANCES

EN 1715.

Les finances depuis 1662.

Lorsque Louis XIV, rendu par ses disgrâces plus modeste et plus modéré, eut la plus douce et la dernière consolation de sa vieillesse, celle de consommer l'ouvrage de la paix, vingt ans de guerre, presque sans relâche, avaient réduit la France au dernier période de détresse et d'épuisement. L'état où elle était tombée est vivement peint dans l'édit de 1713 pour la réduction des rentes; mais il faut remonter plus haut, si l'on veut tirer quelque fruit du spectacle de sa ruine.

En 1662, Colbert avait trouvé dans les finances tous les désordres d'une mauvaise administration, et dans ce désordre des ressources immenses : car des abus à corriger sont des trésors sous la main d'un ministre; et, chez une nation riche de sa nature, l'état des choses le plus désespérant pour l'homme incapable ou timide, est souvent le plus favorable pour l'homme habile et courageux. Tel fut le bonheur de Colbert.

Presque tous les domaines aliénés, les droits

des fermes absorbés par des rentes et des créances usuraires, les charges rendues héréditaires ou accordées en survivance, avec des gages et des droits énormes, les exemptions accordées aux offices multipliés, les priviléges de la noblesse qu'on avait prodigués et vendus à vil prix ; tous ces abus accumulés avaient réduit l'état à n'exister que par les avances des comptables et des traitants; et ces avances ruineuses consumaient presque en intérêts le fonds des revenus qui passaient par leurs mains.

Début de l'administration de Colbert.

Colbert commença par établir un conseil de finances pour s'éclairer lui-même, et une chambre de justice pour rechercher les anciennes déprédations. Ce début d'une administration sage et sévère fit renaître la confiance ; le crédit la suivit de près. Colbert substitua une caisse d'emprunt à la ressource de l'usure; il fit rentrer le roi dans ses domaines et dans une partie considérable de ses revenus aliénés ; il abolit l'hérédité et les survivances d'offices ; il en supprima un grand nombre; il diminua les gages et les taxations de ceux qu'il avait conservés ; il révoqua les priviléges de la noblesse nouvellement acquise, diminua les bénéfices des comptables et des traitants, les obligea de modérer les intérêts de leurs avances; et soit par son économie, soit par les encouragements qu'il donna à l'industrie et au commerce, il parvint à augmenter la somme des revenus de plus de vingt-huit millions, et à diminuer d'une

somme à-peu-près égale les charges et les non-valeurs; en sorte qu'à la mort de Colbert la recette effective montait à cent cinq millions, somme alors suffisante et proportionnée aux dépenses, dans lesquelles il n'y avait que vingt millions de charges, y compris huit millions de rentes sur la ville de Paris.

Colbert est forcé de s'écarter de ses principes.

On sait que les profusions de Louis XIV, en luxe et en magnificence, avaient forcé Colbert, pour quelque temps, à s'écarter de ses principes, et que, depuis l'année 1673 jusqu'à la paix de Nimègue, il avait fait, dans l'espace de six ans, pour cent cinquante millions d'affaires en aliénations de rentes, priviléges, créations d'offices, et semblables expédients. Mais, dès que la paix lui avait permis de respirer, il avait repris son système, et la fin de son ministère fut l'époque la plus brillante du règne de Louis-le-Grand. L'industrie, le commerce, la navigation, les arts, le crédit, la circulation, l'abondance, en un mot, la prospérité de l'état était au plus haut point. Colbert mourut en 1683, et tout changea de face.

Le Peletier adopta ses principes, mais il n'avait pas son génie. Le Tellier avait dit de lui à Louis XIV que cet homme-là n'était pas *assez dur* pour être propre aux finances, et cela même avait décidé le roi à les lui confier. Mais, entre la dureté et la mollesse, il est un milieu, c'est la fermeté courageuse; le Peletier n'en était point capable: homme intègre, appliqué, judicieux, ami de

l'ordre, il sentit cette vérité, que le commerce et l'agriculture étaient les sources de la richesse; il favorisa l'un et l'autre. Mais, quand il fut pressé par des temps difficiles, il ne connut que les ressources qui avaient déja tout ruiné. La révocation de l'édit de Nantes fut pour son ministère un événement désastreux. On sent quel vide elle dut faire dans les finances du royaume; et, pour remplir ce vide, il fallut employer de funestes expédients. Il attribua aux offices pour un million de nouveaux gages; il créa de nouvelles rentes sur la ville, et, de huit millions où Colbert les avait laissées, il les fit monter à dix millions; il aliéna une partie des domaines, à la vérité celle qui raportait le moins; enfin, depuis la mort de Colbert jusqu'à la fin de ce ministère, il se trouva que les revenus libres avaient baissé de sept millions. Le Peletier fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme médiocre dans des temps difficiles. La guerre de 1688 déconcerta ses bons desseins : il sentit que le fardeau passait ses forces : il demanda à s'en délivrer.

Ministère de Pontchartrain.

En 1689, lorsque Pontchartrain, qui depuis fut chancelier, prit les finances, le bail des fermes était monté à soixante-six millions, somme excessive pour un temps où il y avait beaucoup moins qu'à-présent d'agriculture, d'industrie, de navigation, de commerce; où celui de nos colonies, devenu si considérable, était encore si peu de chose; où la ferme du tabac, qui depuis est

allée au-delà du centuple, n'était que de trois cent mille livres; et où il y avait dans le royaume plus d'un tiers d'espèces de moins. Mais les besoins urgents de la guerre la plus dispendieuse qu'on eût faite encore, imposèrent au ministre la loi de la nécessité. Il débuta par cinquante millions d'affaires avec les traitants, à une usure exorbitante. A cette somme si chèrement acquise, soit en nouvelles créations d'offices, soit en augmentation de gages, il joignit dans la même année un capital de quarante-quatre millions de rentes. Mais la plus malheureuse de ses ressources fut la refonte des monnaies : il devait y avoir un dixième de bénéfice pour le roi; les faux monnoyeurs en eurent la moitié, et le roi perdit l'autre moitié sur la perception de l'impôt payé en nouvelles espèces. Mais une perte plus sérieuse fut celle que l'état fit avec l'étranger; car l'étranger qui ne recevait la nouvelle monnaie que sur le pied de l'ancienne valeur, nous la vendait sur sa valeur actuelle, avantage pour lui d'un million sur dix; et préjudice d'autant plus grand pour nous que les dépenses de la guerre se faisaient presque toutes au dehors du royaume.

Danger du système des expédients.

Ce système d'expédients et de ressources usuraires est comme ces terrains fangeux, où l'on s'enfonce de plus en plus dès qu'on y a mis une fois le pied. Tous les ans les charges croissaient; et, pour y subvenir, il fallait, tous les ans, contracter de nouvelles dettes. Dès l'année 1689,

les charges et les non-valeurs à déduire des revenus y faisaient un vide de trente-un millions. Ce vide augmenta de cinq millions en 1690, et de cinq millions encore en 1691 : le casuel de cette année, en nouvelles créations d'offices et de rentes, passa quatre-vingt-sept millions; l'état se vit chargé de dix-sept millions de rentes de plus qu'à la mort de Colbert. En 1692, nouvelles créations de rentes et d'offices, au capital de quarante-sept millions ; en 1693, soixante-sept millions encore; en 1694, encore soixante-cinq millions. Les offices de toute espèce, multipliés à l'infini, vexaient et ruinaient le peuple; ils exemptaient les titulaires, et achevaient d'exprimer le reste de la substance de l'état. En 1695, la capitation fut établie, et ne rendit que vingt-un millions. Elle eût rendu le double, dit Forbonnais, en 1689, avant que tout fût ruiné. Le clergé, soumis à cet impôt, s'en rédima par un abonnement, espèce de marché qui ne se fait jamais qu'au préjudice de l'état. Il y eut de plus, cette année, pour soixante millions de casuel en créations de rentes et d'offices, et les charges et non-valeurs passèrent quarante-deux millions. En 1696, on ajouta aux ressources accoutumées une vente de lettres de noblesse, et le total du casuel fut de cent six à sept millions. Les charges et les non-valeurs excédèrent de trois millions deux cent mille livres celles de l'année précédente. En 1697, elles allèrent encore à deux millions

trois cent mille livres au-delà. Les ventes d'offices et les nouvelles rentes donnèrent, cette dernière année, un capital de vingt-trois millions. La paix fut signée à Riswick.

Dès-lors Pontchartrain s'occupa à diminuer le poids de la dette publique, et, à l'exemple de Colbert, il créa de nouvelles rentes pour en éteindre de plus onéreuses. Mais la capitation, supprimée à la paix, pour acquitter la parole du roi, trop légèrement engagée, laissa dans les finances un vide qu'il fallut remplir, et l'on fit encore en deux ans pour dix-sept millions d'affaires. Ainsi, lorsqu'en 1699 Pontchartrain quitta le contrôle-général pour être chancelier, les charges de l'état montaient à cinquante millions.

Montant des revenus et rentrées extraordinaires de 1688 à 1699.

On a calculé que les onze années de ce ministère avaient donné, en revenu liquide, huit cent soixante-trois millions, et en affaires casuelles, ou capitaux de rentes, onze cent soixante millions; total, deux milliards et vingt-deux millions. Or, selon l'évaluation de Colbert, les neuf années de guerre, à cent dix millions chacune, et les deux années de paix, chacune, à quatre-vingt-dix millions, n'auraient dû consommer ensemble que onze cent soixante-dix millions. Mais, dans une guerre où l'Europe entière était liguée contre la France, l'état des armées et les frais des campagnes ne peuvent plus s'assimiler au temps du ministère de Colbert.

Chamillard en 1699.

En 1699, lorsque Louis XIV, ou plutôt la mar-

quise de Maintenon, jugea que l'économe de la maison de Saint-Cyr devait savoir administrer les finances du royaume, les revenus montaient à cent vingt millions, les charges à cinquante; le restant libre se réduisait donc à soixante-dix millions; ce qui, dans la dépense de l'année de paix, sur l'évaluation de Colbert, laissait un vide de vingt millions. Chamillard, qui sentait son incapacité, demanda le secours d'un conseil de commerce, et ce conseil fit de bons réglements; mais, pour un mal si pressant et si grave, c'était un faible et lent remède. La première ressource qu'on employa fut une taxe de vingt-quatre millions sur les traitants; ils la payèrent, et en devinrent plus voraces. Ils avaient fait, avec le roi, des gains énormes depuis dix ans; et ce fut par eux que s'introduisit ce luxe contagieux qui a fait depuis tant de ravages. Mais ce sera toujours pour un état un misérable expédient que ces restitutions forcées de bénéfices usuraires qu'il a lui-même autorisés.

La capitation rétablie.

Les nécessités de la guerre firent rétablir la capitation. C'était le dixième qu'il fallait imposer. On s'en abstint par égard pour les grands propriétaires, et l'on n'y eut enfin recours que lorsque tout fut désespéré. Le clergé s'abonna de nouveau, pour la capitation, à quatre millions par année. La funeste ressource des aliénations et des traités fut remise en usage; et, dans l'espace de sept ans, on fit pour trois cent quarante

millions d'affaires. Ce casuel en 1700 ne fut que de vingt-trois millions quelques cent mille livres; mais, en 1701, il fut porté à cinquante millions, et à quatre-vingt-onze en 1702, tant les dépenses de l'état en accéléraient la ruine. Celles de 1702 montaient à cent soixante millions. Pour y suffire, on ordonna une refonte dans la monnaie. Les matières qu'on y employa, et que les négociants fournirent, furent payées en billets de monnaie, et ces billets eurent d'abord le crédit des lettres-de-change; mais ce crédit ne dura que deux ans. Le roi s'était promis, dans la refonte, le bénéfice d'un onzième; mais l'étranger, qu'on payait toujours au poids et titre de l'argent, et qui nous rendait les nouvelles espèces au taux de leur valeur actuelle, profita bien plus que le roi du tort qu'il faisait à ses peuples.

Caisse d'emprunt.

Chamillard établit une caisse d'emprunt, à l'imitation de Colbert, mais à huit pour cent d'intérêt; et plus on faisait monter l'usure, plus on perdait la confiance; car rien n'effraie tant le crédit que trop d'ardeur à le chercher.

Les fermes générales qui, en 1700, passaient encore cinquante-trois millions, n'allèrent plus, en 1703, qu'à quarante-deux millions quelques cent mille livres; et si l'on observe que la valeur de l'espèce avait haussé de neuf pour cent, l'on aura peine à concevoir, dans cette partie des revenus, une diminution si rapide et si grande. Les dépenses de cette année montaient à cent soixante-

Dépenses de l'année 1703.

quatorze millions; le casuel n'était que de cinquante. Dans l'impuissance d'acquitter les billets de monnaie, il fallut les renouveler; et, ce qu'il y a d'étonnant, c'est que leur crédit se soutint.

En 1704, on fut obligé de surseoir de même aux paiements de la caisse d'emprunt; et l'abondance de ces billets, ajoutée à celle des billets de monnaie, avertit bientôt le public de l'impuissance où l'on serait de payer les uns et les autres, et les fit tomber à-la-fois. On avait fait alors la même faute où l'on retomba sous la régence; et ces effets, qui se seraient soutenus au pair, si la quantité en avait été modérée, perdirent tout-à-coup jusqu'à soixante-cinq pour cent. Ce fut la catastrophe de 1705. Plus de fonds pour payer ni capitaux, ni intérêts; et cependant l'appât du gain amorçait encore l'avarice. Le casuel de cette année donna trente-un millions; le clergé accorda six millions de subsides, et une subvention annuelle de treize cent mille livres pendant dix ans, laquelle, jointe à l'abonnement de la capitation du clergé, formait, tous les cinq ans, un don de vingt-cinq à vingt-six millions, le marc d'argent n'ayant alors que les deux tiers de sa valeur présente.

1704.

Catastrophe de 1705.

Les dépenses de 1705 passaient deux cent dix-huit millions; pour y suffire, il fallait du crédit; on l'achetait à la plus grosse usure, et ce remède violent achevait de l'anéantir. En 1706, on fit encore pour trente millions d'affaires, et on créa

1706.

pour un million de rente, au capital de dix-huit millions. On essaya de divers moyens pour donner cours aux billets de monnaie; mais ces moyens portaient le caractère de la contrainte; et la liberté est l'ame du commerce, comme la confiance est l'ame du crédit. Enfin, l'on convertit pour vingt-cinq millions de ces billets en promesses des fermiers-généraux, à cinq ans de terme; les promesses perdirent autant que les billets; les fermiers-généraux eux-mêmes les retirèrent à vil prix, et les échangèrent depuis contre des rentes sur la ville : ce fut une des sources de leur richesse scandaleuse, et de ces gains exorbitants qu'on rechercha sous la régence.

1707. En 1707, le désordre et la ruine étaient au comble. Les dépenses de l'année passaient deux cent cinquante-huit millions. Une masse énorme de papiers se trouvaient sur la place; et formaient tous ensemble un engorgement sans issue. On fit encore cette année pour soixante-huit millions d'affaires, et pour onze cent mille livres de rentes: ce n'était pas assez. On fabriqua de mauvaises espèces sur lesquelles l'état perdit plus d'un tiers avec l'étranger.

Retraite de Chamillard.

Enfin, Chamillard, succombant sous le fardeau dont il ne s'était chargé que par obéissance, supplia le roi de l'en délivrer, après l'avoir bien convaincu qu'il n'avait pas le don de créer des ministres; et Desmarets, neveu de Colbert, prit la place de Chamillard.

La dépense des huit années du ministère précédent passait quatorze cent soixante-deux millions; les revenus liquides étaient allés à peine au tiers de cette somme; les ressources qu'on avait employées pour la remplir n'avaient pas été suffisantes; il y avait soixante millions d'assignations anticipées, et quarante millions de dettes exigibles, quand Desmarets prit les finances : situation beaucoup plus malheureuse que celle où Colbert les avait trouvées; par la raison que, dans l'état actuel, les aliénations étaient plus légitimes, l'usure moins outrée, les abus moins criants; et par conséquent les ressources de la réforme moins abondantes; que, d'un autre côté, la dette publique était plus forte, les charges plus pesantes, les dépenses plus grandes, les besoins plus urgents, et les peuples plus épuisés. Desmarets lui succède.

La guerre la plus juste qu'eût entreprise Louis XIV, si toutefois, dans l'accablement où ses peuples étaient réduits, on peut appeler juste une guerre que leur défense et leur salut n'exigeaient pas, était poussée avec vigueur par des ennemis obstinés et puissants; et ce fut la plus malheureuse de toutes celles de ce long règne : soit parce que les forces de la nation étaient épuisées, soit parce que les hommes qui avaient fait la gloire et la grandeur de Louis XIV avaient presque tous disparu, soit parce que l'esprit d'intrigue, de dévotion, de personnalité, faisait mal employer ce qui restait encore, et qu'un vieux Guerre de la succession.

roi, conduit par une vieille femme que ses affections personnelles et ses préventions dominaient, n'avait plus, dans ses choix, ce coup d'œil juste et sûr qui avait été son premier mérite. Ce fut au milieu de cette guerre que Desmarets fut appelé. Les dépenses en étaient énormes; on n'avait, pour y subvenir, ni le temps de délibérer, ni même le choix des moyens. Il fallait pourvoir tous les jours à de nouvelles nécessités, qui tous les jours devenaient plus pressantes; et si l'on se rappelle les événements désastreux dont fut rempli ce ministère, l'hiver de 1709, et les calamités qui l'accompagnèrent, la disette dans tout le royaume, la mortalité des bestiaux, la gelée des arbres à fruits, la ruine du commerce et de l'agriculture, et, par-dessus tout cela, une guerre accablante, on s'étonnera que Desmarets, même avec des moyens forcés, ait si long-temps soutenu l'état sur le penchant du précipice.

Commencement de l'administration de Desmarets.

Il commença par faire apporter au trésor royal tout le produit des revenus, pour rendre, s'il était possible, quelque crédit à cette caisse, s'assurer par lui-même de l'exactitude des comptables, veiller à celle des paiements, et avoir tous les jours la connaissance des fonds libres.

Revenus de 1708.

Les revenus de l'année 1708 montaient à cent vingt millions; les charges et les non-valeurs en absorbaient soixante-huit; et, sur le restant, les assignations anticipées ne laissaient guère que vingt millions de libres. Or, les dépenses de l'année

passaient deux cent vingt millions. Desmarets fut donc obligé de rejeter sur 1709 les sommes assignées sur 1708. Il se fit, par divers moyens, un casuel de cent quarante-trois millions, et il eut, à vingt millions près, de quoi faire face aux dépenses.

Le retour de nos vaisseaux de la mer du Sud fut, pour l'année 1709, un événement salutaire. Ces vaisseaux portaient, pour le compte du commerce, plus de trente millions d'or et d'argent. Moitié fut payée en espèces à la monnaie, l'autre moitié fut prêtée au roi; et, au moyen de cette abondance de métaux, on fit une refonte. Une partie du bénéfice fut employée à l'extinction des billets de monnaie, et la somme des billets éteints monta à quarante-trois millions. La circulation et le crédit se ressentirent de ce soulagement, mais les dépenses de l'année passaient deux cent vingt millions; il n'y avait dans les revenus que quarante-deux millions de libres; il en fut assigné cinquante-deux sur les années suivantes; on fit dans celle-ci pour cent millions d'affaires; on obtint des fermiers du tabac et des postes une avance de sept millions, et, au moyen de ces ressources, on eut des fonds pour la campagne. On a reproché à Desmarets cette refonte des monnaies, précédée d'une diminution dans la valeur des espèces; mais, en observant que le besoin est un mauvais conseiller, on aurait dû considérer qu'il est quelquefois un tyran. 1709.

Impôt du dixième.

La bataille de Malplaquet avait rendu la situation des affaires encore plus pénible, et Desmarets se vit forcé d'avoir recours à l'impôt du dixième. Si, dès le commencement de la guerre, on eût osé l'établir et le porter à sa juste valeur, cette ressource, bien moins onéreuse que tout ce qu'on mit à la place, eût épargné, dit Forbonnais, une usure énorme dans les emprunts et dans les avances des traitants, un surcroît de moitié dans le prix des fournitures de la guerre, des aliénations ruineuses, et ces créations de rentes et d'offices dont l'état se vit accablé. Ce fut donc une grande faute que d'avoir attendu, pour imposer le dixième, que l'industrie, l'agriculture, le commerce, toutes les sources de la richesse fussent taries, et tous ses canaux desséchés. Ce fut dans la suite une plus grande faute de le supprimer avant le temps, et lorsque tout était sauvé, si on eût osé le prolonger. Mais peu de ministres, et, s'il faut le dire, peu de rois même ont le courage de résister au cri de cette classe d'hommes qui ne souffre jamais et qui se plaint toujours, celle des grands propriétaires; et Desmarets, tout ferme qu'il était, semblait redouter leurs clameurs. Il avoue, dans son mémoire, qu'il n'avait hasardé l'imposition du dixième que dans la dernière nécessité, comme un remède extrême et violent : encore lui en faisait-on un crime; et Saint-Simon comparait le dixième à ces dénombrements impies qui avaient toujours, disait-il,

indigné le créateur. On voit par-là quelle était alors l'opinion des grands sur l'immunité de leurs biens. Mais, ce qui est encore plus remarquable, c'est que Louis XIV, qui n'avait jamais eu le plus léger scrupule ni sur la taille, ni sur les droits des fermes, ni sur les priviléges et les attributions de charges et d'offices dont ses peuples étaient foulés, ni sur ce grand impôt de la milice qui avait épuisé son royaume, fut tourmenté de frayeurs religieuses quand il fallut imposer le dixième sur les grandes possessions. Saint-Simon nous raconte qu'avant de l'ordonner, le roi, vivement pressé du reproche qu'il se faisait à lui-même de prendre ainsi le bien de tout le monde, s'en ouvrit à son confesseur; que le Tellier lui demanda le temps de méditer sur ce cas de conscience, et qu'il revint quelques jours après, muni d'une consultation des plus graves docteurs de Sorbonne, lesquels décidaient nettement que tous les biens des sujets étaient au roi, et qu'il ne faisait que reprendre ce qui lui appartenait.

Scrupules de Louis XIV.

Réponse de la Sorbonne consultée.

Cette réponse des docteurs était le comble de la bassesse; mais il n'en est pas moins vrai que le dixième était l'imposition la plus équitable et la plus modérée qu'il fût possible d'établir dans les nécessités urgentes d'une guerre que l'insolence des Hollandais forçait le roi de soutenir jusqu'aux dernières extrémités.

Il fut impossible de payer, en 1710, plus de six mois des rentes sur la ville. Les dépenses mon-

1710.

taient à deux cent ving-six millions. Les revenus n'en donnaient guère au-delà de quatre-vingt-seize; les charges et non-valeurs déduites, il n'en restait que trente-six; le casuel de l'année en procura cent trente-huit; et le surplus fut assigné sur les fonds des années suivantes. Mais il fallait retirer du commerce une quantité de papiers qui obstruaient la circulation : pour cela, on convertit en rentes les assignations sur l'année, les billets d'emprunts, les promesses, les billets même de subsistances; et cette opération forcée fit perdre au trésor royal le peu de crédit qu'il avait; celui de la caisse d'emprunt était déja tombé; celui des receveurs-généraux se soutint, et, jusqu'en 1715, il fut le salut du royaume; singularité qui fait voir combien, chez cette nation légère, la confiance publique est facile à mener d'illusions en illusions.

1711. Le dixième rend peu.

Les dépenses de 1711 montaient à deux cent dix-huit millions; les revenus, réduits à trente-six millions par les charges et non-valeurs, étaient accrus du produit du dixième; mais le dixième ne rendit point ce qu'on avait lieu d'en attendre. Le clergé, pour se rédimer du dixième annuel de ses revenus, ne rougit pas d'offrir au roi dix millions une fois payés, à titre de don gratuit; et cette offre fut acceptée. A cet exemple, l'ordre de Malte, les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, la province d'Alsace et la ville de Strasbourg se rachetèrent du dixième; et le be-

soin urgent fit vendre les abonnements à vil prix. Celui du Languedoc fut de cinq cent mille livres par an; ce qui ne supposait pour base de l'impôt que cinq millions de revenus à l'une des plus belles provinces du royaume.

Produit de cet impôt en quinze mois.

En tout, le produit du dixième, pour les trois derniers mois de 1710, et l'année entière de 1711, ne put aller à quatorze millions. On créa, cette même année, pour cinq à six millions de rentes; on assigna d'avance, sur 1712 et 1713, cent soixante-sept millions, et ce qui restait en suspens fut délégué sur les années 1714 et 1715.

1712. Montant des impositions.

Les impositions, en 1712, passaient cent douze millions; mais les charges et les non-valeurs en retranchaient soixante et seize. Cependant la guerre durait encore, et il fallait des fonds pour la campagne. On fit pour quatre-vingt-dix millions d'affaires; et l'excédent de la dépense fut encore assigné par anticipation. Ainsi l'on se traînait sans cesse d'expédients en expédients, qui, en accumulant les dettes de l'état, en aggravaient tous les ans les besoins et en épuisaient les ressources; quand, par la mort de l'empereur Joseph, la révolution arrivée dans les intérêts de l'Europe, et la crainte qu'elle eut de voir se réunir encore sur une seule tête toute la puissance de Charles-Quint, décida ce que les jalousies de la cour de Londres avaient en secret préparé; et à la faveur du grand événement de la victoire de Denain, s'opéra ce qu'on appelait le miracle de la paix.

Elle fut signée à Utrecht, le 11 avril 1713, avec l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, et le roi de Sicile; mais, pour y amener l'empereur et l'empire, il fallait de nouveaux efforts. Dans ce temps-là parut l'édit pour la réduction des rentes, qu'on a regardé comme la banqueroute de Louis XIV, et qui ne faisait guère qu'évaluer les titres à leur légitime valeur. Par cet édit, les capitaux des rentes acquises depuis six ans, en billets de monnaie, billets d'emprunts, promesses et autres papiers avilis, furent réduits par classes, aux trois quarts, aux trois cinquièmes, aux deux tiers, ou à la moitié, selon la valeur des effets, l'intérêt à quatre pour cent. Par cette réduction, l'état fut soulagé de cent trente-cinq millions de capitaux, et de trente-cinq millions de rentes.

1713. Les dépenses de 1713 avaient monté à deux cent onze à douze millions, les impositions à cent quinze, les charges et non-valeurs à soixante-neuf; le revenu liquide se réduisait à quarante-six millions. Le casuel y suppléa en partie, et le reste fut assigné.

1714. En 1714, il n'y avait plus d'armées en campagne, mais les troupes étaient sur pied, et les revenus consumés d'avance. Les impositions de l'année n'allaient qu'à cent dix-huit millions. Les charges et les non-valeurs en absorbaient quatre-vingt-six, et les dépenses montaient encore à deux cent treize. Desmarets proposait de charger le clergé, les pays d'états, les généralités, les villes princi-

pales, de soixante millions de rentes dont le trésor eût été délivré. Ce projet ne fut point admis. Il fallut vivre d'industrie, et la caisse de régie, qui, dans les mains des receveurs-généraux, soutenait l'état depuis 1710, fut encore la ressource de cette année. Une partie des assignations anticipées fut convertie en billets de cette caisse, une partie en rentes viagères, au denier 12; cinq cent mille livres de rentes perpétuelles donnèrent encore six millions; on en tira quinze des offices des finances pour de nouvelles taxations qui leur furent attribuées; des banquiers firent des avances, et l'on rendit ces emprunts le moins onéreux qu'il fut possible dans l'état de détresse où l'on était réduit.

Enfin, en 1715, quoique l'édit de réduction eût éteint pour 14 millions de rentes, les revenus aliénés ne laissaient pas d'aller encore à quatre-vingt-six millions, le quadruple des charges qu'avait laissées Colbert, et près de 14 millions au-delà de celles de 1708, époque où Desmarets avait pris les finances. 1715.

Total des dépenses des sept années du ministère de Desmarets.

Le total des dépenses des sept années de son ministère, à compter du premier janvier 1708 jusqu'à la fin de 1714, avait monté au-delà de quinze cent trente-trois millions, c'est-à-dire, à deux cent dix-neuf millions année commune. Les revenus courants, y compris le dixième, n'avaient produit, année commune, que soixante-quinze millions, charges et non-valeurs déduites. Il y avait

donc tous les ans cent quarante millions de dépenses au-delà des revenus libres. Le casuel, en affaires, avait rempli une partie de ce vide immense; le reste était représenté par une masse énorme de billets.

Les dépenses de 1715 devaient monter à cent quarante-deux millions; le produit des impositions était consumé, à trois millions près; et il était dû par l'état, en billets au porteur et actuellement exigibles, sept cent dix à onze millions. Tel fut le tableau présenté par Desmarets au conseil de régence le 20 septembre 1715. Des peuples épuisés, des campagnes désertes, un commerce anéanti, la confiance perdue, le crédit ruiné, et, pour toute ressource, sept ou huit cent mille livres d'argent comptant au trésor royal : dignes restes d'un règne où le faste, l'orgueil, une folle magnificence, une plus folle ambition de conquête et de grandeur, avaient prodigué l'or et le sang, et sacrifié des millions d'hommes à la fausse gloire d'un seul.

Résumé sur les finances depuis 1688 jusqu'en 1715.

Ce ne fut donc qu'à force de ressources et d'expédients ruineux que, depuis la mort de Colbert jusqu'à celle de Louis XIV, on put soutenir le fardeau des dépenses de ce long règne; et dans l'espace de vingt-cinq ans de guerre contre l'Europe entière, sans autre relâche que trois ans de paix, il serait injuste d'accuser les ministres d'avoir saisi, à la hâte et sans choix, tous les moyens de subvenir aux nécessités de l'état. Mais ce qu'il

y a de remarquable, c'est que, dans l'excès de détresse et d'épuisement où le royaume était réduit, la seule ressource à laquelle aucun ministre n'osa penser, ou du moins à laquelle aucun n'osa parler de recourir, ce fut l'épargne intérieure, tant le plus personnel des rois avait accoutumé tout ce qui l'approchait à regarder comme sacré ce qui intéressait le faste de sa cour, et ce spectacle d'opulence, de majesté et de splendeur, qu'il se piquait de donner au monde.

CHAPITRE V.

OPÉRATIONS DE FINANCES.

SOUS LE RÉGENT.

Réflexions du régent sur les finances.

Dans un état de choses si déplorable et si décourageant, le premier mérite du duc d'Orléans fut de ne pas perdre toute espérance : il parut se frapper d'abord de cette vérité, que, par les seules économies d'une minorité paisible, et par le rétablissement naturel de la population, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, dans un royaume qui ne demande qu'à n'être point foulé pour réparer ses forces et reproduire ses richesses, les maux du règne précédent se guériraient comme d'eux-mêmes; et qu'un régime sage était le seul remède qu'il fallût y employer. On voulut lui persuader que le nouveau roi était dispensé de reconnaître les dettes de son prédécesseur; et ce moyen honteux et violent de libérer le trésor royal ne manquait pas d'apologistes. Ceux à qui il n'était rien dû, et qui pouvaient prétendre aux libéralités du prince dès qu'il serait moins à l'étroit; ceux encore qui, par leurs richesses, de-

vaient porter le poids des contributions dont on avait besoin pour acquitter l'état, auraient trouvé l'expédient de la banqueroute aussi légitime qu'il était commode; et dans l'exemple de manquer aux engagements du feu roi, on faisait valoir l'avantage d'ôter aux souverains la dangereuse facilité d'étendre au-delà de leur règne les effets ruineux de leur ambition ou de leur folle magnificence. Mais dans cette façon d'interdire à perpétuité les rois dissipateurs, le régent vit l'inconvénient de ruiner à jamais le crédit de la nation en même temps que celui du prince. Pour conserver l'un, en détruisant l'autre, il aurait fallu distinguer la dette publique et nationale de la dette privée et personnelle du souverain : ce caractère distinctif était difficile à marquer pour l'avenir, impossible pour le passé; et le soin de restreindre le pouvoir absolu, n'était pas, à vrai dire, ce qui occupait la régence.

Il rejette l'idée de la banqueroute.

En se refusant donc à une banqueroute qui eût frappé d'invalidité toute espèce d'engagement contracté au nom de l'état, le conseil de régence eut aussi le courage de s'interdire l'abus funeste qu'on avait fait du crédit public : il chercha dans les suppressions et les réductions légitimes les moyens de diminuer le poids de la dette nationale, et ce grand mot *d'économie* fut enfin prononcé dans le conseil d'un roi enfant. On s'occupa des objets de réforme, et l'on parut vouloir n'en négliger aucun. Toute noblesse acquise par

Système d'économie, de réformes.

lettres depuis 1689, fut abolie; tous priviléges accordés à ce titre, tant aux offices militaires qu'à ceux de judicature, de police et de finances, furent supprimés par le même édit; les droits sur la ville de Paris furent modérés et mis en régie; les rentes payées hors de l'hôtel-de-ville, et dont une partie était au denier douze, furent réduites au denier vingt; celles des rentes viagères de 1714 et 1715, dont le capital avait été fourni, moitié en argent, moitié en effets décriés, furent réduites aux trois quarts; celles qui avaient été payées en papiers seulement, furent réduites à la moitié. Le capital des rentes sur la ville était de douze cent quatre-vingt-dix millions, et l'intérêt déja réduit en 1713, n'allait guère au-delà de trente-deux millions : celles-ci furent épargnées. On diminua les tailles pour 1716, de trois millions quelques cent mille livres, et l'on fit des remises sur les autres impôts; on accorda des exemptions sur le commerce du bétail pour en repeupler les campagnes; le commerce des grains fut libre de province à province, et permis au-dehors, pourvu qu'on déclarât la quantité de grains que l'on ferait sortir. Les mesures qu'on voulut prendre pour mettre plus d'égalité dans l'imposition, et moins de vexation dans la levée de la taille, n'eurent pas le succès qu'on s'en était promis : le vice était dans l'administration arbitraire des intendants, qu'on ne songeait pas à détruire. Mais on parvint à réprimer une partie des concussions

et des exactions des traitants. Depuis Louvois, il se faisait des impositions militaires sur de simples lettres du ministre; cet abus criant fut détruit. On supprima les sept intendants des finances pour simplifier l'administration et pour en alléger les frais. On fit dans les troupes une réforme de vingt-cinq mille hommes, laquelle s'étendit jusques sur la maison du roi; et, pour la rendre plus utile au repeuplement des campagnes, on invitait, par des priviléges, le soldat réformé à retourner à la charrue; celui qui aurait huit enfants, *dont aucun ne se serait fait religieux*, était exempt de toute imposition.

Une des causes de la ruine de l'agriculture avait été la variation des monnaies. La valeur numéraire des espèces avait graduellement haussé depuis 1689 jusqu'en 1712, et graduellement baissé depuis 1712 jusqu'en 1715 (1), en sorte que les engagements éloignés étant établis sur une monnaie beaucoup plus faible de poids que la monnaie actuelle, les fermiers et les débiteurs se trouvaient obligés de payer en réalité beaucoup au-delà des valeurs énoncées dans leurs baux et dans leurs promesses; et les impositions devenaient plus pesantes dans la même propor-

(1) En 1712, le marc d'or fin était à 612 livres, et le marc d'argent fin à 40 livres 16 sous; au mois de septembre 1715, le marc d'or fin se trouvait réduit à 458 livres 3 sous 7 den., et le marc d'argent fin à 30 livres 10 sous 10 den.

tion. Le vrai remède à un si grand mal eût été de réduire le prix des baux et des engagements comme la valeur des monnaies, et de mettre tout au niveau, en diminuant dans le même rapport la somme des impositions. Le roi y eût perdu peu de chose; car dans la dette de l'état les paiements auraient été soumis à la réduction générale. Mais cette idée si simple, dit Forbonnais, ne vint jamais à personne. Il arriva que, dans l'attente d'un accroissement de valeur de l'argent, chacun gardait le sien. Pour l'attirer dans le commerce, on annonça que sa valeur actuelle serait désormais invariable; mais personne ne voulut croire qu'après des diminutions ruineuses pour tant de débiteurs, on ne serait pas obligé de rehausser la valeur de l'espèce; et l'argent devenait plus rare que jamais: tous les papiers perdaient soixante et dix, quatre-vingt pour cent sur la place. Ainsi l'opinion publique faisant violence au gouvernement, il se trouva dans la nécessité de faire ce qu'il avait résolu d'éviter. La refonte fut ordonnée. Le bénéfice était d'un cinquième sur la valeur du louis d'or et de l'écu. Le poids et le titre en étaient les mêmes; la seule différence était dans l'effigie : les anciens louis d'or portaient l'image d'un vieillard; les nouveaux, celle d'un enfant. On avait compté sur un milliard d'espèces échangées, mais il ne s'en présenta dans l'espace de dix-huit mois que pour trois cent quatre-vingt millions; et quoique l'excédent de valeur dans l'échange fût reçu en papiers

royaux, les bons calculateurs trouvèrent encore plus d'avantage à faire passer les anciens louis d'or en Hollande, d'où ils nous furent renvoyés frappés au coin du nouveau roi, avec un cinquième de bénéfice au profit des faux-monnayeurs.

Édit du visa. Décembre 1715.

Malgré l'issue que la refonte avait donnée aux papiers royaux, ils avaient de la peine encore à se négocier aux quatre cinquièmes de perte. Au mois de décembre, on publia le fameux édit du *visa*, proposé par le duc de Noailles, pour la vérification et la liquidation de tous ces différents effets, et pour leur conversion en une seule espèce de billets, qui ne seraient plus exposés à aucune variation. Dans cet édit, le roi ne dissimulait point le misérable état des choses : il avouait qu'à son avénement à la couronne, il ne restait plus aucun fonds, ni dans son trésor, ni dans ses recettes; qu'il avait trouvé le domaine de la couronne aliéné; les revenus presque tous absorbés par une infinité de charges et de constitutions de rentes; les impositions consumées d'avance; des arrérages de toute espèce accumulés depuis plusieurs années, le cours des recettes interverti, et une multitude innombrable de billets d'emprunts, d'ordonnances et d'assignations anticipées. « Dans une situation si violente, ajoutait le roi, nous n'avons pas laissé de rejeter la proposition qui nous a été faite de ne point reconnaître des engagements que nous n'avions point

contractés. Nous avons aussi évité le dangereux exemple d'emprunter à des usures énormes, et nous avons refusé des offres intéressées dont l'odieuse condition était d'abandonner nos peuples à de nouvelles vexations. Ces expédients pernicieux que l'obligation de soutenir la guerre, pour parvenir à une paix glorieuse, a pu rendre nécessaires, auraient bientôt achevé de précipiter l'état dans une ruine totale, et nous auraient fait perdre jusqu'à l'espérance de pouvoir jamais le rétablir. »

Conformément à cet édit tous les effets royaux furent convertis en billets d'état; et en vérifiant à quel titre chacun en était possesseur, on en régla les réductions. La somme des effets visés montait encore à six cent millions; la réduction donnait au roi deux cent trente-sept millions de bénéfice.

Création d'une chambre de justice. 1716.

Au mois de mars 1716, parut l'édit qui établissait une chambre de justice semblable à celle de Colbert, pour la recherche des traitants, dure et triste ressource d'un gouvernement déréglé qui, après avoir amorcé l'avarice, lui arrache l'appât qu'il lui a présenté. Mais s'il y avait trop de rigueur à rechercher les bénéfices usuraires que l'on avait rendus licites, il n'en était pas de même des concussions et des déprédations que les traitants avaient commises; et les fortunes scandaleuses de ceux qui s'étaient enrichis par ces moyens honteux et criminels, l'excès de leur

luxe impudent qui semblait insulter aux misères publiques, faisaient paraître encore plus légitimes les poursuites et les contraintes dont on usait à leur égard.

Ce qu'elle aurait pu faire rentrer dans le trésor.

Cette recherche aurait dû produire un capital de trois cents millions, si le régent avait pu garder la résolution qu'il avait prise, de ne faire grâce à personne; mais tant de familles considérables se trouvaient impliquées par leurs mésalliances dans les affaires des traitants, que le régent ne put résister à l'importun effort des sollicitations; on lui fit même entendre qu'il n'était pas de sa politique de se rendre plus inexorable : ainsi les taxes imposées n'allèrent pas au-delà de deux cent dix-neuf millions : encore n'en fut-il perçu que soixante et dix millions, jusqu'à l'édit de 1717, qui supprima la chambre de justice; et ce ne fut qu'en 1723 que le restant des taxes fut compris, comme dette active, dans la liquidation de celles de l'état.

Cette opération, jointe à celle qu'on avait faite sur les monnaies, ayant jeté dans les esprits de nouvelles inquiétudes, les receveurs-généraux eux-mêmes furent hors d'état de distraire des fonds qui leur étaient cédés, les deux millions cinq cent mille livres qu'ils avaient promis de fournir tous les mois au trésor royal. Le crédit de toutes les autres caisses était anéanti, et l'on était dans l'impuissance de payer même le prêt des troupes.

Law. Son projet.

Ce fut dans ces moments de détresse qu'un Écossais, grand calculateur, Law (1), vint proposer au régent un projet sage et salutaire, celui d'une banque générale, qui ne s'emploierait qu'à faciliter la circulation et à donner un point d'appui à la confiance publique. Cette banque à douze cents actions, de cinq mille livres chacune, fit l'ouverture de ses opérations le 2 mai 1716; et seule, avec l'aide du temps et d'une sage administration, elle aurait tout vivifié. Elle s'était prudemment interdit toute entreprise de commerce; ses opérations se bornaient à l'escompte des lettres-de-change, à la régie de la caisse des particuliers, soit en recette, soit en dépense, et à l'échange pur et simple de ses billets pour de l'argent. Les directeurs des monnaies étaient ses correspondants; tous ses billets étaient à vue, payables en espèces, au poids et titre de leur date; il n'était permis à la banque de contracter aucune dette : ses engagements devaient être proportionnés à ses fonds; aussi son influence se fit-elle bientôt sentir. Le commerce trouvait dans la valeur en banque un moyen de se garantir des variations de l'espèce; les étrangers, en achetant nos denrées sur un pied fixe, n'avaient plus à craindre de voir hausser le prix de leurs engagements; ils négocièrent avec nous; le change fut à notre avantage; la confiance

(1) Nous prononçons *Las*.

dans l'intérieur se rétablit, les manufactures travaillèrent, les consommations reprirent leur cours, l'intérêt se mit au niveau de celui de la banque, et l'usure cessa.

Dès-lors le gouvernement put s'occuper à remettre l'ordre dans l'administration et le maniement des finances. Dans l'ancienne méthode de comptabilité, il y avait deux registres, l'un de recette et l'autre de dépense ; cahos impénétrable jusqu'à l'apurement. A cette méthode, on substitua celle des comptes à parties doubles, où la recette et la dépense se correspondent, se balancent et se contrôlent mutuellement. Par-là on se mit en état de vérifier à toute heure la situation des comptables, sans qu'il leur fût possible de rien dissimuler dans la balance de leur caisse, ni d'en détourner aucun fonds.

Mais la grande plaie de l'état n'était pas fermée : les revenus libres de l'année 1716, n'allaient guère qu'à soixante-quinze millions ; et quoiqu'on eût fait des économies, les dépenses ne laissaient pas de monter encore à quatre-vingt-dix millions huit à neuf cent mille livres. Il fallut se résoudre à diminuer les pensions. Les plus fortes furent réduites aux trois cinquièmes, et graduellement les unes aux deux tiers, les autres aux trois quarts, les moindres aux quatre cinquièmes, jusqu'à celles de six cents livres et au-dessous, qui furent exemptes de la réduction. Celles de l'ordre de Saint-Louis n'y furent point

Réduction des pensions.

soumises : *C'était*, disait l'édit, *le prix du sang versé pour le service de l'état.* L'état fut délivré par-là d'un million de rente : c'était bien peu de chose; mais on régla que les pensions, qui jusqu'alors étaient payées d'avance, ne le seraient désormais qu'à leur terme; et ce délai soulagea l'année de cinq à six millions. Le 10 avril 1717, il fut ordonné que les billets de la banque seraient reçus pour comptant dans tous les revenus du roi; et dès-lors ces billets, d'une valeur plus invariable, et d'un mouvement plus facile et plus rapide que l'or même, furent préférables à l'or. Si l'on n'eût pas dénaturé cet établissement, dit Forbonnais, le royaume changeait de face, malgré l'énormité de ses dettes, que l'augmentation successive de ses revenus eût acquittées par degrés. Le duc de Noailles proposait, pour y parvenir, un plan de réforme et d'économie établi sur de bons principes (1); mais ses vues ne présentaient que des moyens vagues, difficiles et lents; et quoique, depuis la régence, on eût diminué de quatre cent millions le capital de la dette publique, en n'employant que de pareils moyens, on n'eût guère pu liquider que trois cent millions en quinze ans; et, dans cet inter-

Plan du duc de Noailles.

(1) Il réduisait les dépenses de la guerre à trente-cinq millions, y compris deux millions de pensions, et celles des affaires étrangères, à quatre millions six cent cinquante mille livres.

valle, qu'il survînt une guerre, elle allait tout bouleverser, tout replonger dans le cahos.

D'ailleurs on se voyait pressé, par la parole du feu roi, de supprimer le dixième à la paix; et fatigué des cris des grands propriétaires, le régent avait annoncé la fin de cette imposition, la plus légitime de toutes, et qui, montée à sa juste valeur, eût été la moins onéreuse, puisqu'elle portait sur les riches, et que, même en croissant, elle n'eût fait que suivre les progrès de l'agriculture et de la valeur des biens-fonds.

Ce qui restait d'espèces en France.

Enfin, de onze cent millions d'espèces qu'il aurait dû y avoir dans le royaume, selon le calcul du duc de Noailles, il ne restait que cinq à six cent millions, la variation des monnaies et l'inégalité du commerce, à notre désavantage, en ayant fait passer autant chez l'étranger; et, en attendant que l'agriculture et l'industrie eussent repompé ces richesses, il s'agissait d'en remplir le vide par une monnaie idéale qui, dans la circulation, tînt lieu de la réalité.

Système de Law.

Toutes ces causes réunies firent prêter l'oreille au système de Law. Sa banque, qui avait un plein succès, lui avait acquis la confiance publique, et il ne trouva dans le régent que trop de pente à suivre les procédés hardis de cette espèce d'alchimie qui allait changer le papier en or, et qui promettait en même temps de liquider les dettes de l'état et d'en décupler les richesses.

L'idée séduisante et funeste de prendre la

banque sur le compte du roi avait d'abord été rejetée par le conseil de régence : elle y fut présentée de nouveau; mais combinée avec le projet d'une compagnie de commerce, dont les actions seraient payées en billets d'état, et donneraient aux billets de banque une nouvelle activité.

En quoi il consistait.

Ainsi le système de Law consistait à produire deux sortes de papiers, dont l'un aurait le caractère de biens-fonds, et porterait des revenus susceptibles d'accroissement; l'autre serait une monnaie d'une valeur égale à celle de l'argent, et d'un usage plus commode. L'abus de ce système fut de porter successivement la valeur idéale des actions de commerce et la somme des billets de banque à un excès insoutenable; et cet abus fut d'autant plus criant qu'il fut purement volontaire, et amené à force d'art et de manœuvres frauduleuses, sans aucune nécessité.

Billets de différentes créations.

On a vu que Law avait rendu la valeur des billets de sa banque indépendante de la variation de l'espèce; il négligea d'abord, et l'on ne sait pourquoi, de donner le même avantage aux billets de la banque royale. Il s'aperçut de son imprudence au peu d'empressement qu'on eut pour ces billets; il se hâta de les retirer; et ceux qu'il y substitua, n'étant pas exposés de même aux changements qu'éprouvait la monnaie, prirent la plus grande faveur. Law avait donc fait un faux pas en débutant, ce qui semblerait an-

noncer de l'incohérence dans ses idées, et un dessein peu réfléchi. Il faut avouer cependant qu'avec de la conduite et de la bonne foi, la combinaison de ses deux moyens devait avoir un succès infaillible. En limitant le nombre des billets de la banque, il dépendait de lui de régler à son gré l'intérêt de l'argent, la valeur des biens-fonds, le prix de l'industrie et celui des denrées, et de donner, par son crédit, à toutes les sources de l'abondance, la plus rapide circulation. D'un autre côté, des entreprises lucratives, et, par elles, des bénéfices avantageux, mais modérés, attribués à une compagnie de commerce, protégée et favorisée, l'auraient rendue florissante; et ses profits lui auraient tenu lieu de l'intérêt des billets d'état qu'elle eût absorbés dans ses fonds.

Ce que le système avait de spécieux. Danger de son extension.

Rien n'était donc plus spécieux que le premier coup-d'œil du système de Law. Son erreur fut de lui donner une étendue extravagante, de supposer à ses moyens une force qu'ils n'avaient pas; et au lieu d'établir, comme il était facile, l'égalité de concurrence entre l'argent et le papier-monnaie, d'avoir pu se persuader, ébloui par de vains sophismes, que les avantages du papier-monnaie feraient constamment préférer sa valeur idéale à la valeur réelle du plus précieux des métaux. Son crime fut de présenter au plus faible et au plus facile des princes, dans un temps de minorité, et au milieu d'une cour corrompue,

un projet qui, dans la monarchie la plus sagement administrée, serait encore trop dangereux, le moyen de séduire une nation crédule, imprudente et légère; d'attirer dans les mains d'un roi tout le numéraire de son royaume, de faire accepter en échange une monnaie fantastique et multipliable à volonté; de donner ainsi à la prodigalité du souverain des facilités sans bornes; d'ouvrir à la cupidité des intrigants, des favoris et des maîtresses, une source que son abondance ferait regarder comme inépuisable, jusqu'au moment que ses canaux fragiles se briseraient tous à-la-fois. Un plus grand crime fut encore de retarder la décadence de ce système pernicieux par des moyens violents ou perfides, et tous d'autant plus criminels qu'ils étaient impuissants, et que, sans espérance de remédier au mal, ils ne faisaient que l'aggraver.

Dixième supprimé en 1717.

Au mois d'août 1717, le dixième fut supprimé, et en même temps fut établie la compagnie d'Occident, dont Law fut nommé directeur. L'objet spécieux de l'entreprise était la plantation et la culture des terres de la Louisiane que le roi cédait à la compagnie, sa majesté ne s'y réservant que la foi et hommage-lige, qui devait se renouveler, avec le don d'une couronne d'or, à chaque mutation de roi. Les fonds de l'entreprise furent distribués en actions de cinq mille livres, dont la valeur devait être fournie, les trois quarts en billets d'état, et le quatrième en ar-

gent. Law ne pouvait pas ignorer quel avait été, depuis 1699, le misérable sort des peuplades françaises jetées dans la Louisiane; il savait combien avaient été déçues les espérances de Crozat, fameux négociant, à qui ce territoire avait été cédé, et dont il le tenait lui-même : il ne pouvait douter que les mines d'or, qu'on disait avoir été trouvées dans ce pays-là, ne fussent qu'une chimère; au moins n'avait-il aucune raison d'y croire, et d'en garantir l'existence; et cependant son premier soin, en publiant son entreprise, fut de répandre que la Louisiane renfermait des trésors immenses, et ses agents le divulgaient comme un secret mystérieux; ils disaient qu'on savait enfin où étaient les mines de Sainte-Barbe, plus riches et plus abondantes qu'on ne l'avait imaginé. Dès ce moment, Law fut un affronteur.

Projet d'édit pour l'établissement d'une compagnie du Mississipi.

Le parlement, aussi mal instruit que le conseil, et ne voyant rien de dangereux dans l'édit qui établissait la compagnie, le passa sans difficulté; mais d'Aguesseau, plus clairvoyant, s'étant montré plus difficile, fut envoyé à sa terre de Fresne. Le duc de Noailles, dont les principes étaient abandonnés, ayant demandé en même temps à se retirer des finances, la présidence en fut donnée à d'Argenson, à qui les sceaux furent remis; et Noailles fut du conseil de régence.

Le parlement passe l'édit.

Dès le mois de mai 1718, la compagnie fit partir pour la Louisiane, qu'on appelait Missis-

sipi, du nom du fleuve qui l'arrose, six navires chargés d'hommes et de femmes, avec des subsistances; et, dans cette peuplade, parmi les ouvriers pour les arts de premier besoin, il y en avait pour exploiter des mines d'or qui n'existaient pas. L'actionnaire qui se croyait en possession de ces trésors et d'un pays vaste et fertile, s'en promit d'immenses richesses : de là cette première ardeur pour acquérir des actions.

Cependant Law s'occupait des moyens d'assurer à sa compagnie des avantages plus solides. D'abord il lui avait fait donner quatre pour cent de dividende, et cet intérêt de ses fonds répondait à celui des billets d'état. Quelques bénéfices de plus, joints à de vaines espérances, suffisaient pour la soutenir; mais le projet de Law était d'en faire un édifice magique, et d'y attirer, par ses enchantements, toutes les richesses du royaume. Au privilége du commerce du Canada pour les castors, qu'il lui avait fait accorder, il ajouta successivement celui du Sénégal pour la traite des nègres, celui de la navigation et du négoce dans toutes les mers d'Orient, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à la Chine; la fabrication des monnaies, pour neuf ans, dans tout le royaume; la ferme du tabac; enfin le bail des fermes et les recettes générales; en sorte que la compagnie d'Occident, devenue compagnie des Indes, eut dans ses mains tous les revenus de l'état, et tous les produits du commerce.

Le bail des fermes avait été renouvelé à quarante-huit millions cinq cent mille livres ; la compagnie demanda qu'il fût rompu, et qu'il lui fût cédé à cinquante-deux millions, s'obligeant de prêter au roi douze cent millions, à trois pour cent, lesquels seraient employés à des liquidations de rentes, de billets exigibles et de finances des offices et des charges à supprimer : pour cela, suppliant le roi de lui permettre d'emprunter elle-même pareille somme, soit en actions, soit en contrats. Toutes ces demandes lui furent accordées ; et, au lieu de douze cent millions, elle en emprunta quinze cent, et offrit au roi de lui prêter encore les trois cent millions de plus. Ces emprunts étaient impossibles, à trois pour cent d'intérêt fixe, comme Law se l'était promis : il fallut les faire en actions susceptibles de dividendes, et semblables à celles dont la compagnie avait formé ses premiers fonds.

La nation qui ne calcule rien, et qui se plaît à se repaître d'illusions et d'espérances, se précipita en foule dans les piéges qu'on lui tendait. A chaque nouveau privilége accordé à la compagnie, la cupidité s'irritait ; l'ardeur d'acquérir des actions qui, tous les jours, semblaient devenir plus lucratives, donnait à peine aux fabricateurs le temps de les multiplier ; le prix en haussait sur la place à un excès inconcevable ; et Law, au lieu de modérer, comme il l'aurait dû, cette ardeur, s'applaudissait d'avoir sous sa main,

s'il est permis de le dire, la roue de la fortune, et de lui imprimer tous les jours une nouvelle activité. Le projet de Law était celui d'un homme de génie ; sa conduite fut d'abord celle d'un fourbe, et à la fin celle d'un fou.

Lorsque la compagnie d'Occident fut établie, il y avait au trésor royal pour six millions de billets d'état. Law s'en servit comme d'un leurre : il les remit à ses agents, lesquels, par des mains affidées, les faisaient porter à la caisse de la compagnie, pour y être changés en actions qu'on faisait semblant d'acheter. De cette caisse, les billets retournaient à celle du trésor royal, d'où Law les faisait repasser à la compagnie, qui les renvoyait au trésor; et le public qui ne voyait dans ce manége qu'une affluence d'acquéreurs qui se disputaient les actions, se livra, comme il fait toujours, à la séduction de l'exemple. Ce fut là le plus innocent des artifices de Law.

Il aurait dû s'effrayer de l'ardeur avec laquelle on se disputait les actions de sa compagnie, puisqu'elles montaient à des valeurs qu'il lui serait impossible de soutenir; que, dans le mouvement rapide que leur donnait l'opinion, il n'y avait point d'équilibre à attendre, et qu'il devait prévoir, dès qu'elles baisseraient, que leur chûte serait prochaine. Cependant, loin de modérer cet empressement insensé, il avait eu, pour l'exciter encore, l'imprudence de déclarer, dans l'assemblée générale qui s'était tenue à l'hôtel de

Mesmes, que le dividende de l'action serait de douze pour cent. La totalité des fonds de la compagnie ne montait encore, il est vrai, qu'à cent soixante-quinze millions; mais c'était annoncer vingt millions cinq cent mille livres de dividende. Or, les produits de la compagnie se réduisaient alors au bénéfice du tabac et de la monnaie; et le commerce du Sénégal et celui des deux Indes exigeaient des avances, au lieu de donner des profits. Cette promesse de douze pour cent de bénéfice actuel devint encore plus évidemment insensée, lorsqu'en obtenant le bail des fermes, Law fit faire à sa compagnie pour quinze cent millions de nouvelles actions, avec le même dividende : car la somme totale des actions étant alors d'un milliard six cent soixante-quinze millions, les intérêts à douze pour cent auraient passé cent quatre-vingt six millions, plus que le triple des revenus affermés à la compagnie. Quant à la somme de l'emprunt, Law savait bien que quinze cent millions étaient plus que le double de tout l'argent du royaume; mais il comptait sur une autre monnaie que l'on fabriquait à la banque; et, en effet, quand tous les billets d'état furent consumés en échange des actions, terme où il eût fallu s'arrêter, la banque prêta ses billets, ou sur des biens solides qui lui en répondaient, ou sur des actions qu'elle acceptait pour gage et qu'elle gardait en dépôt. Ce fut par le versement réciproque de ces deux caisses l'une

dans l'autre, que la circulation de l'argent et du papier acquit une rapidité dont on n'a jamais vu d'exemple.

L'argent se portait à la banque, et on l'y échangeait en billets; les billets passaient à la compagnie en échange des actions; les actions étaient reçues dans la caisse de la banque pour y répondre de l'emprunt des billets; et, tandis que les actions doublaient, triplaient, décuplaient de valeur, les billets, dont le prix était invariable, tenaient lieu de l'argent et lui étaient préférés. Ils étaient reçus pour comptant dans toutes les caisses du roi; les créanciers les acceptaient avec la même confiance, quoiqu'on leur en fît une loi. La défense qu'on avait faite aux voituriers de se charger d'envois d'or et d'argent, hors du service de la banque, afin d'obliger le commerce à faire d'une ville à l'autre tous les paiements en billets, cette contrainte si alarmante, n'inquiétait personne. Dans l'année 1719, il se fabriqua une quantité si énorme de ces billets que les commis pour la signature n'y pouvant plus suffire, on fut obligé d'en doubler le nombre, et l'on n'en fut point effrayé. Les mois d'octobre et de novembre de cette année furent un temps d'ivresse et de vertige, et l'époque brillante du système de Law. Le mois suivant fut le terme de ses succès et l'époque de sa décadence. Elle eût été inévitable, quand même Law eût pu la retarder. Le moment où il eût fallu effectuer la

promesse du dividende eût été son dernier écueil. Mais les financiers qui avaient vu tous les revenus de l'état enlevés de leurs mains, et la compagnie des Indes enrichie de leurs dépouilles, se pressèrent de la détruire; et l'on soupçonna les frères Pâris d'avoir hâté la révolution.

Ces quatre hommes habiles avaient eu, avant Law, la confiance du régent. Ils avaient fait, en quatre mois, la liquidation du *visa*, et ils avaient montré dans ce travail autant d'habileté que de droiture et de diligence. Par leur conseil, on avait créé, au mois d'octobre 1718, cent millions d'actions sur les fermes, pour être employés à l'extinction des rentes; et cette opération qui croisait celles de la compagnie, avait fait ombrage au directeur. Ce fut, dit-on, pour se délivrer de toute espèce de concurrence que Law voulut tout réunir. Les financiers qu'il avait écartés désiraient donc tous sa ruine, et les Pâris avaient parmi eux beaucoup d'influence et de crédit.

L'extrême faveur que les billets avaient prise dans le commerce, l'énorme quantité que les emprunts faits à la banque en avaient répandu dans le public, la quantité non moins énorme que la prodigalité du régent et la profusion de Law, pour acheter des partisans, en avaient jetée autour d'eux, n'annonçaient que trop clairement l'embarras où serait la banque à la première inquiétude qui ferait naître la pensée de réaliser en argent.

Ce qui soutenait les billets.

Cependant les variations qu'on avait soin de faire subir à la monnaie intimidaient la multitude et soutenaient le crédit du billet, dont la valeur était invariable. Il y avait eu, en 1718, une refonte générale; il en fut ordonné une nouvelle en décembre 1719. Le parlement avait voulu s'opposer à la première : le régent l'avait châtié. Rien ne s'opposait plus à la seconde; et, par les diminutions annoncées dans la valeur de l'espèce, le public était menacé d'une perte effrayante sur l'argent qu'il aurait gardé. Mais ce violent moyen de décrier l'argent et de soutenir le papier, n'eut bientôt plus assez de force. On vit paraître sur la place des agents chargés de billets qu'ils cherchaient à négocier; il s'en présentait à la banque; et le nombre, qui s'en augmentait tous les jours, avertit Law que le moment critique était venu. Cette révolution le troubla comme s'il n'avait pas dû s'y attendre, et il n'est sorte de stratagême qu'il n'employât pour étourdir de nouveau le public et regagner sa confiance; mais ce fut inutilement.

Baisse des actions et des billets.

Les actions baissèrent ainsi que les billets : leur décadence eut la même époque. On a vu que Law, en deux mois, en avait créé pour quinze cent millions. Il avait donné aux acquéreurs l'attrayante facilité de ne les payer qu'en dix termes, à cinq cents livres par mois; et, à l'époque du second paiement, il avait accordé pour celui-ci un délai de deux mois encore, et

un délai d'un mois pour le suivant. Ainsi l'acquéreur qui, d'abord, n'avait payé que cinq cents livres, était, sans autre déboursé, propriétaire pendant trois mois d'une action de cinq mille livres, et pouvait la négocier. Or, dans cet intervalle, le prix de l'action augmentait tous les jours au point que, de cinq mille livres, elle s'éleva jusqu'à dix, et celui qui l'avait acquise, en la négociant, y gagnait le décuple de l'argent qu'il y avait mis. Dans la chaleur de ce négoce, la cupidité donna lieu à une espèce de gageure qui se faisait sur la place, et dont l'enjeu s'appelait *prime :* c'était une avance en argent que l'un des parieurs faisait à l'autre, celui-ci s'obligeant à lui livrer, à telle époque, une action pour telle somme, soit que dans le commerce l'action valût plus ou moins. Ce fut à ce jeu-là et au négoce des actions que se firent en peu de jours ces fortunes inconcevables qui renversèrent toutes les têtes et confondirent tous les états. Mais quand vint, au mois de décembre, l'époque du paiement des trois mois écoulés, l'action baissa de valeur; et Law s'aperçut que le public préférait le billet de banque, parce qu'il était exigible, à l'action qui ne l'était pas.

Somme totale des billets émis.

Il y avait alors dans les mains du public pour six cent millions de billets; il s'en présentait tous les jours à la caisse; et la banque était ruinée, si l'on continuait à les faire acquitter.

Le 5 janvier 1720, Law, pour regagner du cré-

Law, contrôleur-général. 1720.

dit, se fit nommer contrôleur-général. Ce titre n'éblouit personne. Il commença son ministère par des mouvements et des variations dans la valeur des monnaies. Le public ne prit plus le change : les uns gardaient leur argent; les autres, et les plus habiles, se hâtaient de réaliser, et avec des billets ils achetaient des diamants, des terres, des denrées de toute espèce et à tout prix.

Édit qui défend de garder plus de 500 liv. en argent.

Le 24 février, la banque royale fut réunie à la compagnie des Indes, et n'en eut pas plus de faveur. Enfin, le 25 du même mois, Law n'ayant pu avilir l'argent au point de soutenir le billet au pair de l'espèce, prit le parti désespéré de faire rendre un arrêt du conseil, dans lequel supposant qu'il y avait dans le royaume douze cent millions de numéraire qui ne circulaient point, et que l'on s'obstinait à tenir renfermés, le roi faisait défense à toutes personnes, de quelque état qu'elles fussent, même à toutes communautés séculières ou régulières, de garder chez elles plus de cinq cents livres d'argent, à peine de confiscation au profit des dénonciateurs, et de dix mille livres d'amende. Cette loi absurde et tyrannique, qui répandait dans le royaume la méfiance et la frayeur, qui empoisonnait les mœurs et la paix domestiques, en autorisant jusqu'au sein des familles l'espionnage et la trahison, aurait dû faire lapider son auteur. L'épouvante fut générale, la désolation fut extrême. Chacun

se croyait environné de délateurs : les valets faisaient pâlir leurs maîtres, les voisins leurs voisins : les nœuds même du sang et ceux de l'amitié ne rassuraient pas tout le monde; les uns enfouirent leur argent et ne dormirent plus; les autres firent passer le leur furtivement hors du royaume. Quelques exemples de rigueur achevèrent de décourager des malheureux qui balançaient encore. Le plus grand nombre, fatigués de leurs anxiétés et de leurs insomnies, se résolurent à leur ruine et obéirent à la loi. Law, pour échanger en billets l'argent qu'on portait à la banque, en fit fabriquer de nouveaux pour cent cinquante millions en deux mois. A la défense de garder chez soi de l'argent et de l'or en monnaie, il ajouta celle d'en garder en matière, et toutes ces contraintes ne firent que changer la méfiance en désespoir : enfin, après quelques mois d'une agitation violente, les possesseurs des actions ne virent plus que le précipice où Law les avait entraînés.

Réduction à moitié des actions et des billets.

Au mois de mai 1720, la somme des actions et des billets passait du double la valeur de tout l'or et de tout l'argent qui pouvait être dans le royaume. Le 21 de ce mois, on rendit un arrêt qui ordonnait une diminution graduelle sur le billet de la banque et sur l'action de la compagnie; en sorte qu'à la fin de l'année, l'un et l'autre seraient réduits à la moitié de leur valeur. Cet arrêt fut le signal de la banqueroute. On le

révoqua peu de jours après; mais la confiance ne revint point, et tout le crédit fut perdu sans ressource. Les débiteurs eurent le temps d'acquitter en papiers, qui ne valaient plus rien, les dettes les plus légitimes, parce que la loi forçait encore à les recevoir en paiement. Mais tout commerce libre était interrompu. Law fut donc obligé de rétablir la circulation de l'or et de l'argent; et, comme une grande partie du numéraire était dans sa caisse, il en fit monter la valeur. Le marc d'argent, qui était à soixante-cinq livres, fut porté à quatre-vingt-deux. Ce fut encore une faible ressource pour faire face à la dette immense dont il avait chargé l'état. Le peuple, furieux d'avoir été trompé, menaçait d'un soulèvement. Law, effrayé, se démit du contrôle-général; mais il ne laissait pas encore d'être le conseil du régent, et de lui suggérer tous les expédients qui lui venaient dans la pensée. En même temps qu'il fit créer des rentes au denier quarante, payables en billets, il faisait fabriquer encore pour cent millions de billets nouveaux; et, les voyant rebutés sur la place, il voulut y substituer des comptes en banque d'une caisse à l'autre : ce n'était que changer la forme du billet, et le discrédit fut le même.

Marc d'argent porté à 120 l., et marc d'or à 1800.

Enfin, le 30 juillet, fut publiée une nouvelle augmentation dans la valeur des monnaies qui, plus criante que toutes celles qui l'avaient précédée, portait le marc d'argent à cent vingt livres,

et le marc d'or à dix-huit cents, avec une diminution graduelle, annoncée de trois huitièmes en deux mois : opération désespérée qui ne rendit les porteurs de billets que plus empressés pour l'argent, à quelque prix qu'on pût le mettre et de quelque diminution qu'il fût menacé dans leurs mains. Les billets perdaient, sur la place, neuf dixièmes de leur valeur; la banque était fermée et n'en recevait plus aucun. Au mois d'octobre, ils furent supprimés, et il fut permis d'exiger les paiements en espèces sonnantes.

Mouvement parmi le peuple, Law sort de France. Sa mort.

Le peuple de Paris, les mains pleines de billets de banque, ne pouvait plus avoir du pain. On ouvrit pour lui une caisse où étaient payés en argent les billets de peu de valeur. La foule y fut si grande, qu'il y eut trois hommes étouffés. On porta leurs cadavres devant le palais d'Orléans ; et ce malheur, dont Law ni le régent n'étaient la cause, irrita plus la multitude, que tous les maux qu'ils avaient faits. D'abord le palais d'Orléans fut fermé : imprudence qui ne manque jamais d'enhardir les séditieux. Mais Leblanc, secrétaire-d'état, et Reynold, colonel des gardes-suisses, osèrent se montrer au peuple, et faire enlever les cadavres. Le régent prit, de son côté, la résolution de faire ouvrir les portes; le peuple, à flots pressés, entra dans les cours du palais ; et, vraisemblablement la crainte d'y être enfermé, l'ayant saisi, Law eut le temps de se jeter dans son carrosse, et de sortir, sans re-

cevoir aucune insulte. Mais, à quelque distance du palais, toutes les glaces du carrosse furent cassées à coups de pierres, et Law ne dut sa délivrance qu'à la vîtesse de ses chevaux. Le duc d'Orléans ne laissa pas de le retenir six mois encore auprès de lui, chargé de la haine publique. Enfin, ce célèbre aventurier passa en Angleterre, d'où il alla mourir à Venise dans la plus étroite médiocrité, n'ayant, dit-on, emporté de Paris que deux mille louis d'or, après avoir eu dans ses mains toutes les richesses du royaume.

Jugement sur Law.

Law a eu ses apologistes; mais, quoiqu'on pense de son habileté, il est évident qu'il manqua de prudence, de droiture et de bonne foi; qu'après s'être laissé emporter par une imagination déréglée, il fut peu délicat dans le choix des moyens de donner et d'entretenir des espérances qu'il n'avait pas; qu'avec la pleine certitude qu'il ruinait l'état, en livrant à la discrétion d'un prince trop facile, les trésors qu'il envahissait, et les billets qui en étaient le gage et qu'il avilissait en les multipliant, il eut à-la-fois la conduite d'un lâche complaisant, d'un ministre insensé, et d'un infidèle dépositaire. Tant que les bénéfices, attribués à la compagnie des Indes, pouvaient suppléer encore à l'intérêt des billets d'état, pris en échange des actions et mis en dépôt dans sa caisse, tant que les revenus du roi pouvaient faire face aux billets de la banque et en représenter les fonds, Law, en

combinant ces deux moyens de liquider le trésor royal, avait agi en homme habile. Mais aussitôt que la folie de rembourser les rentes et les charges lui fit jeter dans le public pour quinze cent millions d'actions, et en promettre un dividende de cent quatre-vingt millions, Law, qu'on ne pouvait accuser d'être un mauvais calculateur, ne fut plus qu'un fourbe impudent. Le procédé d'un homme de sens et d'un homme de bien dans un projet de cette importance, aurait été de balancer les moyens avec l'entreprise, et de s'assurer des ressources pour remédier aux accidents. Or, dans la conduite de Law, on voit un homme qui hasarde tout et s'abandonne aux événements sans précaution, comme sans prévoyance. Rien n'était cependant plus aisé à prévoir que le retour d'inquiétude et de méfiance que pouvait causer dans les esprits la plus légère réflexion, et sur l'incertitude des succès du commerce attribué à la compagnie, et sur l'immensité des fonds qu'elle avait faits, et sur l'énorme quantité de billets de banque répandus dans tout le royaume, et sur le manque de recours, si la banque était insolvable; et quand l'illusion se serait soutenue jusqu'à l'époque du paiement du dividende des actions, c'était là le terme inévitable des espérances folles que Law avait données; et avec elles la confiance et le crédit devaient tomber. C'est à quoi Law semblait n'avoir jamais pensé; et au trouble, à l'in-

conséquence, à la précipitation inconsidérée de ses dernières opérations, l'on croit voir un voleur surpris, qui ne cherche qu'à s'échapper.

Rapports entre le caractère du régent et les effets du système.

A l'égard du régent, rien ne convenait mieux à son caractère qu'un peuple qui, dans l'enivrement de l'opulence et de la joie, se laissait gouverner à son gré. Il ne comptait pour rien les pernicieux effets d'une richesse folle et vaine qui bouleversait toutes les conditions, et qui laisserait après elle tous les vices du luxe et de la fainéantise, tous les excès de la débauche, tous les crimes de l'indigence, conseillés par le désespoir. Il ne voyait, dans le Français, qu'un peuple facile à tromper, et qui serait docile tant qu'il serait heureux. De là le goût passionné qu'il avait pris pour cette espèce d'enchanteur qui donnait à son règne une face riante; de là cette confiance aveugle dont il eut tant de peine à revenir, lors même que l'enchantement fut détruit et l'illusion dissipée; car il aima mieux accuser de la ruine du système, la mauvaise volonté de ceux qui ne l'approuvaient pas, que la mauvaise foi et la folle imprudence de celui qui l'avait conçu. Ce fut ainsi que d'Argenson disgracié perdit les sceaux, et que le parlement fut exilé pour avoir rejeté les déclarations que Law, réduit aux abois, lui envoyait à vérifier.

Le Peletier succède à Law.

Après l'évasion de Law, le Peletier de la Houssaie fut fait contrôleur-général; il se ressaisit des finances, mit en régie les fermes-générales, ren-

dit au roi le bénéfice de la refonte des monnaies, rétablit les offices de receveurs-généraux, et ne laissa à la compagnie des Indes que ses priviléges de commerce, en l'obligeant à rester chargée de cinquante-six mille actions. Le reste immense des débris du système fut soumis à l'opération du *visa*, dont les frères Pâris furent chargés encore, et dont ils s'acquittèrent avec la même économie qu'en 1715 et la même célérité. La somme des effets visés montait à deux milliards deux cent vingt-deux millions. Il en fut déduit, à l'examen, cinq cent vingt-un millions, comme excédant de la valeur réelle. La dette publique liquidée se trouva donc passer encore dix-sept cent millions; une très-petite partie en fut payée en argent; et il fallut se libérer du reste, en recevant les billets du *visa*, soit pour capitaux de nouvelles rentes, soit en paiements de nouveaux offices, de sur-enchères de domaines, et du restant des taxes qu'en 1716 la chambre de justice avait mise sur les traitants.

Résultat du système.

Ainsi se termina la plus grande révolution qui soit jamais arrivée dans les finances. Elle fit la fortune d'une foule d'hommes obscurs; elle ruina un grand nombre de familles honnêtes; elle gorgea de richesses quelques spéculateurs habiles qui, se défiant de bonne heure d'une monnaie périssable, en firent un emploi solide; mais elle n'affecta guère que Paris et quelques villes principales: le reste du royaume y perdit peu de

chose, et ce qu'il y perdit fut compensé avec avantage par l'activité que rendit le système à toutes les forces reproductives de la richesse des biens-fonds. Quant à son influence sur les mœurs, il est certain qu'il acheva de dépraver celles du peuple; il est certain qu'il rendit plus âpre cette cupidité financière qui, dès la fin du règne de Louis XIV, avait pénétré dans sa cour, et qu'au pillage de la banque, les plus grands personnages furent les plus ardents à se jeter sur le butin; mais ce qu'il y eut de plus funeste fut la corruption de cette classe mitoyenne de citoyens modestement heureux, que le système dégoûta des mœurs simples de leur état, et qui se ressentent encore de la contagion du luxe dont ils furent atteints pour la première fois (1).

---

(1) Qui pourrait et voudrait raconter les transmutations de papiers, les marchés incroyables, les nombreuses fortunes, dans leur immensité et leur inconcevable rapidité, la chûte prompte de la plupart de ces enrichis, par leur luxe et par leur démence, etc., ferait sans doute la plus curieuse et la plus amusante histoire. (SAINT-SIMON.)

CHAPITRE VI.

AFFAIRES POLITIQUES SOUS LA RÉGENCE.

État de l'Europe à la mort de Louis XIV.

A la mort de Louis XIV, toutes les puissances du Nord étaient occupées à forcer Charles XII, enfermé dans Stralsund; et après avoir envahi ses provinces en-deçà de la mer Baltique, elles se rassemblaient autour de cette place, pour achever de l'accabler; celles du Midi étaient désarmées; mais leur inquiétude recommençait déja cette guerre de négociations, qui met la ruse à la place de la force, et qui travaille à miner sourdement tous les ouvrages de la paix.

L'Autriche.

Les vues de l'empereur se portaient sur la Sicile et sur la Toscane: joindre l'une à l'état de Naples, s'assurer de l'autre à la mort du grand duc; et, pour y parvenir, fermer l'Italie aux Espagnols et aux Français, et se faire contre eux des alliés puissants, tel était le plan de politique des ministres de Charles VI en Hollande et en Angleterre.

Le roi Georges.

Le duc d'Hanovre, en cette qualité, se voyait sous la dépendance de l'empereur et se ménageait

son appui, soit pour la sûreté de ses états en Allemagne, soit pour se maintenir dans l'usurpation du duché de Brème, enlevé à la Suède, et séquestré entre ses mains : en qualité de roi d'Angleterre, il avait d'autres intérêts; il avait le sien propre, qui consistait à dissiper ou à réduire le parti jacobite, dominant en Écosse et puissant même en Angleterre, à disposer de son parlement pour en obtenir des subsides, et à le rendre septénaire de triennal qu'il était alors, économie considérable dans les frais de corruption; surtout, à ne laisser au prétendant aucun autre asyle que Rome, et à se donner à soi-même et à sa couronne, encore mal assurée, des garants et des défenseurs. Il avait de plus l'intérêt national, celui d'étendre le commerce du peuple anglais dans les deux Indes, de l'enrichir de la dépouille du commerce de ses voisins, et singulièrement de celui des Français, qu'on voyait, avec jalousie, prospérer dans le nouveau monde.

La Hollande.

Cette jalousie était commune à l'Angleterre et à la Hollande ; mais, épuisée par une guerre que son pensionnaire Hensius avait poussée avec tant d'insolence et tant d'opiniâtreté, la Hollande sentait le besoin d'être en paix. Elle tenait à l'Angleterre par tous les liens d'intérêt que le prince d'Orange, devenu roi, avait pu nouer entre ces deux nations, et singulièrement par cette chaîne d'or qu'elle s'était faite à elle-même, en plaçant dans les fonds de Londres les richesses de son

commerce, imprudence qui la rendait et qui la rend peut-être encore l'esclave de ses débiteurs; en même temps elle était en crainte de l'empereur et de la France, et en tirant son avantage de la politique de ses voisins, de leurs divisions ou de leurs alliances, elle eût voulu les ménager tous. Cependant elle offrait dix vaisseaux à l'Espagne, pour qu'elle reprît de nos mains et des mains des Anglais, son commerce des Indes, dans l'espérance d'y être admise elle-même, après nous en avoir exclus.

L'Espagne.

La saine politique de l'Espagne aurait été de se donner le temps de réparer ses forces, de mettre l'ordre dans ses finances, la discipline dans ses troupes, de se créer une marine, de ranimer dans son sein le commerce, l'agriculture et l'industrie, uniques sources de la richesse et de la population. Il fallait pour cela un gouvernement sage et patiemment laborieux; celui d'Albéroni fut turbulent et téméraire; et son ambition personnelle fit avorter les fruits que l'Espagne eût pu recueillir de ses talents et de ses travaux.

La France.

La France avait le même besoin que l'Espagne du bénéfice de la paix; elles avaient un intérêt commun à se tenir étroitement liées; et si, dans l'une et l'autre cour, la raison d'état eût prévalu, elles auraient suivi l'exemple de la maison d'Autriche, dont les deux branches quelquefois agitées de troubles domestiques, mais jamais divi-

sées dans les affaires du dehors, avaient dû le long ascendant de leur puissance dans l'Europe à cet accord mutuel et constant. Alors, au lieu d'être obligées de rechercher des alliances et d'en acheter aux dépens de leurs intérêts les plus chers, la France et l'Espagne auraient rendu la leur désirable à leurs rivaux mêmes; Philippe V, fidèle à ses principes et au devoir de reconnaissance qui l'attachait aux Espagnols, n'eût pas fait craindre au duc d'Orléans d'avoir besoin de l'Angleterre pour le défendre contre l'Espagne; le duc d'Orléans, de son côté, n'eût pas préféré l'alliance honteuse et fragile de l'ennemi naturel de la France, à l'alliance honorable et solide d'un prince de son propre sang; et si leurs efforts réunis n'avaient pu rétablir l'héritier des Stuard sur le trône de ses ancêtres, au moins le duc d'Hanovre n'eût-il pas eu le droit de le chasser de leurs états; il n'eût pas fait la loi à l'Espagne dans son traité de commerce avec elle; il n'eût pas fait la loi au régent dans leur traité de garantie; et, comme le danger, la crainte, le besoin d'assistance étaient de son côté, sa condition eût été celle du faible qui cherche un appui. Le contraire arriva par la mauvaise politique du régent et d'Albéroni. Mais il sera peut-être intéressant de voir combien et par quelles causes la bonne intelligence qui semblait devoir être si durable entre les deux cours, fut altérée et affaiblie du vivant même de Louis XIV.

Ce roi, en envoyant le duc d'Anjou régner en Espagne, l'avait mis comme sous la tutelle du duc d'Harcourt, son ambassadeur, homme éclairé, vertueux et sage. Il avait choisi, en même temps, pour dame d'honneur, et, sous ce nom, pour gouvernante à la jeune reine, une Française distinguée par son mérite et par sa naissance, Anne-Marie de la Trimouille, veuve du prince de Chalais, Adrien-Blaise de Talleyrand, et mariée en Italie à Flavio, prince des Ursins, femme célèbre, à la honte des rois, par les services qu'elle rendit, et par le traitement qui en fut la récompense. On prévoyait que Philippe, enclin à la paresse et à l'amour, se laisserait dominer par sa femme, et le moyen de le conduire était de donner à la reine elle-même un guide intelligent et sûr.

Le duc d'Harcourt et la princesse des Ursins.

On ne saurait bien définir le caractère de Philippe V, sans distinguer trois sortes de courage : celui du cœur, qui brave les dangers, et que ce prince avait reçu de la nature ; celui de l'ame, qui la soutient au-dessus des événements, et qui lui fut inspiré quelquefois; celui de l'esprit, qui donne de la force et de l'assurance aux résolutions, du ressort à la volonté; et c'est celui qu'il n'eut jamais. Cette inertie de volonté tenait à la faiblesse d'une tête malade et incapable d'application; il se plaignait qu'elle était vide; il disait qu'elle allait tomber. Une autre cause de sa timidité, était un excès de modestie et de défiance de lui-même, qu'on lui avait peut-être inspiré

Philippe V.

pour le préserver de l'orgueil. Cependant rien n'était plus nécessaire à la situation actuelle de l'Espagne que des résolutions fermes et courageuses. Tous les vices d'une mauvaise administration y étaient au comble, tout y accusait ou l'incapacité, ou la paresse et l'indolence, ou la mauvaise volonté des grands qui avaient gouverné ce royaume sous des monarques superstitieux, ignorants et inaccessibles à toute espèce de lumières : parmi le peuple, la licence, l'impunité de tous les crimes, favorisés et protégés par la sûreté des asyles et par le relâchement de la police et des lois ; dans les grands, tout le despotisme d'une domination arbitraire et sans frein comme sans pudeur, la cupidité, le pillage, les plus criantes déprédations, non-seulement dans le nouveau monde, mais dans les provinces de Flandre, dans les états de Naples et de Sicile, et au sein même de l'Espagne; dans le clergé tout esclave de Rome, un corps étranger à l'état, enorgueilli de ses immunités et de son inquisition, sur qui l'impôt ne pouvait s'étendre sans la permission du saint-siége, et qui, n'étant soumis qu'au juge ecclésiastique, bravait le trône à l'abri de l'autel; les moines dévoués à l'Autriche, et capables de tout pour elle, fanatiques, séditieux, livrés jusqu'au débordement à tous les vices que la fainéantise peut engendrer au sein de l'opulence, et ajoutant, à l'abrutissement de l'ignorance et de la débauche, une insolence et une audace qui osait

tout et ne craignait rien ; entre les diverses provinces, une inégalité de condition qui les rendait l'une odieuse à l'autre; la seule Castille accablée d'impôts, et tout le reste du royaume, à la faveur de ses priviléges, ne contribuant que de très-peu de chose aux nécessités de l'état ; nulle troupe disciplinée, nulle marine militaire, presque plus de navigation; l'agriculture, l'industrie, le commerce, la population, dans un dépérissement qui semblait être sans remède; les finances appauvries et dissipées; jusque-là que le roi n'avait de quoi payer ni la dépense de sa table, ni les gages de ses valets ; tel était, à l'avénement de Philippe V, le déplorable état du plus vaste empire du monde.

Vues de Louis XIV pour le gouvernement de l'Espagne.

Le duc d'Harcourt et les Français, qui avaient accompagné Philippe, n'avaient donc pas tort de penser que, sans l'influence du conseil de Versailles, jamais l'Espagne ne se releverait de l'abattement où elle était réduite : les Espagnols avouaient eux-mêmes que leurs ministres n'avaient ni les talents, ni le courage, ni le désintéressement nécessaires pour remédier aux maux invétérés qui affligeaient cette monarchie; et ils paraissaient désirer que l'ambassadeur du roi de France fût du conseil intime, appelé *Despacho*. Mais Torci, qui dirigeait alors la politique de Louis XIV, avait sagement vu qu'il y avait un milieu à prendre et des ménagements à garder avec l'orgueil des Espagnols : c'était d'inspirer au jeune roi de sages résolutions, de diriger sa vo-

lonté, mais d'en dérober le mobile. Louis XIV voulait donc que son ambassadeur, en faisant auprès de Philippe les fonctions de premier ministre, s'abstînt de paraître dans le conseil, hormis les cas où l'on croirait avoir besoin de ses lumières; et en effet rien n'était plus sage. Le roi d'Espagne, avec une droiture d'ame intéressante, ne demandait qu'à se conduire par les avis de son grand-père; la reine, avec une candeur plus aimable encore et plus touchante, ne désirait que la gloire et le bonheur de son époux; madame des Ursins, qui, avec une tête excellente, un grand caractère et tout l'art de gagner de jeunes esprits, s'était rendue maîtresse de celui de la reine, et bientôt, par elle, de celui du roi, ne leur inspirait que respect et amour pour Louis XIV; et si, dans son intérieur, Philippe se fût borné à prendre, avec l'ambassadeur de France, des résolutions sages et courageuses, il n'en fallait pas davantage; le conseil espagnol eût soupçonné dans ses volontés une émanation étrangère; mais il n'en eût point été blessé.

Les Français qui accompagnent Philippe V s'en écartent.

La vanité de nos Français ne s'accommoda point de ces tempéraments; ils regardaient l'Espagne comme une province conquise dont Louis XIV était maître, et Philippe V vice-roi. Parmi eux, se trouvait, à la cour de Madrid, un de ces hommes pétulants et légers, que la France n'a que trop souvent le malheur de produire, et dont la chaleur indiscrète et la présomption dédai-

gneuse lui attirent la haine des nations. Cet imprudent, homme d'esprit, et en cela plus dangereux, était le marquis de Louville. Dès l'enfance du duc d'Anjou, il avait été auprès de lui en qualité de gentilhomme de la Manche; il l'avait suivi en Espagne, où il était, dit Saint-Simon, le seul confident de son cœur; mais la princesse des Ursins, ayant gagné la confiance du jeune roi, Louville en fut exclus ; et il est aisé de concevoir combien un homme si passionné devait haïr celle qui lui avait succédé dans cette confiance intime, dans ce haut degré de faveur. Torci et Beauvilliers, qui n'avaient vu en lui qu'un homme adroit et intelligent, lui donnèrent toute croyance, et ses avis furent seuls écoutés.

Le marquis de Louville.

Louville, sur quelques louanges que les ministres espagnols prodiguaient à Louis XIV, assura donc qu'ils désiraient tous que ce grand roi allât passer quelque temps en Espagne, pour leur apprendre à gouverner, ou que, du moins, de son cabinet, il prît la peine de les conduire, et que, par son ambassadeur, il présidât au conseil de Madrid. Louis XIV, Torci lui-même, se laissèrent persuader; et, pour le malheur de l'Espagne, Harcourt étant tombé malade, et Marsin qui le suppléait, et qui avait accompagné le jeune roi dans son voyage d'Italie, ayant demandé son rappel, il fut remplacé par deux hommes les plus vains, les plus arrogants qu'il fût possible de choisir pour aliéner une nation fière, le cardinal d'Es-

Le cardinal et l'abbé d'Estrées.

trées et l'abbé son neveu; l'un, tout glorieux de la pourpre; l'autre, dévoré d'ambition; tous deux la tête pleine de prétentions et vide de ressources. Les minuties de l'étiquette et les vains tracas de l'intrigue les occupèrent uniquement; et, lorsque la guerre, prête à s'allumer, aurait demandé entre les deux cours l'intelligence la plus parfaite, les d'Estrées ne firent, en Espagne, que fatiguer l'un et l'autre roi de leurs querelles et de leurs plaintes. Le cardinal fut rappelé; l'abbé, son neveu, prit sa place; mais il se fit bientôt renvoyer à son tour. Louville, qui avait été l'ame de leurs intrigues, en fut puni, leur disgrâce entraîna la sienne; et la princesse des Ursins crut se voir délivrer de ses plus cruels ennemis. Mais, à peine arrivés en France, ils se vengèrent de leur rappel, en la peignant des plus noires couleurs. A les entendre, elle était la cause de tous les troubles élevés en Espagne, et il n'y aurait bientôt plus ni factieux ni mécontents dès qu'elle en serait éloignée. Ce qu'on aura de la peine à comprendre, c'est que, pleinement convaincus de mauvaise foi, et par l'aveu du jésuite d'Aubenton, leur complice, et par les lettres de Philippe, où tout respirait la candeur, on ne laissa pas de les croire. Torci qui aurait dû les connaître, le cardinal comme un fou d'orgueil, l'abbé comme un fourbe impudent, Louville comme un favori supplanté et furieux de l'être, fit prévaloir leur témoignage et leur sacrifia madame des Ursins, qu'il avait lui-même

comblée d'éloges sur la sagesse de sa conduite. Louis XIV, avec une volonté absolue et irrésistible, manda qu'elle fût renvoyée, Philippe consentit à son éloignement, et n'en fut point inconsolable; la reine s'y soumit avec un respect douloureux, et rien ne put la consoler.

Le duc de Grammont.

Le duc de Grammont succéda aux d'Estrées ; homme d'esprit, mais sans consistance; également prompt et léger, soit qu'il prît une opinion, soit qu'il la rétractât par un avis contraire, et seulement ferme en ce point, qu'à moins de dominer dans le conseil d'Espagne, l'ambassadeur du roi son maître n'y serait jamais décemment. Pour s'y rendre plus absolu, il avait conçu la pensée d'ôter à la jeune reine la confiance de son mari : il aurait fallu pour cela ôter au roi lui-même et son amour et sa faiblesse, et l'habitude de ne rien taire et de ne rien dissimuler à une femme qu'il adorait. Louis XIV sentit l'indécente folie du projet de son ambassadeur ; il lui ordonna d'y renoncer.

Madame des Ursins vient à la cour de France.

Cependant la difficulté des affaires et la dissension des esprits n'ayant fait que s'accroître dans les conseils d'Espagne, on reconnut que non-seulement madame des Ursins n'en avait pas été la cause, mais qu'elle seule en serait le remède. Elle obtint de Louis XIV qu'il daignât la voir et l'entendre; et il ne fut pas difficile à une femme pleine de sens, d'esprit et de courage, qui n'avait voulu que le bien et la gloire

des deux couronnes; qui ne s'était mêlée des affaires d'Espagne, qu'autant que Louis XIV l'avait voulu et que Torci l'y avait engagée, et dont tout le crime avait été de demander à nos ambassadeurs, pour la nation espagnole, des ménagements opposés à leur vaine ostentation; qui, d'ailleurs, avait inspiré à la jeune reine d'Espagne, le plus vertueux amour de ses devoirs, et lui avait fait remplir, à l'âge de quatorze ans, les délicates fonctions de régente, avec une sagesse et une dignité que l'Espagne avait admirées et que la France avait applaudies; il ne lui fut pas difficile de justifier sa conduite; et, dès ce moment, sa disgrâce se changea, à la cour de France, en une espèce de triomphe qui consterna ses ennemis. Torci eut ordre de l'aller voir; elle fut du voyage de Marly; et les attentions que le roi eut pour elle, leurs fréquents entretiens, ceux qu'elle avait intimement avec madame de Maintenon et la duchesse de Bourgogne, la rendirent, dit Saint-Simon, la divinité de la cour. Son retour en Espagne fut décidé; et le duc de Grammont, chargé de l'annoncer à LL. MM. CC., en fut ulcéré de dépit. D'intelligence avec le jésuite d'Aubenton, confesseur de Philippe, il abusa d'un sentiment secret de jalousie de ce prince, pour l'engager à écrire à Louis XIV qu'il ne désirait pas le retour de madame des Ursins, et qu'il ne l'avait demandé que par complaisance pour la reine. Ce moyen leur réussit mal : Philippe lui-même révéla le

Intrigues contre elle.

mystère avec la candeur d'un enfant; il avoua à Louis XIV que, quoique toujours plein d'amitié pour madame des Ursins, et la croyant utile à son service, la crainte de voir la tendresse de la reine se partager et s'affaiblir, lui avait fait écrire ce que l'ambassadeur et le jésuite avaient voulu. Cet aveu acheva de mettre en évidence l'indignité des complots tramés contre madame des Ursins. Louis XIV n'hésita plus à la renvoyer en Espagne; mais, après en avoir été rappelée en criminelle, la considération qui lui était nécessaire pour le service des deux rois, exigeait qu'elle y reparût avec des marques éclatantes de confiance et de faveur; et dans ses représentations, l'éloquence, le tour, les grâces, la finesse de l'expression, l'attention à l'effet des paroles, à l'air dont elles étaient reçues, tout fut employé, dit Saint-Simon, avec un art caché sous le voile d'une extrême simplicité. L'effet passa ses espérances. Le duché de Noirmoutier érigé en partie en faveur de l'un de ses frères, le chapeau de cardinal demandé au pape et obtenu pour l'autre, firent preuve de son crédit. Grammont fut rappelé, le confesseur jésuite suivit l'ambassadeur, et celui-ci fut remplacé par Amelot, qui, dans trois ambassades, en Portugal, à Venise, en Suisse, s'était acquis une grande réputation de sagesse et d'habileté. Pour travailler sous ce ministre dans la partie des finances, madame des Ursins demanda Orri, dont la disgrâce avait suivi la sienne; il fut renvoyé en Espagne,

Elle en triomphe; elle est comblée de faveurs.

elle y reparut elle-même, et ce fut pour elle un nouveau triomphe. Le roi et la reine étaient allés au-devant d'elle; et, en dépit de l'étiquette, ils la firent monter dans leur carosse, où, lorsqu'ils étaient ensemble, personne ne devait entrer.

Amelot, ambassadeur à Madrid.

Elle trouva, dans Amelot, ce qu'elle désirait depuis long-temps : aussi leur union fut-elle inaltérable; et rien de plus pur et de plus constant que l'hommage qu'elle rendit à sa droiture et à ses lumières. «Des changements faits par le nouvel « ambassadeur, écrivait-elle à M. de Torci, dès « son arrivée en Espagne, il n'y en a quasi au- « cun qui n'ait éloigné la perte de cette monar- « chie : les uns ont rétabli, en quelque manière, « l'autorité du roi, qui était entièrement perdue; « les autres ont donné le moyen de ramasser « quelques troupes, et il n'y en a point qui ait « la moindre relation avec la révolte des Cata- « lans, ou avec la mauvaise volonté des peuples « de Valence et d'Arragon. »

Bonnac y est aussi envoyé.

Amelot fit, pendant la guerre, les fonctions de premier ministre; madame des Ursins n'en prit aucun ombrage, et le soutint de tout son crédit. Bonnac, envoyé à la cour d'Espagne pour y négocier l'accession à la paix, n'eut pas moins à se louer d'elle. Bonnac était sage, éclairé, et d'un esprit analogue au sien. L'un des articles de son instruction était d'obtenir, par elle-même, que Philippe se désistât de la demande qu'il faisait pour elle, d'une petite souveraineté dans la partie

de la Flandre qu'il cédait au duc de Bavière, chassé de ses propres états. Ce territoire, dans le pays de Luxembourg et de Namur, était la seule ambition de la princesse des Ursins, et le duc de Bavière avait consenti que l'Espagne en fît la réserve ; mais, dans le plan du traité de paix, les états de ce prince lui étant restitués, cette partie des Pays-Bas était cédée à l'empereur, et celui-ci n'en voulait rien distraire. Il fallait donc que le roi d'Espagne sacrifiât les intérêts d'une femme qui l'avait servi avec tant de zèle et de courage; il fallait que la reine, qui devait plus encore à celle qui l'avait formée, consentît à ce sacrifice; et ce fut elle-même qui les détermina à insérer ce désistement dans le plein pouvoir que Philippe remit entre les mains de Bonnac. Ainsi, quoique Louis XIV eût été résolu à abandonner son petit-fils, quoiqu'il lui fît payer la paix d'une partie de son royaume, la bonne intelligence régnait encore entre les deux cours, lorsque l'Espagne fit une perte qu'elle ne sentit pas assez.

La reine d'Espagne. Sa mort.

La reine, à l'âge de vingt-six ans, après en avoir employé douze à remplir de tristes devoirs auprès d'un roi mélancolique et solitaire, et sur un trône chancelant; obligée de ménager deux nations incompatibles, d'accorder l'orgueil espagnol avec la vanité française, de concilier le respect dû aux volontés de Louis XIV avec l'intérêt de l'Espagne et la gloire de son époux; sans cesse en butte aux factions des grands, aux murmures

du peuple, aux trahisons des moines, aux perfidies secrètes du confesseur du roi, aux intrigues de nos ministres, aux injustices de la cour de Versailles, et, ce qui l'affligeait bien plus que tout le reste, aux irrésolutions d'un roi pour qui rien n'était si pénible que d'avoir une volonté; enfin, après dix ans de guerre et de calamités, cette reine, rare modèle de courage d'esprit et d'égalité d'ame, en qui le malheur avait développé un des plus beaux caractères de femme qui, dans nos temps modernes, aient paru sur le trône, et dont la conduite fut le plus parfait éloge de la princesse des Ursins, sa confidente et son amie, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie fut enlevée au monde, le 14 février 1714, et emporta dans le tombeau le lien d'intérêt, de confiance et d'amitié qui unissait les deux couronnes.

Regrets de Philippe V. Nécessité de le remarier.

Philippe V, après l'avoir pleurée amèrement, sentit bientôt, avec impatience, les inquiétudes du veuvage. Ardent, pieux et chaste, il était dévoré d'un ennui taciturne et sombre; et le tourment de la continence redoublait ces vapeurs fréquentes dont il était attaqué. Madame des Ursins qui, en sa qualité de gouvernante de ses enfants, s'était enfermée avec lui dans le palais de Médina-Celi, vit bien qu'il n'y avait pas à différer de lui donner une seconde femme. On l'a soupçonnée d'avoir pensé à l'être, quoiqu'elle fût dans un âge avancé; et leur intimité, plus grande que jamais, fit naître ce soupçon si dénué de vrai-

semblance. Mais il était intéressant pour elle que le choix de la nouvelle reine fût son ouvrage; il fut fait à l'insu et de l'Espagne et de la France. Louis XIV ne fut point consulté; et, en cela peut-être, madame des Ursins abusa du refroidissement que les conditions de la paix avaient mis entre les deux cours. Philippe V croyait avoir à se plaindre du traité de Rastadt, où il n'avait pas même été nommé, et où Louis XIV avait souffert que l'empereur prît le titre de roi d'Espagne; il croyait voir du côté de la France, de la faiblesse à ne pas réserver, dans les restes des Pays-Bas cédés à l'empereur, la souveraineté promise à la princesse des Ursins. Las des querelles de nos ambassadeurs et de celles de ses ministres, désespérant de concilier deux nations antipathiques, et voyant que la dépendance où le tenait le conseil de Versailles ne remédiait à rien, il avait pris, ou plutôt laissé prendre à la princesse des Ursins, la résolution de s'en délivrer. Le seul Français qu'il eût retenu était le financier Orri; et, secondée de cet homme habile, qu'elle avait fait renvoyer en Espagne, et qui lui était affidé, madame des Ursins gouvernait ce royaume avec un pouvoir absolu. Le comte de Bergeich, l'un des ministres de Philippe, jaloux de la confiance accordée à Orri, demanda à se retirer, et il ne fut point retenu. Le marquis de Brancas, nouvel ambassadeur, parlait d'Orri avec peu d'estime, et de la princesse des Ursins avec peu de ménagement;

Ce prince est mécontent de la France.

Bergeich se retire. Brancas, ambassadeur.

il déplut et fut renvoyé. Le maréchal de Berwick, en allant faire le siége de Barcelonne, avait demandé à se rendre à Madrid, pour y conférer sur les moyens du siége; on ne voulut pas qu'il y vînt. Cette conduite du roi d'Espagne, ou plutôt de sa favorite, déplaisait à la cour de France; et la marquise de Maintenon ne le dissimulait pas à la princesse des Ursins. « Je vous suis trop « attachée, lui écrivait-elle, pour ne pas vous « dire qu'il est difficile de vous justifier sur ce qui « se passe en Espagne. M. de Bergeich éloigné, « M. de Brancas disgracié, M. de Berwick refusé, « Orri à la tête de toutes les affaires, peu d'Es- « pagnols dans le conseil, la forme du gouver- « nement absolument changée, le roi très-ren- « fermé; tout cela, madame, est ce qui occupe « présentement notre cour. Vous croyez que nous « étions en état de continuer la guerre, et de ré- « duire l'empereur et l'empire à nous demander « la paix; et je vous assure que M. Desmarets, « chargé des finances, ne l'a pas souhaité plus « ardemment que M. le maréchal de Villars, qui « aurait eu tout l'honneur de la guerre; il ne « se trouvait pas en état de passer les montagnes. « Il fallait s'en tenir à une défense qui n'était « bonne à rien. Vous ne me croyez pas; mais je « vous dis pourtant la vérité. »

Lettre de madame de Maintenon à madame des Ursins. 23 avril 1714.

14 mai.

Choix d'une nouvelle reine d'Espagne.

C'en est assez pour donner une idée de la situation des esprits, lorsque madame des Ursins prit sur elle le choix d'une nouvelle reine d'Es-

pagne, sans autre confident que Philippe et Albéroni.

On sait quelle était l'origine de la fortune d'Albéroni. Prêtre obscur dans l'état de Parme, espion du duc de Vendôme en Italie, et devenu son protégé par la bassesse plus que servile de ses adulations, il l'avait suivi en Espagne, et il y était resté après sa mort, à titre d'envoyé de son prince le duc de Parme. Ce fut à lui que madame des Ursins confia le choix qu'elle avait fait d'Élisabeth Farnèse, fille unique du feu prince de Parme Odoard II et de la duchesse régnante; car celle-ci s'était remariée au duc François, frère de son mari. Albéroni.

Albéroni eut peine à croire ce qu'il venait d'entendre; et quoique la maison des Ursins fût de tout temps alliée de celle de Farnèse, ce mariage d'un fils de France, roi d'Espagne, avec une petite princesse d'Italie, née d'un père issu d'un bâtard du pape Paul III, et d'une bâtarde de Charles V; ayant pour mère une princesse toute dévouée à la maison d'Autriche, sœur de la femme de l'empereur Léopold, et de la reine douairière d'Espagne que ses intrigues contre Philipe V avait fait exiler de Tolède à Bayonne; ce mariage, décidé à l'insu de Louis XIV et des conseils d'Espagne, lui parut un coup si hardi qu'il en resta muet d'étonnement; mais plus il le trouvait étrange, plus il devait lui être facile d'en pénétrer le motif. Madame des Ursins vou- Étonnement d'Albéroni en apprenant le choix de la nouvelle reine.

lait évidemment donner à Philippe une femme qui lui dût tout à elle-même, et qui, se regardant comme sa créature, lui fût soumise et dévouée, afin de conserver et d'exercer par elle tout l'empire que la feue reine lui avait donné sur l'esprit du roi.

Motifs de la princesse des Ursins dans le choix de la reine.

C'était la première et la seule fois que la princesse des Ursins se fût conduite dans les affaires par son intérêt personnel ; et l'on peut dire, pour son excuse, qu'au soin de sa propre grandeur, se mêlait, avec vraisemblance, celui de la chose publique. Elle se croyait nécessaire au roi; elle craignait que cette ame faible, mais pure, ne tombât en de mauvaises mains : l'étude qu'elle en avait faite, l'habitude qu'il avait prise de se laisser guider par ses lumières, le besoin qu'il avait d'emprunter à toute heure son courage et sa volonté, la connaissance de l'Espagne, l'expérience du passé que personne n'avait comme elle, l'assurance où elle devait être de n'abuser jamais de son crédit, tout devait lui persuader que le meilleur choix d'une reine, et pour la gloire de Philippe et pour l'intérêt de l'Espagne, était celui d'une princesse qu'elle pût former à son gré.

Traits sous lesquels Albéroni montre Élisabeth Farnèse.

Albéroni, en pénétrant les vues de madame des Ursins sur la princesse de Parme, ne manqua pas de la lui peindre telle qu'elle la désirait ; sensible à la reconnaissance, docile à se laisser conduire, n'ayant jamais connu, sous les yeux d'une mère, qu'une craintive obéissance; aussi éloignée

par sa simplicité, sa timidité naturelle, que par la modestie de son éducation, de tout désir de dominer, et trop heureuse, en arrivant dans un pays inconnu pour elle, où tout lui serait étranger, de se jeter entre les bras de celle à qui elle devrait son élévation.

L'imprudence de madame des Ursins fut d'en croire les vraisemblances. Elle compta sur Albéroni, le fit partir pour l'Italie, et lui ordonna d'accompagner la nouvelle reine en Espagne. On va voir comme il l'instruisit.

Ce choix notifie à Louis XIV.

Cependant le prince de Chalais, neveu de madame des Ursins, fut envoyé d'Espagne en France, pour notifier au roi le mariage de son petit-fils, et lui dire, *que la princesse de Parme convenait mieux au roi d'Espagne que toute autre, et qu'il suppliait sa majesté d'y donner son approbation.* La princesse donnait pour excuse à Torci, du secret gardé jusque-là, que *le roi d'Espagne aurait voulu se cacher à lui-même son second mariage, et qu'un motif de conscience l'y avait déterminé.* Et le silence et le choix déplurent également à Louis XIV : il paraît même qu'à sa cour le caractère de la princesse de Parme était mieux connu qu'il ne l'était de madame des Ursins.

9 décembre 1714.

« Vous voilà donc déja à excuser votre reine, lui « écrivait madame de Maintenon, et vous ne vou- « lez pas qu'il y ait de sa faute à marcher si len- « tement. Si vous saviez tout ce qu'on nous mande, « madame, vous auriez bien d'autres excuses à « faire. »

Confiance inaltérable de la princesse des Ursins.

Elle va au-devant de la reine.

Ni cet avis, ni le silence de la reine, qui n'avait pas daigné répondre à ses dernières lettres, ne parurent l'inquiéter. Elle était allée au-devant d'elle, jusqu'à une petite ville appelée Kadraqué, avec la joie et l'assurance d'une femme qui allait recevoir celle à qui elle avait mis la couronne sur la tête; mais quel fut son étonnement de ne trouver dans son accueil que sécheresse et que froideur. Le monde s'écoula, par respect, pour les laisser seules; et la princesse, qui attribuait la froideur de la reine à sa timidité, voulut engager l'entretien. La reine, d'un ton de hauteur, se plaignit qu'elle lui manquait; qu'il eût été de son devoir d'aller plus loin au-devant d'elle; qu'elle ne se présentait pas en habit décent, et que son ton et ses manières étaient aussi peu convenables. Madame des Ursins, qui ne s'était écartée en rien de l'étiquette et des bienséances, fut interdite de ce reproche et voulut y répondre; mais la reine l'interrompit par des paroles offensantes, s'écria, demanda des gardes, et commanda de chasser à l'instant cette folle de sa présence. Aussitôt elle fut jetée dans un carrosse à six chevaux, avec deux officiers et quinze gardes pour escorte. L'ordre exprès de la reine fut de prendre la route de Burgos à Bayonne, de marcher nuit et jour, et de ne pas quitter madame des Ursins qu'elle ne fût hors de l'Espagne. Le commandant des gardes lui ayant osé représenter qu'il n'y avait que le roi d'Espagne qui eût le pouvoir qu'elle

Celle-ci la fait chasser de sa présence.

voulait prendre, elle lui demanda s'il n'avait pas un ordre du roi de lui obéir en tout et sans réserve; et en effet cet ordre lui avait été donné. Il fallut obéir. C'était le 23 décembre 1714; la terre était couverte de neige et de glace, et le froid de la nuit était si âpre que le cocher en perdit la main. Madame des Ursins était seule, avec une de ses femmes, sans autre linge ni vêtements que ce qu'elle en avait sur elle, dénuée de tout dans un pays où les voyageurs ne trouvent rien. Elle fut fidèle à elle-même, dit Saint-Simon; il ne lui échappa, ni larmes, ni regrets, ni reproches, ni la plus légère faiblesse, pas une plainte même du froid qu'elle endurait, ni des fatigues d'un si cruel voyage. Les deux officiers, qui la gardaient à vue, en étaient dans l'admiration. Enfin, le 14 janvier, arrivée à Saint-Jean de Luz, elle y fut mise en liberté.

Conduite de Philippe dans cette circonstance.

Le jour même que la princesse des Ursins était partie de Kadraqué, Philippe, qui attendait la reine sur sa route, à six lieues de là, dans une maison de plaisance du duc de l'Infantado, pour y célébrer son mariage, y reçut d'elle une lettre qui l'instruisait de ce qui venait de se passer. Il parut ému en la lisant, y fit une courte réponse, et ne donna aucun ordre. Le lendemain matin, le secret transpira; et tout ce qui accompagnait Philippe en fut saisi d'étonnement. On était dans la plus vive impatience de savoir quelle avait été la réponse du roi; mais la moitié du jour s'étant

écoulée sans qu'on entendit parler de rien, on commença à croire que c'en était fait de la princesse des Ursins pour l'Espagne. Ses deux neveux, qui étaient auprès du roi, Chalais et Lanti, demandèrent à l'aller joindre et à l'accompagner; le roi y consentit, et il les chargea d'une lettre, mais de simple civilité, où il lui marquait qu'il était fâché de ce qui venait d'arriver, qu'il n'avait pu opposer son autorité à la volonté de la reine, qu'il lui conservait ses pensions, et qu'il aurait soin qu'elles fussent payées, ce qu'il observa fidèlement.

L'après-midi du même jour, veille de Noël, la reine arriva à l'heure marquée, et se présenta d'un air aussi tranquille que s'il ne se fût rien passé. Philippe la reçut de même, sur l'escalier du palais, lui donna la main, la mena à l'autel et de l'autel au lit nuptial; ce qui fut dit entre eux sur l'événement de la veille, fut absolument ignoré. Le lendemain du jour de Noël, seuls ensemble dans leur carrosse et suivis de leur cour, ils prirent le chemin de Madrid; et il ne fut pas plus parlé de la princesse des Ursins que si le roi ne l'eût jamais connue.

Opinion de Louis XIV sur cet événement.

Louis XIV, en apprenant, par une lettre du duc de Saint-Aignan, son ambassadeur, cette étrange aventure, n'en témoigna aucune surprise, ce qui a fait croire à Saint-Simon qu'il en était confident; mais tout persuade le contraire. Madame de Maintenon, qui n'avait jamais été fausse

avec madame des Ursins, mais toujours réservée et circonspecte dans ses lettres, lui écrivait après son malheur : « Je ne sais ce qu'il y a de plus « vif en moi, de la douleur de votre état, ou de « l'étonnement de ce qui vous arrive, madame; « il y a long-temps que vous me prépariez à une « retraite, et je n'en étais pas surprise; mais je « vous avoue que je n'aurais jamais cru que vous « eussiez quitté l'Espagne comme une criminelle. « Je ne pense pas qu'il y ait aucune personne « de celles qui vous aiment et de celles qui vous « haïssent, qui soit persuadée que vous avez « manqué de respect à la reine, en n'allant pas « assez loin au devant d'elle, et que vous lui ayez dit « des duretés dès que vous lui avez parlé. Il n'y « a donc rien à dire, madame, sur ce qui vous « regarde; et il ne faut rien dire sur tout le reste, « par respect pour le roi et pour la reine d'Es- « pagne. » Est-ce ainsi que madame de Maintenon aurait parlé de ce bannissement, si Louis XIV y avait consenti?

12 janvier 1715.

3 février.

Sans doute il était mécontent de la princesse des Ursins; il pouvait souhaiter qu'elle fût renvoyée, mais non pas sur un faux prétexte, ni avec tant d'indignité. Il en eut honte pour le roi d'Espagne, vit la princesse des Ursins, la reçut avec estime et bonté, parut la plaindre; et seulement pour ne pas trop jeter le blâme sur LL. MM. CC., en la retenant à sa cour, il lui fit conseiller d'aller jouir à Rome de la considération qu'on ne pouvait lui refuser.

Philippe V avait-il su d'avance le projet de la reine?

Mais Philippe lui-même était-il consentant du projet de la reine, comme Saint-Simon le croyait: ou bien, à son insu, avant que de le voir, la veille de leur mariage, à six lieues de distance du palais où il l'attendait, une princesse de vingt-deux ans, que tout devait intimider, avait-elle pris sur elle un coup d'éclat si hasardeux? Albéroni assurait qu'elle l'avait médité seule; il racontait que, dans le voyage d'Italie en Espagne, s'étant trouvé seul avec elle un soir, elle lui parut agitée, se promenant à grands pas, et prononçant des mots entrecoupés; qu'il entendit le nom de madame des Ursins échapper de sa bouche, et tout de suite, *je la chasserai d'abord;* qu'il s'écria d'étonnement; qu'il voulut lui persuader le danger, la folie, l'inutilité même d'une telle entreprise, et qu'elle lui dit: *Je sais ce que je fais; mais taisez-vous sur toutes choses, et que ce que vous avez entendu ne vous échappe jamais.*

Sans donner à ce témoignage plus de poids qu'il n'en doit avoir, on peut croire aisément que la politique d'Albéroni s'était bornée à faire craindre à sa jeune maîtresse la dépendance où elle allait tomber, si la princesse des Ursins conservait son crédit sur l'esprit de Philippe; à lui donner de la jalousie de l'ascendant qu'elle avait pris; à la flatter sur les moyens de lui enlever cet empire; à l'assurer des avantages que lui donneraient, sur une vieille favorite, sa jeunesse, ses agréments, l'amour qu'elle allait inspirer, sa

qualité de reine, enfin une intimité de tous les moments avec un roi accoutumé à se laisser dominer par sa femme. C'était préparer la ruine de la princesse des Ursins, sans risquer sa propre fortune. Mais il eût été le plus imprudent, le plus téméraire des hommes, s'il avait conseillé à une princesse de Parme de débuter, en entrant en Espagne, par un acte d'autorité si brusque, si violent et si hardi. Il est vrai qu'ils ne hasardaient rien, si Philippe était prévenu et qu'il eût donné son aveu; mais le comble de l'imprudence eût été de le prévenir; il aurait fallu que la reine lui eût demandé, avant que de le voir, le sacrifice d'une femme qui devait lui être infiniment chère, qui était encore auprès de lui, qui avait toute sa confiance, à qui lui-même il aurait révélé ce trait d'audace et d'ingratitude; et dès-lors ils étaient perdus.

Ce qu'il y a de plus naturel à penser sur la résolution de la reine, c'est qu'elle fut l'effet d'une jeunesse présomptueuse et fière de ses avantages, qui ne mettait en balance avec ses volontés ni les dangers, ni les obstacles, et qui croyait n'avoir qu'à tout oser.

Quant à l'indifférence impassible du roi d'Espagne sur un événement qui l'accusait d'ingratitude s'il y avait consenti, ou d'imbécillité s'il le désavouait et n'osait pas même s'en plaindre, son caractère explique tout; et la pénible impatience où il était de posséder la reine lui dut faire tout oublier.

Jugement sur la princesse des Ursins.

Dès que la chûte de la princesse des Ursins fut annoncée, l'envie, que son élévation fatiguait depuis quatorze ans, et la basse malignité, qui attend toujours que le mérite soit malheureux pour lui chercher des crimes, ne manquèrent pas de la peindre comme une intrigante ambitieuse. Il n'en est pas moins vrai, et ses lettres en sont la preuve, que, tout le temps de sa faveur, elle ne s'était occupée que de la gloire de ses maîtres et de leurs plus grands intérêts; que, dans leur confiance intime et dans ses relations directes, soit avec nos ambassadeurs, soit avec madame de Maintenon et Torci, il n'y eut jamais trace d'intrigue; qu'elle donna toujours l'exemple de la droiture et de la franchise; qu'elle sentit combien la bonne intelligence entre les deux couronnes leur était nécessaire, et que, jusqu'au moment où la France abandonna l'Espagne, elle en fut le plus fort lien; qu'elle eut la magnanimité hardie de reprocher à Louis XIV cet abandon, comme déshonorant pour lui; que, dans le temps où il pensait à se retirer au-delà de la Loire, et qu'on proposait à Philippe V de se refugier dans les Indes, ou de se réduire à l'état de Naples, si l'on daignait le lui accorder, elle fut la seule qui ne perdit ni l'espérance, ni le courage; que les calamités publiques, ni ses propres adversités, ne lui ôtèrent jamais la prudence du conseil, ni le sang-froid de la conduite, et, que dans l'excès même de l'infortune et de

l'humiliation, sa constance fut inébranlable, et son coup-d'œil tranquille et assuré; qu'enfin, avec Amelot et Orri, si on les lui avait laissés, elle aurait relevé l'Espagne, et que, s'il est vrai que le jésuite Robinet empêcha Philippe V de l'épouser, ce confesseur fit le plus grand tort qu'il pût faire aux deux monarchies. Avec moins de culture et d'art que madame de Maintenon, elle avait plus de fermeté dans l'ame, d'élévation dans l'esprit, et une trempe de caractère beaucoup meilleure à tous égards. Dans le pays des superstitions, elle n'en avait pris aucune : religieuse et non pas dévote; prudente, mais non pas timide, elle sut distinguer le prêtre de l'autel, mépriser les querelles théologiques, haïr le fanatisme intolérant et persécuteur, apprécier le zèle hypocrite, séparer l'intérêt du ciel de l'intérêt de Rome et du clergé d'Espagne, ne voir dans les moines qu'une populace fainéante et séditieuse, ne voir dans les grands que des déprédateurs, forts de la faiblesse des rois, mais odieux aux peuples qu'ils avaient opprimés, et réduits aux murmures d'un orgueil impuissant dès qu'on cesserait de les craindre. En un mot, elle avait eu la gloire de former une excellente reine; et, par là, elle s'était montrée digne de la remplacer.

Crédit d'Albéroni.

La conduite d'Albéroni était tracée par la princesse des Ursins. Il n'eut qu'à suivre son exemple. La reine, à qui le duc de Parme n'avait pas laissé ignorer quelle était la paresse et l'irréso-

lution de l'esprit du roi son époux, prétendait bien le gouverner; et sa première démarche prouve qu'elle ne doutait pas de l'ascendant qu'elle allait prendre sur ce prince faible et timide : mais, pour le conduire, elle avait besoin d'être conduite elle-même; et, en Espagne, le seul homme à qui elle pût se confier, était Albéroni. Elle s'était accoutumée à lui dans son voyage; et l'obscurité d'où il était sorti, le peu d'existence qu'il avait encore, le néant où il retomberait, s'il osait jamais lui déplaire, l'assuraient de son dévouement. Albéroni avait fait, sous Vendôme, l'apprentissage de la bassesse qui subjugue l'orgueil; il employa le même artifice, et avec d'autant plus de dextérité, qu'il avait à séduire une ame plus altière et un esprit plus pénétrant.

Caractère d'Élisabeth Farnèse.

Élisabeth Farnèse n'avait, dans le caractère, ni la candeur, ni la bonté de Gabrielle de Savoie : au lieu de cette élévation d'ame qui, dans la première, était accompagnée de douceur et de modestie, c'était une hauteur inflexible et austère, soutenue d'ambition : sa fermeté était de la roideur, sa volonté une résolution, une persévérance à toute épreuve; sa prudence une politique profonde, inquiète et ardente; toutes ses vues étaient hardies, toutes ses vertus étaient mâles; mais quelques grâces de son sexe tempéraient au-dehors l'âpreté de son naturel.

Ce naturel avait percé dès son arrivée en Es-

pagne; et Albéroni, bien averti de l'indépendance où elle voulait être, laissa naître sa confiance, et l'attendit sans la rechercher : son élévation n'en fut que plus rapide. La reine, isolée, étrangère à tout ce qui l'environnait, dans la plus profonde ignorance et des hommes et des affaires, se voyant réduite à l'alternative, ou de laisser retomber le roi sous la tutelle de ses conseils, ou de se donner à elle-même un conseil et un guide dans le ministre du duc de Parme, n'hésita point à se livrer à lui; c'était en faire un premier ministre; et le cardinal del Giudicé, qui en avait le titre, s'en vit enlever les fonctions.

Albéroni se trouva donc placé, comme par son étoile, à la tête des affaires, dans un pays où il n'y avait personne en état de les rétablir. La guerre les avait laissées dans un désordre auquel toute l'habileté d'Orri et toute son activité n'avaient pu apporter remède : le peuple était accablé d'impôts, la noblesse était ruinée : plus de commerce, plus de finances, plus de marine, plus d'armée; tout en Espagne demandait un génie restaurateur; et Albéroni parut l'être.

Gouvernement d'Albéroni.

Son plan de politique intérieure, d'accord avec la reine, fut de tenir le roi enfermé, solitaire et inaccessible, de l'obséder sans relâche; de ne le laisser jamais seul ni avec ses ministres, ni avec ses valets, de l'isoler enfin de sorte que rien ne pût passer de lui à personne, ni de per-

sonne à lui sans leur attache et leur entremise. Ce projet de clôture et de solitude fut d'autant plus facile à exécuter, que le roi, plus sauvage et plus timide que jamais, tout occupé de sa nouvelle femme, ne la quittait pas un instant, n'ayant d'autre dissipation que celle de la chasse, où ils allaient ensemble, et, le reste du temps, tristement adonné à une vie oisive et tous les jours la même, sans rien désirer au-delà. Mais, sous le nom de son époux, la reine avait l'ambition de régner avec gloire; et Albéroni, pour sa propre grandeur, voulait rendre son ministère imposant et recommandable. Ses opérations au-dedans furent d'un homme habile et ferme; il sentit que, s'il avait pour lui le peuple, il n'aurait pas à redouter les grands, et que, si la prodigalité des rois les rendait chers à leurs serviteurs, l'économie devait les rendre encore plus chers à leurs sujets. Il commença par une réduction dans la maison du roi, civile et militaire; et un peuple dont la licence avait obligé Philippe V à s'entourer d'une garde étrangère, mais qui, depuis, avait mérité qu'il daignât se fier à lui, se plut à voir supprimer au moins une partie de cette garde injurieuse. La réforme s'étendit sur toutes les troupes, mais n'affecta que la noblesse; car, sans diminuer le nombre des soldats, elle diminuait le nombre des officiers, et ne faisait que donner aux corps moins de volume avec plus de solidité. La noblesse, qui préten-

dait que les emplois étaient faits pour elle, bien plus qu'elle pour les emplois, se plaignit hautement de ces réductions : Albéroni ferma l'oreille. Le duc de Saint-Aignan représenta au roi d'Espagne qu'une opération de cette importance n'aurait pas dû s'exécuter sans la participation de la France, et demanda, pour la réforme, une suspension de trois mois. Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, eut ordre d'expliquer au régent que la réforme ne portait point sur les soldats, et ne faisait qu'épargner au roi une dépense superflue; mais en même temps le roi d'Espagne demanda que le duc de Saint-Aignan s'abstînt à l'avenir de se mêler de l'intérieur de son gouvernement, lui-même ne s'étant point mêlé des affaires de la régence, ni de la réforme des troupes qu'on avait faite en France depuis la mort du roi. Albéroni, dès ce moment, fut libre de suivre ses opérations; et, au moyen de ses épargnes, de quelques produits du commerce qu'il commençait à ranimer, d'un subside qu'il eut l'adresse de tirer du clergé d'Espagne, et de l'ordre qu'il mit dans la perception et le maniement des revenus, il fut en état de promettre, pour l'année suivante, une armée de cinquante mille hommes et une flotte de quarante vaisseaux.

Situation de l'Espagne.

Le malheur du roi d'Espagne, pendant la guerre, avait été de n'avoir point de crédit; son avantage, à la paix, fut de n'avoir point de dettes.

Mais cette paix n'était qu'une trève entre l'empereur et l'empire. « Qu'ils me laissent, disait « Albéroni, trois ans pour réparer les forces de « l'Espagne, je leur donnerai à penser. » Il se trompait sur le peu d'années dont il croyait avoir besoin; les Suisses, qu'il voulait appeler, étaient une faible ressource; il eût fallu donner à l'Espagne épuisée le loisir de se repeupler; et, lorsqu'en moins de deux ans, il se crut en état de faire des conquêtes, on ne vit plus en lui que l'étourdissement d'une fortune trop rapide.

Il avait pensé, et avec raison, qu'une monarchie qui s'étendait jusque dans l'Archipel des Indes et qui embrassait l'Amérique, devait regarder le commerce comme la source de ses richesses, et une force maritime comme la base de sa puissance. Cependant le commerce des Indes espagnoles était envahi par les Anglais et les Français; et Philippe n'avait pas même ce qu'il lui fallait de vaisseaux pour escorter ses galions. Le premier dessein d'Albéroni fut donc, en attendant qu'il eût créé une marine, d'employer les vaisseaux que la Hollande lui offrait, à éloigner du golfe du Mexique et de la mer du Sud tous négociants étrangers. Le moment était favorable : la France faisait la plus grande partie de ce commerce de contrebande; et, dans l'état d'épuisement où la guerre l'avait laissée, Albéroni n'en pouvait rien attendre, et croyait n'avoir avec elle rien à craindre ni à ménager.

Le régent lui faisait offrir le même nombre de vaisseaux qu'il voulait tirer de Hollande; mais c'était aux Français eux-mêmes qu'il s'agissait d'interdire le commerce des Indes, et ce n'était pas avec leurs vaisseaux qu'il eût été possible et juste de les chasser de la mer du Sud. L'exemple du passé avait prouvé, d'ailleurs, de quels égards il fallait payer les secours que la France accordait à l'Espagne; et Albéroni ne voulait plus que Philippe fût dépendant.

de l'Angleterre.

L'Angleterre, de son côté, était agitée de troubles domestiques. La révolution arrivée à la mort de la reine Anne, y laissait encore un parti puissant au fils de Jacques II : toute l'Écosse lui était dévouée; et il avait pour lui, en Angleterre même, une foule de partisans du ministère de la feue reine, renversé par le duc d'Hanovre, et devenu son ennemi. Dans cette situation critique, le nouveau roi, tout occupé à se faire des alliés, ne devait pas inquiéter l'Espagne; et comme on savait qu'il tenait à son électorat plus qu'au royaume d'Angleterre, où il était mal affermi; que, de toutes les alliances, celle qui le touchait le plus était celle de l'empereur; qu'on la croyait même signée, avec la garantie réciproque de tous les états qu'ils possédaient ou qu'ils pouvaient acquérir par voie de succession; la France et l'Espagne s'accordaient encore à regarder l'allié de l'Autriche comme leur ennemi commun, et à donner contre lui quelque assistance au pré-

tendant; du côté de l'Espagne avec plus de mystère, du côté de la France avec ménagement, mais moins de dissimulation.

1716. Le mauvais succès des affaires du parti jacobite en Écosse, fit changer de face en même temps à la politique du ministre d'Espagne et à celle du régent de France. Le prétendant venait de repasser la mer, son parti était accablé, et Georges affermi sur le trône. Alors ce fut lui qui eut l'adresse de rendre la France et l'Espagne jalouses de son alliance, et de les mettre au point de se la disputer. Cette double intrigue développée fera connaître l'artificieuse dextérité de Stanhope, ministre du roi d'Angleterre, et les filets où se laissaient prendre le régent et Albéroni.

Intrigues de l'Angleterre à Madrid.

Philippe V, avec un excès de modestie personnelle, ne laissait pas d'avoir la fierté de son rang : humilié d'avoir vu ses ministres refusés au congrés d'Utrecht, plus humilié de n'avoir été lui-même compté pour rien dans la paix de Radstadt, il en avait pris de l'éloignement pour toute relation intime avec la France : il se souvenait qu'en Espagne le duc d'Orléans avait consenti à se laisser couronner à sa place; et sa réconciliation avec lui, quoique sincère, lui avait laissé un sentiment d'amertume et de défiance dont la reine et Albéroni n'avaient garde de le guérir. Le ministre anglais profita de cette mésintelligence; il dissimula les secours que le prétendant avait tirés du roi et du clergé d'Espagne, se plai-

gnit des facilités que le régent lui avait données pour passer en Bretagne et de là en Écosse, exagéra le ressentiment que le roi Georges en avait conçu, confia que son maître était sollicité de s'allier avec la France, marqua toute prédilection pour l'alliance de l'Espagne, se vanta d'avoir refusé à l'empereur la garantie de la Toscane, ajouta que, dans l'alliance qui se négociait avec lui, le roi d'Angleterre n'entendrait à rien de contraire aux droits de Philippe, et lui offrit même son secours pour les faire valoir, en cas d'événement. C'était toucher la reine par un endroit sensible : elle ne voyait d'héritages pour ses enfants qu'en Italie; et la Toscane, le duché de Parme, l'État de Naples et la Sicile, étaient, pour eux, l'objet de son ambition. Mais ce qui l'enivra sur-tout fut l'espérance que lui donnait Stanhope du secours du roi d'Angleterre, pour faire passer le roi d'Espagne sur le trône de France, si Louis XV le laissait vacant.

Leur succès.

Philippe V, qui avait si généreusement renoncé à cette succession, et qui, dans l'assemblée des États de Castille, avait déclaré à ses peuples qu'il ne les quitterait jamais, tenait peut-être encore à ses engagements; mais faible, irrésolu, et glorieux comme il l'était, il fut facile de lui persuader que sa renonciation, ainsi que sa promesse, avaient été surprises et ne prévalaient point sur le devoir d'aller remplir le rang où sa naissance l'appelait; que ce premier lien était sa-

cré, et que nul autre engagement n'avait pu y porter atteinte. Il avait, dit-on, des scrupules de posséder la couronne d'Espagne; et il doutait que Charles II eût eu le droit d'en disposer, ce qui devait le rendre plus sensible à l'espérance de rentrer dans l'héritage de ses pères. Mais si ce désir fut faible dans son ame, il fut ardent et passionné dans l'ame d'une reine altière et ambitieuse à l'excès.

On s'est étonné qu'Albéroni eût embrassé cette espérance avec la même ardeur que la reine; et il est possible en effet qu'au fond du cœur, il préférât l'Espagne, où son pouvoir était absolu, sans concurrence et sans obstacle, à la France, où il eût été moins solide et moins étendu. Mais soit que la perspective d'un théâtre plus brillant l'eût ébloui lui-même, soit qu'il n'employât ce prestige qu'à séduire ses maîtres et à les captiver, par-là du moins il se saisit plus exclusivement que jamais de leur confiance la plus intime, en se rendant le maître d'un secret que ni la France, ni l'Espagne, ne devait jamais pénétrer.

Philippe V se lie avec la cour de Londres.

On sent dès-lors quel fut l'intérêt de Philippe de s'attacher le roi d'Angleterre, et de préférer son alliance à celle du régent, qui, d'un moment à l'autre, pouvait être son ennemi. L'Angleterre lui proposait de faire avec elle un traité d'alliance et de garantie de leurs possessions respectives; mais, en y ajoutant la neutralité de l'Italie, dans l'état où l'avait laissé la paix d'Utrecht, elle dé-

mentait ses promesses, trompait les espérances de la reine d'Espagne, et renversait comme d'un souffle tous les projets d'Albéroni. Philippe V fut mécontent qu'on voulût l'obliger à renoncer lui-même au droit de recouvrer un jour ce qu'une paix forcée lui avait fait perdre en Italie. Albéroni ne dissimula point au ministère anglais ce mécontentement; il dit même qu'il n'avait plus la liberté d'ouvrir la bouche sur l'alliance proposée, attribua la lenteur de la négociation à la disgrâce où il était tombé et à l'adresse que des gens mal intentionnés avaient eue de le décrier dans l'esprit faible et défiant du roi d'Espagne, comme gagné par les Anglais : avec cet artifice, il se donnait du temps pour observer quelle serait la conduite de la Hollande, l'attirer s'il était possible dans l'alliance de l'Espagne, et se mettre par elle seule en état de n'avoir besoin ni des Anglais, ni des Français.

La Hollande trompe Albéroni.

Mais en même temps que la Hollande briguait la faveur de l'Espagne, et différait, par égard pour elle, d'accéder au traité d'alliance et de garantie de l'empereur et du roi d'Angleterre, elle était trop prudente, et se sentait trop faible, pour prendre seule avec Philippe des liaisons et des engagements qui déplairaient à ses voisins; et comme elle avait tout à craindre, elle voulait tout ménager. Albéroni, flatté par Riperda, des secours de sa république, se vit trompé dans ses espérances, et obligé de se remettre comme à

la merci des Anglais. C'est-là que Stanhope l'attendait.

Mylord Stanhope tout-puissant à Madrid.

En lui proposant un traité de garantie réciproque, le ministre anglais demandait, en récompense, un traité de commerce à l'avantage de sa nation, et spécialement *l'assiento*, ou le privilége de la vente des nègres dans les possessions espagnoles. Qu'aurait-il demandé de plus, si, dans le traité d'alliance, il avait engagé son roi à soutenir, envers et contre tous, les intérêts du roi d'Espagne? Albéroni ne vit plus rien que l'avantage d'enlever à la France l'alliance de l'Angleterre. Loin de se plaindre du traité que Stanhope venait de conclure avec la cour de Vienne, et dans lequel le roi d'Angleterre garantissait à l'empereur, au préjudice du roi d'Espagne, non-seulement ses possessions actuelles, comme Naples et les Pays-Bas, mais ses successions éventuelles, comme le duché de Toscane, loin de s'en plaindre, il parut touché de la communication des articles de ce traité, témoigna même que Philippe était sensible à cette confidence, fit valoir encore plus la révélation des offres que le régent de France faisait au roi d'Angleterre d'une alliance défensive, où, réciproquement, ils se garantiraient les successions des deux couronnes; et, sans attendre que la Hollande eût accédé, comme il le désirait, à l'alliance défensive de l'Espagne et de l'Angleterre, il commença par accorder à celle-ci le traité de commerce qu'elle

lui demandait, et dans ce traité de commerce des avantages si criants, que l'on ne douta point qu'il ne lui fût vendu. Ce qui paraît encore plus étrange, c'est que, dès ce moment, il négligea lui-même le traité d'alliance, dont celui de commerce ne devait être que le prix. La garantie réciproque aurait du moins eu l'avantage d'assurer à Philippe la tranquille possession de l'Espagne et des Indes; la neutralité même de l'Italie, en la laissant dans l'état actuel, et en opposant une barrière à l'empereur comme au roi d'Espagne, donnait à celui-ci le temps de réparer ses forces; et le roi d'Angleterre, lié des deux côtés, s'il n'avait pas été un ami pour l'Espagne, aurait été pour elle un ennemi de moins; mais, dans cette neutralité, Albéroni ne vit qu'un obstacle à ses projets d'ambition, et pour la reine et pour lui-même; car dans l'espérance qu'il donnait à la reine d'un héritage pour ses enfants, et dans le dessein qu'il avait formé pour sa propre élévation, d'étendre jusqu'à la cour de Rome l'influence de son crédit et l'ascendant de sa fortune, rien ne lui était plus contraire que le repos de l'Italie, garanti par l'Espagne et par ses alliés. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir avec l'Angleterre, éluder, traîner en longueur une alliance qu'on ne lui offrait qu'à cette condition gênante, et finir par y renoncer.

Mais tandis que le ministre anglais se jouait ainsi du ministre espagnol, qu'il l'enivrait lui et

la reine de louanges et de promesses, qu'il éveillait l'ambition dans l'ame de Philippe V, et lui offrait des secours pour exercer ses droits sur l'Italie et sur la France, mais sans autres assurances que de vaines paroles dont Albéroni se payait; ce même Stanhope, d'un côté, garantissait à l'empereur la possession du royaume de Naples et la succession du duché de Toscane, travaillait de toutes ses forces à lui gagner le duc de Savoie, et à lui faire céder la Sicile en échange de la Sardaigne; livrant ainsi à la maison d'Autriche, non-seulement ce que le roi d'Espagne pouvait prétendre en Italie, mais presque l'Italie entière, dont les princes étaient plus faibles et plus divisés que jamais : d'un autre côté, il négociait avec le régent de France la garantie réciproque des successions aux deux couronnes, et il travaillait à exclure Philippe V du même trône sur lequel il lui offrait de garantir ses droits. Tout cela se passait en même temps, et sous les yeux d'Albéroni, sans que cet homme, qu'on a tant de fois appelé un puissant génie, eût le moyen de s'y opposer, ni le courage de s'en plaindre.

Conduite du régent.

Il est vrai que le régent de France ne fut guère plus difficile à se laisser envelopper; mais on verra dans sa conduite moins d'imprudence et d'étourderie que dans celle d'Albéroni, et peut-être aussi moins de personnalité que l'apparence n'en a fait croire. Prenons les choses d'un peu plus loin.

L'ambassadeur d'Angleterre à la cour de France (quoiqu'il n'en eût pas encore pris le titre) était ce même comte de Stairs, dont la hauteur avait lassé la patience de Torci et indigné Louis XIV. Il n'est connu que par son arrogance ; mais sous cette audace insultante qui, dans un personnage inviolable, n'est que l'abus de son privilége, et que plus d'un ministre anglais a pris pour de la dignité, celui-ci cachait la souplesse du plus fin négociateur; naturellement vif et altier, il l'était encore par systême dans les moments de représentation; et, pour le secret de l'intrigue, il réservait toute l'adresse d'un esprit liant et flatteur, d'autant plus séduisant alors, que ceux avec qui sa fierté se pliait au manége des prévenances, ne manquaient pas d'attribuer une faveur si rare à une estime distinguée dont ils étaient tout glorieux. Ce caractère haut et souple était soutenu des talents d'un politique instruit, vigilant, attentif, maître de soi et de son visage, et qui savait employer à-propos l'art de plaire et l'art d'imposer : aussi quoique le duc de Malborough, dont il était la créature, lui eût inspiré toute sa haine pour les Français, et que, dans le monde, il fût bien connu pour notre mortel ennemi, ce monde, qui n'était guère alors plus patriote qu'aujourd'hui, ne laissait pas de l'accueillir avec distinction et avec bienveillance; et ceux qui, même dans l'insolence, aiment la singularité, lui savaient gré du ton hardi qu'il avait osé prendre avec un roi devant qui tout se prosternait.

Mylord Stairs, ambassadeur à Paris.

Ses liaisons avec Canillac.

Mais l'homme aux yeux duquel sa témérité l'avait rendu plus recommandable, était le marquis de Canillac, ce censeur de la cour, ce satirique amer, que sa misanthropie envieuse et maligne avait si bien fait réussir auprès du duc d'Orléans. Ce fut par lui et par l'abbé Dubois, que Stairs parvint à se ménager des relations avec ce prince; et ces liaisons se formèrent du vivant de Louis XIV, par l'entremise d'un petit intrigant nommé Raimond, que Stairs avait recueilli dans le monde, et que Dubois avait connu chez la comtesse de Sandwich.

L'abbé, depuis cardinal Dubois.

Son protégé Raimond.

L'abbé Dubois, encore agent obscur des plaisirs de son maître, ne laissait pas d'avoir des protégés, comme en ont chez les princes les valets importants; Raimond était du nombre. Il avait du manége, de la hardiesse, et même de l'audace; quelque agrément, nulle pudeur, de la facilité dans l'esprit et dans le langage. Dubois se l'était attaché, il l'avait introduit au palais d'Orléans, chez la maîtresse en titre, madame d'Argenton, et de-là, chez le prince, qui lui avait accordé un petit logement dans les combles de son palais. Ce fut là l'instrument de la quadruple alliance.

Raimond lie Canillac avec mylord Stairs.

Raimond faisait sa cour à Mylord Stairs; il la faisait à Canillac : l'adulation près de l'un et de l'autre, l'avait mené à la confiance et à la familiarité. Il crut voir, à lier ensemble Stairs, Canillac et Dubois, un moyen de se faire compter

pour quelque chose; il s'y employa, et il y réussit. Le ministre anglais, instruit par lui du faible de Canillac pour les louanges et de l'ambition de Dubois, n'eut qu'à les voir pour les gagner.

Dubois avait connu à Paris ce même Stanhope qui, depuis, était devenu secrétaire-d'État, et ministre du roi d'Angleterre; il l'avait introduit chez le duc d'Orléans et l'avait fait admettre à ses plaisirs. Le duc d'Orléans l'avait retrouvé en Espagne, à la tête des troupes anglaises; il avait eu même avec lui plus de relations que la prudence ne l'aurait permis; et Dubois, dont l'ambition ne demandait qu'à percer, fondait confusément, sur l'appui de Stanhope, l'espérance de sa fortune : il en crut trouver le moyen dans ses relations avec Stairs. Flatté de se voir cultivé par un homme de cette importance, il le vantait à Canillac comme un génie supérieur. Canillac ne put résister, dit Saint-Simon, au plaisir de voir le caractère d'ambassadeur ployer devant son mérite, et l'audace du personnage s'humilier devant lui. Il en conçut la plus haute idée, et ne vit plus que par ses yeux.

Projets de Stairs.

Le plan de Stairs était de lier le roi d'Angleterre et le duc d'Orléans, comme ayant besoin l'un de l'autre : il offrait l'appui de son roi pour soutenir les droits du prince à la régence, et son autorité quand il serait régent; il ajoutait que, vu la faible enfance de Louis XV, il était possible que le duc d'Orléans se trouvât tout-à-coup

avec le roi d'Espagne, dans la même position que le roi d'Angleterre avec le prétendant, et qu'il serait alors de l'intérêt commun des deux *usurpateurs* (car il tranchait le terme), de se prêter un mutuel secours.

Nocé, autre agent d'intrigue.

Ce projet d'alliance fut un coup de lumière pour Dubois et pour Canillac. Ils résolurent de ménager dès-lors, entre l'ambassadeur et le duc d'Orléans, de secrètes intelligences; et, pour mieux assurer le succès de l'intrigue, ils y engagèrent Nocé, l'un des familiers du prince, homme d'esprit, philosophe à la mode, c'est-à-dire épicurien, qui, par habitude, avait pris le droit de dire librement sa pensée, et assez de crédit pour se faire écouter. Nocé et Canillac parlèrent, et dans la circonstance où le duc d'Orléans s'allait trouver à la mort du roi, il regarda comme un bonheur pour lui d'être appuyé par l'Angleterre. Il eut secrètement une conférence avec Stairs; et ils s'accordèrent si bien, que, dans l'assemblée solennelle du parlement pour la régence, Stairs parut dans l'une des tribunes, comme le ministre d'un roi protecteur du duc d'Orléans.

Stairs presse en vain le régent.

Dès que ce prince fut à la tête du royaume, Stairs reprit la négociation et la pressa d'autant plus vivement, que le parti du prétendant était menaçant en Ecosse, et qu'il fallait lui ôter du côté de la France toute espérance de secours; mais le régent, pour la même raison, croyait devoir temporiser. Le ministre anglais lui proposait

un traité de garantie réciproque des successions aux deux couronnes; et il avait pouvoir de le signer. Le régent y voulut ajouter, pour servir de base à la garantie, une alliance défensive où devait entrer la Hollande; et, par cet incident, qui compliquait l'affaire et en retardait la conclusion, il se donnait le temps de voir quel serait le succès du soulèvement de l'Écosse, où Stuard était appelé.

Il veut faire arrêter, en France, le prétendant.

Cette attention à éluder une alliance qui lui était personnelle, prouve que le régent n'était ni assez détaché des vrais intérêts de l'État, ni assez occupé des siens, pour se jeter aveuglément dans le parti d'un roi dévoué à l'Autriche, et doublement ennemi de la France comme Anglais et comme Allemand.

Le prétendant avait disparu de Bar, et il allait s'embarquer en Bretagne. Le régent ne l'ignorait pas; Stairs en fut instruit, il s'en plaignit au duc d'Orléans avec toute sa véhémence, et demanda qu'il le fît prendre à Château-Thierry, où il devait passer. Le duc d'Orléans qui *nageait entre deux eaux*, dit Saint-Simon, parut lui accorder sa demande, et Contade, major des gardes, envoyé avec un lieutenant et quatre soldats pour arrêter le prétendant, s'y prit si bien, qu'il le manqua.

Ce malheureux prince vint voir et embrasser la reine sa mère au couvent de Chaillot, et prit la route d'Alençon. Stairs en eut avis; et sur-le-

champ, il résolut de le faire arrêter à l'insu du régent, et en dépit du régent même. Duglas, colonel réformé dans les Irlandais, à la solde de France, fut chargé de l'expédition; accompagné de gens armés, qu'il distribua sur la route, il l'attendait pour l'enlever; l'intelligence et la résolution d'une hôtesse de Nonancourt, qui, sur quelques mots échappés, ayant soupçonné le complot, fit enivrer les gens appostés par Duglas, les enferma, et les fit prendre, sauva l'héritier des Stuard. Averti par elle qu'il était poursuivi, il changea de chaise de poste, se déguisa en ecclésiastique, et se déroba à la vigilance et aux poursuites de Duglas.

Stairs, à l'audace inouie d'une entreprise aussi criante, ajouta l'impudence de se plaindre lui-même, comme d'un attentat contre le droit des gens, que l'on eût arrêté deux de ses émissaires. Le régent feignit d'ignorer quel avait été leur dessein, et les fit mettre en liberté.

Le prétendant échoue en Écosse.

Mais trop faible en Écosse pour s'y soutenir sans secours, et obligé de repasser la mer, le prétendant ne laissa plus aucun courage à son parti; et les amis de Stairs redoublèrent d'instances pour décider le duc d'Orléans à se ranger du parti contraire, fondés sur la grande maxime de lier deux usurpateurs, et soutenus, dans ce système, de l'autorité du duc de Noailles, qui était alors d'un grand poids.

Portrait

Le duc de Noailles avait médiocrement peut-

être les talents d'un homme d'État comme ceux d'un homme de guerre, mais supérieurement ceux d'un homme de cour; un esprit souple et docile à prendre toutes les formes agréables, superficiellement orné de toute espèce de connaissances; des idées en affluence; une mobilité d'imagination qui pouvait nuire à son jugement, mais qui multipliait sans cesse les charmes de son entretien; une élocution nette, facile, harmonieuse; une éloquence naturelle; le don de dire ce qu'il voulait et comme il le voulait, de parler de tout et même de rien, sans cesser d'être intéressant; les saillies les plus heureuses, les récits les plus amusants; une plaisanterie du goût le plus exquis, pleine de sel et de finesse, mais délicate et jamais offensante; une facilité merveilleuse à prendre les goûts, les sentiments et presque l'ame de ceux qu'il voulait captiver; et, dans cet art de plaire, tous les soins, toutes les recherches, tous les raffinements les plus imprévus et les plus flatteurs, coulant de source, ne tarissant jamais; toujours varié avec grace, jamais d'humeur, égalité parfaite, insinuation enchanteresse; un air libre, un accueil aisé, un visage calme et serein, dans les moments où il était le plus inquiet et le plus occupé; enfin, le don de dérider, d'égayer les affaires les plus sérieuses et les plus épineuses, sans que tout cela parût jamais lui rien coûter: voilà ce que son ennemi le plus cruel, le duc de Saint-Simon, lui accordait lui-même.

du duc de Noailles.

Il gagne la confiance du régent.

Avec tant de moyens de séductions, et l'avantage d'être versé dans les affaires de finances qu'il avait étudiées sous Desmarets, il n'est pas étonnant que le duc de Noailles eût gagné la confiance du régent. Le goût des choses singulières qui lui était commun avec ce prince; sa déférence habituelle pour l'opinion de Canillac, dont il flattait la vanité; le mauvais état des finances, et l'embarras où il allait être, s'il fallait soudoyer encore le prétendant et son parti; enfin, le besoin qu'on avait, pour réparer les maux que vingt ans de guerre avaient faits, de s'assurer d'une régence imposante au-dedans et paisible au-dehors, firent entrer Noailles dans les vues de Canillac et de Dubois; ils exposèrent au régent que, dans l'alliance avec le roi Georges, tout l'avantage était de son côté, puisque l'un, déja possesseur de sa couronne, et soutenu d'un parti dominant, n'avait pour ennemi et pour compétiteur, qu'un prétendant vagabond, délaissé, sans états, sans biens, sans ressources; et que l'autre, à peine fondé sur des droits incertains et sur de faibles espérances, aurait pour concurrent un roi puissant et par mer et par terre, qui, pour passer en France, n'aurait que les monts à franchir, sûr d'y avoir pour partisans, non-seulement tous les ennemis du régent et de la régence, mais tous les Français attachés à l'ancienne constitution et à la branche aînée de la race royale. En effet, à ne consulter que les intérêts personnels,

il y avait tout à gagner pour le duc d'Orléans, et beaucoup moins pour le roi Georges, à se garantir réciproquement leur sûreté présente et leurs droits à venir.

Le régent peu occupé de ses intérêts à venir.

Le duc d'Orléans était de tous les princes le moins occupé de sa grandeur future; il se serait fait, en cas d'événement, un point-d'honneur de soutenir ses droits à la couronne, comme il venait de soutenir ses droits à la régence, mais par un sentiment de gloire beaucoup plus que d'ambition. L'événement qui aurait allumé la guerre entre lui et le roi d'Espagne, était pour lui une perspective effrayante; et la pensée que, si le roi manquait, on lui ferait un crime de sa mort, était peut-être celle qui l'affligeait le plus. Mais si ce malheur arrivait, il prévoyait combien il lui importerait d'avoir l'appui de l'Angleterre; et, en attendant, il était de l'intérêt même de l'État, qu'il le mît en position de rétablir en paix ses finances et son commerce, de laisser ses campagnes se repeupler de cultivateurs, son industrie se ranimer, sa marine sortir du néant où elle était tombée, et le crédit, la confiance et la circulation renaître; de rassurer en même temps l'Europe sur la modération de son gouvernement, et de persuader à nos voisins que la France avait renoncé à cette vaste ambition, qui avait mis Louis XIV et l'État au bord du plus profond abyme d'humiliation et de misère.

Ses idées

Le régent crut donc voir, dans son intelli-

sur l'alliance avec l'Angleterre.

gence avec le roi Georges, le moyen d'attirer l'Espagne, la Hollande et le roi de Sicile dans les liens d'une paix durable; et sa plus grande ambition fut d'y engager Philippe V. Il ne dissimulait point l'avantage prédominant de l'alliance avec l'Espagne; deux rois du même sang; deux nations voisines, séparées par la nature et réciproquement garanties par la chaîne des Pyrénées de tout projet d'ambition; contiguës par les deux mers, et sans intérêt de se nuire; ayant tous les moyens de se communiquer et de se secourir; sans autre rivalité que celle d'un commerce trop étendu et trop multiplié pour qu'une seule y pût suffire, et assez fécond pour les occuper et les enrichir toutes deux; différentes, à la vérité, de génie et de caractère; mais toutes deux vaillantes, généreuses, et moins incompatibles qu'on ne pensait, si, dans les chefs, la vanité française ménageait l'orgueil castillan, et si, du côté de l'Espagne, la superstition des prêtres cessait d'aliéner les esprits; enfin, ayant le même dogme, le même principe de fidélité et de dévouement pour leur roi, et, ce qui devait encore plus les rapprocher et les unir, ayant des ennemis communs dans des voisins jaloux de leur commerce et envieux de leur puissance. Il voyait bien qu'autant une alliance si naturelle pouvait être sincère, solide, inaltérable, autant celle de l'Angleterre avec la France était forcée, et par conséquent fausse, trompeuse et passagère; que

l'objet actuel du roi Georges était d'ôter au prétendant toute espérance de secours, de lui interdire tout asyle et d'opposer au parti des Toris, la protection de la France; mais que le but où tendrait sans cesse l'ambition du peuple anglais n'en serait pas moins l'agrandissement de son commerce et de ses forces maritimes sur les ruines de la puissance et du commerce de ses voisins; que le crime du ministère de la reine Anne avait été la paix; que le ministère de Georges était animé du même esprit que celui de Guillaume de Nassau, l'irréconciliable ennemi de la France; que l'électeur d'Hanovre, créé par l'empereur, et son protégé en Allemagne, n'hésiterait jamais à sacrifier la maison de Bourbon à la maison d'Autriche, dès qu'il le pourrait sans danger, et qu'en supposant même de la sincérité dans la bienveillance personnelle qu'il témoignait au régent, l'exemple récent de Charles II, si étroitement attaché à Louis XIV, son refuge et son second père, par les liens du sang, de l'amitié, de la reconnaissance, prouvait que rien ne pouvait dispenser un roi, dépendant de sa nation, de se déclarer avec elle contre son plus cher bienfaiteur et son plus généreux appui; le duc d'Orléans savait enfin que, dans les affaires publiques, il était puéril de faire entrer les inclinations et les aversions personnelles; qu'il ne devait s'affecter lui-même, ni des caresses du ministère anglais, ni de l'humeur de la cour d'Espagne; que,

si Philippe V, sa femme et son ministre avaient des préventions contraires à l'intérêt commun des deux couronnes, c'était à lui à les ramener par la patience et la raison; que plus les nations rivales de la maison de France étaient attentives à semer entre les deux branches la jalousie et la discorde, plus elles devaient l'une et l'autre s'entendre et se tenir étroitement liées; et que, d'une guerre si longue, si sanglante et si ruineuse qu'elles venaient de soutenir, tout l'avantage était perdu, si les deux monarchies, qui dans une maison ne devaient faire qu'une puissance, consentaient à se diviser : tout cela, dis-je, était assez sensible et assez présent à un homme d'état aussi éclairé que le régent; et Saint-Simon avec ses remontrances n'eut pas de peine à le persuader.

Difficultés de cette alliance par rapport à l'Espagne.

Mais la difficulté était de faire accéder Philippe V à une alliance, qui avait pour base le traité d'Utrecht et la garantie aux successions des deux couronnes d'Angleterre et de France, l'une en faveur de la branche hérétique, l'autre en faveur de la ligne indirecte, ce qui confirmait sans retour et l'abandon que Philippe avait fait de ses états en Italie, et sa renonciation au royaume de France; or, rien n'était plus contraire à l'ambition et aux espérances de la reine pour ses enfants, et aux projets d'Albéroni pour sa propre élévation. Il aurait donc fallu obtenir de Philippe, à l'insu de l'un et de l'autre, son consentement et sa signature, pour cette alliance secrète qu'on

avait à lui proposer. Ce fut l'objet d'une démarche, qui, du côté du ministère anglais, fut le chef-d'œuvre de la mauvaise foi.

Offres étranges de Stanhope.

En 1704, la négligence des Espagnols ayant laissé surprendre par les Anglais le fort de Gibraltar, ils avaient fait de vains efforts pour recouvrer cette place importante; elle était restée aux Anglais. Stanhope fit entendre au régent qu'elle leur était plus onéreuse par les dépenses qu'elle exigeait, que nécessaire pour leur commerce; qu'il serait assez protégé par une marine puissante; et que, dans la Méditerranée, ils n'avaient besoin que du port Mahon, que leur avait livré, en 1708, un commandant français, appelé la Jonquière, dégradé pour cette bassesse.

Stanhope offrait donc, de la part du roi Georges, de céder Gibraltar au roi d'Espagne, si, en échange de l'ordre exprès, signé de lui, et remis à Philippe V pour le gouverneur de la place, de *l'évacuer incontinent*, *et* de *se retirer à Tanger avec sa garnison*, Philippe consentait de signer à son tour les articles de l'alliance avec la France et l'Angleterre, tels qu'on les lui présenterait. Pour déguiser cette intelligence, un général espagnol devait marcher subitement à Gibraltar, avec des troupes, comme pour attaquer la place, et, en envoyant sommer le gouverneur de se rendre, lui montrer l'ordre de son roi. Si ce projet avait été sincère de la part du roi Georges, c'eût été le comble de l'imprudence : le gouver-

neur, réduit à passer pour un lâche, ou pour un traître aux yeux de la nation anglaise, n'eût pas manqué de produire l'ordre qu'il n'aurait fait qu'exécuter; et le roi qui l'aurait signé, aurait été chargé du crime. Ce n'était donc réellement qu'un piége qu'on tendait au duc d'Orléans. On lui proposait d'envoyer à Philippe un homme sûr, intelligent, qui sût pénétrer jusqu'à lui; il devait lui donner des lettres de créance, et toutes les facilités qui dépendraient de lui, pour remplir sa commission; mais Stanhope avait bien prévu que l'envoyé serait suspect; que Philippe, enfermé et obsédé comme il l'était, ne lui serait pas accessible; que son arrivée à Madrid exciterait la vigilance et les soupçons d'Albéroni, et que ses tentatives pour approcher du roi, le faisant chasser au plus vîte, cette injure faite au régent et les intentions qu'on lui supposerait dans ce message clandestin, acheveraient d'aliéner les esprits dans l'une et l'autre cour, et de rompre dès-lors entre elles toute espèce d'intelligence.

Le régent est dupe de cet ambassadeur.

Cet artifice, tout grossier qu'il était, ne fut point aperçu du prince le plus clairvoyant; et son imprudence fut telle, que, pour une commission si délicate et si mystérieuse, il choisit celui des Français qui devait faire le plus d'ombrage au ministre d'Espagne, et sur-tout à la reine, ce même Louville, qui avait été le favori, le confident, le conseil de Philippe V, et qui, supplanté, comme on l'a vu, par la princesse des Ursins,

avait tant remué contre elle qu'il s'était fait renvoyer d'Espagne, ou, en termes plus doux, s'était fait rappeler.

Louville envoyé à Madrid.

Louville n'était pas encore arrivé à Madrid, qu'Albéroni était instruit de son voyage. En arrivant (1), il reçut une lettre du marquis de Grimaldo, ministre subalterne, dévoué à Albéroni, par laquelle il lui était enjoint, de la part du roi, de sortir de Madrid aussitôt qu'il l'aurait reçue, et de ne point se montrer au palais, parce qu'ayant eu autrefois ordre de s'éloigner d'Espagne, il n'avait pas dû y retourner sans un nouvel ordre du roi. Deux heures après, il reçoit la visite d'Albéroni. Il lui témoigne sa surprise, d'une politesse si opposée au traitement qu'on lui fait essuyer; lui dit qu'on ignore sans doute qu'il a des lettres de la main du duc d'Orléans, pour S. M. C.; qu'il est revêtu de pouvoirs; qu'il vient en qualité d'envoyé extraordinaire du roi de France; qu'on a surpris la religion du roi d'Espagne, en supposant qu'il lui eût jamais ordonné de sortir de ses états; qu'il consent à perdre la vie, si cela est; et que les ordres qu'il vient de recevoir, fondés sur ce prétexte faux, n'ont plus de cause légitime. Dans ce moment, il montre ses pouvoirs. Albéroni feint d'en être étonné. *C'est une terrible cour que celle-ci*, dit-il; *mais que voulez-vous que je fasse? On croit que j'ai*

(1) Le 24 juillet 1716.

du crédit, et je n'en ai point. C'est tout ce que Louville put obtenir de ce ministre. L'audience qu'il désirait lui fut absolument refusée; il écrivit au duc d'Orléans avec sa violence accoutumée, mais Philippe, de son côté, écrivit à ce prince les raisons pour lesquelles il refusait de voir Louville; et Louville fut renvoyé.

Soupçons d'Albéroni.

Albéroni ne douta point que cet émissaire ne fût chargé de travailler à sa ruine; et dans le ressentiment qu'il en avait conçu pour le régent, il prit occasion du traité qui se négociait entre la France et l'Angleterre, pour inspirer contre ce prince au roi d'Espagne les sentiments les plus sinistres. Ce fut alors qu'il se hâta de terminer, au gré des Anglais, les difficultés qui s'étaient élevées dans leur traité de commerce, sur l'article de l'*Assiento*. Ainsi, du côté de l'Espagne, la ruse de Stanhope eut le succès qu'il s'en était promis.

Mécontentement entre les deux cours.

De son côté, le duc d'Orléans, très-mécontent de la manière dont Louville avait été chassé plutôt que renvoyé, sans avoir pu obtenir audience, ni même attendre son rappel, en écrivit au roi d'Espagne; et, comme il se plaignait d'Albéroni, il ne voulut pas que sa lettre passât par les mains de ce ministre; il la fit envoyer par un jésuite, appelé du Trévoux, au père d'Aubenton (qui avait été rappelé de Rome, et rétabli dans ses fonctions de confesseur), pour la remettre immédiatement au roi. Dès que le confesseur l'eut reçue, il l'alla dire à Albéroni, le-

quel en avertit la reine. Leur indignation fut égale, et ils crièrent l'un et l'autre à la perfidie et à la trahison.

Le roi d'Espagne répondit à la lettre du régent; et, dans cette réponse, Albéroni lui fit dire que ce qui s'était passé à l'égard de Louville, s'était fait par ses ordres; qu'il n'était pas dans l'intention d'entretenir avec lui un commerce secret de lettres par la voie de son confesseur, et qu'il désirait que celles qu'il voudrait désormais lui écrire, fussent remises à son ambassadeur à Paris.

Discours d'Albéroni, plein d'aigreur.

Cette réponse, dit Saint-Simon, fut un nouveau triomphe pour Albéroni. Il publia, sur une lettre que le régent lui avait écrite, que la France, pour le corrompre, lui avait fait proposer de demander le paiement d'une pension de six mille livres, que Louis XIV, à la sollicitation de Vendôme, lui avait accordée autrefois; que, voyant qu'il ne daignait pas la réclamer, on la lui avait jetée à la tête; que, cette tentative n'ayant pas réussi, on avait envoyé Louville, avec une lettre du régent pour lui; que sous ces fleurs était caché le dessein de remettre auprès du roi d'Espagne un homme intrigant et capable de reprendre sur lui son ancien ascendant, et de le tenir en tutelle. Il ajoutait que les Français étaient désespérés de voir que le roi d'Espagne voulût être le maître dans sa maison et dans ses conseils.

Il écrit sur

En même temps, cet insolent ministre écrivit,

le même ton à l'Italien Monti.

à Paris, à un Italien appelé Monti, une lettre remplie des reproches les plus amers, sur les plaintes que le duc d'Orléans avait portées au roi d'Espagne par la voie du confesseur; et dans cette lettre, dont il voulait bien que tout Paris eût connaissance, il disait que le jésuite confesseur *aurait été pendu* sans la sage conduite qu'il avait eue d'informer la reine de ce dont il était chargé. Les protestations d'attachement à S. A. R. n'y étaient pas oubliées; mais plus Albéroni se disait attaché à la personne de M. le duc d'Orléans, plus il s'affligeait d'entendre les ministres d'Angleterre et de Hollande dire à Madrid que, dans leur pays, tout le monde était persuadé que ce prince ne songeait qu'à s'assurer de la couronne, et que, lorsque toutes ses mesures seraient bien prises, *la personne du roi ne l'embarrasserait pas.* Il finissait par déplorer le malheur du duc d'Orléans, et par gémir de l'opinion que toute l'Europe avait de lui,

Après un si cruel outrage, fait au régent dans une lettre dont on ne faisait pas mystère, la haine dut être irréconciliable entre ce prince et Albéroni. C'était le but de la mission secrète de Louville, insidieusement amenée par le ministre du roi Georges; cet exemple est un avis, je crois, bien important et pour la France et pour l'Espagne, dont les rapports seront toujours les mêmes, et que l'Angleterre aura toujours le plus grand intérêt de diviser et d'affaiblir.

On a vu que, dès ce moment, Albéroni s'était mis à la discrétion de Stanhope. Le duc d'Orléans, de son côté, témoigna plus d'empressement pour l'alliance de l'Angleterre, mais sans négliger les moyens de se concilier avec le roi d'Espagne, pour la rendre commune entre eux. Le grand obstacle à cette conciliation était le pouvoir absolu et sans bornes d'Albéroni sur l'esprit de ses maîtres; et le régent, pour le renverser, fit jouer au duc de Saint-Aignan un rôle peu digne de lui.

Le régent veut perdre Albéroni.

Albéroni était réellement devenu suspect à Philippe. Toute l'Espagne, révoltée du despotisme de son gouvernement, n'était contenue que par la terreur qu'inspirait son autorité; et cette terreur même n'étouffait pas toutes les plaintes. Les grands, écartés du conseil; tous les ministres dégradés et rampants sous Albéroni; les commandants de la garde italienne et des gardes vallonnes, mécontents de la réduction de ces deux corps, et déclarant au roi qu'ils ne répondaient plus de la sûreté de sa personne; les nobles déplacés et ruinés par la réforme; le peuple même plus accablé d'impôts et plus malheureux que jamais; une multitude d'affaires en souffrance par la jalousie d'un homme qui voulait seul, et sans partage, tout voir, tout décider, tout faire, et qui ne pouvait suffire à tout; les revenus absorbés dans ses mains, sans que personne en sût l'usage; l'accusation dont il était chargé de s'en-

Orage élevé en Espagne contre ce ministre.

richir aux dépens de l'État et d'être vendu aux Anglais; le cri public sur les avantages qu'Albéroni leur avait accordés dans le commerce de l'Espagne; les plaintes de la cour de Rome sur les délais qu'il apportait à la rétablir dans ses droits; l'éclat de la disgrâce du cardinal del Giudicé, dépossédé par lui des places de gouverneur du prince des Asturies, de grand-inquisiteur et de premier ministre; ses réclamations à Rome contre l'audace d'Albéroni d'oser aspirer à la dignité de prince de l'église, protestant que sa promotion serait injurieuse à la pourpre, au saint-père, à l'église, et demandant que le pape, pour son propre honneur, consultât les évêques et les religieux d'Espagne, sur la vie et les mœurs de cet infidèle ministre; tout cela, dis-je, formait un bruit public, qui ne laissait pas quelquefois de pénétrer jusqu'à Philippe, dans l'intérieur de son palais. Albéroni y avait un appartement voisin de celui de la reine, où tous les ministres allaient travailler; et, quoique tout-puissant, il n'était pas tranquille : il démêlait dans l'esprit de Philippe des soupçons et des défiances; et, quand la reine l'exhortait à dissimuler et à souffrir, il se plaignait de sa mollesse, de ses complaisances pour le roi de ne pas surmonter les irrésolutions de cet esprit facile à se livrer à qui voulait s'en emparer; il trouvait la reine indolente, lui reprochait de haïr la peine et de ne chercher que son repos; il l'exhortait à ne pas

souffrir qu'on les éloignât l'un et l'autre de l'administration des affaires, et à se défier de la cabale active et dissimulée des Espagnols, qui voulaient tout rappeler, disait-il, à leur ancien gouvernement; il lui annonçait que, si elle cessait d'avoir l'autorité en main, elle ne devait plus compter sur aucune considération dans le monde, ni sur aucun respect de ses sujets. Il ramenait sans cesse ses regards sur la France et sur l'Italie, lui montrait le régent, comme tout occupé à s'assurer de la couronne, capable de tout pour y parvenir et pour empêcher le roi d'Espagne de faire prévaloir ses droits; il lui recommandait de bien dissimuler avec les Espagnols son ambition et ses espérances, car ils ne pardonneraient jamais à Philippe de vouloir les abandonner et les réduire, après tout ce qu'ils avaient fait et souffert depuis quinze ans pour sa défense, à recevoir un roi des mains de l'Angleterre et de la Hollande; mais il lui répondait, en cas d'événement, du secours de ces deux puissances, dont il disait s'être assuré. En même temps il lui promettait de reprendre dans l'Italie ce que Philippe y avait perdu, et de faire de la Sicile, de l'État de Naples, de celui de Milan, de ceux de Parme et de Toscane, le patrimoine de ses enfants; mais, pour cela, il avait besoin d'une autorité inébranlable et qui ne pouvait l'être qu'à l'ombre de la pourpre qu'il demandait, moins comme la récompense de ses services, que comme

Idées politiques suggérées à la reine par Albéroni.

l'instrument et le gage de ses succès. Il ajoutait que la décadence de la santé du roi, sa maigreur, ses vapeurs, sa mélancolie, devaient faire craindre à la reine l'événement d'une régence; et que, n'étant pas mère de l'héritier de la couronne, elle aurait besoin, pour soutenir ses droits, de l'ascendant d'un homme qui, par sa dignité, pût imposer aux factions, et contenir dans le devoir les mécontents et les rebelles. C'était ainsi que, liant sa fortune au sort de la reine elle-même, il s'assurait de sa protection; et c'est dans cet état que le régent essaya de le renverser. L'ambassadeur de France, le duc de Saint-Aignan, fut chargé de cette entreprise.

Le jésuite d'Aubenton.

Le père d'Aubenton, que les jésuites avaient eu le crédit de faire rappeler en Espagne, comme un intrigant d'importance, et dont l'habileté leur était plus utile que la piété du père Robinet qui ne faisait que son devoir, d'Aubenton, dis-je, quoiqu'appuyé de la protection du saint-siége, dont il était l'espion et l'agent, se sentait trop faible contre Albéroni, tout puissant auprès de la reine. Albéroni, de son côté, redoutait d'Aubenton, qui avait l'oreille du roi et la confiance de Rome; cette frayeur réciproque avait lié deux intrigants ambitieux. On savait qu'ils ne s'aimaient pas, qu'ils ne s'estimaient pas l'un l'autre, qu'ils se haïssaient même, parce qu'ils se craignaient et qu'ils s'enviaient leur crédit. Le projet du régent fut de les désunir; et, s'il pouvait gagner celui

des deux qui voyait à ses pieds un roi faible, dévot, malade et rongé de scrupules, il espérait détruire aisément l'autre, sans que la reine en pût prévoir la chûte et sans qu'elle pût l'empêcher. Mais la prudence de d'Aubenton était difficile à surprendre. Albéroni le ménageait, mais le faisait menacer à propos, et le tenait sans cesse en crainte; le jésuite, tremblant, ne se mêlait de rien, ne se laissait entamer sur rien; et lorsque malgré lui, comme on l'a vu au sujet de Louville, il lui arrivait d'être pris pour confident de quelque intrigue, il allait la lui révéler. Il fallait donc tâcher de perdre le confesseur lui-même, si on ne pouvait le gagner. Pour cela il était prescrit au duc de Saint-Aignan d'affecter avec lui la liaison la plus intime, mais avec un air de mystère dont tout le monde s'aperçût. Si le jésuite, craignant que les assiduités de l'ambassadeur ne lui fissent tort, s'y refusait, il fallait lui en rendre moins, mais à des heures et de façon que le ministre en prît de l'ombrage. « Souvenez-vous, « disait le régent, dans l'instruction de l'ambas- « sadeur, que d'Aubenton est un homme très- « rusé, très-dangereux, très-uni avec Albéroni, « et que vous ne sauriez rien faire de plus im- « portant pour le bien de l'état et pour mon ser- « vice, que de travailler à les mettre aussi mal « ensemble qu'ils y sont bien à-présent, afin de « tâcher de les perdre l'un par l'autre. »

Instructions données à St.-Aignan.

D'Aubenton, plus adroit que l'ambassadeur,

feignait de répondre à sa confiance; il lui parlait sans cesse des dégoûts de sa place, des écueils qui l'environnaient; il se plaignait qu'on l'avait noirci dans l'esprit du duc d'Orléans, qu'on l'accusait d'être mauvais Français; et il conjurait le duc de Saint-Aignan d'effacer des esprits ces injustes préventions; mais il se tenait dans le vague, et sa réserve ne permit jamais de s'engager plus avant avec lui.

L'ambassadeur devait en même temps exciter contre Albéroni les mécontentements de la haute noblesse, marquer aux Espagnols combien le duc d'Orléans les estimait, combien il désirait de les rapprocher de leur roi et d'en éloigner les Italiens, les assurer qu'il ferait pour cela tout ce qui dépendrait de lui, s'il était sécondé par eux, et les engager à l'instruire de ce qu'il y aurait d'important à savoir pour l'intérêt de la nation et pour celui du roi lui-même. En effet, quoique Louville assurât le régent que la fidélité des Castillans était poussée à bout, que Philippe en était haï, qu'il dépérissait à vue d'œil, qu'on employait des terreurs paniques pour le tenir enfermé, que tout, hors du palais, était devenu Catalan (ce qui voulait dire, *porté à la révolte*), qu'il n'y avait aucune puissance étrangère, pas même le roi de Maroc, à qui l'on ne s'empressât d'ouvrir les portes du royaume; et que, si lui, duc d'Orléans, voulait s'en rendre le maître, *il y serait mieux reçu que tout autre;* jamais ce prince n'eut

dessein de soulever les Espagnols contre Philippe, mais seulement contre Albéroni, et contre ce qu'ils appelaient la tyrannie des Italiens. Mais il aurait dû voir dès-lors ce qu'il reconnut dans la suite, que la haute noblesse, en Espagne, était sans force et sans crédit; que sa fierté s'exhalait en jactance; que ses ressentiments se perdaient en murmures, ses intrigues en vains projets, sans aucune résolution; et qu'il n'y avait rien à attendre de ces grands, divisés entre eux, jaloux, ennemis l'un de l'autre, remplis et occupés d'eux-mêmes, haïs du peuple et de leurs vassaux, dont ils étaient les oppresseurs.

Ainsi, tandis qu'avec une prudence et une habileté au-dessus de son âge le jeune Saint-Aignan travaillait en Espagne à renverser Albéroni, celui-ci contenant à-la-fois, par la crainte, le confesseur du roi, la noblesse et le peuple, flattant et menaçant le pape, dominant le roi par la reine, arrivait à grands pas au but de son ambition.

Événements contemporains.

Le moment lui était favorable. Ce même sultan Achmet III dont Charles XII avait épuisé, à Bender, la patience magnanime, avait tourné ses armes contre les Vénitiens; et après leur avoir enlevé la Morée, il menaçait la Dalmatie, et tous les bords de l'Adriatique; l'Italie était en alarmes, et le pape, tremblant dans Rome, implorait l'assistance des princes catholiques, pour garantir le siége de l'église de l'invasion des Musulmans. Le nonce Bentivoglio, qui soufflait dans Paris le

feu du schisme et de la discorde, n'en demandait pas moins le secours de la France; et le régent, tout mécontent qu'il était du saint-père, n'aurait pas négligé cette occasion d'avoir des troupes en Italie, si l'empereur l'avait permis. Il s'y opposa, il s'opposa de même à l'offre que faisait l'Espagne de faire passer aux Vénitiens huit mille hommes de pied et quinze cents hommes de cavalerie; et, ce qui était plus digne de la prudence et de la grandeur de la maison d'Autriche, le prince Eugène, à la tête d'une puissante armée, marcha lui-même contre les Turcs.

Le siége de Corfou levé.

Vint le moment où Corfou assiégé et investi par la flotte Ottomane, Schulembourg, qui le défendait, manquait de tout, et allait se rendre. Ce fut alors qu'une escadre espagnole, de six vaisseaux et de cinq galères, grossie de navires marchands, qu'elle avait ramassés pour faire ostentation de forces, vint se joindre à la flotte vénitienne, et jeta dans celle des Turcs une telle épouvante qu'ils levèrent le siége et se sauvèrent dans leurs ports.

Rapports entre le pape et Albéroni.

Un service de cette importance semblait mériter au ministre d'Espagne la confiance de la cour de Rome, lorsqu'il offrit pour l'année suivante un secours plus considérable; et cependant le pape le connaissait si bien, qu'il ne voulut s'y fier qu'à demi. Albéroni, au secours annoncé, avait mis deux conditions : l'une était un impôt sur le clergé d'Espagne; celle-là lui fut accordée:

l'autre, personnelle au ministre, était sa promotion au cardinalat; et celle-ci fut long-temps débattue. D'Aubenton assurait sa sainteté que les différends des deux cours ne pouvaient finir que par le crédit d'Albéroni; Aquaviva, qu'il avait chargé des affaires d'Espagne à Rome, l'y servait de tout son pouvoir; Aldobrandi le secondait, impatient de voir rétablir sa nonciature en Espagne, et Albéroni lui-même, profitant des frayeurs du pape sur le nouvel armement des Turcs, redoublait de manége, de promesses et de menaces pour hâter sa promotion. Le roi et la reine d'Espagne avaient écrit en sa faveur avec les plus vives instances. Le pape était retenu encore par les cris élevés dans Rome sur l'indignité du personnage, sur l'honneur de la pourpre et celui du saint-siége, sur le respect dû à l'église, et le scandale qu'allait causer une pareille profanation; mais le besoin du secours de l'Espagne était pressant; et Albéroni en abusait : il prévoyait, disait-il, avec douleur, que la reine, en voyant le saint-père inflexible à la prière qu'elle lui avait faite et qui intéressait son honneur, se porterait, dans son ressentiment, aux dernières extrémités, et que le roi ne souffrirait point, sans une extrême impatience, l'humiliation de ce refus. Pour lui, ce n'était que par zèle et sans aucun retour sur lui-même, qu'il en donnait avis au pape, uniquement occupé de la gloire et du repos de sa sainteté. A l'entendre il était trop content des

bonnes intentions qu'elle daignait avoir pour lui, et, loin de se plaindre que l'effet en fût retardé de quelques mois, il eût voulu lui faire de plus grands sacrifices; mais il n'osait plus parler de ce délai à leurs majestés catholiques, parce qu'elles lui reprochaient de ne consulter que ses affections personnelles, et d'oublier la dignité de leur couronne compromise, et leur propre honneur offensé.

Situation et politique de Clément XI.

Clément XI faible, timide, et croyant voir Rome assiégée par les Mahométans, avait de plus l'envie et l'espérance de vider honorablement tous les différends du saint-siége avec la cour d'Espagne; et cette conciliation dépendait de la volonté d'Albéroni. Il s'agissait pour la cour de Rome de rentrer dans le droit qu'elle avait usurpé d'hériter en Espagne de la dépouille des évêques; il s'agissait d'y rétablir le tribunal de la nonciature, juge de l'ordre ecclésiastique, et où se vendaient toutes les dispenses et toutes les absolutions; il s'agissait de décider si les immunités du clergé s'étendraient, comme ci-devant, sur les biens patrimoniaux, et si l'énorme abus qui s'était introduit de réunir fictivement sur la tête d'un ecclésiastique tous les biens-fonds d'une famille pour les soustraire aux impositions, subsisterait ou serait détruit; il s'agissait enfin de régler à perpétuité le subside que le clergé d'Espagne et celui des Indes paieraient à l'état, sans qu'il fût besoin, pour lever ce tribut, de la concession du saint père.

Il est aisé de voir, par la nature de ces débats à terminer, combien il importait au pape d'avoir, dans un ministre absolu en Espagne, un homme qui lui fût vendu. Mais ce qui l'arrêtait bien plus que le scandale d'une promotion indigne, c'était la crainte qu'Albéroni, après avoir obtenu de lui le don irrévocable de la pourpre, n'agît en homme indépendant et n'oubliât jusqu'à la promesse du secours qu'il lui avait offert. Ainsi le pape aurait voulu obtenir avant d'accorder, et la précaution était sage. Mais Albéroni, plus défiant et plus rusé que toute la cour de Rome ensemble, ne voulut rien céder qu'il ne fût satisfait; et sa sainteté en se défendant laissait voir qu'elle allait se rendre.

Le régent plus porté que jamais à l'alliance anglaise.

Dès que le duc d'Orléans vit Albéroni plus craint, plus absolu, et mieux affermi que jamais, il perdit l'espérance, pour le moment présent de faire entrer le roi d'Espagne dans son alliance avec l'Angleterre; et son unique soin fut d'y engager la république de Hollande. Mais plus le ministère anglais vit le régent de France empressé à conclure, plus il se montra froid lui-même, et difficile sur les conditions du traité. Il parut même l'éluder au point de laisser croire qu'il avait changé de résolution, et qu'il préférait de pouvoir jeter encore dans le parlement de fausses alarmes de guerre, pour en obtenir des subsides, et pour avoir un état de troupes qui en imposât aux mécontents. Il est vraisemblable en effet que le parti

des Wighs n'eût pas mieux demandé que d'avoir à montrer sans cesse en Angleterre le fantôme du prétendant, soutenu par la France; et Stairs, pour plaire à ce parti, dont il attendait sa fortune, employait tout son art à persuader aux Anglais la mauvaise foi du régent. La sienne fut enfin si manifeste, qu'il fallut lui soustraire la négociation et le transférer à la Haye, où le roi Georges devait passer. Dubois, alors conseiller-d'état, s'y rendit, pour conférer avec Stanhope, qui accompagnait le roi dans ce voyage en Allemagne; et, rien n'ayant été décidé à la Haye, Dubois, avec un empressement qu'il eût fallu dissimuler, suivit le roi d'Angleterre à Hanovre.

Conditions de l'alliance, imposées par l'Angleterre.

Le ministre anglais se prévalut de l'impatience du régent, pour lui imposer des conditions qu'à peine le vainqueur aurait fait subir au vaincu. La principale était la garantie réciproque des successions aux couronnes de France et d'Angleterre, conséquemment à la paix d'Utrecht, et celle-là était égale : la seconde était la démolition du port de Dunkerque et le comblement du canal de Mardick; et celle-ci était honteuse pour la France : la troisième, plus dure encore, était de forcer le prétendant à sortir d'Avignon : la dernière, et la plus cruelle, était de chasser du royaume tous les Anglais du parti jacobite qui s'y seraient refugiés.

On cherche à faire inter-

Stairs excitait les ministres d'Angleterre à tenir ferme dans leurs demandes, parce qu'il était sûr

que le régent leur accorderait tout, plutôt que de ne pas conclure; peut-être même espérait-il que le prétendant serait autorisé à ne pas sortir d'Avignon; et c'est ce que le nonce Bentivoglio demandait instamment au pape. Il lui écrivait que le régent accordait toute faveur aux hérétiques, qu'il était prêt à conclure un traité de garantie mutuelle avec l'Angleterre et la Hollande, au préjudice de l'Espagne et du prétendant; que l'église était intéressée à rompre une ligue si funeste à la religion, et que c'était à lui d'y mettre obstacle, en s'opposant à la violence que le régent s'engageait à faire au prétendant pour qu'il s'éloignât d'Avignon et se retirât au-delà des Alpes.

venir la cour de Rome.

Le zèle de Bentivoglio était excité par Cellamare, ambassadeur d'Espagne; il l'était encore plus par les ministres de l'empereur, qui travaillaient de tout leur pouvoir, et à la Haye et à Paris, pour traverser cette alliance, prévoyant bien que, si le roi d'Angleterre et la Hollande étaient alliés de la France, ils en seraient moins dans la dépendance de la maison d'Autriche, et n'auraient plus pour elle le même attachement. Les ministres de Suède, de leur côté, ne voyaient pas sans inquiétude se négocier un traité où vraisemblablement la France garantirait au duc d'Hanovre l'usurpation du duché de Brême et de Verden. Mais, malgré les divers obstacles qui s'opposaient de tous côtés à cette alliance, si chèrement vendue de la part des Anglais, si chèrement payée

Opposition de l'Autriche et de l'Espagne.

du côté du régent, elle fût signée à la Haye le 24 janvier 1717; et Dubois revint triomphant.

Le régent eût pu montrer plus de fermeté.

Le régent, avec moins de personnalité, ou plus de dissimulation, eût obtenu infailliblement des conditions plus honorables : la France n'avait rien à craindre de l'Angleterre, et le roi Georges et son parti avaient tout à craindre de la France. Un secours jeté en Écosse y pouvait relever la fortune du prétendant, et rallumer une guerre civile dont le moindre avantage aurait été d'occuper au-dedans toutes les forces de l'Angleterre, et qui peut-être aurait fini par renvoyer en Allemagne un prince dévoué à la maison d'Autriche, et par rétablir sur le trône une famille attachée à nos rois. Mais le régent ne voulut voir dans la situation des affaires que ce qui s'accordait avec ses intérêts; le triste état du parti des Stuard et l'onéreuse difficulté de le soutenir à nos dépens; le succès des armes du prince Eugène contre les Turcs, leur défaite (1), et la paix qui allait bientôt la suivre; l'alliance déja formée de l'empereur avec l'Angleterre, et l'union prochaine de toutes leurs forces avec celles de la Hollande pour envahir, d'un côté, l'Italie, et de l'autre, tout le commerce des Espagnols et des Français. Ce fut ainsi que l'état des choses fut présenté au conseil de régence, lorsqu'il fallut que le duc d'Orléans y communiquât le traité.

---

(1) Bataille de Péterwaradin, 5 août 1716.

Il exposa que les articles de Dunkerque et du prétendant ne faisaient que ratifier les conditions de la paix d'Utrecht; que le reste en était la suite, et que l'engagement de chasser les jacobites du royaume s'étendait sur tous les rebelles, auxquels la France et l'Angleterre se promettaient réciproquement de ne pas accorder d'asyle. On aurait pu lui opposer que cet engagement avait, d'un côté, un objet réel et présent, et, de l'autre, un objet purement idéal, dans l'ordre vague des possibles; on aurait pu lui opposer que la loi de la paix d'Utrecht avait été la loi de la nécessité; que tout avait changé de face, et que, dans sa situation actuelle, la France, plus indépendante que jamais, devait traiter pour réparer ses anciennes humiliations, et non pour les renouveler; mais ces réflexions tardives auraient été affligeantes en pure perte : Torci lui-même n'en fit aucune; et le conseil baissa la tête sous l'autorité du régent.

Le traité présenté au conseil par le duc d'Orléans

La seule résistance qu'il éprouva fut de la part du maréchal d'Uxelles, qui, en qualité de chef du conseil des affaires étrangères, devait signer la ratification des articles, et qui n'en fut instruit qu'au moment de remplir cette formalité. Jaloux d'une négociation conduite par l'abbé Dubois, et dont on lui avait fait mystère, plus offensé d'apprendre qu'elle était consommée sans qu'on lui eût dit un mot de ce qui se passait, il entendit la lecture des articles avec un silence respectueux.

Résistance du maréchal d'Uxelles.

ne répondit au régent, qui l'invitait à les signer, que par de profondes révérences, et s'en alla sans avoir obéi. Le régent le manda, l'exhorta, s'épuisa en raisonnements politiques : Uxelles gardait le même silence, s'inclinait et ne signait point. Enfin, pressé de s'expliquer, il supplia le régent de le dispenser de signer un traité dont il n'avait jamais ouï parler avant qu'il fût conclu. Le régent insista : les raisons, les caresses, il mit tout en usage ; mais tout fut inutile : Uxelles le laissa interdit de sa froide obstination. Le marquis d'Effiat, qui lui fut détaché, rapporta, pour toute réponse, que le maréchal *se laisserait couper la main plutôt que de signer*. Le prince réfléchit que le motif de son refus n'était qu'un ressentiment de vanité, et, pour le vaincre, il le prit par son faible. Il envoya d'Antin lui dire qu'il fallait choisir, ou de signer, ou de perdre sa place, dont le régent disposerait, à l'instant même, en faveur de quelqu'un qui ne serait pas aussi farouche que lui. Cet homme si ferme, dit Saint-Simon, ce grand citoyen, ce courageux ministre n'eut pas plutôt entendu la menace, qu'il signa sans réplique et sans difficulté.

Efforts des puissances contractantes pour adoucir les puissances mécontentes.

Plus le traité qu'on venait de conclure devait déplaire au roi d'Espagne et à l'empereur, plus l'Angleterre et la Hollande, qui ne voulaient pas les aliéner, s'empressèrent, l'une à l'envi de l'autre, d'adoucir leur mécontentement. D'abord elles leur proposèrent d'accéder à leur alliance. Le mi-

nistre d'Espagne à la Haye, Beretti, rejeta leur offre avec dédain, sans s'expliquer sur ses motifs, qu'il était facile d'entendre; car le traité, en confirmant celui d'Utrecht, garantissait l'état actuel de l'Italie, où Philippe avait tout perdu, et confirmait le duc d'Orléans dans le droit cédé par Philippe de succéder à la couronne. Le prince Eugène, de son côté, répondit qu'il ne voyait pas pourquoi l'empereur accéderait à un traité qui, sans aucune utilité pour lui, ne faisait qu'assurer au duc d'Anjou la couronne d'Espagne. Ce refus n'était pas formel; et la garantie des possessions et des droits de la maison d'Autriche en Italie, était, avec elle, un moyen presque assuré de conciliation. Ce fut ce qu'Albéroni parut craindre, et ce qu'imprudemment il se flatta de prévenir.

Ce qu'on disait du traité en Angleterre.

Parmi les mécontents dont l'Angleterre était remplie, les partisans de Jacques accusaient le régent de les avoir sacrifiés, et d'avoir lâchement abandonné leur prince; les autres, sans être jacobites, se plaignaient qu'on avait détaché de l'Angleterre l'empereur, le seul allié qu'elle eût besoin de conserver; que le roi Georges n'avait pensé qu'à son repos et nullement aux intérêts de la nation; qu'il l'avait négligée au point que, dans cette alliance, il n'était pas même fait mention du commerce; que, si le secours de la France consistait en des troupes, l'Angleterre n'en voulait point; que, s'il devait être en argent, elle n'en

manquait pas, et qu'il serait honteux que son roi en reçût d'une autre main que de la sienne.

Le roi Georges tâche de faire accéder l'empereur au traité.

Le roi Georges, alors de retour de son voyage en Allemagne, entendait ces murmures et n'en sentait que mieux l'avantage de l'alliance dont il venait de s'appuyer; mais il sentait aussi de quelle importance il était, pour lui, d'y faire accéder l'empereur. La négociation commençait, l'Espagne en était alarmée, et Albéroni s'en plaignait comme d'une infidélité. Philippe V s'en expliqua lui-même, et dit à Riperda qu'il ne pouvait comprendre l'empressement des Hollandais à s'allier avec le seul ennemi qu'il eût, sans se souvenir de tout ce qu'il avait fait en faveur de leur république. Riperda répondit pour elle, que Philippe n'aurait jamais d'ami plus sûr ni plus reconnaissant. Stanhope instruit, de son côté, des inquiétudes et des plaintes du roi d'Espagne, écrivit à Albéroni que, si Philippe désirait faire sa paix avec l'empereur, les Anglais lui offraient non-seulement leur médiation, mais leur garantie; que, s'il voulait s'allier avec eux, ils y étaient tout disposés. La république de Hollande lui tenait le même langage; il dépendait de lui d'accepter l'une ou l'autre de ces alliances, ou toutes les deux à-la-fois. Sans paraître s'en éloigner, Albéroni mit sa politique à négocier toujours avec ces deux puissances, et à ne conclure jamais. Quant à la paix du roi d'Espagne avec l'empereur, il y exigea, pour article préliminaire, une condition si folle à proposer,

si impossible à obtenir, qu'on dut bien voir que la paix n'était pas ce qu'il roulait dans sa pensée. Cette condition était que l'empereur consentirait d'abord à évacuer l'Italie et à n'y posséder plus rien; que, réciproquement, du côté de l'Espagne, Philippe V, content de ses états, voudrait bien ne plus rien prétendre pour lui-même sur l'Italie, et se borner à conserver ce qui, selon toutes les lois, devait y appartenir aux enfants de sa seconde femme. A l'égard des états que l'empereur y laisserait vacants, Albéroni proposait à l'Angleterre et à la Hollande d'en être les dépositaires, pour en disposer en faveur des princes qui auraient droit de les posséder.

Riperda croyait pénétrer que le plan véritable du ministre d'Espagne serait de laisser le Milanais à l'empereur et d'y ajouter le Crémonais avec la ville de Crémone, en donnant en échange, aux Vénitiens, Mantoue avec le Mantouan; de rendre Naples, la Sicile et la Sardaigne au roi d'Espagne, et d'assurer à son fils aîné du second lit les successions de Parme et de Florence; mais ce partage n'était pas même ce qu'Albéroni prétendait. Il n'y avait, disait-il, ni sûreté, ni tranquillité pour l'Italie, tant que l'empereur y posséderait une seule place. Toute l'Europe était intéressée à restreindre ou à limiter cette puissance dominante; il comptait faire une cause commune de la querelle de l'Espagne; et, quand même elle serait abandonnée, il était si fier du peu de force

et de vigueur qu'il lui avait rendu en deux ans, qu'il croyait, ou, du moins, faisait semblant de croire qu'elle pouvait se passer d'alliés.

État de l'Espagne sous le ministère d'Albéroni.

Il avait fait réellement, dans l'intérieur du royaume, des changements considérables, remis l'ordre dans les finances, la discipline dans les troupes, réparé le port de Cadix et la citadelle de Barcelone, muni l'un et l'autre d'artillerie, créé une marine royale, envoyé des vaisseaux de guerre dans la mer du Sud, et armé une escadre prête à mettre à la voile, pour aller, disait-il, au secours des Vénitiens, si le pape accordait cette promotion que LL. MM. CC. se lassaient d'attendre pour lui. L'escadre, composée de douze vaisseaux de ligne, allait partir; et, avant que le secret de sa destination véritable eût éclaté, Albéroni voulait forcer la résistance du saint-père.

Les négociations de ce ministre avec Rome.

Il avait, pour maxime, que la douceur et les ménagements n'obtenaient rien de la cour de Rome, et qu'il fallait lui faire violence; il y employa tous ses moyens. Il se louait, depuis quelque temps, de l'estime et de la confiance que le régent lui témoignait; et il est vrai qu'après avoir inutilement essayé de le perdre, ce prince le flattait, pour obtenir de lui l'accession du roi d'Espagne au traité d'alliance qu'il venait de conclure. Albéroni, feignant d'ajouter foi à ces marques de bienveillance, osa lui demander d'écrire à Rome au cardinal de la Trimouille, pour hâter sa promotion à l'exclusion de tout autre;

et le régent porta la dissimulation jusqu'à lui accorder cette lettre. De son côté, profitant du dépit de LL. MM. CC. de voir que, nonobstant leurs sollicitations, Borromée eût été promu avant leur ministre et sans lui, Albéroni avait fait défendre, au nonce Aldobrandi, de mettre le pied en Espagne; et il avait fait savoir au pape que l'escadre espagnole allait se rendre à Gênes et s'avancer jusqu'à Livourne; mais que, dans l'un de ces deux ports, elle attendrait des nouvelles de Rome, et regagnerait les ports d'Espagne, si la promotion, tant de fois promise, n'était pas enfin déclarée : « Résolution, disait-il « au nonce, dont LL. MM. CC. ne se départi- « raient jamais, quand le monde s'écroulerait, « parce que le roi d'Espagne se lassait enfin d'être, « depuis seize ans, le jouet de la cour de Rome. » En même temps le duc de Parme se rendit garant, envers le saint-siége, du rétablissement du tribunal de la nonciature en Espagne, et de l'accommodement des deux cours dès que le pape aurait déclaré la promotion d'Albéroni. Alors celui-ci crut pouvoir se donner le mérite de modérer lui-même le ressentiment de LL. MM. CC., et de vouloir s'abandonner à la bonne foi du saint-père, qu'il savait être, dit Saint-Simon, dans les douleurs de l'enfantement. Il pressa le départ de la flotte, manda au duc de Parme qu'elle mettait à la voile, fit dire au nonce, qui était sur la frontière, qu'il eût à se rendre inces-

samment à Ségovie, où était la cour, pour y terminer, au gré du pape, ses différends avec l'Espagne; et une lettre de Philippe à sa sainteté confirma les promesses d'Albéroni.

Promotion d'Alberoni.

La flotte était partie, le nonce était arrivé à la cour; enfin le pape, ne pouvant plus tenir aux instances d'Aquaviva, de d'Aubenton, du duc de Parme et du roi d'Espagne lui-même, après avoir pleuré, comme il faisait toujours lorsqu'il était pressé d'agir contre sa volonté, se résolut à déclarer cette promotion scandaleuse, et, peu de temps après, il apprit que la flotte espagnole, au lieu de se rendre à Corfou, comme on l'avait fait espérer, s'était portée sur la Sardaigne. Huit mille hommes y débarquèrent sous les ordres du marquis de Leyde, et la conquête de toute l'Isle fut faite en moins de deux mois.

Conquête de la Sardaigne. 22 juillet 1717.

Projet d'invasion du royaume de Naples.

Cette flotte victorieuse devait se porter de Sardaigne en Sicile, et de Sicile à Naples : le duc de Parme, confident du projet, ne doutait pas que ce royaume, impatient comme il l'était du joug des Allemands, ne tendît les bras à l'Espagne. En effet, dans l'état de misère et d'oppression où il était réduit, il aurait regardé ses conquérants comme ses libérateurs; ils n'avaient qu'à s'y présenter pour opérer la révolution, et la révolution faite, les princes d'Italie, gémissant et tremblant sous l'autorité de l'Autriche, avaient tous intérêt de se ranger du parti espagnol. Le duc de Savoie semblait devoir être le premier à

s'engager dans cette ligue. Le Milanais lui était promis. Les Vénitiens, investis de la puissance de l'empereur, trouvaient aussi leur avantage à le voir chasser d'Italie; et que les Espagnols fussent une fois maîtres de Naples, le duc de Parme croyait pouvoir répondre d'un soulèvement général.

Calcul politique d'Albéroni.

Albéroni se croyait sûr que l'Angleterre, tout occupée des avantages de son commerce, et plus qu'indifférente sur les intérêts personnels de son roi, déja trop puissant en Allemagne, se déclarerait hautement opposée à la rupture avec l'Espagne, et forcerait son roi à la secourir, ou, du moins, à la ménager; que la Hollande, avec qui l'empereur avait encore des différends pour la barrière des Pays-Bas, ne serait pas fâchée de le voir dans une situation qui le rendît plus traitable. Enfin la France ne devait rien souhaiter plus ardemment que de voir abaisser la puissance de la maison d'Autriche, et, si le roi d'Angleterre et le duc d'Orléans s'accordaient à faire céder l'intérêt de leurs nations à leur intérêt personnel, Albéroni comptait les occuper assez de leurs affaires domestiques pour les distraire de celles du dehors.

État du nord de l'Europe.

Il faut se souvenir ici de la révolution qui arriva dans le nord, lorsque Charles XII, échappé de Stralsund, eut passé en Suède, et qu'ayant tout perdu en-deçà de la mer Baltique, il reprit la résolution de porter la guerre en Norwège,

20 décemb. 1715.

Mars 1716. et d'abandonner son pays. On sait que le czar, à la tête de trente mille hommes, sur une flotte composée de vingt vaisseaux de guerre et de cent cinquante navires de transport, menaçant la Suède, et pressé d'y descendre par les Danois, les Saxons, les Prussiens, les Hanovriens ses alliés, changea tout-à-coup de résolution, et parut désarmé par le malheur d'un roi qui lui avait appris à le vaincre; soit qu'il trouvât peu digne de lui une invasion sans péril et sans gloire dans un pays désolé, ruiné, où il ne restait presque plus que des vieillards, des enfants et des femmes; soit qu'il eût enfin honte d'être l'associé de quatre rois acharnés contre un seul, et qui profitaient indignement de l'état où ils l'avaient mis pour se partager sa dépouille; soit qu'ayant déja pris lui-même sur la Suède ce qui pouvait lui convenir, la Livonie, l'Ingrie, la Carélie et la Finlande, il crût avoir un meilleur usage à faire de ses troupes que de les jeter dans un pays où, manquant de tout, elles auraient à soutenir le désespoir impétueux de Charles XII, retournant en arrière, avec vingt mille hommes déterminés à vaincre ou à mourir pour lui.

Projets du czar.

L'ambition du czar n'était pas d'envahir la Suède, mais d'acquérir en Allemagne quelque province qui lui donnât le titre de membre de l'Empire et le droit d'en être le chef. Ses alliés avaient pénétré le secret de ses vues, et de peur qu'ayant mis le pied en Allemagne, il ne voulût

s'y établir, ils avaient refusé d'employer, aux siéges de Stralsund et de Wismar, les troupes moscovites qu'il avait dans le Meckelbourg. Une affectation si marquée à l'exclure de leurs conquêtes l'avait blessé, sur-tout dans l'électeur de Saxe, qu'il avait fait roi de Pologne; et dans le roi d'Angleterre, électeur d'Hanovre, celui de tous les confédérés qui lui marquait le plus de méfiance et d'éloignement.

Wismar rendu aux Prussiens et aux Danois, le 14 février 1716.

Charles XII, de son côté, haïssait bien moins le czar qui l'avait vaincu, que l'électeur d'Hanovre, qui, en pleine paix, s'était approprié l'une de ses provinces, et, pour achever sa ruine, s'était ligué avec ses oppresseurs; il pardonnait au monarque russe d'avoir chassé Stanislas, son protégé, du trône de Pologne; mais il ne pouvait pardonner à Auguste de l'occuper. Ainsi Charles XII et le czar avaient des ennemis et des ressentiments communs. De là ce grand projet conçu et médité par leurs ministres de les réconcilier ensemble, et d'employer leurs forces réunies à chasser Auguste du trône de Pologne, Georges du trône d'Angleterre; à rendre l'un à Stanislas, l'autre au fils de Jacques II; à reprendre le duché de Brême et de Verden, usurpé par le duc d'Hanovre; et à rétablir le duc de Holstein, neveu de Charles, dans ses états, d'où il avait été chassé. Il en devait coûter, au roi de Suède, la Livonie, l'Ingrie, la Carélie, et peut-être une partie de la Finlande; mais il recouvrait ce qu'il

Projets de Charles XII.

avait perdu en Allemagne, rendait le Holstein à son neveu, et la couronne à Stanislas.

Suite du plan d'Alberoni.

Il était plus facile au czar de déposer le roi Auguste, qu'il ne l'avait été de l'élever et de l'affermir sur le trône. La Pologne confédérée n'était rien moins qu'attachée à son roi; et avec quatre-vingt mille hommes sur la Frontière, le czar n'aurait eu qu'à donner le signal de la révolution. Celle d'Écosse était plus incertaine; mais, avec de l'argent, du secret et du concert dans les mesures à prendre pour l'exécution, il n'y avait rien que de très-possible; et si, au milieu des troubles de l'Angleterre, on se peint Charles XII, avec sa renommée, descendant des montagnes d'Écosse à la tête de trente mille hommes, et ramenant à Londres l'héritier des Stuart, tandis que le czar, avec ses moscovites, aurait fondu sur les États de Brunswick et d'Hanovre, on conviendra que la situation du roi Georges était périlleuse.

Un Écossais appelé Areskin, premier médecin du czar, cousin-germain du duc de Maur, le chef du parti jacobite, lui écrivait de Russie que le czar ne voulait plus rien entreprendre contre le roi de Suède; qu'il désirait sincèrement de faire sa paix avec lui; qu'il haïssait mortellement le roi Georges; qu'il connaissait la justice de la cause du prétendant; qu'il s'estimerait glorieux, après sa paix faite avec Charles XII, de s'unir à lui pour tirer de l'oppression et rétablir sur le

trône de ses pères le légitime roi de la Grande-Bretagne; que ce n'était pas à lui de prévenir le roi de Suède, puisque l'avantage était de son côté; mais qu'il était facile de terminer leur accommodement par la médiation d'un ami commun et sincère.

La faute des ministres de Suède fut de précipiter les mouvements qu'ils se donnaient, Gortz en Hollande, Spare en France, et Ghillembourg en Angleterre, pour hâter l'exécution d'un projet qu'il eût fallu laisser mûrir. Le premier pas aurait dû être la conclusion de la paix entre le czar et Charles XII. Elle était encore éloignée, et la prudence d'Osterman, ministre d'état en Russie, ne répondait pas à l'impatiente activité de Gortz, premier ministre du roi de Suède. Celui-ci parut vouloir mettre Charles XII en état de se passer du czar pour l'expédition d'Écosse. Ghillembourg lui écrivait que tout, dans ce pays, était disposé pour un soulèvement; qu'on n'y demandait qu'un corps de troupes réglées auquel on pût se rallier; que dix mille hommes suffiraient, avec des armes pour quinze ou vingt mille autres, et qu'enfin sur dix Écossais on pouvait compter neuf rebelles. Gortz, trompé par ces assurances, ne croyait plus avoir besoin que de procurer à son roi les moyens de passer en Écosse, avec dix mille Suédois; et, avant que les conférences de paix avec le czar fussent ouvertes, il négociait en Hollande, en France, en

Espagne, en Angleterre même, pour en tirer des subsides et des vaisseaux. Ses relations avec les adhérents du parti jacobite donnèrent des soupçons : un voyage qu'il fit en France les redoubla; Stairs y observa ses démarches; sa correspondance avec Ghillembourg devint suspecte; on intercepta leurs lettres, et on y découvrit le plan de la conspiration. L'historien de Charles XII prétend que le premier qui en avertit le roi d'Angleterre fut le duc d'Orléans, régent de France; et Saint-Simon lui-même le donne à entendre, en disant que Stanhope avouait à Montelcon, ambassadeur d'Espagne à Londres, que, depuis la conclusion du traité de la triple alliance, l'abbé Dubois avait donné, en Angleterre, les avis les plus importants. Quoi qu'il en soit, les ministres de Suède furent arrêtés, le baron de Gortz en Hollande, le comte de Ghillembourg à Londres; leurs lettres furent publiées; et, le secret de l'expédition une fois divulgué, l'Angleterre fut en défense. Georges obtint de son parlement trente vaisseaux, dont quinze, destinés à croiser dans la mer Baltique, auraient fermé le passage aux convois.

Le monarque russe, dans ce moment critique, se trouvait en Hollande : il y avait eu des conférences avec le baron de Gortz; mais, comme il n'était pas nommé dans les lettres interceptées, il prit le parti de la dissimulation. Le roi de Suède y mit plus de franchise : il n'avoua ni ne

désavoua la conduite de ses ministres; mais, lorsqu'ils furent élargis, leurs mesures étaient rompues, et Gortz alla s'occuper, à Berlin, à changer la face du nord.

Le czar n'avait cessé d'estimer le courage et la constance de Charles XII : il le plaignait, il aurait voulu l'aider à reconquérir ses provinces sur d'indignes usurpateurs, à rendre à son neveu le duché de Holstein, à reprendre celui de Brême, à se remettre en possession des places que les Danois lui avaient enlevées; et, se réservant à lui-même une partie de ses conquêtes, c'est-à-dire, l'Ingrie, la Carélie et la Livonie, il lui aurait rendu la Finlande. Pour affaiblir la ligue des princes d'Allemagne, il en détachait le roi de Prusse, à qui la Suède aurait laissé ce qu'il avait acquis de la Poméranie, avec la ville de Stetin. En attendant la mort du roi Auguste, ou le moment de le chasser du trône, le czar proposait d'établir le roi Stanislas à Dantzick; et si, dans son voyage en France, il avait pu obtenir du régent des subsides pour lui et pour le roi de Suède, il est probable que, dans un moment où toutes les forces de l'Empire étaient occupées par la guerre des Turcs, la Suède se fût relevée, et la Russie eût pris en Allemagne un pouvoir et une influence dont la France aurait profité.

Le régent, qui ne voyait rien d'intéressant pour lui que son alliance avec le roi Georges, resta

fidèle à sa maxime, que deux usurpateurs se devaient soutenir; et tout ce que le czar en obtint, fut une alliance vague et simple où fut admis le roi de Prusse; sorte de politesse, sans valeur et sans conséquence, qui est d'usage parmi les rois.

Mais, si les ministres de Suède et le czar lui-même s'étaient mépris à l'égard du régent, en présumant que la raison d'état l'emporterait sur ses engagements et ses intérêts personnels, ils avaient mieux jugé du caractère et du génie d'Albéroni, en lui faisant proposer d'entrer dans le projet du soulèvement de l'Écosse. Albéroni, profondément blessé de l'alliance du roi Georges avec le duc d'Orléans, n'avait pas eu de peine à persuader à LL. MM. CC. que cette alliance et la garantie des successions aux deux couronnes, étaient, à leur égard, une espèce d'hostilité; et il avait saisi, avec ardeur, l'occasion d'en tirer vengeance. Mais emporté, comme il l'était toujours par son imagination fougueuse, il n'avait pas vu l'état d'épuisement et de détresse où la Suède était réduite, la difficulté de suppléer à sa marine anéantie, celle de régler entre Charles XII et le czar les conditions de la paix, celle enfin de se procurer et de l'argent et des vaisseaux pour l'expédition d'Écosse, sans multiplier les confidences, et sans trahir, au moins par des indices, le secret de la conspiration.

Le projet découvert, le ministre d'Espagne ne

laissait pas de le suivre encore; et ce fut pour le renouer que l'un des chefs du parti jacobite, le duc d'Ormont, refugié en Espagne, fut envoyé auprès du czar. Ce monarque avait vu, en France, la reine d'Angleterre, mère du prétendant; il avait paru touché de ses malheurs; il aurait voulu rendre la couronne à son fils. Mais, tandis qu'il attaquerait le duc d'Hanovre dans son électorat, le roi de Suède était chargé de la descente en Angleterre; et, pour agir ensemble et de concert, il fallait qu'ils fussent d'accord. Les conférences de leurs ministres s'ouvrirent dans l'île d'Aland; mais Charles XII, malheureux, n'en était que plus opiniâtre : il consentait à laisser au czar une partie de ses conquêtes; mais il ne pouvait se résoudre ni à la démolition de ses places en-deçà de la mer Baltique, ni à l'abandon de la Poméranie suédoise et de la ville de Stetin, que le roi de Prusse avait usurpées, et qu'il aurait voulu garder. Les incidents se multiplièrent, la négociation languit; tous les autres projets du czar sur l'Allemagne s'évanouirent; et, jusqu'à la mort de Charles XII, qui, s'ennuyant d'être oisif en Suède, alla périr dans la Norwège, Albéroni eut beau espérer que *les nuages du nord produiraient des tonnerres*, ce grand orage menaça quelque temps, et finit par se dissiper. 1718.

Ce ministre ne réussit nulle part.

Les mouvements qu'Albéroni se flattait d'exciter en France, et la conspiration qu'il y faisait

tramer, ne lui réussirent pas mieux, comme on va le voir dans la suite, et son espérance de former une ligue des princes du midi, en faveur de l'Espagne, fut encore une illusion.

Politique des divers états à l'égard de l'Autriche.

Chacun d'eux avait intérêt d'abaisser la maison d'Autriche; et le plus grand nombre l'aurait voulu, si tous y avaient consenti; mais l'accord était impossible. Venise était trop sage et trop timide, le duc de Savoie trop défiant et trop habile calculateur de ses risques et de ses avantages, la Hollande trop faible, trop exposée, trop esclave de l'Angleterre, le roi Georges trop dépendant de l'empereur, le duc d'Orléans trop livré au roi Georges, pour qu'en attaquant l'Italie, où la paix de Hongrie allait renvoyer le prince Eugène et son armée, Albéroni pût se flatter de lier un parti puissant.

La Hollande.

Il croyait tenir la Hollande par l'intérêt de son commerce; et, sur la foi de Riperda son ministre, il comptait sur elle; mais la Hollande, qui avait besoin de la paix pour se rétablir, s'abstint de toute hostilité; et, en offrant à Philippe V sa médiation et ses bons offices, elle finit par avouer qu'elle ne pouvait rien de plus. Venise, obligée envers l'empereur à fournir dix mille hommes pour la défense de l'Italie, au cas qu'elle fût attaquée, fit savoir à l'Espagne qu'elle serait forcée de remplir son engagement. Le duc de Savoie, inquiet sur son royaume de Sicile, que l'empereur et le roi d'Espagne lui enviaient éga-

Le duc de Savoie.

lement, ne songeait qu'à le conserver, ou, du moins, à s'en procurer le meilleur échange possible; il négociait avec les deux partis, attentif aux événements pour en tirer son avantage; et, accoutumé à ne prendre conseil que de la fortune et du temps.

Le duc d'Orléans ennemi secret de l'Autriche.

Le duc d'Orléans n'eût pas demandé mieux que de délivrer l'Italie de la domination de la maison d'Autriche. Bonac, ambassadeur de France à la cour ottomane, n'épargnait rien pour engager les Turcs à faire encore au moins une campagne; et ses intelligences avec le prince Ragotzi, chef des rebelles de Hongrie, qui avait passé à Constantinople pour y solliciter la guerre, marquaient assez, dans le régent de France, l'intention de la prolonger. Mais, en servant les projets de l'Espagne, il ménageait, dans l'empereur, l'allié du roi d'Angleterre; il les savait inséparables; il croyait voir lui-même, dans son union avec eux, sa sûreté présente et sa grandeur future; il était averti, et par les imprudences qui échappaient à Albéroni, et par les avis réitérés que lui donnaient mylord Stairs et Dubois, de la part du roi d'Angleterre, de se tenir en garde contre la ligue des du Maine, appuyée de la vieille cour, et dévouée au roi d'Espagne. Il avait à-la-fois à contenir en France les ducs et pairs, les princes légitimés, la noblesse, le parlement de Paris, les états de Bretagne, les adhérents et les appelants de la bulle *Unigenitus;* et il avait, de

plus, la grande machine du système de Law à faire jouer au milieu de ces embarras domestiques. Il savait, d'ailleurs, qu'en Angleterre le parlement, vendu au roi, en suivrait les résolutions; que la Hollande obéirait aux impulsions de la cour de Londres; que le duc de Savoie ne hasarderait rien, et qu'il se rangerait du côté du plus fort. Il ne vit donc, dans les projets d'Albéroni, que l'étalage momentané d'une puissance périssable, et pour la France et pour l'Espagne, et sur-tout pour lui-même, le parti le plus sage lui parut celui de la paix.

Le roi Georges uni avec l'empereur.

Le roi Georges, à qui l'empereur faisait espérer, mais attendre, l'investiture du duché de Brême, se tenait d'autant plus étroitement uni à la maison d'Autriche, qu'en Allemagne il était menacé d'avoir besoin de son appui; qu'en Angleterre même il était affligé de dissensions domestiques, et que son fils, le prince de Galles, qui ne lui pardonna jamais d'avoir déshonoré sa mère, fortifiait de sa haine pour lui celle du parti mécontent. D'un autre côté, il prévoyait le tort que lui ferait, dans l'esprit de la nation anglaise, le ressentiment de l'Espagne, si Philippe V rétractait les priviléges de commerce qu'il venait de lui accorder. Pour éviter une rupture avec l'une des deux puissances, il aurait donc voulu les réunir; il en faisait la base du repos de l'Europe; et il pressait le duc d'Orléans d'y coopérer avec lui. Ce prince y consentit; et, dans l'in-

tervalle de la descente des Espagnols à Cagliari et de leur passage en Sicile, tous les moyens de conciliation furent mis en usage, mais inutilement. Albéroni fut intraitable.

Offre de la médiation de l'Angleterre et de la France entre l'Autriche et l'Espagne.

Stanhope le sollicitait d'envoyer à Londres un ministre expressément chargé d'y négocier la paix avec celui de l'empereur; et il lui offrait la médiation de l'Angleterre et de la France. Albéroni s'y refusa : les ambassadeurs de Philippe, Montelcon à Londres, Cellamare à Paris, Beretti à la Haye, pensaient tous qu'il serait prudent d'accepter la médiation; mais ils savaient que ce n'était pas le sentiment du premier ministre; et, intimidés par sa toute-puissance, ils se bornaient à lui faire entrevoir les difficultés d'une guerre où l'Espagne, sans alliés, allait avoir pour ennemis ces mêmes rois qu'elle aurait refusé d'avoir pour conciliateurs. Il ne voulut rien écouter.

Il regardait comme illusoires ces ouvertures pacifiques, et l'envoi d'un ministre à Londres comme une démarche inutile. La maison d'Autriche, disait-il, se faisait un jeu de tromper indistinctement ses ennemis et ses amis; elle n'avait ni loi, ni règle, que l'intérêt de sa grandeur; ses paroles n'étaient que des amorces, ses négociations que des piéges; elle avait promis, à la paix, d'évacuer la Catalogne et l'île de Mayorque; avec quelle infidélité n'avait-elle pas manqué à ses engagements? Elle avait consenti de même à la neutralité de l'Italie; et avait-elle cessé de-

puis d'y exercer des vexations? La médiation proposée n'était, pour elle, qu'un moyen de se donner le temps de terminer sa guerre avec les Turcs, et de porter sur l'Italie toutes les forces que lui rendrait la paix. Il fallait saisir le moment de lui marquer de justes bornes, ou s'attendre à la voir n'en plus connaître aucune, et opprimer impunément tout ce qu'elle aurait envahi.

L'Angleterre sans intérêts contraires à ceux de l'Autriche.

Les princes d'Italie et le régent de France pouvaient sentir le poids de ces raisons; mais le roi d'Angleterre, au lieu d'être alarmé de la puissance de l'Autriche, la regardait comme son bouclier; et les Anglais, à qui cette puissance ne disputait rien sur les mers, trouvaient en elle un contrepoids à opposer au pouvoir de la France: c'était là ce qui balançait leur intérêt à ménager l'Espagne, et ce qu'Albéroni ne voulait pas entendre : il espérait que la nation anglaise, menacée d'une rupture, ferait prévaloir l'avantage de son commerce avec l'Espagne sur les motifs de partialité de l'électeur d'Hanovre pour le chef de l'Empire, et qu'elle entraînerait son roi. Il se persuadait aussi que les Turcs continueraient la guerre, et que les rebelles de Hongrie feraient une diversion. Il en attendait une du côté du nord, et ne perdait pas l'espérance de voir le czar et le roi de Suède se réunir et porter leurs armes, soit dans le cœur de l'Allemagne, soit en Écosse et en Angleterre; dans cette attente, il

prodiguait au prétendant des caresses stériles, et, au lieu de l'argent dont il avait besoin, il lui accordait ses conseils.

L'argent était aussi ce qui manquait aux souverains du nord; et Albéroni devait savoir que, pour se mettre en état d'agir, il fallait des subsides; qu'ils n'en pouvaient tirer que de l'Espagne, et qu'elle seule serait chargée des frais de la guerre d'Écosse, tandis qu'à peine elle pourrait suffire aux dépenses énormes de celle d'Italie, où il fallait transporter par mer les hommes, les chevaux, l'artillerie, les vivres, les munitions de toute espèce; au lieu que les troupes allemandes y arrivant de plain-pied, y trouveraient de tout en abondance; et, pour avoir des places d'armes, des subsistances, de l'argent même, n'auraient qu'à prononcer le nom de l'empereur. Mais, en homme qui n'avait jamais possédé de grandes richesses ni remué de grandes forces, Albéroni s'étonnait lui-même de la puissance qu'il avait créée; et l'admiration des étrangers, en voyant l'Espagne sortir, comme par un miracle, de sa faiblesse et de sa léthargie, ajoutait encore à l'enivrement où son ministre était plongé.

L'argent manquait aux vues d'Albéroni.

Il s'agissait de l'en guérir et de vaincre sa résistance. Le roi d'Angleterre prit la résolution de lui envoyer le colonel Stanhope, avec un projet de conciliation, dans lequel le régent de France demandait pour le roi d'Espagne, 1° que l'empereur le reconnût; 2° qu'il renonçât lui-même,

Le roi d'Angleterre envoie Stanhope à Albéroni.

absolument et à perpétuité, à tous les états que possédait Philippe, soit en Europe, soit dans les Indes; 3° que les maisons de Médicis et de Farnèse venant à s'éteindre, la succession de Toscane et de Parme fût assurée au fils aîné de la reine d'Espagne, et graduellement à tous ses enfants mâles, comme héritiers de ces deux maisons. A ces conditions, Philippe V devait consentir à restituer la Sardaigne, qui serait donnée au duc de Savoie, à titre de royaume, en échange de la Sicile, cédée à l'empereur et réunie à l'état de Naples. Tel était le plan du traité. Les seuls articles à débattre avec la cour de Vienne étaient la succession de la Toscane entière en faveur des enfants de la reine d'Espagne, et la renonciation absolue de l'empereur à la monarchie espagnole. Mais le duc d'Orléans était résolu de persister dans ses demandes; et le roi Georges, malgré sa déférence pour l'empereur, ne laissait pas d'assurer l'Espagne que la médiation de l'Angleterre, soutenue de celle de France, *mettrait la cour de Vienne à la raison.*

Dispositions personnelles du roi et de la reine d'Espagne.

Philippe V, à peine échappé d'une maladie alarmante, et la tête affaiblie au point qu'il croyait mourir à toute heure, qu'il se confessait tous les soirs, et retenait son confesseur jusqu'à ce qu'il fût endormi, n'était pas en état d'avoir une volonté réfléchie; mais la reine croyait trouver, dans l'assurance des successions de Parme et de Toscane, l'avantage de ses enfants. Albéroni lui

fit entendre que cette assurance était vaine, tant que la puissance de la maison d'Autriche serait dominante en Italie; que c'était l'y agrandir encore que de lui accorder la Sicile, et que le seul moyen de sauver les successions de Parme et de Toscane, était de mettre l'empereur hors d'état de les usurper.

Négociations entre Albéroni et Stanhope.

Ce fut ainsi qu'il s'en expliqua dans sa première conférence avec le colonel Stanhope. Celui-ci lui représenta que le roi d'Angleterre, pressé par l'empereur de remplir les engagements qu'il venait de prendre avec lui par leur traité de garantie et de défense réciproque, ne pouvait ni se dispenser, ni différer d'y satisfaire, quoiqu'il eût demandé du temps pour prendre une résolution, et qu'en effet il n'eût rien tant à cœur que de conserver l'alliance et l'amitié du roi d'Espagne. Albéroni lui répondit qu'il ne concevait pas pourquoi l'on se faisait scrupule de manquer aux traités, avec une puissance qui les violait tous sans pudeur; que l'empereur ne cessait d'enfreindre, en Italie, cette neutralité qu'on voulait protéger; que c'était donc contre lui seul que les garants de la paix d'Utrecht devaient prendre les armes; que la parole des souverains ne les obligeait qu'autant que leur engagement avait été un acte libre et juste; que l'abandon que le roi d'Espagne avait fait d'une partie de ses états, avait été forcé par le respect religieux qui le tenait aveuglément soumis aux

volontés de Louis XIV son grand-père, et que, du moment qu'il voyait opprimer celles de ses provinces qu'on lui avait arrachées, c'était pour lui non-seulement un droit, mais un devoir de les tirer de l'oppression. Il ajoutait que, si l'Angleterre et la France l'abandonnaient, ce serait à leur honte, et qu'un jour l'une et l'autre auraient lieu de s'en repentir.

Fausses notions d'Albéroni.

La paix de Hongrie était prochaine; et Albéroni s'obstinait à vouloir la croire éloignée. Desaleurs, nouvellement arrivé de Constantinople, ne parlait de Ragotzi que comme d'un aventurier indigne de toute croyance; et Albéroni se fondait sur les promesses de Ragotzi. Les troupes allemandes marchaient vers l'Italie; et il affectait d'en douter. Il prétendait que la guerre des Turcs avait ruiné les forces de l'Autriche; et il s'exagérait à lui-même et aux autres, celles qu'il serait en état de déployer au printemps prochain.

1718.

Attitude que prend l'Angleterre.

Cependant le roi d'Angleterre, en offrant sa médiation, avait voulu la rendre respectable : il faisait armer une escadre; et cette manière d'appuyer des propositions pacifiques inquiétait Albéroni. Il fit demander quelle était la destination de l'escadre; et, après quelques subterfuges et quelques réticences, les Anglais répondirent que leur roi espérait si bien de la négociation pour la paix, qu'il ne croyait pas avoir lieu de faire agir ses forces maritimes, et qu'il était bien résolu à ne les employer que lorsqu'il verrait toutes

voies fermées à la conciliation; mais qu'alors il ne serait pas possible de laisser allumer en Italie une guerre qui embraserait toute l'Europe. Albéroni, dès ce moment, ne compta plus sur le roi d'Angleterre; mais il s'imaginait que la nation anglaise, menacée dans son commerce, s'opposerait au départ de l'escadre, et il faisait dire, dans Londres, que, si elle passait le détroit, tout privilége en faveur des Anglais cesserait dans les ports d'Espagne. Les ménagements qu'il obtint se bornèrent à faire armer avec plus de lenteur, comme pour lui donner le temps de réfléchir et de céder; mais il en était loin encore.

Albéroni s'adresse au duc de St.-Aignan.

Il s'adressa au duc de Saint-Aignan, lui dit quelle était sa douleur de voir la France abandonner l'Espagne, et aux grandes choses qui résulteraient d'une solide union entre ces deux couronnes, il opposa l'indignité de la conduite du régent, sa servitude avec l'Angleterre, ses craintes au nom de l'empereur. Il ajouta qu'on ne s'étonnait point de voir le duc d'Hanovre favorable au chef de l'Empire, que leurs engagements étaient assez connus; mais qu'il était mal aisé de comprendre que le régent, sensible à l'honneur, aimant la gloire, et connaissant ses intérêts et ceux de son pays, prît des partis si opposés et à ses propres avantages, et à ceux du roi et de l'État, dont le soin lui était confié.

Saint-Aignan lui représenta que le premier

soin du régent et le premier besoin du royaume, dans ce moment, c'était la paix; que, pour la rendre plus solide, on y invitait le roi d'Espagne et l'empereur; que le régent et le roi d'Angleterre étaient d'accord sur les conditions; qu'ils étaient trop avancés l'un et l'autre, pour se détourner de leur route et pour revenir sur leurs pas.

Albéroni répondit, à son tour, que le roi d'Espagne ne s'éloignerait point d'un accommodement à des conditions équitables, mais que, si elles ne l'étaient pas, il saurait se défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang; que, si on l'attaquait dans son royaume, une nation qui l'avait porté sur le trône et qui l'y avait soutenu ne voudrait pas sans doute qu'il fût réduit à retourner chez elle en simple duc d'Anjou; et que, si cependant ce prodige arrivait, il faudrait bien alors prendre conseil de la nécessité.

Prétentions exagérées d'Albéroni.

Ni le régent, ni le roi d'Angleterre n'avait dessein de sacrifier le roi d'Espagne, ni de lui faire d'injustes lois. Mais ce qu'Albéroni appelait des conditions équitables, étaient des conditions folles, et non content de celles qu'on imposait à l'empereur, de renoncer absolument à la monarchie espagnole, de reconnaître Philippe V pour roi d'Espagne et des Indes, et d'assurer aux enfants de la reine les successions de Parme et de Toscane, il voulait y ajouter que la Sicile et Naples seraient rendues au roi d'Espagne; que la Sar-

daigne, à titre de royaume, passerait au duc de Savoie en échange de la Sicile; que l'empereur aurait pour lui le Milanais et le Mont-Ferrat; que les Pays-Bas catholiques seraient partagés entre la France et la Hollande; et, pour préliminaires, il demandait encore que l'empereur promît d'avance de ne plus lever de contribution en Italie, de ne plus y envoyer de troupes et de retirer incessamment celles qu'il y avait fait passer.

On sent combien la cour de Vienne devait être éloignée de faire la paix à ce prix. Aussi Albéroni n'était-il occupé qu'à se préparer à la guerre, et, ce qui soutenait toujours son courage et ses espérances, c'était le puissant intérêt qu'avaient la France, la Hollande, et sur-tout le duc de Savoie, d'abaisser la maison d'Autriche. Il pensait que la seule crainte de se trouver trop faibles du côté de l'Espagne les empêchait de s'unir avec elle, et qu'il les y encouragerait en redoublant d'efforts pour étaler un grand appareil de puissance. Il fit publier que l'Espagne aurait, au mois de mai suivant, cinquante mille hommes de pied, quinze mille hommes de cavalerie, trente vaisseaux de guerre bien équipés et bien armés, une flotte de trois cents voiles, et sur cette flotte une armée de vingt mille hommes, six mille chevaux, et une artillerie de cent cinquante pièces de canon; il comptait jusqu'aux milliers de poudre, de boulets et de bombes qu'il ferait embarquer.

Plan de guerre d'Albéroni.

Dans cet état, il proposait de former une ligue,

et d'attaquer à-la-fois les Pays-Bas et l'état de Milan; les Pays-Bas, par la Hollande et par la France réunies; le Milanais, par le roi de Sicile, soutenu des Français, tandis que les forces de l'Espagne se porteraient sur l'état de Naples et en chasseraient les Allemands.

Mais la Hollande, qu'il s'obstinait à détacher de l'Angleterre, tantôt par des promesses, tantôt par des menaces, évita constamment de compromettre son repos.

Albéroni n'obtient rien de la Hollande.

Albéroni avait du moins compté pouvoir y acheter des vaisseaux équipés et armés en guerre; mais, pour les lui vendre, il fallait la permission des états-généraux. Ils éludèrent assez long-temps une réponse décisive. Enfin, ne pas accorder sa demande, c'était la refuser. Albéroni leur déclara que le roi d'Espagne regarderait ce refus comme une offense personnelle et publique. Ils lui marquèrent leurs regrets, ce fut tout ce qu'il en obtint. Il déclama contre leur république, dit que l'amour de la patrie était éteint dans tous les cœurs, se plaignit de leurs factions, de leurs divisions intestines, de l'ascendant qu'avaient pris sur eux les nations étrangères à qui leurs chefs étaient vendus. Il leur demandait s'ils croyaient que l'empereur leur saurait gré de leur timide neutralité, s'ils croyaient que la nation anglaise prendrait les intérêts de l'Autriche et du duc d'Hanovre assez à cœur pour se déclarer contre l'Espagne, s'ils voulaient eux-mêmes être toujours

esclaves du roi Georges et de l'Angleterre, et s'ils ne profiteraient pas de l'exemple du roi d'Espagne, dont la complaisance et la modération n'avaient servi qu'à rendre les Anglais plus insolents et plus ingrats. La république ne fut pas plus émue de ses reproches que de ses menaces; il fallut renoncer à elle et ne plus penser aux Pays-Bas.

Il se réduit à proposer d'attaquer le Milanais.

Le projet dès-lors fut réduit à l'attaque de l'Italie, et, si le régent voulait y envoyer quarante mille hommes au duc de Savoie, il entrait dans le Milanais. Albéroni croyait pouvoir répondre que, ces deux puissances une fois unies avec l'Espagne, nulle autre n'oserait se déclarer pour l'empereur; que l'Angleterre, en dépit de son roi, garderait la neutralité par l'intérêt de son commerce; que la Hollande verrait cette ligue avec une tranquille joie; et il ajoutait que c'était la seule où le régent de France pût entrer honorablement.

Les ministres de Sicile et d'Espagne agissent de concert à Paris.

Le comte de Provane, que le roi de Sicile avait envoyé à Paris, s'était joint avec Cellamare, et ils ne cessaient l'un et l'autre de dissuader le duc d'Orléans de ses liaisons avec l'Angleterre, et de l'inviter à se rendre aux instances d'Albéroni. Mais Provane demandait une résolution décisive, pour empêcher le roi son maître de former d'autres liaisons. En effet, son ministre à Londres, la Pérouse, avait engagé une négociation avec la cour de Vienne; et en même temps que le roi Victor paraissait disposé au mariage du prince de Piémont avec une fille du régent, il demandait

pour ce même prince l'une des deux archiduchesses, filles de l'empereur Joseph.

Le conseil de régence presque entier contre l'Autriche.

Il était possible cependant que le duc de Savoie, menacé des deux côtés de perdre la Sicile, et incertain sur les conditions que lui ferait la cour de Vienne, voulût entrer sincèrement dans les vues d'Albéroni; et, de tous les projets de ce ministre, celui-ci était le plus raisonnable : Villars, Uxelles, Saint-Simon, Torci, la plus saine partie du conseil de régence, étaient d'avis de s'opposer à l'agrandissement de la maison d'Autriche, et de restreindre en Italie la puissance de l'empereur, soit en formant une alliance avec l'Espagne et le roi de Sicile, soit en achevant de gagner le roi d'Angleterre et ses ministres et en procurant à l'Espagne l'accommodement le plus avantageux. Mais de ces deux partis, le régent prit le plus timide; et indépendamment de l'obsession de Dubois, il y était déterminé par l'état déplorable d'où il fallait tirer la France avant de songer à la guerre, par la mauvaise foi connue de ce duc de Savoie qui changeait de parti aussi souvent et aussi promptement que la fortune changeait de face, et par la crainte de renouveler contre l'Espagne et la France la même ligue sous laquelle Louis XIV avait succombé. Peut-être aussi que l'alliance du roi d'Espagne et du roi de Sicile faisait ombrage au duc d'Orléans : car, appelé, par le traité d'Utrecht, à succéder à Philippe V, si sa couronne était vacante, le roi Victor avait le plus

grand intérêt que, dans le cas où Louis XV serait mort, Philippe V quittât l'Espagne et vînt régner en France : ce n'était donc pas entre leurs mains que le régent eût voulu se livrer ; et plus ils seraient unis ensemble, plus il avait besoin de se faire contre eux des alliés et des amis. Il faut avouer cependant que cette considération, qui seule aurait été si puissante et si décisive pour un ambitieux, parut moins toucher le régent que le besoin qu'avait l'état de jouir d'une longue paix ; et la preuve qu'il s'oubliait lui-même dans la négociation de Londres, c'est la constance inébranlable avec laquelle il y défendit les intérêts du roi d'Espagne, que sa politique lui aurait conseillé de ne pas rendre plus puissant.

Le régent se décide pour le système conciliateur.

Quoi qu'il en soit, le régent persista dans son projet de conciliation ; et Albéroni ne vit plus au monde d'autre allié pour le roi d'Espagne que le roi de Sicile, qui ne lui ôtait pas encore l'espérance de l'engager, mais qui, plus sage et plus adroit que lui, ne se laissait rechercher par l'Espagne, que pour se faire désirer davantage et mieux traiter par l'empereur.

Sur quel point roulait la négociation à Londres.

Cependant la négociation de Londres était engagée entre les ministres du roi d'Angleterre, l'abbé Dubois et Penterrieder, envoyé de la cour de Vienne ; et l'empereur ayant consenti à renoncer pour lui et pour les siens à la monarchie espagnole, le seul article de la succession au duché de Toscane retardait la conclusion. Ce n'était

pas que la maison d'Autriche y prétendît pour elle-même; mais elle demandait que la loi fût égale, et que, la maison de Bourbon y renonçant de son côté, le prince qu'on y appellerait ne fût ni de l'un ni de l'autre sang. L'empereur aurait désiré que ce fût le duc de Lorraine; mais il voulait bien s'en remettre au choix des négociateurs. L'objet de la difficulté, du côté de Vienne, était Livourne, dont le port eût donné l'entrée de l'Italie aux Espagnols; et les Anglais pour accommodement proposaient de partager en deux l'héritage des Médicis, de rétablir l'ancienne république de Pise, d'en faire dépendre Livourne, et de réserver aux enfants de la reine d'Espagne la ville de Florence avec son territoire. L'empereur, sans se refuser à ce moyen de conciliation, eût mieux aimé que l'état de Pise fût donné au duc de Lorraine; et, si la France voulait entendre à cet arrangement, on lui offrait le Barrois. Mais le duc d'Orléans prévoyait la répugnance qu'aurait le roi d'Espagne à restituer la Sardaigne; et, pour l'y engager, il persistait toujours à demander que la Toscane entière fût assurée à ses enfants.

Inquiétude et opiniâtreté d'Albéroni.

Tout pouvait se concilier en convenant que le port de Livourne serait libre; et Albéroni voyait le moment où sans lui, malgré lui, on allait décider du sort de l'Italie et des intérêts de l'Espagne; il voyait le moment où l'empereur, admis dans l'alliance de l'Angleterre avec la France et la Hollande, les allait avoir pour garants de la

sûreté de ses états. Sa résolution n'en fut point ébranlée.

Situation intérieure de l'Espagne.

Il n'était pas sans inquiétude sur la santé du roi d'Espagne, fréquemment attaqué de nouveaux accidents dont la cause était inconnue, et, quoique ce prince eût fait un testament, où il nommait sa femme régente du royaume, et que l'Angleterre l'eût assurée de son appui en cas d'événement, une régence, confiée à la marâtre de l'héritier du trône, pouvait ne pas avoir le suffrage de la nation. Il était même à craindre que, du vivant du roi, vu l'excès d'affaiblissement où sa raison était tombée, les états de Castille ne lui donnassent des tuteurs. C'était l'objet des intelligences du duc de Saint-Aignan avec les chefs de la noblesse; et, comme le régent de France voyait dans Albéroni non-seulement son ennemi personnel, mais l'ennemi du repos de l'Europe et l'ennemi plus dangereux encore du roi d'Espagne qu'il entraînait dans une guerre insoutenable, il croyait servir ce roi lui-même en conspirant contre son ministre avec les grands de son royaume, et en travaillant à le mettre sous la tutelle de ses conseils. Mais le duc de Saint-Aignan, chargé de conduire cette entreprise, ne trouvait dans les grands d'Espagne que de l'ambition sans courage et sans force, et que des esprits divisés par de vaines prétentions. Albéroni les connaissait : il savait que, haïs des peuples, ils n'avaient pas même dans leurs domaines un

village à leur dévotion; et lui, pour sa défense, il avait une armée, qu'il avait soin de bien payer et de pourvoir abondamment de tout, moyen sûr de se l'attacher. C'était là ce qui soutenait son courage et son arrogance; et avec la même hauteur qu'il contenait la noblesse espagnole, il insultait au ressentiment que les cours de Vienne et de Rome faisaient éclater contre lui.

Dispositions du pape Clément XI.

Clément XI que l'empereur accusait de partialité et de mollesse envers l'Espagne, et qui passait sa vie à prendre des résolutions et à les rétracter, à s'aliéner les partis contraires en voulant les ménager tous, à flotter d'une crainte à l'autre, et à se repentir de ses repentirs mêmes, parut enfin se déterminer à user de rigueur envers Albéroni, soit pour expier la complaisance qu'il avait eue de le revêtir de la pourpre, soit pour se laver du soupçon d'être d'intelligence avec l'Espagne et d'avoir été confident de l'entreprise sur la Sardaigne, comme il en était accusé. Il lui attribua tous les chagrins que lui donnait la cour de Vienne, lui reprocha d'avoir manqué à sa promesse, et, au lieu de secourir l'église contre les infidèles, de les avoir servis par la diversion qu'il avait faite en leur faveur; d'avoir eu même des relations avec le grand-seigneur, pour le provoquer à la guerre; enfin d'avoir osé saisir et confisquer, en Espagne, les revenus de trois évêques, chassés de leurs diocèses pour cause de rebellion; et sur ces griefs non-seulement il lui refusait les

bulles de l'archevêché de Séville, mais il le menaçait d'envoyer à Madrid un commissaire du saint-siége, pour examiner sa conduite et pour lui faire son procès.

Ses rapports avec Albéroni.

Albéroni devait connaître le caractère de Clément XI, et combien peu sa sévérité persistait contre ses frayeurs; après lui avoir tout promis, pour en obtenir le chapeau, et lui avoir manqué de parole, il en avait agi avec sa sainteté comme si elle avait dû être édifiée de sa conduite, et, nommé par le roi à l'évêché de Malaga, il l'avait suppliée de vouloir bien le dispenser de résider dans son diocèse. Le premier mouvement du pape avait été le refus de cette dispense; mais, ayant réfléchi qu'il n'était pas de sa politique de perdre ainsi le fruit de ce qu'il avait fait pour un homme si dangereux, il avait pris, pour le ménager, un expédient remarquable : il lui avait fait dire qu'il lui était impossible de le dispenser de la résidence pour plus de six mois dans l'année; mais en même temps il lui donnait avis que les décisions des conciles lui permettaient aussi de s'absenter six mois de son église, ce qui faisait l'année complète.

Plaintes d'Albéroni.

Or le cardinal demandait pourquoi cette indulgence s'était tout-à-coup démentie, et si c'était à la cour de Rome à servir le ressentiment des oppresseurs de l'Italie contre ses défenseurs et ses libérateurs ? il traitait de peur chimérique celle de l'invasion des Turcs, et de calomnie les

bruits qu'on répandait de ses relations avec eux : il ne voyait pour l'Italie d'invasion à craindre que du côté de la maison d'Autriche, et il invitait Rome et l'Italie entière à saisir avec lui le moment de briser leurs fers. Il s'étonnait des plaintes du saint-siége sur le bannissement des évêques rebelles et sur la confiscation de leurs biens au profit du roi : le saint-père avait vu, disait-il, d'un œil plus favorable, la saisie des revenus de l'église de Valence et la pension des deux mille pistoles que le roi avait accordée, sur ces revenus confisqués, au cardinal Aquaviva : à l'égard du procès dont on le menaçait, il déclarait à sa sainteté que, si le commissaire chargé de le poursuivre arrivait en Espagne, il y serait mal reçu.

Rupture entre l'Espagne et le pape.

La rupture fut déclarée entre l'Espagne et Rome; le tribunal de la nonciature fut fermé à Madrid; le nonce par des monitoires publia que toutes les grâces que le saint-père avait accordées au roi catholique, c'est-à-dire tous les impôts sur le clergé de l'Espagne et des Indes, cessaient dès ce moment. Mais Albéroni se moqua du nonce et de ses monitoires; le conseil de Castille, qu'il faisait parler à son gré, décida qu'il fallait former un tribunal pour remédier aux abus de la puissance ecclésiastique. Le roi d'Espagne, que d'Aubenton son confesseur avait obligé de demander au pape l'absolution de tout ce qu'il avait fait de déplaisant pour la cour de Rome, pieuse adresse pour le courber sous la verge

sacerdotale, le roi, dis-je, oublia ses scrupules, et d'Aubenton n'osa plus lui en donner; un ordre exprès fut signifié à tous les Espagnols qui se trouvaient à Rome, d'en sortir sur-le-champ. Ils obéirent tous; le saint-père en fut consterné; et le sacré collége lui reprocha sa sévérité imprudente. Alors ce fut Albéroni qui menaça l'église d'une plaie incurable; et le pape fut trop heureux, qu'en différant sa translation de l'évêché de Malaga à l'archevêché de Séville, il voulût bien se contenter de percevoir en même temps les revenus de ces deux églises.

Le marquis de Nancré, envoyé par le régent à Albéroni.

Autant la faiblesse de Rome encourageait l'audace et l'insolence d'Albéroni, autant la modération et les ménagements de la France et de l'Angleterre exaltaient sa présomption. Le colonel Stanhope ne s'était point lassé de combattre sa résistance; le marquis de Nancré alla se joindre à lui; et le régent l'avait chargé de présenter au cardinal l'état de la négociation où il ne restait plus actuellement à décider que l'article de la Toscane, sur lequel le duc d'Orléans promettait de ne point fléchir. Albéroni reçut Nancré comme l'envoyé d'une puissance amie; et en public il lui témoignait tant de bienveillance et d'égards, qu'on les croyait presque d'accord ensemble. Mais, dans leurs conférences, il se dédommageait de cette contrainte politique : ce n'était que plaintes amères, propos malins ou insultants, déclamations violentes. Il déplorait l'aveuglement de toute

l'Europe, et sur-tout de la France, qui laissait échapper une occasion si belle, si sûre, si facile de dérober l'Italie au joug de la barbarie allemande; il s'indignait qu'on voulût forcer le roi d'Espagne à rendre la Sardaigne, pour la faire servir d'échange à la Sicile, et pour ajouter celle-ci à la puissance de l'empereur : lui laisser Naples, y joindre la Sicile, n'était-ce pas lui procurer tous les moyens d'avoir une marine, la seule force qui lui manquait? N'était-ce pas vouloir qu'il fût le maître de l'Adriatique, de l'Archipel et du commerce du levant? Albéroni dans ce projet ne voyait que honte et folie; il ne voyait dans le roi d'Angleterre qu'un électeur tremblant et livré au chef de l'Empire; il ne voyait dans le régent qu'un ambitieux occupé du soin de sa grandeur, mais qui, prenant une fausse route, tomberait dans le précipice avant de l'avoir aperçu. L'un de ces deux princes, disait-il, sacrifiait les intérêts de la nation à sa sûreté, l'autre à ses espérances; l'un voulait s'affermir sur le trône, l'autre voulait y parvenir. Il regardait l'abbé Dubois comme un intrigant revêtu du titre de négociateur, qui, dépourvu de conseil et de sens, se laissait tromper par les Anglais; ou comme un fourbe qui leur était vendu et qui leur vendait son maître. Il ne parlait des Anglais eux-mêmes que comme d'une nation arrogante qui, depuis quelque temps, se croyait en possession de partager le monde, d'enlever les états

à leurs souverains légitimes et d'en disposer à son gré. Il protestait, quoi qu'il arrivât, que le roi d'Espagne ne changerait ni de sentiments ni de maximes; qu'avec la même fermeté qu'il avait marquée dans les temps les plus malheureux, il hasarderait tout plutôt que de subir d'indignes lois; qu'il aurait, pour s'en affranchir, quatre-vingt mille hommes de bonnes troupes, bien complètes et bien payées, des forces de mer au-delà de tout ce que l'Espagne en avait jamais eues, et les trésors du commerce des Indes; mais que, s'il fallait succomber, il mourrait les armes à la main.

Déclarations formelles du roi de Sicile.

Le roi de Sicile, de son côté, ayant appris que, dans les conférences de Londres, on était convenu de l'obliger à céder cette île en échange de la Sardaigne, se plaignait hautement qu'on voulût renverser les fondements de la paix d'Utrecht: ses ministres, la Pérouse à Londres, Provane à Paris, déclaraient, dans les termes les plus exprès et les plus forts, qu'il n'était point d'extrémité à laquelle ce prince ne fût capable de se porter, avant que de souffrir qu'on le chassât du royaume.

Les puissances médiatrices exagèrent le droit de médiation.

En effet, c'était une chose assez nouvelle, que de voir deux puissances qui se donnaient pour médiatrices, s'ériger sans aveu en arbitres de leurs voisins, disposer de leurs possessions, régler leurs droits et leur partage, faire l'échange de la Sicile à l'insu du roi de Sicile, priver le

roi d'Espagne du droit de reversion qu'il avait sur cette île par le traité d'Utrecht, ériger en fiefs de l'empire le duché de Toscane et celui de Parme, quoique l'un fût indépendant de toute souveraineté, et que l'autre ne relevât que du domaine de l'Église, et s'engager réciproquement à employer la voie des armes, pour réduire chaque puissance à souscrire à leurs décisions. Paris et Londres retentissaient de plaintes contre une médiation pareille; mais, tandis que la faiblesse proteste et que la peur menace, la force agit et n'écoute rien.

Nouvelles intrigues d'Albéroni.

La négociation s'avançait, Albéroni, pour y mettre obstacle, feignit de se réduire à demander qu'on laissât la Sardaigne au roi d'Espagne, et employa, pour l'obtenir, la médiation du régent; mais, si l'Espagne renonçait à ses desseins sur l'Italie, la Sardaigne lui était inutile, et l'obstination de son ministre à vouloir la garder, décelait sa mauvaise foi. Les Anglais répondirent que, s'il se fût expliqué plutôt, l'accommodement eût été possible, et qu'avec de l'argent, l'Angleterre et la France auraient pu le faciliter; mais que l'échange de la Sicile contre la Sardaigne une fois convenue et proposée à l'empereur, changer cette disposition, ce serait ébranler, peut-être renverser tout l'édifice de la paix. Albéroni parut aussi outré de ce refus, que s'il n'avait pas dû s'y attendre. Il redoubla d'invectives et de déclamations; il menaça les négociants anglais d'être

traités dans les ports d'Espagne avec la dernière rigueur; il ordonna même qu'on se saisît de quelques-uns de leurs navires et il les fit employer dans sa flotte. L'Angleterre lui fit entendre qu'en ménageant l'Espagne, et en ne désirant que de l'amener à la paix, elle n'était cependant disposée ni à souffrir l'injure, ni à céder à la menace; et la fougue d'Albéroni échoua contre la fermeté plus tranquille mais aussi fière de l'un et de l'autre Stanhope.

Sa dernière ressource aurait été de gagner le roi de Sicile; leur position respective les pressait de s'unir ensemble, et l'un et l'autre y semblaient disposés; mais ils se connaissaient trop bien pour compter réciproquement sur de légères apparences. En même temps que le roi Victor négociait à Vienne, il avait à Madrid un ministre caché; ce ministre était Lascaris. Il avait fait quelques avances au cardinal, et celui-ci, pour endormir la vigilance du roi Victor, sur le danger de la Sicile, avait paru répondre avec empressement aux avances de Lascaris.

Il écrit au roi de Sicile.

Le 22 mai, c'est-à-dire huit jours après le départ de la flotte, dont la destination était secrète encore, il écrivit au roi de Sicile que le roi d'Espagne ne recevrait la loi de personne; qu'il était résolu à défendre ses droits jusqu'à la dernière extrémité; que, si S. M. sicilienne voulait se joindre à lui, comme l'honneur et l'avantage des deux couronnes le demandaient, elle trou-

verait en lui un allié sûr et solide, et que leur union obligerait peut-être le roi d'Angleterre et le régent de France à changer de pensée; mais que la première condition de leur alliance devait être que les places de la Sicile fussent remises aux Espagnols; car, sans cela, il leur était impossible de rien tenter sur l'Italie, au lieu qu'avec cette facilité pour un premier débarquement, et cette retraite assurée, rien ne les empêcherait plus de passer dans l'état de Naples, dont la conquête serait facile et prompte, au moyen des intelligences pratiquées dans ce royaume, et d'une grosse armée qu'on y allait porter; que le roi d'Espagne demandait ces places, non pour en demeurer le maître et regagner par artifice un état qu'il avait perdu, mais pour les garder en dépôt, et seulement tout le temps nécessaire au succès de l'expédition; que la droiture, la sincérité, la probité de ce monarque, étaient connues, et que, si le roi de Sicile voulait bien s'y livrer avec une confiance généreuse, le roi d'Espagne y répondrait par sa reconnaissance et par des procédés encore plus généreux; que cette condition première et indispensable une fois remplie, non-seulement on profiterait de l'alarme et de la confusion où l'arrivée des Espagnols jeterait le peu d'Allemands qu'il y avait dans l'état de Naples (1), mais qu'on ferait passer in-

(1) Six mille hommes d'infanterie et quinze cents hommes de cavalerie.

continent un corps de troupes considérable dans tel endroit de la Lombardie qu'il plairait au roi de Sicile; qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et que le moyen de rendre inutile l'armement de l'escadre anglaise était de prévenir son arrivée, et de hâter le débarquement en Sicile avant qu'elle pût s'y opposer. Dans une seconde lettre du 30 mai, les instances d'Albéroni furent encore plus vives, et il redoubla d'éloquence pour persuader à Victor que deux rois également offensés par l'orgueil de la puissance impériale, également intéressés à lui donner de justes bornes, et à se préserver de son ambition, devaient se fier l'un à l'autre, et se tenir étroitement unis; qu'ils se rendraient par là indépendants et redoutables; que leur exemple engagerait les ennemis secrets de la maison d'Autriche à dépouiller de timides égards, et à se lier avec eux, pour rétablir cet équilibre d'où dépendait le repos de l'Europe, et dont leur alliance allait être l'appui; mais qu'à moins d'une confiance réciproque et entière, il fallait renoncer à une fin si glorieuse, et se résoudre à subir la loi que dictaient les médiateurs.

Ce langage était si conforme à la vérité et à la raison, que le plus soupçonneux des rois y fut trompé. Il crut, avec toute l'Europe, que l'Espagne abandonnée à ses propres forces, et n'ayant plus d'autre allié que lui, le recherchait sincèrement. Il n'en est pas moins vrai que, dans

Ce prince est trompé par Albéroni.

ce temps-là même, l'ordre d'attaquer la Sicile était dans les mains du marquis de Leyde, commandant l'expédition.

Il est à croire cependant que, si le roi Victor se fût hâté de consentir à la demande de l'Espagne, leur alliance aurait eu lieu, et l'entreprise aurait suivi le plan que proposait Albéroni; mais, quoique le duc de Savoie fût averti par del Maro, son ambassadeur à Madrid, que la Sicile était menacée, quoique les lettres même du ministre d'Espagne lui fissent entendre clairement que, de gré ou de force, il fallait que cette île fût au pouvoir des Espagnols, ce prince ne put se persuader qu'Albéroni fût assez imprudent pour oser l'attaquer avant d'avoir reçu de lui une réponse décisive, et cependant il croyait lui-même se donner le temps de conclure son alliance avec l'empereur. Il la faisait solliciter à Vienne, et le mariage de son fils avec une archiduchesse était la seule condition qu'il y mît pour préliminaire. Du reste il offrait la Sicile, et il laissait à l'équité de l'empereur à décider quel en serait l'équivalent. Ce pouvait être le Milanais avec le titre de roi de Lombardie; ce pouvait être l'état de Parme, dont on se serait emparé; on parlait même de réunir les Deux-Siciles et la Sardaigne, et de les donner à Victor en échange des états héréditaires de la maison de Savoie qu'il céderait à l'empereur.

On s'aperçut à Londres que la cour de Vienne

incidentait sur des détails de peu de conséquence, et qu'elle cherchait à éluder l'acceptation du traité. On lui supposa d'autres vues, et l'on apprit que le duc de Savoie était la cause de ces délais : on résolut de les trancher, et le roi d'Angleterre, pressé par le régent, prit sur lui de faire savoir aux ministres de l'empereur, et de lui écrire à lui-même, qu'il fallait renoncer à l'idée d'une alliance particulière avec le roi de Sicile, ou ne plus penser au traité de Londres; qu'on lui en laissait le choix, mais que, s'il différait, les puissances intéressées à ne pas voir les maisons d'Autriche et de Savoie se partager l'Italie, en prendraient de l'inquiétude, et que l'Espagne profiterait peut-être de ces nouvelles dispositions.

Calculs politiques de l'empereur.

L'empereur jugea bien qu'il n'y avait plus à balancer. Le roi Victor était connu; on savait qu'en même temps qu'il négociait à Vienne avec tant de chaleur, il négociait à Madrid; et d'un côté les risques d'une alliance mal assurée, de l'autre l'avantage sûr et présent de réunir les Deux-Siciles, de conserver les Pays-Bas, de posséder le Milanais, de n'avoir plus rien à craindre de la mauvaise volonté des peuples d'Italie, et sur-tout des Napolitains; tout cela, dis-je, mûrement considéré par le conseil de Vienne, les difficultés qu'il avait fait naître dans la négociation de Londres, commencèrent à s'applanir.

Albéroni, de son côté, voulait engager l'em-

pereur à s'accommoder avec le roi d'Espagne, sans l'intervention d'aucun médiateur, et, dans ses propositions, le roi Victor était sacrifié; mais la cour de Vienne vit si peu d'apparence à supposer qu'Albéroni eût prétendu détacher l'empereur de l'alliance de l'Angleterre, qu'elle prit cette tentative pour un moyen de déguiser l'intelligence du roi d'Espagne avec le duc de Savoie, et sa réponse fut qu'elle n'entendrait à aucun accommodement que de l'aveu des négociateurs. Ainsi cette démarche d'Albéroni, dénoncée à Londres, ne fit qu'accélérer la conclusion du traité d'alliance.

Communication du roi d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre, en faisant annoncer au roi d'Espagne que ce traité touchait à sa conclusion, l'avertissait en même temps que l'escadre anglaise allait mettre à la voile; qu'elle passerait le détroit, qu'elle était destinée à protéger la paix et le repos de l'Italie, quels qu'en fussent les aggresseurs. Cette escadre se mit en mer le 13 juin 1718, et l'on comptait que, dans un mois, elle se rendrait à Mahon. Albéroni en témoigna moins de crainte que de colère. La flotte espagnole était partie le 15 mai, et il en faisait publier le détail le plus magnifique; plus de trois cent soixante voiles, trente-trois mille hommes de troupes bien armés et bien vêtus; une artillerie de cent pièces de gros canon, de quarante mortiers, de trente mille bombes; dix-huit mille fusils de réserve, pour les distribuer aux gens de bonne volonté,

dans le pays où l'on allait descendre; des vivres pour plus de cinq mois, et deux millions de piastres fortes formant le trésor de l'armée. Il n'oubliait pas d'ajouter qu'il restait encore en Espagne quarante-deux mille hommes de bonnes troupes, et, sur les chantiers, douze vaisseaux de quatre-vingts pièces de canon; que les navires de Saint-Malo, pris dans le golfe du Mexique et dans la mer du Sud, joints à ceux qu'attendait l'Espagne, la défraieraient par leurs richesses, d'une partie de ces dépenses, et que la nation espagnole, enchantée de se voir créer une marine et des armées, était résolue de prodiguer ses biens et de verser son sang pour le service de son roi.

Intérêt de la cour de Vienne.

L'empereur n'avait dans l'état de Naples que six mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux; s'il ne s'attachait pas le duc de Savoie, il avait à le craindre, et pour aller au secours de Naples, il ne lui serait plus possible de s'affaiblir du côté de Milan. La paix n'était pas faite encore avec la Porte; et, avant que l'armée du prince Eugène pût se porter en Italie, les Espagnols et les Piémontais, agissant de concert, pouvaient avoir forcé les Allemands à repasser les monts.

La cour de Vienne avait donc intérêt d'abuser le duc de Savoie, le plus long-temps qu'il serait possible, pour empêcher, pour retarder du moins son alliance avec l'Espagne, et pour le rendre plus difficile dans les conditions qu'il en exige-

rait. Ce fut à quoi la politique allemande mit tous ses soins, et elle y réussit.

Prétentions du duc de Savoie.

Le duc de Savoie, inquiet des progrès du traité de Londres, ne laissait pas de tenir encore à l'espérance de conclure son alliance avec l'empereur. Il savait que l'article des garnisons impériales ou espagnoles à mettre dans l'état de Parme et dans celui de Toscane, formait encore une difficulté nouvelle, presque insoluble de part et d'autre. Il en prit plus de confiance, et persuadé que, sans lui, l'Espagne ne pouvait rien entreprendre, il mit son alliance avec elle à un prix si haut, qu'Albéroni fut obligé d'y renoncer : il demandait qu'en même temps que le roi d'Espagne ferait attaquer le royaume de Naples, il lui envoyât dix mille hommes en Lombardie, pour en disposer à son gré, et dix mille encore dès l'instant que l'état de Naples serait soumis; que l'entretien de cette armée fût, comme il était juste, aux dépens de l'Espagne, et que, pour suppléer à l'artillerie et aux munitions qu'elle ne pouvait pas envoyer dans le Milanais, elle en fît les frais en argent; il exigeait de plus un million d'avance et un subside considérable tant que la guerre aurait duré. Il voulait que la garnison des places conquises dans l'état de Naples, comme dans l'état de Milan, fût moitié piémontaise et moitié espagnole, mais par-tout sous les ordres d'un commandant piémontais. Il voulait commander lui-même absolument toutes les troupes combinées,

les espagnoles comme les siennes; distribuer les quartiers d'hiver et régler seul le plan des opérations : à l'égard des contributions qui se leveraient en pays ennemi, il s'en réservait la moitié et il laissait l'autre au roi d'Espagne.

Illusions d'Albéroni détruites.

Albéroni était enfin désabusé des espérances qu'il avait si légèrement fondées sur les projets du czar et du roi de Suède, il prévoyait, comme inévitable, l'alliance de l'empereur avec la France et l'Angleterre; il ne pouvait attendre de la Hollande, à force même de sollicitations, qu'une timide neutralité; il ne pouvait douter que la paix de Hongrie ne fût près de se décider et que le prince Eugène, à la tête d'une armée victorieuse, ne passât bientôt l'Apennin; il fallait donc se résoudre à subir les conditions rigoureuses que le roi de Sicile faisait au roi d'Espagne, se livrer à lui sans réserve, lui prodiguer l'argent, lui abandonner les troupes, le rendre dépositaire des provinces conquises, le rendre l'arbitre absolu et de la guerre et de la paix, ou le voir se jeter lui-même entre les bras de l'empereur. Il n'y avait qu'un milieu à prendre, celui de céder aux invitations de la France et de l'Angleterre et d'entrer dans leur alliance; Albéroni s'en éloigna plus obstinément que jamais, et en même temps, il se détermina non-seulement à se passer de l'alliance du duc de Savoie, mais à s'en faire un ennemi de plus, ce fut la dernière de ses témérités, et peut-être aussi la plus grande. Enfin toutes

ses espérances trompées et détruites l'une après l'autre ne lui laissaient plus qu'une erreur, c'était de se flatter que, si le débarquement de l'armée espagnole en Sicile était exécuté avant l'arrivée de l'escadre anglaise, cette escadre uniquement chargée de s'opposer à une descente, ayant manqué l'objet de sa destination, ne tenterait rien au-delà. Il laissa donc le marquis de Leyde, exécuter l'ordre qu'il avait reçu en partant de Cadix, de s'emparer de la Sicile. Les troupes que le duc de Savoie avait dans l'île, se réduisaient à huit mille hommes; le plus grand nombre, gens du pays, mal affectionnés à leur prince, et tout prêts à se soulever dès que les Espagnols paraîtraient sur la côte. Il fut donc aisé d'y descendre, et le débarquement s'étant fait à Palerme le 3 juillet, Philippe V y fut proclamé.

Le marquis de Leyde débarque en Sicile.

A cette nouvelle, le duc de Savoie fit arrêter à Turin l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Villamayor, et, adressant ses plaintes au régent et au roi d'Angleterre, il demanda la garantie qui lui était promise par le traité d'Utrecht; mais l'entreprise sur la Sicile était si téméraire, s'il n'y avait pas consenti, qu'on ne pouvait se persuader que le ressentiment qu'il en témoignait fût sincère, et qu'il ne fût pas en secret d'intelligence avec les Espagnols; cependant, Stanhope, le ministre que le roi d'Angleterre avait envoyé à Paris pour y dénouer avec le régent les dernières difficultés qui retardaient la quadruple alliance, et

L'ambassadeur d'Espagne arrêté à Turin.

qui, pour engager l'Espagne à y souscrire, allait se rendre en personne à Madrid, ne douta point de la sincérité des plaintes du comte de Provane, et il lui répondit : que, si le roi de Sicile accédait à la paix de Londres, sitôt qu'il en ferait remettre sa déclaration à mylord Stairs, il recevrait, en échange des mains de ce ministre, l'ordre du roi d'Angleterre à Bing, son amiral, de faire de l'escadre anglaise l'usage que le roi Victor exigerait pour la défense de ses états. Le duc d'Orléans promit, de son côté, d'écrire au roi d'Espagne, que, s'il ne retirait pas ses troupes, la France, obligée envers le roi Victor à la garantie de la Sicile, remplirait son engagement ; mais, aux instances de Provane, il répondit confidemment que la garantie ayant eu pour objet la reversion de la Sicile au royaume d'Espagne, aussibien que la concession de cette île au duc de Savoie, l'engagement était indivisible, et qu'attendu que le traité de Londres l'y faisait manquer d'une part, il s'en croyait dispensé de l'autre. Il ajoutait qu'il n'avait point d'armée navale à opposer à la flotte espagnole, et que sa médiation était le seul secours qu'il pût offrir au roi Victor.

Le régent avait désiré le mariage de sa fille, mademoiselle de Valois, depuis duchesse de Modène, avec le prince de Piémont; le roi Victor, comme je l'ai dit, demandait une archiduchesse, fille de l'empereur Joseph ; et, soit que le régent en eût quelque dépit, soit qu'il prît plaisir

à voir le plus rusé des princes trompé lui-même, il est vrai qu'il parlait de l'invasion de la Sicile comme d'un tour d'adresse qui le réjouissait : il disait à ses familiers, que le renard était pris au piége.

Tout est convenu à Londres.

Cependant tous les articles du traité de Londres étaient réglés entre l'empereur, la France et l'Angleterre. On y laissait la voie ouverte à l'accession de la Hollande, du duc de Savoie et du roi d'Espagne, mais on était décidé à ne pas l'attendre.

Bases du traité.

Les garanties de la triple alliance renouvelées dans celle-ci, et l'empereur admis dans cet engagement d'une défense réciproque; sa renonciation absolue et à perpétuité, pour lui et pour ses descendants aux états d'Espagne et des Indes; les successions des duchés de Parme et de Toscane assurées à dom Carlos, et graduellement à tous les enfants du même lit; seulement le port de Livourne réservé libre, et la garde des deux duchés confiée à six mille Suisses ; la Sardaigne restituée par le roi d'Espagne et cédée au duc de Savoie, à titre de royaume, en échange de la Sicile réunie à l'état de Naples et mise au pouvoir de l'empereur, formaient la teneur du traité.

On n'avait aucune inquiétude sur l'accession de la Hollande; celle du duc de Savoie était forcée par l'invasion de la Sicile; et quant à celle de l'Espagne, la France et l'Angleterre s'en rendaient responsables et s'engageaient à l'obtenir.

D'un autre côté, la paix entre les Turcs, l'em-

pereur et les Vénitiens touchait à sa conclusion; et le prince Eugène, à la tête d'une armée victorieuse, allait marcher vers l'Italie, et se joindre au duc de Savoie, avec le droit d'être soutenu par la France et par l'Angleterre, contre l'Espagne, abandonnée et dénuée de tout secours.

Conduite inexplicable d'Albéroni.

Ce fut dans cette position, qu'aux plus vives instances du comte de Stanhope et du marquis de Nancré, Albéroni ne répondit que par de violents reproches contre le roi d'Angleterre, et par des déclamations injurieuses et menaçantes contre le duc d'Orléans.

Déclaration sur la destination de la flotte anglaise.

Le 13 juin, l'escadre anglaise avait mis à la voile; et, le 24, Stanhope, qui n'était pas encore parti de Londres, avait déclaré à Monteleon, ambassadeur d'Espagne, que les instructions données à l'amiral lui prescrivaient toutes sortes d'égards pour la flotte espagnole, à moins qu'elle ne fît sur l'Italie quelque entreprise contraire à la neutralité dont le roi d'Angleterre s'était rendu garant; mais que, dans le cas où elle tenterait quelque projet d'attaque ou de descente, l'amiral avait l'ordre exprès de s'y opposer.

Bing, en passant, avec son escadre, devant Cadix, au mois de juillet, avait tenu le même langage : il avait annoncé que ses ordres étaient d'abord d'insister auprès du roi d'Espagne, pour obtenir de lui une suspension d'armes; de lui offrir le secours de sa flotte, pour ramener les troupes qu'on aurait débarquées en Sicile ou en

Italie, et la continuation des bons offices de l'Angleterre pour une conciliation; mais que, si S. M. catholique persistait à vouloir troubler les possessions garanties, il lui était prescrit d'employer toutes les forces qu'il commandait à la défense de ces états, et au maintien de la neutralité et du repos de l'Italie entière.

Conjectures d'Albéroni.

Si la destination secrète de cette escadre anglaise était, comme on l'a dit, de détruire la marine espagnole dès sa naissance, au moins aurait-il dépendu d'Albéroni de la sauver, ou de convaincre les Anglais de la plus noire perfidie. Mais ce ministre ne voulut pas voir que les résolutions les plus froides étaient communément les plus fermes, et que plus l'Angleterre mettait de modération dans ses menaces, plus elle était déterminée à les effectuer, si l'on n'y avait point d'égard. Il prit tous ces ménagements pour les effets de la crainte où étaient les Anglais de perdre avec l'Espagne les avantages de leur commerce, ou de la peur qu'avait leur roi lui-même d'indisposer sa nation. Ainsi, plus entêté, plus opiniâtre que jamais, il répondit que la déclaration de l'amiral étant une rupture, il était juste qu'elle fût réciproque, et que, dès ce jour même, le roi d'Espagne, libre envers l'Angleterre de tout engagement, faisait cesser les priviléges qu'il lui avait prodigués si généreusement. L'escadre anglaise avait donc passé le détroit, et fait voile vers le port de Naples, où elle se rendit de Ma-

hon, d'où elle était partie le 22 juillet, sans qu'Albéroni pût encore se persuader qu'elle eût réellement l'ordre et la résolution d'en venir aux hostilités.

Ses espérances.

L'imagination mobile et pétulante de ce ministre avait épuisé toutes ses ressources; mais son orgueil soutenait son courage; et, tandis que l'escadre anglaise allait attaquer et détruire la flotte espagnole sur les mers de Sicile, il s'applaudissait à Madrid d'avoir fait sortir, disait-il, comme du fond de la mer, cette flotte de cinq cents voiles, dont l'armement étonnait l'Europe et en imposait même aux Anglais. Il se félicitait de la réduction de Palerme, bientôt suivie, à ce qu'il croyait, de la conquête de la Sicile entière, où il aurait une armée de trente-cinq mille hommes, qui, se portant sur l'État de Naples, en chasserait les Allemands, et les réduirait pas à pas à évacuer l'Italie, avant que l'armée du prince Eugène, que l'armée des Turcs occuperait encore au moins une campagne, eût le temps de les secourir.

Signature du traité de Londres. Destruction de la flotte espagnole.

En peu de temps il apprit combien ses illusions l'avaient trompé. La paix de Passarowitz avait été signée le 22 juillet; le 2 août, la quadruple alliance le fut à Londres; le 10 du même mois, la flotte espagnole fut attaquée par l'escadre anglaise, à la vue de Syracuse; le 11 à midi, ce qui restait de cette flotte si vantée était à peine en état d'échapper à la poursuite de l'ennemi.

Bing, en sortant du port de Naples, avait commencé par jeter en Sicile un corps de troupes allemandes; et, dans le combat qu'il avait livré au marquis de Leyde, il avait pris ou fait périr, en moins de six heures, vingt-trois vaisseaux espagnols. Tout le reste était dispersé; Bing était maître de la mer; les Espagnols débarqués en Sicile étaient livrés à leur propre courage, sans espérance d'aucun secours, et ne pouvaient manquer d'être accablés par les forces que l'empereur avait désormais toute liberté de faire passer dans cette île.

Arrogance d'Albéroni.

Albéroni devait sentir enfin que la loi de la paix était pour lui la loi de la nécessité. Mais, dans le salut de l'Espagne, il voyait sa propre ruine : convaincu, par l'événement, d'une folle témérité, et démenti dans toutes les promesses dont il avait bercé la faiblesse du roi d'Espagne et l'ambition de la reine; s'il cessait de leur être nécessaire, il se croyait perdu. Il se roidit donc sur le bord du précipice où il allait tomber; et, pressé par Stanhope d'accéder à la paix, il en dicta les conditions, et les fit aussi arrogantes, que s'il avait parlé aux vaincus au nom du vainqueur.

Stanhope part de Madrid.

Stanhope qui l'estimait, qui l'aimait personnellement, parce qu'il lui trouvait des traits d'une ame ferme et d'un grand caractère, perdit enfin l'espérance de modérer cette tête exaltée. Il prit congé de LL. MM. CC., et vint à Paris concerter

avec le duc d'Orléans les moyens de forcer l'Espagne à se tenir tranquille et satisfaite du partage qu'on lui assurait.

Ce qu'eût demandé la situation de l'Espagne.

Le duc d'Orléans l'avait fait ce partage, le meilleur qu'il était possible, plus avantageux même que n'aurait dû l'attendre une puissance si faible encore; et si Albéroni avait été sage, il eût dissimulé, il eût cédé aux circonstances; et, au lieu de mettre au hasard d'un seul événement toutes les forces de l'Espagne, ces forces qu'il n'avait tirées d'un royaume épuisé que par un violent artifice, il aurait laissé prendre à cette puissance précoce un accroissement naturel : il devait savoir que l'agriculture, le commerce, la navigation, l'industrie, la population, pouvaient seules en être les sources durables; et c'était là ce que son génie, aidé de la paix et du temps, devait songer à rétablir. L'Espagne aurait trouvé assez d'occasions de reprendre ses avantages, et n'eût pas manqué d'alliés, pour réclamer et soutenir ses droits.

Pourquoi Albéroni ne réussit nulle part.

Mais Albéroni donna tout à l'ostentation et rien à la prudence. Il oublia qu'en fait d'élévation rien de soudain n'était solide : il eut la vanité de vouloir étaler ce qu'il appelait les prodiges de son administration; et, s'en éblouissant lui-même, il risqua tout et ne calcula rien. Plus intrigant que politique, il remua sans cesse et n'avança jamais dans aucune négociation. Par-tout il échoua pour n'avoir regardé que le but et ja-

mais l'obstacle, ou pour avoir voulu, à toute force, le renverser ou le franchir. Il prétendit inspirer son audace aux petits princes d'Italie; son imprudence au duc de Savoie; sa fougue aux États de Hollande; aux Turcs, son opiniâtreté après la perte de deux batailles; aux Anglais, le même intérêt qu'avait la maison de Bourbon d'affaiblir la maison d'Autriche, à l'électeur d'Hanovre, son ardeur d'abaisser la puissance de l'empereur; à celui-ci, l'oubli de son ambition et de ses pertes encore récentes : il voulait lui persuader de se détacher de l'Angleterre pour s'allier avec l'Espagne; et sur la périlleuse promesse du Milanais, il espérait lui faire abandonner l'État de Naples : il s'étonnait que le régent de France ne fît pas à l'Espagne le double sacrifice de sa sûreté personnelle et d'une paix si nécessaire au rétablissement des forces de l'État; enfin, au lieu de l'argent, dont le Nord avait un besoin si pressant, il y envoyait des paroles, et, dans l'impuissance où il était de subvenir aux frais et d'une guerre en Allemagne, et d'une descente en Écosse, il croyait que, sur ses promesses, Charles XII allait s'embarquer et le czar marcher vers Hanovre. Ainsi, prenant les hommes et les choses à contre-sens de leur caractère et de leur pente naturelle, il s'obstinait à leur donner la direction de ses desseins et l'impulsion de sa volonté, et finissait par s'indigner d'y trouver de la résistance. Il s'en prenait à la mollesse, à l'incapacité

des ministres d'Espagne dans les cours étrangères : leur prévoyance lui était importune, leur modération odieuse; il eût voulu qu'en Angleterre, Monteleon eût soulevé le parlement et la nation; il ordonnait à Cellamare de déclarer au duc d'Orléans que le roi d'Espagne ne voulait accepter ni le projet du traité de Londres, ni tel autre qu'on lui offrirait, même avec la cession du royaume de Naples; qu'il voulait se venger de ceux qui osaient prétendre lui imposer des lois; et qu'il tâcherait en même temps d'ouvrir les yeux à tous les bons Français sur le mauvais usage que l'on faisait de l'autorité de la régence. Il ordonnait à Beretti de déclarer à la Hollande que son maître ne recevrait jamais la loi barbare que ses faux amis, ceux qui avaient reçu de lui le plus de bienfaits, prétendaient lui faire subir; il lui ordonnait de ne parler de la quadruple alliance, que comme d'un projet injuste, criminel, abominable, que la Hollande se repentirait d'avoir seulement écouté; et en même temps qu'il faisait de Beretti un déclamateur à la Haye, il faisait à Paris de Cellamare un conspirateur.

Ce fut donc autant pour forcer le roi d'Espagne à se délivrer de ce ministre turbulent, que pour l'engager à souscrire à la paix générale, que le roi d'Angleterre laissa continuer les hostilités commencées; et la nation anglaise y trouvait elle-même trop d'avantage pour s'y opposer.

Insuffisance des forces de l'Espagne.

La marine espagnole n'était pas en état de se montrer sur les mers; le peu qu'il en restait dans les ports d'Amérique, y fut bloqué par les Anglais; ils firent seuls tout le commerce du Nouveau-Monde; et le régent fut accusé de les avoir trop bien servis. Dans ce moment, tout l'argent du royaume passait dans la caisse de Law; et Londres et Vienne, par Dubois, leur agent, tiraient de cette caisse des subsides énormes. Ainsi, d'un côté, par la folie et l'obstination d'Albéroni, de l'autre, par la faiblesse et la facilité du duc d'Orléans, l'or des Français allait soudoyer les troupes allemandes et les flottes anglaises, pour achever de ruiner l'Espagne. Le duc d'Orléans se flattait que le secret de ses subsides lui serait gardé; il se trompait : ses alliés avaient trop d'intérêt de lui rendre l'Espagne irréconciliable. Il se flattait aussi de pouvoir modérer ces secours à sa volonté, et d'éviter avec l'Espagne une rupture ouverte; il se trompait encore : la volonté qui le gouvernait, ce n'était plus la sienne, mais celle de Dubois, revenu triomphant de Londres, admis au conseil de régence, toujours méprisé de son maître, mais absolu auprès de lui, par l'ascendant incompréhensible qu'il avait pris sur sa faiblesse; vendu à l'Angleterre, dont il avait dès-lors, et dont il eut toute sa vie une pension de cinq cent mille livres, et dévoué à l'empereur, par la protection duquel il voulait obtenir la pourpre.

La caisse de Law ouverte aux cours de Londres et de Vienne.

Vrai motif du régent.

Il n'est pourtant pas vraisemblable que le régent se fût exposé au reproche d'avoir fait du roi l'ennemi déclaré de son propre sang, si la conspiration de Cellamare, découverte à Paris, à la fin de la même année, ne l'avait pas réduit à cette extrémité. L'objet de la conspiration, comme on le verra dans la suite, était de soulever Paris et les provinces contre l'autorité du duc d'Orléans, comme usurpée et oppressive; de convoquer les États du royaume pour lui en ôter la régence et la donner au roi d'Espagne, qui se serait choisi lui-même un lieutenant et un conseil pour l'administrer en son nom.

Si ce complot mieux concerté avait eu son exécution, non-seulement il eût livré la France à des factions domestiques, mais à tous les maux d'une guerre en même temps étrangère et civile : car les alliés du régent n'auraient pas manqué d'accourir. Ainsi d'une conspiration qui semblait lui être personnelle, il fut aisé au duc d'Orléans de faire, aux yeux de la nation et de l'Europe entière, une entreprise méditée contre l'État, contre le roi lui-même; et dans la personne d'un ambassadeur, cet abus de son ministère était une violation manifeste du droit des gens. Il y avait donc tout lieu de croire que la conduite de Cellamare serait désavouée par le roi d'Espagne; et, lorsqu'il lui fut renvoyé, la plus légère marque de mécontentement, la moindre apparence de disgrâce aurait satisfait le régent. Mais Cellamare,

au lieu d'être puni, fut hautement récompensé; à son arrivée en Espagne, il fut nommé vice-roi de Navarre, tant l'impudence d'Albéroni dédaignait tout ménagement.

Irrésolution du duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans, poussé à bout, ne laissait pas d'avoir encore une sincère répugnance pour une guerre avec l'Espagne; et personnellement avec Philippe V. Rien de plus funeste aux deux branches de la maison de Bourbon, rien de plus dangereux pour lui-même : il le sentait, et Saint-Simon, auquel il confia son irrésolution et ses perplexités sur la situation pressante et pénible où il se trouvait, lui en dit son sentiment avec une éloquence digne de Démosthène. « S'il y « avait, lui dit-il, un devin, un prophète, qui « sût clairement l'avenir, et qui fût en pouvoir « et en volonté de répondre à vos consultations, « n'est-il pas vrai qu'il y aurait de la folie à en- « treprendre une guerre sans avoir su de lui aupa- « paravant quel en serait le succès? Si ce pro- « phète ne vous annonçait que places et batailles « perdues, n'est-il pas vrai encore que vous n'en- « treprendriez pas cette guerre, et que rien ne « pourrait vous y entraîner? Et moi, j'ose vous « dire que, sur la guerre dont il s'agit, votre ré- « solution devrait être aussi fermement la même, « si cet homme merveilleux ne vous promettait « que victoires et que succès. Car, dans l'un et « dans l'autre cas, vous affaiblissez le royaume; « vous en agrandissez d'autant les ennemis natu-

Discours éloquent de St.-Simon.

« rels, parce que vous vous laissez entraîner à
« la guerre; vous tentez toute une nation, ac-
« coutumée à respecter l'aînesse dans la maison
« de ses rois; vous hasardez un pouvoir précaire;
« vous donnez lieu de croire que vous ne l'em-
« ployez que pour votre intérêt personnel, et que
« pour acheter au dépens de l'État, et de tout
« l'or et de tout le sang répandu depuis la mort
« du feu roi d'Espagne, pour acheter, dis-je, un
« appui étranger contre les droits de Philippe V
« sur la France, droits dont vous avouez par-là
« toute la force. Et, dans le cas des plus heu-
« reux succès, qu'on vous forcera de pousser
« plus loin que vous n'aurez voulu, où en se-
« riez-vous, si, le roi d'Espagne, à bout de
« moyens, vous laissait faire, entrait en France
« désarmé, et publiait qu'il vient se livrer à ces
« mêmes Français qui l'ont mis sur le trône et
« qui l'y ont soutenu, qui sont les sujets de ses
« pères et de son neveu paternel; qu'il ne vient
« que pour les secourir, et que pour prendre la
« régence que sa naissance lui donne, sitôt que
« son absence cesse de l'en exclure, et arracher
« le roi son neveu, sa nation et son héritage des
« mains d'un gouverneur tel qu'il lui plaira de
« vous représenter? Je ne sais, ajouta Saint-Si-
« mon, quelle en serait la révolution; mais, je
« vous confesse, monsieur, à vous tout seul,
« que pour moi, qui n'ai jamais été connu du
« roi d'Espagne que dans sa plus tendre jeunesse,

« moi, dont il n'a jamais entendu parler depuis « qu'il est en Espagne, qui suis à vous de tous « les temps, qui ai tout à attendre de vous et « rien au monde de nul autre, je vous confesse, « dis-je, que, si les choses en venaient à ce point, « je prendrais congé de vous avec larmes, j'irais « trouver le roi d'Espagne, je le tiendrais pour « le vrai régent, et pour le dépositaire légitime « de l'autorité et de la puissance du roi mineur. « Que, si, tel que je suis pour vous, je pense de « la sorte, que pouvez-vous espérer, monsieur, « de tous les autres bons Français? »

Ce discours fit son impression; mais, sur une ame faible et obsédée par Dubois, cette impression fut peu durable, et, dans l'alternative de laisser auprès du roi d'Espagne un ministre, son ennemi et son ennemi déclaré, plus insolent, plus hardi que jamais, semer en France, contre lui, la sédition et la discorde, ou de forcer ce roi, par l'appareil et les approches de la guerre, de lui faire justice et à toute l'Europe de cet audacieux, trop long-temps impuni, il fut aisé de lui faire entendre qu'il n'y avait pas à balancer. Ainsi la guerre fut déclarée le 2 janvier 1719.

Au mois de mars, une armée française s'avança vers les Pyrénées; et, tandis que, par ses agents, Albéroni faisait inonder Paris de libelles, guerre obscure des intrigants, Berwick passait les monts et allait assiéger Fontarabie et Saint-Sébastien, les deux barrières de l'Espagne.

Le manifeste du roi de France, écrit par Fontenelle, fut trouvé faible et trop fardé. Pour être fort, il fallait qu'il fût simple, qu'il fût absolument dirigé contre Albéroni, comme l'auteur et le moteur de l'entreprise sur la Sicile et du complot de Cellamare; comme l'ennemi de l'Espagne, de la France et de l'Europe entière, dont il troublait seul le repos. Que Philippe V le renvoie, aurait pu dire le manifeste, la France est désarmée et la concorde est rétablie; mais, s'il persiste à se livrer à ce pernicieux ministre, les garants de la paix iront lui arracher le perturbateur de la paix.

Manifeste de la France, ouvrage de Fontenelle.

Les libelles d'Albéroni ou de ses émissaires, et singulièrement la lettre du roi d'Espagne au roi de France, qu'elle fût vraie ou supposée, firent quelque bruit dans Paris; mais, sur des esprits emportés par le tourbillon du système (car il était alors dans toute son activité), les impressions de l'intérêt public et de la querelle des rois furent faibles et passagères.

Ce qui excita le plus de murmures, ce fut l'incendie des ports d'Espagne; ce fut d'apprendre que l'un des généraux français, le marquis de Silly, après avoir passé la Bidassoa avec un détachement de l'armée, s'étant jeté sur le port du passage, dont Albéroni avait fait le dépôt principal des constructions de la marine espagnole pour l'Océan, tous les magasins de ce port et six vaisseaux sur le chantier avaient été réduits en

La guerre contre l'Espagne fait murmurer à Paris.

cendre; que le chevalier de Givri avait surpris de même le port de Centena, et y avait brûlé trois vaisseaux près d'être lancés à la mer; que les Anglais étaient entrés dans ce même port de Vigo, où, quelques années auparavant, ils avaient brûlé les galions, et qu'après en avoir enlevé six vaisseaux, ils avaient livré aux flammes toutes les munitions qu'on y avait amassées si follement et à si grands frais pour une descente en Écosse. Mais la France, qui ne sentait pas encore assez par elle-même l'importance d'une marine, ne fut pas affligée, comme elle aurait dû l'être, de voir que de ses propres mains on lui faisait détruire celle de son allié naturel.

Philippe V marche en personne contre Berwick.

Le roi d'Espagne à la tête de son armée avait marché vers la Biscaye, accompagné de la reine et d'Albéroni qui le flattait qu'à son approche les troupes françaises poseraient les armes ou passeraient sous ses drapeaux. C'était son unique espérance; car son armée était trop faible pour se commettre avec l'armée de Berwick. Il la trouva devant Fontarabie, faisant le siége de cette place; mais il se tint à trois lieues de distance; et, de son camp, il fit répandre dans celui des Français, des déclarations par lesquelles, en qualité de régent de France, il les invitait à se joindre à lui, pour se tirer de l'oppression. Cette dernière tentative d'Albéroni fut sans effet. Il avait mal jugé d'une nation qui ne connaît, sous les drapeaux, que son roi et son général, et qui d'ailleurs

ne se croyait rien moins qu'opprimée par le régent.

Il était possible qu'au moment de la guerre, quelques officiers principaux, comme Villars et d'Asfeld, eussent refusé de servir contre le roi d'Espagne; mais le maréchal de Berwick, quoique son ancien défenseur, donnait l'exemple de la discipline. Son fils, le duc de Lyria, était dans l'armée espagnole, et marquait de la répugnance à combattre contre son père; Berwick lui écrivit de faire son devoir. Le même esprit qui conduisait le général, anima son armée; et, pour ne rien dissimuler, l'argent de la banque, prodigué à ceux qu'on employait dans cette guerre, avait levé bien des difficultés. Esprit de l'armée française.

Fontarabie se rendit le 16 juin, après dix-huit jours de tranchée ouverte; Saint-Sébastien capitula de même, le 1er août; et l'armée française, ayant pénétré, par le Roussillon, dans la Catalogne, y prit la ville et le château d'Urgel, le 28 du même mois, en présence de l'armée espagnole, qui avait suivi ses mouvements, mais qui n'osa rien hasarder. Alors, du moins, Philippe aurait dû reconnaître l'illusion de ses espérances; mais le bandeau était si épais, et sur ses yeux et sur ceux de la reine, que, pour le percer, il fallut toute l'évidence d'un malheur sans ressource de tous côtés : que, de sur l'escadre anglaise, dix-huit mille Allemands ayant passé dans la Sicile, le marquis de Leyde avait été forcé de lever le Situation désespérée de l'Espagne.

siége de Mélasso; qu'après un combat vigoureux et sanglant, il leur avait abandonné son camp, ses blessés, ses malades, ses magasins de vivres et de fourrages, et qu'ils avaient déja repris la citadelle de Messine. Ce coup de foudre rompit l'enchantement où les promesses d'Albéroni tenaient le roi et la reine d'Espagne. Ce fut l'époque de sa décadence. Cependant telle était la frayeur que son crédit avait inspirée, que, tout chancelant qu'il était, personne encore n'osait l'attaquer, et qu'il fallut employer l'intrigue, pour engager, dans le plus grand secret, Laura Piscatori, nourrice de la reine, d'Aubenton, confesseur du roi, et l'envoyé de Parme, le marquis de Scotti, à parler sans ménagement. La nourrice dit à la reine que toute l'Espagne gémissait des malheurs où l'avait plongée et dont la menaçait encore l'imprudence d'Albéroni. Le confesseur fit entendre au roi que la Sicile était perdue; que l'armée française allait pénétrer jusque dans le cœur de l'Espagne; que cette guerre, déja si malheureuse, était insoutenable; qu'il n'y avait point de paix à espérer pour lui, sans la chûte du cardinal, et qu'il devait ce sacrifice à l'amour de ses peuples, dont il assurait le repos; le ministre de Parme tint le même langage, et Albéroni fut chassé. Un billet de la main du roi lui ordonna de sortir d'Espagne, sans le voir et sans voir la reine; il obéit, et obtint de la France le passage et la permission de s'embarquer à Marseille, d'où

Alberoni est chassé.

il devait se rendre à Gênes. Ce fut dans ce passage, dit Saint-Simon, que le chevalier de Marcieux, homme adroit et intelligent, qu'on avait chargé de l'accompagner, depuis la frontière jusqu'en Provence, *apprit de lui cette anecdote si précieuse de la disgrâce de la princesse des Ursins, convenue entre les deux rois.* Cette anecdote n'est-elle pas un mensonge d'Albéroni, dans sa fureur contre le roi d'Espagne?

Ce que devint Albéroni.

En Italie il fut d'abord errant, Rome lui était interdite, et le saint-père, qui ne lui pardonna jamais ses perfidies, ses insolences, et la honte qu'il lui avait fait subir en le forçant de le revêtir de la pourpre, voulait qu'on lui fît son procès; mais cet exemple tirait à conséquence, et le sacré collége ne fut pas cette fois de l'avis de sa sainteté. Un an après, Clément XI mourut, et Albéroni, délivré du seul ennemi qu'il eût à craindre, alla jouir paisiblement à Rome d'une fortune qu'il avait eu soin de s'assurer hors de l'Espagne, et qu'il n'avait pas manqué de rendre convenable à sa dignité. Les successeurs de Clément XI ne crurent pas devoir hériter de sa haine pour un homme, dont le caractère était moins déplacé à leur cour que par-tout ailleurs; il y fut admis aux emplois. On dit même que, dans les conclaves, il eut un grand nombre de voix pour arriver à la papauté. C'eût été quelque chose de curieux à voir qu'une tête aussi bouillante et aussi orageuse sous la tiare. Que n'eût pas fait

du pouvoir des clefs et de celui de l'anathême, un fourbe aussi hardi, aussi déterminé, aussi fougueux qu'Albéroni; et à quel point n'eût-il pas relevé la puissance sacerdotale, s'il ne l'avait pas renversée.

Il avait enlevé le testament de Charles II.

En quittant l'Espagne, il avait eu l'audace d'en enlever le testament de Charles II, titre désormais inutile, mais dont sans doute il se proposait de faire présent à l'empereur pour trouver grâce auprès de lui. On s'aperçut de ce larcin avant qu'il fût hors du royaume, et on se contenta de le lui arracher. De Montpellier et de Marseille, avant de s'embarquer, il eut la bassesse et la démence d'écrire au régent, pour lui offrir les moyens de faire la plus dangereuse guerre à l'Espagne. Le régent méprisa cet excès de rage, d'un traître que le roi d'Espagne avait tiré de la poussière, qu'il avait élevé à un si haut degré de fortune, d'autorité et de grandeur, et qui voulait faire servir à la ruine de ce prince la connaissance intime qu'il lui avait donnée de ses affaires, en lui abandonnant son pouvoir.

Mais à Rome, tout fut couvert, tout fut protégé par la pourpre : « Ce qui prouve, dit Saint-Simon, quel est l'aveuglement des rois, de souffrir dans les grandes places des hommes dont le privilége le plus spécial est l'impunité de tout ce qu'il y a de plus infâme et de plus criminel en tout genre; ingratitude, infidélité, révolte, félonie, sans qu'il en soit rien, pas même dans l'opinion

qui semble y être accoutumée par les exemples de tous les temps. »

Ce qu'il eût pu faire s'il eût été archevêque de Séville.

La conduite d'Albéroni, éclairée par ces exemples, fut d'employer toute la puissance dont il était dépositaire à se rendre absolu et redoutable dans sa place; important aux yeux de l'Europe, formidable à la cour de Rome, et plus encore, nécessaire à ses maîtres. Heureusement pour eux, la cour de Rome, d'autant plus irritée de sa mauvaise foi que dans l'art même où elle excelle, le fourbe l'avait surpassée, avait eu le courage de lui refuser constamment les bulles de l'archevêché de Séville, dans lequel, à la tête d'un clergé factieux, qu'il aurait eu l'art de gagner, il se serait rendu le tyran de l'Espagne, et aurait pu forcer le roi lui-même à le craindre et à le garder.

Jugement sur Albéroni.

A l'égard des talents, personne ne fut plus capable que lui de l'administration intérieure d'un grand royaume. L'activité, l'application, le courage, l'intelligence, l'esprit de détail et d'économie, la prudence même et l'habileté dans l'étendue de ses lumières, et une fermeté inébranlable dans ses résolutions, faisaient de lui, pour le dedans, un ministre du premier ordre; mais en politique, il eut, je crois, les plus grands de tous les défauts; une effronterie dans sa mauvaise foi qui écartait toute confiance, une pétulance d'humeur qui ne considérait et ne ménageait rien, une imagination ardente et vagabonde, que la raison d'État ne put jamais dompter; un coup-d'œil

étendu, mais vague, errant, mal assuré, qui visait loin, sans jamais viser juste; des idées vastes, mais creuses, éparses et incohérentes, et cette chaleur, sans lumière, absolument opposée au sang-froid d'un esprit sage et clairvoyant. On a prétendu que la fortune lui avait manqué : n'est-ce pas lui plutôt, qui avait manqué à la fortune? Trois puissances dominantes en Europe assuraient à Philippe V la tranquille possession de l'Espagne et des Indes, et se rendaient pour lui garantes de cette paix durable, qui était le plus pressant besoin d'un royaume épuisé, ruiné par dix ans de guerre. Albéroni n'en voulut point; un ministère pacifique et restaurateur eût fait sa gloire, il la dédaigna. Il pouvait être modestement et solidement grand; il ne sut être que fanfaron; il fit du roi d'Espagne, un aventurier qui allait d'un prince à l'autre, leur offrant ce que l'on savait bien qu'il ne voulait ou ne pouvait donner; au duc d'Orléans, l'assurance de succéder à la couronne; au duc de Savoie, le Milanais; à la Hollande et à la France, le partage des Pays-Bas; aux princes du Nord, des subsides; à l'Angleterre, des priviléges dont le plus fort n'a jamais besoin. Albéroni, long-temps obscur, et tout-à-coup porté dans une place dont l'élévation l'étourdit (1), s'acquitta supérieurement bien de ce

(1) *Il n'a pas eu le temps de compter les échelons*, disait madame des Ursins.

qui était de sa sphère; mais les projets qu'il voulut embrasser exigeaient des lumières qu'il n'avait point acquises. La science des hommes ne se devine point, et moins encore celle des cours: de là, cette politique incertaine et témérairement hasardeuse, qui le trompa sans cesse, et ne trompa que lui.

Successeurs d'Alberoni.

Les ministres qui succédèrent à son autorité, Bedmar et Grimaldo, furent aussi favorables à la conclusion de la paix qu'il y avait été contraire; et LL. MM. CC., avec quelque regret de renoncer à la Sicile, s'y déterminèrent enfin. Les Hollandais avaient accédé au traité d'alliance le 16 février 1719. Le ministre d'Espagne à la Haye, Beretti Laudi, le signa au nom de son maître le 17 février 1720. Le marquis de Leyde, au moment de risquer une bataille contre les Impériaux, commandés par Merci, reçut l'ordre de se retirer de Sicile; il en ramena vingt-quatre mille hommes de trente-cinq qu'il avait embarqués; et le duc de Savoie ayant subi lui-même la loi commune de la paix, la Sardaigne lui fut remise à titre de royaume en échange de la Sicile.

L'Espagne accède au traité de Londres. 1720.

Combien cette courte guerre fut nuisible à l'Espagne.

La campagne de 1719, qui avait commencé et fini la guerre, n'en avait pas moins fait à l'Espagne un mal irréparable. La paix lui rendit bien ses places, mais elle ne lui rendit ni ses vaisseaux brûlés, ni ses magasins de marine, et elle la laissa, comme la France, hors d'état, pour long-temps, de faire respecter son commerce et son pavillon.

Ce serait là réellement un grand crime de la régence, s'il avait été volontaire; mais il est sûr que le duc d'Orléans n'eut jamais l'intention de nuire au roi d'Espagne; que, dans la négociation de Londres, il avait défendu ses droits comme eût fait son ambassadeur; qu'il avait mis la plus grande force à exiger que la Toscane fût assurée à ses enfants; qu'il n'y aurait eu ni sûreté pour lui, ni tranquillité pour sa régence, tant qu'il aurait laissé Albéroni le maître de l'Espagne, et en état d'encourager l'audace de ses ennemis; qu'il n'avait négligé auprès de ce ministre aucun moyen de conciliation, et que lors même qu'il fut poussé à une rupture éclatante par la récompense accordée publiquement à Cellamare, pour avoir conjuré sa perte, son ressentiment n'eut d'autre caractère que celui d'une fierté calme et d'une froide résolution de désarmer son aggresseur. Il est vrai que Berwick avait reçu de lui l'ordre funeste et inexcusable de brûler dans les ports d'Espagne les vaisseaux et les magasins; mais il dépendait de Philippe de prévenir ce grand désastre : point de guerre, si le roi d'Espagne, en voyant la Sicile garantie par trois puissances dominantes auxquelles le duc de Savoie et la Hollande allaient se joindre, eût voulu renoncer au projet de la conquérir; point de rupture avec la France, si le complot de Cellamare, découvert à Paris, le roi d'Espagne eût daigné paraître désavouer son ambassadeur; encore après la guerre

déclarée, et depuis que l'armée française alla camper au-delà de Bayonne, jusqu'au moment où elle parut sous les murs de Fontarabie, le roi d'Espagne avait eu le temps de prendre une résolution sage, et son ministre, un parti généreux; mais ce qui achève de montrer combien Albéroni était indigne de sa place, c'est que, dans la nécessité manifeste, ou de la perdre, ou de livrer l'Espagne à tous les maux d'une guerre insoutenable et désespérée, il n'eut pas même le courage de se retirer en homme libre, et que, pour s'en défaire, il fallut le chasser.

Hypothèse audacieuse de Saint-Simon.

Une résolution qui aurait pu le sauver, s'il l'eût inspirée à son maître, c'eût été, comme Saint-Simon le supposait en parlant au régent, que Philippe seul, sans escorte, se fût rendu dans le camp de Berwick, lui eût déclaré qu'il lui livrait l'Espagne, qu'il n'en était plus roi; qu'il était duc d'Anjou, oncle du roi de France, et régent-né de son royaume, où il allait remplir sa place. Berwick l'eût-il fait arrêter? l'eût-il mené prisonnier en France? et le duc d'Orléans aurait-il osé attenter à sa liberté? il n'aurait eu lui-même alors qu'un parti vigoureux à prendre, celui de passer en Espagne, où, soutenu de l'Angleterre et de tous les grands du royaume, avec lesquels il n'avait cessé d'être d'intelligence, il eût repris son ancien projet de remplacer Philippe V. Rien n'était plus possible qu'un pareil changement dans la fortune de ces deux princes; et dans le

moment où Philippe, à trois lieues de Fontarabie, était désespéré de ne pouvoir ni attirer les Français sous ses drapeaux, ni les combattre, un mot d'Albéroni, approuvé par la reine, aurait produit peut-être cette révolution dont il n'y a point d'exemple dans l'histoire du monde.

Il est à croire cependant que ni l'orgueil de la reine d'Espagne n'eût consenti à l'abandon d'une couronne, ni la politique du régent n'eût permis au roi d'Espagne de passer en France; et qu'on aurait profité du malheur de sa situation pour lui ouvrir les yeux et pour le détacher d'un ministre qui le perdait.

CHAPITRE VII.

AFFAIRES INTÉRIEURES SOUS LA RÉGENCE.

Sur les régences en général.

L'EFFET naturel d'une régence est de détendre tous les ressorts que le poids du précédent règne a tenu comprimés; de développer à-la-fois les prétentions de tous les ordres de l'État, les intérêts de tous les corps, les haines de tous les partis; d'enhardir les réclamations et les nouvelles entreprises, d'ébranler toutes les limites que l'autorité a posées, de mettre en liberté et en activité toutes les passions dans les hommes puissants, et cette crise semblait devoir être d'autant plus violente, qu'à l'ascendant impérieux et répressif du règne le plus long, le plus absolu, le plus ferme, succédait la mollesse et la légèreté d'une régence de huit ans sous un prince faible et connu pour tel, qui, ayant eu besoin de se concilier tous les esprits, avait prodigué les promesses et multiplié les espérances. Cependant il n'arriva rien de violent sous la régence, et les troubles qui la menacèrent furent appaisés en naissant.

Des ressorts trop long-temps fléchis avaient perdu leur force et leur activité.

Prétentions des princes contre les bâtards.

Des prétentions qui s'élevèrent, la première et la mieux fondée, fut celle des princes du sang à ne plus être confondus avec les bâtards du feu roi. Ceux-ci, par l'édit de 1714, étaient appelés à succéder à la couronne; et par la déclaration de 1715, le roi leur ayant accordé le titre, les honneurs et le rang de princes du sang, la préséance sur les ducs et pairs se trouvait attachée à leur prérogative. Les princes du sang réclamèrent contre cet acte de despotisme; et, à leur égard, l'injustice en était si manifeste et si criante, que la sanction même de l'enregistrement ne pouvait donner force de loi à des dispositions contraires à toutes les lois. Ainsi la demande des princes du sang, dans leur requête du 22 août 1716, était d'un droit incontestable; celle des ducs et pairs n'était pas fondée sur d'aussi solides moyens: elle tendait à la révocation de la prérogative accordée aux princes légitimés, et à les remettre à leur égard dans cette égalité de rang qui n'admet de distinction que l'ancienneté de pairie; mais, comme ils ne tenaient eux-mêmes leur dignité, ni de leur origine, ni d'aucune loi de l'État, mais d'une volonté personnelle et arbitraire du souverain dont ils étaient les créatures, ils pouvaient n'être pas admis à contester à cette volonté une autre espèce de création. Il fallut donc, pour établir leur droit, s'assimiler aux an-

ciens pairs, et s'arroger tous les priviléges d'un corps dont ils n'étaient que l'ombre. Ce fut ce système d'assimilation entre l'ancienne pairie et la nouvelle, entre une pairie de naissance et de constitution primitive, et une pairie de faveur et d'institution gratuite, qui, consigné dans leur requête, souleva la noblesse contre leur prétention à faire un corps séparé d'elle, comme ayant seuls le droit de représenter les anciens pairs, soit au couronnement des rois, soit dans les assemblées nationales, où il s'agirait de régler les grands intérêts de l'État.

Intervention de la noblesse dans ce procès.

Un nouvel incident de ce procès fut donc la protestation de la noblesse contre les termes qui la blessaient dans la requête des ducs et pairs; et les noms seuls de Châtillon, de d'Estaing, de Listenay, de Montmorenci, de Mailly, etc. dont la requête était signée, faisaient sentir la vanité de la prétention des ducs, d'autant que plusieurs de ces ducs étaient des hommes assez nouveaux.

Embarras du régent.

Ainsi tout ce qu'il y avait de plus considérable dans le royaume, était partie dans ce procès. Le duc d'Orléans eut d'abord de la répugnance à le juger. Un prince, plus jaloux de la dignité de son rang, eût saisi avec joie le moment de faire cesser cette parité scandaleuse du bâtard et du légitime, *cette parité d'état et d'issue*, dit Saint-Simon, *entre les fruits d'un double adultère public et les enfants d'une épouse reine;* un homme vain, haineux, vindicatif, eût été ravi de se voir

en état de briser un colosse sous lequel il avait été si près lui-même d'être écrasé. Il ne pouvait douter que le duc du Maine ne fût encore son plus dangereux ennemi ; que sa maison ne fût le centre de la cabale qui lui était contraire ; il lui savait des relations en Espagne avec Albéroni, et à Paris avec Cellamare ; il lui attribuait des intelligences et des pratiques au parlement, pour le soulever contre lui ; mais tous ces intérêts de naissance, de pouvoir, de sûreté, de vengeance même, ne faisaient sur lui aucune impression, et la cause de cette indifférence, dont Saint-Simon s'étonne, c'est qu'il n'avait dans l'ame ni la vanité irascible de Saint-Simon, ni ses âpres ressentiments ; qu'il trouvait que, sous le feu roi, le duc du Maine avait fait son métier de courtisan et de bâtard, en obtenant tout ce qu'il avait pu de la faiblesse de son père ; qu'il le méprisait plus qu'il ne le haïssait ; le croyait encore trop loin de lui, trop au-dessous de lui, pour en être jaloux ; que, dans l'assimilation même de l'enfant de la loi et de l'enfant de la nature, ce qu'il y avait d'irrégulier et d'illégal le touchait faiblement ; et que, si d'un côté, il était pressé par les princes du sang et par les ducs et pairs d'abaisser les bâtards, de l'autre, il était menacé des pleurs et des cris de sa femme, sur qui rejaillirait la honte de ses deux frères dégradés. Peut-être aussi appréhendait-il le déchaînement de la vieille cour, qui, ralliée au tour du duc du Maine, ré-

clamerait en sa faveur, et se couvrirait, pour cela, du voile imposant du respect pour la mémoire de Louis XIV. Enfin, s'il prononçait sur le fonds de l'affaire, il ne pouvait guère se dispenser de prononcer sur les incidents, et de mécontenter les ducs et pairs ou la noblesse. Il n'est donc pas étonnant que ce prince, dont la maxime était *divise et règne*, eût mieux aimé perpétuer ces contestations que de les terminer.

Insistance des princes.

Cependant les princes du sang voulaient être jugés, et le duc de Bourbon, homme ardent et opiniâtre, ne laissait pas respirer le régent. Celui-ci avait plus d'un moyen de se soustraire à leur poursuite, et le plus prudent, comme le plus simple, aurait été de renvoyer la décision d'une affaire si délicate à la majorité du roi; mais c'eût été reconnaître lui-même que l'autorité souveraine était plus faible et plus limitée dans les mains d'un régent que dans celles d'un roi, et cet aveu tirait à conséquence. Abandonner l'affaire au parlement, c'était lui attribuer le droit de prononcer sur les questions d'habileté à succéder à la couronne, et les princes eux-mêmes ne l'auraient pas voulu. Les faire juger au conseil de régence où l'on savait qu'il était absolu, c'était prendre sur lui l'embarras de la décision et les plaintes des mécontents. L'expédient qui lui fut suggéré par deux hommes qu'il croyait lui être attachés, mais qui l'étaient aussi au duc du Maine (Canillac et d'Effiat), fut de porter l'af-

faire aux états-généraux qu'il convoquerait à deux fins, l'une pour décider si Louis XIV avait pu donner à ses enfants naturels le même droit qu'ont les princes du sang de succéder à la couronne ; l'autre, pour aviser aux moyens de faire face aux dettes de l'État ou d'en diminuer le fardeau.

Saint-Simon croit que le duc du Maine avait lui-même suggéré ce moyen. Et en effet, si les bâtards étaient jugés par le conseil de régence, ils étaient perdus : le duc de Bourbon y présidait ; les ducs et pairs y avaient un crédit dominant ; et le duc d'Orléans n'avait pas oublié qu'il leur était redevable de la régence. Le duc du Maine aurait mieux espéré du parlement; mais il prévoyait bien qu'on ne permettrait pas qu'il se saisît de cette grande cause. Ses deux ressources furent donc ou de gagner du temps, en obtenant que tout fût remis à la majorité du roi, ou de se sauver à la faveur des troubles, dans l'assemblée des états du royaume.

Quel tribunal devait juger cette cause.

Dans cette assemblée, il était difficile que les princes du sang n'eussent pas l'avantage. Mais les ducs et pairs couraient le plus grand risque d'y voir échouer leurs prétentions à faire un corps distinct de la noblesse ; et il était plus que vraisemblable que ni la noblesse elle-même, ni le reste de la nation n'attribuerait le droit exclusif de représenter ses anciens conquérants, à des hommes créés par le souffle de la faveur. Il pouvait même arriver que les nobles, faisant, contre

les ducs et pairs, cause commune avec les bâtards, leur parti fût assez puissant pour faire décider que, si la volonté du souverain pouvait créer des successeurs aux anciens pairs de la monarchie, elle pouvait créer aussi des héritiers à la couronne dans ses enfants légitimés; ou que, si son pouvoir se bornait à donner à ceux-ci des titres vains et des honneurs stériles, il se bornait de même à donner à des pairs fictifs une dignité de faveur et de simple décoration. Ainsi la cause des princes du sang, incontestable en elle-même, devenait comme problématique par sa complication avec celle des pairs; et la noblesse, qui naturellement devait être de leur parti, se trouvait engagée dans le parti contraire. De là cette perplexité où tomba le duc d'Orléans, entre Canillac et d'Effiat qui conseillaient les états-généraux, et Saint-Simon qui s'y opposait de toute la force de son éloquence.

St.-Simon avait proposé au régent les états-généraux.

A l'entrée de la régence et dès avant la mort de Louis XIV, ce même duc de Saint-Simon s'était évertué à prouver au duc d'Orléans que ce qu'il y avait de plus sage et de meilleur à faire pour lui, c'était d'assembler la nation. Il s'agissait alors de lui exposer la déplorable situation des finances, la dette immense de l'État, l'épuisement de toutes les ressources du côté du crédit, et la nécessité inévitable, ou d'une continuation et d'un accroissement d'impôts, ou d'une banqueroute générale; et, après lui avoir bien mon-

tré toute la profondeur du mal, l'avis de Saint-Simon était de lui laisser le choix entre ces deux violents remèdes.

Il voulait la banqueroute.

Saint-Simon qui avait des terres, et qui n'avait point de papiers royaux, regardait l'impôt territorial et sur-tout le dixième comme une iniquité criante, et la banqueroute comme une chose juste. Il avait commencé par se persuader que la couronne étant une substitution, et non pas un libre héritage, le roi successeur ne représentait point celui qui l'avait précédé, et n'était pas tenu d'en acquitter les dettes. Il ne voulait pas voir que, si l'édit d'emprunt n'engageait pas la nation et ne faisait pas de la dette du roi la dette même de la couronne, l'enregistrement en était illusoire et trompeur envers le public. Il ne comptait pour rien la bonne foi dont les tribunaux s'étaient rendus garants, et, à son principe d'équité rigoureuse, il ajoutait le grand avantage d'ôter aux rois à perpétuité, par l'exemple effrayant d'une banqueroute royale, la faculté funeste de porter à l'excès leurs dépenses de guerre, de faste, de magnificence, de prodigalité, de libéralité. Il palliait comme il pouvait ce qu'il avait d'abord appelé un grand crime, de rendre tout-à-coup personnel et viager, un engagement pris comme national et marqué du sceau de la loi; il dissimulait le danger d'ôter à jamais tout crédit au roi et à l'État dans les nécessités urgentes; il dissimulait de quelle imprudence et de quelle té-

mérité se rendrait coupable un régent qui induirait la nation à déclarer son roi incapable de tout engagement qui s'étendrait au-delà de son règne, non-seulement envers ses sujets, mais à l'égard des autres rois et des nations étrangères; il croyait que, pour disculper ce dépositaire infidèle de la puissance d'un roi mineur, il suffirait de dire que ce n'était pas lui, mais la nation qui l'aurait ainsi limitée; et en cela l'inconséquence de Saint-Simon était d'autant plus grande, que faisant résider lui-même toute la puissance nationale dans le corps des ducs et pairs, dont il était membre, il prétendait que les états n'étaient qu'une assemblée *de suppliants et de plaignants*, sans aucun droit de prononcer. Il voulait enfin que le jeune roi n'aperçût pas un jour ce qu'il voyait si clairement lui-même, que les états étant presque tous composés des députés des provinces sur lesquelles portait l'impôt territorial, et où il n'y avait presque point de créancier du trésor public, proposer à leur assemblée le choix de la dénégation de la dette publique ou d'une continuation et d'une surcharge d'impôt, c'était déterminer évidemment et infailliblement la préférence de la banqueroute; qu'ainsi celui qui l'aurait proposée, l'aurait lui-même décidée, et n'en aurait déféré le choix à l'assemblée des états, que pour se décharger sur elle de ce qu'il y avait d'odieux.

Il ne fallait pas toute la pénétration du régent

pour sentir l'imprudence de ce conseil, et qu'à cette mauvaise excuse qu'il donnerait au roi majeur, « ce n'est pas moi qui ai ruiné votre crédit, » la réponse serait facile et accablante : « C'est vous « qui l'avez compromis, c'est vous qui l'avez ex- « posé, avec la certitude qu'on n'hésiterait pas « à lui porter le coup mortel. » Mais, pour étourdir le régent sur les risques de ce projet, il faut voir avec quelle adresse Saint-Simon le lui présentait accompagné de tous les avantages de son intérêt personnel.

Motifs de St. - Simon pour la convocation des états.

D'abord, lui disait-il, aucun danger pour vous dans la convocation des états-généraux. Plus de partis dans la nation: celui du duc du Maine n'est qu'une cabale odieuse sous un méprisable et timide chef. Plus de personnages considérables : vérité triste, mais qui fait votre sûreté. (On entendra bientôt Saint-Simon changer de langage). Le Français naturellement léger et amoureux du changement, après avoir gémi sous le joug d'un long règne dont il a senti tout le poids, sera dans le ravissement à ce rayon d'une liberté vers laquelle, depuis un siècle, il n'ose plus lever les yeux. Il sera pénétré de joie, de reconnaissance et d'amour pour celui qui, d'un pur mouvement de sa bonté, lui aura accordé ce bienfait; et ce début de votre régence va vous dévouer tous les cœurs. L'exposé de l'état des finances, fait aux yeux de la nation, devient pour vous une décharge dans tous les temps. Quant aux moyens

d'y remédier, vous proposerez ceux qui restent, vous en laisserez aux états la discussion et le choix ; et lorsqu'en pleine liberté, ils auront décidé, en forme d'avis seulement, vous ne prendrez sur vous que l'exécution fidèle et littérale de ce qu'ils auront statué. La multitude qui croit que les états sont revêtus d'un pouvoir réel, nagera dans la joie, et vous bénira comme le restaurateur des droits anéantis de la nation ; le petit nombre qui sait que les états ne peuvent rien, par leur qualité simple de plaignants et de suppliants, regardera votre complaisance comme le gage du règne le plus doux ; les plus pénétrants verront que vous ne faites que rejeter sur les états l'embarras d'un choix dont les suites seraient dangereuses pour vous, au lieu qu'après leur décision, quel que soit le malheur public et celui des particuliers, vous n'en êtes plus responsable.

Considérations politiques qui appuyaient cet avis.

Mais ce qu'il y avait de plus séduisant dans le projet de Saint-Simon, c'était l'occasion de faire confirmer et ratifier par les états les renonciations réciproques du duc d'Orléans à la couronne d'Espagne, et du duc d'Anjou roi d'Espagne à la couronne de France ; de tirer de cette assemblée, par acclamation, et sans autre formalité, un vœu en faveur du régent, et de prendre acte de ce vœu, pour s'en servir en cas d'événement, mais sans y attacher d'importance. « Vous prendrez garde, lui disait-il dans cette « leçon de Machiavélisme, que les états ne pro-

« noncent rien, et que leur vœu ne soit pas autre « chose, et n'ait aucune forme de délibération. « S'ils offraient de l'en revêtir, vous les refuserez, « en protestant avec modestie, que vous tenez « cette parole, donnée par acclamation, pour un « gage si sur et si sacré, que vous vous en croi- « riez indigne, si vous souffriez qu'on en fît da- « vantage; que vous ne la recevez même que « comme une marque de l'affection publique, « dans le désir passionné et dans la ferme espé- « rance où vous êtes que le cas prévu n'arrivera « jamais. Ainsi, sans rien accorder aux états du « pouvoir qu'on leur attribue, vous profiterez « de l'erreur commune, et vous engagerez, *par* « *un simple leurre*, la nation à vous soutenir, ne « fût-ce que pour exercer ce prétendu droit des « états, dont la chimère lui est si précieuse, et « dont l'intérêt seul doit rendre irrévocable son « engagement avec vous. » Ainsi parlait au duc d'Orléans le plus honnête homme de sa cour.

Comment St.-Simon voulait qu'on dirigeât les états.

Avec non moins d'adresse et de manége, Saint-Simon eût voulu, (et ceci le touchait encore plus que la banqueroute) qu'on profitât de l'enthousiasme où seraient les états de se voir assemblés, pour leur faire désavouer l'élévation des bâtards du feu roi, et leur apothéose. « Tout « frémissait en secret, disait-il, et jusqu'au mi- « lieu de la cour, de leur existence et de leur « grandeur : elle était regardée comme le ren- « versement de toutes les lois divines et humaines;

« c'était le sentiment intime et général des princes « du sang et des grands du royaume; le monde, « et jusqu'au peuple, en était irrité. » Il croyait donc que l'objet des bâtards pouvait être présenté aux états comme l'abus le plus dangereux et le plus digne de leur attention; qu'il serait facile de leur montrer l'évidence du crime de lèse-majesté dans l'ambition du duc du Maine d'avoir osé prétendre à la couronne, et d'avoir abusé de la faiblesse du roi son père; qu'en faisant semer ces rumeurs dans l'assemblée de la nation, il fallait exciter les uns par l'intérêt des bonnes mœurs et de l'honnêteté publique, les autres par des motifs de religion; ceux-ci par le mépris et l'anéantissement de toutes les lois; ceux-là, par le renversement de l'ordre et de ce qu'il y avait de plus fort, de plus fixe, de plus ancien et de plus vénérable; tous, par le danger d'un exemple que suivraient les rois successeurs, d'où naîtrait une postérité qui obscurcirait et qui envahirait tout. Il voulait qu'en faisant remuer les états par ces puissants motifs, le duc d'Orléans ne parût lui-même s'en mêler d'aucune manière. La conduite de ses agents, hommes accrédités dans les différents ordres, devait être d'exciter tristement, timidement, plaintivement, la fermentation des esprits, et, pour élever leur courage, de leur montrer dans cette cause, justice, religion, patrie, avec l'occasion de s'immortaliser, en se rendant les libérateurs de tout

ce qu'il y avait de plus sacré et de plus cher parmi les hommes. Si la tentative n'avait point de succès, ou n'en avait qu'un équivoque, on s'arrêterait prudemment. Si au contraire on voyait la nation prendre résolument ces intérêts à cœur, on l'induirait à ne pas donner aux bâtards l'avantage d'imputer aux états une entreprise illégitime, en se rendant leurs juges; mais à prendre les voies les plus respectueuses, en présentant au roi une requête où les motifs d'interdire aux bâtards la succession à la couronne, lui seraient exposés de la manière la plus concise, la plus forte et la plus frappante; où l'on établirait que le roi, même à la tête de la nation, n'a pas le pouvoir de donner le droit de succéder à la couronne à qui ne l'a point par nos lois; que le pas de l'infraction de ces lois une fois franchi, l'arbitraire n'aurait plus de bornes; qu'un ministre, qu'un favori pourrait se rendre assez puissant pour arriver au même but; qu'enfin il serait plus possible et moins criant d'intervertir l'ordre établi pour succéder à la couronne, que d'accorder cette faculté à ceux que la naissance n'y appelle pas, et à ceux même que le vice de leur naissance exclut, selon nos lois, de toute espèce de succession.

Où se serait tenue l'assemblée des états.

L'assemblée nationale devait se tenir à Saint-Germain; le roi devait être à Marly; ainsi la résolution prise, la requête dressée incontinent et présentée au roi, le coup aurait été frappé, sans

que le duc du Maine eût eu le temps de le parer ni de le prévoir. Tel était le projet de Saint-Simon à l'entrée de la régence. L'article des bâtards et celui des renonciations en étaient les objets importants, mais secrets; la situation des finances et le choix des moyens pour y remédier en étaient l'objet apparent. Celui-ci fut le seul dont le duc de Noailles eut connaissance; mais comme il vit bien que la résolution de l'assemblée nationale serait la banqueroute, il s'y opposa de tout son pouvoir. Il sentit l'imprudence de mettre au désespoir une multitude de familles qui avaient leur bien dans les mains du roi; il sentit le danger d'anéantir le crédit public; il fit voir au régent de quelle conséquence il était pour lui d'induire la nation à déclarer ses rois insolvables après leur mort, et d'annuller, par un principe qui ne souffrait point d'exception, tous les engagements qu'ils auraient pris dans les formes même les plus légales, soit au-dedans, soit au-dehors; enfin, avant que de commettre une si énorme injustice, il crut qu'il était du devoir indispensable de la régence de tenter, d'épuiser tous les autres moyens de remédier aux malheurs de l'État.

Mais, au bout de vingt mois de travail et d'efforts, après avoir inutilement réuni toutes les ressources de la réforme et de l'économie, se trouvant encore submergé par une dette immense, et prévoyant la catastrophe du système de Law.

le duc de Noailles qui n'avait plus à craindre la dénégation de la dette publique, reconnue par le *visa*, fut d'avis d'assembler les états-généraux, et Saint-Simon alors fut d'un avis contraire.

Pourquoi St.-Simon change d'avis.

Il n'y avait plus rien à gagner pour les grands possesseurs de terres comme lui; il y avait même pour eux à craindre qu'après avoir épuisé les ressources de réductions de rentes, d'extinctions de capitaux, de taxes, de liquidations, de recherches sur les traitants, de refonte dans les monnaies, le gouvernement, par le simple exposé de la situation des finances, ne convainquît les états-généraux de l'indispensable nécessité de faire tomber sur les grands propriétaires une surcharge que le peuple ne pouvait plus porter, à moins d'expirer sous le faix. Mais ce qui effrayait bien davantage Saint-Simon, c'était le pouvoir qu'on allait donner à la nation assemblée de prononcer sur l'état des princes et sur les prétentions des pairs. Aussi, dans le mémoire qu'il mit sous les yeux du régent, s'éleva-t-il contre le projet de convoquer les états-généraux, avec autant de force qu'il en avait mis à les recommander, lorsqu'il les proposait lui-même. C'est une chose curieuse à voir, que ce changement de langage dans le même homme, selon ses divers intérêts.

Plaidoyer de Saint-Simon en sens contraire.

« Il n'y a point, dit-il au régent, de bonne « résolution à attendre des états-généraux, pour « les finances : chacun des ordres ne pensera qu'à

« soi : le clergé, la noblesse, saisiront un moyen;
« le troisième ordre le rejettera. Dans les états,
« ce n'est point le poids, mais la pluralité des
« voix qui l'emporte : et qui vous assure que le
« plus grand nombre sera le plus modéré? Plus
« la situation des affaires est violente, plus les
« remèdes seront difficiles; et qui peut prévoir
« quels seront les moyens que les états propo-
« seront? Il n'y en a aucun de possible, qui ne
« tende à restreindre l'autorité royale, et qui ne
« soit mis en avant pour lui servir de frein. Le
« zèle du patriotisme et de la liberté, le motif de
« se signaler pour son pays et de se faire un
« nom, celui du bien public, prétexte dans les
« uns, objet réel dans le plus grand nombre, se
« montrera dans l'assemblée. Que lui opposerez-
« vous? Dans la situation présente, les promesses,
« les excuses, les espérances, tout cela est usé,
« on exigera des engagements plus solides; et
« manquer à ceux que vous auriez pris, serait
« vous exposer aux plaintes les plus justes et les
« plus fortes. Examinez donc bien si votre bonté
« naturelle, la facilité qui en résulte, et le sé-
« rieux qu'imprime une telle assemblée, vous
« laisseront assez de fermeté, pour vous soute-
« nir dans ce pas glissant, et pour ne rien pro-
« mettre que vous n'ayez réellement et le pou-
« voir et la volonté d'accomplir. Assembler les
« états-généraux pour les consulter, et ne pas
« vouloir qu'ils proposent, ce serait une incon-

« séquence, une dérision qui révolterait les es-
« prits. Vous n'avez vous-même à proposer aux
« états que des moyens extrêmes, de grands coups
« à frapper; prenez garde que la proposition que
« vous y ferez, ne soit mal prise et refusée. Alors
« qu'aurez-vous fait de l'autorité royale qui vous
« est confiée? Et combien la vôtre ne sera-t-elle
« pas affaiblie et au-dedans et au-dehors? votre
« réputation dépendra toute entière de la con-
« duite que vous aurez tenue aux états-géné-
« raux, et encore plus de leur issue. Là, chacun
« apprendra à vous craindre, ou à ne vous rendre
« que de vains respects; à vous aimer et à ché-
« rir votre administration, ou à se lasser d'elle
« et de vous; et ce dégoût est un malheur que
« celui des temps a souvent attiré aux meilleurs
« princes.

« Nul ordre n'est plus maltraité que celui de
« la noblesse : tous ses priviléges sont anéantis :
« les gens de plume et de finance ont pour le
« troisième ordre (ceci est remarquable) des mé-
« nagements qui retombent sur elle; ce qui ne
« peut manquer de produire des remontrances
« d'une justice infinie, et de compromettre la no-
« blesse avec le tiers-état, qui ne voudra point
« être foulé pour le soulagement d'autrui. Ainsi
« nulle résolution salutaire ne peut être unanime
« dans cette assemblée; et le seul effet qu'elle
« peut produire est une manifestation d'impuis-
« sance et d'épuisement, sans que ni vous, ni les
« états, y puissiez apporter remède.

« A l'égard du procès que vous déférez aux « états, ajoutait Saint-Simon, vous aurez à faire « à des yeux trop perçants pour ne pas voir que « vous aurez voulu vous soustraire à la haine « du parti mécontent; et, sans avoir donné le « change, vous aurez accordé aux états un pou- « voir dont ils ne se dessaisiront jamais : vous « aurez confirmé l'opinion, si répandue, que rien « de grand ne peut se décider sans l'assemblée « de la nation, et que son autorité borne et ba- « lance celle des rois. Ainsi vous serez respon- « sable au roi mineur de son autorité restreinte « ou plutôt usurpée. Et pour vous-même, ne vous « attendez point à des ménagements de la part « des états, enorgueillis par cette déférence. Que « n'osera-t-on pas sous un prince dont on con- « naît la bonté, la facilité, le désir de plaire, la « répugnance à choquer le grand nombre, et qui « ne laisse pas d'avoir, tout grand qu'il est, une « branche aînée en Espagne? Vous connaissez « les princes du sang et les légitimés, la naissance « des uns, les établissements des autres; quelles « partialités ne formeront-ils pas dans les trois « ordres, jusqu'à la décision? Quels mouvements « encore après? Quel ralliement des esprits mé- « contents dans le parti qui aura perdu sa cause? « Les légitimés demandent les états-généraux : la « noblesse se croira seule en droit de les juger : « le troisième ordre souffrira-t-il qu'on lui dispute « la compétence? les nobles juges de Philippe de

« Valois voudront-ils pour associés les serfs de « ce temps-là? Si les princes du sang, dans le « dernier mémoire qu'ils viennent de signer, de « présenter, de publier, déclarent nettement qu'ils « se croiraient déshonorés de souffrir les légiti- « més dans le même ordre de succession, ceux « qui, dans ces sortes de jugements, si célèbres, « si honorables, n'ont jamais eu de compagnons, « se croiraient-ils moins déshonorés, s'il fallait « renoncer à la prérogative de leur naissance, « et partager le droit originaire de juger ces « grandes questions avec des hommes qui ne l'ont « pas? et, si un pareil débat s'émeut, en pré- « voyez-vous bien les suites? les princes du sang « reconnaissent que la faculté accordée par le feu « roi à ses fils naturels de succéder à la cou- « ronne, étant un acte de la volonté et de la puis- « sance royale, nul autre que le roi n'en serait « juge compétent, et que c'est à lui seul d'en dé- « cider, ou par lui-même, ou par le dépositaire « de son pouvoir; que l'autorité souveraine, entre « vos mains, ne souffre aucun affaiblissement, « et que les juges que votre altesse royale aura « nommés l'exerceront dans sa plénitude. Les lé- « gitimés au contraire ne reconnaissent dans cette « cause que la nation assemblée. C'est donc à « vous de voir, si, en déférant à leur demande, « vous voulez vous-même annoncer que l'auto- « rité souveraine est plus faible et plus limitée « dans les mains d'un régent que dans celles d'un

« roi majeur, ou accorder aux états-généraux « une puissance supérieure à l'autorité souve- « raine. »

Dans cette harangue l'intérêt personnel de Saint-Simon était en évidence : il avait pour principe qu'il n'y avait que les pairs assesseurs et conseillers-nés du tribunal suprême, *laterales regis*, qui eussent droit de délibérer sur les affaires d'État; et de là venait sa répugnance pour une assemblée où le droit de succession à la couronne serait jugé par les trois ordres de la nation. Le régent qui savait combien ce duc était passionné sur les priviléges de la pairie, ne se méprit donc pas aux motifs apparents que lui étalait son éloquence; mais lui, qui s'effrayait bien plus des embarras que des dangers, il vit en effet dans la convocation et la tenue des états du royaume une hydre de difficultés dont sa mollesse fut rebutée : ainsi pour l'embarras où étaient les finances, il résolut de laisser faire Law; et, quant à l'affaire des princes, il prit la résolution de la faire juger par le conseil, et pour achever de l'instruire, il fit nommer des commissaires.

Principe des opinions politiques de Saint-Simon.

Le régent craint les états-généraux.

A cette commission, chargée de recevoir des mains des parties leurs pièces respectives, et d'en rédiger le rapport, les princes légitimés et les nobles s'opposèrent d'intelligence, mais par des moyens différents. Les nobles prétendirent que, dans une affaire où il s'agissait de laisser

On s'oppose à la nomination des commissaires pour instruire le procès des princes et des bâtards.

subsister ou d'anéantir la faculté accordée par le feu roi à ses fils naturels de succéder à la couronne, la nation assemblée avait seule droit de juger; et ils présentèrent au parlement une requête, où ils protestaient contre tous autres jugements, dans une cause qui intéressait, disaient-ils, la nation entière. Le parlement et le régent furent également blessés de cette protestation des nobles. Le parlement par un arrêt la supprima, comme contraire au respect dû aux cours supérieures; le régent crut devoir montrer de la vigueur pour le maintien de son autorité; et de trente-neuf gentilshommes qui avaient signé la protestation, trois furent envoyés à la Bastille et deux au château de Vincennes.

Requête des princes légitimés.

Les princes légitimés, c'est-à-dire le duc du Maine et le comte de Toulouse, se rendirent au parlement en manteau de cérémonie; et, suppliants respectueux, ils présentèrent une requête, contenant leur protestation contre la commission du conseil de régence, pour connaître, disaient-ils, d'une affaire sur laquelle il n'appartenait qu'au roi de prononcer, lorsqu'il serait majeur.

Quelque tenté que fût le parlement de jouer un rôle dans cette affaire, l'attaque dirigée contre l'autorité du régent lui parut si vive, qu'il n'osa la seconder. Le 30 juin, le premier président, avec les gens du roi, et les présidents à mortier, se rendit à onze heures aux Tuileries, en dépu-

tation, pour rendre compte au roi, en présence du duc d'Orléans, et du chancelier, de la requête des princes légitimés et de celle de la noblesse. La réponse du chancelier fut que le roi leur ferait savoir sa volonté.

Le conseil de régence juge le procès.

Le duc d'Orléans, dont l'indolence avait besoin d'être excitée, mais qui, dans les occasions pressantes, retrouvait son courage, prit son parti sans balancer, et les efforts même que les bâtards, secondés des nobles, faisaient pour éluder ou retarder le jugement, ne firent que l'accélérer. L'après-midi du même jour, se tint un conseil de régence; le jugement y fut commencé, et fut consommé le lendemain. Saint-Contest rapporta l'affaire et fut pour les princes du sang: la plupart des juges étaient de son avis, et les bâtards allaient perdre à-la-fois la faculté de succéder à la couronne et le rang au-dessus des pairs. Le duc d'Orléans, par bonté, par faiblesse, par égard pour sa femme, ne voulut pas les dégrader entièrement; S. A. R. fit revenir les juges à une opinion mitigée; la succession à la couronne fut absolument interdite aux bâtards; il leur fut défendu de se qualifier princes du sang, mais la prééminence au-dessus des pairs leur fut laissée par le silence de l'arrêt sur cet incident de la cause.

Mécontentement de toutes les parties.

Malgré tous les ménagements dont le duc d'Orléans avait usé envers les frères de sa femme, elle jeta des cris de douleur et de désespoir. Les

nobles, dont l'arrêt supprimait la requête; les pairs dont la demande était mise en oubli, murmurèrent, mais assez bas, et se laissèrent appaiser par les profusions sans mesure de l'argent amassé dans la caisse de Law. Ainsi fut décidée d'un trait d'autorité cette affaire qui paraissait si grave, si délicate, si difficile à terminer. L'année d'après, l'incident des pairs fut repris au lit de justice, et ce fut alors que le duc du Maine fut traité sans ménagement.

Intrigues du duc et de la duchesse du Maine.

Ennemi du duc d'Orléans dès l'enfance, le duc du Maine lui gardait une haine bien plus ardente, depuis qu'il s'était vu arraché le pouvoir que le feu roi lui avait remis. Cette haine qu'il renfermait, et que la rage de sa femme irritait sans relâche, s'exerçait sourdement à lui faire un parti de tout ce qu'il croyait pouvoir la partager et la servir; tous les ennemis du régent ou de la régence se ralliaient au duc du Maine; les uns lui amenaient les autres, et sa femme et lui n'épargnaient ni les caresses, ni les souplesses, ni aucun des manéges de l'intrigue pour se les attirer et se les attacher. Mais leurs liaisons les plus dangereuses et leurs menées les plus actives étaient au sein du parlement. Ce fut à ces pratiques et à l'audace que les du Maine inspiraient à la magistrature, que le régent attribua ce qu'elle fit pour éclairer, ou plutôt pour déconcerter les opérations de Law.

Alarmes du

Le parlement qui avait de justes inquiétudes

sur les mouvements du système, croyait de son devoir de veiller aux intérêts de la nation et de s'instruire de l'état des finances ; mais il faut avouer qu'il y mit une affectation indiscrète et à contre-temps. Il manda Trudaine, prévôt des marchands, pour savoir de lui si les rentes sur la ville étaient exactement payées : acte de surveillance d'autant plus injurieux pour le gouvernement, qu'en même temps qu'il était dangereux par sa publicité, il était inutile. Si les rentes étaient payées ou ne l'étaient pas, c'était un fait dont tout le monde était instruit, et le parlement devait l'être ou pouvait l'être aussi aisément que de l'état des fontaines publiques. Mander le prévôt des marchands pour s'en informer, c'était donc faire une démarche offensante pour l'administration et alarmante pour le public, sans autre objet que de marquer ou d'inspirer de la méfiance, ou que de s'arroger, sur la régence même, un droit d'inspection qui serait au moins contesté. Aussi, quoique la réponse de Trudaine eût été favorable à l'administration, le régent n'avait pas laissé de trouver mauvais qu'il eût été mandé, et de sentir quelles seraient pour lui les suites de cette entreprise ; mais il avait dissimulé.

parlement excitées par les opérations de Law.

Le 31 mai 1718, fut rendu au conseil de régence un édit qui ordonnait une refonte générale des monnaies, et qui statuait que les anciennes espèces seraient reçues en échange des

Édit de 1718 sur les monnaies

nouvelles, de même poids et au même titre, moyennant un sixième en sus de leur valeur, lequel serait payé à la monnaie en billets d'État. Cette manière de liquider une partie de la dette publique était un impôt sur l'argent du royaume; cet impôt était onéreux, et le régent qui prévoyait les difficultés que l'édit éprouverait au parlement, s'était contenté de l'adresser à la cour des monnaies.

Remontrances du parlement.

Les gens du roi vinrent, au nom du parlement, représenter à S. A. R. combien cet accroissement de valeur de l'espèce était énorme, et lui demander de suspendre l'édit, pour y faire les changements dont le parlement serait d'avis, avant que de l'enregistrer. Le régent dédaigna de répondre à cette demande; et le lendemain le parlement lui envoya dire que les chambres se tenaient assemblées dans l'attente de sa réponse. Cette réponse fut que le régent était fort las des tracasseries du parlement, qu'il fallait que le roi fût obéi, et que les troupes de sa maison avaient ordre de se tenir prêtes à marcher au premier signal. En effet, l'ordre en était donné, en cas d'émeute parmi le peuple.

Le jour suivant (18 juin), le premier président, accompagné d'une députation nombreuse, se rendit au Palais-Royal. Sa harangue qui commença par des louanges très-flatteuses pour le régent, se terminait par demander que l'édit des monnaies fût envoyé au parlement pour le mo-

difier comme il jugerait à propos, et pour l'enregistrer après les changements qui lui auraient paru convenables; que le roi eût égard aux remontrances de la cour dans une affaire de cette conséquence, et qu'on suspendît à la monnaie le travail commencé pour la conversion des espèces.

Réponse du régent.

Le régent répondit, article par article, que cet édit avait été enregistré à la cour des monnaies, et que c'était assez; que l'affaire avait été examinée avec attention, et que les inconvénients en avaient été bien pesés; mais qu'il était du bien du service du roi que l'édit eût son plein effet; que l'on continuerait de travailler à la conversion des espèces, et que le roi voulait être obéi.

Arrêt contre l'édit.

Le lendemain matin (19 juin), le parlement rendit un arrêt contre l'édit des monnaies. L'après-midi, le conseil de régence cassa l'arrêt du parlement; et on répandit des soldats dans les marchés publics, pour obliger ceux qui refuseraient les nouvelles espèces à les recevoir sur le taux de l'édit.

La nuit suivante, on surprit dans les rues un conseiller au parlement, nommé Laville-aux-Clercs, qui, courant à cheval de place en place, déchirait les affiches de l'arrêt du conseil. Il fut mis en prison. C'était une folie que le régent crut devoir châtier, mais qu'il dédaigna de punir.

Le 27, le premier président, à la tête de la

Nouvelles remontrances.

grande députation, alla aux Tuileries, et présenta au roi des remontrances contre l'édit. La réponse du garde-des-sceaux, d'Argenson (car le chancelier d'Aguesseau venait d'être envoyé à Fresne), fut que dans peu de jours le roi ferait savoir ses intentions. Le 30, la chambre des comptes, et, après elle, la cour des aides allèrent aussi présenter au roi des remontrances, mais modérées.

Le 2 juillet, la même députation du parlement fut mandée aux Tuileries, pour recevoir la réponse du roi. Le garde-des-sceaux la fit publiquement, et du ton de supériorité qui convenait à sa place.

D'Argenson se venge du parlement.

C'est un malheur pour le parlement, qu'un ancien lieutenant de police se trouve à la tête de la magistrature; car il se souvient de la hauteur des réprimandes qu'il a reçues, et il ne manque pas l'occasion de s'en venger. D'Argenson la saisit. Il fit sentir au parlement qu'il excédait les bornes de ses fonctions en se mêlant des affaires d'État, lui traça les limites de l'autorité qui lui était confiée, et finit par lui dire que l'intention du roi était qu'il ne fût rien changé à son édit, et qu'il eût son entière et pleine exécution.

Défaut des remontrances en général.

Le grand défaut des remontrances des parlements, en pareil cas, est de n'être que négatives, et, en rejetant les moyens que le malheur des temps a pu forcer de prendre, de n'en pas

suggérer au roi de meilleurs, ou de moins mauvais. Pour voir le vice d'un remède violent ou cruel, il faut peu de lumières; pour voir si ce remède est le seul applicable, pour en indiquer un plus doux et non moins efficace, il faut souvent des connaissances que des hommes de lois n'ont pas : les affaires d'État, pour être discutées, demandent des hommes d'État. De là cet avantage que le gouvernement aura toujours à imposer silence à la magistrature sur les objets de l'administration.

Le parlement ne s'attendait pas à une réponse si ferme de la part d'un homme qu'il avait souvent humilié; il fut humilié à son tour.

Troisièmes remontrances.

Le 11, il fit demander au roi la permission de lui faire encore des remontrances; le régent la lui accorda. Le 26, le roi reçut ces remontrances inutiles.

Arrêt du parlement qui circonscrit les opérations de la la banque.

Enfin, le 12 août, parut un arrêt du parlement qui coupait toute communication entre les caisses des deniers royaux et la banque de Law, et qui réduisait celle-ci aux opérations énoncées dans les lettres-patentes de son premier établissement. Faire défense à cette banque de garder ni de retenir aucuns deniers royaux, d'en faire aucun usage ni emploi pour son compte, sous les peines portées par les ordonnances; déclarer, sous les mêmes peines, tous les officiers de finance et tous les comptables envers le roi, les déclarer garants et responsables

de tous les deniers qui leur seraient remis; interdire Law en personne, en défendant à tous les étrangers, même naturalisés, de s'immiscer directement ni indirectement au maniement de deniers royaux; c'était ruiner le crédit de la banque et lui porter le coup mortel.

Le parlement, par cet arrêt, s'attribuait l'inspection des finances, il en rendait tous les offices comptables à son tribunal; et non-seulement Law était interdit, mais le régent avait les mains liées, et se voyait lui-même avec le roi et le royaume sous la tutelle du parlement.

Perquisitions secrètes du parlement.

Une entreprise encore plus hardie, qui n'éclata que quelque temps après, mais dont le régent fut averti, était la recherche des billets d'État qu'on avait retirés par différentes voies. Les gens du roi avaient été chargés de savoir ce que ces billets étaient devenus; et le régent apprit qu'en défiance du procureur-général, le parlement avait nommé des commissaires pour informer d'office, qu'on procédait secrètement, et qu'il y avait déja des témoins entendus. Il ne s'agissait de rien moins, après l'instruction, que d'envoyer des huissiers, un décret de prise de corps à la main, se saisir de la personne de Law, d'expédier son procès en trois heures, et de le faire pendre dans l'enclos du palais.

Lit de justice résolu.

Cet avis donné au régent, fut un dernier coup d'éperon qui le fit sortir de sa nonchalance. Le palais d'Orléans fut l'asyle de Law; on se décida

pour un lit de justice; et sous le prétexte apparent d'éviter au roi l'incommodité de la chaleur qu'augmenterait la foule assemblée au palais, on résolut, pour plus de sûreté, de lui faire tenir le lit de justice aux Tuileries.

Son double objet.

L'objet principal, et le seul apparent de cet acte d'autorité, était d'interdire au parlement la connaissance des affaires d'Etat, et en particulier toute inspection et toute recherche sur les finances. Mais l'occasion étant propice, on persuada au duc d'Orléans de la saisir pour frapper deux coups à-la-fois.

Embarras du régent entre le duc du Maine et le duc de Bourbon.

J'ai déja dit que le duc du Maine était accusé de remuer au parlement et d'y souffler le feu de la révolte. On était instruit que depuis longtemps il avait des relations en Espagne avec Albéroni et des liaisons avec Cellamare. Mais ce qu'on redoutait le plus de lui, c'était son ascendant sur le jeune roi, son élève, et le pouvoir qu'une longue habitude et la séduction, dont il possédait l'art au suprême degré, lui aurait donné sur son esprit, lorsqu'il aurait atteint l'âge de régner par lui-même. Les princes du sang, après avoir dépouillé le duc du Maine de leur titre, l'avoir fait déchoir de leur rang, et lui avoir ôté le droit de succéder à la couronne, ne doutaient pas qu'il ne fût pour eux, auprès du roi, un ennemi très-dangereux. Le duc de Bourbon n'avait rien tant à cœur que de l'en éloigner; et, depuis l'assemblée du parlement qui

décida de la régence, il n'avait cessé d'exciter le duc d'Orléans à lui ôter la surintendance de l'éducation. Le duc d'Orléans le lui avait promis et lui avait manqué de parole ; soit légéreté, soit faiblesse, soit négligence de l'avenir, soit peut-être qu'il eût prévu qu'en écartant le duc du Maine, le duc de Bourbon voudrait le remplacer, et que, d'un homme de son caractère, entier, opiniâtre et fougueux à l'excès, il crût avoir encore plus à craindre, après qu'il aurait mis le jeune roi entre ses mains, que d'un homme artificieux, mais timide et lâche comme le duc du Maine, toujours promettre et toujours éluder, était le manége du régent. Mais, comme dans cet lit de justice, il avait besoin d'être appuyé par les princes du sang, ce fut alors que le duc de Bourbon lui fit la loi avec une vigueur et une roideur inflexible.

Le duc d'Orléans crut d'abord le gagner, en lui accordant une pension de cent cinquante mille livres, en qualité de chef du conseil de régence. Il la reçut, mais n'en tint compte. Il lui rappela les paroles qu'il lui avait données, d'écarter de l'éducation du roi leur ennemi mortel ; et le régent convint qu'il le fallait ; mais il représenta que dans un même jour c'était trop entreprendre, que d'abaisser le parlement et de chasser le duc du Maine ; que ce serait réunir contre soi toutes leurs forces que de les attaquer ensemble, et qu'il était plus sûr de les

vaincre en les séparant. Le duc de Bourbon répliqua qu'étant unis comme l'étaient le parlement et le duc du Maine, il y aurait de l'imprudence de laisser à l'un le pouvoir de relever ou de venger l'autre; que l'éducation ayant été donné au duc du Maine, par un lit de justice, il fallait un lit de justice pour la retirer de ses mains; que, l'occasion échappée, on n'était pas sûr de la retrouver; que plus on tarderait, plus il aurait le temps de s'affermir dans l'esprit du roi; qu'il était à craindre qu'en avançant en âge, le roi ne prît une volonté, et qu'alors il ne serait plus temps de s'attaquer à l'homme qui aurait su captiver sa confiance et sa faveur.

Le duc d'Orléans, ébranlé par des raisons si fortes, voulut savoir du duc de Bourbon s'il pensait pour lui-même à la surintendance de l'éducation; et celui-ci lui ayant répondu qu'à son âge il n'avait nulle envie de prendre un emploi si gênant, le duc d'Orléans, délivré de cette inquiétude, ne lui opposait plus qu'une très-faible résistance; mais d'autres intérêts firent trouver au duc du Maine un zélé défenseur dans son plus cruel ennemi.

Le duc de Bourbon fait agir St.-Simon.

Le duc de Bourbon en défiance de la volonté du régent, et ayant besoin, pour l'exciter, de lui faire savoir des choses qu'il ne pouvait guère lui dire en face, avait pris pour médiateur le duc de Saint-Simon, et lui parlait à cœur ouvert du danger qu'il y aurait pour les princes

du sang et pour le régent même de laisser plus long-temps le duc du Maine auprès du roi.

Conduite de Saint-Simon dans cette circonstance.

Saint-Simon prit d'abord le rôle de bon patriote, et soit qu'il fût sincère ou non dans ses frayeurs, il lui représenta que, réunir dans un même jour la disgrâce du parlement et celle d'un prince qui lui était livré, c'était vouloir qu'aux yeux du public l'un parût le martyr de l'autre; de quel prix l'éducation du roi devait être pour le duc du Maine, et quel désespoir ce serait pour lui que d'en être écarté; quelle puissance lui et son frère, qui ne l'abandonnerait pas, réunissaient pour se défendre; quelle force le parlement y ajouterait, et ce que l'on avait à craindre d'un parti animé de l'esprit de la fronde, dont les chefs avaient sous leurs ordres huit régiments et trois provinces des plus considérables, et les plus importantes par leur position relativement à l'Espagne, le Languedoc, la Bretagne et la Guienne, avec les Suisses, les carabiniers, la marine, l'artillerie, et dans les troupes qu'ils commandaient, tout le crédit qu'avait pu leur donner la distribution des emplois et des grâces, que le feu roi leur avait laissée pour les y rendre tout-puissants; quelle autorité la réputation encore plus que les dignités du comte de Toulouse apporterait à ce parti; quelle force lui donneraient les hommes les plus distingués dans la noblesse et le militaire, que le duc du Maine avait eu la prudence et l'adresse de s'attacher;

quel malheur plus funeste à craindre pour l'État qu'une guerre civile, et quel moyen plus prompt de l'allumer que d'attaquer un homme si puissant dans ce qu'il avait de plus cher. Saint-Simon dans cette harangue dissimulait que toutes ces forces étaient dans des mains faibles, que les amis du duc du Maine n'avaient aucun intérêt puissant à s'exposer pour lui, et que, pour rendre son parti redoutable, il lui manquait deux choses, une tête et un cœur.

Discussion entre le duc de Bourbon et Saint-Simon.

Le duc de Bourbon ne fut point ému de ce fantôme de puissance; il répondit que, « du côté du duc du Maine, il n'y avait rien de prévu ni de concerté; qu'il n'y avait rien à craindre du comte de Toulouse; que sa probité et sa modération naturelle l'empêcheraient de remuer; que, si cependant il avait dessein de passer en Bretagne, on l'arrêterait, et qu'il fallait par précaution avoir les yeux ouverts sur sa conduite; qu'à l'égard de son frère, s'il était trop puissant, il n'y avait qu'à le dépouiller. »

« Pour le dépouiller, répliqua Saint Simon, il faut un crime; et ce crime, où le prendre? Ses intrigues avec le parlement? ses liaisons avec l'Espagne? l'un passera pour une protection généreuse du bien public, l'autre pour un tort personnel envers le régent, et qui n'a rien de commun ni avec le roi ni avec l'Etat. Voilà pourquoi, ajouta-t-il, j'étais d'avis de culbuter les princes légitimés d'abord après la mort du

roi leur pere. Car, pour les dépouiller, on avait droit alors de leur faire un crime de lèse-majesté d'avoir abusé de sa faiblesse pour attenter à la couronne, et, en leur laissant la vie, la liberté, leurs biens, leur dignité de ducs et pairs au rang de leur ancienneté, on eût paru leur faire grâce de ne retirer de leurs mains que ce qui les rendait dangereux. Personne qui n'eût applaudi, qui n'eût trouvé le traitement doux, qui n'eût vu avec joie la sagesse d'un frein qui empêcherait à jamais leurs pareils de lever les yeux jusqu'au trône. Mais après avoir, trois ans durant, accoutumé le monde à les confondre avec les princes du sang, après avoir reculé au-delà de l'injustice et de l'indécence, un jugement qui les mît à leur place, après avoir par ce jugement même laissé subsisté leur état, leur rang et toutes leurs prérogatives, hormis l'habileté à succéder à la couronne; le moyen de pouvoir revenir à leur faire un crime de leur ambition? or, le dépouillement sans crime est une tyrannie qui alarmera tout le monde, parce que tout homme revêtu craint le même sort, quand il en voit l'exemple, et s'irrite d'un si dangereux déploiement de l'autorité. Après cela, monsieur, ajouta Saint-Simon, vous devez croire que je suis pénétré de ces raisons et du bien de l'Etat, pour persévérer dans mon avis. Je sens très-bien que le rang des bâtards au-dessus des pairs est inaltérable tant que l'éducation demeure à M. du

Maine, et que, si elle lui est ôtée, cet rang ne peut plus subsister. Or, je veux bien vous avouer que ma passion la plus vive et la plus chère est celle de ma dignité et de mon rang : ma fortune ne va que bien loin après, et je la sacrifierais avec transport de joie pour le rétablissement de ma dignité. Rien ne l'a tant et si profondément avilie que les bâtards, rien ne me toucherait tant que de les précéder. Quand donc j'étouffe tous ces sentiments pour soutenir le duc du Maine, il faut que le bien de l'État me paraisse d'une bien grande évidence et d'une grande force. »

Le duc de Bourbon avoua qu'il sentait l'importance de ces raisons. « Mais il y en a deux, reprit-il, qui me semblent à moi incomparablement plus fortes. L'une que M. le duc d'Orléans et moi, nous sommes perdus à la majorité, si jusqu'alors l'éducation demeure à M. du Maine; l'autre qu'elle lui demeurera certainement, si, dans l'occasion présente, elle ne lui est pas ôtée. Ajustez tout cela comme il vous plaira, mais voilà le fait qui me touche. »

Saint-Simon, voyant que le duc de Bourbon allait droit à son but, essaya doucement de l'amener au sien. Il lui insinua que les princes du sang avaient mal connu leurs intérêts, lorsqu'ils avaient voulu laisser entre eux et les ducs et pairs un rang intermédiaire pour les princes légitimés : attendu que ceux-ci ne cessaient de prétendre à s'égaler à eux, ambition que les ducs

et pairs n'avaient et ne pouvaient avoir. Il est à remarquer que le duc de Bourbon lui-même avait voulu qu'on laissât subsister cet intermédiaire accordé aux bâtards; il en convint; il dit que c'était une faute qu'il était prêt à réparer. « Alors, dit Saint-Simon, l'humanité se fit sentir à moi toute entière et assez pour me faire peur. »

Moyen terme que St.-Simon propose pour la place de surintendant de l'éducation du roi.

Mais soit qu'il eût réellement la force de résister à son propre intérêt, soit qu'il ne se crût pas au point d'exiger du duc de Bourbon une parole expresse et positive, il combattit encore. Il voulut savoir de ce prince si, en ôtant l'édution au duc du Maine, il était dans l'intention de la demander pour lui-même. « Je ne m'en soucie pas, lui répondit M. le duc; mais, pour la lui ôter, il faut bien que je la demande, et il ne me conviendrait pas de la demander sans l'avoir. » Il y avait un milieu à prendre, celui de laisser vacante la place de surintendant; et Saint-Simon le proposa. Il représenta au duc d'Orléans et au duc de Bourbon lui-même que cette place serait pour eux une source de méfiance, de division et de haine; qu'entourés de gens attentifs à semer entre eux la jalousie et les soupçons, ils ne tarderaient pas à être mécontents, et puis ennemis l'un de l'autre; et que ce serait pour tous les deux le plus grand des malheurs. « Votre union, leur dit-il, doit être sans tache et sans rides: votre grandeur solide y est attachée; or, sans l'éducation, nulle occasion de l'altérer; avec l'éduca-

tion, cent mille; et vous les connaîtrez trop tard.» Le duc d'Orléans tombait d'accord de cette vérité; mais le duc de Bourbon, plus résolu et plus obstiné que jamais, lui fit dire par Saint-Simon, que, si le vendredi suivant, jour pris pour le lit de justice, il n'avait pas l'éducation, il en concevrait un ressentiment dont il ne serait pas le maître, et qui durerait autant que lui.

Saint-Simon qui vit le duc d'Orléans ébranlé par les menaces d'un homme aussi puissant, aussi opiniâtre, et aussi dangereux que l'était le duc de Bourbon, songea sérieusement à lier sa partie, et à tirer de cette conjoncture son avantage et celui des pairs.

St.-Simon essaie de faire prévaloir entièrement le système des pairs contre les bâtards.

Il commença par le régent, et il lui parla sans détour. « N'oubliez pas, lui dit-il, à quel point vous vous êtes aliéné les ducs, et de quelle conséquence et en même temps de quelle facilité il est pour vous de les regagner. Si le pied vous glisse avec M. le duc, et si vous consentez à ôter l'éducation à M. du Maine, vous ne risquez pas davantage à lui ôter son rang; et c'est un point si capital qu'il vous raccommode avec nous. »

Il fit entendre la même chose à M. le duc; mais d'abord il l'enveloppa d'un grand appareil d'éloquence et de patriotisme. Il lui montra le conseil de régence et le lit de justice pleins des amis du duc du Maine, et à leur tête deux ducs et pairs, Villars et Villeroi; Villars ulcéré des dégoûts que le duc de Bourbon lui avait fait es-

suyer au conseil de la guerre; Villeroi, le plus irréconciliable ennemi du duc d'Orléans et le plus dangereux, soit par sa place de gouverneur du roi, soit par ce rôle de grand seigneur affable et populaire, qu'il jouait avec dignité et qui gagnait la multitude.

Efforts de l'éloquence de Saint-Simon.

Le duc de Bourbon parlait de Villars comme d'un homme méprisable. « Par sa naissance, tant qu'il vous plaira, reprit Saint-Simon, personne ne sait mieux que moi ce qu'il est né; personne n'a senti plus vivement l'humiliation que nous avons reçue, quand il a été fait duc et pair: j'en ai été malade de honte et de dépit. Mais, après tout cela, le seul homme en France qui ait gagné des batailles et qui n'en ait point perdu, absolument parlant, c'est lui; c'est encore lui qui a le renom d'avoir sauvé le royaume à Denain, et qui, par les traités de Rastadt et de Bade, a mis le sceau à celui d'Utrecht. Cet homme n'entend rien aux affaires, cela est vrai; mais il n'est pas moins vrai qu'il est éloquent, hardi, piqué, outré, qu'il se déconcerte moins qu'homme du monde; que les paroles lui viennent comme il lui plaît, et qu'un discours fort, pour laisser les choses comme elles sont, dans la bouche d'un homme aussi décoré d'actions, d'emplois et d'honneurs, ne ferait pas un médiocre embarras. »

Il représenta le maréchal de Villeroi assis au lit de justice aux pieds du jeune monarque, et se récriant sur l'indécence de détruire l'effet de

la volonté du feu roi, enregistrée au lit de justice : ce qui était d'autant plus possible que Villeroi avait lui-même l'intérêt le plus grand et le plus personnel à ce que rien dans l'éducation ne fût changé : car l'atteinte une fois portée à la volonté du feu roi pour le surintendant, le choix du gouverneur n'était pas plus irrévocable. Or, si, au milieu du bruit qui pouvait s'élever, et à quelques paroles hardies que Villeroi hasarderait, le roi se mettait à pleurer, et à vouloir qu'on lui laissât M. le duc du Maine, où en seriez-vous, demandait Saint-Simon? « Qui sait, enfin, ajoutait-il, si bien des personnes ne s'en mêleraient pas, de dépit contre vous, sur le rang intermédiaire que vous avez voulu conserver aux bâtards? Prenez-y bien garde, monsieur, vous devez me connaître sur les bâtards et sur mon rang. Je ne suis pas né prince du sang, je ne suis pas comme vous habile à succéder à la couronne. Cependant mon amour pour la patrie, que je crains de voir troubler bien dangereusement, me fait combattre mon intérêt de rang le plus sensible et le plus précieux, et ma vengeance la plus vive et la plus passionnément désirée. Vous donc qui devez prendre d'autant plus d'intérêt à l'État, qui est votre patrie comme la mienne, et qui est encore votre patrimoine possible, je vous adjure, et comme Français, et par votre qualité de prince du sang, qui doit vous faire regarder la France avec des yeux de ten-

dresse et de propriété, que votre haine pour M. du Maine n'y mette pas le feu. Quand vous l'y aurez porté, votre douleur tardive ne l'éteindra pas ; et vous ne vous consolerez jamais d'avoir mis le comble aux maux d'un État, qui, à tant de titres, vous doit être si cher. »

Réponse du duc de Bourbon.

M. le duc, peu touché de ce pathétique, répondit : que, trouble pour trouble, il aimait mieux en courir les risques dès-à-présent, que de voir, quatre ans durant, venir sa perte, qu'il regardait comme infaillible si le duc du Maine restait auprès du roi. « Monsieur, dit-il à Saint-Simon, votre raisonnement ne va qu'à nous faire égorger tranquillement par les bâtards, et à leur en laisser tous les moyens et toutes les forces. Si M. le duc d'Orléans est de cette humeur-là, je ne suis pas si paisible. Il est si grand qu'il espère apparemment leur échapper d'une façon ou d'autre. Mais, moi qui n'ai ni les mêmes ressources ni la même grandeur, je veux tout hasarder. C'est à lui de savoir s'il veut me perdre ou m'avoir à lui. Il est régent, il doit être le maître pour des choses qui sont à-la-fois justes et de son intérêt personnel. C'est à lui à les vouloir, à les savoir faire : sinon, ce n'est pas la peine de s'attacher à lui, et je ne me sens pas en état de faire un pas pour son service. »

Nouvelles instances de St.-Simon.

M. le duc n'avait jamais voulu entendre que le moyen de n'avoir plus à craindre les troubles, les soulèvements, les maux de la guerre civile,

dont Saint-Simon menaçait l'État, serait de s'assurer des pairs, en réduisant les princes légitimés à leur rang de pairie. Saint-Simon avait beau glisser incidemment cet avis dans ses périodes, il fallut en faire un article exprès et capital. « M. le duc d'Orléans, dit-il enfin, consent à la réduction des bâtards à leur rang de pairie, si vous, monsieur, vous la lui demandez. Si vous le faites, je vous mène à l'hôtel de Condé tous les pairs de France se vouer à votre service; si vous nous abandonnez, je sens que j'en aurai un ressentiment dont je ne serai pas le maître, qui durera autant que moi et ma dignité, et qui se perpétuera dans tous ceux qui en seront revêtus. »

— « Je vous ai déja avoué, lui répondit M. le duc, que j'ai fait une faute envers vous, messieurs, et j'ai envie de la réparer. Je sens très-bien pour moi la différence de vous avoir pour amis ou pour indifférents; et, pis encore, pour ennemis. Mais M. le duc d'Orléans vous parle-t-il bien sincèrement, lorsqu'il vous promet la réduction des bâtards à leur rang de pairie, si je la lui demande? Ne m'allez pas charger d'une iniquité qui ne serait pas la mienne. — Monsieur, c'est mon affaire, répondit Saint-Simon, la vôtre est d'opter nettement. Voulez-vous de nous à ce prix? — Moi, monsieur, interrompit-il avec vivacité, de tout mon cœur; mais, en faisant de mon mieux, vous aurai-je, ou dépendrai-je du succès? — Point de cette distinction, s'il vous plaît, re-

partit Saint-Simon avec la même véhémence. Le succès est en vos mains. Il ne s'agit que de demander la réduction des bâtards du ton et de la force dont vous demandez l'éducation, alors c'est moi qui vous réponds que M. le duc d'Orléans, vous accordant le plus difficile, ne peut vous refuser le plus simple et le plus aisé. »

St.-Simon arrache du duc de Bourbon le consentement à ce qu'il veut.

M. le duc engagea sa parole de faire pour la réduction comme pour l'éducation; mais Saint-Simon ne s'en crut pas encore assez bien assuré; et, après avoir tiré du régent l'engagement formel de consentir à la réduction des bâtards, en même temps qu'à l'éducation que demandait M. le duc, il chargea Millain, secrétaire de ce prince, de lui renouveler les protestations des pairs, et dans les termes les plus forts. « Je sais précisément, lui dit-il, de M. le duc d'Orléans, ce que tous les pairs de France sauront par moi, quoi qu'il arrive, que notre sort est entre les mains de M. le duc; que du succès de demain dépend notre honneur ou notre ignominie; que l'un ou l'autre, nous le devrons à M. le duc. Vous ne pouvez, monsieur, lui déclarer trop fortement qu'il en résultera pour lui les sentiments les plus vifs et les plus durables, et les résolutions les plus conformes à ce qu'il aura fait, ou pour ou contre nous; qu'il ne regarde point cette déclaration réitérée comme un discours frivole; elle sera suivie et substituée en maxime pour nous et nos descendants; qu'il ne la regarde pas comme

un manque de respect ni comme une sorte de menace; mais comme le mouvement véritable de l'honneur et d'une sincérité qui ne veut pas se laisser surprendre. Dites-lui bien que, s'il nous abandonne, je me sens capable, et, tous les pairs avec moi, de nous jeter à M. le duc du Maine contre lui; car, au moins, dans tout le tort que nous a fait le duc du Maine, il a trouvé son avantage; mais, pour M. le duc, qui n'a rien à craindre de nous en fait de rang, et avec lequel, non pas la préséance, mais l'égalité est impossible, nous abandonner dans une telle crise, serait nous vouloir le plus grand mal, et nous le faire encore sans intérêt, sans cause et sans raison, d'une manière purement gratuite, avec tout l'odieux du mal fait pour le mal. Si nous l'éprouvons, il n'y a de fer rouge auquel nous ne soyions capables de nous prendre, et moi, à la tête de tous. Comme aussi, s'il nous restitue le rang qui nous est dû, en abaissant son ennemi, je n'ai point de paroles pour vous exprimer notre abandon à lui, et jusqu'à quel point il sera maître de nos cœurs. Vous m'entendez, ceci est clair, n'en oubliez pas une parole, et revenez, s'il vous plaît, nous dire expressément à quoi nous devons nous attendre. »

Dans ces détails, on voit deux caractères, le duc de Bourbon franchement prince, et tout occupé de lui-même, Saint-Simon se croyant citoyen patriote, homme d'État, lorsqu'il n'était que duc et pair.

La réduction des bâtards une fois promise, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon s'en firent un moyen pour écarter le duc du Maine, et rien n'était plus naturel; car, si le duc du Maine était réduit à son rang de pairie, le maréchal de Villeroi, comme plus ancien pair, avait sur lui la préséance, et ne pouvait plus décemment lui être subordonné dans ses fonctions auprès du roi. Ainsi l'effet fut donné pour la cause, et la condition que les pairs avaient mise à leur consentement, fut le fondement sur lequel M. le duc établit sa demande.

On décide au conseil de régence de casser les arrêts.

La résolution prise le 19 août pour le lit de justice qui devait se tenir le 23, et qui fut différé jusqu'au 26, fut un secret fidèlement gardé. Le 22, au conseil de régence, le garde-des-sceaux fit lecture des arrêts du parlement avec un léger commentaire, et il conclut à les casser. Son avis passa tout d'une voix sans aucune difficulté. Alors le régent dit qu'il fallait se borner à dresser l'arrêt de cassation, et se réserver de le revoir dans un autre conseil, l'affaire étant d'une importance à mériter la plus mûre délibération; et que, pour cela, le conseil s'assemblerait dans quelques jours.

Dès le soir même, il fut publié que les arrêts seraient cassés; on s'y attendait si bien, dit Saint-Simon, qu'on fut surpris qu'ils ne le fussent pas encore, et Law qui, du Palais-Royal, était retourné dans sa maison, y vit arriver les émissaires du

parlement, pour composer avec lui, et pour tâcher d'adoucir le régent.

Vives alarmes du maréchal de Villeroi et du duc du Maine.

En même temps le bruit se répandit que le duc du Maine et le maréchal de Villeroi allaient être arrêtés; l'un et l'autre en eurent des transes. Le comte de Toulouse en parla au régent; le maréchal vint lui en parler lui-même d'un air humble et intimidé, et ne dédaigna pas d'aller confier à l'abbé Dubois son inquiétude et ses craintes. Ainsi la seule tranquillité du régent et son silence jetaient l'effroi dans le parti contraire; ce qui faisait bien voir qu'il n'y avait ni courage, ni résolution, ni aucune mesure prise pour la défense, non plus que pour l'attaque.

Précautions que prend le régent.

Cependant il pouvait arriver, ou que le parlement refusât de se rendre aux Tuileries, ou que, s'y étant rendu, il rompît la séance et qu'il voulût sortir, ou qu'il refusât d'opiner. Il fallait obvier à tout; il fallait aussi se tenir en garde sur la conduite des bâtards. Depuis leur destitution du rang et titre de prince du sang, ils s'abstenaient d'aller au parlement; ils ne seraient donc pas avertis de se trouver au lit de justice; mais, si d'eux-mêmes ils s'y rendaient, il pouvait arriver que le duc du Maine, ou quelqu'un de ses partisans mît du trouble dans l'assemblée. Tout fut prévu; et, à chaque incident, le parti que l'on devait prendre fut arrêté dans un conseil secret. Le lit de justice devait être annoncé le jour même, à six heures du matin au parlement,

pour qu'il s'y rendît à neuf heures. Si le parlement refusait d'y venir, ou s'il y venait et refusait d'entendre, il serait interdit et sa jurisdiction attribuée au grand conseil. S'il refusait d'opiner, le garde-des-sceaux passerait et continuerait de recueillir les voix; si quelqu'un troublait la séance, il serait arrêté dans l'instant même, ou après l'assemblée, selon le plus ou le moins d'éclat qu'il aurait fait; et, dans ce plan de mécanique, Dubois, en le traçant, avait marqué jusqu'aux signaux que le régent donnerait aux officiers des gardes-du-corps qui seraient postés dans la salle, et qui auraient, sans cesse, les yeux sur lui. Pour prévenir l'inconvénient des opinions à haute voix, Saint-Simon avait proposé de tenir le lit de justice à portes ouvertes, ce qui ferait opiner à voix basse : merveilleuse commodité, dit-il lui-même, pour fermer la bouche à qui n'a pas la hardiesse de faire une chose insolite, en opinant lui seul tout haut devant le roi; et, merveilleuse encore, pour être libre de rapporter, comme on veut, les avis que l'on a recueillis tout bas. « Nous étions sûrs du garde-des-sceaux, ajoute-t-il; ainsi, nul risque pour les opinions du timide conseil de régence, ni pour celles du parlement. »

Il était important que les ducs et pairs fussent instruits de leur sort avant la séance, et il fut résolu de les en informer. Blancmenil, premier avocat-général, frère de Lamoignon, président à mortier, devait être averti que toute sa fortune

dépendrait, à l'instant, de la moindre ambiguité de ses conclusions, sur ce qui serait proposé.

Mesures immédiates.

Toutes ces mesures du despotisme prises dans le plus grand détail, le duc d'Orléans qui, le jeudi 25, veille du jour marqué pour le lit de justice, avait eu un accès de fièvre, ne laissa pas de passer une grande partie de la nuit à donner ses ordres à la maison du roi et aux deux régiments des gardes, tandis que la Vrillière donnait les siens dans tout l'intérieur de la ville. Le duc du Maine, en qualité de colonel des Suisses, fut averti du lit de justice par le major des gardes françaises. Il crut qu'il venait l'arrêter; mais Contade, en lui expliquant l'ordre qu'il lui apportait, le rassura : il l'aurait accablé s'il lui eût dit ce qui l'attendait.

26 août 1719, jour du lit de justice.

Vers les cinq heures du matin, on commença à entendre le bruit des tambours par la ville, et bientôt à y voir les détachements des gardes en mouvement. A six heures, le parlement reçut l'ordre de se rendre aux Tuileries, et répondit qu'il obéirait; il délibéra s'il s'y rendrait en carrosse ou à pied. Le dernier avis prévalut, peut-être dans la vue d'intéresser et d'émouvoir le peuple, qui fut pourtant faiblement ému.

Ses préparatifs.

Le conseil de régence fut mandé pour huit heures, et il devait durer jusqu'à l'heure du lit de justice, sans aucun intervalle de l'un à l'autre, moyen qu'avait pris le régent pour que rien ne pût transpirer. Écoutons Saint-Simon, c'est lui

qui va décrire le conseil et le lit de justice; je ne ferai que l'abréger.

Récit de St.-Simon.

« J'arrivai, dit-il, sur les huit heures aux Tuileries plein de crainte, d'espérance, de joie, de réflexions, de défiance de la faiblesse de M. le duc d'Orléans. Je trouvai le garde-des-sceaux aussi à lui-même que s'il n'eût été question que d'un conseil ordinaire, sans embarras de tout ce qui allait rouler sur lui; seulement en peine, comme moi, de la fermeté du régent, et rempli de cette pensée qu'il ne s'agissait plus de mollir, et beaucoup moins de reculer. Le conseil se tint ce jour-là dans la chambre à coucher du roi. M. le duc d'Orléans y entra d'un air gai, libre, sans aucune émotion; il regarda la compagnie d'un visage serein et souriant. Cela me fut d'un bon augure; il m'assura qu'il ne mollirait point. Vint ensuite M. le duc : celui-ci avait une gaieté haute qui se faisait un peu sentir. M. le prince de Conti, morosif, distrait, envieux de son beau-frère, ne paraissait qu'occupé, mais de rien. Le duc du Maine entra : jamais il ne fit tant et de si profondes révérences; il se tint penché sur son bâton près de la table du conseil, observant tout le monde avec des yeux tirant sur le fixe, et un visage fort agité. Il était en manteau, ce qui annonçait la résolution d'assister au lit de justice. Le comte de Toulouse était vêtu de même; le régent qui n'avait jamais eu qu'à se louer de celui-ci, et qui se proposait bien de le séparer de la

disgrâce de son frère, fut vivement affecté de prévoir le chagrin qu'il allait lui causer. Il s'avança vers lui, et lui témoigna sa surprise de le voir en manteau, lui, qui n'allait plus au parlement. Il est vrai, répondit le comte de Toulouse; mais, lorsqu'il s'agit du bien de l'État, je mets à part toute autre considération. Cette réponse pénétra le régent. Cet homme-là me perce le cœur, dit-il au duc de Saint-Simon; et, n'étant plus le maître de dissimuler avec lui (si grand est l'ascendant de la vertu et de la modestie), il le tire à l'écart, et l'avertit, quoi qu'en termes vagues, de tout ce qui va se passer.

« Le duc du Maine, que son frère avait laissé seul, regardait comme à la dérobée, et avec un visage à demi-mort, le tête-à-tête du régent avec le comte de Toulouse, et puis passait des yeux égarés sur la compagnie, avec un trouble de coupable, dit Saint-Simon, et un visage de condamné. Cependant, les maréchaux de Villars, de Villeroi, d'Estrées, de Noailles, d'Uxelles, de Tallard, de Bezons, le marquis d'Effiat et l'ancien évêque de Troie formaient des groupes, et paraissaient se demander la cause de ces mouvements. Le duc de la Force était du secret; Torci ne savait rien et n'en était pas plus troublé.

Les princes légitimés se retirent.

« Le comte de Toulouse, en retournant vers son frère, avait l'air si ému, qu'en le voyant, le duc du Maine changea tout-à-fait de couleur. Il fut près de se trouver mal, quand il apprit ce

que le régent avait fait entendre au comte de Toulouse, qu'ils feraient bien de se retirer; en effet, ils sortirent : ce fut leur grande faute, et alors le régent prit la résolution de ne rien cacher au conseil.

Tableau de l'assemblée par Saint-Simon.

« Dès qu'on eut pris place, il dit donc qu'il croyait devoir profiter du lit de justice pour faire enregistrer les provisions du garde-des-sceaux, et ouvrir par-là la séance. D'Argenson lut ces lettres, et, pendant la lecture, je m'occupai, dit Saint-Simon, à considérer les visages. M. le duc d'Orléans avait un air d'autorité et d'attention, qui me fut si nouveau, que j'en demeurai frappé. M. le duc, gai et brillant, paraissait ne douter de rien. Le prince de Conti était distrait et concentré; le garde-des-sceaux parut d'abord grave, pensif, et occupé de trop de choses; cependant il se déploya en homme bien net, bien décidé, bien ferme, quoique ce fût son coup d'essai. Le duc de la Force, les yeux en-dessous, considérait l'assemblée. Les maréchaux de Villeroi et de Villars se parlaient des instants; ils avaient tous les deux l'œil irrité et le visage abattu. Nul ne se composa mieux que le maréchal de Tallard; mais il ne put étouffer une agitation intérieure qui parut souvent au-dehors. Le maréchal d'Estrées avait l'air stupéfait. Le maréchal de Bezons, plus enveloppé que jamais dans sa grande perruque, avait l'œil bas et colère. Torci, plus composé que de coutume, observait tout à la dérobée. Effiat

était piqué, outré, prêt à bondir, le sourcil froncé, l'œil hagard, qu'il passait avec précipitation et par élan de tout côté. On voyait l'étonnement peint sur le visage du duc de Guiches, et sur celui du duc de Noailles, le dépit, l'inquiétude et la curiosité. D'Antin, toujours si libre dans sa taille, parut tout emprunté et tout effarouché. Le maréchal d'Uxelles tâchait de faire bonne contenance, et ne pouvait couvrir le désespoir qui le perçait. Le vieil évêque de Troie, tout ébahi, ne montrait que de la surprise et de l'embarras (on verra bientôt le portrait du peintre).

Le régent expose le motif du lit de justice.

« Après la lecture des provisions du garde-des-sceaux, le régent exposa les raisons qui avaient fait casser les arrêts du parlement par un arrêt du conseil de régence. Il dit que, d'envoyer au parlement cet arrêt qui cassait les siens, ce serait s'exposer infailliblement à une désobéissance formelle; qu'il n'y avait, pour en opérer l'enregistrement, d'autre voie que celle du lit de justice; que dans la vue d'éviter les cabales, il avait fallu le tenir secret; que la fréquence et la manière des remontrances du parlement méritaient que cette compagnie fût remise dans les bornes de son devoir; que M. le garde-des-sceaux allait lire l'arrêt qui contenait la cassation délibérée, et les règles que le parlement devait se prescrire à l'avenir.

« Le garde-des-sceaux, ayant pris la parole, s'étendit un peu, mais avec justesse et mesure, sur

cet abus des remontrances. Il expliqua quel en était l'usage, son origine, son utilité, ses inconvénients et ses bornes; la distinction de la puissance royale, d'avec l'autorité du parlement, émanée du roi; l'incompétence des tribunaux en matière d'État et de finance, et la nécessité de les réprimer par un code qui fût à l'avenir la règle inviolable du fonds et de la forme de leurs représentations. Ensuite il fit lecture de l'arrêt. Le régent, après la lecture, dit que, pour ce conseil, il s'écarterait de la manière commune de prendre les voix; et, se tournant vers M. le duc, il lui demanda son avis.

Décision à l'unanimité.

« Le parlement, comme on vient de le voir, avait dans le conseil un très-grand nombre de partisans. Aucun pourtant n'osa élever la voix en sa faveur; tous baissèrent la tête sous l'autorité du régent; et l'opinion, en faveur de l'arrêt qu'on venait de lire, fut unanime.

Le régent reprend la parole.

« Alors, d'un air de dignité encore plus haut, et d'un ton plus ferme, le duc d'Orléans annonça une affaire plus importante. Ce prélude renouvela l'étonnement de l'assemblée : il ajouta qu'il avait jugé l'affaire des princes du sang et des légitimés; qu'il avait alors ses raisons pour n'en pas faire davantage; mais qu'il n'en était pas moins obligé de rendre justice aux pairs de France qui l'avaient demandée en corps, par une requête que le roi lui-même avait reçue, et que lui régent avait communiquée aux légitimés. (Il supprima

le mot de princes.) Qu'il n'était plus possible de laisser suspendue la justice que demandait ce corps illustre, et qu'il désirait avec tant d'ardeur; que les légitimés avaient eu tout le temps de répondre; qu'on ne pouvait pas dire que le procès ne fût pas instruit; et que, pour le juger, il avait fait dresser la déclaration dont on allait faire lecture, afin qu'elle pût être enregistrée au lit de justice que le roi allait tenir. »

Si ce que nous dit Saint-Simon de l'abattement, de la douleur, de la colère que ce discours et la lecture qui le suivit répandirent dans l'assemblée, n'est pas exagéré, il fallait que presque tout le conseil de régence fût dévoué au duc du Maine. On a sur-tout de la peine à concevoir la consternation de Villeroi et la fureur étincelante de Villars, tous les deux ducs et pairs, à la lecture d'un arrêt si favorable à leur dignité et si conforme aux conclusions de la requête qu'ils avaient signée. Quoi qu'il en soit, voici comment se peint lui-même celui qui avait marqué de si vives inquiétudes sur le danger d'attaquer les bâtards.

Effet de la séance peint par St.-Simon.

« J'avais mis sur mon visage une couche de plus de gravité et de modestie; je gouvernais mes yeux avec lenteur. Contenu de la sorte, attentif à dévorer l'air de tous; présent à tout et à moi-même; immobile et composé de tout mon corps; pénétré de tout ce que la joie peut imprimer de plus sensible et de plus vif, et du trouble le plus charmant, je suais d'angoisse de la captivité de

mon transport; et cette angoisse même était d'une volupté que je n'ai jamais ressentie ni avant ni depuis ce beau jour. »

La lecture finie, le régent dit qu'il lui en coûtait de céder à la nécessité; qu'il s'agissait de ses beaux-frères, mais qu'il ne devait pas moins justice aux ducs et pairs qu'aux princes du sang. On alla aux voix : les pairs ne firent que remercier sans opiner; tout le reste fut unanime.

Le régent propose d'excepter le comte de Toulouse.

Le régent reprit la parole : « Messieurs, dit-il, voilà donc qui a passé : la justice est faite; et les droits de messieurs les pairs sont en sûreté. J'ai à-présent un acte de grâce à vous proposer; et je le fais avec d'autant plus de confiance, que j'ai eu soin de consulter les personnes intéressées, et qu'elles y donnent les mains. Personne n'ignore combien M. le comte de Toulouse à désapprouvé tout ce qui s'est fait en faveur des légitimés, et qu'il ne l'a soutenu depuis la mort du roi son père, que par respect pour sa volonté. Tout le monde connaît son mérite, son application, sa probité, son désintéressement, sa vertu. Cependant je n'ai pu m'empêcher de le comprendre dans le prononcé de l'arrêt. La justice ne souffrait point d'exception en sa faveur; et il fallait assurer le droit des pairs. Maintenant qu'il ne peut plus souffrir d'atteinte, j'ai cru pouvoir rendre par grâce au mérite, ce que j'ôte par équité à la naissance, et faire de M. le comte de Toulouse une exception personnelle, qui, en confir-

mant la règle, le laissera lui seul, et sans nulle autre exception, dans tous les droits dont il jouit. J'ai le plaisir que les princes du sang y consentent, et que ceux des pairs à qui j'ai pu m'en ouvrir, sont entrés dans mes sentiments. Je ne doute pas que l'estime, qu'il s'est acquise ici, ne vous rende cette proposition agréable. » Le garde-des-sceaux lut la déclaration. Cette distinction des deux frères achevait d'accabler le duc du Maine, et ses amis en furent consternés.

La déclaration lue, le duc d'Orléans la loua en deux mots; et les opinions recueillies, en commençant par la tête du conseil, l'avis passa. Mais une douleur aigre se manifesta sur les visages, d'une manière si marquée, dit Saint-Simon, qu'il fut aisé de voir combien le duc du Maine pouvait devenir redoutable, et qu'il était temps de frapper.

Enfin, le régent dit que monsieur le duc demandait à être entendu, et lui-même alors se redressant avec majesté sur son siége : « Messieurs, poursuivit-il, j'ai trouvé juste et raisonnable ce que monsieur le duc va vous expliquer, et je ne doute pas que vous n'en jugiez comme moi. »

Le mouvement que ce peu de paroles jeta dans l'assemblée est inexprimable, dit Saint-Simon. « Je crus voir des gens poursuivis de toutes parts, et surpris d'un ennemi nouveau, qui, du milieu d'eux, s'élevait dans l'asyle où ils arrivaient hors d'haleine. »

Discours de monsieur le duc.

Monsieur le duc prit la parole, et, s'adressant au régent, selon l'usage, « Monsieur, lui dit-il, puisque vous faites justice à messieurs les ducs, je crois être en droit de vous la demander pour moi-même. Le feu roi a donné la surintendance de l'éducation de S. M. à M. le duc du Maine. J'étais mineur; et, dans l'idée du feu roi, M. du Maine était prince du sang et habile à succéder à la couronne. Présentement je suis majeur; et non-seulement M. du Maine n'est plus prince du sang, mais il est réduit à son rang de pairie. M. le maréchal de Villeroi est aujourd'hui son ancien, et le précède par-tout. Il ne peut donc plus demeurer gouverneur du roi sous la surintendance de M. du Maine. Je vous demande cette place, que je ne crois pas pouvoir être refusée à mon âge, à ma qualité, à mon attachement pour la personne du roi et pour l'État. J'espère, ajouta-t-il, en se tournant vers le gouverneur, que je profiterai des leçons de M. le maréchal de Villeroi, pour m'en bien acquitter, et mériter son amitié. » Villeroi resta confondu.

La demande est appuyée par le régent.

Le duc d'Orléans, en parcourant des yeux toute l'assemblée, dit qu'on ne pouvait faire à M. le maréchal de Villeroi le tort de le laisser sous M. du Maine; que la surintendance de l'éducation du roi ne pouvait être plus dignement remplie que par monsieur le duc; et qu'il était persuadé qu'une demande si juste serait reçue tout d'une voix. Presque tout le conseil opina, en

s'inclinant et par son silence. Le seul maréchal de Villeroi, pâle et agité, murmurait tout bas quelques mots. Enfin, comme un homme qui se résout, il se tourna vers le régent, la tête basse, les yeux mourants, la voix faible : « Je ne dirai que ces deux mots, dit-il, voilà toutes les dispositions du feu roi renversées : je ne le puis voir sans douleur. M. du Maine est bien malheureux! — Monsieur, lui répondit le régent, d'un ton vif et haut, M. du Maine est mon beau-frère, mais j'aime mieux un ennemi découvert que caché. » A ce grand mot, on baissa la tête; et l'on vit bien, dit Saint-Simon, que le fourreau était jeté.

Incident. Avis que reçoit le régent.

Un incident fit diversion aux mouvements qui agitaient les esprits; on vint dire au régent qu'on demandait à lui parler. C'était pour lui apprendre qu'au parlement, toutes les chambres assemblées, le premier président avait proposé de ne pas se rendre aux Tuileries; qu'il avait demandé ce qu'on irait faire en un lieu où l'on n'aurait point de liberté? et qu'il avait conclu à mander au roi, que son parlement entendrait sa volonté dans le lieu ordinaire de sa séance, quand il plairait à S. M. d'y venir; que cette proposition avait fait du bruit, et venait d'être mise en délibération.

Ce qui se passait au parlement.

Le conseil parut étourdi de cette nouvelle. Le régent seul ne s'en émut point, et dit, d'un air très-libre, qu'il doutait du refus. Cependant il

voulut qu'on décidât ce qu'il y aurait à faire, dans le cas où l'avis de de Mesmes aurait prévalu. L'opinion du garde-des-sceaux fut, si le parlement commettait cette faute, de l'interdire sur-le-champ; et cette opinion avait passé unanimement dans le conseil, quand le maître des cérémonies vint dire que le parlement était en marche, et défilait à pied hors de l'enceinte du palais.

Il est possible que le duc du Maine, retiré du conseil, eût fait instruire le premier président de ce qui allait se passer; et que celui-ci, pour le sauver, eût bien voulu s'exposer lui-même.

Il se rend aux Tuileries.

Enfin, l'on vit arriver, par la grande cour du palais, le parlement, en robe rouge, à pied, marchant en ordre deux à deux. Le duc d'Orléans, de son côté, se rendit chez le roi pour le mener au lit de justice avec le cortége accoutumé. Ce fut dans ce moment, où les pairs allaient prendre place, que Saint-Simon leur apprit leur triomphe, et la réduction des bâtards.

Le duc d'Orléans amène le roi au lit de justice.

Nouvelle esquisse de St.-Simon.

Dès que le roi fut arrivé et qu'on eut pris séance, « je promenai, dit Saint-Simon, une prunelle étincelante sur tout le parlement. J'y vis une consternation à laquelle je ne me serais pas attendu, et qui me fut de bon augure. Le premier président qui ne vit point là son maître, le duc du Maine, jeta un regard affreux sur M. de Sully et moi, qui occupions les places des deux frères; et, dans le même instant, tous les regards se

portèrent sur nous. L'air d'attente de quelque chose de grand, redoubla sur tous les visages; celui du régent avait un caractère de majesté douce, mais de résolution qui lui fut tout nouveau, des yeux attentifs, un maintien grave, mais aisé; monsieur le duc, sage, mesuré; mais environné de je ne sais quel brillant qui ornait toute sa personne : le roi sérieux, majestueux, et en même temps le plus joli qu'il fût possible; grave, avec grâce dans tout son maintien; l'air attentif, point du tout ennuyé, représentant très-bien, sans aucun embarras.

« Un silence extrême annonçait éloquemment la crainte, l'attention, le trouble, la curiosité de toutes les diverses attentes.

« Le parlement qui avait tant de fois mandé et molesté ce même d'Argenson; le premier président qui s'était vu si supérieur à lui, le virent, revêtu des ornements de la première dignité de la magistrature, les présider, les effacer, et, en entrant en fonctions, les remettre dans leur devoir. »

Tout ce qui avait été annoncé et délibéré au conseil, fut lu dans le lit de justice.

Discours du garde-des-sceaux.

Le discours du garde-des-sceaux, sur l'article des remontrances, fut plein de force et de sagesse. Le premier président y répondit; et sa réponse, dit Saint-Simon, « fut pleine de la malice la plus raffinée, d'impudence à l'égard du régent, et d'insolence pour le roi. Mais il la pro-

nonça d'une voix tremblante et entrecoupée; et le trouble dont il était saisi fit perdre à ses paroles toute espèce d'autorité. »

Personne ne résiste.

Dans l'intervalle des deux discours, la déclaration qui cassait les deux arrêts ayant été lue, le garde-de-ssceaux était allé aux opinions; et, après la harangue du premier président, il n'eut plus que deux mots à dire : *le roi veut être obéi, et obéi sur-le-champ.* Ces mots furent un coup de foudre dont le parlement fut atterré. Tous baissèrent la tête, et, heureusement pour le régent, aucun n'osa élever la voix.

Expression naïve de la joie de St.-Simon.

Vint la réduction des bâtards. « Ce fut alors, dit Saint-Simon, que le premier président perdit toute contenance. Son visage fut saisi d'un mouvement convulsif. L'excès seul de sa rage le préserva de l'évanouissement. Moi, cependant, ajouta-t-il, je me mourais de joie; j'en étais à craindre la défaillance; et mon cœur dilaté à l'excès, ne trouvait plus d'espace pour s'étendre. La violence que je me faisais pour ne rien laisser échapper, était infinie; et néanmoins, ce tourment était délicieux. Je comparais les années et les temps de servitude, les jours funestes, où, traîné au parlement en victime, j'y avais servi de triomphe aux bâtards; je les comparais, dis-je, à ce jour de justice et de règle, à cette chûte épouvantable, qui du même coup nous relevait. Je le considérais, ce jour, rayonnant de splendeur, en présence du roi et d'une assemblée si

auguste. Je triomphais, je me vengeais, je nageais dans ma vengeance; je jouissais du plein accomplissement des désirs les plus véhéments et les plus continus de toute ma vie; j'étais tenté de ne me plus soucier de rien. »

Je ne sais lequel est le plus étonnant ou de l'excès de cette vanité, ou de l'éloquence qui l'exprime; mais l'un et l'autre font voir combien il faut se défier des jugements et des récits d'un homme si passionné.

La faveur accordée au comte de Toulouse fit murmurer tout bas quelques-uns des pairs que l'on n'avait pas consultés, mais elle passa sans obstacle.

Les conclusions de Blancmenil furent, sur tous les points, conformes au vœu du régent; et, tout de suite, en présence du roi, et sous les yeux du garde-des-sceaux, tout ce qui venait d'être lu et ordonné, fut enregistré par le greffier en chef.

Contenance du jeune roi.

Le roi ne fut point ému du changement fait dans son éducation; il passa le temps de l'enregistrement à rire avec ceux qui étaient auprès de lui; et dès lors il oublia le duc du Maine.

Achevons de voir Saint-Simon se peindre en nous parlant de la fin de cette séance. « Je promenais doucement, dit-il, mes yeux de toutes parts, et si je les contraignis avec constance, je ne pus résister à la tentation de m'en dédommager sur le premier président. Je l'accablai, à

cent reprises, de mes regards, assénés et prolongés avec persévérance; l'insulte, le mépris, le dédain, le triomphe, lui passèrent de mes yeux jusque dans ses moëlles. Une fois ou deux il fixa les siens sur mon visage; et je me plus à l'outrager par des sourires dérobés, mais noirs, qui achevèrent de le confondre. Je me baignais dans sa rage, et je me délectais à le lui faire sentir. » (c'est ainsi, ce me semble, qu'un démon nous peindrait sa joie.)

Lâcheté du parlement et du maréchal de Villeroi. Mollesse de Villars.

Mais, ce qu'il y a de plus frappant dans le récit de ce lit de justice, c'est la lâcheté du parlement, de ne pas y avoir dénoncé en public les dangereuses suites du système de Law, et l'énorme dissipation des fonds qui passaient dans sa caisse; c'est la lâcheté du maréchal de Villeroi, de n'avoir pas osé dire un mot à son élève, en faveur de l'homme de confiance que son bisaïeul avait choisi pour présider à son éducation; c'est la mollesse de Villars et de tous ces autres maréchaux de France, de n'avoir pas inspiré ce courage à Villeroi, d'avoir été muets eux-mêmes, et au conseil et au lit de justice, et de n'avoir su que baisser la tête sous le despotisme du régent. Cela seul paraît démentir tout ce que Saint-Simon nous dit de leur dépit et de leur rage.

A l'égard des princes légitimés, ce fut en eux le comble de la faiblesse et de l'abandon de soi-même, que de s'être retirés du conseil, et que de n'avoir osé paraître et parler au lit de justice.

Si le duc du Maine n'eût pas été le plus craintif, le plus énervé de tous les hommes, le duc d'Orléans était perdu.

Insouciance du peuple.

Le peuple ne s'intéressa que faiblement à l'humiliation de la magistrature; peut-être avait-il vu, dans les arrêts du parlement, l'intention de culbuter ce système qui l'amusait. Quant à l'affaire des ducs et pairs, et des princes légitimés, il n'y prenait aucune part.

Désespoir de madame la duchesse d'Orléans.

Ce qu'il y avait de plus pénible à faire pour le régent, n'était pas fait encore; c'était de soutenir la douleur, les reproches et le désespoir de sa femme : elle était à Saint-Cloud; il lui fit annoncer par Saint-Simon, lui-même, le résultat du lit de justice; la laissant libre, dans ces premiers moments de sa douleur, de le voir ou de ne le point voir, et de se tenir à Saint-Cloud, ou dans telle autre de ses maisons de campagne qu'il lui plairait. La première impression fut vive, les larmes abondantes. Elle dicta au duc de Saint-Simon une lettre qui l'étonna; et telle, dit-il, qu'aurait pu la produire le meilleur écrivain, dans les moments les plus tranquilles, et cela, dans le trouble le plus violent de toutes les passions, à travers les sanglots et des torrents de larmes. Son premier mouvement fut de chercher la solitude; mais, changeant de dessein, elle vint à Paris; et, comme si son orgueil avait été brisé, cette femme qui, jusque-là, s'était regardée au moins comme l'égale de son mari, et

qui rejetait avec dérision l'idée de disparité entre ses frères et les princes du sang, s'humilia pour la première fois. Elle dit à M. le duc d'Orléans, qu'elle sentait trop l'extrême honneur qu'il lui avait fait en l'épousant, pour que tout autre sentiment ne cédât point à celui-là; et puis, s'attendrissant, elle lui demanda pardon de pleurer le malheur de son frère, qu'elle croyait coupable, disait-elle, puisqu'il l'avait jugé digne d'un si grand châtiment. Cette première scène se termina par des larmes, dont le duc d'Orléans fut ému; mais bientôt, reprenant la force de son caractère, et voulant aller à son but, elle exigea de son mari de lui dire quel était donc le crime de son frère, et de l'en convaincre, ou de le rétablir, s'il n'avait rien à lui imputer.

Ses emportements.

Les liaisons du duc du Maine avec le parlement, ses relations avec Cellamare, et ses intelligences avec Albéroni, n'étaient pas des faits assez prouvés ni assez graves, pour le rendre manifestement criminel; le duc d'Orléans n'avait donc rien à dire de convaincant, et il s'en tenait au silence : de-là, les chagrins, les reproches, les emportements sans mesure auxquels sa femme s'abandonna, et dont elle fit son tourment.

Colère de la duchesse du Maine.

Mais ce tourment n'était pas comparable à celui que le duc du Maine avait à souffrir de la rage et du désespoir de sa femme. Au sortir du lit de justice, le premier président, mandé chez elle, s'y était rendu : elle le reçut, dit Saint-Si-

mon, avec un torrent d'injures, se prit à lui de tout ce qui s'était passé, l'accabla de mépris, ne lui donna jamais le temps de s'excuser, et le renvoya comme le dernier des valets, qu'on eût pris en friponnerie. Dès ce moment, ce fut à son mari qu'elle s'attacha comme à sa proie, tantôt immobile de douleur, tantôt heurlant de rage, et remplissant leur retraite de Sceaux de ses furieux emportements. Le malheureux, en proie à ses outrages, n'y répondait que par des pleurs; sa seule consolation était la duchesse d'Orléans, qui l'allait voir et pleurer avec lui; il protestait qu'il ne se sentait coupable de rien, et demandait, pour toute grâce, que le duc d'Orléans daignât le voir, l'entendre, le confondre, s'il était criminel, ou le traiter comme le comte de Toulouse, s'il n'était pas moins innocent.

Embarras du duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans qui l'avait écarté comme dangereux et non comme coupable, dans l'embarras de l'accuser, et dans la crainte de sa propre faiblesse, refusa toujours de le voir; et l'obstination de ce refus et du silence qu'il gardait sur les causes de sa disgrâce, acheva de déterminer la duchesse du Maine à presser la conspiration qu'elle tramait depuis long-temps, pour soulever tout le royaume contre la régence du duc d'Orléans, mettre à sa place le roi d'Espagne, et sous lui, un vice-régent, qui devait être le duc du Maine, avec un conseil et des ministres, qu'eux-mêmes ils se seraient choisis.

Conspiration avec l'Espagne.

Dans ce complot, la duchesse du Maine croyait pouvoir compter sur le parlement de Paris et sur ceux des provinces que cet exemple entraînerait, sur les chefs du parti de la constitution et ses zélateurs fanatiques, sur la province de Bretagne, à laquelle pouvaient se joindre la Guienne et le Languedoc, et sur-tout l'ancienne cour. Elle espérait avoir aussi pour elle cette noblesse mécontente de l'oubli où l'on avait laissé sa requête contre les pairs, et qu'elle tâchait de gagner à l'Espagne par toute sorte de séductions et d'espérances de faveur.

C'est de cette disposition des esprits, que parlait Cellamare, lorsqu'en écrivant à Albéroni, il lui disait qu'il serait possible d'allumer en France un incendie si l'on avait des flambeaux; mais, en avouant que les flambeaux manquaient, il révélait au ministre d'Espagne le vice de son entreprise.

Disposition du parlement.

Le coup frappé sur le parlement de Paris, en l'humiliant, avait dû l'irriter. Il se voyait frustré de l'espérance que le régent lui avait donnée en lui rendant la liberté des remontrances; mais les opérations du système de Law n'étaient pas encore assez criantes pour autoriser la confédération et la révolte des tribunaux; et le public, qui croyait voir un bien dans la circulation que ranimait la banque, n'approuvait pas assez qu'on en voulût ruiner le crédit. L'exil de d'Aguesseau avait attristé les esprits, mais ne les avait pas in-

dignés : le caractère de sa vertu n'était pas celui qui fait des enthousiastes et des martyrs. Le régent s'était annoncé comme l'ennemi de la persécution et de la violence, en révoquant toutes les lettres de cachet surprises au feu roi contre les jansénistes, et ces malheureux, les uns rappelés de l'exil, les autres tirés des prisons et du fond des cachots, tous respirant en liberté d'opinion et de conscience, annonçaient dans son gouvernement un esprit de tolérance et de paix, dont le parti jusqu'alors dominant était mortellement blessé. Le cardinal de Noailles, à la tête du conseil de conscience avec la feuille des bénéfices; l'abbé Fleuri, confesseur du roi, à l'exclusion des jésuites; ceux-ci, d'abord réprimés, contenus, sans influence, sans crédit, et bientôt interdits du confessionnal, l'une des sources de leur puissance; leurs protecteurs les plus zélés, les cardinaux de Rohan et de Bissi, écartés de tous les conseils; la licence d'abord accordée aux appels de la bulle *Unigenitus*, et la mollesse de l'autorité employée à les réprimer; la défense d'écrire et de parler pour ni contre la bulle; et, nonobstant cette défense, la publication de l'appel du cardinal de Noailles, suivi de celui du chapitre de Notre-Dame, de presque tous les curés de Paris, et d'une foule d'ecclésiastiques; enfin, l'engagement pris par le régent avec le roi d'Angleterre, de ne souffrir en France ni le prétendant, ni aucun adhérent au parti jacobite; tout cela,

dis-je, était, pour Rome et pour la faction moliniste, autant d'hostilités dont elle eût souhaité avec ardeur d'être vengée; le nonce Bentivoglio, ce crapuleux fanatique, n'eût pas demandé mieux que d'allumer en France le feu de la sédition; mais l'instrument des séditions, c'est le peuple, et le peuple n'était ni janséniste, ni moliniste, ni jacobite : il pensait beaucoup moins à Rome qu'au Mississipi.

Les molinistes en faveur.

D'ailleurs, le parti moliniste avait repris faveur dans le cabinet du régent. L'abbé Dubois qui aspirait à la pourpre, et qui ne désirait rien tant que de se rendre agréable à la cour de Rome, avait embrassé ce parti : il s'agissait de faire accepter la bulle sans explication ni sans aucune qualification ni de règle de foi, ni de loi de l'église; ses promoteurs, dans ce moment, n'en exigeaient pas davantage; et, malgré le mémoire éloquent et lumineux que le procureur-général Fleuri et le cardinal de Noailles avaient présenté au régent pour le dissuader de suivre les inspirations de Dubois, de l'ancien évêque de Troie, du maréchal de Villeroi, et d'une foule d'hommes timides, dont il était environné; il ne laissait pas de pencher du côté qui lui paraissait le plus prudent. Telle chose, disait-il, pouvait arriver où tous les zélateurs de la constitution se rangeraient du côté de l'Espagne et seraient les plus forts, soit par le nombre, soit par l'intrigue, soit par l'autorité de Rome; ainsi, dans l'attente de sa der-

nière résolution dont Dubois répondait, les esprits étaient en suspens.

Les états de Bretagne réclament leurs priviléges.

La Bretagne, qui se fait une digue de ses priviléges contre la tendance naturelle des impositions à se répandre également sur toutes les provinces d'un même État, la Bretagne avait profité de la faiblesse de la régence, pour déployer, s'il était possible, la force de sa liberté, c'est-à-dire sa répugnance à payer ce que le roi demande, et qu'elle appelle un don gratuit.

En 1717, à la demande de ce tribut, qu'il est d'usage d'accorder sur-le-champ par acclamation, les états de la province avaient répondu qu'avant de statuer sur la somme du don gratuit, il fallait qu'ils fussent instruits des facultés de la province. Cette désobéissance avait été punie par la cassation des états; mais le régent s'étant laissé fléchir, ils avaient été rétablis; et, avertis par le lit de justice de la vigueur que le régent savait donner à l'autorité souveraine, ils paraissaient eux-mêmes tranquillement soumis. Le mécontentement n'en était pas moins vif, et c'était ce levain qu'on faisait fermenter dans le parlement et dans les états de Bretagne : une flotte espagnole y devait débarquer des troupes et des armes, et ce débarquement devait être le signal du soulèvement. Mais la Bretagne, qui se flattait que son exemple serait suivi, comptait sur des promesses vaines; et, dans le reste du royaume, rien n'était amené à ce moment de crise qui produit les révolutions.

La noblesse, dont la requête avait été passée sous silence dans le procès des princes, pouvait en avoir du ressentiment; mais ni l'arrêt du conseil de régence, ni les édits du lit de justice, n'avaient établi cette distinction qui la blessait dans les prétentions des pairs (1). D'ailleurs, parmi les nobles qui avaient signé la réclamation, il y avait des noms imposants, mais pas un homme redoutable.

Quant aux amis du duc du Maine, les uns comme Villars, comme d'Uxelles, comme Tallard, auraient pu inspirer de la résolution et de l'audace à leur parti; mais ils n'avaient eux-mêmes à se déclarer contre le régent, ni un intérêt assez fort, ni une volonté assez déterminée; les autres, comme le maréchal de Villeroi, le premier président, le duc d'Aumont, le grand écuyer, le duc du Maine enfin lui-même, ne manquaient pas de volonté; mais ils manquaient de force et de courage.

Cellamare et Giudice.

L'ambassadeur d'Espagne, Cellamare, homme sage, habile, actif, insinuant, mesuré dans sa conduite et dans son langage, mais esclave par ambition de la volonté d'Albéroni, qu'il devait détester au fond du cœur, comme ayant dépouillé son oncle, le cardinal del Giudice, des trois premières dignités de l'Espagne, cédait au génie im-

(1) Elle n'avait donc à se plaindre que d'une simple réticence.

pétueux et turbulent de ce ministre; et, dans la crainte de lui déplaire, il l'abusait et s'abusait lui-même sur les moyens de réussir. Répandu dans le monde, il écoutait, il observait, il agissait avec précaution; mais toute sa prudence ne le préserva point de cette erreur si familière, de prendre pour la voix publique celle des cercles où nous vivons. De là les assurances qu'il donnait à Albéroni, que le régent et la régence étaient odieux à tous les bons Français, que l'alliance avec l'Angleterre excitait un murmure d'indignation universel, et que les vœux de la nation étaient favorables au roi d'Espagne.

Peu d'influence des princes

Le comte de Toulouse, dans son gouvernement de Bretagne, aurait pu seul être le centre et l'appui d'une faction; mais il n'y avait aucune espérance de l'y engager. Dans le Languedoc et dans la Guienne, dont le duc du Maine et le comte d'Eu, son second fils, étaient gouverneurs, ils n'avaient qu'une ombre d'autorité sans influence. Reinold, major des gardes suisses, dévoué au duc d'Orléans, disposait de ce corps et lui en répondait; les carabiniers et l'artillerie n'auraient pas mieux obéi au duc du Maine, et dans les régiments que le feu roi avait donnés à ses enfants naturels, la domination qu'ils avaient exercée jusqu'à sa mort, avait fini avec son règne; dans le militaire, la seule considération durable et agissante sur les esprits est celle du talent et de la vertu militaire; et les deux principaux moteurs de la con-

spiration, le duc du Maine et le maréchal de Villeroi, n'avaient ni l'estime des chefs ni la confiance des soldats.

Ainsi, ce projet hasardé, qu'un ministre fougueux et une femme violente et légère avaient conçu, n'aurait pu réussir qu'à la faveur d'un soulèvement populaire; et, pour en saisir le moment, Cellamare aurait dû attendre la décadence du système, le moment de sa catastrophe; ces jours de contrainte et de violence, où l'on arrachait à chacun le peu d'argent qu'il pouvait avoir; ces jours de ruine et de désolation, où, les mains pleines de billets de banque, le peuple de Paris demandait du pain; alors la moindre impulsion donnée à ce peuple désespéré, eût fait lapider le régent, l'eût fait brûler dans son palais. Mais l'Espagne se voyait pressée par l'empereur et par l'Angleterre, et les engagements que le régent lui-même avait pris avec ses alliés n'étaient plus un secret : il était donc instant de l'occuper de troubles domestiques; et Albéroni, fatigué de ce qu'il appelait lenteur dans le projet de Cellamare, en demandait l'exécution.

Deux jeunes Espagnols, que le hasard ou les mesures d'Albéroni avaient fait trouver à Paris, retournaient ensemble en Espagne. L'un était le fils de Monteleon, qu'on vient de voir ambassadeur à Londres, et qui s'était retiré à la Haye pour y attendre les ordres de sa cour; l'autre, un abbé Portocarrero, qui se disait neveu du

Porto-carrero.

cardinal, à qui l'on était redevable du testament du roi Charles II.

Monteleon le père, était connu pour avoir toujours souhaité l'union entre les deux branches de la maison de Bourbon, et son nom semblait écarter de son fils toute défiance. Le nom de l'abbé Portocarrero, n'était pas moins en faveur à Paris, et son retour dans sa patrie, avec le jeune Monteleon, n'avait rien qui dût faire ombrage. Ils partirent munis de passeports, mais chargés en secret d'un paquet de l'ambassadeur, adressé au premier ministre.

Une fille publique découvre le complot.

Une femme qui faisait alors, avec une sorte de célébrité, ce commerce de prostitution, que la police des grandes villes est obligée de tolérer, et qui n'était pas inconnue à l'abbé Dubois, alors ministre (car les conseils étaient détruits), la Fillon, profita de l'imprudence et du sommeil d'un secrétaire de Cellamare, qui s'était oublié chez elle, pour lui dérober des papiers, où elle trouva des indices d'une intrigue qui se tramait, et, sur l'avis qu'elle en donna, les deux jeunes Espagnols furent arrêtés à Poitiers. On se saisit de leurs paquets; et Cellamare, étant informé que le sien avait été pris, le réclama avec tout le sang-froid et l'assurance d'un homme irréprochable.

Parmi les pièces que Dubois avait trouvées dans le paquet de Cellamare, étaient un manifeste que le roi d'Espagne adresserait en France aux états-généraux, et une requête que les états présen-

teraient au roi, pour justifier leur soulèvement contre une régence oppressive. Quant aux détails de la conjuration, il est vraisemblable qu'il n'y avait rien dans les dépêches du ministre d'Espagne de formellement énoncé, quoique Saint-Simon penche à croire que Dubois en apprit par là plus qu'il n'en voulut révéler.

Opinion de St.-Simon.

Le courrier de Poitiers était arrivé comme le régent était à l'opéra. Dubois, pour lui parler de la capture qu'on avait faite, attendit la fin du spectacle; mais c'était l'heure où le prince s'enfermait avec les gens admis à souper avec lui, et qu'il appelait ses *roués*. Il entendit légèrement et vaguement un mot du rapport de Dubois. Le lendemain matin, la tête appesantie par les vapeurs du sommeil et du vin, comme de coutume, il fit encore peu d'attention aux détails où Dubois voulut entrer; et, soit mépris, soit paresse et indifférence, il le chargea de suivre cette affaire. La confiance aveugle et la négligence de ce prince, en cette occasion, furent incompréhensibles, dit Saint-Simon; et l'une et l'autre rendirent l'abbé Dubois le maître unique de la conviction, de l'absolution des coupables. Il n'admit dans le secret que le garde-des-sceaux d'Argenson, et le Blanc, alors ministre de la guerre. Le premier était dans son intimité et dans sa dépendance absolue; le second, dans la même dépendance, se flattait mal-à-propos d'être dans l'intimité. Leurs recherches, leurs interrogatoires, le compte qu'ils

Négligence inouïe du régent.

en rendirent au régent, ce qu'ils pensèrent, ce qu'ils firent semblant de penser, ce qu'ils laissèrent échapper et tomber; en un mot, toute leur conduite, et jusqu'à leurs paroles, dans le dernier détail et dans la précision la plus exacte, furent à chaque pas réglés par l'abbé Dubois; en sorte que lui seul resta le maître du sort des coupables, et d'en diminuer ou d'en augmenter le nombre, ainsi que d'affaiblir ou d'aggraver les preuves, les indices ou les soupçons. Mais en tout cela, Saint-Simon ne forme que des conjectures; et il avoue que, du régent lui-même, il n'a pu rien tirer de clair et de précis; soit, dit-il, que ce prince en ait su plus qu'il n'a voulu en dire, et que le nom, les établissements, le nombre et la considération de ceux qui avaient trempé dans cette affaire lui aient fait prendre le parti du silence et de la dissimulation; soit que sa négligence naturelle et son prodigieux asservissement sous le joug que Dubois lui avait imposé, l'eût laissé, comme je l'ai cru, dans l'ignorance du vrai fonds et des circonstances de l'affaire.

Son silence.

Saint-Simon, comme on a pu le remarquer dans le récit du lit de justice, croyait voir des ennemis du duc d'Orléans dans tous les gens qu'il n'aimait pas lui-même; et il n'est pas malaisé de deviner ici sur qui se portent ses soupçons. Mais, pour ne rien dissimuler de ce qui appuie ses conjectures, je dois faire observer que si le projet

Politique De Dubois.

de Cellamare n'avait eu que les misérables petits moyens qu'on découvrit alors, il aurait été indigne d'un homme aussi habile et aussi prudent d'y fonder la moindre espérance; et que, s'il avait au contraire de plus grands ressorts à mouvoir, Dubois, en pénétrant ce secret dangereux, semblait avoir lui-même des raisons de l'ensevelir; soit pour se faire des amis des gens considérables qu'il aurait sauvés, soit pour tirer le duc d'Orléans de l'embarras de les poursuivre ou de les laisser impunis. Mais revenons à Cellamare.

Le duc de Cellamare redemande ses dépêches au ministre de la guerre.

Ce fut au ministre de la guerre qu'il s'adressa (1) pour réclamer le paquet de lettres dont il avait, disait-il, chargé, par occasion, ces jeunes gens qui allaient en Espagne. Le Blanc lui répondit que son paquet avait été ouvert, qu'il contenait des choses importantes, et que, bien loin de le lui rendre, il avait ordre, ainsi que l'abbé Dubois (qu'il avait fait avertir, et qui venait d'arriver), de le remmener à son hôtel. L'ambassadeur vit bien qu'il n'y avait point de résistance à faire. Il monta dans le carrosse de le Blanc, et, avec lui et l'abbé Dubois, il retourna chez lui. Ils furent ensemble trois heures à fouiller ses bureaux, ses portefeuilles, ses cassettes; à feuilleter tous ses papiers, et à trier ceux qu'ils jugèrent devoir rester sous le scellé du roi et sous le ca-

(1) Le 9 septembre, le lendemain de l'arrivée du courrier de Poitiers.

chet de l'ambassadeur, qu'ils y apposèrent devant lui. Pendant ce temps-là, Cellamare ne perdit pas un moment le sang-froid; il joignit même à la liberté de son esprit une gaieté railleuse. Parmi ses cassettes, il s'en trouva une sur laquelle le Blanc mettait la main : « Laissez, laissez, M. le Blanc, lui dit-il avec un sourire, cela ne vous regarde point, ce sont des lettres de femmes; cela est bon pour l'abbé Dubois. On sait, ajouta-t-il en regardant l'abbé, ce qu'il a été toute sa vie. »

Tandis que les deux ministres faisaient la visite de ses papiers, un détachement de mousquetaires s'était emparé des portes de sa maison; et il y fut gardé à vue.

Conduite du régent dans cette circonstance.

On a écrit que le régent fut consterné de cet événement. Cependant rien de plus tranquille et de plus ferme que l'air dont il parut au conseil de régence, l'après-midi du même jour que Cellamare fut arrêté. Avec ce talent de la parole qui lui était naturel, et ce don de dire, sans préparation, ce qu'il voulait, dans les termes les plus précis, avec grâce et avec dignité, il ouvrit le conseil par le récit de la capture faite à Poitiers. Il dit qu'on avait découvert une entreprise fort dangereuse contre l'État, et toute prête à éclater, dont l'ambassadeur d'Espagne était le principal moteur. Il ajouta que la protection du droit des gens ne s'étendait pas jusqu'aux conspirations, et que les ambassadeurs s'en rendaient indignes.

lorsqu'ils entraient dans des complots tramés contre l'État où ils résidaient. Il communiqua au conseil les ordres qu'il avait donnés, soit pour arrêter Cellamare et mettre la main sur ses papiers, soit pour informer de cette affaire les autres ministres de l'Europe. Ensuite il ordonna à l'abbé Dubois de lire deux lettres de cet ambassadeur au cardinal Albéroni, qui étaient du nombre des dépêches contenues dans le paquet envoyé de Poitiers, et qui ne laissaient point douter que Cellamare ne fût à la tête de la conspiration, selon les vues, et d'après les ordres du premier ministre d'Espagne. Dans ces lettres, le duc d'Orléans était peu ménagé; il n'en témoigna aucune aigreur, et, avec beaucoup de modération, il dit qu'il ne soupçonnait aucunement le roi et la reine d'Espagne d'avoir trempé dans une affaire de cette nature; qu'il ne l'attribuait qu'à la haine d'Albéroni pour sa personne, et au désir qu'avait l'ambassadeur de complaire au premier ministre, et qu'il en demanderait justice à LL. MM. CC. Il fit sentir au conseil l'importance de ne rien négliger pour l'éclaircissement d'une affaire si capitale et si intéressante; et il finit par déclarer que jusqu'à ce qu'il en sût davantage, il ne voulait nommer aucun de ceux qui pouvaient y être impliqués.

10 septemb. Autres arrestations.

Cependant, le lendemain matin, le marquis de Pompadour fut mis à la Bastille. C'était un homme de peu de considération, sans crédit et

sans conséquence. Un officier de fortune appelé Saint-Geniés fut aussi arrêté. C'était, dit encore Saint-Simon, un homme sans cervelle, uniquement propre à un coup-de-main.

Demande du parlement.

Le même jour, les députés du parlement allèrent au Palais-Royal demander au régent, que l'on croyait intimidé sans doute, la liberté du président de Blamont, qui était encore en exil. Le régent répondit qu'il avait fait arrêter la veille l'ambassadeur d'Espagne pour une conspiration, qu'il le renvoyait à Madrid, qu'il s'occupait à découvrir ceux qui étaient entrés dans ce complot, et que, pour le présent, il ne pouvait répondre à leur demande. Il faut avouer que le moment n'en était pas adroitement choisi.

Première audience diplomatique après cet événement.

Le mardi suivant, jour d'audience chez le régent, pour les ambassadeurs, ils s'y rendirent selon l'usage. Aucun ne fit de plainte de ce qui était arrivé. On leur distribua des copies des deux lettres de Cellamare. L'après-dîner, on le fit monter dans un carrosse avec un gentilhomme ordinaire et deux officiers, qui, chargés de le conduire au château de Blois, eurent ordre de l'y garder jusqu'à ce que le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur en Espagne, fût de retour en France. On sut bientôt après qu'Albéroni le gardait en ôtage; qu'il avait été obligé de s'échapper la nuit furtivement; qu'on l'eût même arrêté, si, pour passer les Pyrénées, il n'eût pris le parti, avec la duchesse sa femme, de monter sur des

mules, en laissant à leur place, dans leur équipage, un valet et une femme assez intelligents pour tromper ceux qu'Albéroni faisait courir à leur poursuite, et qui, prenant ces domestiques pour le duc et pour la duchesse, les ramenèrent à Pampelune. Dès que la méprise fut reconnue, Albéroni en laissa éclater un emportement furieux.

Cellamare est conduit à la frontière.

Aussitôt la nouvelle reçue de l'arrivée du duc de Saint-Aignan à Bayonne, Cellamare partit de Blois, et fut conduit jusqu'à la frontière. Il avait écrit aux ambassadeurs et aux ministres étrangers pour les intéresser dans sa détention : aucun ne s'en émut. Ils savaient bien qu'une conspiration faisait cesser tout privilége.

Continuation de l'arrestation.

Dès-lors, jusqu'au 25 décembre, on ne fit qu'arrêter à Paris et dans les provinces des gens peu dignes de figurer dans une conspiration, et dont les noms seuls jetaient du ridicule sur un projet si mal conçu et si misérablement appuyé.

Confidence du régent au duc de Bourbon.

Enfin, le 25 décembre, le régent, pour mieux s'assurer du duc de Bourbon, en lui faisant sa confidence, et en le mettant de moitié de ses résolutions, lui apprit, en grand secret, que le duc et la duchesse du Maine se trouvaient complices de Cellamare, et qu'il en avait les preuves par écrit. La duchesse du Maine était sœur du père du duc de Bourbon ; mais celui-ci avait pour elle et pour son mari la haine la plus violente, et le régent le savait bien, lorsqu'il le consultait sur

sa conduite à leur égard. Le duc de Bourbon n'hésita point à lui répondre qu'il fallait sur le champ les arrêter tous deux, et les mettre en un lieu d'où ils ne fussent plus à craindre. Aux difficultés simulées que lui fit le duc d'Orléans sur la qualité des coupables, il répondit que ce n'était pas la première fois qu'on eût arrêté des princes du sang; que plus ils étaient grands, et naturellement attachés à l'État par leur naissance, plus ils étaient impardonnables, lorsqu'ils se prévalaient de leur crédit pour le troubler; qu'il n'y avait rien de plus pressé que d'étourdir leurs complices par un coup d'éclat et de vigueur, et de les priver subitement eux-mêmes des ressorts que la rage et l'esprit de l'un et de l'autre ne manqueraient pas de faire agir, si on les laissait en liberté.

Projet d'arrestation du duc et de la duchesse du Maine.

Ce premier pas fait, le régent mit en délibération le choix du lieu où il les ferait enfermer. Il en excepta prudemment Vincennes et la Bastille, dont la vue souleverait peut-être les partisans des prisonniers. On préféra pour le duc du Maine le château de Dourlens, dont le duc de Charot était gouverneur : Charot était un homme incorruptible et dont le régent était sûr. La timidité du duc du Maine rendait d'ailleurs assez facile le soin de le garder : une fois enfermé, il tomberait dans l'abattement, et se tiendrait tremblant et consterné dans sa prison. Mais il n'en était pas de même de sa femme. Il n'était rien

que sa violence, son désespoir, sa rage, enhardie par les égards et les ménagements qu'on devait à son sexe et à sa naissance, ne lui fissent risquer, à ce que l'on croyait, pour recouvrer sa liberté. Après avoir donc parcouru les divers lieux où l'on pouvait l'envoyer prisonnière, et n'en trouvant aucun d'assez sûr, le régent, avec un sourire, regarda le duc de Bourbon, et il lui dit : « Il faut que vous m'aidiez; ceci est l'affaire de « l'État, et guère moins la vôtre que la mienne; « je propose pour elle le château de Dijon. » C'était un trait de politique bien adroit, mais bien hasardé de la part du régent, pour constater aux yeux du public le délit qu'il voulait punir, et l'inévitable nécessité de la rigueur dont il usait, que de faire du duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, le geolier de sa tante, et le garant de la sûreté de la prison où il l'enfermerait. M. le duc se défendit d'abord de se charger d'une commission aussi dure; mais, comme il ne s'y refusait qu'en souriant, le régent insista, et M. le duc se rendit.

Motif présumé du retard apporté à cette mesure.

Depuis le 9 septembre, que Cellamare fut arrêté, jusqu'au 29 décembre qu'on enleva le duc et la duchesse du Maine, ils avaient eu le temps de mettre l'ordre dans leurs papiers; et, à moins que Dubois n'eût voulu leur laisser prendre cette précaution, il est malaisé d'expliquer pourquoi, si les dépêches de Cellamare donnaient la preuve de leur intelligence, on ne les avait pas

arrêtés immédiatement après lui. Il faut donc croire, ou que Dubois trompait son maître et ne lui disait que ce qu'il voulait, et quand il voulait, comme Saint-Simon le présume, ou que les instructions qui regardaient le duc et la duchesse du Maine ne s'étaient pas trouvées dans les papiers de l'ambassadeur, et furent acquises plus tard.

Le duc du Maine est conduit à Dourleus, et la duchesse à Dijon.

Le duc du Maine fut donc arrêté à Sceaux le 29 décembre; et fut conduit au château de Dourlens. Au même instant, la duchesse, sa femme, fut enlevée d'une maison qu'elle avait prise au centre de Paris, pour faciliter ses correspondances, et où elle demeurait, tandis que son mari se tenait solitaire à Sceaux; circonstance qui peut jeter quelque lumière sur leur conduite. Elle voulut emporter ses cassettes, ou au moins celles de ses pierreries; on s'y opposa avec autant de fermeté que de respect. Ce fut le duc d'Ancenis, lui-même, capitaine des gardes du corps, en survivance du duc de Charot, son père, qui fut chargé de l'accompagner jusqu'à Essone, avec un lieutenant et un exempt des gardes, qui devaient l'escorter jusqu'au château de Dijon. A Essone, où elle coucha, le duc d'Ancenis prit congé d'elle; elle lui demanda où on la menait, il répondit à Fontainebleau; mais quand elle se vit en Bourgogne, au château de Dijon, et sous la clef du duc de Bourbon, son neveu, elle fut suffoquée de sa fureur, qu'elle

exhala contre lui en injures, et il faut avouer que cette complaisance de M. le duc, pour le régent, prêtait matière à l'invective. Enfin, voyant l'inutilité de ses emportements, elle prit le parti de renfermer sa rage, et de ne témoigner, sur ce qui lui arriverait, qu'une tranquille indifférence et une dédaigneuse sécurité.

Autres exils et arrestations.

Ses deux fils furent envoyés à Eu, sa fille à Montbuisson. Le cardinal de Polignac, ami intime des du Maine, fut exilé le même jour à son abbaye d'Anchin; un gentilhomme ordinaire du roi l'y accompagna, et demeura auprès de lui. Davisard, avocat général au parlement de Toulouse, et deux avocats de Paris, qui avaient travaillé aux factums du duc du Maine dans le procès des princes, furent mis à la Bastille. On y enferma aussi quelques domestiques du duc, et deux femmes attachées à la duchesse, dont l'une était cette Launai, célèbre depuis par son esprit, sous le nom de madame de Staal.

Démarche du comte de Toulouse.

Le même jour, le comte de Toulouse, alla voir le duc d'Orléans, et l'assura qu'il ne savait pas un mot de cette affaire; qu'il ne pouvait pas n'être point sensible au malheur de son frère et de sa belle-sœur; qu'il ne pouvait non plus se persuader que S. A. R. ne les crût fort coupables, puisqu'elle en était venue à cette extrémité avec eux; qu'il n'osait demander d'éclaircissement; qu'il craignait bien quelque imprudence du duc du Maine; mais que, pour un

crime, il ne se résoudrait jamais à l'en croire capable, qu'il n'en eût vu les preuves; qu'en attendant il se tiendrait dans le silence le plus exact, et ne ferait aucune démarche que du consentement de S. A. R. Le régent répondit au comte de Toulouse par des témoignages personnels de bienveillance et d'estime; mais de l'affaire, il n'en dit pas un mot, et ne s'expliqua pas davantage avec la duchesse d'Orléans, dont la douleur s'était réveillée dans toute sa force, lorsqu'elle avait appris que son frère était arrêté.

Pendant la détention du duc et de la duchesse du Maine, bien des gens furent successivement arrêtés et mis à la Bastille et à Vincennes; mais, dans le nombre, il ne se trouva pas un homme de quelque conséquence. Les plus considérables étaient de jeunes têtes sans consistance et sans crédit; et les recherches de d'Argenson et de le Blanc ne firent que découvrir de plus en plus la misère de cette prétendue conjuration.

Le duc du Maine n'a plus de parti.

Le parti des du Maine, s'il en avait un parmi les grands et la noblesse, fut incontinent dissipé. Les personnages les plus redoutables entre les ennemis du régent, comme Villeroi et de Mesmes, furent tremblants, consternés et muets.

Interrogatoires des prisonniers.

Le garde-des-sceaux et le Blanc allaient à la Bastille et à Vincennes interroger les prisonniers, mais ils n'en obtenaient aucun aveu, ou s'ils en tiraient quelque lumière, il n'en parvenait au régent, dit Saint-Simon, que ce qu'il plaisait à

l'abbé Dubois. Il prétend que Dubois voulait bien faire peur au duc et à la duchesse du Maine, pour n'en avoir plus rien à craindre; qu'il voulait aussi épouvanter les maréchaux pour les humilier et les anéantir; mais qu'il était bien éloigné d'aller plus loin; qu'il voulait dominer sans trouble, et parvenir à la pourpre et à la place de premier ministre sans difficulté au dedans, pour n'avoir à vaincre sur son élévation que les obstacles du dehors. Il sentait quel serait le cri public, le soulèvement du grand monde et l'indignation des princes du sang, si l'on voyait en lui un premier ministre, un second maître. Il voulait se faire du duc du Maine et de son parti, une protection, un refuge contre ce déchaînement général. Je ne répondrais donc pas, ajoute Saint-Simon, que, sans avoir tout révélé au duc d'Orléans, il n'ait profité de son incroyable faiblesse et de son insensibilité aux plus cruelles injures, pour lui persuader de ne rien pousser avec trop de rigueur. Je ne doute pas qu'il n'ait fait peur à son maître, des maréchaux de Villeroi, de Tallard, de Villars et d'Uxelles, du premier président et de nombre d'autres qui, venant à être publiquement convaincus, feraient avec le duc du Maine un groupe formidable, dont le régent serait d'autant plus embarrassé par leur nombre et leur importance, que, criminels selon les lois, il resterait vrai cependant, qu'ils ne le seraient qu'envers lui; qu'aux yeux

de l'Etat, leur apologie serait d'avoir voulu le délivrer des maux qu'ils attribuaient à la régence; et qu'à l'égard du jeune roi, ils prétendraient l'avoir dû garantir de ce poison, dont l'idée et la crainte se réveillaient sans cesse par les malignes précautions du maréchal de Villeroi.

Politique de Dubois.

Il n'en fallait pas tant, ajoute Saint-Simon, pour étourdir un prince faible, indolent, timide, ennemi des grands coups, bon et doux par nature, choisissant toujours le plus aisé, comme tel, dans les affaires épineuses, et abandonné à l'abbé Dubois.

Mais cette politique, bien entendue pour l'abbé Dubois, l'était mal pour son maître. Plus les du Maine et leurs partisans les plus considérables auraient obligation à l'un de leur fortune et de leur vie, moins ils pardonneraient à l'autre. C'était aux dépens du régent que le ministre s'en faisait des amis, et il ne manquerait pas de leur faire entendre que sans lui ils étaient perdus.

Avis de St.-Simon.

Ainsi l'avis de Saint-Simon était pour la rigueur; et il y exhorta le régent avec les plus vives instances. Ni le pardon, disait-il, ni la dissimulation du crime ne réconcilie jamais ceux qui ont manqué un grand coup avec celui qui l'a paré. Le péril couru, plus il est grand, plus il irrite ceux qui en ont été menacés. Le bienfait de l'impunité redouble la haine et la rage de ceux à qui on a fait grâce, et qui se sont vus à

la merci d'un ennemi qui aurait pu les exterminer. Ils méprisent une générosité qu'ils imputent à sa faiblesse, et ils en profitent pour prendre mieux leurs mesures à l'avenir. Les coups frappés, au lit de justice, sur le duc du Maine et sur le parlement n'avaient causé ni trouble ni rumeur; mais une frayeur extrême, un silence de tremblement, une soumission entière : à plus forte raison n'y avait-il rien à craindre en punissant les mêmes gens convaincus d'un crime d'Etat. L'occasion était d'autant plus précieuse, qu'une fois échappée, et le roi devenu majeur, tout changerait de face; qu'il n'y aurait plus de crime alors à s'élever contre l'administration, les mœurs, la vie, en un mot, la personne d'un régent qui ne le serait plus; qu'il n'y avait point de régence dont la conduite ne pût être attaquée au moins par quelque endroit, et que celle du duc d'Orléans n'était rien moins qu'irréprochable. Saint-Simon lui fit remarquer les points de son gouvernement qui pouvaient être répréhensibles, Law et sa banque, l'alliance avec l'Angleterre et avec l'empereur, la rupture pour eux seuls, et malgré la Hollande, avec l'Espagne, et pour sa ruine, après tant de sang et de trésors répandus pour la conserver; l'adresse du duc du Maine à présenter ces faits aux yeux du jeune roi majeur, comme autant de crimes, et l'avantage qu'il aurait d'être soutenu par les maréchaux de Villeroi, de Villars et d'Uxelles, témoins in-

times de la régence, et qui en avaient observé de près les plus secrètes opérations; la facilité qu'ils auraient à peindre des plus noires couleurs de l'intérêt et de l'ambition personnelle, la conduite d'un prince déja si cruellement et si publiquement accusé d'aspirer au trône, et qui, par son traité de garantie avec le roi d'Angleterre, était en effet convaincu d'avoir voulu se l'assurer.

Il produit peu d'effet sur le régent.

Rien de tout cela ne parut émouvoir le duc d'Orléans; et Saint-Simon ne trouvait en lui que dissimulation et faiblesse. Il insista, il voulut l'irriter par le ressentiment de tout le mal que lui avait fait le duc du Maine, du vivant du feu roi. *C'est mon beau-frère*, répondit le régent, *d'une voix basse*, *honteuse et faible*; et pressé plus vivement encore, *il s'excusait sur le défaut de preuves.* Ces deux mots, dont Saint-Simon ne tenait compte, était pourtant tout le secret de cette conduite, qu'il appelait un prodige incroyable d'insensibilité ou de facilité à pardonner l'injure.

Translation de la duchesse du Maine à Châlons.

Après divers adoucissements accordés au duc et à la duchesse du Maine dans leur prison, madame la princesse de Condé obtint, au mois d'avril, pour la duchesse qui faisait la malade, qu'elle fût transférée de Dijon à Châlons-sur-Saône et qu'il lui fût permis de l'y aller voir.

Mort de madame de Maintenon.

Le 15 de ce mois d'avril, l'ancienne gouvernante des bâtards, la marquise de Maintenon,

mourut à Saint-Cyr. La dégradation du duc du Maine au lit de justice et son emprisonnement furent les derniers chagrins de sa vieillesse; mais elle les soutint et les dissimula avec cette dignité qu'elle avait conservée dans sa retraite, et dont elle s'environna jusqu'à son dernier moment. Dès que le duc d'Orléans avait été déclaré régent, et le jour même que le cœur de Louis XIV fut porté aux grands jésuites, il était allé voir à Saint-Cyr celle qu'il regardait comme sa mortelle ennemie, l'avait traitée avec respect, avait passé une heure avec elle sans lui marquer aucun ressentiment, aucun souvenir du passé, l'avait assurée que la pension de quatre mille livres par mois, que lui donnait Louis XIV, lui serait toujours exactement payée, et, si elle n'était pas suffisante, lui avait offert d'y ajouter (ce qu'une maîtresse eût accepté peut-être, mais ce qu'une reine veuve eut la modestie ou la fierté de refuser); et depuis il lui avait laissé la pleine et tranquille souveraineté de la maison de Saint-Cyr. Sa mort, qui, quelques années auparavant eût été un événement dans l'Europe, ne fit pas même dans Paris le bruit d'une nouvelle passagère. Madame de Maintenon eut le sort d'une grande actrice retirée du théâtre. On l'oublia dès qu'elle ne représenta plus.

En même temps que la duchesse du Maine, dans un château voisin de Châlons-sur-Saône, jouissait d'une liberté presque entière, le duc son

mari avait celle de chasser autour de Dourlens. C'était comme la récompense des aveux que la duchesse avait faits, et d'après lesquels le secrétaire de Cellamare, à qui l'on avait enfin permis de retourner en Espagne, fut arrêté à Orléans et enfermé au château de Saumur.

Aveux de la duchesse du Maine.

La duchesse du Maine, dans un mémoire qu'elle envoya signé d'elle au régent, avoua donc enfin que le projet d'Espagne était véritable; qu'il s'agissait d'exciter une révolte dans Paris et dans les provinces contre le gouvernement; de dépouiller le duc d'Orléans de la régence du royaume, d'en revêtir le roi d'Espagne, et de la faire administrer par un lieutenant et par un conseil, que lui-même il aurait nommés. Dans ces aveux, elle chargea beaucoup de monde, mais de peu d'importance: Pompadour, qu'elle traita avec un grand mépris; Boisdavid, comme un de ses agents; Laval, comme le seul négociateur entre elle et Cellamare, et l'homme de confiance et d'expédient de l'ambassadeur espagnol; et quelques jeunes étourdis dont elle avait pris les propos légers pour de solides engagements. Dans tout cela rien de concerté, rien de mûrement réfléchi, et la faiblesse, l'incertitude, l'incohérence des moyens, y décelaient plutôt une tracasserie de femme qu'une intrigue d'ambassadeur (1).

Elle compromet ses amis.

(1) Pour une guerre civile, dit Saint-Simon, il faut des chefs en divers ordres, il faut des têtes et de l'argent. Il n'y

Ce qu'il y avait de plus sérieux était le complot de Bretagne. La duchesse du Maine avouait, dans son mémoire, qu'ils s'y étaient fait un grand parti, avec promesse réciproque, du côté des Bretons, de recevoir les troupes que le roi d'Espagne ferait passer en France, et de le rendre maître du Port-Louis, et du côté du roi d'Espagne, de restituer à la province tous ses anciens priviléges, tels qu'elle en jouissait du temps de la reine Anne et des deux rois, ses époux. Plusieurs Bretons étaient nommés comme engagés dans la conspiration.

Motifs de ces aveux.

Cette bassesse d'une méchante femme, en sacrifiant des gens qui ne la touchaient point, avait pour objet de rendre vraisemblable, par ces aveux, les protestations qu'elle y ajoutait pour sauver son mari et ses amis intimes, que tout s'était tramé à leur insu ; qu'on s'était bien gardé de dire au duc du Maine un mot d'une entreprise qui l'aurait effrayé; que c'eût été s'exposer à voir tout rompre en un instant, et peut-être tout découvrir; car, dans la peur, disait-elle, dont il aurait été saisi, il eût été capable de tout révéler au

---

avait rien de tout cela en France. L'inanition était son grand mal; on n'avait rien à craindre de la replétion. Nulle harmonie, nulle audace, qu'au coin du feu; une habitude servile, qui dominait par-tout, et qui, au moindre froncement de sourcil, faisait tout trembler, et ceux qui pouvaient figurer en premier, en second, encore plus que les autres.

régent; et leur plus épineux embarras avait été de se cacher de lui, ce qui avait quelquefois retardé et déconcerté leurs mesures.

Lâcheté du duc du Maine.

Ce fut, dit Saint-Simon, à cette *momerie*, que tout l'esprit de la duchesse du Maine s'aiguisa, comme celui du duc du Maine, quand il apprit ces aveux, à protester de son ignorance, de son aveuglement, de son imbécillité, à jurer qu'il ne s'était jamais aperçu ni douté de rien; à détester le projet, et ceux qui y avaient embarqué sa femme, et à se déchaîner contre elle avec peu de ménagement. M. le duc d'Orléans, ajoute-t-il, me conta toutes ces choses; et il eut l'air, avec moi, de mépriser la conspiration, et de rire de la comédie entre le mari et la femme.

Cette comédie, en effet plus analogue au génie de la duchesse du Maine qu'à un plan de conspiration, avait été aussi mieux conçue et mieux disposée. La duchesse du Maine, par son sexe, par sa naissance, par l'exemple encore tout récent du prince de Condé, dans la guerre de la Fronde, était rassurée sur son propre sort, et il n'y allait pour elle à s'accuser ni de la vie, ni d'une longue et dure prison; mais le duc du Maine, déja déchu du rang de prince du sang, risquait au moins d'être dépouillé des emplois qu'on lui avait laissés, et de cette fortune immense qui lui restait des bienfaits du feu roi son père. Le crime de félonie emportait jusqu'à la perte de ses duchés, et sa ruine entraînait celle

de ses enfants : c'était à quoi, dès le premier pas, il avait fallu obvier en cas d'événement; et, pour cela, écarter avec soin, toute apparence de communication et d'intelligence entre le mari et la femme, et sur-tout entre le duc du Maine et les agents de la conspiration. Ce fut sans doute pour cela que, laissant son mari à Sceaux, dans la retraite et la solitude, la duchesse du Maine avait pris une maison au centre de Paris, et n'avait laissé entre lui et ses complices d'autre lien, d'autre confident qu'elle même et que Cellamare : encore est-il douteux que Cellamare eût le secret de leur intelligence.

Il fut donc bien aisé à la duchesse de prendre tout sur elle, quand tout fut découvert; et plus aisé encore au duc, lorsqu'à Dourlens on lui communiqua les aveux qu'elle avait faits, de la désavouer, de s'exhaler contre elle en reproche de sa folie, et de déplorer le malheur d'avoir une femme capable de l'engager à son insu dans un projet si criminel. Aucune preuve, aucun indice de complicité entre la femme et le mari ; elle seule était punissable, et comment punir une princesse du sang, sœur du père de M. le duc, et dont le crime était après tout un ressentiment personnel, que l'on trouverait assez juste contre un prince qui avait dépouillé et son mari et ses enfants des honneurs les plus chers, du titre de princes du sang, et de l'habileté à succéder à la couronne ?

Le duc et la duchesse du Maine sont rappelés; ils feignent d'être irréconciliables.

Le duc d'Orléans prit le parti le plus convenable à sa position et à son caractère, contre l'avis très-violent et très-imprudent de Saint-Simon, pour qui, à cause de la pairie, les bâtards, quoique dégradés, étaient encore un épouvantail; il prit, dis-je, à l'égard du duc du Maine, le parti de la dissimulation et de la clémence à l'égard de sa femme; tous les deux furent rappelés.

Le duc du Maine, en soutenant son rôle, parut d'abord ne vouloir jamais pardonner à sa femme, refusa de la voir, et affecta de ne recevoir d'elle ni message ni lettres : il était à Clagni, château bâti près de Versailles, pour madame de Montespan, et madame du Maine était à Sceaux, où elle se lamentait, en s'avouant coupable, et paraissait inconsolable d'être dans la disgrâce de son mari; ils virent séparément l'un et l'autre le duc d'Orléans qui voulut bien paraître persuadé de l'innocence du duc du Maine, et qui ne fit pas un grand crime à la duchesse d'avoir voulu effectuer ce qu'elle avait dit hautement, que, *lorsqu'on avait obtenu le titre de prince du sang, et, avec ce titre, le droit de succéder à la couronne, il fallait embraser et bouleverser le royaume, plutôt que d'en déchoir.* La manière dont ce prince voyait les choses, était celle d'un spectateur pour qui le monde était un théâtre, et, lorsque chacun y faisait bien son rôle, ou de valet fourbe, ou de courtisan adroit et délié, fût-ce contre lui-même, il était tenté d'applaudir.

Le manége de la duchesse et du duc du Maine, l'une à faire des tentatives pour fléchir son mari, l'autre à la rebuter et à paraître irréconciliable, dura depuis le mois de janvier qu'ils arrivèrent, elle à Sceaux et lui à Clagni, jusqu'à la fin de juillet. Alors la princesse de Condé les fit trouver ensemble, et avec tous les préliminaires qui sont d'usage pour amener une réconciliation, elle les réunit. Mais cette comédie finit tragiquement pour les malheureux Bretons qui s'étaient engagés dans le complot de Cellamare.

1720.

Ils se réunissent au bout de six mois par l'entremise de la princesse de Condé.

Sort des Bretons.

D'après les aveux de la duchesse du Maine, et ses dénonciations d'un parti formé en Bretagne, on y avait fait filer des troupes, et on y avait envoyé une commission de douze maîtres des requêtes à la recherche des factieux. Plusieurs gentilshommes furent arrêtés, d'autres prirent la fuite. Il parut sur les côtes de cette province quelques vaisseaux espagnols, chargés de troupes et de quantité d'armes qu'Albéroni envoyait aux Bretons. Le maréchal de Montesquiou, à l'approche de cette flotte, fit avancer des troupes vers le bord de la mer, pour s'opposer au débarquement; la flotte disparut, et les factieux, abandonnés à la rigueur de la commission établie à Nantes, perdirent courage et avouèrent tout, c'est-à-dire les mesures prises pour recevoir les troupes espagnoles dans les ports de Bretagne, se joindre à elles, marcher en France; et, soutenus de la plus grande partie de la noblesse,

dont on leur annonçait la résolution, changer la face du gouvernement, et rentrer dans leurs priviléges.

Le 26 mars.

Quelques-uns punis de mort, d'autres exilés.

Parmi ceux que l'on arrêta, quatre eurent la tête coupée. Seize de ceux qui avaient pris la fuite subirent en effigie le même arrêt de mort. Sur les dépositions des prisonniers, il se trouva tant de complices, qu'après cette exécution, le régent se vit obligé, pour ne pas verser plus de sang, d'accorder une amnistie aux accusés qui n'étaient pas jugés encore, de laquelle dix seulement des plus factieux furent exceptés. Plusieurs des coupables qui s'étaient sauvés se retirèrent en Espagne, où ils eurent tous quelque emploi ou quelque pension; ce qui ne les consola point d'être bannis de leur patrie. Plusieurs y furent misérables et méprisés à cause de la modicité de la subsistance qui leur était accordée. Quelques-uns revinrent en France après la mort du régent; et, à la faveur de l'obscurité où ils vécurent, ils ne furent point recherchés.

Le régent accorde une amnistie.

Telle est presque toujours, dit Saint-Simon, l'issue des conspirations; tel fut le sort de tant de gens qui, dans celle-ci, perdirent les uns la vie, les autres leur état, leurs biens et leur famille, pour errer en terre étrangère, y demander leur pain et le recevoir bien modique, et tout cela pour l'intérêt, les vues, l'ambition du duc et de la duchesse du Maine, qui n'en perdirent pas un cheveu de leur tête. Il fut même

remarqué que, peu de jours après l'exécution de Nantes, le duc du Maine vit le duc d'Orléans pour la première fois. Nous l'avons vu depuis tenir à Sceaux, avec sa digne femme, la cour la plus brillante, au sein des plaisirs et des fêtes. Grande leçon pour les hommes privés qui ont la faiblesse et la folie de se mêler des querelles des grands.

Ressentiment de Laval.

Les prisonniers de la Bastille et de Vincennes furent élargis. Laval fut seulement traité un peu plus sévèrement que les autres; il avait été le principal agent de la conspiration; il sortit de prison furieux contre la duchesse du Maine, et ne lui pardonna jamais, ressentiment qu'elle méprisa comme font les princes quand ils n'ont plus besoin de leurs complices, et qu'ils les ont sacrifiés. Le courant de la vie dans tous les temps, dit Saint-Simon, et les conspirations de tous les siècles en sont la preuve.

Anecdote sur le président de Mesmes.

Cependant la duchesse du Maine, en sauvant son mari, avait pris soin aussi de sauver ses vrais affidés, comme Davisart et Malésieux. Elle n'avait eu garde de compromettre le premier président de Mesmes. Il n'en fut pas moins convaincu d'avoir trempé dans la conspiration, et si l'anecdote que Saint-Simon rapporte est digne de foi, il n'est pas vrai, comme il l'a cru lui-même, que l'abbé Dubois eût caché à son maître ce qu'il y avait dans cette affaire de plus grave et de plus profond : c'est du procureur-général Fleuri, que

Saint-Simon dit tenir ces détails. La Chausseraye était une intrigante, qui, dans sa jeunesse, avait été agréable à Louis XIV, et qui, depuis, s'était ménagé de l'accès auprès du régent. Or, elle avait dit à Fleuri, que peu après que le duc et la duchesse du Maine avaient été arrêtés, le premier président, inquiet sur son propre sort, la pressa de lui obtenir du duc d'Orléans une audience qui fût secrète; qu'elle la demanda et ne l'obtint qu'avec peine; que, dans cette audience, où il fut introduit par le jardin du Palais-Royal, le premier président (elle présente) fit au duc d'Orléans les protestations les plus fortes de fidélité et d'attachement, et n'oublia rien pour démêler dans l'air froid et sérieux qu'il trouva dans le prince, s'il était instruit à son égard de quelque particularité, sans avoir pu d'abord y réussir, tant le régent sut se mesurer et se renfermer en lui-même; qu'il prit même plaisir à lui donner lieu de redoubler ses protestations; et, qu'après lui avoir laissé épuiser toutes les ressources de la fausseté, il tira une lettre de sa poche; et, tout-à-coup : « Monsieur, lui dit-il, d'un ton irrité, « *tenez, lisez cela : le connaissez-vous?* » C'était une lettre de sa main, par laquelle il répondait du parlement à l'Espagne, et parlait sans ménagement et de la chose et des moyens. A l'instant le premier président fondit à deux genoux aux pieds du prince, et se mit aux pardons, aux regrets et aux repentirs. M. le duc d'Orléans reprit

la lettre, se dépêtra les pieds que de Mesmes embrassait, et, sans dire un mot, il se retira dans l'intérieur de son appartement. De Mesmes éperdu, et sans parole, avait peine à se reconnaître et à se relever de ce prosternement. La Chausseraye, guère moins éperdue de l'étonnement où elle était tombée, lui reprocha sa folle hardiesse de l'avoir commise à lui obtenir cette audience, lorsqu'il se sentait si coupable. Sa réponse fut de la conjurer de le sauver et d'aller trouver le régent. Elle passa dans le cabinet où était le prince, et le trouva dans l'indignation de l'effronterie du premier président et résolu à le faire arrêter; elle qui connaissait le duc d'Orléans, se mit à sourire. O bon! lui dit-elle, le faire arrêter : il le mérite bien et pis; mais, avec cette pièce en main, et son aveu, voilà un homme qui ne peut plus qu'être à vous; et c'est la meilleure aventure qui pût vous arriver. Vous ferez de lui tout ce qu'il vous plaira, sans qu'il ose souffler, ni ne pas être en esclave à vos ordres.

Quoique rien ne fût plus selon l'esprit et le goût du duc d'Orléans, qui aimait sur-tout les voies obliques, et, quoiqu'il fût dans son caractère d'éviter les grands engagements, tels que celui de faire le procès à un premier président, la Chausseraye eut toutes les peines du monde à suspendre sa résolution. De Mesmes, entre la mort et la vie, attendait sa médiatrice : elle revint le trouver, le rassura comme elle put, ap-

pela le valet-de-chambre qui l'avait introduit, et le renvoya comme il était venu. Le régent lui fit grâce, se croyant désormais bien assuré de son dévouement, et l'aventure resta secrète.

C'est la Chausseraye, ajoute Saint-Simon, qui la conta long-temps depuis au procureur-général, comme je viens de l'écrire; et je l'ai écrite aussitôt qu'il me l'a racontée, pour l'insérer exactement telle qu'il me l'a rendue, bien des années après la mort du duc d'Orléans et de ce coquin de de Mesmes, si scélérat et si impudent, qui mourut avant lui, et de la Chausseraye qui ne mourut que long-temps après.

Conjectures sur les bruits qui coururent alors.

En pesant bien les circonstances de cette affaire, on trouvera possible qu'il n'y eût rien de plus mystérieux que ce qu'on vient de voir; qu'au moyen d'un parti formé dans une province aussi remuante que la Bretagne et des secours d'armes et de troupes que l'Espagne y ferait passer, on se fût flatté d'exciter un soulèvement général; que le mécontentement de la noblesse à qui le régent n'avait pas fait droit sur les prétentions des pairs eût fait penser qu'elle suivrait sans peine, dans tout le reste du royaume, l'exemple et l'impulsion de celle de Bretagne; que le chagrin de la magistrature de s'être vue si durement rabaissée au lit de justice, eût persuadé que tous les parlements, celui de Paris à leur tête, ne demandaient qu'à se déclarer pour un parti qui leur rendrait la liberté des remontrances et cette

portion d'autorité dont on venait de les dépouiller; que l'attachement de la vieille cour à la famille du feu roi et l'indignation qu'elle avait témoignée de voir insulter sa mémoire, eussent fait regarder les maréchaux de Villars, de Tallard et d'Uxelles, comme les plus sûrs défenseurs de la cause du roi d'Espagne; que la considération dont jouissait le maréchal de Villeroi, jointe au crédit de la magistrature et à la réputation de vertu que méritait le comte de Toulouse, eût répondu de la faveur du peuple; que les scandales que donnait le régent, son irreligion, ses débauches, et plus que tout cela, son indifférence sur les affaires de la bulle, et son peu de respect pour la cour de Rome, n'eussent laissé aucun doute sur les dispositions du parti moliniste et de tous ceux à qui les bonnes mœurs et la religion inspiraient quelque zèle; enfin, que la naissance du roi d'Espagne et l'attachement de tous les bons Français à l'ordre de succession dans la famille de leurs rois eussent paru, comme Cellamare l'écrivait à Albéroni, un fidèle garant de la faveur de la nation pour le duc d'Anjou, oncle du roi régnant, et petit-fils de Louis XIV; qu'ainsi tout étant disposé favorablement, et de soi-même, à cette grande révolution, l'ambassadeur d'Espagne et la duchesse du Maine, se défiant de la faiblesse du duc, son mari, et de son extrême timidité, ne lui eussent rien confié du projet, n'eussent fait agir au-dehors que quelques

intrigants, quelques aventuriers, quelques agents obscurs et vaguement instruits; et que, pour lever l'étendard et appeler à eux tout ce qu'ils croyaient être animé contre la régence, ils attendissent que la flotte espagnole eût débarqué dans les ports de Bretagne les troupes qu'on y attendait; tout cela, dis-je, était possible, et je ne voudrais pas répondre que ce ne fût la simple vérité.

Raisons probables de l'indulgence de Dubois.

Il est possible encore que l'abbé Dubois n'eût trouvé dans les dépêches de Cellamare, qu'un plan de conspiration, et qu'à l'égard de ses moyens, il n'y eût que des indices vagues; que les personnes n'y fussent pas nommées, et que les du Maine, eux-mêmes, n'y fussent qu'indiqués obscurément, et de manière à donner des soupçons; mais, sans aucune preuve, comme le régent l'avouait, et comme le prouvait son silence, lorsque, pressé par les cris de sa femme, et par le défi respectueux que lui donnait le comte de Toulouse, de produire les preuves du crime de leur frère, il ne le put jamais; et comment Saint-Simon n'a-t-il pas vu que, si le régent avait eu en main de quoi convaincre les du Maine aux yeux de leur frère et de leur sœur, aux yeux du conseil de régence, aux yeux de la nation, il se fût fait un point-d'honneur et d'équité de les confondre comme il avait confondu le premier président? N'était-il pas pour lui du plus grand intérêt de rendre leur crime notoire? Il est donc plus que vraisemblable

qu'il n'avait sur leur compte que de ces soupçons, dont la force tient lieu de certitude, mais qui ne prouvent rien lorsqu'on procède à la rigueur.

Le seul moyen de conviction qu'il eût contre la duchesse du Maine et ses complices, soit à Paris, soit dans les provinces, ce furent ses réponses aux interrogatoires qu'elle subit dans sa prison, et ses aveux dans son mémoire; et il paraît qu'elle y avait mis moins d'artifice que de faiblesse. Quelle apparence qu'une femme qui se fût possédée eût avoué, de son pur mouvement, le parti formé en Bretagne; qu'elle eût envoyé sur l'échafaud des gens qui auraient eu son secret? Chacun de ses agents qu'elle avait accusés, comme Pompadour et Laval, tenait l'un des fils de sa trame; et, dans une conjuration, elle devait savoir que, d'un complice à l'autre, tout se développe aisément. A la réserve de ce qui regardait quelques amis qu'elle voulut sauver, et son mari, s'il était vrai qu'elle l'eût mis dans sa confidence, je suis porté à croire qu'elle dit tout ce qu'elle savait, en femme impatiente de recouvrer sa liberté; et qui, toute occupée d'elle-même, s'inquiétait fort peu du sort des malheureux qu'elle aurait accusés.

Sa politique.

Quant à la politique de l'abbé Dubois, il est difficile de concevoir celle que Saint-Simon lui prête. S'il fut seul maître des papiers de Cellamare et du secret de la conspiration; et, si, en

sauvant les coupables, il voulut se les attacher, il en révéla, ce me semble, beaucoup trop au duc d'Orléans. Il aurait dû le laisser dans le vague, ne lui dénoncer ni Laval, ni Pompadour, ni Saint-Geniés, ni aucuns des agents de la duchesse du Maine. Il aurait dû lui dérober tous les indices qui tombaient sur elle et sur son mari, ne lui présenter le projet d'Albéroni et de Cellamare que comme une spéculation politique qui n'avait point d'objet présent, et cependant faire prendre en Bretagne, à Paris, et dans les provinces, des précautions pour étouffer les semences de ce complot. C'était alors, que le duc du Maine, le premier président, les personnages intéressés dans le secret, avertis par Dubois des dangers dont il les sauvait, lui auraient été redevables; mais de Mesmes, réduit à s'avouer coupable et à demander grâce à genoux; M. et Mme du Maine, enfermés comme criminels, et la duchesse enfin convaincue par ses propres aveux; nombre de leurs complices dénoncés et emprisonnés, au risque de tout ce que la peur leur ferait déclarer à d'Argenson et à le Blanc, et de tout ce que ces deux hommes en révéleraient au régent; de quels ménagements Dubois pouvait-il se faire un mérite? Ce qu'il y a de plus apparent dans cette affaire, c'est que Dubois, d'Argenson et le Blanc, tirèrent des papiers de Cellamare et de leurs recherches, des indices et non des preuves, et qu'il n'y eut de réellement convaincus que les gentils-

hommes bretons, et ceux des agents de Cellamare et de la duchesse du Maine, qu'elle eut l'ingratitude et la bassesse d'accuser pour aller quelques mois plutôt, tenir sa cour à Sceaux, et s'y donner des fêtes.

Exécution du comte d'Horn.

Le même jour, 26 mars, que les gentilshommes bretons furent exécutés à Nantes, le comte d'Horn le fut à Paris, pour un crime bien plus atroce. Je ne remarque ce fait isolé, que pour ajouter au caractère du duc d'Orléans un trait de vigueur qui l'honore et qui peut servir à modérer l'opinion qu'on a de sa faiblesse.

Le comte d'Horn avait assassiné un agioteur pour lui voler son portefeuille. Il fut pris et mené dans les prisons de la conciergerie. Aussitôt un grand nombre de personnes considérables et alliées à la maison du criminel allèrent crier miséricorde au régent. Le prince évita de les voir, et ordonna que justice fût faite. Le crime était prémédité. Le comte d'Horn et deux assassins qu'il avait menés avec lui, et dont l'un s'était échappé, étaient convaincus de ce meurtre. Les parents insistèrent; et, ayant enfin pénétré jusqu'au régent, ils tâchèrent d'abord de faire passer pour fou le comte d'Horn, et d'obtenir qu'il fût enfermé comme tel. La réponse du régent fut que les lois s'étaient emparées des fous de cette espèce, et que c'était à la justice d'en délivrer la société. Ils lui représentèrent quelle infamie ce serait que l'instruction du procès et ses suites

pour une maison illustre, qui appartenait à tout ce qu'il y avait de plus grand, et à presque tous les souverains de l'Europe. Il répondit encore que l'infamie était dans le crime et non dans le supplice. Ils le pressèrent sur l'honneur que cette maison avait de lui appartenir. *Hé bien! messieurs*, leur dit-il, *je partagerai la honte avec vous.*

Le procès ne pouvait pas être long, et le régent, pour se délivrer de ces persécutions, faisait presser le parlement de le juger : l'arrêt allait être rendu, et l'on ne doutait pas que le comte d'Horn et ses deux complices ne fussent condamnés à la roue. Les parents, hors d'espoir de sauver le comte, ne pensèrent plus qu'à obtenir une commutation de peine; ils firent agir leurs amis, et principalement le duc de Saint-Simon qui, tout de feu pour la haute noblesse, plaida leur cause avec beaucoup d'ardeur. Il exposa au régent que la roue mettrait au désespoir toute cette maison et tout ce qui tenait à elle en Allemagne; qu'il y avait dans ces pays-là une très-grande différence entre les supplices pour les personnes de qualité; que la tête tranchée n'influait en rien sur la famille du criminel; mais que la roue y infligeait une telle infamie, que les oncles, les tantes, les frères, et les sœurs, et les trois premières générations suivantes, étaient exclues des chapitres nobles et des évêchés souverains; préjudice énorme pour les familles, indépendamment de la honte, puisqu'elles étaient par-là privées d'un grand

nombre d'établissements et d'espérances pour leurs enfants. Saint-Simon ajouta qu'il ne s'agissait point de laisser la vie au comte d'Horn, mais de lui éviter la roue. Qu'il y avait un milieu à prendre qui remplirait toute justice et toute raisonnable attente du public, et qui préserverait une famille si illustre et si grandement alliée d'un rejaillissement d'infamie, si funeste pour elle et si désespérant; que ce moyen était de laisser juger et condamner le coupable à la roue, de tenir la commutation de peine expédiée et scellée, avec la date en blanc, pour la remplir au moment de l'arrêt; et sur-le-champ de l'envoyer, et de faire couper la tête au comte d'Horn. Par-là, disait Saint-Simon, tout est dans l'ordre, l'arrêt qui condamne à la roue le criminel est prononcé; et dès-lors il n'importe plus au public quel sera le supplice, pourvu qu'il soit à mort. D'un autre côté, la maison du criminel sent bien qu'il est impossible de faire grâce de la vie; et, au lieu du désespoir et de la rage où elle entrerait contre vous, et qui se perpétuerait et se renouvellerait à chaque occasion qui lui ferait sentir sa honte, elle vous gardera une éternelle reconnaissance d'avoir épargné son honneur et de n'avoir pas ôté à ses enfants les espérances d'établissement où les appelle leur naissance.

Fermeté du régent.

Rien n'était plus évident et plus sensible que l'intérêt personnel du régent à commuer ainsi la peine; il en convint; il parut même résolu à s'en

tenir là; et, deux jours après, le comte d'Horn et celui de ses deux complices qui avait été pris avec lui, après avoir été appliqués à la question, furent roués vifs sur le même échafaud, à quatre heures après midi, et on les laissa expirer sur la roue.

Murmures de Saint-Simon.

Saint-Simon attribue ce changement de résolution, dans le régent, à sa faiblesse et aux instances de l'abbé Dubois et de Law, qui, par-là, disait-il, voulaient mettre les agioteurs en sûreté : comme si la mort d'un homme de la naissance du comte d'Horn, décapité en place publique, n'eût pas été un exemple assez effrayant pour la multitude. Je ne saurais penser que ce fût là ce qui porta le duc d'Orléans à laisser un libre cours à la justice, et ce que j'y vois de plus simple et de plus naturel, c'est qu'il ne voulut pas qu'il fût dit que, sous sa régence, l'autorité était l'ennemie de cette égalité civile, la seule à laquelle les hommes en société peuvent prétendre, mais dont ils sont jaloux, l'égalité de protection de la part des lois envers et contre tous, et de sévérité inflexible à punir les mêmes crimes des mêmes peines, sans distinction et sans égard. Tout le monde savait que l'assassinat prémédité était un crime dégradant; que l'assassinat pour cause de vol était encore plus infâme; que, pour cette bassesse atroce, il n'y avait aucun privilége ni de naissance ni de rang; épargner au coupable un supplice honteux, c'eût donc été, dans le régent,

une partialité criante et une espèce de lâcheté si on y soupçonnait de la crainte. Le duc d'Orléans n'en était point capable; et, faible dans les petites choses qui ne lui tenaient point à cœur, son ame reprenait, comme on a pu le voir, dans les occasions importantes, sa force et son élévation.

Quant à l'espèce de flétrissure que le crime n'imprime point à la famille du criminel et que lui imprime le supplice, c'est une double absurdité dans l'opinion et dans les mœurs, à laquelle les lois n'ont eu aucun égard, et dont l'administration publique ne saurait être responsable. Ce n'est même qu'en respectant ce préjugé qu'on le perpétuera, et les familles renonceront bientôt à cette espèce de complicité et de garantie solidaire, dès qu'il sera bien établi qu'elle ne sert point de sauve-garde au crime. Ainsi la réponse du prince aux plaintes des parents n'était pas difficile: *C'est à l'Allemagne à savoir que les crimes sont personnels, et à réformer ses usages; de barbares institutions ne doivent pas prévaloir sur de justes lois.*

Si l'on peut regretter quelque chose dans la conduite droite et ferme que tint le régent dans cette affaire, c'est qu'il n'ait pas saisi l'occasion d'ajouter à la procédure une formalité qui forcerait l'opinion; ce serait, ce me semble, lorsque le coupable est convaincu, de faire précéder l'arrêt qui prononce la peine, par un arrêt de solu-

tion de tous liens naturels et civils ; lequel arrêt déclarerait le criminel isolé dans le monde et tout ce qui lui appartenait absolument séparé de lui, avec défense de rappeler jamais aucun de ces rapports d'alliance ou d'affinité qui seraient détruits par la loi.

Le régent veut contenir le parlement dans les bornes de son autorité légitime.

Comme le régent s'abstenait de toucher à la balance de la justice dans les affaires particulières, il aurait voulu que le parlement s'abstînt de toucher au timon de l'État dans l'administration des affaires publiques; et, pour le malheur du royaume, il ne mit que trop de résolution et de fermeté à le réduire à ses fonctions de juge, et à lui interdire celles de surveillant et de modérateur de son autorité.

Depuis le moment que la banque de Law fut déclarée banque royale jusqu'à la chûte du système, le parlement ne cessa de vouloir désabuser et le régent et la nation des prestiges d'un imposteur ou d'un spéculateur insensé qui les attirait dans le précipice. Justement alarmé de voir tout l'argent du royaume passer en échange des billets de banque, dans la caisse de Law, de là dans les mains du régent, et des mains de ce prince faible, facile et prodigue à l'excès, dans celles des Anglais, de l'empereur, de nos princes du sang, de la haute noblesse, enfin de cette foule de gens avides, impudents, importuns, dont il était environné, le parlement mit en usage, pour déconcerter la friponnerie et arrêter la dé-

prédation, le seul moyen qui était en son pouvoir, les remontrances et le refus de l'enregistrement des édits.

Law et la noblesse excitent le prince à ne laisser au parlement que les fonctions de juge.

Le régent, qui n'était pas sans crainte de l'influence de la magistrature sur le reste de la nation, aurait voulu la ménager; mais Law avait pour lui les princes du sang qui puisaient dans sa caisse, la noblesse à qui le régent distribuait à pleines mains ce papier dont elle avait soin d'employer la valeur fragile en biens solides et durables (1); Dubois qui, depuis son retour de Londres et la conclusion de l'alliance dont il avait été le principal négociateur, possédait seul et sans réserve la confiance de son maître, et qui, dans la vue de la pourpre, le grand objet de son ambition, tirait de Law les millions qu'il emploierait à la payer; enfin, ce duc de Saint-Simon lui-même qui, flatté d'être courtisé par l'obséquieux Écossais, peut-être assez satisfait de se voir invité par lui et le régent de prendre part aux libéralités que le système leur rendait si faciles, et qui voulut bien consentir que le roi lui payât le capital et les intérêts d'une vieille dette de 500,000 livres, oubliée depuis la fronde, exhortaient sans cesse

(1) Parmi les gens à portée d'en avoir tant qu'ils auraient voulu, on ne comptait que le chancelier, les maréchaux de Villeroi et de Villars, les ducs de Villeroi, de La Rochefoucauld, et moi, dit Saint-Simon, qui eussent constamment refusé.

le prince à réprimer l'audace de ces *gens de justice* pour lesquels il avait conçu autant de haine que de mépris.

Le duc d'Orléans, fatigué des difficultés importunes que le parlement lui opposait, après avoir inutilement voulu le réduire à ses fonctions de juge, ne le voyant pas plus disposé qu'avant le lit de justice à s'abstenir de censurer l'administration de l'État, avait donc pris une résolution tranchante et hasardée dont Law était l'instigateur, et après laquelle il répondait du plein succès de ses opérations.

Résolution du duc d'Orléans.

Les billets de banque étaient, dans ce moment, au plus haut degré de faveur. Il n'y avait que très-peu de gens, en comparaison du grand nombre, qui préférassent l'argent à ce papier. Le projet de Law fut de rembourser en billets de banque et de gré ou de force tous les offices du parlement, d'abolir la vénalité des charges de judicature, vénalité qui avait causé tant de clameurs et qui entraînait tant d'abus; de les remettre toutes dans les mains du roi pour n'en plus disposer que gratuitement, et de créer un parlement amovible et fait à leur gré, c'est-à-dire souple et docile. Le régent, qui n'aimait pas les coups de force, crut cependant sentir la nécessité de celui-ci; il y vit une apparence spécieuse d'utilité publique, et une extrême commodité pour sa propre administration. Le duc de la Force, qui avait pris la place du duc de Noailles au con-

Faveur des billets de banque.

seil des finances, et l'abbé Dubois, qui était vendu à Law, l'appuyèrent sans se montrer. Le parti était pris; ils le communiquèrent au duc de Saint-Simon, persuadés qu'il y applaudirait. Ils le connaissaient tous, comme il le dit lui-même, pour l'homme du monde qui supportait le plus impatiemment les prétentions et les entreprises du parlement sur l'autorité royale, et qui, par attachement à sa dignité, se montrait le plus ulcéré de toutes les usurpations de cette compagnie sur les droits des pairs; mais en trouvant fondées les plaintes du régent sur la conduite du parlement, et en approuvant la résolution de le ranger à son devoir, Saint-Simon ajouta que le moyen qu'on voulait prendre lui semblait d'un côté bien injuste, de l'autre bien hardi, et demanda le temps d'y réfléchir. Aux raisons d'équité et de prudence qui s'y opposaient, il en joignit de politiques et qui touchaient l'intérêt de l'État : « C'était, dit-« il, que, quelque fausses que fussent les maximes « du parlement sur l'étendue de ses fonctions, et « quelque abus énorme qu'il en eût fait souvent, « il ne fallait pas oublier le service si essentiel « qu'il rendit du temps de la ligue, ni se priver « d'un pareil secours dans des conjonctures sem-« blables; et qu'il fallait aussi ne pas ôter toute « entrave aux excès de la puissance royale ty-« ranniquement exercée quelquefois, sous des « rois faibles, par des ministres, des favoris, des « maîtresses, des valets même pour leur intérêt

Représentations de St.-Simon.

« personnel, contraire à celui de l'État, à celui « du roi, à celui des particuliers qui se trouve- « raient sans appui; que, d'un autre côté, il était « dangereux d'abattre la seule barrière que l'État « pût avoir contre les entreprises de Rome, du « clergé, d'un moine impétueux qui gouvernerait « la conscience d'un roi ignorant, faible et timide, « ou d'un roi qui, n'étant ni timide ni faible, sui- « vrait les mouvements d'une conscience délicate, « mais aveugle et trompée par un guide infidèle. » Son avis prévalut, et le projet fut abandonné.

L'année 1720 se passa en luttes entre la régence et le parlement sur les opérations de finance et les profusions énormes du régent, celles de Law, le pillage des princes et de tous les grands du royaume, le poids immense de la dette publique et l'impossibilité d'y faire face, par l'épuisement de l'argent et l'accumulation sans borne du papier dans les mains du public; tout annonçait la décadence et la ruine du système : la seule ressource, pour le moment, était la réduction des rentes qu'on n'avait pas le moyen de payer. L'édit en fut donné. De cinq pour cent, il réduisait à deux et demi les rentes sur la ville. Le parlement le rejeta et réitéra ses remontrances. Le roi fut obéi, et les rentes furent réduites. Un mois après (le 22 mai), la ruine du système fut déclarée par un arrêt du conseil qui diminuait graduellement, de mois en mois, la valeur des actions et des billets de banque, en sorte qu'à la fin de l'année ils seraient réduits

Réduction de rentes.

à la moitié de leur valeur. Le garde-des-sceaux, d'Argenson, fut accusé d'avoir suggéré, par malice, ce malheureux expédient; mais Law, qui l'adopta, n'en avait pas de meilleur à prendre, et il n'y avait aucune raison d'imputer à malice ce qui était le conseil de la nécessité. La rumeur contre la banqueroute fut générale et épouvantable. Le parlement se déclara protecteur du public, par le refus de l'enregistrement, et par les remontrances les plus promptes et les plus fortes: l'arrêt du conseil fut révoqué; mais la situation désespérée des finances fut manifeste, et Law et son système furent submergés sans retour.

Fin du système.

Le désespoir de Law tomba sur d'Argenson qui avait partagé avec lui l'administration des finances, en désapprouvant constamment la folie de ses opérations. Il fallut que l'un des deux cédât sa place à l'autre, et d'Argenson se retira. Le régent lui ôta les sceaux, mais lui conserva son estime et sa bienveillance, éclairé sans doute à son égard par le désastre du système, qu'il lui avait toujours annoncé.

Les sceaux redemandés à M. d'Argenson.

Cependant Law, qui le flattait de se relever de sa chûte, avait encore tout son crédit auprès de lui; et ce fut à condition de lui être favorable que d'Aguesseau fut rappelé. Le régent, pour mieux les lier ensemble, voulut que Law lui-même allât le prendre à Fresne; et d'Aguesseau fut ramené de son exil par un homme qu'il aurait dû regarder comme un voleur insigne, et faire pendre en ar-

D'Aguesseau rappelé, ramené par Law; et à quelles conditions.

rivant. La faiblesse qu'il fit paraître, dans cette occasion, fut la seule tache de sa vie; et en le revoyant désarmé de son courage et de sa constance, on dit de lui, *et homo factus est.*

La compagnie d'Occident chargée de rembourser six cent millions de billets.

Enfin, pour ranimer le crédit de la compagnie d'Occident, la dernière ressource de Law fut de lui donner, sous le nom de compagnie des Indes, le privilége exclusif de tout le commerce maritime, à condition d'être chargée de la banque, et de rembourser, en un an, pour six cent millions de billets. C'était la ruine des négociants : et cette dernière violence faite à la nation, déja forcée de porter à la banque tout son argent pour des billets qui ne valaient plus rien, excita dans le public un tel soulèvement que ce fut merveille, dit Saint-Simon, que tout Paris ne se revoltât pas tout-à-la-fois. Le parlement, encouragé par cette émotion publique, tint ferme jusqu'au bout contre l'édit; le conseil s'assembla; le chancelier, avec l'embarras d'un arrivant d'exil, qui n'y voulait pas retourner, et d'un protecteur secret du parlement, rendit compte au conseil de la résistance de cette compagnie, et de ce qui s'était passé chez lui avec les députés. Après son rapport, il conclut en balbutiant, dit Saint-Simon, que les conjonctures où l'on se trouvait jetaient dans une nécessité triste et fâcheuse. Sur quoi il n'avait qu'à se rapporter à la prudence et à la bonté de S. A. R.

Le parlement refuse d'enregistrer cet édit.

Le jour où le parlement avait refusé d'enre-

Émeute au Palais-Royal.

gistrer l'édit, était le même où trois hommes étouffés dans la place Vendôme, au bureau de la banque, ayant été portés devant le Palais-Royal, et le peuple en tumulte s'y étant assemblé, comme je l'ai dit en parlant du système, le duc d'Orléans avait couru le risque d'être insulté dans son palais. Le parlement, par sa résistance, semblait donc applaudir à la sédition, et vouloir en attiser le feu. L'avis du duc d'Orléans fut de l'éloigner de Paris, et de le transférer à Blois. Tout le conseil fut de l'avis du prince; le chancelier demanda seulement qu'au lieu de Blois ce fût Pontoise, et le régent y consentit.

Exil du parlement.

Le parlement, dans cet exil, ne se comporta ni avec la réserve qui convenait à un temps de calamité, ni avec la constance et la fermeté qui appartenaient à son caractère. Le premier président de Mesmes, reçut du régent plus de cent mille écus pour tenir à Pontoise une table splendide, et y jouer avec plus de crédit son personnage accoutumé de modérateur et de compositeur, rôle pour lequel le régent l'avait toujours payé très-chèrement, quoiqu'il en fût très-mal servi. Il fut logé dans la maison de plaisance du duc de Bouillon; il y tint table ouverte pour tout le parlement, et fit de cet exil, par sa magnificence, une partie de plaisir que le contraste de ce luxe avec la misère publique rendait encore plus indécente. Le matin, une demi-heure, rarement une heure de séance, occupée à des bagatelles,

et seulement pour n'avoir pas l'air d'avoir suspendu ses fonctions; le reste du jour en jouissance des délices d'une vie voluptueusement oisive; nombre de tables somptueusement et délicatement servies; liberté aux absents d'envoyer prendre chez de Mesmes toute espèce de vins et de liqueurs; l'après-dînée des rafraîchissements et des fruits de toute sorte, et en abondance; des voitures pour la promenade; et dans tous les appartements des tables de jeu jusqu'au souper. Rien de plus propre à gagner à de Mesmes la faveur de sa compagnie; mais ce qu'il n'avait pas prévu, le régent, bientôt las de voir qu'à ses dépens le parlement se réjouissait et insultait à la détresse où il l'avait laissé, fit entendre à de Mesmes que la source de ses profusions allait tarir, s'il se voyait plus long-temps joué.

Jusque-là, de Mesmes avait su cacher que le trésor royal faisait les frais de cette maison somptueuse; il portait même la dissimulation, ou, si l'on veut, la perfidie, jusqu'à paraître se complaire à voir sa compagnie tenir ferme contre le régent, et jusqu'à se permettre sur son gouvernement des dérisions insolentes. Mais lorsqu'il vit qu'il courait le hasard de passer l'hiver à Pontoise, et, si le régent fermait la main, de mettre fin à sa magnificence, et de déchoir de sa splendeur, il agit sérieusement pour engager sa compagnie à se remettre en grâce par quelque acte de complaisance. Le régent n'avait plus besoin

Rappel du parlement, et à quel prix.

du parlement pour les affaires de finance; l'édifice magique du système avait croulé; la banqueroute de l'état était consommée et déclarée; et, pour les arrangements à prendre, leur indispensable nécessité le mettait au-dessus de toute remontrance et de toute difficulté. Mais, pour un objet d'un autre genre, la soumission du parlement était nécessaire; et l'on va voir à quel prix le régent lui fit acheter son rappel.

Source du jansénisme.

L'histoire ne saurait trop redire, pour l'instruction de l'avenir, par quelle intrigue fut fabriquée cette hérésie sans hérétiques qui, sous le nom de jansénisme, a servi de prétexte à une si cruelle et si longue persécution.

Les jésuites.

En 1594, Antoine Arnauld, avocat célèbre, en plaidant pour l'université de Paris contre les jésuites, eut le malheur de trop bien démêler, dans l'institut de leur société, ce système de politique et ces germes d'ambition qu'on a vus depuis se développer avec tant de force et d'audace. Dès ce moment, le nom d'Arnauld fut écrit, en caractères ineffaçables, dans le livre de leurs vengeances.

Port-Royal. Angélique Arnauld.

Cinquante ans après, la famille de cet homme illustre se réunit à Port-Royal-des-Champs. Angélique, sa fille, avait eu la gloire d'y réformer, à l'âge de dix-sept ans, le couvent des bénédictines dont elle était abbesse; six de ses sœurs et six de ses nièces y avaient pris le voile; et auprès d'elle, deux de ses frères et trois de ses

neveux, gens d'un mérite rare, étaient venus se livrer aux douceurs d'une vie obscure, laborieuse et sainte. Un petit nombre d'hommes de bien les avaient suivis, attirés par l'amour de l'étude et de la retraite : et tandis que, dans le couvent dont Angélique était l'exemple, la piété la plus fervente et la plus humble attirait la vénération publique, dans l'hospice des hommes, dont Arnauld, le docteur de Sorbonne, était l'oracle, la modestie, la simplicité, le désintéressement, le travail le plus utilement fécond, des écrits pleins de l'érudition la plus exquise, de la plus saine littérature, de la morale la plus épurée, enlevaient l'estime universelle. Dans l'une et l'autre école, l'esprit et l'ame de la jeunesse étaient formés avec le plus grand soin.

La société porte ombrage aux jésuites.

Dès-lors, à cette haine que les jésuites couvaient depuis un demi-siècle pour la race d'Arnauld, se mêla, contre Port-Royal, la jalousie de la célébrité, l'humiliation d'être effacés par une société naissante, et, sur-tout, la crainte de se voir enlever l'éducation de la jeunesse, première source de leur crédit.

L'abbé de St.-Cyran.

Le directeur de Port-Royal, sous la mère Angélique, l'abbé de Saint-Cyran, pour avoir défendu la hiérarchie ecclésiastique, attaquée par les jésuites, avait été traité par eux d'hérésiarque, et dénoncé pour tel au cardinal de Richelieu. Le docteur Arnauld les blessa par un endroit encore plus sensible. Dans son livre de la Communion

fréquente, il s'éleva contre le sacrilége abus des absolutions précipitées; il ne nommait pas les jésuites, mais il faisait un crime de ce relâchement qu'on leur a toujours reproché. Leur fureur contre lui se porta jusqu'à la démence: ils l'accuserent d'avoir conspiré, lui et l'abbé de Saint-Cyran, avec Genève, pour anéantir la religion de J. C., et pour établir le déisme. La date seule de ce complot en manifestait le mensonge. C'était, disaient-ils, en 1621 qu'Arnauld l'avait formé: or, en 1621, Arnauld n'était âgé que de neuf ans. Mais il avait beau se défendre, comme l'agneau de la fable, ses ennemis ne l'écoutaient pas; et la même calomnie se reproduisait avec la même sécurité. Son livre de la fréquente communion, quoique approuvé par quinze évêques, et par vingt docteurs, n'en fut pas moins traité par les jésuites, dans leurs écoles, dans leurs écrits, et même en chaire, d'ouvrage abominable, et qui tendait à anéantir la pénitence et l'eucharistie. Ils eurent même le crédit d'obtenir de la reine-mère un ordre à l'auteur d'aller à Rome rendre compte de sa doctrine; car Rome était comme une caverne où ils se croyaient sûrs de dévorer leur proie, dès qu'ils pouvaient l'y attirer. Tout le clergé se souleva; l'ordre fut révoqué; Rome elle-même n'osa censurer un livre honoré des suffrages de toute l'église de France; et la confusion dont les jésuites furent couverts ne fit que redoubler leur rage.

Les innocentes filles de Port-Royal en furent les victimes. A leur institution primitive, sous la réforme de Saint-Bernard, elles avaient joint la pratique de l'adoration perpétuelle de J. C. dans l'eucharistie; ils les accusèrent de ne pas croire à ce mystère, devant lequel elles étaient nuit et jour prosternées; ils eurent même l'effronterie de jeter des soupçons sur la pureté de leurs mœurs. Ces calomnies et une foule d'autres, accumulées dans un livre du jésuite Brisacier, excitèrent l'indignation du cardinal de Gondi; il flétrit ce livre impudent: mais les jésuites insultèrent à la censure du cardinal. Le P. Paulin, confesseur du roi, dit hardiment qu'il avait lu ce livre, et qu'il l'avait trouvé fort modéré. L'auteur fut fait depuis supérieur de la maison professe; et, dans un autre livre publié sous ce titre, *Port-Royal d'intelligence avec Genève, contre le S. S. de l'autel, par le R. P. Magnier de L. C. D. J.*, ces impostures furent transcrites avec plus de noirceur encore. Les amis des jésuites, leurs écoliers, leurs pénitents, en étaient imbus; et dans le monde, dans les colléges, à la cour, à la grille des cloîtres, et plus commodément encore à celles des confessionnaux, Port-Royal était diffamé. Je ne dois pas oublier qu'à la cour on lui faisait un crime d'être l'asyle de quelques personnes considérables qui se retiraient mécontentes, et un crime plus grave encore d'avoir été honoré de l'estime et de la protection du cardinal de Retz.

Disputes théologiques.

Mais, dans l'opinion publique, Port-Royal était florissant, et il ne cessait de produire de nouveaux fruits, ou d'une piété édifiante, ou d'un savoir profond, ou, ce qui affligeait encore plus les jésuites, d'une excellente littérature. Parmi tous ces écrits qui les désespéraient, car on ne lisait que ceux-là, et les leurs étaient négligés, ceux du docteur Arnauld se distinguaient par une forte dialectique, et par une théologie pleine de la substance des livres saints : ceux qu'il composait sur la grâce avaient un succès éclatant. C'était la mode alors de parler beaucoup des mystères. Arnauld, dans ces écrits, attaquait fortement la doctrine de Molina que les jésuites professaient ; et ils auraient voulu prendre sur lui l'avantage de l'offensive : mais il se tenait retranché au milieu des pères et des conciles. Les jésuites imaginèrent de déposter leur ennemi, et il se laissa donner le change.

Molina.

Jansénius.

Corneille Jansen (ou Jansénius), évêque d'Ypres, avait fait un livre intitulé *Mars Gallicus*, dans lequel il avait inculpé la France sur les services qu'elle rendait aux hérétiques de Hollande et d'Allemagne, reproche grave dans ce temps-là. Dès-lors le nom de Jansénius avait été noté, et les jésuites le savaient bien. Le même évêque, mort en 1638, avait laissé manuscrit un ouvrage, où, en exposant la doctrine de Saint-Augustin sur la grâce, il attaquait aussi l'opinion de Molina. Cet ouvrage, après avoir fait du bruit dans les écoles, y allait

rester enseveli dans la même poussière que des milliers d'autres où la raison humaine s'est fatiguée inutilement à pénétrer des mystères impénétrables, lorsque pour engager Arnauld dans la querelle de Jansénius, les jésuites formèrent ce plan de fausse attaque, qui n'était pour lui qu'une embûche, et qui le fit sortir de ses retranchements. Voici qu'elle fut leur manœuvre.

Ils fabriquèrent adroitement cinq propositions qui semblaient tenir à la doctrine de Saint-Augustin, mais qui avaient un sens hérétique, les firent présenter anonymes à la faculté de théologie, et les y firent condamner; de là les portèrent à Rome, mais au nom de la faculté, qui supplia t, par une lettre, le pape, Innocent X, de prononcer sur ces propositions, sans oser dire encore, dans cette lettre, qu'elle fussent de Jansénius.

Les partisans de Saint-Augustin demandèrent inutilement à S. S. de vouloir bien examiner, avec défiance, ces propositions captieuses, et distinguer dans sa censure les divers sens qu'elles pouvaient avoir : S. S. ne distingua rien, et les condamna absolument, sans toutefois les dire extraites du livre de Jansénius.

Soumission d'Arnauld et de ses amis.

Ce premier décret fut reçu du docteur Arnauld et de ses amis avec un respect religieux, et ils reconnurent pour hérétiques les propositions condamnées : ce n'était pas là ce que les jésuites s'étaient promis; ils voulaient provoquer Arnauld et Port-Royal. D'abord ils publièrent que leur

soumission était forcée et simulée, et qu'ils n'en étaient pas moins hérétiques au fond du cœur. Mais à ces vaines imputations, trop usées par les jésuites, leurs adversaires n'avaient à opposer que le silence et le mépris. Pour les forcer à se montrer rebelles à l'autorité du saint-siége, il fallait les réduire à ne pouvoir s'y soumettre de bonne foi : ils calculèrent que tant que ces ames sincèrement pieuses pourraient, sans trahir leur conscience, marquer pour le saint-père un respect filial, elles se feraient un devoir de s'humilier devant lui ; mais qu'ayant pour maxime que *Dieu et la vérité ne sont qu'un*, rien ne pourrait les obliger à mentir à l'un et à l'autre. C'est ce qui leur fit imaginer et pousser avec tant d'ardeur cette fameuse question de fait, absolument étrangère au dogme.

Le cardinal de Mazarin favorise les jésuites. Ses motifs.

Le cardinal de Mazarin estimait Port-Royal, affectionnait peu les jésuites, n'attachait aucune importance aux querelles théologiques; mais il aimait mieux qu'on s'en occupât que des affaires du gouvernement; et comme celle du cardinal de Retz intéressait la cour de Rome, il croyait devoir la ménager de peur qu'elle ne s'en mêlât. On le prit par ce côté faible, pour obtenir de lui, comme une chose qui serait fort agréable au saint-père, que les cinq propositions fussent reconnues par le clergé de France, pour avoir été condamnées comme étant de Jansénius, article indifférent à l'égard de la foi, mais important pour les jésuites.

Ce fut dans une assemblée d'évêques qui se tint chez le cardinal, après un grand dîner, et au sortir de table, que l'acte en fut délibéré et signé par tous les convives. En conséquence on écrivit au pape, et à tous les évêques du royaume, ce qu'on venait de décider.

Le pape fut agréablement surpris de voir que le clergé de France, oubliant toutes ses maximes, lui accordaient si légèrement ce qu'il n'aurait osé prétendre, et ce que les docteurs jésuites, Bellarmin, Palavicin, Petau, ne lui avaient eux-mêmes jamais attribué, une infaillibilité sans bornes, et sur les faits non révélés. Aussi, quoique dans son décret il n'eût pas dit ce qu'on lui faisait dire, que la doctrine de Jansénius fut celle qu'il avait condamnée, bien loin de démentir cette supposition, il s'empressa de la confirmer; et, dans sa réponse au clergé, il témoigna sa joie de la soumission que les prélats de France marquaient pour sa constitution, dans laquelle *il avait,* disait-il, *condamné la doctrine de Jansénius.*

Animosité des jésuites contre Jansénius.

Ce grand mot prononcé, et l'autorité du saint-siége une fois compromise sur la question de fait, les jésuites chantaient victoire, et, dans leurs farces de collége, ils donnaient en spectacle, au milieu des démons, l'hérétique Jansénius, c'est-à-dire un évêque soumis toute sa vie à l'autorité de l'église, et mort en odeur de sainteté. Ils avaient traité Arnauld d'avocat de huguenot, de fils de huguenot, quoique lui et les siens fussent bien

vraiment catholiques ; ils dirent de Jansénius qu'il était né de race calviniste, qu'il avait été chassé d'Espagne, et qu'il avait volé l'argent d'un collége où il étudiait : tous mensonges calomnieux et démentis par des actes publics.

Arnauld déclare n'avoir point trouvé les cinq propositions dans le livre de Jansénius.

Le docteur Arnauld, après avoir gardé quelque temps le silence, ne put tenir cachée la vérité qui l'oppressait ; et, dans une lettre, il déclara qu'ayant lu exactement le livre de Jansénius, il n'y avait point trouvé les cinq propositions que le pape avait condamnées, mais qu'il les condamnait lui-même par-tout où elles se trouveraient. Cette déclaration d'Arnauld fut déférée à la faculté de théologie : elle nomma des commissaires ; et le devoir de ces commissaires aurait été de lire bien attentivement le livre de Jansénius, de noter les propositions si elles étaient dans ce livre, et de les mettre sous les yeux de l'assemblée et d'Arnauld lui-même ; ou, si elles ne s'y trouvaient pas, de l'avouer ingénuement. Mais ce procédé du bon sens et de la bonne foi n'était pas du goût des jésuites. L'assertion d'Arnauld, qu'il fallait déclarer vraie ou fausse, fut condamnée comme téméraire, qualification ridicule, quand il s'agit d'un fait dont les yeux sont témoins. Arnauld demandait à être admis à sa défense, et sa défense eût été simple. *Si les cinq propositions se trouvent dans Jansénius, montrez-les-moi.* On ne voulut ni le voir ni l'entendre. Quatre-vingts docteurs, indignés de l'iniquité de cette censure, plutôt que d'y souscrire, se retirèrent de la faculté.

Ce fut alors que les jésuites, triomphant à la cour, firent abolir cette petite école de Port-Royal, dont Lancelot, Saci, Nicole, Arnauld, ne dédaignaient pas d'être les régents, et les firent chasser eux-mêmes. Les religieuses délaissées, et menacées du même sort, étaient dans la désolation; mais une guérison singulière et qu'on prit pour miraculeuse, opérée dans leur maison, lui ayant rendu la faveur de la reine-mère, la tranquillité s'y rétablit, et les solitaires s'y réunirent.

Triomphe des jésuites. Guérison de la nièce de Pascal.

Ce fut, pour les jésuites, une grande affliction que cette espèce de miracle fait sur la nièce de Pascal; mais ils furent bientôt frappés d'un coup plus sensible, lorsque parurent les lettres que Pascal écrivit pour la défense de M. Arnauld, et qui ont tant de célébrité, sous le nom de Provinciales, ouvrage que Molière dut étudier comme un modèle du bon comique, et Bossuet comme un modèle de la véritable éloquence. « On peut juger, nous dit « Racine, de la consternation où ces lettres jetèrent « les jésuites, par l'aveu sincère qu'ils en font eux-« mêmes. Ils confessent, dans une de leurs ré-« ponses, que les exils, les emprisonnements, et « tous les plus affreux supplices n'approchent point « de la douleur qu'ils eurent de se voir moqués « et abandonnés de tout le monde. » Mais on les a vus quelquefois pénitents, jamais repentants.

Les Provinciales.

Ils accusèrent de fausseté les citations de Pascal. On vérifia les passages; et la turpitude de leurs casuites ayant par-là été mise en plein jour,

leur morale fut déférée, par les curés de Rouen et de Paris, à l'assemblée du clergé. Cette assemblée eut la faiblesse de n'oser prendre connaissance des horreurs qu'on lui dénonçait; et les jésuites eurent l'audace de soutenir leurs casuistes, convaincus d'autoriser le vol, le mensonge, la calomnie, l'adultère, et jusqu'à l'homicide.

Apologie de la morale des jésuites.

L'impudente apologie de cette morale souleva les esprits, et fut flétrie par les censures de la Sorbonne et des évêques. « Les jésuites perdirent « patience, dit Racine, pendant tout ce soulève- « ment; mais ils ne purent se résoudre à désa- « vouer l'apologie. » Enfin elle fut condamnée à Rome par l'inquisition, et le saint-siége ne put se dispenser de frapper d'anathême cette morale abominable. Quel autre corps, dans un tel orage, ne se fût pas cru submergé?

Les jésuites eurent recours à leur manœuvre accoutumée, celle de faire diversion, et de changer leur défense en attaque. Ainsi, tandis qu'en dépit de Rome ils soutenaient et enseignaient toujours la doctrine de leurs moralistes, sans aucun égard aux censures des papes, ils n'en pressèrent qu'avec plus d'arrogance la condamnation de ceux qui refusaient de reconnaître que les cinq propositions fussent de Jansénius.

Le formulaire.

Pour faire de cette créance une loi de l'église et bientôt de l'État, le confesseur du roi, le P. Annat, et M. de Marca, archevêque de Toulouse, dressèrent ensemble un formulaire, ou profes-

sion de foi, que tous les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, et toutes les religieuses, seraient obligés de souscrire, sous les peines portées contre les hérétiques. Cet acte, jusque alors sans exemple, fut adopté par l'assemblée du clergé, et publié comme étant son ouvrage. En même temps elle écrivit au pape Alexandre VII, tout jésuite, pour l'informer de ce qu'elle avait fait.

En 1656.

Ce pontife se garda bien d'autoriser expressément la conduite de cette assemblée qui, n'étant pas même un synode, et beaucoup moins encore un concile national, s'ingérait à prescrire des formules de foi. Mais sans parler du formulaire dans la bulle qu'il envoya, il y traita d'*enfants d'iniquité* tous ceux qui oseraient dire que les cinq propositions n'étaient pas extraites de Jansénius. Le roi porta lui-même au parlement ce décret du saint-siége; et, après l'enregistrement, il fut publié dans tous les diocèses.

Alexandre VII. Décret du saint-siége.

Cependant la signature du formulaire ne fut point encore exigée par les évêques; et, jusqu'en 1660, il parut tombé dans l'oubli. Ainsi tout le monde étant d'accord sur l'article du dogme, et le doute, avec le silence, étant permis sur l'article du fait, tout paraissait tranquille.

Mais, en 1660, époque de la nouvelle assemblée du clergé, le feu, qui avait couvé sous la cendre, se ralluma. Harlai, archevêque de Rouen, qui présidait l'assemblée, en demandant qu'on reprît l'affaire du jansénisme, fit entendre que

1660.

On exige la signature du formulaire.

telle était la volonté du roi et l'intention du cardinal-ministre. Le plus grand nombre fut de l'avis du président, selon l'usage; et, pour se donner le mérite de renchérir sur les résolutions des assemblées précédentes, on exigea la souscription, non-seulement des religieuses, mais des maîtres d'école, des régents de collége : c'était un moyen d'interdire l'instruction de la jeunesse à Port-Royal et à ses partisans.

Mort de Mazarin.

La mort de Mazarin livra le roi à la direction des deux auteurs du formulaire, le P. Annat et M. de Marca. Aussi, dès-lors, purent-ils déployer à leur gré toute sa puissance.

Opinion de Louis XIV sur les affaires du temps.

Louis XIV, élevé dès l'enfance dans la haine des hérétiques, s'entendait dire tous les jours, et par son confesseur, et par son conseil de conscience, que les jansénistes l'étaient; le fait, le droit, tout était confondu dans son entendement; il était loin de sentir la folie des querelles théologiques sur la grâce et le libre arbitre; il ne savait pas et il ne sut jamais que Molina, Jansénius, Arnauld, Port-Royal, la Sorbonne, les jésuites, le pape, saint Augustin lui-même, ignoraient tous profondément la manière dont Dieu agit sur une volonté libre, sans lui ôter la liberté; et que, sur ce mystère, on ne peut raisonner sans manifester l'ineptie et la faiblesse de la raison; il ne voyait pas les ressorts de jalousie, d'ambition, de haine, de vengeance, qui le faisaient agir lui-même. Si on lui avait dit que, sur la grâce et sur

le libre arbitre, tout ce qu'il était possible et intéressant à l'homme de savoir et de croire, se réduisait à deux vérités de sentiment, l'une qu'il est né libre, et l'autre qu'il n'en est pas moins sous la dépendance d'un Dieu; qu'au-delà ce n'était, pour les docteurs eux-mêmes, que des ténèbres impénétrables; que de vouloir y porter la lumière, c'était folie des deux côtés; que, dans ces guerres d'opinion, la bonne foi même était rare, et qu'il y avait encore plus de fripons que de fous, on eût passé dans son esprit pour impie ou pour hérétique. Il fallait donc ou lui parler comme le P. Annat, ou garder le silence. Inutilement nombre de prélats, et à leur tête le plus éclairé, le plus exemplaire de tous, Pavillon, évêque d'Aleth, lui écrivaient que sa religion avait été surprise lorsqu'on lui avait fait croire qu'il y avait une nouvelle hérésie dans son royaume; que sur le dogme on était d'accord, et que le doute sur le fait n'intéressait la foi en aucune manière : le roi qui ne lisait ces lettres que par les yeux du P. Annat, n'en fut ni plus éclairé ni plus juste.

Pavillon, évêque d'Aleth.

Les grands vicaires du cardinal de Retz, dans un mandement qu'ils avaient donné en l'absence de leur archevêque, n'exigeaient la soumission au formulaire que pour le dogme; et, avec cette distinction, tout le monde allait le signer. Mais le P. Annat, qui voulait des hérétiques, fit casser au plus vîte, par un arrêt du conseil, le man-

dement des grands-vicaires ; et le pape leur écrivit un bref où, sans parler du formulaire, il les traita d'*enfants de Belial.*

Ainsi le formulaire, d'un côté revêtu de toute l'autorité du roi, de l'autre soutenu de celle du saint-père, quoiqu'il n'en fût pas avoué, car il empiétait sur ses droits, devint, dans la main des jésuites, un fléau pour exterminer tout ce qui leur serait contraire ou ne leur serait pas soumis.

Les religieuses de Port-Royal.

Les religieuses de Port-Royal n'avaient lu, ni n'avaient pu lire l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres; mais elles avaient entendu dire par les plus véridiques des hommes, au moins dans leur estime, que les cinq propositions condamnées ne se trouvaient point dans ce livre; et leur confiance en ces témoignages était si ferme, qu'il leur était plus que moralement impossible de ne pas y ajouter foi. Elles savaient, comme toute l'église, que ni les papes, ni les conciles n'étaient infaillibles sur un fait naturel, à moins qu'il ne fût révélé. Or que telle chose fût dans tel livre, qui n'était pas révélé lui-même, rien de plus étranger à la révélation. Elles n'ignoraient pas non plus comment deux papes avaient été induits à insérer un fait pareil dans leurs décisions sur le dogme.

D'un autre côté, ces saintes filles étaient nourries dans ces maximes : qu'il n'est point permis de pécher, dans quelque occasion que ce soit;

qu'il vaut mieux s'exposer aux plus cruels supplices que de faire un léger mensonge; et que c'en est un criminel que d'attester ce que l'on ne croit pas. « Sur-tout on leur avait inspiré, « dit Racine, une très-grande horreur pour toutes « ces restrictions mentales, et pour toutes ces « fausses adresses, inventées par les casuistes mo- « dernes, dans la vue de pallier le mensonge et « d'éluder la vérité. » En obligeant toutes les religieuses du royaume à souscrire le formulaire, comme un objet de leur créance, le père Annat était donc bien sûr de la résistance de celles-ci; et il est visible que ce fut pour elles qu'on s'avisa de la folle idée d'obliger des filles à rendre témoignage d'un livre de théologie qu'elles ne pouvaient avoir lu, puisqu'il est écrit en latin.

Port-Royal-des-Champs.

Port-Royal avait deux maisons, celle de Paris et celle des Champs. Dans l'une et l'autre, à trois mois de distance, la persécution fut la même, et la constance des religieuses fut égale, au moins dans le grand nombre, car il y eut quelques défections.

Elles avaient d'abord signé le mandement des grands-vicaires, en expliquant qu'elles embrassaient absolument, et sans réserve, la foi de l'église catholique, et que leur signature était un témoignage de cette entière soumission. Mais, lorsqu'à ce mandement cassé par le conseil, les grands-vicaires eurent la faiblesse d'en substituer un qui confondait le fait avec le dogme, rien

ne put vaincre leur répugnance à attester ce fait, qu'elles ne croyaient pas. « Qu'exige-t-on de nous, « disaient-elles? Veut-on que nous portions té- « moignage d'un livre que nous n'entendons pas, « et que nous ne pouvons entendre? » Persécutées sans relâche, et ne désirant que la paix, elles offrirent de signer encore, mais avec ce préliminaire, que n'ayant rien de plus précieux que la foi, elles embrassaient, sincèrement et de cœur, tout ce que leurs saintetés, Alexandre VII et Innocent XII, en avaient décidé. Cette profession de foi fut refusée, et l'on s'obstina à leur demander une souscription pure et simple.

La Sorbonne s'explique enfin sur les bornes de l'autorité du saint-siége.

Plus audacieux, à mesure que les évêques et le clergé se montraient plus timides, les jésuites firent soutenir à Paris, dans leur collége de Clermont, une thèse où il était dit que J.-C., en montant au ciel, avait donné à saint Pierre et à ses successeurs la même infaillibilité qu'il avait lui-même; et, contre cette assertion extravagante et dangereuse, ni les évêques, ni la sorbonne, ni le parlement n'osèrent s'élever. Mais l'insulte faite à M. de Créqui à Rome, ayant indisposé le roi contre le pape, le parlement et la sorbonne reprirent un peu de courage, et celle-ci s'expliqua nettement sur les véritables limites de l'autorité du saint-siége.

Profession de foi des jésuites.

Les jésuites eux-mêmes parurent s'adoucir; et les défenseurs de Jansénius, entrant de bonne foi dans les voies de conciliation que l'on feignait

de leur ouvrir, dressèrent cinq articles qui, à l'égard des cinq propositions, contenaient toute leur doctrine; ils y avaient joint pour S. S. les témoignages les plus formels de leur soumission profonde. Le pape fut content de cette profession de foi, et la trouva très-catholique. Mais les jésuites eurent soin de lui persuader qu'elle était captieuse, conçue en termes équivoques, et que, sous l'apparence d'une soumission en paroles, elle cachait tout le venin de l'hérésie. Ils firent entendre la même chose à l'assemblée du clergé, et l'on y résolut de s'en tenir à exiger la signature du formulaire, sans aucune distinction, c'est-à-dire de forcer Port-Royal au mensonge ou à la désobéissance; car les jésuites ne travaillaient qu'à le mettre dans ce détroit.

Le roi ordonne la signature du formulaire sans distinction.

Le roi, à la sollicitation des évêques, rendit une déclaration qui ordonnait cette signature, et S. M. en personne en alla faire enregistrer la loi.

Cependant le nouvel archevêque de Paris, Perefixe, crut trouver le moyen de tout pacifier, en exigeant pour le formulaire une foi divine à l'égard du dogme, et, à l'égard du fait, une foi humaine et ecclésiastique : il entendait par-là une soumission de respect et de discipline.

Refus des jansénistes.

Si les défenseurs de Jansénius avaient mis quelque politique dans leur conduite, ils se seraient accommodés d'une distinction qui leur était si favorable. Mais, avec la roideur de leur véracité,

ils répondirent que les papes n'étant point infaillibles sur les faits étrangers à la révélation, comme l'archevêque le déclarait nettement dans son ordonnance, on n'était pas plus obligé de les en croire de foi humaine que de foi divine, et que l'existence des cinq propositions, dans le livre de Jansénius, étant un fait de cette nature, ceux qui n'étaient pas persuadés qu'elles y fussent, ou qui étaient convaincus qu'elles n'y étaient pas, ne pouvaient, sans blesser leur conscience, reconnaître qu'elles y étaient, en souscrivant le formulaire.

Les religieuses de Port-Royal font la même réponse.

Cette réponse fut aussi celle des religieuses de Port-Royal. Elles offrirent pour le dogme un acquiescement absolu; et, pour le fait, un silence respectueux et convenable, disaient-elles, à leur ignorance et à leur état.

Courroux de l'archevêque de Paris. Il fait enlever douze religieuses.

Perefixe, naturellement bon et juste, se serait contenté du silence où elles s'engageaient; mais, excité par le P. Annat, il se laissa persuader qu'il y allait de son honneur de les réduire à l'obéissance; et d'abord, s'adressant à celles de la maison de Paris, il les pressa, les exhorta, les menaça. Leur résistance fut respectueuse, mais elle fut inébranlable. Enfin, comme il était bouillant et emporté, il ne garda plus de mesure; il les traita de rebelles et d'opiniâtres; et, dans sa colère, il leur dit qu'à la vérité elles étaient pures comme des anges, mais orgueilleuses comme des démons. Il s'oublia jusqu'à descendre, dit Ra-

cine, aux plus basses injures, leur interdit les sacrements, et leur annonça que bientôt elles auraient de ses nouvelles. En effet, peu de jours après, comme s'il se fût agi de quelque maison diffamée par les plus grands désordres, il y retourna accompagné du lieutenant civil, du prevôt de l'Isle, du guet, d'exempts, de commissaires, et de plus de deux cents archers; et, ayant fait assembler le chapitre, il lut à haute voix une liste de douze des principales mères, du nombre desquelles était l'abbesse, qu'il fit enlever sur-le-champ.

Il n'y a point de termes, dit le même, pour exprimer la douleur de celles qui restaient. Les unes se jetaient aux pieds de leur persécuteur, les autres se jetaient au col de leur abbesse; et toutes ensemble citaient l'archevêque au tribunal du souverain juge, puisque tous autres tribunaux leur étaient fermés... « L'objet, à mon avis, « le plus digne de compassion, ajoute-t-il, était « l'archevêque lui-même, » qu'il peint en effet comme un homme qui, animé des passions d'autrui, avait perdu le sens et la raison. Lorsqu'il fut au moment de sortir, ces religieuses se jetèrent de nouveau à ses genoux, pour lui demander de leur rendre l'usage des sacrements, comme leur seule consolation. Mais il leur répondit qu'avant toutes choses, il fallait signer; leur fit entendre que jusque-là elles seraient excommuniées; et, tout de suite, en les quittant,

il se recommanda avec instances à leurs prières. Quelle instruction pour le jeune roi, s'il eût été témoin de cette scène, que de voir, d'un côté, l'égarement et la folie du fanatisme, et de l'autre, la douce et modeste douleur de la sincère piété!

Elles appellent de la conduite de l'archevêque.

Elles ne purent se dispenser d'appeler comme d'abus de la conduite violente et illégale de l'archevêque; et, avec leur plainte, il fallut que les procès-verbaux des deux visites fussent produits. Le prélat, qui avait oublié ce que l'emportement de la colère lui avait fait dire, fut surpris et honteux des indignités qui lui étaient échappées, et que l'on rappelait dans ces procès-verbaux, malheureusement publiés; il en parla au roi comme de libelles calomnieux; et, se flattant que des filles timides n'auraient jamais la force de lui soutenir en face les faits énoncés dans ces pièces, il alla leur en demander la rétractation authentique, les fit assembler à la grille, et, en leur parlant, n'oublia rien de ce qu'il crut capable de les épouvanter. Mais, pour réponse, elles se jetèrent toutes à ses pieds, et, avec une fermeté accompagnée d'une humilité profonde, elles lui dirent qu'il ne leur était pas possible de reconnaître pour fausses les choses qu'elles avaient vues de leurs yeux et entendues de leurs oreilles. Cette réponse lui causa une telle émotion qu'il lui prit soudain une violente hémorragie; mais la fougue de sa colère n'en fut ralentie que pour quelques moments.

A la place des douze mères dispersées, il leur avait donné, pour directrices, six religieuses de la Visitation, dominées par les jésuites; il acheva de les consterner en faisant quitter le voile à leurs novices, qu'il mit sur l'heure hors du couvent, et en y laissant pour directeur l'un des plus ardents molinistes.

L'archevêque fait sortir les novices et change le directeur de Port-Royal.

Trois mois après, les religieuses de Port-Royal-des-Champs eurent leur tour. L'archevêque leur fit signifier une sentence, par laquelle il les déclarait désobéissantes, et, comme telles, il les privait de l'approche des sacrements.

Les sacrements sont interdits aux religieuses de Port-Royal-des-Champs.

Sur cette sentence, elles lui présentèrent une requête pour le supplier de leur expliquer en quoi consistait la désobéissance qu'il leur reprochait et qu'il punissait si sévèrement. Car si, en exigeant la signature, il exigeait la créance intérieure du fait, elles le priaient de se souvenir qu'il leur avait fait entendre lui-même qu'elles feraient un fort grand crime de signer ce fait sans le croire. Si, au contraire, comme il l'avait dit et écrit lui-même expressément, il ne demandait, par la signature, que de s'imposer, sur le fait, un silence respectueux, elles étaient toutes prêtes à s'y engager, pourvu qu'il voulût bien leur marquer par écrit qu'il n'aurait pas d'autre intention.

L'archevêque, dans ce détroit, avait trouvé commode de s'en tenir lui-même au silence sur la requête. Mais les religieuses, privées des sa-

crements, lui ayant écrit lettres sur lettres, il fallut, à la fin, répondre. Il le fit, mais sans s'expliquer, en leur reprochant vaguement leur orgueil et leur opiniâtreté, et en les traitant de demi-savantes, qui avaient l'insolence de demander à leur archevêque des explications sur des choses si faciles, disait-il, à entendre, et qu'elles entendaient aussi-bien que lui. Ce misérable subterfuge ne put le dérober à des instances plus pressantes, de leur apprendre pour quel crime elles étaient privées des sacrements. Il promit de les en instruire. Mais cette instruction ne vint point, et l'interdiction des sacrements, qui était la plus sensible peine dont il pût affliger ces malheureuses filles, ne laissa pas de subsister.

Jusque-là, cependant, le formulaire était rejeté par les uns, négligé par les autres; et il n'y avait guère que le diocèse de Paris où l'on fût inquiété pour la signature. Le P. Annat reconnut la faiblesse de cet acte émané d'une assemblée particulière; et, ne pouvant obliger le pape à l'approuver formellement, il lui fit demander à lui-même, au nom du roi, un formulaire conforme à celui du clergé, qui exigerait la croyance pour le fait comme pour le dogme.

On demande au pape un nouveau formulaire.

On sent combien sa sainteté fut soulagée d'avoir ce moyen de sortir de l'embarras où l'avait mis un acte du clergé qui lui attribuait, d'un côté, une infaillibilité sans bornes, et qui, de l'autre, ne laissait pas d'être une usurpation de

son autorité. Le pape reçut donc, avec beaucoup de joie, la réparation qu'on lui offrait, en recourant à lui, et en lui demandant un formulaire qui obligerait toute l'église de France à le reconnaître infaillible, même à l'égard des faits non révélés. Ce formulaire, qu'il s'empressa de donner tel qu'on le lui demandait, ne fut pas reçu avec autant de docilité qu'on lui en avait promis. Il y eut de la diversité dans la manière dont les évêques en exigèrent la signature. Plusieurs admirent les restrictions, un grand nombre ne demandèrent, sur le fait, qu'une marque de déférence et d'obéissance respectueuse. Mais rien de tout cela ne touchait les ennemis de Port-Royal; leur objet véritable était de persuader au roi qu'il y avait dans le royaume une nouvelle hérésie à extirper, et que ce même Port-Royal en était le centre et l'école. Ce fut à quoi ils s'attachèrent, et le succès répondit à leurs vœux.

Il le donne.

Arnauld fut obligé de se refugier à Bruxelles; les autres solitaires furent réduits à se cacher; seize des religieuses, dispersées dans des couvents affidés aux jésuites, y furent traitées indignement. Celles qui restèrent languirent sous des supérieures étrangères et des directeurs ennemis; et, tandis que, par ce qu'on appelle la paix de Clément IX, c'est-à-dire, le décret modéré que donna ce pontife et dans lequel il n'exigeait la soumission que pour le dogme et en dispensait

Arnauld se retire à Bruxelles.

pour le fait (1), Port-Royal fut justifié d'avoir fait la distinction que faisait le pape lui-même, il n'en fut pas moins condamné à s'anéantir. Seulement on daigna lever l'interdiction des sacrements, et ce soulagement y répandit la joie.

Paix de Clément IX.

Le décret pacifique de Clément IX donna, pendant trente ans, une apparence de calme à l'église de France; mais, au commencement du siècle, un cas de conscience, résolu par quarante docteurs, sur le fait et le dogme, ayant ranimé la querelle, les jésuites obtinrent de Clément XI une bulle (2) qui décida que, par le silence, on ne satisfaisait point à l'obéissance due au saint-siége, que tous les fidèles devaient condamner, non-seulement de bouche, mais de cœur, ce que le pape Innocent X avait condamné; et que c'était dans cet esprit qu'il fallait souscrire le formulaire.

Nouvelles discussions.

Les religieuses de Port-Royal refusent de signer la bulle Veniam Domini sans restriction.

Cette bulle, reçue par l'assemblée du clergé de France, fut, par autorité du roi, publiée dans tout le royaume; et, comme elle ne faisait qu'effleurer la difficulté en termes vagues et ambigus,

---

(1) Il y était dit que le saint-siége ne prétendait point, et n'avait jamais prétendu que la signature du formulaire obligeât de croire que les cinq propositions fussent implicitement ni explicitement dans le livre de Jansénius, mais seulement de les tenir pour hérétiques en quelque livre qu'elles fussent.

(2) *Veniam Domini.*

dont tout le monde pouvait s'accommoder, elle trouva peu de résistance, jusqu'au moment où le cardinal de Noailles proposa aux religieuses de Port-Royal de la signer. Elles y consentirent pourvu qu'il leur permît d'ajouter ces mots à leur souscription : « Sans préjudice de la paix de « Clément IX ; » précaution bien pardonnable dans des solitaires timides, alarmées, destituées de tout conseil, et dont on avait si souvent essayé de surprendre la bonne foi. En vain, dit Saint-Simon, le cardinal les exhorta, leur expliqua ce qu'on leur demandait, qui ne blessait en rien la paix de Clément IX, ni l'intégrité de leur foi, rien ne put rassurer ces ames saintes et timorées; rien ne put leur persuader qu'une signature nouvelle ne fût pas pour elles un nouveau piége; et leur courage ne fut ébranlé ni par l'exemple des autres monastères, ni par les considérations du malheur où les exposait leur refus. C'est ce qu'avaient espéré les jésuites; et le cardinal de Noailles, une fois engagé à les réduire à l'obéissance, ils le virent forcé lui-même à consentir à la destruction de Port-Royal, dès que le roi l'ordonnerait, mais il fallait que le roi l'ordonnât.

Tant que cette maison, dont la gloire les avait obscurcis, ne serait pas ensevelie sous ses ruines, ils avaient peur que ce qu'il y resterait, survivant à la mort du roi, la défense d'y recevoir des novices ne fût levée; que le couvent, l'hospice,

les deux écoles rétablies dans leur premier éclat, ce ne fût encore le centre et le chef-lieu du parti janséniste, dès qu'il serait permis de s'y réunir de nouveau; et le plus sûr était pour eux de l'ensevelir sous ses ruines.

Le cardinal de Noailles les exhorte inutilement et leur ôte les sacrements.

Le cardinal, que le roi pressait de se faire obéir, et qui plaignait ces malheureuses filles, alla les voir et les exhorter à plusieurs reprises; il y perdit ses peines. Enfin, rebuté d'une résistance si opiniâtre, il leur ôta les sacrements. Le Tellier n'attendait que cet acte de l'archevêque pour rappeler dans l'esprit du roi toutes les vieilles calomnies dont on les avait accablées; et il s'y prit si bien, que le roi fut persuadé qu'il ne serait jamais en repos tant que ce monastère, fameux par ses rebellions contre les deux puissances, ne serait point anéanti. Combien la tête d'un grand monarque devait avoir été affaiblie par la superstition, pour faire dépendre son repos des scrupules de quelques pauvres filles, ensevelies vivantes dans un désert, et dont personne n'approchait! on commença par leur ôter presque tout leur bien qu'on attribua au couvent de Paris, pour prix de sa soumission; car on n'avait laissé aux Champs que celles qu'on n'avait pu réduire. Mais elles subsistaient encore par le travail, l'économie et les aumônes. Enfin, leur existence obscure, solitaire, et bien plus digne de pitié que d'envie, fut insupportable aux jésuites, et le dernier coup fut frappé.

Port-Royal-des-Champs détruit.

Elles avaient eu recours au saint-siége; et l'offre qu'elles avaient fait de souscrire la bulle *Veniam Domini*, en ajoutant : « Sans préjudice « de la paix de Clément IX, » y avait paru très-admissible. Rome elle-même trouvait innocent ce qui faisait ici leur crime. Or, cette explication reçue, il devenait notoire que, dans l'intention du saint-père, la nouvelle bulle ne portait point atteinte à la distinction du fait et du dogme autorisée par Clément IX; il n'y avait donc plus de prétexte à les persécuter, encore moins à les détruire. On colora cette violence atroce d'une apparence d'arrangement : on fit entendre au roi que, dans sa première institution, Port-Royal n'avait qu'un monastère, que ce n'était que par tolérance qu'on en avait fait deux de la même abbaye, qu'il convenait de remettre les choses sur l'ancien pied, et que le couvent de Paris était celui qu'il fallait conserver préférablement à celui des Champs, qui était pauvre, situé en un lieu mal-sain, uniquement peuplé de vieilles filles opiniâtres, et auxquelles, depuis long-temps, il était interdit de prendre des novices. Il fut donc résolu que Port-Royal-des-Champs serait détruit, et le cardinal de Noailles eut le malheur d'y donner son consentement.

M. d'Argenson est chargé d'exécuter cet ordre.

La nuit du 28 au 29 octobre 1711, en vertu d'un arrêt du conseil, l'abbaye fut investie par des détachements des gardes-françaises et des gardes-suisses; le matin, d'Argenson, lieutenant

de police, y arriva avec ses escouades, se fit ouvrir les portes, assembla la communauté en chapitre, lui lut une lettre de cachet qui contenait son sort; et, sans lui donner plus d'un quart d'heure, la fit enlever toute entière, chaque religieuse dans un carrosse, avec une femme âgée pour l'accompagner, et chaque carrosse escorté de quelques hommes à cheval, comme si on avait transféré des femmes publiques d'un mauvais lieu dans une maison de force. Ces filles vénérables furent dispersées en autant de couvents, et le leur fut rasé bientôt après de fond en comble. Les matériaux furent vendus; on laboura et sema la place; à la vérité, dit Saint-Simon, ce ne fut pas avec du sel, comme on fait en rasant ou la maison d'un parricide, ou celle de l'assassin d'un roi.

Le jansénisme survivant aux persécutions.

Mais quelques efforts qu'on eût faits pour effacer jusqu'aux vestiges de Port-Royal, son parti subsistait encore. Arnauld était mort, exilé de sa patrie; mais son esprit y était présent, et animait encore ce parti opprimé. L'opinion, plus forte que tous les rois ensemble, lorsque la bonne foi, la conscience, la religion, la soutiennent, s'affermissait de plus en plus au milieu des persécutions. Ces persécutions mêmes révoltaient les esprits les plus modérés et les plus paisibles; et les jésuites voyaient tous les jours grossir le nombre de leurs ennemis; si l'on peut appeler ainsi tous ceux qui détestaient leur morale, leur

politique, leur ambition, leurs intrigues, leur adulation pour la cour de Rome, et ceux qui, sur la grâce et sur l'infaillibilité personnelle des papes, n'étaient pas de leur sentiment (1).

Maxime pratique des jésuites.

On sait que l'une de leurs maximes était, si la vérité simple ne convenait pas à leurs vues, d'y employer le déguisement, c'est-à-dire au moins un mélange de mensonge et de vérité; et cette méthode accommodante, leurs missionnaires, à la Chine et dans l'Inde, l'avaient appliquée aux cérémonies religieuses, en associant quelque apparence de paganisme à nos rites et à nos mystères, afin, disaient-ils, d'y amener insensiblement les esprits.

Reproches faits aux missionnaires de la Chine.

Cet artifice fut regardé comme profane et sacrilége; et nos mystères célébrés dans des temples où, par complaisance, on laissait des vestiges d'idolâtrie, n'étaient pas une de ces fraudes pieuses que Rome pût dissimuler. Dans cette crise violente, les jésuites, pressés par la force des témoignages et des reproches, et réduits à l'alternative, ou de désavouer leurs missionnaires, ou de les soutenir et d'en porter le blâme, sentirent le besoin de faire une puissante diversion, c'est-à-dire de susciter quelque nouveau sujet de

(1) Dignes d'envie par leur crédit, et de haine par leur conduite, ils avaient tous les jours quelque nouvelle affaire sur les bras; et celle qui leur vint de la Chine ne fut pas la moins sérieuse.

querelle et de trouble qui agitât l'église de France, qui compromît la cour de Rome, qui détournât l'attention publique de leur affaire de la Chine, et qui les rendît plus importants, plus nécessaires, plus redoutables que jamais.

Ressources des jésuites, et sur-tout de le Tellier.

On n'a pas assez admiré le génie de le Tellier dans le choix du moyen qu'il prit pour opérer cette révolution. C'est peut-être le projet le plus hardi, le plus profondément conçu qu'ait jamais enfanté la politique monacale.

Pour occuper l'église entière, et la distraire du scandale des cérémonies chinoises, il fallait un objet d'une grande importance; et si ce coup d'éclat portait sur quelque personne considérable, sur quelque ennemi des jésuites, redoutable par son crédit, ou par une grande autorité de lumières et de vertus; si en même temps qu'ils échapperaient à une attaque irrésistible, ils se mettaient en position de tomber de nouveau sur le parti contraire, avec tout le poids des deux puissances réunies en leur faveur, c'était le comble de l'habileté dans l'entreprise et du succès dans l'événement. Telle fut la machination de la bulle *Unigenitus*.

1675. Le père Quesnel.

Le P. Quesnel de l'Oratoire, attaché d'esprit et de cœur à la doctrine de Port-Royal, et refugié auprès d'Arnauld, avait donné anciennement une édition de Saint-Léon; et dans les notes qu'il y avait mises, il avait défendu les maximes de l'église de France contre les prétentions de la cour

de Rome. Son ouvrage y fut condamné, et son nom y fut odieux. Il avait fait aussi un commentaire sur le Nouveau Testament, ouvrage aussi attrayant par son style qu'édifiant par sa morale, et à tous égards le modèle des ouvrages de piété. Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, homme d'un grand poids dans l'église, en l'approuvant, l'avait adopté pour l'usage de son diocèse, et, par un mandement exprès, il en avait recommandé 1671.
la lecture aux ecclésiastiques et aux fidèles. Bissi, alors évêque de Toul, l'avait recommandé de même à son peuple et à ses curés; et, dans l'impossibilité où ils étaient d'avoir un grand nombre de livres, il disait dans son mandement que celui-là seul leur suffirait, et qu'ils y trouveraient toute la piété et toute la doctrine dont ils avaient besoin. (Ces paroles sont remarquables.) Le P. la Chaise, confesseur du roi, avait fait de ce même livre sa lecture de piété habituelle, et il y trouvait, disait-il, à chaque page de quoi s'édifier et s'instruire.

Noailles, évêque de Châlons, successeur de 1695.
Vialart, ne crut pouvoir mieux faire que d'approuver, à son exemple, le livre des réflexions morales sur le Nouveau Testament, et que d'en recommander la lecture aux fidèles. La même année il fut nommé à l'archevêché de Paris; et il le fut par le roi lui-même, sur sa grande réputation de lumières et de vertus, sans la participation du P. le Tellier, et au grand regret des jésuites.

1696. Attaque combinée des jésuites

Noailles était connu pour n'être pas du nombre des évêques de leur parti. Son instruction pastorale, sur la prédestination et la grâce, le leur fit encore mieux connaître; et, en attaquant à-la-fois Quesnel et son approbateur, ils avaient le triple avantage d'arracher des mains des fidèles un livre qui seul effaçait tous leurs livres de morale et de piété, de flétrir dans Quesnel un des plus respectables défenseurs de Jansénius, et de ruiner dans l'esprit du roi l'homme du clergé de France dont l'autorité pesait le plus sur eux, soit par la considération personnelle que lui attirait son mérite, soit par la dignité et l'importance de son siége, soit par le crédit, la décoration, les alliances de sa famille, soit par l'estime et le respect qu'il avait inspirés au roi, et l'accès facile et fréquent que lui donnaient ses audiences.

Leur parti.

Ainsi rien de plus audacieux et de plus digne de l'attention publique que la querelle qu'ils engageaient. Voici quel était leur parti. Saint-Sulpice, qui les haïssait, mais de la haine d'un esclave qui craint son maître et qui le sert; la faculté de théologie, toute infectée de docteurs molinistes et de moines infatués de maximes ultramontaines; le haut clergé, presque tout offusqué de la fumée des séminaires, et, subjugué comme on vient de le voir, ne connaissant ni les limites, ni l'étendue de ses droits; tantôt érigeant en conciles ses assemblées particulières, tantôt oubliant ses libertés et se laissant réduire en servi-

tude par les jésuites et par la cour de Rome, toujours tremblant et le dos courbé sous la verge de le Tellier : Fénélon qui, dans son exil, se souvenait avec reconnaissance que les jésuites l'avaient ménagé dans son affaire du quiétisme, et qui, trop facile envers eux, leur conciliait ses amis, et singulièrement les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse : le roi, que sa mère avait élevé dans la soumission la plus humble pour les décisions de Rome, et dans la persuasion que les jansénistes étaient un parti républicain et un ennemi domestique dans l'État comme dans l'église, non moins rebelle à son autorité qu'à celle du saint-siége, et un rejeton dangereux de l'hérésie de Calvin; le roi, dis-je, entêté de ces préventions par ses confesseurs, tous jésuites, et par son conseil de conscience soigneusement composé par eux ; bien convaincu, d'ailleurs, par les éloges que l'on prodiguait à son zèle, qu'en poursuivant les hérétiques, et nommément cette nouvelle secte, il marchait sur les traces des Constantins et des Théodoses, et que les exils, les proscriptions, les emprisonnements, étaient pour lui autant d'expiations de ses propres fragilités : enfin, la marquise de Maintenon, qui, avec assez de courage d'ame, avait peu de force d'esprit, et qui, peut-être de bonne foi, peut-être aussi par politique, avait cru devoir prendre pour confesseur la Chetardie, curé de Saint-Sulpice, superstitieux ultramontain, et pour direc-

teur Bissi, évêque de Meaux, à qui l'ancien évêque de Chartres, Godet, l'avait livrée; fin courtisan qui, sous l'extérieur d'un inculte séminariste, cachait l'ambition la plus ardente d'arriver au cardinalat, et, dans cette vue, tout dévoué aux jésuites et à la cour de Rome, mais affectant de ne tenir qu'à l'intérêt de la bonne cause, et persuadant à sa prosélyte que c'était là l'objet unique de ses relations avec le P. le Tellier; par ce moyen, jouant le rôle de double espion près de l'un et de l'autre, mais bien réellement d'accord avec le confesseur, et trop habile pour balancer entre des gens dont l'amitié ou la haine était immortelle et la puissance permanente, et une vieille protectrice, qui, d'un moment à l'autre, pouvait mourir ou n'être bonne à rien; d'ailleurs, outré de jalousie contre le cardinal de Noailles, son rival, auprès d'elle, de confiance et de faveur.

Madame de Maintenon les protége.

La marquise de Maintenon, trop enfoncée dans cet intérieur où elle avait enfermé le roi, pour entendre la voix publique, avait de plus le défaut si commun aux gens en place, et sur-tout aux femmes, de ne vouloir écouter que ceux qui sont admis dans leur intimité. Mais, quand même elle aurait pu s'instruire, elle était trop prudente pour contrarier dans l'esprit du roi une opinion invétérée : la conscience du vieux monarque était un fort dont le Tellier s'était rendu le maître, et dans lequel elle savait bien qu'il ne fallait pas l'atta-

quer. Elle le connaissait hardi, violent, implacable, et, en le haïssant, elle évitait sur toutes choses de se trouver jamais en opposition avec lui. Le confesseur, de son côté, avait souvent besoin du crédit de la favorite, et leur adresse à se servir réciproquement l'un de l'autre est un de ces mystères de cour qu'il est bon de développer.

Rapports entre madame de Maintenon et le Tellier.

Si la marquise de Maintenon et le confesseur de Louis XIV avaient été liés sincèrement de cœur et d'ame, leur politique aurait dû faire encore ce que fit leur inimitié, je veux dire, ne laisser voir entre eux aucune espèce d'intelligence. Mais réciproquement, ce que la liaison la plus intime aurait pu produire, leur intérêt le suppléa. Le concert entre eux fut parfait : ils se servaient tous deux de l'entremise de Bissi ; elle, pour pénétrer les sentiments du confesseur et y conformer son langage, et lui pour suggérer à la confidente de son pénitent tout ce qu'il voulait qu'elle dît, soit pour lui préparer les voies, soit pour achever d'affermir les résolutions qu'il aurait inspirées; en sorte que le roi s'émerveillait sans cesse de les trouver du même avis, sans soupçonner entre eux aucune relation; et de-là un surcroît de confiance pour la favorite, mais en même temps un surcroît d'ascendant pour le confesseur. Mais, dans cet accord d'opinion ou de langage et de conduite, c'était lui qui faisait la loi. Ainsi quelque affection qu'elle eût pour une

famille alliée à la sienne, quelque respect que pût lui inspirer le cardinal de Noailles par son mérite personnel, le Tellier était sûr de le lui faire abandonner, et de mener le roi avec elle et par elle.

Torci, Voisin.

Le seul de ses ministres qui aurait pu l'éclairer, c'était Torci : mais devenu suspect de jansénisme depuis son alliance avec la famille d'Arnauld, le Tellier ne le craignait plus ; et celui qui dans la confiance du roi avait pris sa place, Voisin, était esclave de la marquise de Maintenon.

Pontchartrain et son fils.

Le chancelier de Pontchartrain était l'ami des jansénistes; et cela même leur avait fait un ennemi de son indigne fils, par cette envieuse antipathie que des enfants dégénérés conçoivent pour les objets de l'affection d'un père vertueux, dont l'exemple les fait rougir.

D'Argenson.

Les jésuites comptaient aussi sur d'Argenson, lieutenant de police; et, par lui et par le ministre chargé du détail de Paris, ils étaient sûrs de faire arriver jusqu'au roi tous les bruits qu'ils voudraient répandre, et d'obtenir, sur leur délation, les lettres de cachet dont ils auraient besoin.

Plan de le Tellier.

Il ne s'agissait plus, dans le procès qu'on intenterait au cardinal de Noailles, que d'engager la cour de Rome à compromettre son autorité, et le roi à déployer la sienne : l'un conduisait à l'autre ; car, dans les principes ultramontains dont l'ame du roi était imbue, le respect dû à la cour de Rome emportait le devoir de la faire obéir.

Ce fut sur cette base que le Tellier établit son plan; et, parmi les jésuites mêmes, il n'eut d'abord pour confidents que deux hommes aussi fougueux, aussi déterminés que lui, l'Alemant et Doucin, retirés comme lui à la maison professe, et là, ruminant en silence les intérêts de leur compagnie et la ruine de leurs ennemis.

Politique générale des jésuites

La politique des jésuites, dans leurs guerres de religion, fut toujours de ne point paraître dans les premières hostilités, et de faire engager l'attaque par des libelles anonymes ou par des hommes sans aveu. Ils prirent donc ici deux évêques des plus obscurs, Chamflour, évêque de la Rochelle, et Valderies, évêque de Luçon, tous deux ultramontains, mais l'un par ignorance. l'autre par fanatisme, et par l'enivrement de cette mauvaise scolastique qui gâte tant et de si bons esprits. Un théologien de la même espèce, homme instruit, fougueux et pressant, fut choisi pour aller endoctriner les deux évêques. Il s'appelait Chalmet : il passa en Saintonge; et, dans son séjour auprès d'eux, il les excita l'un et l'autre à donner l'exemple du zèle contre une doctrine dont le venin répandu, disait-il, dans le livre des Réflexions morales, faisait de rapides progrès.

Le résultat de leurs conférences fut un mandement des deux évêques contre ce livre de Quesnel, de l'édition approuvée par le cardinal de Noailles. Ce mandement, où l'approbateur du livre était aussi peu ménagé que l'auteur, fut,

contre toutes les règles de la discipline et de la police, non-seulement affiché dans Paris, mais aux portes de la métropole et du palais archiépiscopal.

Le cardinal de Noailles, si publiquement insulté, perdit dans ce moment toute modération, et prit dans sa conduite le plus mauvais de tous les conseils, celui de la colère. Chacun des deux évêques, ses aggresseurs, avait un neveu au séminaire de Saint-Sulpice. L'archevêque manda le supérieur de ce séminaire, et lui ordonna de mettre à la porte ces deux jeunes ecclésiastiques. On eut beau lui représenter qu'ils étaient innocents des iniquités de leurs oncles, il s'obstina, et il les fit chasser.

On peut penser quelles rumeurs excita cette violence. Elle donnait aux deux évêques un avantage qu'ils saisirent avec ardeur. Dans une lettre au roi, pleine d'adulation pour lui, et contre l'archevêque pleine de force et de malice, ils implorèrent la protection de S. M. pour l'église, pour l'épiscopat, pour la liberté de la bonne doctrine, et lui demandèrent justice de la violence avec laquelle le cardinal de Noailles prétendait l'opprimer, le représentant comme un ennemi de l'église, de l'état et du roi lui-même.

Cette lettre, digne du courtisan le plus adroit et le plus délié, n'avait été fabriquée ni à Luçon, ni à la Rochelle. Elle fut adressée au père le Tellier, ministre spécial des évêques, et par lui

présentée au roi. Le jésuite ne manqua point d'appuyer sur l'affront fait aux deux jeunes séminaristes, et sur l'indécence d'un coup d'éclat si injuste à-la-fois et si audacieux, puisqu'il avait frappé deux innocents, et qu'en usant des voies de fait pour se venger, au lieu d'aller se plaindre au roi, l'archevêque avait entrepris sur l'autorité souveraine. Ce mot perdit le cardinal de Noailles. Le roi, qui se sentit blessé par son endroit le plus sensible, et dans ce qu'il avait de plus cher, se laissa aisément convaincre de la protection qu'il devait à deux prélats abandonnés et opprimés pour la bonne cause. De son côté, Bissi avait travaillé auprès de la marquise de Maintenon; et, en gémissant du scandale qu'avait donné le cardinal de Noailles, il avait fait sentir combien sa conduite était inexcusable aux yeux du monde et téméraire à l'égard du roi : en sorte que, lorsque Noailles vint se plaindre à la cour, il trouva tout glacé; et le roi lui ferma la bouche, en disant que, puisque sans lui il s'était fait justice à lui-même, il n'avait qu'à se tirer sans lui du mauvais pas où il s'était mis. Le cardinal, accablé, dit au roi que, puisque S. M. l'abandonnait à la calomnie et à l'insulte, il la suppliait au moins de trouver bon qu'il se défendît. La réponse du roi fut sèche et vague, et, peu de jours après, il lui fit défendre d'aller à la cour, s'il n'y était mandé.

Dès ce moment, le cardinal fut livré à ses

propres forces, et c'était là que ses ennemis l'attendaient. Au mandement des deux évêques, et à celui de l'évêque de Gap, non moins mordant et plus adroit, il répondit par des mandements qui en défendaient la lecture, moyen sûr d'en donner plus d'envie et d'empressement. Une lettre qu'il écrivit à l'évêque d'Agen, pour justifier sa conduite, lui réconcilia cependant les esprits désintéressés : elle était sage, digne et modeste, pleine de force et de candeur ; et en même temps qu'on voyait qu'il avait fait une haute imprudence, on avouait que ses ennemis étaient encore plus méchants qu'il n'avait été maladroit. Mais l'opinion publique n'était pas ce qui étonnait les jésuites. Ils savaient lui donner le change ou la mépriser au besoin.

Le Tellier affectant l'esprit de règle et d'équité, fit assembler les évêques, mais, en composant à son gré leur assemblée, il eut grand soin d'y semer la division, de sorte néanmoins que son parti fût celui du grand nombre. Le livre de Quesnel y fut dénoncé ; et des débats qui s'élevèrent, la solution fut de s'en rapporter à la décision de Rome, au lieu de prendre pour premier juge un concile national, où Quesnel, qui vivait encore, serait cité et serait entendu : c'était là ce que le Tellier appréhendait le plus, et ce qu'il sut faire éluder.

Rien de plus convenable dans l'opinion du roi que cette déférence du clergé pour l'autorité du

saint-siége; et, persuadé que c'était la voie la plus régulière et la plus pacifique, il écrivit à Clément XI une lettre vive et pressante pour obtenir de lui une décision.

Clément XI, timide et irrésolu comme il l'était, voulant répondre au désir du roi et au vœu du clergé de France, mais craignant d'allumer une guerre de religion, qu'il n'aurait plus le pouvoir d'éteindre, d'ailleurs se faisant scrupule de censurer un livre qui depuis si long-temps édifiait l'église, et dont lui-même il avait fait sa méditation journalière, crut faire assez, pour sortir d'embarras, que de le condamner en somme, et d'en interdire la lecture. Personne ne s'éleva contre ce jugement, et, avec le même respect qu'Arnauld s'était soumis au premier décret d'Innocent X, Noailles, adhérant à celui de Clément XI, abandonna la défense du livre, et retira son approbation. Le coup était manqué; Noailles allait rentrer en grâce auprès du roi; et l'affaire des cérémonies chinoises allait reprendre le dessus. Les jésuites ne crurent voir de salut pour eux que dans de nouveaux troubles; et le moyen dont ils s'étaient servis pour révolter Arnauld et Port-Royal, fut le même qu'ils employèrent pour soulever le cardinal de Noailles et les partisans de Quesnel.

Le Tellier fit entendre qu'il ne suffisait pas d'une condamnation vague, et qu'il fallait une censure expresse des propositions condamnables

qui se trouvaient en foule dans le livre des *Réflexions morales*. Il engagea le roi à redoubler ses instances auprès du pape pour obtenir de lui cette constitution ; et dans la lettre qu'il lui dicta, il le rendit garant de l'obéissance unanime avec laquelle le décret du saint-siége serait reçu dans tout son royaume sans aucune difficulté, le garrotant ainsi lui-même dans les liens de sa parole, et intéressant son honneur et sa dignité personnelle à forcer le clergé de France et les parlements de souscrire à ce que Rome aurait décidé.

Lettre de le Tellier au pape, concernant le livre du père Quesnel.

Cet engagement pris par le roi, le Tellier écrivit lui-même au saint-père, et lui certifia qu'il y avait dans le livre des *Réflexions morales* plus de cent propositions qu'il fallait condamner. S. S. ne crut pouvoir reculer davantage. Elle fit procéder à l'examen du livre, et, pour cela, fut établie en 1712 une congrégation de cardinaux et de prélats.

Sans garantir la fidélité du témoin d'après lequel je vais écrire, voici ce que m'a raconté un ecclésiastique, homme de bien, et nullement suspect de jansénisme, comme l'ayant appris de la bouche même du cardinal de Bissi, lorsqu'il était l'un de ses grands vicaires.

Examen de ce livre par une congrégation de cardinaux.

« Le P. le Tellier ayant écrit à Rome que, dans le livre de Quesnel, il y avait plus de cent propositions condamnables, il s'agissait de les y trouver. Les cardinaux assemblés par le pape, chargèrent de cette recherche ces théologiens à

gage qu'on appelle leurs auditeurs, et le travail fini, tous les extraits du livre, faits par les auditeurs, furent produits et confrontés. Chacun des extraits se trouva contenir, comme on le demandait, plus de cent propositions que l'auditeur jugeait répréhensibles. Mais celles que l'un avait notées, n'étaient pas toutes les mêmes que l'autre censurait. Il fallut donc relever des extraits celles qu'ils avaient tous unanimement reconnues pour être dignes de censure, et l'on s'en tint au nombre de cent et une : il n'en fallait pas davantage pour que le Tellier eût raison. Alors il fut question de les qualifier, et c'est ce qui fut impossible. Celle que l'un des auditeurs appelait hérétique, l'autre l'appelait malsonnante ou téméraire, ou sentant l'hérésie, et sur ces qualifications les têtes s'étant échauffées, il n'y eut pas moyen de les mettre d'accord. De là cette résolution que prit le pape, si sagement, disait mon ecclésiastique, de les condamner *in globo*, sans en qualifier aucune, et en laissant à chacun le soin de leur distribuer les qualités qu'il aurait englobées dans leur commune réprobation. »

Rédaction de la bulle UNIGENITUS.

Cette collection faite, il fallut procéder à la rédaction du décret. L'ancien confesseur de Philippe V, le P. d'Aubenton, chassé d'Espagne pour ses intrigues, était à Rome en fonction d'assistant du P. général. Ce fut à lui, et au cardinal Fabroni, non moins ardent jésuite que d'Aubenton et le Tellier, que le pape remit le soin de rédiger sa constitution, et ils y travaillaient dans

les ténèbres, sans que personne, ni le pape lui-même, fût confident de ce travail.

Le Tellier attire dans son parti le cardinal de Rohan.

Or, tandis que la constitution se fabriquait à Rome, le Tellier qui lui ménageait de puissants défenseurs, avait mis à leur tête le cardinal de Rohan, fils de cette belle Soubise, qui avait été si chère à Louis XIV, et si puissante auprès de lui. En mourant elle avait laissé ce fils chéri sous la tutelle de l'archevêque de Paris. Rohan, doué de tous les agréments de la figure, de l'esprit, de l'élocution, d'un caractère facile et doux, d'un accueil enchanteur, d'une politesse parfaite, avec des grâces naturelles et touchantes qu'accompagnait un air de modestie et de grandeur toujours aimable quoique imposant, avait joint à ces avantages, à ceux de sa naissance et de sa dignité, tous les raffinements de cet art de plaire dont le grand monde était pour lui l'école, et dont sa mère était un modèle accompli. Il l'employa d'abord à gagner la tendresse du cardinal de Noailles, et, dans son cours d'études, au séminaire et en Sorbonne, il s'en fit un moyen de captiver tous les esprits.

C'était sans doute une haute imprudence que de prétendre le détacher d'un prélat qui l'avait reçu des bras de sa mère, et qui dès ce moment l'avait couvé des yeux et comme porté dans son sein; le Tellier l'entreprit. Il connaissait le faible de Louis XIV pour le cardinal de Rohan. Toute la faveur dont sa mère avait joui lui était trans-

mise; et son crédit sur l'âme du roi, dont le Tellier avait le secret, pouvait être de conséquence. D'un autre côté, il le voyait plongé dans l'enivrement d'une haute fortune, aussi indolent et dissipé qu'il s'était montré laborieux et appliqué dans ses études; et avec un goût d'autant plus vif pour les plaisirs, pour la magnificence et pour la liberté, qu'il l'avait longtemps retenu. Il jugea que l'ambition avait été son frein et son mobile; et ce fut par cette passion qu'il tenta de le subjuguer. « Monseigneur, « lui dit-il, vous avez à choisir, ou de vous « perdre dans l'esprit du roi, en restant attaché « au parti de Quesnel et du cardinal de Noailles, « ou d'être grand aumônier de France, en vous « déclarant pour la bonne cause. Il faut vous « décider, et ne pas rester neutre; car celui qui « n'est pas pour nous est contre nous. »

Dans ce peu de paroles, le cardinal de Rohan vit d'un côté la honte d'être ingrat, et le tort qu'il allait se faire, en manquant à un homme auquel il devait tout, et dont les mœurs et la conduite étaient en vénération; de l'autre, une fortune au-delà de laquelle il n'aurait plus rien à désirer, et la jouissance pleine et libre d'un état qui ne laissait rien au-dessus de lui dans le clergé de France. Il fut d'abord irrésolu. Mais celui qui balance entre son intérêt et son devoir, annonce assez lui-même de quel côté il est enclin, et un ami de sa maison, Tallard, n'eut pas de peine à le déterminer.

Plus, dans l'insolente proposition de le Tellier, on voyait la hauteur d'un favori premier ministre, plus il fut aisé à Tallard, dit Saint-Simon, de montrer aux Rohans, d'un côté les enfers ouverts, et de l'autre le ciel qui les appelait dans sa gloire. Il leur représenta le naturel terrible du jésuite et des siens; madame de Maintenon arrachée à tous les liens de l'estime, de l'amitié, de l'alliance, de la confiance la plus intime pour le cardinal de Noailles, et tout cela changé en elle en faveur déclarée pour le parti contraire; le roi livré à ce parti, se croyant engagé d'honneur et de conscience à le soutenir, nourri dans l'aversion de tout ce qu'il entendait appeler jansénistes, et persuadé que c'étaient pour lui autant d'ennemis personnels. Il fit de plus entendre au cardinal que rester neutre dans cette affaire était pour lui un rôle aussi peu honorable que difficile à soutenir, et qui, de tous côtés, ne lui attirerait que des mépris ou des reproches, l'exposerait à tous les dégoûts que le roi se plairait à lui faire essuyer, et dont la haine des jésuites assaisonnerait l'amertume, lui ferait perdre enfin toute sa considération, et de la plus haute faveur le précipiterait dans le discrédit et l'abandon le plus humiliant. Il lui fit pressentir le chagrin de voir la place de grand-aumônier occupée par un autre que lui, et Bissi lui-même à la tête du parti favorisé, jouissant de la bienveillance, de la confiance du roi, peut-être appelé au conseil.

et, dans l'intimité du confesseur, disposant avec lui de toutes les grandes places de l'église. C'était là ce qui vous attendait, ajouta-t-il, et ce que vous sacrifiez. A qui? au cardinal de Noailles? Cette délicatesse est louable, sans doute; mais, espérez-vous le sauver? et, s'il est perdu, que lui importe de l'être avec vous, ou sans vous? S'il y a de la gloire à acquérir dans ce dévouement, elle est pour lui. Vous ne serez jamais, dans son parti, réputé que pour son disciple, et, marchant à sa suite, vous vous verrez toujours obscurci et subordonné; au lieu que dans le parti contraire vous serez chef et sans égal, et en même temps vous vous trouverez à la tête du clergé de France, sans modérateur, sans arbitre, avec plus de splendeur et de crédit qu'aucun prélat n'en eut jamais. Le cardinal de Rohan se laissa vaincre. Son marché fut conclu, dit Saint-Simon, avec le P. le Tellier, et en même temps qu'il prêta le serment de grand-aumônier de France, il fit celui d'être l'esclave des jésuites.

La bulle est imprimée et affichée dans Rome.

Lorsque la rédaction de la bulle fut achevée entre d'Aubenton et Fabroni, ils enfermèrent des imprimeurs, firent tirer de cette pièce le nombre d'exemplaires dont ils avaient besoin, s'en allèrent au pape en faire une lecture la plus rapide qu'il fut possible; et le pape ayant demandé à l'examiner à loisir, Fabroni, qui l'avait instruit et dirigé dans sa jeunesse, reprit si bien avec lui le ton doctrinal et impérieux, que le

saint-père en fut étourdi. Il voulut lui représenter modestement qu'il était engagé de parole avec le cardinal de la Trimouille, chargé des affaires de France, à ne rien publier concernant cette affaire, sans le lui avoir communiqué, et qu'il avait solennellement promis au sacré collége, que la constitution ne serait mise au jour qu'après que, divisé en petites congrégations, il l'aurait mûrement examinée et approuvée.

Fabroni s'emporta, traita le pape d'homme faible, qui se laissait mener comme un enfant, trouva indécent qu'il voulût lui donner des réviseurs et des censeurs, et le mettre sur la sellette, ou plutôt s'y mettre lui-même, puisque l'ouvrage était fait en son nom, et que c'était lui qui parlait, qui prononçait, qui décidait; lui soutint que sa constitution était telle qu'il la fallait, et ajouta que, s'il avait eu la faiblesse de s'engager à la soumettre à l'examen, il ne fallait pas faire la faute encore plus grande de tenir sa parole. A ces mots, sans donner au pape le temps de répliquer, il le laisse comme éperdu, sort; et, dans l'instant même, s'en va faire afficher la nouvelle constitution dans toutes les places de Rome.

Plaintes des cardinaux : mécontentement et regrets inutiles du pape.

Les cardinaux qui se virent joués s'assemblèrent en grand tumulte : ils allèrent se plaindre au pape d'un manque de parole si formel et si éclatant, protestèrent qu'ils ne souffriraient pas, sans réclamation, qu'un jugement du saint-siége,

en fait de doctrine, fût ainsi dérobé à l'examen du sacré collége; abus inoui jusque alors. Clément leur protesta que la publication s'était faite sans son aveu et à son insu, les paya d'excuses et de larmes; et, après bien d'inutiles plaintes, il fallut en venir au point où Fabroni les attendait, c'est-à-dire se décider ou à laisser passer la constitution, ou à se désunir du pape, à dévoiler le honteux mystère de sa faiblesse avec Fabroni, à jeter un ridicule éternel sur sa prétendue infaillibilité, à ruiner ainsi jusqu'en leurs fondements les maximes ultramontaines, à révéler à l'Europe entière comment se fabriquaient les décrets émanés de Rome; en un mot, à porter le coup mortel à une autorité d'où ils tiraient leur grandeur personnelle, et dont chacun d'eux à son tour pouvait prétendre à être revêtu.

On avait bien prévu que de si puissants intérêts l'emporteraient sur leur ressentiment; et en effet, ils prirent le parti du silence; non sans quelques secours d'argent, que les jésuites répandirent, et qui achevèrent de tout calmer.

La bulle est envoyée en France.

Le même jour que la constitution fut affichée à Rome, elle fut envoyée au P. le Tellier, qui la reçut deux jours avant le nonce: ce fut le 2 novembre 1713 que le nonce la présenta au roi.

Elle y excite un soulèvement général.

Dès qu'elle fut connue en France, elle y excita un cri universel. La condamnation *in globo*, avec des qualifications indistinctement accumulées, parut bizarre jusqu'au ridicule. Des pas-

sages formels de saint Paul, de saint Augustin, mis au nombre des propositions condamnées, effarouchèrent tous les esprits. On fut encore plus révolté d'entendre frapper d'anathème cette maxime, si évidemment vraie, si précieuse aux rois, si salutaire aux peuples, mais si déplaisante à la cour de Rome, que la *crainte d'une excommunication injuste ne doit pas empêcher de faire son devoir.* Enfin, pendant huit jours, le soulèvement contre la bulle *Unigenitus* fut général, dans le monde et dans le clergé.

Les menaces, l'intrigue, font accepter la bulle à quarante évêques.

Le cardinal de Rohan et l'évêque de Meaux déclarèrent eux-mêmes qu'elle n'était pas acceptable. Mais le Tellier tint ferme; il menaça Bissi de lui faire manquer le chapeau qui lui était promis; il avertit le cardinal de Rohan du danger qu'il courait, à ne pas tenir la promesse qui lui avait valu la charge de grand-aumônier; et il intimida si bien la foule des évêques, que, les ayant assemblés à Paris au nombre de quarante, il leur fit recevoir la constitution; mais sans examiner comment, et en laissant chacun libre de l'expliquer dans son sens et à sa manière.

Quant aux moyens qu'il emploierait pour la faire accepter dans tout le royaume, il s'en expliqua sans détour avec le duc de Saint-Simon, et lui dit *des choses si énormes, si atroces, si effroyables*, qu'il le rendit stupide d'étonnement et de frayeur. Je fus saisi, dit Saint-Simon, de ce que c'était qu'un jésuite, qui, par son néant per-

sonnel et avoué, ne pouvait rien pour sa famille ni pour soi-même; à qui son état et ses vœux ne permettaient pas d'avoir, dans son couvent, une pomme, un verre de vin plus qu'un autre; qui, par son âge, touchait au moment d'aller rendre compte à Dieu; et qui de propos délibéré allait mettre l'état et l'église dans la plus terrible combustion, et ouvrir toutes les barrières à la persécution la plus violente, pour des questions qui ne lui faisaient rien, et qui ne touchaient que l'honneur de l'école de Molina.

On veut pousser à bout le cardinal de Noailles et les jansénistes.

Mais il s'agissait de forcer le cardinal de Noailles et tout le parti janséniste à se montrer rebelles à l'autorité du saint-siége et à celle du roi, surtout à celle-ci; et c'était pour cela qu'en fabriquant la bulle, on avait pris soin d'y insérer des condamnations révoltantes. Cet artifice, déja employé pour perdre Arnauld et Port-Royal, avait pleinement réussi; et, avec des gens d'un cœur droit et d'une conscience délicate, l'effet en était immanquable.

La constitution publiée dans tout le royaume fut refusée par les cours souveraines, par nombre d'évêques, par les chapitres et par les curés de Paris, par l'université, par la faculté même de théologie. C'en était bien assez pour mettre le feu dans l'église de France, faire oublier les cérémonies chinoises, et rendre les jésuites nécessaires au pape, désolé d'avoir compromis sa chancelante infaillibilité. Mais l'objet capital de le Tellier était

le refus du cardinal de Noailles : il l'obtint, et il triompha.

Le roi, qu'il prit soin d'irriter contre la résistance de ce prélat, était sur le point de l'envoyer à Rome, où les jésuites l'attendaient, pour lui faire faire son procès, le destituer de son siége et le dépouiller de la pourpre, lorsqu'une vieille fille, dont j'ai déja parlé, le sauva, nous dit Saint-Simon, et voici comme il le raconte.

Mademoiselle La Chausseraye empêche Louis XIV de sacrifier le cardinal de Noailles aux jésuites.

Mademoiselle la Chausseraye avait été autrefois agréable à Louis XIV. Il se plaisait encore à la voir en particulier, parce qu'elle était amusante, qu'elle avait l'adresse et le soin de lui cacher son esprit, et de jouer avec lui l'ingénue et l'indifférente, comme ne se souciant de rien, ne voulant se mêler de rien, et ne prenant de parti pour personne. Par cet artifice, elle avait accoutumé le roi à ne point se défier d'elle, à se mettre à son aise, à lui parler de tout, et même à prendre ses conseils. Elle était amie du cardinal de Noailles; mais elle cachait avec soin ses relations avec lui. Elle était liée de tous les temps avec madame de Ventadour et assiduement auprès d'elle, mais sans avoir l'air de s'apercevoir de ce qui se passait dans cet intérieur, où l'intrigue était dans son centre. Le prince et le cardinal de Rohan, qui l'y voyaient sans cesse, et qui recevaient d'elle toutes sortes de flatteries, ne s'en méfiaient point; et dans l'intimité où ils étaient avec madame de Ventadour, ils s'expliquaient sans précaution en présence de son

amie ; l'affaire de la constitution était leur entretien le plus intéressant ; et dans ce moment il s'agissait de faire enlever le cardinal de Noailles, lorsqu'il irait à Conflans, et de l'envoyer tout de suite à Rome, où il serait jugé et déposé.

Le parti était pris ; et déja le Tellier avait fait entendre au roi que la résistance opiniâtre du cardinal, et le scandale qu'elle causait, ne lui permettaient pas de le ménager davantage. Les Rohans eurent l'imprudence d'en parler, devant la Chausseraye, à madame de Ventadour. Noailles en fut instruit par elle, et dès le lendemain elle alla voir le roi, à l'issue de son travail avec le P. le Tellier.

Le roi était triste, agité, rêveur ; elle affecta de lui trouver un air malade, et d'en être inquiète. Le roi, sans s'expliquer, lui avoua qu'il était tracassé de cette affaire de la constitution ; qu'on lui proposait des résolutions pour lesquelles il avait de la répugnance ; qu'il avait disputé tout le matin, pour s'en défendre ; mais que les uns et les autres se relayaient pour lui en parler sans cesse, et qu'il n'avait point de repos.

L'adroite la Chausseraye saisit le moment, dit au roi qu'il était bien bon de se laisser tourmenter de la sorte, pour faire des choses contre son gré ; que ces messieurs ne se souciaient que de leur affaire, et point du tout de sa santé, aux dépens de laquelle ils voulaient obtenir ce qui leur était convenable ; qu'à sa place, elle ne songerait qu'à

vivre en paix, les laissant disputer et se débattre ensemble, autant que bon leur semblerait, sans se mêler davantage de leur querelle, et sans en prendre un moment de souci, au lieu de s'en affecter au point d'altérer sa santé et d'abréger ses jours; qu'elle n'entendait rien, ni ne voulait rien entendre à toutes ces questions d'école; qu'elle ne se souciait pas plus d'un parti que de l'autre, mais qu'elle était touchée de la vie, de la tranquillité, de la santé du roi, dont tous ces gens-là se jouaient.

Elle en dit tant, et avec un air si simple, si indifférent sur les deux partis, et si touchant sur l'intérêt qu'elle prenait au roi, qu'il lui répondit qu'elle avait raison; qu'il suivrait son conseil: qu'il sentait bien que ces gens-là le feraient mourir; et qu'il commencerait par leur défendre de lui parler davantage d'une certaine chose qui le peinait au dernier point, et à quoi ils revenaient sans cesse; qu'il avait été sur le point de céder malgré lui; mais qu'il ne serait plus si facile et si patient, et que sur cet objet il allait leur fermer la bouche.

Si ce récit est vrai, comme il est assez vraisemblable, il fallait que la marquise de Maintenon eût abandonné le cardinal de Noailles; et que le roi n'eût pas perdu pour lui tout sentiment de bienveillance et de respect. Mais en le laissant sur son siége, il ne le revit plus; et il n'eut pas la force et la sagesse qu'il s'était promises à lui-

même, de se tenir tranquille et indifférent sur ces querelles d'opinion.

Le nombre des opposants à la constitution augmente. Projet d'un concile national

Cependant le nombre des opposants à la constitution grossissait tous les jours, et l'autorité du pape compromise lui rendait plus nécessaire que jamais le crédit des jésuites dans le clergé et à la cour de France. Il était donc de leur politique de reculer la paix et de faire avorter tout projet d'accommodement. Celui d'un concile national devait d'autant plus leur déplaire qu'ils auraient couru le hasard de n'y être pas les plus forts.

Saint-Simon pense que ce concile était sincèrement l'objet des vœux du P. le Tellier et du cardinal de Bissi; et ce qui avait pu le lui persuader, était la confidence que lui avait faite le Tellier du projet d'établir l'assemblée à Senlis, et de l'y envoyer commissaire du roi, comme gouverneur de la ville. Mais cette ouverture était apparemment un trait de dissimulation et de séduction qu'employait le jésuite. Saint-Simon s'était expliqué avec le Tellier sur la bulle, de façon à ne lui pas faire souhaiter qu'il fût l'homme du roi dans le concile national. La bulle était d'ailleurs trop insoutenable à l'examen, et il y avait dans le haut clergé trop peu d'accord sur cet objet, pour l'exposer aux risques d'une discussion solennelle. Enfin, quand même on aurait été sûr de la pluralité des voix, rien de plus contraire aux principes de la doctrine ultramontaine que

de faire ainsi rétrograder l'autorité ecclésiastique; et, puisque les jésuites n'avaient pas voulu d'un concile national avant la décision du saint-siége, à plus forte raison n'en voulaient-ils pas après que le pape avait prononcé, et prononcé en leur faveur. Ils le demandèrent cependant pour n'avoir pas l'air de le craindre, et ils se montraient disposés à s'y soumettre, si le pape l'autorisait : bien assurés qu'après avoir jugé lui-même, il n'aurait garde de reconnaître ce tribunal comme supérieur au sien, ni de lui déférer le droit d'examiner, de réformer, d'annuller ses décisions; que, s'il oubliait un moment ses prétentions à la suprématie et à l'infaillibilité, ils avaient dans Fabroni, dans d'Aubenton, dans le sacré collége, tout mécontent qu'il était de la bulle, des agents sûrs, pour l'empêcher de mollir et de reculer.

Amelot est envoyé à Rome. Son entrevue avec le pape.

Amelot, ami des jésuites, mais homme sage et conciliant, fut envoyé à Rome pour y solliciter ce concile national, ou du moins des explications, qui rendissent la bulle intelligible et acceptable. Le pape se prit d'affection pour ce ministre, et lui parla, dans l'intimité, du regret qu'il avait de s'être engagé si avant : ce qu'il n'aurait jamais fait, disait-il, sans la persuasion où l'avaient mis les lettres du roi et toutes celles du P. le Tellier, que sa constitution serait par-tout reçue, enregistrée et publiée sans aucune difficulté. Sur quoi Amelot lui ayant demandé, en confidence, pourquoi, dans cette bulle, il ne s'était pas contenté

de censurer expressément quelques propositions du livre de Quesnel, au lieu d'en condamner cent et une *in globo*, façon nouvelle et assez étrange de prononcer en matière de foi, le pape se mit à pleurer, et, saisissant le bras du ministre français, « hé! M. Amelot, M. Amelot, s'écria-t-il, que vouliez-vous que je fisse? Je me suis battu pour en retrancher. Mais le P. le Tellier avait dit au roi qu'il y avait dans ce livre plus de cent propositions censurables : il n'a pas voulu passer pour menteur; et on m'a tenu le pied sur la gorge, pour que j'en misse plus de cent; je n'en ai mis qu'une de plus. »

« Amelot, à son retour de Rome, me conta ce « fait remarquable, dit Saint-Simon; personne « ne révoquera en doute la probité et la véracité « d'Amelot. »

Clément XI refuse toute explication de la bulle.

Mais lorsqu'en souverain pontife, Clément XI eut à répondre publiquement au ministre du roi, il rejeta toute espèce d'appel, refusa toute explication, et déclara qu'il exigeait, pour ses jugements sur la foi, l'obéissance la plus entière, et l'acceptation la plus formelle et la plus absolue. Ainsi Amelot revint de Rome sans en avoir pu rien obtenir.

Le motif secret de la confiance que le Tellier inspirait au pape était la connaissance intime du caractère de Louis XIV, et de son inflexible résolution à se faire obéir dès qu'une fois il avait commandé.

On emploie toutes sortes de moyens pour faire accepter la bulle.

D'abord, pour faire accepter la bulle, on employa tous les moyens d'intimider ou de séduire, les craintes et les espérances, les menaces et les promesses, la perspective et l'alternative de la disgrâce ou de la faveur. Bientôt les voies de rigueur, l'interdiction des ecclésiastiques, l'exil, les emprisonnements, une inquisition effrayante; en un mot, tout ce que la puissance absolue a de terrible d'un côté, et, de l'autre, de plus capable de captiver et de corrompre, fut mis en usage pour anéantir le parti contraire à celui des jésuites, et pour tout ranger sous leur joug.

Cette affaire empoisonne les derniers jours de Louis XIV.

Ainsi une querelle scolastique, ou plutôt une intrigue de prêtres, dont Louis XIV eut le malheur de se mêler et de s'affecter, empoisonna ses derniers jours. Il eut, comme nous l'avons vu, l'humiliation de voir son autorité menaçante échouer contre la constance de d'Aguesseau; et il mourut avec le chagrin de n'avoir pu se transporter au parlement, pour faire enregistrer la bulle, c'est-à-dire un jugement de Rome, qui décidait que, si jamais un pape défendait à tous les Français d'obéir à leur roi, sous peine d'excommunication, la crainte de cette excommunication, tout injuste qu'elle serait, devait le faire abandonner par ses sujets les plus fidèles. Voilà où l'ignorance et la séduction peuvent mener un souverain.

A cette époque aurait dû finir cette guerre d'opinion qui a été, pendant plus de cent vingt

ans, l'opprobre de l'église, d'un côté, par la fourberie, l'espionnage, les délations, les noirceurs, les abus de la force et de l'autorité, et par tous les raffinements de la haine oppressive et persécutrice; de l'autre, par les tristes folies et les bizarres illusions auxquelles peuvent se livrer des esprits faibles et malades, noircis par le chagrin, trompés par le faux zèle, aigris par le ressentiment.

Manière dont le duc d'Orléans envisage l'affaire du jansénisme.

Personne au monde n'était plus propre que le duc d'Orléans à délivrer la France de cette longue calamité : il savait que l'affaire du jansénisme n'avait été dans son origine qu'un tour d'adresse des jésuites, pour se donner, contre leurs adversaires, l'avantage de l'offensive dans la querelle sur la grâce; il savait qu'en faisant déployer toute la puissance de Louis XIV pour contraindre à signer, comme article de foi, un fait étranger à la foi, le Tellier et ses compagnons n'avaient voulu que forcer Port-Royal à s'armer d'une résistance qui blessât l'orgueil du monarque, et qui lui fît détruire cet établissement dont la gloire les offusquait; il savait que, se voyant pressés de trop près sur la conduite de leurs missionnaires à la Chine, ils n'avaient cherché dans ce livre si édifiant de Quesnel, qu'une nouvelle diversion à faire, et qu'un moyen de perdre le cardinal de Noailles, celui de tous les prélats jansénistes qui leur faisait le plus d'ombrage; il savait que cette bulle, si scandaleusement, si

frauduleusement fabriquée par le cardinal Fabroni et par le P. d'Aubenton, et si servilement reçue par le clergé de France des mains du père le Tellier, n'avait été pour les jésuites, comme le formulaire, qu'un instrument de leur jalousie, de leur haine, de leur vengeance, de leur politique audacieuse, pour briser et fouler aux pieds tout ce qui ne fléchirait pas sous leur vaste domination. Il avait vu combien Louis XIV à qui son confesseur ordonnait la persécution pour pénitence, avait été cruellement trompé toute sa vie, soit par des fourbes hypocrites, soit par de pieux fanatiques; il était loin, et trop loin de tomber dans cette dépendance superstitieuse qui avait causé tant de maux. J'ai déja dit que, dès les premiers jours de sa régence, il avait lui-même examiné l'abominable liste des lettres de cachet, visité les prisons de la Bastille et de Vincennes, rappelé de l'exil et tiré des cachots toutes les victimes de la persécution et de la fureur des jésuites. En leur fermant le confessional du jeune roi, il l'avait confié à l'abbé de Fleuri, homme d'une piété sage, d'une vertu modeste, d'une doctrine pure, et non moins recommandable par ses mœurs que célèbre par ses écrits. Il avait élevé à l'épiscopat Massillon, prêtre de l'Oratoire, et moins odieux aux jésuites en cette qualité, que par une éloquence qui les effaçait tous; il leur avait prescrit une conduite réservée; et la tranquillité à laquelle ils étaient condamnés, ayant

été pour les plus fougueux une contrainte insupportable, il les avait éloignés de Paris; le Tellier même, à qui ce prince croyait avoir des obligations, avait été relégué à la Flèche, où, rentré sous l'obéissance de ses supérieurs, ce despote altier et terrible était mort dans le long tourment d'un orgueil réprimé et d'une rage concentrée; enfin il avait imposé aux deux partis le même silence sur la bulle, moyen sûr de l'anéantir, si le silence eût été gardé. 1719.

Mais les jésuites, qui savaient prendre et le biais des affaires et le faible des hommes, trouvèrent dans l'abbé Dubois un médiateur tout-puissant. Les jésuites ont recours à l'abbé Dubois.

Dubois, après avoir été le complaisant et le corrupteur du duc d'Orléans dans son enfance, le confident et le ministre de ses plaisirs dans sa jeunesse, l'instrument de sa politique dans ses liaisons avec mylord Stairs, lui était devenu nécessaire pour la conduite de la négociation entamée avec ce ministre, et s'était introduit par-là dans sa confiance la plus intime, successivement conseiller-d'état, secrétaire du cabinet, membre du conseil du dehors, enfin ministre de ce département, et, à ce titre, admis au conseil de régence. Ainsi, toujours sous l'apparence d'un dévouement servile et sans réserve, il s'était emparé de l'esprit et de la volonté du prince, au point que, subjugué sans s'en apercevoir par l'homme du monde qu'il méprisait le plus, il ne savait lui Caractère et ambition de Dubois.

résister en rien ; et ce que Saint-Simon appelle un prodige d'aveuglement et de faiblesse, est cependant très-concevable; car, plus du côté de l'esprit, de l'habileté, des lumières, le régent se sentait supérieur à Dubois, moins il était en garde contre son ascendant.

Dubois n'aspirait à rien moins qu'à être cardinal et premier ministre. Le plus grand obstacle qu'il vit à son élévation était le mariage obscur qu'il avait fait dans sa province, et qu'il tenait caché, mais qui pouvait cesser de l'être. Sa femme était vivante, et pouvait lui faire la loi. Breteuil, intendant de Limoges, fut chargé d'enlever des registres publics les actes de ce mariage : il fit une tournée dans le canton, arriva la nuit dans le lieu où Dubois s'était marié, demanda l'asyle au curé, l'engagea à lui faire voir que ses registres étaient en règle, les parcourut, remarqua l'endroit où était l'acte du mariage, en soupant fit boire son hôte, l'enivra, l'endormit, déchira le feuillet, alla le lendemain voir et corrompre le notaire, s'y prit si bien qu'il ne resta plus trace du mariage de Dubois; et, pour cette heureuse expédition, il fut fait ministre-d'État.

Dubois, tranquille et libre, n'attendait plus que le moment de mettre le pied dans le sacerdoce, lorsque la mort du cardinal de la Trimouille, à Rome, et incontinent celle de l'abbé d'Estrées, nommé après lui à l'archevêché de Cambrai, laissèrent ce siége vacant. Le moment était favorable.

La négociation de Dubois en Espagne, pour marier l'infante avec le roi, et mademoiselle de Chartres avec le prince des Asturies, avait tout le succès que Dubois s'en était promis. C'était à lui qu'était venue l'idée de rendre la proposition de ces deux mariages indivisibles : de faire dépendre l'un de l'autre, et de les conclure à-la-fois. Le duc d'Orléans en était d'une joie qu'il avait peine à contenir. Dubois, disait-il, est d'une adresse diabolique pour faire réussir tout ce qu'il veut absolument. Cette adresse, que le régent ne concevait pas, avait consisté à gagner le père d'Aubenton, rappelé en Espagne et redevenu confesseur, c'est-à-dire maître absolu du faible esprit de Philippe V ; et le moyen de le gagner, avait été de lui promettre tout ce qu'il avait demandé.

L'archevêché de Cambrai devient vacant.

Ce fut dans cette circonstance, et dans le moment favorable encore, où allait s'assembler à Cambrai un congrès pour vider le reste des différends de l'empereur avec l'Espagne, que l'archevêché de Cambrai vaqua. Dubois eut l'impudence d'y aspirer, et il l'obtint.

Dubois le demande et l'obtient.

« J'ai fait, dit-il au duc d'Orléans, un plaisant rêve cette nuit. J'ai rêvé que vous m'aviez nommé à l'archevêché de Cambrai. » Le régent qui vit bien où allait sa ruse, dit Saint-Simon, voulut lui échapper, en faisant semblant de ne pas l'entendre. Mais Dubois revint à son rêve, et demanda effrontément pourquoi il ne se vérifierait pas. Le duc d'Orléans lui fit sentir, avec les termes éner-

giques du mépris le plus accablant, combien, par sa bassesse et par le scandale de sa vie, il était indigne d'oser même y penser. Dubois s'enhardissant, lui cita des exemples et de bassesse et de mauvaises mœurs, qui n'avaient pas empêché d'atteindre aux dignités les plus éminentes. Le régent, pressé par un homme auquel il n'avait plus la force de résister, lui demanda quel serait l'infâme qui oserait le faire prêtre? « s'il ne tient qu'à cela, je suis archevêque, reprit Dubois, et je sais bien qui se chargera de mon ordination. — Et qui donc? insista le prince. — Votre premier aumônier, dit Dubois : je m'en vais l'en prier, et il s'en fera une fête. » Alors, embrassant les genoux de son maître, comme en ayant obtenu sa prière; et le laissant interdit et confus, il va trouver cet aumônier (c'était Tressan, évêque de Nantes), lui dit qu'il a Cambrai, lui demande légèrement de l'ordonner, en obtient sa parole, revient au prince, lui apprend que l'obstacle est levé, le remercie, admire, exalte ses bontés, enfin lui persuade que la grâce est accordée, et qu'il n'y a plus à s'en dédire. Telle fut cette scène où Saint-Simon, qui la raconte, nous peint deux hommes au naturel.

Il est sacré archevêque par le cardinal de Rohan.

Dubois s'était assuré de Rome, en se liant avec le nonce, et des jésuites, en promettant à Bissi et à d'Aubenton de leur soumettre le régent. Aussi le pape s'empressa-t-il de lui expédier les bulles de Cambrai, comme si c'eût été un autre

Fénélon. Tressan lui administra dans une matinée depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise; le cardinal de Rohan voulut bien se charger de l'ignominie de son sacre; la cérémonie s'en fit au Val-de-Grâce avec une magnificence impudente. Jamais l'honnêteté publique et la sainteté des autels n'avaient été insultées avec tant de pompe et de faste; et tout ce qu'il y avait de plus considérable dans le monde et dans le clergé autorisa, par sa présence, cette énorme profanation. Le cardinal de Noailles fut seul incorruptible, et ne condescendit à rien.

Dubois veut être cardinal.

Il ne manquait plus au scandale de la fortune de Dubois que de le voir revêtu de la pourpre; mais c'était le pas difficile. Son impiété, ses débauches, le débordement de ses mœurs, le métier infâme qu'il avait fait auprès du duc d'Orléans, son insolent mépris pour toute espèce de bienséance et de pudeur, étaient connus à Rome; et, malgré les instances de la cour de Londres, il pouvait arriver que le cri public retînt le pape et fît reculer l'empereur. Il ne fallait rien moins que le crédit du parti moliniste pour lever tant d'obstacles, et un service aussi honteux à rendre ne pouvait être assez payé.

Par ses soins le confessionnal du roi est rendu aux jésuites.

Le confessionnal du roi fut rendu aux jésuites, en dépit du cardinal de Noailles, et au mépris de son interdiction : c'était l'une des conditions que d'Aubenton avait imposées à Dubois, pour les deux mariages d'Espagne. L'autre condition du

pacte fut l'enregistrement de la bulle, et Dubois qui, pour arriver au but de son ambition, aurait, dit Saint-Simon, adoré l'alcoran, promit tout, et tint sa promesse. Il fit entendre au duc d'Orléans que le parti moliniste était le plus nombreux, le plus actif, le plus accrédité, et, en cas d'événement et de concurrence pour la couronne, le plus dangereux, s'il lui était contraire; qu'il était donc intéressant pour lui de le gagner; et que, pour cela, il fallait exiger du parlement d'enregistrer la bulle.

Le régent se décide à soutenir les molinistes.

Les mêmes vues politiques qui avaient engagé le régent dans l'alliance de l'Angleterre, le décidèrent donc enfin à soutenir le parti moliniste.

D'abord il avait envoyé à Pontoise, où le parlement était relégué, une déclaration du roi, pour l'acceptation du décret du saint-siége; et le parlement ayant refusé d'enregistrer cette déclaration, le duc d'Orléans s'était rendu lui-même au grand conseil avec les princes du sang, les ducs et pairs, les maréchaux de France, pour obtenir de ce tribunal ce que le parlement lui avait refusé.

Après une longue résistance, le parlement enregistre la bulle le 4 décembre 1720.

Mais, non content d'avoir donné à la cour de Rome cette marque de zèle, Dubois, instruit de la frayeur où était le parlement de passer l'hiver loin de ses foyers, et de la frayeur encore plus grande où était le premier président de voir tarir la source de sa magnificence, si la résistance et l'exil du parlement se prolongeaient, Dubois, dis-je, fit savoir à Pontoise que la cessation de

l'exil dépendait de celle de la résistance; et ce que toute la puissance et la volonté de Louis XIV n'avaient pu obtenir, de Mesmes, pour sortir avec honneur de l'embarras où l'avait mis sa vénalité clandestine, l'obtint seul de sa compagnie. Elle voyait aux grands Augustins une commission établie pour expédier les procès qu'elle avait laissés en arrière; cette commission, composée de conseillers-d'État et de maîtres des requêtes, faisait ses fonctions avant tant de succès, et se rendait si recommandable par sa capacité et par sa diligence, qu'il était dangereux de laisser l'autorité de ce tribunal s'affermir et prendre racine. De Mesmes fit valoir cette raison; le parlement fléchit; la déclaration en faveur de la bulle fut enregistrée, le 4 décembre 1720, à Pontoise; et, peu de jours après, le parlement fut rappelé.

Les molinistes favorisent Dubois.

Dès ce moment le parti moliniste, tout livré à Dubois, sollicita pour lui la dignité de prince de l'église. Mais malgré ses intrigues et les instances de la cour de Vienne, Clément XI, encore repentant de la faiblesse qu'il avait eue de faire Albéroni cardinal, ne voulut pas subir la honte de la promotion de Dubois. Il mourut, et Innocent XIII, son successeur, se rendit plus facile.

Le cardinal de Rohan se fait son solliciteur avec l'abbé de Tencin et

Le cardinal de Rohan, envoyé au conclave avec la promesse de Dubois, de le faire premier ministre s'il lui obtenait le chapeau, voulut bien être son solliciteur. Dubois avait à Rome deux

l'ex-jésuite Laffiteau.

agents plus obscurs, l'abbé de Tencin et l'ex-jésuite Laffiteau, et ce fut principalement à leur intrigue qu'il dut la pourpre.

Tencin, dévoué à Dubois, dont sa sœur était la maîtresse, avait joué le personnage de cathéchiseur et de convertisseur de Law, lorsque, pour être contrôleur-général, il avait fallu qu'il se fît catholique. Tencin était un homme à la mesure et de la trempe de Dubois, plus adroit à cacher ses vices, mais aussi corrompu que lui, non moins ambitieux, et, au besoin, plus déterminé. Il venait d'être convaincu au parlement de friponnerie et de parjure pour un maquignonnage de bénéfice, et d'y être en personne admonété, flétri par un arrêt, lorsque Dubois le fit partir pour Rome, avec commission de se joindre à Laffiteau, son premier agent.

L'intrigue était secrète; il ne semblait pas même que le régent en fût instruit. Toutes les fois qu'on lui parlait de l'ambition de Dubois, il rejetait l'idée du cardinalat avec tant de mépris et d'indignation, que Saint-Simon y fut trompé. Torci, qui avait le secret de la poste, ayant découvert, par ce moyen, l'intrigue de Dubois à Rome, en avertit plusieurs fois le prince, qui affectait de ne pas le croire. Un jour enfin que Torci l'assurait que Dubois travaillait à être cardinal : «Lui, cardinal, ce misérable, s'écria le régent, il n'est pas possible qu'il y ait jamais songé;» et Torci ayant insisté sur

les preuves qu'il en avait, le prince, d'un ton de colère, lui dit que, si cet impudent avait cette pensée, il le ferait périr dans un cachot. Le lendemain de cette réponse, le duc d'Orléans, au conseil de régence, appela Torci, le prit à l'écart et lui dit : « A propos, monsieur, il faut écrire de ma part à Rome pour le chapeau de M. de Cambrai; voyez à cela; il n'y a pas un moment à perdre. »

Élection du pape Innocent XIII.

La négociation de Tencin, ne fut ni longue ni difficile. Dès avant la dernière maladie du pape Albani, il offrit au cardinal Conti la voix et le crédit de la France au conclave, s'il voulait lui faire remettre un engagement, signé de sa main, de faire Dubois cardinal, incontinent après son exaltation. Conti eut l'imprudence de signer cet engagement simoniaque, et de le remettre à l'abbé Tencin. Son parti se forma, et, à la mort de Clément XI, il fut élu.

Dubois est fait cardinal.

La joie du duc d'Orléans fut très-grande à cette nouvelle, Dubois ne s'en possédait pas. Trois mois après, le 16 juillet 1721, il fut fait cardinal avec Alexandre Albani. Saint-Simon croit que le chapeau lui coûta deux millions, qui furent pris dans la caisse de Law.

Je dirai en passant qu'après avoir si bien servi Dubois, Tencin travailla pour lui-même, et menaça le nouveau pape, s'il ne lui accordait pas la même dignité, de publier l'écrit qu'il avait de sa main, et par lequel il avait acheté son éléva-

tion au saint-siége. Le pape, dit Saint-Simon, se trouva dans les doubles horreurs ou de faire Tencin cardinal, de son pur mouvement, sans en être sollicité par aucune puissance sur l'autorité de laquelle il en pût rejeter le blâme, ou de se voir déshonoré par la publication d'un pareil écrit de sa main. L'embarras, le dépit, la douleur de se voir réduit à de pareilles extrémités, l'affectèrent au point qu'il en mourut; et Tencin, que cette espèce d'assassinat devait rendre exécrable à la cour de Rome, n'en fut pas moins cardinal peu de temps après.

Mort d'Innocent XIII.

Dubois veut être premier ministre. Il trouve un grand obstacle dans le duc de Villeroi.

Dubois touchait au terme de son ambition : mais odieux comme il l'était au duc de Villeroi, et à tout propos accablé de ses mépris les plus amers, s'il voulait être premier ministre à la majorité du roi, il fallait commencer par écarter ou par fléchir ce gouverneur inexorable; et, quoique le régent n'eût pas demandé mieux que de l'en délivrer, Dubois connaissait sa faiblesse.

De tous les temps, le duc d'Orléans redoutait, haïssait, et ménageait le duc de Villeroi. Accoutumé dès son enfance à le regarder comme un personnage important, il ne s'était jamais lassé de lui marquer des égards et des déférences. Il le voyait puissant au parlement, considéré du peuple, aimé du jeune roi; il s'abaissait jusqu'à le courtiser, avec le désir de le perdre, s'il l'avait pu, ou s'il l'avait osé. Mais plus Villeroi se

voyait recherché et prévenu par le régent, plus il redoublait avec lui de hauteur et d'indifférence. J'ai déja dit qu'il voulait être regardé comme le gardien et le conservateur de la vie de Louis XV, et, pour entretenir dans les esprits l'idée du péril dont on l'avait crue menacée, il prenait, avec une affectation outrageuse pour le régent, des précautions aussi inutiles qu'alarmantes, comme d'enfermer sous la clef une partie des aliments du roi. Il savait bien qu'il se rendait par-là odieux au prince, que ce manége calomniait. Mais, sûr de la faveur, de l'amitié de son élève, dont il était le plus servile adulateur, et, fier de la considération qu'il croyait s'être acquise au parlement et parmi le peuple, il ne pensait pas que jamais le régent osât l'attaquer. Si quelquefois il lui prenait des crises de frayeur, comme avant le lit de justice, il avait soin de tenir secrètes les démarches que lui dictait la crainte, et n'en était, après le péril, que plus haut et plus arrogant.

Le régent et le cardinal Dubois travaillent à perdre Villeroi.

Le regret d'avoir laissé croître le jeune roi dans les mains de son ennemi revenait sans cesse au régent; et une dérision insultante qu'il en avait essuyée en plein conseil, en présence du roi, sur le désastre du système, lui ayant donné plus de résolution, il avait confié au duc de Saint-Simon la résolution qu'il avait formée de le chasser, et lui avait proposé sa place. Mais Saint-Simon, trop publiquement attaché au duc d'Or-

léans pour pouvoir être dans cette place au-dessus du soupçon, dans le cas d'un malheur qui pouvait arriver, ou pour n'y être pas insulté par les frayeurs factices qu'on ne manquerait pas de réveiller et de répandre, s'était prudemment refusé aux vives instances du prince : il lui avait fait voir le danger de prendre un moment si critique, le moment de la banqueroute et de l'évasion de Law, à qui l'on savait que Villeroi avait toujours été contraire, pour attaquer ce même Villeroi, qui paraîtrait le martyr de son zèle et la victime du bien public; il lui avait représenté que ce serait redoubler la rage du peuple de Paris, déja si furieux d'avoir été trompé par le système, et qui, adorant son jeune roi, se croyait redevable de sa conservation à la vigilante fidélité d'un gouverneur incorruptible; il lui avait montré le parlement, les halles, la vieille cour, prêts à se soulever à la nouvelle de cette disgrâce: ces réflexions l'avaient frappé; et, lorsque Dubois, impatient de se délivrer de Villeroi, avait voulu précipiter sa chûte, il avait trouvé le régent si timide et si peu capable de ce coup de force, qu'il avait perdu l'espérance de lui en inspirer le courage.

Cependant le séjour du roi désormais fixé à Versailles, rendait les fonctions de premier ministre insoutenables pour le régent. Toute espèce de gêne, et sur-tout celle des bienséances, était un supplice pour cette ame énervée et dissolue,

à qui l'habitude avait fait un besoin d'un libertinage effréné. Il aurait fallu renoncer à ses orgies, à ses débauches, à ces excès abrutissants où il retombait tous les soirs; ses roués, ses femmes de joie, il aurait fallu tout quitter. Ainsi, sans compter les raisons de convenance et de dignité qui pouvaient l'empêcher de vouloir être premier ministre, après avoir été régent, sa seule répugnance pour un genre de vie plus décent et moins libre, aurait suffi pour l'éloigner de cette place, quelque intérêt qu'il eût de se la réserver. Dubois le savait bien; et, s'il n'eût pas été lui-même si diffamé, c'était à lui sans doute que le duc d'Orléans l'aurait donnée, persuadé que nul autre ne lui serait si dévoué. Déja même Dubois était, sous lui, premier ministre, par le délaissement absolu de l'autorité dans ses mains : il ne lui en manquait que le titre ; mais ce titre, accordé au plus corrompu et au plus décrié des hommes, ne pouvait qu'exciter l'indignation publique ; et, si le gouverneur du roi donnait le signal du murmure et du soulèvement, Dubois courait le risque d'être précipité de ce poste éminent, presque aussitôt qu'il y serait monté. Il n'en eut pas moins l'insolence et l'obstination d'y prétendre; mais, s'il se proposait en face, il avait peur d'être brusquement refusé. Voici par quel détour il amena le régent à son but.

La sœur de Tencin, religieuse échappée de Stratagème

imaginé en faveur de Dubois par la sœur de Tencin.

son couvent de Grenoble, et refugiée à Paris sous l'aile de Dubois, était la femme de son temps la plus spirituelle et la plus intrigante. Elle était fort liée avec le ministre de Pologne; et ce fut par lui qu'elle fit jouer ce stratagème qu'elle inventa. Elle lui fit écrire au roi Auguste une lettre chiffrée, et conçue dans cet esprit de prévoyance et de spéculation qui est familier aux ambassadeurs. Le Polonais disait dans cette lettre que le roi de France touchant à sa majorité, rien n'était plus digne de l'attention des princes de l'Europe que le choix que ferait le régent d'un premier ministre; que ses conjectures, à lui, étaient que le duc d'Orléans, ne pouvant pas lui-même se proposer pour cette place, soit parce qu'elle était au-dessous de celle de régent, soit parce que ce serait vouloir, sous un autre titre, prolonger la régence, ce qui pourrait déplaire au jeune roi, ce prince éviterait aussi de mettre à la tête des affaires aucun personnage important, aucun homme qui, par sa naissance, ses appuis à la cour, son existence personnelle, fût tenté de se rendre indépendant de lui; et qu'il ne doutait pas que, pour avoir dans le premier ministre un subalterne dont il pût disposer à son gré, et comme de sa créature, il ne choisît l'abbé Dubois, homme de rien, qu'il avait tiré de la boue, qui n'avait au monde ni parents ni amis, ni cause d'élévation aucune, et qu'il ferait rentrer dans le néant quand bon lui semblerait.

La dépêche écrite et partie, Dubois la fit intercepter, la fit déchiffrer dans ses bureaux, et la porta lui-même au prince, en lui disant qu'elle n'était pas à sa gloire; que le ministre polonais l'y avait indignement traité; mais qu'il fallait pourtant qu'il la mît sous ses yeux.

Le régent donna dans le piége, rit beaucoup de la lettre, et trouva que Dubois y était peint comme par Rigaud; Dubois soutint que le tableau était chargé; le régent prétendit qu'il n'y avait rien de plus fidèle, et, s'égayant de plus en plus, finit par dire que l'idée du Polonais n'était pas si mauvaise. Il n'en fallait pas davantage; et, cette idée une fois jetée dans l'esprit du régent, les amis de Dubois n'eurent plus qu'à l'entretenir du danger qu'il courait de diviser l'autorité, et du pressant intérêt qu'il avait de la remettre en des mains sûres : il en tomba d'accord, et ne vit rien de mieux à faire, pour sa tranquillité, que ce qui était prédit par le ministre polonais. Ainsi se gouverne le monde.

Entrevue de Dubois et de Villeroi.

Il ne restait donc plus que l'obstacle de Villeroi; et, ne pouvant le renverser, Dubois conçut du moins l'espérance de l'applanir. Ce qu'il avait fait pour les jésuites et pour la bulle lui avait gagné Bissi; Bissi était ami intime de Villeroi; ce fut par lui que Dubois lui fit faire les plus humbles avances. Il lui demandait ses bonnes grâces, qu'il avait tâché, disait-il, de mériter dans tous les temps; il le suppliait de permettre qu'il

se rendît chez lui assiduement avec son portefeuille, pour lui communiquer son travail, avant de le mettre sous les yeux du roi. Bissi s'empressa de porter ces paroles conciliantes; et Villeroi, flatté des protestations de Dubois, prit jour avec Bissi pour l'aller voir. Ce jour était le même où Dubois recevait les ambassadeurs; et, comme ils étaient assemblés chez lui dans la salle d'attente, Bissi et Villeroi parurent. Dubois se montre l'instant d'après, voit Villeroi dans cette salle, et n'y voit plus que lui; accourt, lui rend des hommages publics, lui fait ses plaintes d'en avoir été prévenu, l'invite à vouloir bien passer avec Bissi dans son cabinet, en fait des excuses aux ambassadeurs, et s'empresse de l'aller joindre.

Villeroi s'emporte et accable Dubois de mépris et d'injures.

D'abord compliments réciproques, protestations de Dubois, et réponses affectueuses du maréchal; mais peu-à-peu celui-ci s'engage dans des explications, prend l'air de supériorité et de franchise; se laisse aller, s'échauffe, et de vérités en vérités en laisse échapper d'offensantes. Dubois étonné dissimule, Bissi veut pallier; mais, loin de s'adoucir, Villeroi perd la tête, et s'emporte jusqu'aux injures et aux reproches les plus perçants. Bissi s'efforce de l'arrêter, lui représente l'indécence d'insulter un homme chez lui, et d'oublier qu'il n'y est venu lui-même que dans des vues de conciliation. Villeroi n'entend rien. Les remontrances de Bissi ne font que l'exciter encore à vomir tout ce que l'arrogance et le mépris ont de plus ou-

trageant. Dubois, confondu et anéanti, n'a pas la force de proférer une parole. Bissi veut interrompre, mais toujours inutilement; et, quand les injures sont épuisées, Villeroi en vient aux menaces et aux dérisions altières. « Maintenant, « dit-il à Dubois, que je me suis montré à dé- « couvert, il n'est plus temps de nous ménager, « de nous pardonner l'un à l'autre. Je veux donc « bien vous avertir que tôt ou tard je vous ferai « tout le mal qui me sera possible; et, avec la « même candeur, je vous donne un conseil : « vous êtes tout-puissant, tout plie devant vous, « rien ne vous résiste; assurez votre repos, en « employant tout ce pouvoir à me faire arrêter. « Oui, croyez-moi, si vous l'osez, n'y manquez « pas : c'est le plus sûr et le meilleur parti. » Il répéta et commenta ces mots, dit Saint-Simon, du ton d'un homme très-sincèrement persuadé qu'entre escalader les cieux et le faire arrêter, il n'y avait aucune différence.

Bissi, après de longs efforts pour modérer la fougue de Villeroi, l'entraîna hors du cabinet; et Dubois en les accompagnant, dissimula comme il put le trouble où l'avait mis cette violente scène; mais le lendemain elle fut publique par les jactances, les défis et les dérisions de Villeroi, qui, tout fier d'avoir écrasé ce ministre rampant, ne manqua pas de s'en faire un triomphe.

Dubois, après son audience, s'était rendu chez le duc d'Orléans; et, dans l'égarement où il était, Dubois se plaint au régent.

gonflé de rage, les yeux hors de la tête, il s'écria qu'il était perdu. Le régent se fit raconter plus d'une fois ce qui s'était passé, et il avait peine à le croire. Soit que l'insulte fût préméditée, ou qu'elle fût l'effet d'un prompt débordement de haine, d'orgueil et d'arrogance, le prince se sentit lui-même personnellement outragé dans la personne d'un ministre honoré de sa confiance; et, l'épée une fois tirée avec tant d'éclat, il vit bien qu'il fallait que le combat fût décisif. Laisser en place un ennemi si insolemment déclaré, c'eût été déceler une faiblesse et une crainte capables d'attacher à Villeroi toute la foule des mécontents et des ambitieux; c'eût été rendre au parlement toutes ses forces, élever contre soi un parti formidable, perdre toute sa considération pour le reste de la régence, et se creuser un abyme pour le moment de la majorité.

Le perte de Villeroi est résolue.

Il fut donc résolu dès-lors qu'on se déferait de Villeroi; mais il fallait pour cela un prétexte moins susceptible de ridicule que l'aventure du cabinet, et qui ne fût point personnel à un homme tel que Dubois : car à ce nom, l'insulte faite à un cardinal, à un ministre même, perdrait toute sa gravité : les uns s'amuseraient de l'incartade de Villeroi comme d'une scène comique; les autres lui sauraient bon gré de sa franchise et de son courage; tout le monde trouverait juste l'humiliation qu'aurait subie le plus insolent des parvenus; et un châtiment sérieux, pour venger un

homme aussi vil d'un personnage aussi considérable, exciterait un cri universel. Il fallait donc que la disgrâce de Villeroi eût une autre cause apparente; et cette cause il fallait l'amener; car on ne voulait pas l'attendre, et il n'y avait pas un moment à perdre. Le moyen qu'on imagina, et Saint-Simon se l'attribue, ce fut une querelle du régent avec le gouverneur, au sujet du travail du roi.

Une querelle est suscitée à dessein entre le régent et le gouverneur.

Dans tout le cours de la régence, le duc d'Orléans n'avait jamais pu parvenir à parler au roi tête à tête, ni en secret au milieu de sa cour, sans que le maréchal de Villeroi ne fût venu prêter l'oreille, pour entendre ce que le prince disait au roi; et, pour excuse, il lui avait déclaré que le devoir de sa place ne lui permettait ni de laisser le roi seul avec personne, ni de souffrir que personne lui dît rien à voix basse, sans que lui-même il l'entendît. C'était pour le régent une insulte d'autant plus visible, que le motif en était expliqué par toutes les autres précautions du maréchal de Villeroi; mais, soit faiblesse, nonchalance ou mépris, ce prince l'avait dissimulée. Cependant aux approches de la majorité, il était naturel que le régent eût à communiquer au roi bien des choses que nul autre que lui ne devait savoir; et, prétendre être admis aux secrets de l'État, sous le prétexte de surveillance, c'était porter l'audace et l'importunité à un excès intolérable; mais telle était la sécurité et l'arrogance de Villeroi, qu'on

ne doutait pas de son obstination à tenir la même conduite.

Tout fut donc concerté d'avance ; et le 12 août 1722, six mois avant le terme de la minorité, le régent, bien déterminé à culbuter le gouverneur, se rendit chez le roi, à l'heure du travail. Ce travail se faisait le soir, au retour de la promenade ; il consistait à mettre sous les yeux de sa majesté les emplois à remplir, les bénéfices à donner, les grâces et les récompenses, avec quelques légers détails, et à lui apprendre les nouvelles de l'intérieur ou du dehors, avant qu'elles fussent publiques, avec l'attention de se mettre à la portée de son âge, et de l'occuper de ses affaires en lui en dérobant la fatigue et l'ennui : talent rare, et que le régent possédait au plus haut degré.

Ce jour-là, comme à l'ordinaire, le gouverneur assista au travail. Mais, sur la fin de la séance le duc d'Orléans supplia le roi de vouloir bien passer dans un arrière-cabinet, où il lui demandait, disait-il, quelques instants de tête-à-tête. Villeroi s'y opposa; et le duc d'Orléans, ravi de le voir donner dans le piége, le saisit sur le temps pour lui représenter, avec une politesse insidieuse, que le roi étant d'un âge si voisin de celui où il allait gouverner par lui-même, il était temps que le dépositaire de son autorité lui en rendît compte, sans réserve, mais sans témoin ; qu'il y avait bien des choses dont sa majesté seule de-

vait avoir la connaissance; et qu'à-présent qu'elle était en état de les entendre, il n'était permis au régent de son royaume ni de les lui cacher, ni de les confier à un autre qu'à lui. J'ai peut-être à me reprocher d'avoir différé trop long-temps, ajouta-t-il, mais je l'ai fait par ménagement et par complaisance pour vous, et je vous prie de ne plus mettre obstacle à une chose si nécessaire désormais, et d'une si grande importance.

Villeroi tout effarouché, répondit qu'il savait le respect qu'il devait au régent, mais qu'il savait pour le moins autant ce qu'il devait au roi et à sa place; qu'il ne souffrirait point que S. A. R. parlât au roi en particulier, parce que lui-même il devait entendre tout ce qui lui était dit; mais qu'il souffrirait encore moins le tête-à-tête hors de sa vue, parce que son devoir était de ne jamais quitter le roi un seul moment; qu'il répondait de sa personne, et qu'il devait sans cesse avoir les yeux sur lui. A ces mots, le duc d'Orléans le regarda fixement, et lui dit avec un ton de supériorité, qu'il s'oubliait, qu'il devait songer que c'était à lui qu'il parlait, et faire plus d'attention à la force de ses paroles; qu'il voulait bien croire qu'il ne la sentait pas; et que, par le respect que lui inspirait la présence du roi, il s'abstenait de pousser plus avant une semblable contestation. Alors, faisant au roi une profonde révérence, le duc d'Orléans se retira.

Le maréchal, étourdi du ton ferme dont le Le gouver-

neur veut justifier sa conduite, et va voir le régent, qui le fait arrêter.

régent lui avait parlé, voulut aller le voir le lendemain pour expliquer et justifier sa conduite. Le régent, qui le connaissait aussi bas et timide qu'il se montrait audacieux, s'attendait à cette démarche; et déja dans les environs de son appartement tout était préparé. Les mousquetaires et les chevau-légers y étaient répandus, comme sans dessein, et sans savoir eux-mêmes ce qui allait arriver. Leurs commandants étaient seuls du secret.

Ce fut à midi que le maréchal de Villeroi, avec son fracas ordinaire, se rendit chez le duc d'Orléans. Il entre dans la salle des gardes, en comédien, dit Saint-Simon, et demande d'un ton de maître ce que fait M. le régent. On lui répond qu'il est enfermé, qu'il travaille; il hausse encore le ton, et dit qu'il faut pourtant bien qu'il le voie. Alors, comme il s'avance pour pénétrer dans le cabinet, La Fare, capitaine des gardes du régent, se présente en face, l'arrête, et lui demande son épée. Une chaise à porteurs, que l'on tenait cachée, se trouve là. Le maréchal s'écrie, et veut résister; on le pousse, on le fait tomber dans la chaise, et par l'une des portes du cabinet, donnant sur la terrasse, on l'enlève, on lui fait descendre l'escalier de l'orangerie; il trouve la grande grille ouverte, et un carrosse à six chevaux qui l'attend; on l'y jette; deux officiers des mousquetaires et un gentilhomme ordinaire du roi y montent avec lui; un détachement de vingt

mousquetaires à cheval entoure son carrosse ; il part sous leur escorte ; il est conduit à Villeroi ; et cette expédition s'est faite avec tant de diligence et si peu de bruit, que ses gens, qui n'en savent rien, l'attendent encore à l'entrée de l'appartement du régent. Il fallut annoncer au roi l'enlèvement de son gouverneur : c'était le moment périlleux. Au premier mot que lui en dit le régent (car ce fut lui-même qui lui en porta la nouvelle), il rougit, ses yeux se mouillèrent, et, le visage appuyé au dos de son fauteuil, il s'y tint long-temps immobile, sans dire une parole : il ne voulut ni sortir ni jouer. On dit que Villeroi l'avait frappé de la funeste idée que l'on voulait l'empoisonner, et lui avait persuadé que c'était lui qui, par sa vigilance et ses précautions, lui conservait la vie. Ce qui ferait croire en effet que ce fût là sur-tout la cause de sa douleur, c'est qu'elle fut muette, comme l'est souvent la frayeur. Il n'en fut pas de même, lorsqu'il s'aperçut de l'absence de son précepteur, l'évêque de Fréjus, qui tout-à-coup disparut de Versailles, sans que l'on pût savoir où il était allé. On croit que le motif de cette fuite précipitée était une promesse réciproque, entre Villeroi et Fleuri, de se tenir inséparables ; en sorte que si l'un des deux était renvoyé, l'autre suivrait son sort. Ainsi l'évêque, en apprenant l'exil du maréchal, s'était retiré, mais en homme qui voulait être rappelé. S'il eût été sincèrement résolu

Le régent annonce lui-même cette nouvelle au roi.

à quitter sa place, il aurait doucement disposé son élève à se passer de lui : il fit tout le contraire; et il ne prit si brusquement la fuite, que pour ne pas courir le risque d'obtenir son congé en le sollicitant.

Désespoir du roi. Fleuri lui est rendu.

Ce coup de théâtre eut son effet; et soit qu'en se voyant enlever en un jour les deux hommes qui, dès son enfance, veillaient sur lui, le roi eût peur, soit qu'il aimât réellement son précepteur assez pour se désoler de sa perte, il en parut inconsolable; il se désespérait, il le demandait à grands cris. A son souper, il ne voulut goûter de rien; il passa la nuit dans les larmes, et le régent, qui ne savait comment l'appaiser, était lui-même au désespoir de n'avoir pu découvrir encore ce que Fleuri était devenu. Enfin s'imaginant qu'il s'était peut-être retiré à la Trappe, il allait y envoyer, lorsqu'il apprit qu'il était à Bâville, chez son ami, le président de Lamoignon. Ce ne fut chez le prince qu'un cri de joie; et lui-même alors, avec son courage, reprenant sa sérénité, il s'empressa d'aller apprendre au roi que Fleuri était retrouvé, qu'il était à Bâville, qu'on allait l'y chercher, et qu'il serait incessamment auprès de lui. Cette nouvelle remit le calme dans l'esprit du roi, et dès le lendemain matin son précepteur lui fut rendu. On voit par-là que la dignité pédantesque de Villeroi et ses grossières adulations n'avaient pas touché l'ame du jeune prince aussi sensiblement que la douceur mo-

deste et les flatteries insinuantes et délicates de Fleuri.

Comment le régent accueille Fleuri à son retour.

Le duc d'Orléans le reçut avec les grâces qui lui étaient naturelles, parut content de ses excuses, le caressa, lui fit entendre que ce n'avait été que pour le ménager qu'il lui avait fait mystère de la résolution d'exiler Villeroi, lui en expliqua la nécessité, et le pria de vouloir bien lui-même en persuader son élève. En même temps il lui communiqua le choix qu'il avait fait, pour la place de gouverneur, d'un homme droit, franc et loyal, comme était le duc de Charost, lui répondit du désir qu'il aurait d'être avec lui du plus parfait accord, l'assura qu'il pouvait compter sur ses égards et sur ses déférences, lui demanda pour lui son amitié et le secours de ses lumières, et le trouva d'autant plus traitable, que, las de se voir subordonné à Villeroi, dont il était la créature, et dont les hauteurs et les jalousies fatiguaient sa reconnaissance, il était au moins très-soulagé de n'avoir plus à dépendre de lui, de posséder seul à son aise l'ame du roi, et de ne plus voir dans le gouverneur qu'un fantôme, qui, dans six mois, allait s'évanouir. Il consentit donc aisément à retourner auprès de son élève, que sa présence combla de joie.

Conduite de Fleuri.

Ses premiers soins furent de le guérir, dit Saint-Simon, de ces noires frayeurs dont Villeroi l'avait frappé; et en effet, rien de plus pressant, de plus intéressant pour lui, soit pour se rendre

agréable au régent, soit pour sauver la santé du roi des impressions funestes de la peur du poison, soit pour détruire dans son esprit l'opinion de zèle et de pur dévouement qu'il avait prise de Villeroi, lorsque, pour se rendre important, il le tourmentait de ces craintes. Je ne dis pas que l'intention de Fleuri fût de noircir son ancien protecteur, en l'accusant de calomnie : un tel excès d'ingratitude, même dans l'ame des courtisans, n'est pas une chose commune. Mais, sans le dénoncer au roi comme un homme intéressé à lui remplir la tête de noirs soupçons et de frayeurs calomnieuses, il se permit peut-être de le lui présenter comme un visionnaire timide; et la preuve assez convaincante que non-seulement il ne le servit point, mais qu'il fit son possible pour le faire oublier, c'est qu'à la fin de la régence, à la mort du duc d'Orléans, et lors même que Fleuri, premier ministre, disposa seul et si absolument de la volonté de Louis XV, Villeroi ne fut point rappelé.

Fureur de Villeroi.

On conçoit aisément le désespoir où il était tombé, dans ce carrosse qui l'enlevait et qui l'éloignait de Versailles. Il ne cessa de crier à l'attentat commis sur sa personne, à l'insolence de Dubois, et à l'audace du régent ; de faire à ceux qui l'accompagnaient les reproches les plus amers, sur la honte de se prêter à une violence si criminelle ; d'invoquer les mânes du feu roi ; d'exalter sa confiance en lui, et l'importance de la place

à laquelle il l'avait nommé, par préférence à tout le monde; d'annoncer le soulèvement qu'une entreprise si hardie allait causer dans Paris et dans tout le royaume, et le bruit qu'elle devait faire dans tous les pays étrangers; de déplorer le sort du roi et de l'État; de s'applaudir de ses services, de sa fidélité, de sa fermeté, de son inviolable attachement à son devoir : enfin, dit Saint-Simon, ce fut un homme si étonné, si troublé, si plein de dépit et de rage, qu'il en était hors de lui-même, et que sur la route il ne put s'appaiser, se posséder un seul moment.

Ses emportements redoublèrent, lorsqu'il apprit à Villeroi ce qui se passait à Versailles. Charost fut à ses yeux le plus méprisable des hommes d'avoir accepté sa dépouille, et le plus insolent d'avoir osé lui succéder. Fleuri, pour avoir consenti à retourner auprès du roi, fut traité de fourbe et d'ingrat. Ce misérable, disait-il, n'avait joué qu'une scène insultante, en se retirant à Bâville; c'était une double trahison que d'avoir fait semblant de lui être fidèle, et de l'avoir abandonné sans la plus faible résistance, après l'engagement qu'ils avaient pris ensemble de ne se séparer jamais. Furieux d'avoir été si indignement trompé par un homme qu'il avait protégé, nourri, logé, soutenu même contre l'opinion du feu roi, et qui sans lui n'aurait jamais été ni évêque ni précepteur, il l'accablait des plus violents reproches de perfidie et de scélératesse. Ceux de

ses amis qui avaient demandé à l'aller voir, comme Talard et Biron, étaient témoins de ses fureurs et ne pouvaient les modérer : à table même elles éclataient en présence des domestiques; et soit par eux, soit par les surveillants qu'on avait mis auprès de lui, ses discours, rendus à Versailles, n'inspiraient pas à Fleuri l'envie de solliciter son retour. Mais il ne répondait à ses injures que par un air de compassion respectueuse, et aux reproches de ses amis que par des excuses modestes, sur la nécessité absolue où l'avait mis un ordre exprès du roi de retourner auprès de sa personne; ne désavouant ni les obligations qu'il avait au maréchal de Villeroi, ni l'engagement réciproque qu'ils avaient pris ensemble, mais opposant à ces liens un devoir encore plus sacré, et l'inutilité d'une résistance, qui, plus opiniâtre, n'eût fait que nuire à Villeroi lui-même, par l'apparence de complot qu'aurait eue leur attachement mutuel.

Villeroi est envoyé à Lyon.

Le soulèvement que Villeroi s'était promis du peuple de Paris, du parlement et de la vieille cour, le désespoir où il s'était flatté que le roi tomberait, n'avaient été qu'un songe de son orgueil : le roi ne pensait plus à lui; Paris et Versailles étaient tranquilles, ou plutôt consternés d'étonnement et de frayeur. Il fut instruit de ce silence, et il se vit abandonné. On lui laissa quelques jours exhaler sa colère et sa douleur à Villeroi, et de là il fut envoyé à Lyon, où, don-

nant à sa vanité le frivole aliment d'une représentation sans pouvoir, on l'ensevelit tout vivant dans sa place de gouverneur de la ville et de la province.

Telle fut la chûte d'un homme qui, quelques jours auparavant, se croyait un personnage si important, si nécessaire, si cher au roi et à l'État, qu'il défiait le régent lui-même, d'avoir l'audace de l'attaquer. A la guerre, il n'avait porté qu'une présomption sans talents; dans les conseils, qu'une arrogance dépourvue de lumières; à la cour de Louis XIV, que le manége de l'adulation et les agréments de la frivolité; dans l'éducation de Louis XV, qu'un mélange d'orgueil et de bassesse, et, sous un air de dignité, les souplesses d'un vil esclave; dans ses liaisons avec le parlement, qu'une jactance de fanfaron; audacieux loin du péril, timide et lâche au moment de l'épreuve; enfin, parmi le peuple dont il croyait être l'idole, qu'une ostentation de crédit, de puissance et de volonté, aussi stérile qu'imposante, et que le courage du bien public ne soutint jamais un moment. La vanité de ce jeu de théâtre aurait dû frapper tous les yeux; mais une longue prospérité en prolongeait l'illusion; et, sous cette enveloppe de titres, d'emplois, de richesses et de grandeurs accumulées, la plus légère superficie de mérite y faisait supposer de la solidité. Mais, lorsqu'on vit cet homme altier et superbe renversé comme par un souffle, on se demanda à quoi il

avait été bon, ce qu'il avait fait pour l'État, pour le duc du Maine son ami, pour le parlement son protégé, pour le peuple dont il semblait s'être fait le tribun; et l'on ne trouva dans sa fortune que le caprice de la faveur. Mais si sa disgrâce causa peu de regrets, elle imprima beaucoup de crainte, et Dubois saisit le moment où les esprits étaient comme étourdis d'un coup d'autorité si prompt, si téméraire, pour monter lui-même, à travers une cour tremblante et muette, à la place qui l'attendait.

Élévation successive de Dubois.

Le régent avait été d'abord honteux de l'ascendant que Dubois avait pris sur lui : en se livrant à son esclave, en lui abandonnant les rênes de l'État, il rougissait de prostituer l'autorité qui lui était confiée; et, pour dissimuler sa faiblesse, il ne parlait lui-même de celui qui le dominait qu'avec le plus profond mépris; mais, lorsqu'il ne lui avait plus été possible d'en imposer à l'opinion, il s'était fait un point-d'honneur de la vaincre ou de la braver; et plus il avait vu Dubois avili et chargé d'opprobre, plus il s'était piqué de le décorer et de l'agrandir. Cettte obstination à vouloir que l'on respectât son ouvrage, s'était annoncée avec empire dans une circonstance qui précéda l'exil de Villeroi, et que je ne dois pas oublier.

Dubois, revêtu de la pourpre, était entré au conseil de régence avec le cardinal de Rohan. La prétention des cardinaux français est de prendre

place, immédiatement après les princes du sang, au-dessus des pairs et du chancelier. On n'aurait point disputé cette prérogative au cardinal de Rohan; mais ni le chancelier, ni les pairs, ni les maréchaux de France, ne purent s'avilir au point d'être précédés par Dubois. Le régent regarda l'insulte faite à sa créature comme lui étant personnelle; et, quoiqu'en présence du roi, il tînt ferme, il laissa les pairs se retirer de la séance, ôta les sceaux au chancelier, le renvoya dans son exil de Fresne, relegua Noailles au fond du Limousin, et fit siéger Dubois à côté de Rohan.

Le régent veut nommer Dubois premier ministre; St.-Simon l'en détourne.

Dès-lors on fut bien averti que d'offenser Dubois, c'était manquer au régent lui-même; et après la chûte de Villeroi, personne n'était assez hardi pour courir le même danger. Ce ne fut pourtant ni sans honte, ni sans inquiétude, que le régent prit la dernière résolution de déclarer Dubois premier ministre. Mais on va voir où se terminent les réflexions et les combats d'un prince faible, une fois subjugué.

Un jour que Saint-Simon était seul avec le régent, il le trouva distrait, préoccupé : il le pressa de lui en dire la cause; et, comme il hésitait à la lui confier, il l'y engagea, en lui demandant s'il y avait quelque vérité à ce qu'on lui avait dit tout bas, qu'il voulait faire un premier ministre. Cette question l'ayant mis à son aise, il prit, dit Saint-Simon, un air plus libre et plus serein, et m'avoua qu'il était vrai que Du-

bois en mourait d'envie; qu'il était lui-même excédé de la contrainte où il fallait vivre à Versailles, d'y passer toutes les soirées et de ne savoir que devenir; que du moins il se délassait à Paris par des soupers libres; qu'il y trouvait son monde sous sa main, en quittant son travail, ou après l'opéra, dont il faisait son délassement; au lieu qu'avoir la tête rompue tout le jour par les affaires, et ne trouver qu'à s'ennuyer le soir, cela passait ses forces, et le faisait incliner à se rendre le repos et la liberté.

Saint-Simon essaya de lui persuader qu'il pouvait se faire à Versailles une société et des amusements plus décents, plus dignes de lui, plus convenables à son âge; et il lui rappela l'exemple de feu M. le prince de Conti, lequel, sans crédit à la cour, et en disgrâce auprès du roi, ne laissait pas de rassembler autour de lui, sous les yeux du roi même, ce qu'il y avait de plus considérable. Il lui fit sentir l'avantage qu'il aurait sur ce prince, et par les agréments de son esprit, s'il voulait en user, et par tout l'intérêt qu'on aurait à lui plaire. Il lui serait donc bien facile de se former la cour la plus nombreuse et la plus amusante; mais, pour cela, il fallait renoncer à des plaisirs obscurs qui le déshonoraient. Il devait sentir qu'au-delà de vingt ans, ces soupers où régnait la licence la plus outrée, étaient honteux, et, si on les avait pardonnés à sa jeunesse, le temps de l'indulgence était passé pour lui.

Le régent, la tête appuyée sur ses deux mains, m'avait écouté en silence, dit Saint-Simon; il convint de tout, et il ajouta que ce qu'il y avait de pis encore, c'est qu'il n'avait plus besoin de femmes, et qu'il était dégoûté du vin.

« Qui peut donc vous attacher encore à vos soirées scandaleuses et à vos infâmes soupers, lui demanda cet ami courageux? Que peuvent-ils faire, que réveiller en vous de misérables souvenirs? et, en dépit de votre raison et de vos sens eux-mêmes, pourquoi les préférer à des délassements dignes de votre rang et de la place que vous occupez? Que voulez-vous que pense et que dise la cour, la ville, l'Europe entière, de vous voir quitter cette place, pour vous plonger plus librement dans le néant et dans la honte? Quel droit ne donnerez-vous pas à vos ennemis de vous ruiner dans l'esprit du roi? Que devient un prince de votre naissance, après avoir si longtemps régné, s'il tombe tout-à-coup dans l'avilissement? Et que n'a-t-il pas même à craindre, lorsqu'il a été, comme vous, en butte aux calomnies les plus atroces? Les soupçons qu'on a eus, ou qu'on a fait semblant d'avoir, ne peuvent-ils pas se reproduire et germer de nouveau dans l'ame d'un roi faible et facile encore? Rappelez-vous l'exemple de Gaston, confiné à Blois, où il passa les dernières années de sa vie, et où il mourut dans un délaissement qui allait jusqu'au mépris. »

Après un peu de silence, dit Saint-Simon, M. le duc d'Orléans se dressant sur sa chaise, « Eh bien! dit-il, j'irai planter mes choux à Vil-« lers-Cotterets. » Je lui demandai, poursuit-il, s'il était sûr qu'on les lui laisserait planter en repos et en sûreté; et s'il ne serait pas possible de faire peur au roi, d'un prince d'autant de talent, de valeur, de capacité, qui avait régné assez long-temps pour s'être fait des créatures, et qui, jusque-là, s'étant regardé comme l'héritier présomptif de la couronne, avait formé, pour soutenir ses droits, les liaisons les plus dangereuses avec de puissants alliés?

Faiblesse du régent.

Le duc d'Orléans convint que tout cela méritait de sérieuses réflexions; et l'exemple de Gaston avait dû le frapper d'autant plus, qu'entre Mazarin et Dubois il y avait quelque ressemblance. Après donc s'être promené quelques minutes en rêvant, il me tira tout-à-coup par le bras, dit Saint-Simon, me fit asseoir, et, se tournant vers moi, me demanda si je ne me souvenais pas d'avoir vu Dubois valet de Saint-Laurent, et se tenant trop heureux de l'être. De là il reprit tous les degrés de sa fortune jusqu'à ce jour, puis s'écria : Et il n'est pas content! il me persécute pour être déclaré premier ministre, et je suis sûr, quand il le sera, qu'il ne sera pas satisfait. « C'est à vous de voir, lui dit Saint-Simon, si vous êtes d'avis de vous faire son marche-pied pour qu'il vous monte sur la tête. — Oh! je l'en

empêcherai bien, » reprit-il; et le voilà se promenant encore en silence et la tête basse. Enfin, s'étant rassis à son bureau, il demeura plus d'un demi-quart-d'heure le visage appuyé sur ses deux mains, sans remuer, sans ouvrir la bouche, ni moi non plus, dit Saint-Simon. Cela finit par soulever sa tête, l'avancer vers moi, et me dire d'une voix basse, faible, honteuse, avec un regard qui ne l'était pas moins : « Mais pourquoi attendre, et ne le pas déclarer tout à l'heure? » Je m'écriai : « Ah monsieur! quelle parole! qu'est-ce qui vous presse si fort? donnez-vous au moins le temps de la réflexion. » Le prince y consentit, et, le lendemain à trois heures, ils reprirent leur conférence.

Mais, dans l'intervalle, Dubois avait fait un nouvel effort; et, dès que le duc d'Orléans, qui attendait Saint-Simon dans son cabinet, le vit paraître, « Eh bien! lui dit-il en l'abordant, qu'avons-nous encore à dire sur l'affaire d'hier? il me semble que tout est dit, et qu'il n'y a plus qu'à le déclarer premier ministre. » Il ajouta qu'il avait tout pesé, et qu'au bout du compte il était écrasé d'affaires tout le jour, d'ennui tous les soirs, et des persécutions de Dubois à toute heure.

Saint-Simon répliqua que, pour le soulagement des affaires, et la liberté d'aller tous les soirs à Paris chercher l'opéra et ses soupers, il pouvait en jouir tout à son aise, attendu que le cardinal s'était emparé si pleinement de la toute-puissance,

que tout le monde s'adresserait à lui, et ne s'adresserait qu'à lui; qu'il ne voyait nul accroissement possible à son autorité; que le titre même authentique et formel de premier ministre n'y ajouterait que l'avantage de ne plus dépendre de lui; car, dans sa situation actuelle, quel que fût le pouvoir qu'il avait en main, il était exposé à être renvoyé au premier instant que l'envie en prendrait à S. A. R., et sans autre formalité, au lieu que d'un premier ministre, légalement déclaré tel, le renvoi demandait des formes qui pouvaient lui donner du temps et des ressources.

Remarque de Saint-Simon sur le danger de nommer un premier ministre.

De là Saint-Simon s'étendit sur tous les maux causés par les premiers ministres, et les exemples se présentaient en foule. Un premier ministre, ajouta-t-il enfin, en le définissant, est un ambitieux qui prend, selon les circonstances, l'écorce dont il a besoin, mais qui n'a d'honneur, de vertu, d'amour de l'État ni de son maître, qu'en parure; qui sacrifie tout à sa grandeur, à sa toute-puissance, à sa sûreté, à son affermissement dans sa place; qui ne connaît d'amis et d'ennemis que dans ces rapports; à qui tout mérite est suspect, toute réputation odieuse, toute élévation, par naissance ou par dignité, dure et pesante : l'esprit et la capacité n'ont qu'à paraître autour de lui, pour l'empêcher de dormir en repos : qu'un autre que lui soit bien reçu du prince, la plus légère marque de son estime ou de son goût l'effraie; les mieux accueillis sont infailliblement

ceux qu'il prend à tâche d'éloigner, trop heureux quand il ne va pas jusqu'à les noircir et à les perdre. Sa principale application est de se faire autant d'esclaves et de délateurs de tout ce qui approche de son maître, et à ceux-là même il donne encore des espions et des surveillants : son grand art est de ne laisser personne s'introduire dans l'intérieur, qui ne soit de sa main, et de prendre ses précautions pour n'y mettre que des gens sûrs, sans que le prince s'en aperçoive. Dans les conseils et dans les affaires, comme toutes les fortunes dépendent de lui, toutes les volontés sont la sienne ; et l'on est sans cesse occupé à deviner ses affections secrètes ou ses intérêts personnels ; un roi n'en a pas d'autre que celui de l'État ; il s'en explique nettement et librement : sa volonté s'énonce, et l'on sait à quoi s'en tenir ; si l'on croit lui devoir quelque représentation sage, quelque utile réflexion, le zèle, qui suspend l'obéissance, se montre avec respect, et, comme il n'est pas exposé au soupçon de vouloir nuire, il est sans crainte ; au lieu que le premier ministre en sera toujours alarmé : toute difficulté lui est odieuse, plus encore lorsqu'elle est fondée, car elle l'accuse d'un tort. Quiconque a l'air de l'observer, de l'examiner, de l'apprécier, est un homme perdu. Il a dans toutes les affaires un intérêt oblique et personnel, qu'il cache sous autant de voiles qu'il lui est possible, celui de son crédit, et de l'opinion qu'il veut

que son maître ait de lui. Comme sa place et sa puissance, de quelque façon qu'elles soient établies, ne tiennent qu'à la volonté du prince, le moindre affaiblissement de son autorité lui annonce sa ruine, un rien peut la déterminer : ainsi les plus petites choses auront leur importance pour un premier ministre; et dès-lors, de quelle multitude de soins minutieux n'est-il pas occupé, et sur quelle dangereuse glace ne marchent pas tous ceux qui correspondent avec lui! Ils ont à consulter ses yeux, à interpréter son silence, à se défier même de ses discours, tenus pour les sonder; à ne parler qu'avec incertitude et sans s'expliquer nettement, parce que ce n'est pas leur avis qu'il cherche, mais leur consentement pour applaudir le sien, quand il daignera l'énoncer. Dans une place où il décide de toutes les affaires, de toutes les fortunes, il est si exposé à l'envie, à la haine; il est environné d'un si grand nombre de mécontents, et, dans cette situation périlleuse, il a besoin de tant de précautions, que rien, de tout ce qui peut le garantir et l'affermir, ne lui paraît injuste : à cet égard il peut tout ce qu'il veut; et il est souvent bien à craindre qu'il ne veuille tout ce qu'il peut. En récompense de tant de peines, de soins et de frayeurs, il accumule sur lui et sur les siens, les charges, les emplois, les bénéfices, les décorations, les richesses, les alliances; il s'accable de biens, de grandeurs, d'établissements, pour tâcher de se rendre redou-

table au prince lui-même. Mais son grand art est de lui persuader qu'il est l'homme unique dont il a besoin, et dont il ne peut se passer, auquel il est redevable de tout, et sans lequel tout périrait, pour lequel il ne peut trop faire, sans lequel il ne peut rien faire; qu'il ne peut lui marquer trop de reconnaissance des soins et des travaux dont il est accablé, uniquement pour lui et pour l'État, ni porter trop loin à son égard la confiance et l'abandon; qu'il doit par conséquent traiter ses ennemis comme étant ceux de sa personne, de sa gloire et de sa puissance, et ne distribuer les rigueurs et les grâces qu'à ceux qu'il lui aura désignés, et selon les degrés qu'il lui aura prescrits.

A ce tableau, Saint-Simon ajouta celui de l'avilissement d'un prince qui se donne un premier ministre : c'est, dit-il, la déclaration la plus authentique qu'il puisse faire de sa faiblesse ou de son incapacité, peut-être de l'une et de l'autre. Louis XI punit la trahison de son premier ministre en l'enfermant dans une cage de fer; la cage où un premier ministre enferme son roi n'est pas de fer, elle est d'or et de pierreries; elle est parsemée des plus belles fleurs, elle est au milieu de sa cour, mais elle n'est pas moins cage, et le prince n'y est pas moins enfermé et bien exactement scellé. Ses plus familiers courtisans sont ses geoliers les plus fidèles; il a donné son nom, son pouvoir, son jugement, sa volonté, ses yeux

et ses oreilles à son premier ministre, qui, jaloux de garder de si précieux dépôts, empêche bien qu'il n'en revienne au prince l'émanation la plus légère. Ainsi nulle différence effective entre un premier ministre et nos anciens maires du palais, entre le roi qui se le donne, et nos anciens rois fainéants, si ce n'est que ceux-ci se voyaient quelquefois opprimés par des factions, et que le prince dont il s'agit n'est opprimé que par sa fainéantise : Je frémis, monsieur, reprit Saint-Simon, de prononcer ce mot; mais où ne se précipite pas le serviteur fidèle pour sauver son maître, qu'il voit emporté dans le tournoiement d'un gouffre, lorsqu'il n'y a que lui seul qui ose s'exposer pour le secourir! Le prince, ajouta-t-il, est long-temps dans sa cage, sans y éprouver de malaise : il y dort, il s'y allonge, il y jouit de la plus douce oisiveté; tous les amusements, tous les plaisirs s'empressent de l'y environner et de se succéder pour tromper son ennui, tandis que tout lui vante les travaux sans relâche de son premier ministre, qui se tue pour le soulager, et qui étonne à tout moment l'Europe par la profondeur de ses vues et la sagesse de ses opérations. En même temps on lui persuade qu'il fait lui-même le bonheur de ses peuples et les délices de sa cour; et tant de si beaux avantages, il croit les devoir à son premier ministre, sans autres soins que de le laisser faire et de l'autoriser en tout. Quoi de plus commode, en effet,

pour un prince aveugle et paralytique, que de tout faire par autrui, sans sortir du sein du repos, des plaisirs, et de l'ignorance! N'est-ce pas le moyen de ne retenir de la royauté que les charmes, et d'en écarter les soucis, les travaux, les inquiétudes? et ne serait-ce pas la plus grande folie, à qui le peut, que de ne pas en user ainsi? Le prince, dans aucune des parties du gouvernement, ne s'aperçoit ni des fautes commises, ni des abus, ni des indignes choix, ni du malheur qui en est la suite : la misère, les plaintes, les cris de ses sujets, les injustices, les vexations, les oppressions, la ruine, le dépeuplement dont gémit son royaume, les avantages que l'étranger tire de ces calamités, ses dérisions, ses mépris, rien de tout cela ne l'afflige; et le spectacle en est si soigneusement éloigné de sa cage, que le prisonnier peut vieillir sans en avoir rien soupçonné. Il est même si enivré des louanges que lui fait prodiguer son premier ministre, qu'il lui arrive quelquefois de se croire le souverain le plus glorieux, le plus admiré de l'Europe, et de se persuader qu'il en tient le sort dans ses mains, grâce au génie de cet homme rare, qui fait sa force et sa grandeur.

Saint-Simon ajouta, pour finir le tableau, le caractère d'un premier ministre, tel que celui de Louis XIII, qui, enivré de sa propre grandeur, et se croyant au-dessus des revers, néglige avec son prince la souplesse et la complaisance, de-

vient superbe et arrogant, et lors même qu'il s'est rendu odieux à son maître, le force à le garder, à le ménager, à le craindre.

Dubois est nommé premier ministre.

« Durant ce long discours, la tête de M. le duc « d'Orléans, toujours appuyée sur ses deux mains, « était presque tombée, dit Saint-Simon, jusques « sur son bureau : il la leva enfin, et me regarda « d'un air languissant et morne. Puis il baissa les « yeux, que je crus voir accablés de honte; enfin « il se leva, et se promena quelque temps dans « son cabinet sans dire une parole. Mais, quels « furent mon étonnement et ma confusion, dans « le moment qu'il rompit le silence! il s'arrêta, « se tourna à demi vers moi, sans lever les yeux, « et tout-à-coup, faisant un effort sur lui-même, « il me dit d'un ton triste et bas : *Il faut finir*, « *et le déclarer tout-à-l'heure.* »

Le lendemain, 23 août 1722, sur les deux heures après-midi, le cardinal Dubois fut déclaré premier ministre par M. le duc d'Orléans, et par lui présenté au roi, le même jour, à l'heure du travail.

Sacre de Louis XV.

Le 20 octobre, le roi fut sacré dans l'église de Reims, selon l'usage.

Le 15 février de l'année suivante 1723, jour où le roi entra dans sa majorité, le régent vint à son lever se démettre en ses mains de l'autorité souveraine, et ce fut là que finit la régence.

Le 21, le roi tint son lit de justice au parlement; sa majorité y fut déclarée, et Dubois y

fut confirmé dans le titre et les fonctions de premier ministre. C'était là qu'il eût été digne du parlement de montrer du courage, en avertissant le jeune roi du malheur de tomber, lui et l'État, en de pareilles mains.

Mort de Dubois.

Grâce à la destinée, la France fut bientôt délivrée d'un tel opprobre. Le 10 août, Dubois, cardinal, premier ministre, surintendant des postes, et archevêque de Cambrai, avec sept abbayes d'une richesse énorme, Dubois enfin, maître absolu de l'ex-régent, du roi et du royaume, et ci-devant valet d'un docteur de Sorbonne, mourut à l'âge de soixante ans, d'une opération qu'un abcès à la vessie avait rendue indispensable.

Ainsi son ministère fut de peu de durée, et il fut de peu d'importance. Quelques anciens droits rétablis, une taxe imposée sur les gens obscurs qu'avait enrichis le système et dont les grands déprédateurs furent exempts, la formation d'un conseil de finance, une chambre de justice ouverte à l'arsenal, pour connaître des malversations commises dans le *visa* des papiers royaux, les princes légitimés rétablis dans leur rang intermédiaire, furent sa seule opération.

L'espionnage auprès du roi et auprès du duc d'Orléans, pour s'instruire à toutes les heures des plus petits détails de leur intérieur, de l'air de leur visage, des nuances de leur humeur, des mots, des regards même qui pouvaient déceler

leurs sentiments ou leurs pensées, et lui indiquer dans leur cour ce qu'il avait à craindre ou à ménager, ce qui pouvait le servir ou lui nuire; en même temps la vigilance et l'attention la plus jalouse à ne laisser échapper de ses mains aucune parcelle de l'autorité, à faire échouer tout ce qu'on oserait ou lui cacher ou lui soustraire, en un mot le tourment des mauvais ministres, l'intrigue, absorbait tout son temps. Il ne lui en restait presque plus pour les affaires du royaume. A sa mort, on trouva des milliers de lettres qu'il n'avait point décachetées; on sait qu'il lui arriva un jour d'en jeter au feu un amas énorme, pour se donner la joie de s'écrier qu'il était au courant. Tout languissait, et personne n'osait se plaindre. Le duc d'Orléans, trop heureux d'avoir retrouvé sa liberté et ses plaisirs, oubliait tout le reste; et la souveraine puissance, comme engourdie dans les mains de Dubois, ne servait qu'à le faire craindre.

Caractère ombrageux de Dubois.

Il s'était montré souple, insinuant, obséquieux jusqu'à la bassesse, lorsque pour s'élever il avait eu besoin d'être rampant; mais, une fois parvenu au terme de son ambition, personne ne fut à couvert de son insolence brutale. Aux femmes mêmes les plus considérables il prodiguait dans ses emportements les plus sales grossièretés. Sa fougue s'exhalait par des extravagances qui tour-à-tour faisaient rire et frémir. Tout ce qui lui avait fait ombrage auprès du duc d'Orléans avait

été écarté avec soin. On a vu Noailles exilé, Broglie et Nocé, complaisants du prince, étaient tombés dans la disgrâce, dès que Dubois avait pu craindre qu'ils ne fussent trop écoutés. Il avait fait ôter les postes à Torci, et s'en était saisi lui-même, comme de la clef du secret des puissances et des familles. Le Blanc, dont il avait connu l'habileté, et souvent employé l'adresse, lui devint redoutable; il résolut de le chasser. Mais le Blanc remplissait le ministère de la guerre avec distinction; il était estimé; c'était un homme habile, actif, laborieux et très-versé dans les fonctions de sa place, d'un accueil facile, agréable, et qui ne s'oubliait jamais. Il avait servi le régent avec un véritable zèle; il en était chéri; et, quoique Dubois respectât peu les affections de son ancien maître, il ne voulut pas se montrer la cause de la ruine de Le Blanc : voici donc comment il s'y prit.

Un financier nommé Pleineuf, qui, sous la régence s'était sauvé en Italie, lorsqu'on recherchait les traitants, et à qui depuis on avait fait grâce, avait une femme et une fille aussi galantes l'une que l'autre, et réciproquement jalouses de leur crédit et de leur beauté. La fille, mariée au marquis de Prie, et maîtresse du duc de Bourbon, avait pris en haine les amis de sa mère. Le Blanc et Belle-Isle étaient du nombre, et les plus intimes de tous. Ils étaient eux-mêmes liés ensemble de l'amitié la plus étroite, et ils proté-

geaient l'un et l'autre un trésorier de l'extraordinaire, qui tout-à-coup se trouva ruiné et insolvable envers le roi. On fit courir le bruit que la cause de sa ruine avait été la facilité qu'il avait donnée à Belle-Isle de puiser dans sa caisse, sinon par ordre du ministre, au moins de son aveu. La marquise de Prie ne manqua pas d'autoriser ce bruit, et d'engager monsieur le duc à demander au duc d'Orléans que l'affaire fût poursuivie. Monsieur le duc y mit de la chaleur, le duc d'Orléans y mit de la faiblesse; Dubois parut céder au cri public et aux instances de monsieur le duc. Le trésorier, appelé la Jonchère, fut mis à la Bastille, et, dans son trouble et sa frayeur, il dit ce qu'on voulut. Le Blanc perdit sa place, il eut ordre de s'éloigner; et Belle-Isle fut enfermé à la Bastille ainsi que la Jonchère. Il en sortit lavé d'une accusation sans preuves, je n'ose dire sans fondement. Mais, sur Le Blanc, le soupçon même était injuste; il n'en resta aucune trace.

Le duc d'Orléans qui l'aimait, fut affligé de son aventure, et il en sut mauvais gré à Dubois. Il n'était pas plus content de voir qu'au mépris de ce qu'il avait fait dans le lit de justice pour l'abaissement des bâtards, Dubois leur eût rendu leur ancien rang intermédiaire, et le droit de séance avant les ducs et pairs. Mais, dénué de tout pouvoir, ce prince n'était plus lui-même qu'un fantôme; et la légèreté avec laquelle Du-

bois lui faisait passer sous les yeux, comme par bienséance, les affaires qu'il décidait, lui rendait tous les jours plus amer le regret de la faute qu'il avait faite, en se donnant pour maître le plus méprisable de ses valets. Dubois, qui soupçonnait au moins ce repentir, en eut une frayeur profonde; et l'on croit qu'il en eût prévenu les effets, en le perdant lui-même auprès du roi, s'il eût vécu assez long-temps pour consommer le crime de son ingratitude. Aussi dit-on qu'à la nouvelle de sa mort, le duc d'Orléans tressaillit de joie, et respira, comme étant soulagé d'un long et pénible fardeau.

Trop bien averti de ne plus confier à personne la place de premier ministre, il la prit pour lui-même; et dans un âge où ses passions amorties, ses goûts éteints, ses vieilles chaînes au moins très-relâchées, pouvaient laisser ses grands talents se déployer en liberté, ce pouvait être pour l'État et pour le roi un bonheur véritable que ce prince eût vécu long-temps. Sa bonté naturelle, son affabilité, les grâces nobles de son accueil, la justesse, la netteté, la pénétration vive de son esprit, l'étendue de ses lumières, la facilité naturelle de son appréhension, augmentée par l'habitude et par l'expérience; enfin, dans toutes les parties du gouvernement, un long usage des affaires, un coup-d'œil long-temps exercé, pouvaient faire de lui un grand homme d'État.

J'ai fait remarquer plus d'une fois que ce qu'on

appelait en lui de la faiblesse, était plutôt de la nonchalance; il était ennemi de la peine et non du travail; il traitait légèrement et mollement les petites choses; mais lorsque l'importance ou la difficulté des affaires avertissait son attention, ou que le péril des circonstances éveillait son courage, il prenait de la force et de la gravité. Personne au monde que Dubois ne l'avait subjugué, et Dubois n'était plus. Une singularité remarquable en lui, c'est que dans l'abandon et l'oubli fréquent de lui-même, il ne laissa jamais ni à ses complaisants, ni à ses favorites aucune influence dans les grandes affaires. Il ne payait ses plaisirs qu'en argent. Dans les débauches les plus outrées, et au sein même de l'ivresse, le secret de l'État ne lui échappa jamais. Le vindicatif Saint-Simon ne lui pardonnait point sa facilité à pardonner; mais l'excès même de l'indulgence dans l'homme qui peut tout, et qui pour se venger n'aurait qu'à vouloir, est au moins de la bonté, lors même que ce n'est pas de la vertu.

Générosité du régent.

Un homme qui sera éternellement l'opprobre de la littérature fit contre lui une satire atroce. Ce malheureux qui avait été page dans la maison du duc du Maine, eut la bassesse de se rendre calomniateur pour lui faire sa cour. Il fut enfermé; il méritait de l'être. Mais il vécut; et quel autre qu'un prince naturellement bon eût laissé vivre l'auteur des *Philippiques?* Il en voulut entendre la lecture, et il ne parut s'indigner qu'à

l'imputation du poison : alors, en frémissant d'horreur, il s'attendrit, et ses larmes coulèrent. La santé du roi, affermie de plus en plus, lorsqu'il lui fut absolument livré; et lorsqu'il lui aurait été si facile de trancher le fil de sa vie, le justifia pleinement de cette horrible accusation ; et Lagrange-Chancel, célèbre par la honte de s'en être rendu l'organe, en traînant hors de sa prison une vie odieuse à tous les gens de bien, fut d'autant plus digne d'opprobre qu'il parut affecter d'être incapable de remords.

Mort du duc d'Orléans.

L'ame du roi, peu-à-peu rassurée, et à la fin totalement guérie des noires impressions dont on l'avait frappée, s'était livrée au duc d'Orléans avec une confiance entière; et la conduite sage et mesurée de ce prince avec lui, soit en public, soit en particulier, l'air de respect, de complaisance, jamais de familiarité, mais une gaieté douce qu'il savait allier au sérieux même des affaires, et l'art qu'il avait de lui rendre facile, intéressant, léger, ce qu'il appelait son travail, achevaient de le captiver. Rien de plus naturellement glorieux que les enfants, dit Saint-Simon, et combien plus un enfant couronné, gâté dès le berceau! Le roi était en effet très-glorieux et très-jaloux des bienséances relatives à sa personne; rien ne lui en échappait. Or, ajoute le même, le duc d'Orléans ne l'approchait jamais que du même air dont il se présentait devant Louis XIV, et avec une grâce qui tempérait ce que l'âge et la

place du premier ministre pouvaient avoir d'austère et d'imposant. C'était par-là, et par une attention délicate et suivie, à lui faire sentir et croire que tout dépendait de lui seul et de sa volonté; c'était, dis-je, par-là qu'il était parvenu à l'apprivoiser, à lui plaire, et à s'en faire aimer, au point qu'il allait être sous son règne, ce qu'a été Fleury avec moins de talents et de ressources dans le génie, lorsqu'une attaque d'apoplexie, dont il fut frappé à Versailles le 25 décembre 1723, dans la cinquantième année de son âge, anéantit toutes ces espérances. Il mourut trop peu regretté, et il n'en faut pas être surpris.

Ses vices avaient insulté l'honnêteté publique et soulevé les gens de bien. Son irréligion lui avait aliéné les dévots et les hypocrites; les uns le haïssaient par zèle, les autres par un dépit secret de le voir échapper à leur domination. Le parti moliniste, le parti janséniste, en étaient tous deux mécontents : il avait trompé celui-ci dans l'espérance qu'il lui avait donnée de le laisser libre et tranquille; et les complaisances qu'il avait eues pour l'autre ne lui suffisaient pas : il lui fallait un prince fanatique et persécuteur. Les parlements ne l'avaient trouvé ni assez sage dans son gouvernement pour se passer de guide et de modérateurs, ni assez docile pour vouloir être conduit ou redressé par eux. L'émulation éteinte dans tout le militaire et par de folles promotions, et par une prodigalité avilissante des distinctions

et des grâces, lui avait fait perdre, non pas l'estime, mais la bienveillance des troupes. La marine était consternée de l'abandon où il la laissait, soit par complaisance pour l'Angleterre, soit par l'aveugle sécurité que lui inspirait Dubois pour son alliance avec elle. Un petit nombre de gens de cour se rappelaient avec quelque regret l'accueil facile et obligeant, la politesse, l'attention, la patience inaltérable, qu'on était sûr de trouver en lui lorsqu'on avait à lui parler; l'air de bonté, la douceur, l'agrément, qui accompagnaient ses réponses; le charme qu'il savait mêler, dit Saint-Simon, jusque dans ses refus; mais le plus grand nombre, et ceux mêmes qu'il avait gorgés de richesses, n'espérant plus de lui les mêmes prodigalités, ne voyaient dans sa mort qu'un changement avantageux : un nouveau ministre était pour eux une enchère nouvelle, où ils pourraient se présenter en affranchis prêts à se vendre encore. Le peuple ne songeait qu'à ce système frauduleux qui avait ruiné tant d'honnêtes familles, et ne voyait dans le duc d'Orléans ou que le complice de Law, ou qu'un prince étourdi, négligent et facile, que ce fripon avait trompé. Ainsi, sans le haïr, il ne l'estimait pas assez pour être affligé de sa mort. Les étrangers furent plus justes et, à travers ce qu'il avait été, considérant ce qu'il pouvait être, ils parurent sentir le prix de ses talents, éclairés par de grandes fautes et enlevés dans l'âge de leur ma-

turité. Le roi, dit Saint-Simon, touché de son inaltérable respect et de ses attentions à lui plaire, fut véritablement affligé de sa perte; il le pleura; et il n'en a jamais parlé depuis qu'avec estime, affection et regret.

CHAPITRE VIII.

ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS SOUS LA RÉGENCE.

VOYAGE DU CZAR PIERRE A PARIS; PESTE DE MARSEILLE.

SECTION PREMIÈRE.

Voyage du Czar.

Les voyages du czar Pierre Ier sont un magnifique sujet d'amplification pour l'éloquence et la poésie, dont le privilége est de dissimuler, d'exagérer et d'embellir. Mais l'histoire, qui n'apprécie les hommes et les choses qu'à leur juste valeur, ne trouve pas dans ces voyages une importance qui réponde à l'éclat de leur renommée. Quoique les singularités qu'on y admire soient celles d'un grand caractère, ce qu'il y a de plus étrange et de plus imposant n'est pas ce qu'il pouvait y avoir de plus utile et de plus louable; et, sans disputer à ce prince la grandeur de ses vues, j'oserai dire qu'on fut trop ébloui de la nouveauté de ses moyens.

On a dit qu'il avait *quitté le trône* pour aller *apprendre à régner*. Rien ne serait plus beau sans doute; mais la vérité simple est que le czar, sans quitter le trône, sortit de son pays dans des moments où il n'était pour lui ni nécessaire ni prudent de s'en éloigner, et que l'art de régner ne fut point ce qu'il apprit dans ses voyages.

Le czar quitte la Russie. Motif de son départ.

Lorsqu'en 1697 il quitta la Russie pour aller en Hollande, il avait désarmé le parti de Sophie, mais il ne l'avait pas éteint. Les Strelitz étaient dispersés, mais n'étaient pas détruits. Les prêtres et les moines, animés contre lui, avaient encore trop de puissance, et ses troupes réglées n'étaient pas encore en assez grand nombre pour en imposer aux rebelles et contenir les factieux. L'événement en fut la preuve.

Mais le moment de voyager eût-il été pour lui plus favorable, le temps qu'il y employa pouvait être mieux occupé. Ses grands objets étaient, ou devaient être, de civiliser sa nation, de discipliner ses armées, de se créer une marine et un commerce florissant, de rapporter à la Russie des arts, des lois, des mœurs et des lumières; d'y encourager l'agriculture; d'y faire naître l'industrie, de la peupler, de l'enrichir; enfin d'étendre son empire de l'Océan du nord jusqu'aux Palus-Méotides, et de le faire respecter en même temps des peuples de l'Asie et de ceux de l'Europe, en égalant, s'il était possible, ses forces à son étendue, et en profitant de tous les moyens

que lui offrirait la nature ou que la fortune lui accorderait pour le rendre heureux et puissant.

Or, si tel fut le plan et le dessein du czar, ce qu'il en a exécuté pouvait l'être plutôt et mieux sans ses voyages, ou si le temps de ses voyages avait été mieux employé.

On sait d'abord que dans l'art militaire il n'apprit rien hors de chez lui. C'était, dit-on, en Allemagne qu'il voulait s'en instruire. Il ne fit qu'y passer. Dès le commencement de son règne, il y avait envoyé de jeunes Russes pour s'y former à la discipline; et ce moyen de l'introduire dans ses armées était facile et sûr. Pour lui, ses maîtres furent Schérémetof, Gordon, Lefort lui-même, et bientôt après, Charles XII et les Suédois, la nécessité, le malheur, et le temps.

Il apprend en Hollande la science de la navigation.

Il n'en fut pas de même de la marine; et la Hollande et l'Angleterre furent pour lui d'excellentes écoles dans l'art de la construction des vaisseaux et dans celui de la navigation. Mais, en supposant même que les connaissances exactes et détaillées qu'il en acquit lui fussent nécessaires, il aurait dépendu de lui de les acquérir dans ses ports, en y appelant, comme avait fait son père, des constructeurs, des charpentiers, des matelots et des pilotes. Déja il avait vu construire dans le port d'Archangel le petit vaisseau dans lequel il s'était promené sur la mer glaciale : déja Lefort lui avait fait bâtir, sur le Tanaïs, des galères et des vaisseaux de trente pièces

de canon : au moment même de son départ pour la Hollande, sa flotte venait de battre celle des Turcs devant Azoph, et il en faisait construire une sur la mer Noire, de neuf vaisseaux de soixante canons et de quarante autres navires portant depuis trente jusqu'à cinquante pièces d'artillerie. Cet art n'était donc pas si nouveau pour lui, qu'il eût besoin d'aller manier la hache en Hollande pour en apprendre les éléments.

Envoi de jeunes Russes à Livourne et en Hollande.

Il n'avait encore, il est vrai, dans ses ports pour constructeurs et pour pilotes que des Hollandais et des Vénitiens; ses artilleurs et ses ingénieurs, comme ses gens de mer, étaient tous étrangers; mais, pour en former à la hâte, au sein de ses États, rien n'eût été plus encourageant et plus nécessaire que sa présence. C'eût été là que, mettant la main à la hache, il eût donné en même temps un spectacle nouveau et un exemple utile. Mais, ce qui valait encore mieux, il avait envoyé soixante jeunes Russes, les uns à Venise, les autres à Livourne, pour y apprendre la marine et la construction des galères; il en avait envoyé quarante en Hollande pour y apprendre la construction et la manœuvre des grands vaisseaux. Tous n'auraient pas rempli ses vues; mais quelques-uns se seraient formés, et, à leur retour, son école de marine aurait eu des maîtres. En attendant, il lui était facile de s'en procurer des plus habiles et en grand nombre. Venise, la Hollande et l'Angleterre se

seraient empressées à lui faire de tels présents. Toutes les trois avaient intérêt de cultiver sa bienveillance; les princes d'Allemagne n'étaient pas moins jaloux de se faire un ami du czar; et la manière dont s'annonçait son règne le rendait assez respectable pour n'avoir pas à craindre d'essuyer des refus. Ainsi ces mêmes colonies de mathématiciens, d'ingénieurs, de capitaines de vaisseaux, de constructeurs, de canonniers, et de pilotes, qu'il emmena de Hollande et d'Angleterre après son voyage, seraient allées le chercher en Russie; et de même les ouvriers et les artistes de toute espèce, que le seul appât des récompenses n'aurait pas manqué d'attirer.

Manière dont le czar s'instruisit dans les sciences.

A l'égard de ces connaissances qu'on prétend qu'il avait acquises en moins d'une année et demie, dans la physique et les mécaniques, l'astronomie et les mathématiques, le génie et la navigation, dans l'art de fortifier les places, dans celui de lever des cartes et des plans, et dans tous les détails de l'industrie humaine, il est à croire, vu leur étendue et le peu de temps qu'il y avait donné, qu'elles n'étaient pas bien profondes; et quelques bons ouvriers, quelques hommes habiles comme Brakel, Pierri et Fergusson, qu'il aurait appelés, lui en auraient plus appris que ne firent sans doute ses rapides observations et ses études passagères.

Je ne dis pas qu'il eût vu chez lui, ni pu concevoir aisément tout ce qu'il vit dans ses voyages;

et, dans les chantiers de Hollande, *cette multitude d'hommes toujours occupée, l'ordre des travaux, la célérité prodigieuse à construire un vaisseau, à le munir de tous ses agrès, cette quantité incroyable de magasins et de machines qui rendent le travail plus facile et plus sûr*, durent être pour lui un spectacle aussi instructif qu'étonnant. Il ne lui fut pas moins utile de voir en Angleterre la théorie de la construction des vaisseaux, mise en pratique dans un degré de régularité dont on n'avait encore l'idée dans aucun autre pays de l'Europe. Mais l'étude de ce grand art n'exigeait pas qu'il s'en fît un métier, et soit que ce fût par ostentation, ou seulement pour obéir à l'ardeur de son caractère qu'il mit la main à l'œuvre, j'ose penser que le czar Pierre, charpentier à Sardam et à Deptfort, y perdit un temps précieux.

Soins qu'il donne à sa marine.

Ce qu'il lui était important de connaître, et intéressant d'observer, ce n'étaient point les procédés de l'industrie, car il ne devait être ni constructeur ni horloger; c'étaient les ressorts de l'émulation qui est le mobile de l'industrie, car il devait être législateur. Ces ressorts, comme on l'a reconnu depuis dans ses États, et comme il aurait pu le voir en Hollande et en Angleterre, sont la propriété, la sûreté de l'homme, sa liberté, le droit qu'il a d'acquérir et de conserver; et, si le czar eût recherché, comme on le dit, en homme de génie, en grand homme, les vé-

ritables sources de la prospérité et de la grandeur des nations; s'il eût bien vu ce qui, dans l'homme inculte, peut rendre l'instinct susceptible de perfectibilité, ce qui, dans l'homme civilisé, hâte le développement des talents et de l'industrie, le premier mot que ses sujets, à son retour, devaient entendre de sa bouche, était celui de *liberté*. Il ne songea qu'à sa marine, qui n'était rien sans le commerce, lequel n'est rien lui-même sans l'agriculture et les arts, dont la servitude est la mort. Pour accélérer leurs progrès et ceux de sa puissance, il employa tous les moyens physiques. Il fit creuser des canaux et des ports, s'ouvrit l'entrée de la mer Baltique, se rendit maître de la mer Caspienne et de la mer d'Asoph, entreprit de les joindre, et porta l'étendue de ses projets jusqu'à vouloir que, du pied du Caucase aux bords de la mer Glaciale, le commerce de ses Etats fût libre, commode et assuré; mais il oublia que la liberté, que la sûreté du commerce supposent celle des commerçants. Il abolit le nom d'esclave, mais il laissa subsister l'esclavage. Il bâtit une ville immense sur un terrain marécageux, où il fit périr cent mille hommes tirés des provinces les plus reculées et les plus dépeuplées de ses États. Il méconnut deux grandes vérités qu'auraient dû lui apprendre les peuples qu'il venait de voir : l'une, que, dans l'art de produire de grandes choses, l'homme est obligé d'opérer lentement comme la

nature elle-même : l'autre, que cette sorte de création a sa méthode et ses règles de progression. Il voulut se donner une marine militaire avant que d'avoir un commerce pour lui former et lui nourrir des matelots et des pilotes, et, content de voir aborder à sa nouvelle ville impériale quelques centaines de vaisseaux étrangers, il ne parut pas s'occuper à faire naviguer les siens; il voulut avoir une académie des sciences avant que ses sujets eussent appris à lire, et lorsque ses bureaux ne savaient pas encore chiffrer. Il voulut transplanter l'industrie et les arts au milieu de la servitude, et inspirer aux hommes l'amour du travail sans leur en assurer le fruit. Il voulut forcer le génie à naître au sein du découragement, et obtenir par crainte et par obéissance ce qui ne peut être l'effet que d'une noble émulation. Il crut pouvoir policer un empire de deux mille lieues d'étendue, peuplé de maîtres et d'esclaves, et faire juger à Pétersbourg les iniquités oppressives qui s'exerçaient à Casan. Il ne vit pas que l'égalité, sous l'empire des lois, est la base de la justice, et que les lois sont toutes impuissantes contre cette domination domestique et immédiate de l'homme à qui l'homme appartient. Enfin, il crut pouvoir faire à ses peuples des biens auxquels ses peuples n'étaient point préparés. Il sema et planta dans une terre inculte et couverte de ronces, où presque rien n'a prospéré que l'art militaire, le seul qui s'accom-

mode du despotisme et de la servitude, parce qu'il n'est lui-même dans sa discipline inflexible, que l'assemblage violent d'un commandement absolu et d'une aveugle obéissance.

Des troubles s'élèvent dans ses États.

Sans donc sortir de ses États, ou après y être rentré, le czar aurait pu faire de son activité, de son courage et de son génie un usage encore plus utile. Michaël Romanzof son aïeul, Alexis son père, Fador son frère aîné, lui avaient laissé de bons exemples, Galitzin de bonnes leçons. Il avait dans Lefort un ami éclairé pour lui indiquer le bien possible, et les moyens de l'opérer: qu'il se fût appliqué à les mettre en usage, à augmenter le nombre de ses troupes réglées, à discipliner les Strelitz et à les tenir occupés, en attendant qu'il eût pu les détruire, à éclairer la conduite des moines, en attendant qu'il pût les rendre moins nombreux et moins puissants; qu'il eût employé ses forces militaires à contenir les boyards, ses faveurs à les captiver ou son courage à les réduire, il aurait prévenu les troubles qui s'élevèrent en son absence, et qu'il fut obligé d'aller lui-même étouffer dans des flots de sang.

Désir qu'il eut de venir à Paris sous le règne de Louis XIV.

Le voyage qu'il fit en France ne fut pas plus heureux, et fut encore plus inutile. On a dit qu'il s'était abstenu d'y passer en 1698, pour ne pas déplaire au roi Guillaume de Nassau et à la Hollande. Je lis pourtant dans Saint-Simon qu'il eut dès-lors l'envie de venir à Paris, mais que Louis XIV ne lui témoigna point le même désir

qu'il y vînt, et lui fit même insinuer de renoncer à cette pensée. Après la paix signée à Riswick, il n'est guère vraisemblable que le czar, qui de son naturel n'était pas complaisant, se privât du plaisir de voir la France, pour se rendre agréable au roi d'Angleterre, et ménager les Hollandais qui n'étaient plus nos ennemis : il me semble plus naturel de penser qu'après cette paix, si peu glorieuse pour la France, Louis XIV aurait eu quelque peine de voir un monarque à sa cour; que l'ami du prince d'Orange l'eût gêné encore plus qu'un autre; et que, dans l'état d'épuisement où étaient ses finances, il voulut s'épargner les frais que sa magnificence n'eût pu se dispenser de faire en recevant le czar.

Il y arrive en 1717, sous la régence.

Quoi qu'il en soit, la curiosité seule amena ce prince à Paris vingt ans après, et sous la régence. On lui a prêté des vues politiques, mais le fait même prouve qu'il n'en avait aucune. Le projet chimérique qui se tramait alors en faveur des Stuarts, entre deux aventuriers faits pour négocier ensemble, Albéroni et le baron de Goërtz, le touchait faiblement. Il n'avait rien à espérer ni rien à craindre de la France; et son traité de commerce avec elle était si facile à conclure, qu'il ne doit pas être compté. Son grand intérêt dans ce moment aurait été de s'assurer du Mecklembourg pour avoir un pied en Allemagne; et ce n'était pas du régent, l'allié intime de l'électeur de Hanovre, qu'il en attendait les moyens.

Aussi n'eut-il avec ce prince aucune conférence particulière; et, s'il le vit une fois en secret, comme l'assure Saint-Simon, leur entrevue n'eut aucun effet.

Froideur du régent.

De son côté, le duc d'Orléans était peu touché de l'honneur de recevoir à Paris un monarque absolu dans ses fantaisies, prompt à vouloir être obéi par-tout, et qui, dans sa simplicité apparente, ne laissait pas de conserver toute la hauteur d'un despote, d'ailleurs l'ennemi personnel de ce nouveau roi d'Angleterre que le régent croyait avoir tant d'intérêt de ménager. La situation des finances, plus difficile que jamais, lui rendait encore onéreuse la dépense de ce voyage. Il fallut cependant marquer l'empressement qu'il n'avait pas.

Le czar visite tous les établissements publics.

Durant le séjour du czar à Paris, qui fut de six semaines, il se fit admirer, dit Saint-Simon, par son extrême curiosité sur les objets d'instruction dans tous les genres. Elle atteignit tout et ne dédaigna rien : attention dirigée à l'utile, marquée, savante, qui n'estima que ce qui méritait de l'être : intelligence, justesse, vive appréhension, tout montrait en lui la vaste étendue de ses lumières, et quelque chose de continuellement conséquent dans ses observations. Il n'en est pas moins vrai que, du temps qu'il fut à Paris, il y en eut très-peu d'employé à voir ce qui pouvait l'instruire. L'Observatoire, les Gobelins, et le jardin des Plantes l'occupèrent un

jour, la galerie des Plans un autre. Il en donna deux aux ouvriers et aux artistes de réputation; quelques heures aux Invalides. Il vit chez le maréchal d'Estrées, à Issy, des curiosités relatives à la marine, et à Bercy, chez d'Onsenbray, un cabinet d'histoire naturelle et de mécanique; à Marly, la machine qui élève les eaux de Versailles, et chez le duc d'Antin des plans de bâtiments. Tout le reste, comme Versailles, Trianon, Marly, Meudon, Fontainebleau, les Tuileries, la Sorbonne, le Luxembourg, Saint-Cloud, Saint-Cyr, etc., ne fut pour lui qu'objets de curiosité. Ce qui parut l'intéresser le plus fut l'hôtel des Invalides. Il entra au réfectoire dans le moment où les soldats étaient à table, goûta leur soupe et but à leur santé en leur frappant sur l'épaule, et en les appelant *camarades*. Il donna aussi une attention particulière à la galerie des Plans. Villars et d'Asfeld l'y accompagnaient avec nombre d'ingénieurs et d'officiers-généraux. Ce fut là qu'il put prendre une leçon vraiment utile. Le maréchal de Villeroi, selon son caractère d'ostentation et de vanité, lui fit l'étalage des pierreries de la couronne. Le czar y jeta un coup-d'œil indifférent, et dit qu'il ne s'y connaissait pas. Il assista à la revue de la maison du roi, et y donna peu d'attention, ce qui n'est pas aussi facile à expliquer que son mépris pour des pierreries. Trois choses parurent le flatter; l'une de recevoir de la main du roi,

enfant, une carte de son pays; l'autre de voir chez le duc d'Antin, où il dînait, le portrait de sa femme; et la troisième de voir sortir de dessous le balancier une médaille avec son image et cette légende célèbre, *vires acquirit eundo*. Mais cet hommage que lui rendaient les arts n'avait rien pour lui de nouveau du côté de l'industrie. On frappait des médailles à Pétersbourg comme à Paris. Il en distribua lui-même aux personnes qui l'accompagnaient, sur lesquelles étaient empreints les événements de son règne.

Il va visiter Versailles et Saint-Cyr.

De tous les objets de luxe et de magnificence, le seul qui parut le frapper, ce fut Versailles: il y fit deux voyages; et, comme il donnait peu d'attention à des bienséances gênantes, il fit coucher les filles qu'il menait avec lui dans l'appartement même de madame de Maintenon. C'était marquer peu d'égards pour elle, et il ne lui en témoigna guère davantage en visitant la maison de Saint-Cyr.

La veuve de Louis XIV, avertie de son arrivée, s'était mise dans son lit pour se dispenser du cérémonial. Il se fit conduire dans sa chambre, où tous les rideaux étaient fermés. En entrant, il alla ouvrir, dit Saint-Simon, les rideaux des fenêtres, puis tout de suite ceux du lit, regarda bien madame de Maintenon tout à son aise, ne lui dit pas un mot, et, sans lui faire aucune sorte de révérence, il s'en alla. Elle en fut étonnée et humiliée; mais Louis XIV n'était plus

Ce caractère barbaresque avait paru tout-à-coup s'adoucir, s'attendrir même devant le jeune roi, et ce fut sur-tout dans leurs entrevues que le czar fut intéressant.

Visite que lui fait le régent.

Le lendemain de son arrivée le régent l'alla voir. Le monarque sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant de lui, l'embrassa avec un grand air de supériorité, lui montra la porte du cabinet, et, se tournant sans aucune civilité, y entra le premier. Le régent le suivit, et après lui, le prince Kurakin, ambassadeur du czar, qui devait servir d'interprète. Il y avait deux fauteuils : le czar s'assit dans celui du haut bout, le régent dans l'autre. Après une heure de conversation, sans qu'il y fût parlé d'affaires, le czar sortit de son cabinet, le régent le suivit et se retira avec une profonde révérence, *médiocrement rendue.* (Saint-Simon.)

Le jeune roi va voir le czar.

Le 10 mai le roi alla voir le czar, qui jusque-là n'avait pas voulu se montrer en public. Il reçut le roi à la portière de son carrosse, l'en vit sortir, et marcha de front à sa gauche. Dans la chambre étaient deux fauteuils. Le roi s'assit dans celui de la droite. On fut étonné de voir le czar prendre le roi sous les deux bras, le hausser, l'embrasser en l'air. Le roi n'en eut aucune frayeur. On fut encore plus surpris, dit Saint-Simon, de la grâce et de l'air de tendresse qu'il eut avec le roi, avec une politesse qui coulait de source, et toutefois mêlée de grandeur, d'égalité

de rang, et légèrement de supériorité d'âge. Tout cela se fit très-distinctement sentir. Il parut charmé du roi et l'embrassa à plusieurs reprises. Le roi lui fit très-bien son petit compliment. La séance dura un petit quart d'heure. Le czar accompagna le roi comme il l'avait reçu, et le vit monter en carrosse.

Le mardi, 11 mai, le czar alla voir le roi. Il le reçut à la portière comme le czar l'avait reçu. Même grâce du côté du czar, même durée de la séance.

Le lundi, 24, le czar alla voir le palais des Tuileries avant que le roi fût levé, et ce fut alors que, dans l'appartement du maréchal de Villeroi, il vit les pierreries de la couronne. Le roi vint l'y trouver, tenant un rouleau de papier qu'il lui présenta, en lui disant que c'était la carte de son empire.

Le 18 juin, le czar alla lui dire adieu; et, dans ce moment, plus de cérémonie. Départ du czar.

On ne peut montrer, répète Saint-Simon, plus d'esprit, de grâces, ni de tendresse pour le roi que le czar en fit paraître ce jour-là, et le lendemain encore, lorsque le roi alla à l'hôtel de Lesdiguière lui souhaiter un bon voyage. Il s'attendrit dans ses adieux sur le roi et sur la France, et dit qu'il voyait avec douleur que le luxe la perdrait bientôt.

Il était arrivé à Paris le 7 mai; il en partit le 20 du mois suivant, et alla trouver à Spa la cza- Il laisse en France une grande réputation.

rine qui l'y attendait. Il laissa en France une grande réputation; et cela prouve que ce peuple qu'on dit si léger, si frivole, si délicat sur ce qui blesse ses coutumes et ses usages, sait quelquefois distinguer le mérite sous des formes qui ne sont pas les siennes. Dans l'extérieur et les manières de ce prince, tout n'était pas fait pour plaire à des Français, ni pour captiver leur estime. Mais, dans ce mélange de grandeur et de barbarie, on sut attribuer au caractère personnel ce qu'il y avait d'excellent, et aux mœurs nationales ce qu'il y avait de sauvage. Le czar alliait, dit Saint-Simon, d'une manière tout-à-fait surprenante, la majesté la plus haute, la plus fière, la plus délicate, la plus soutenue, en même temps la moins embarrassante, quand il l'avait établie dans toute sa sûreté, avec une politesse qui s'en ressentait toujours, et avec tous, mais qui avait ses degrés selon les personnes. Il avait, dit le même, une sorte de familiarité qui venait de liberté; mais il n'était pas exempt d'une forte empreinte de cette barbarie de son pays, qui rendait toutes ses manières promptes et précipitées. Quoiqu'il parût souvent incertain dans ses volontés, il ne voulait être contraint ni contrarié sur aucune, toujours dans l'entière indépendance des moyens, qu'il fallait forcer à son plaisir et à son mot. Le désir de voir à son aise, l'importunité d'être en spectacle, l'habitude d'une liberté au-dessus de tout, faisait que le premier

carrosse qui se présentait lui était bon. Il sautait dedans, et se faisait promener par la ville ou dehors, sans en avertir. C'était à sa suite et au maréchal de Tessé de courir après lui. Tout son air marquait son esprit, sa réflexion et sa grandeur, et ne manquait pas d'une certaine grâce. Bien fait, assez maigre, le visage de forme ronde, de beaux sourcils, le nez assez court, les lèvres assez grosses, le teint rougeâtre et brun, de beaux yeux noirs, vifs, perçants, bien fendus, le regard majestueux et gracieux, quand il y prenait garde, mais habituellement sévère et farouche, avec des mouvements convulsifs qui lui démontaient les yeux et toute la physionomie, et qui donnaient de la frayeur. Cela ne durait qu'un moment.

Simplicité des vêtements du czar.

Rien ne contrastait plus avec le luxe qui régnait alors à Paris, que la simplicité de son vêtement. Un habit brun uni, à boutons d'or, et pour tout ornement l'étoile de son ordre; une perruque ronde, brune, sans poudre, qui ne touchait point aux épaules; jamais le chapeau sur la tête, même dehors; point de gants, point de manchettes, mais, dans cette simplicité, un air de grandeur qui lui était naturel, et auquel on ne pouvait se méprendre. Ce contraste lui-même avait quelque chose de merveilleux qui, à Paris plus que par-tout ailleurs, devait imposer à la multitude.

Son intempérance.

Mais ce qui n'était pas d'un législateur philo-

sophe qui voyageait pour s'éclairer, c'était l'intempérance qui régnait à sa table. Il dînait à onze heures, soupait à huit. Mangeur et buveur étonnant, deux bouteilles de bierre, autant de vin, demi-bouteille et quelquefois une bouteille d'eau-de-vie à chacun de ses deux repas lui suffisaient à peine, sans compter les liqueurs et les boissons dans l'intervalle. On juge alors combien il lui aurait été difficile d'observer de sang-froid ce que Paris avait d'intéressant pour lui.

A vrai dire, il y avait trop loin de l'état actuel de ses peuples et de sa ville impériale à l'état où il voyait les arts et l'industrie dans Paris, pour tirer de ses observations une utilité bien réelle; et les raffinements d'un goût perfectionné n'étaient pas ce qui convenait à la Russie dans ce temps-là. Il admira l'établissement des Invalides; il ne l'imita point; et il fit mieux, en donnant ses vieux soldats à nourrir aux maisons des moines qu'il n'avait pas anéanties. Il vit le mécanisme de la police porté à son plus haut degré de précision et d'exactitude. Mais son despotisme tranchant ne s'accommoda point de ce tempérament d'une autorité mesurée et discrète dans ses moyens. Il vit ce qu'on faisait d'un peuple doucement contenu dans les bornes d'une liberté légitime, et assuré des jouissances qui sont l'attrait et le prix du travail; et, en gémissant pour nous d'un excès de luxe qui était le vice de cette liberté de posséder et de jouir, il ne s'aperçut pas que

l'excès contraire, l'insensibilité aux plus doux besoins de la vie, est l'effet de la servitude, le caractère de l'abrutissement, la cause la plus incurable de la paresse et de l'indigence, la léthargie et la mort des États.

Mécontentement que lui cause son fils.

Il est donc au moins bien douteux que le voyage du czar en France lui ait été de quelque importance. Mais quel avantage aurait compensé le mal dont ce voyage fut la cause? Le czarowitz était livré aux moines; superstitieux, brutal et entêté, sa férocité et ses déréglements avaient fait mourir de douleur sa femme. Le czar n'avait presque plus d'espérance de le ramener des égarements où il était plongé et abruti. Il lui connaissait une horreur invincible pour toutes les nouveautés utiles qu'il introduisait dans les mœurs et les usages de son empire. Il l'avait menacé dans une lettre de le priver de sa succession, s'il ne se corrigeait, et le czarowitz, pour réponse, avait renoncé à la succession sans marquer aucun repentir. Le czar lui avait écrit une seconde lettre où il lui disait : « Quand vous auriez pré-« sentement la volonté d'être fidèle à vos pro-« messes, ces grandes barbes pourront vous tour-« ner à leur fantaisie, et vous forcer à les violer. « Corrigez-vous, rendez-vous digne de la succes-« sion, ou faites-vous moine. » Le czarowitz avait répondu qu'il voulait se faire moine.

Cette résolution, dit M. de Voltaire, ne paraissait pas naturelle; et il paraît étrange que le czar

voulût voyager, en laissant dans ses États un fils si mécontent et si obstiné. Mais aussi ce voyage même prouve, ajoute-t-il, que le czar ne voyait pas de conspiration à craindre de la part de son fils.

Et pourquoi n'en voyait-il pas? Pourquoi ne voyait-il pas du moins des écarts et des imprudences à craindre? Le czarowitz ne conspira point en l'absence du czar; mais, livré aux conseils des moines et des mécontents qui l'environnaient, il s'éloigna, il se rendit à Vienne : il y fit des plaintes; il tint des propos imprudents; il vint les avouer aux genoux de son père; et ce père, à son retour de France, se crut obligé de le faire juger à mort. Tel fut le fruit de ce voyage.

SECTION II.

Peste de Marseille.

L'année 1720, époque de la chûte des billets de banque, fut marquée par un désastre bien plus affreux, la peste de Marseille. Cette ville, que son commerce avec les peuples du levant enrichit et rend florissante, ne doit jamais oublier un moment à quels périls elle jouit de ce précieux avantage; et, dans la source même de ses calamités, elle doit voir sans cesse la cause pré-

sente et menaçante du fléau qui l'a si souvent désolée.

Vingt fois, depuis Jules-César, elle a été la proie de la contagion que lui apportent ses navires. Tout récemment encore, et dans l'espace de soixante-dix ans, elle en avait été quatre fois attaquée; mais jamais avec tant de violence et de malignité qu'en 1720.

Origine de la peste de Marseille.

L'office de l'histoire n'est pas d'émouvoir, mais d'instruire, et de rendre, s'il est possible, l'exemple du passé profitable pour l'avenir. Je ne m'attacherai donc pas à décrire cette horrible calamité; mais j'observerai quelle en fut l'origine, ce qui en dut prolonger le cours, ce qui peut-être en eût ralenti les progrès et diminué les ravages; et en même temps que je remarquerai de malheureuses imprudences et des négligences coupables, je rendrai hommage au dévouement de quelques hommes oubliés, et bien plus dignes de mémoire que cette foule de brigands que l'on n'a que trop célébrés.

Dans tous les ports qui communiquent avec les côtes du levant, le plus sûr moyen de se garantir de la contagion, était sans doute d'établir, comme on l'a fait, un lieu d'épreuve pour les vaisseaux qui reviennent de ces contrées. Mais cette épreuve, où les méprises sont d'une conséquence si effrayante, et dans laquelle il n'aurait fallu rien laisser à la discrétion des hommes, est plus ou moins sévère et longue, selon la qualité

des patentes dont les navires sont munis, et selon l'état de santé où se trouve leur équipage. C'est à ces variations de la règle prescrite pour le temps de l'épreuve, qu'on doit attribuer les malheurs fréquents de Marseille.

Si les patentes, ou attestations de nos consuls dans les échelles du levant, ne donnent aucune inquiétude sur l'état de santé des lieux d'où viennent les navires, le temps de l'épreuve s'abrège, et l'entrée du port est permise sans de grandes précautions. Si les patentes ne sont pas nettes, et si, au lieu de garantir la pureté de l'air des ports que le navire a fréquentés, elles annoncent ou laissent craindre quelque maligne influence, l'épreuve est rigoureuse; on ne néglige rien pour purifier le vaisseau, la cargaison et l'équipage; et la quarantaine se prolonge tant qu'on n'est pas encore bien assuré qu'il n'y ait rien de contagieux.

Le danger n'est donc pas du côté des navires dont les patentes sont alarmantes; car la prudence alors s'éveille en même temps que la frayeur. Il est du côté des navires dont les patentes sont rassurantes; car sur la foi trop périlleuse des consuls, la vigilance des intendants de la santé s'endort ou se laisse surprendre; et de leur part un seul moment de négligence ou d'imprudente sécurité, peut avoir les suites les plus funestes. L'événement de 1720 en est un mémorable exemple.

* Elle est

Au mois de mai de cette année, on apprit que

les côtes de la Palestine et de la Syrie étaient infectées du venin de la peste; et des navires, qui dès-lors arrivèrent de ces contrées (à l'exception d'un seul), rien ne fut introduit, rien ne pénétra dans le port. Comme leurs patentes ne dissimulaient pas le mauvais état de santé des bords qu'ils avaient parcourus, on prit à leur égard les précautions les plus sévères. On les envoya même de l'île Pomègue, trop voisine du port, à une île plus éloignée. Mais à ces mêmes îles d'If, il était arrivé, le 25 mai, un autre navire (capitaine *Chataud*), venant de Sidon, de Seyde, de Tripoli, de Syrie et de Chypre, et parti de ces côtes à la fin de janvier, c'est-à-dire deux mois avant que la contagion s'y fût manifestée. Ses patentes étaient ce qu'on appelle *nettes :* nul indice de maladie dans les ports où il avait passé. Ce navire apportait la peste.

apportée par un vaisseau venant de Syrie.

Le capitaine déclarait que dans la route il était mort six hommes de son équipage; mais les médecins de Livourne, où il avait touché, avaient eu l'imprudence de certifier que ces matelots n'étaient morts que de fièvres malignes, causées, disaient-ils, par les mauvais aliments dont l'équipage avait été nourri. Ces accidents ne laissaient pas de mériter l'attention la plus grave. On devait savoir que la peste n'est elle-même qu'une fièvre maligne exaltée au plus haut degré; on devait savoir que la crainte d'essuyer la longueur de la quarantaine, et l'impatience d'arriver au port,

engagent trop souvent les capitaines à pallier ce que leur équipage aurait d'inquiétant, et que les médecins peuvent être séduits par des relations infidèles. Il en eût peu coûté d'attendre le plus sûr des certificats, celui du temps; et les intendants de la santé se rendirent d'autant plus coupables en négligeant cette précaution, que par de nouveaux pronostics, leur vigilance fut avertie.

Ignorance du médecin en chef.

Mais, pour la ruine de Marseille, le chirurgien des infirmeries, l'homme sur qui repose toute la confiance des intendants de la santé, et qu'on devait choisir avec le plus de soin parmi les hommes de son art, les plus prudents et les plus habiles, se trouva n'être alors qu'un ignorant opiniâtre. Il s'appelait Gueyrard.

Le 27 mai, troisième jour de l'arrivée du navire, il y mourut un matelot. Le chirurgien l'examina; et, dans les symptômes de sa maladie, il dit n'avoir rien vu qui annonçât la contagion.

Imprudence des intendants de santé.

Les intendants ne laissèrent pas de régler à quarante jours la purgation de ce navire; et leur prudence aurait sauvé Marseille, si elle ne se fût pas démentie. Mais ils commirent deux grandes fautes, l'une de faire débarquer trop tôt la cargaison dans les infirmeries, et l'autre d'abréger la quarantaine des passagers qui se trouvaient sur le vaisseau.

J'observerai, avant d'aller plus loin, que ces intendants de la santé sont au nombre de seize, qu'ils sont choisis tous les ans par la ville, entre

ses négociants les plus considérables. Ainsi, au plus saint des devoirs se joint pour eux l'intérêt le plus fort d'être sévères et vigilants. Ce fut cependant leur mollesse et leur aveugle facilité qui mit la mort au sein de leur patrie. Tant il est vrai que, dans un objet aussi grave que le salut de tout un peuple, rien ne doit être exposé au risque de la surprise et de l'erreur.

Le 11 juin, le soldat de garde sur le vaisseau tombe malade, et meurt. Le chirurgien affirme encore que, dans cette mort si soudaine, il ne voit aucune apparence du mal contagieux; et, sur cette assurance, les intendants, trois jours après, au milieu de la quarantaine, ayant fait donner le dernier parfum aux passagers venus sur ce navire, leur accordent l'entrée du port. Ce fut, selon toute apparence, avec eux et dans leur bagage, que s'introduisit cette peste qui, dans Marseille et dans son territoire, fit périr en moins d'une année plus de cinquante mille personnes. Cette conjecture est d'autant mieux fondée, que ce qu'on appelle les passagers qui viennent du levant, ont presque tous une pacotille de toiles de coton; et que ce fut d'abord par le menu peuple, qui fait usage de ces toiles peintes, par les marchands qui les débitent, par les ouvriers qui les emploient, que commença l'éruption du mal contagieux.

Du 24 au 26 du mois de juin, dix jours après que l'entrée du port eût été accordée aux pas-

sagers du navire *Chataud*, un de ses mousses, et trois des porte-faix qui travaillaient à la purgation de ses marchandises, furent frappés de mort. Le chirurgien, en les visitant, ne voulut voir encore aucun signe de contagion.

Le 7 du mois suivant, deux autres de ces travailleurs eurent le même sort; et il tint le même langage, quoiqu'il leur eût trouvé une tumeur dans l'aine, l'un des indices les plus marqués du venin pestilentiel. Enfin le 8, un nouveau malade, ayant une tumeur pareille, fait céder, en mourant, l'obstination du chirurgien, qui reconnaît le mal contagieux, et qui demande à consulter. Dès ce moment les précautions redoublent; il n'est plus temps; la peste est dans Marseille.

La peste se déclare dans la ville.

Le 9 juillet, deux médecins vont déclarer à l'hôtel-de-ville, qu'ayant été appelés pour visiter un jeune homme du peuple qui venait de tomber malade, ils ont cru reconnaître le mal contagieux. Le lendemain le jeune homme est mort. Sa sœur est attaquée, et ne lui survit que d'un jour. Le 11, dans le même endroit de la ville (la place Linche), un autre homme est atteint, et meurt dans les vingt-quatre heures. Le même jour le corps-de-ville rend compte au grand prieur de Malte, général des galères, qui se trouve à Marseille, des avis effrayants qu'il a reçus. Le 9, la ville avait déja écrit au conseil de marine, au gouverneur de la province, le maréchal de Villars, et à l'intendant, M. le Bret, pour les instruire du danger

qui la menaçait. Elle écrit le 11 une seconde lettre à l'intendant, et lui annonce que le mal se déclare.

Dès ce moment toute la vigilance du gouvernement devait se porter sur Marseille; et peut-être, malgré tout l'embarras que donnait au régent la ruine de sa banque, se fût-il occupé des soins que Marseille attendait de lui; mais la contagion n'ayant plus fait aucun progrès depuis le 11 jusqu'au 21, la ville se pressa d'écrire au conseil de marine que le mal paraissait avoir cessé, et le conseil se rassura.

Funeste sécurité des magistrats.

Dans ce calme trompeur, le public de Marseille, chagrin de voir le port fermé, le commerce interdit, l'alarme répandue au-dedans et au-dehors, se mit à insulter aux précautions timides qu'on avait prises, disait-il, contre un danger qui n'existait pas. Ce fut sur-tout aux médecins qu'il prodigua ses railleries, leur reprochant leur ignorance et leurs chimériques frayeurs; et lorsque la maladie reprit son cours, et qu'on apprit que, dans le quartier de la ville le plus rempli de menu peuple, une quinzaine de personnes, attaquées le même jour, étaient mortes le lendemain, on s'obstinait encore à rejeter l'idée de la contagion, disant qu'elle eût frappé indistinctement tout le monde, au lieu que la maladie actuelle n'attaquait que les pauvres gens.

« Que ne se donnent-ils quelques jours de « patience (dit le bon citoyen dont le journal est

« sous mes yeux », et ils verront tout enlevé avec « la rapidité la plus furieuse et les plus funestes « ravages. »

C'était alors, et sans égard pour une aveugle sécurité, qu'il eût fallu tout préparer, et pour le dépôt des malades et pour celui des morts; qu'il eût fallu construire cet immense hôpital qui fut fait depuis, mais trop tard, et aux dernières extrémités, dans la promenade du mail; qu'il eût fallu creuser hors de la ville de profondes et larges fosses, et amasser le nombre de chariots suffisants, pour que rien ne languît dans un travail aussi périlleux que celui de la sépulture. Mais on aurait, par cet appareil, redoublé l'alarme du peuple; et ces ménagements, qui, dans les grands périls, comme dans les grandes affaires, rendent souvent la volonté des chefs timide et chancelante, retardèrent ici les résolutions des hommes les plus intrépides et les mieux intentionnés. Le courage d'esprit sera, dans tous les temps, plus rare que le courage d'ame.

Fuite des habitants.

Bientôt on dut s'apercevoir que la grandeur et la rapidité du mal surpasseraient tous les efforts de la vigilance la plus active; et, malgré la sécurité qu'on avait affectée, l'effroi devint si général et si profond, que les habitants commencèrent à s'échapper, et à chercher leur salut dans la fuite, avant qu'il leur fût interdit de se dérober à la mort.

Sur la fin du mois de juillet, temps où le soleil

de Marseille est déja si ardent, la mortalité, répandue dans tous les quartiers de la ville, commence à rendre le travail de la sépulture aussi pénible qu'il est pressant. Les deux premiers échevins s'y dévouent. (Ces deux citoyens auxquels l'ancienne Rome aurait élevé des statues, s'appelaient *Estelle* et *Moustier*); ils vont alternativement présider à l'enlevement nocturne des cadavres, et leur autorité, soutenue et adoucie par leur exemple, engage les hommes du peuple les plus courageux et les plus robustes à s'y employer avec eux. Leurs deux dignes collégues, *Audimar* et *Dieudé*, se partagent les soins immenses d'une ville, où plus de cent mille habitants, en proie aux fureurs de la peste, vont se voir enfermés et séparés du monde entier. Le marquis *de Pilles*, gouverneur-viguier, est à leur tête, et se donne avec eux des mouvements infatigables.

Détresse de la ville. Il est defendu d'en sortir.

Le 30 de ce mois funeste, on fait la revue générale des provisions. Il ne se trouve dans la ville ni blé, ni bois, ni viande, les principaux et les plus riches des habitants ont pris la fuite; et, dans la cherté excessive de toutes choses, la ville de commerce la plus florissante du royaume, n'a pour toute réserve que onze cents livres dans sa caisse. Elle fait savoir au régent la situation où elle est réduite, et lui demande du secours.

Le 31, on allait commettre l'effroyable imprudence de chasser de Marseille tous les gueux et tous les vagabonds, qui étaient au nombre de deux

a trois mille, lorsque heureusement vint l'arrêt que le parlement d'Aix avait rendu, portant défense, à peine de la vie, de sortir de Marseille et de son territoire, et, aux villes et aux villages des environs, de recevoir ceux qui en seraient sortis.

On aurait pu traiter avec moins de rigueur cette ville si malheureuse. Dans la campagne et sous des tentes, ou dans les villages voisins, qu'on aurait fait évacuer, et fait garder, avec le plus grand soin, il eût été possible d'établir des lieux de refuge et d'épreuve pour ceux des habitants qui, avec les apparences d'une pleine santé, auraient demandé à sortir, et qui, n'étant d'aucune utilité au service public, ne faisaient qu'augmenter les besoins de la ville. Par-là, une foule d'infortunés qui n'étaient pas encore atteints, auraient eu des asyles, où respirer en sûreté, et l'on eût dérobé à la contagion un grand nombre de ses victimes. Mais ces soins auraient demandé toute l'attention du gouvernement, et le gouvernement avait trop d'embarras pour s'occuper assez du malheur de Marseille.

Le même arrêt, sous la même peine, interdisait toute communication du dehors au-dedans de l'enceinte du territoire, et dès-lors Marseille allait être livrée à la famine, en même temps qu'elle était en proie à la peste, si l'on ne se hâtait d'établir hors des lignes des entrepôts entre deux barrières, où l'on apporterait toutes les subsistances dont elle avait un si pressant besoin.

Ce ne fut cependant que huit jours après l'arrêt, qui faisait de Marseille une prison inaccessible, qu'on vint conférer avec elle pour convenir des lieux où seraient déposés les secours qu'elle demandait.

La grande faute que l'on commit dans ce moment fut de faire un marché du dépôt que l'on établit sur les limites du territoire. Il fallait regarder Marseille comme une vaste infirmerie; lui donner pour tous ses besoins des pourvoyeurs et des économes; ne charger ceux-ci que du soin de distribuer les subsistances, les y faire abonder, ainsi que les remèdes et que toutes les provisions de première nécessité, les lui avancer à crédit sur un emprunt fait en son nom, tenir registre de ces dépenses, et, quand le mal aurait cessé, les lui faire acquitter par un impôt public. On aurait évité par-là, et la cherté et la disette, et les horribles inquiétudes dont cette ville fut tourmentée, malgré tous les menus secours d'argent et de crédit qu'on tâchait de lui procurer.

Difficulté qu'éprouvent les inhumations

Les deux relations que je consulte s'accordent à donner de grands éloges aux villes voisines de Marseille, pour leur empressement à la secourir; et, cependant l'une et l'autre conviennent qu'elle fut presque toujours réduite à la plus pénible détresse. Mais, ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'au-dedans elle fut servie avec un grand courage et une grande activité. Le nombre des malades, des mourants et des morts croissait à

chaque instant. On délibéra, au conseil de ville, d'établir un hôpital de peste, de faire ouvrir hors de la ville de grandes fosses, et d'employer des tombereaux à transporter les morts et les mourants. On destinait à ce travail les vagabonds qu'on n'avait pu chasser. Mais il fallait tirer du territoire et les chariots dont on avait besoin, et des chevaux pour les traîner; il fallait des gens pour les atteler et les conduire; il en fallait pour tirer des maisons les morts et les malades; il en fallait pour ouvrir les fosses; il en fallait pour servir l'hôpital: et les plus misérables, saisis d'horreur, se refusaient à tous ces travaux, quelque salaire qu'on leur offrît. Les échevins, soit par l'adresse et l'encouragement, soit par la force et la rigueur, surmontèrent tous ces obstacles. La contrainte est sans doute horrible pour de pareils travaux; mais plus horrible encore eût été l'abandon de tout un peuple aux fureurs de la peste. C'est une de ces extrémités affreuses où la nécessité fait violence à la nature, et où l'on est forcé d'être injuste et cruel par humanité.

Établissement d'un hôpital de peste.

En deux jours *Moustier* vint à bout de mettre l'hôpital de peste en état de servir de refuge aux malades. Il y établit des infirmiers, des économes et des gens pour servir les pestiférés; deux médecins, les sieurs *Gayon*, vinrent s'offrir; ils s'y enfermèrent, et furent tous les deux victimes de leur dévouement.

Cet hôpital ne suffisait pas. On en fit un se-

cond, qui fut pourvu de même. On divisa la ville en cent cinquante départements, et l'on y attacha autant de commissaires. Le chevalier *Rose*, homme d'une force d'esprit et d'ame qu'on va bientôt voir à l'épreuve, se chargea lui seul, en qualité de commissaire-général, du quartier de la ville neuve, d'y présider à tous les travaux, également prodigue, pour ses concitoyens, de sa vie et de sa fortune; et, dans le reste de la ville, *Estelle* et *Moustier*, comme lui, sans cesse au milieu des mourants et des morts, et à la tête des travailleurs, semblèrent se multiplier pour veiller et pourvoir à tout.

On avançait dans le mois d'août, l'ardeur de l'été redoublait celle de la contagion : en deux jours les deux hôpitaux furent comblés. « A la « vérité, dit le mémorial de l'hôtel-de-ville, ceux « qu'on y porte n'y restent pas long-temps. Le « mal est si violent, que les malades, qui le soir « entrent à l'hôpital, vont le lendemain dans les « fosses, et font place à de nouveaux mourants « qui, comme eux, ne font qu'y passer. »

Arrivée à Marseille de deux médecins de Montpellier envoyés par le régent.

C'est alors, et dans le temps même où la maladie enlève tout ce qu'elle attaque avec la plus furieuse rapidité, que deux médecins de Montpellier, *Chicoyneau* et *Verni*, viennent de la part du régent examiner quelle en est la nature. Cette visite passagère aurait dû paraître aussi insultante qu'elle était inutile, si dans Marseille même il n'y avait pas eu encore du doute malgré l'assertion

unanime du corps des médecins, et ce doute obstiné se fondait toujours sur ce que la maladie n'attaquait que le menu peuple.

Ravage qu'exerce la maladie.

Le rapport des deux médecins ne fut pas équivoque : ils décidèrent que c'était la peste; mais pour ne pas trop effrayer les gens dont on avait besoin, ils permirent qu'on publiât qu'ils ne qualifiaient le mal que de fièvre contagieuse. Ce déguisement fut inutile, la mortalité redoublait; la contagion n'épargnait plus aucune classe de citoyens : elle frappait indistinctement de tous côtés avec une violence extrême; et la subtilité avec laquelle elle pénétrait par-tout, ayant désabusé les plus opiniâtres, chacun prenait la fuite avec tant d'affluence que les portes de la ville avaient peine à suffire à la foule qui s'y pressait pour se dérober à la mort. Les uns se retiraient sous des tentes dans une plaine voisine des murailles, les autres le long des ruisseaux qui arrosent le territoire (car aucun ne passait l'enceinte); les gens de mer se refugiaient avec leurs familles sur des navires et sur des barques, et la peste les y poursuivait.

Situation déplorable de la ville.

Dans le nombre des fugitifs étaient presque tous les intendants de la santé, ceux du bureau de l'abondance, les commissaires de police, ceux que l'on avait établis pour veiller aux besoins des pauvres, les artisans de tous métiers, et les plus nécessaires aux besoins de la vie, les bouchers et les boulangers. Quelques médecins même et

un grand nombre de chirurgiens désertèrent : le marquis de *Pilles* et les échevins, secondés du fidèle *Rose*, restèrent seuls chargés d'une populace éperdue, prête à tout entreprendre dans les extrémités où elle était réduite, entre les deux fléaux de la peste et de la famine. Toutes les boutiques fermées, tous les magasins épuisés, toutes les rues et les places désertes, les galères éloignées du port d'où n'approchait aucun navire, et que rendait plus triste encore la silencieuse immobilité de ceux qui n'en pouvaient sortir : ce n'est encore là qu'un premier coup-d'œil de la dévastation de Marseille. « Dans moins de quinze jours, dit son mémorial, elle devint le théâtre des ravages les plus horribles que la fureur de la contagion ait jamais faits dans aucune ville du monde. »

Le 15 août, les échevins avaient encore écrit au maréchal de Villars l'état et la misère extrême d'une populace de près de cent mille ames sans pain et sans argent : preuve que les secours n'étaient pas encore arrivés, quoiqu'il y eût plus d'un mois que la peste était annoncée, et que, dès la fin de juillet, le gouvernement fût instruit que cette ville manquait de tout. J'ai ouï dire qu'on proposait au régent de l'entourer de troupes, d'y enfermer tous ses habitants, et d'y mettre le feu. Heureusement il n'écouta point cette abominable impiété ; et je n'en trouve aucune trace dans les mémoires de Saint-Simon. Il est bien

vrai que Saint-Simon, qui parle amplement du procès des ducs et pairs avec les princes et de l'affaire du Bonnet, passe légèrement sur le désastre de Marseille.

La ville se trouve réduite à la disette. C'est en vain qu'elle invoque le régent.

Mais, si on ne condamna pas cette malheureuse ville à périr, au moins ne fit-on pas d'assez bonne heure et avec assez d'énergie ce qu'il fallait pour la sauver. Je trouve dans le cours de son *Mémorial* funeste que, vers la fin de ce mois d'août, tout manquait dans la ville, et que la faim y faisait périr ceux que la peste aurait épargnés; qu'il fallut de nouveau supplier le régent d'y faire passer des secours pour la subsistance du peuple; que, le 5 septembre, les échevins soupiraient encore après une réponse de la cour à leurs lettres ; qu'ayant écrit au maréchal de Villars dans les termes les plus pressants, pour le prier d'appuyer leur demande, il leur répondit qu'il était si touché d'apprendre la situation extrême où se trouvait Marseille, qu'il était résolu d'aller la secourir, si le régent voulait bien l'agréer : comme si on lui eût demandé l'assistance de son épée. Je trouve enfin que, le 26 octobre, la peste semblait n'avoir diminué que pour augmenter la disette, que la ville manquait de blé et d'argent pour en acquérir, et qu'il fallut encore solliciter les secours du gouvernement.

C'est dans de semblables calamités que le trésor public devrait être ouvert aux besoins d'une ville ou d'une province ; mais il n'y avait plus de

trésor public, le régent avait tout épuisé, tout dissipé, tout ruiné. L'on ne sent jamais mieux combien est criminelle la prodigalité des princes que par l'impuissance où ils se trouvent de secourir leurs peuples dans des temps malheureux.

Mais une négligence du gouvernement bien plus inexplicable, et qui fera juger de l'étourdissement dont toutes les têtes étaient frappées par la déroute du système de Law, c'est de n'avoir jamais pensé à donner des ordres au commandant et à l'intendant des galères, de fournir à Marseille le nombre de forçats dont elle aurait besoin pour l'enlèvement des malades et la sépulture des morts. Ils en accordèrent successivement un assez grand nombre, mais sans y être autorisés, de manière que ce secours obtenu avec peine fut toujours trop lent et trop faible pour des travaux que la mortalité rendait tous les jours plus pressants.

Impossibilité où l'on est d'enterrer les cadavres.

On y avait employé, jusqu'à la moitié du mois d'août, tout ce qu'il y avait dans la ville de gens qu'on pût résoudre à faire ce périlleux métier; mais l'espèce en était alors presque entièrement épuisée. « Ils n'y durent pas deux jours de vie, dit le journal de l'*hôtel-de-ville;* on les paie à quinze livres par jour; mais cet attrait ne les touche plus, à la vue d'une mort certaine; il faut les prendre de vive force; et soit qu'ils se cachent ou qu'ils soient tous morts, il ne s'en trouve plus aucun : les cadavres restent dans les mai-

sons, ou à la porte des hôpitaux, sans pouvoir être transportés dans les fosses. »

On envoie des forçats pour être employés aux inhumations. Ils périssent tous.

C'est dans cette horrible extrémité que la ville a recours au lieutenant-général des galères, au commandeur de Rancé et à l'intendant Vaucresson, pour leur demander des forçats. Ils prennent sur eux d'en fournir successivement quatre-vingts dans l'espace d'une semaine. Mais « le feu de la peste est aux quatre coins de la ville; il y est dans sa pleine fureur, aussi rapide que la foudre, dit le *Mémorial*, donnant par-tout, renversant tout, et tuant chaque jour plus de mille personnes : sa violence attaque en foule, sa fureur porte mille morts à-la-fois. A mesure que les forçats arrivent et qu'on les emploie, ils périssent dans peu de jours; ils suivent dans les fosses les morts qu'ils ont ensevelis. »

Les échevins ont de nouveau recours au lieutenant-général des galères; et, à la place des forçats qu'il a fournis et qui sont morts, ils le conjurent de leur en accorder un assez grand nombre pour enlever, comme d'un coup de main, tout ce vaste amas de cadavres. Rancé et Vaucresson ne peuvent se dissimuler qu'il y va du salut commun, et que Marseille toute entière va bientôt ne plus être qu'un gouffre épouvantable, s'ils lui refusent le secours qu'elle implore. Mais, n'ayant point encore reçu pour cela les ordres du conseil de marine, ils n'osent se permettre de fournir à la ville le nombre de forçats dont elle aurait

besoin, et ne consentent qu'avec peine à lui en accorder quatre-vingts à-la-fois, en protestant que ce sont les derniers, et que, sans des ordres exprès, ils n'en donneront pas davantage.

La ville, effrayée de cette menace, écrit au conseil de marine pour obtenir du régent cet ordre si pressant et si long-temps sollicité. En attendant, on fait usage des forçats que l'on a reçus; et les échevins à la tête des tombereaux, les conduisant eux-mêmes dans les endroits les plus inabordables, les excitent par l'espérance de la liberté et l'appât du salaire, à ce travail qui paraît au-dessus de toutes les forces de la nature. Ces malheureux y succombent tous. Ils sont arrivés le 28 août; le 30, le plus grand nombre est mort, les autres sont mourants; et les officiers des galères se montrent résolus à n'en plus envoyer.

La terreur est à son comble. Plusieurs habitants désespérés se donnent la mort.

Cependant le nombre des morts privés de sépulture s'accroît incessamment : chaque nuit en ajoute mille. Toutes les rues sont jonchées de cadavres hideux à voir; les places publiques, le cours, le quai du port en sont couverts. Ils y sont pressés, entassés; on les y traîne des maisons voisines, on les y débarque des navires où des familles de commerçants se sont réfugiées, et où la peste les a suivies. Le long des rues, dans les places, et au pied des arbres du cours, on voit parmi les morts des foules de malades, jusqu'à des familles entières, misérablement éten-

dues sur un peu de paille ou sur des matelas empestés : « les uns, dit le *Mémorial*, dans une langueur qui n'attend plus qu'une mort secourable; les autres, l'esprit troublé par l'ardeur du venin qui les consume et les dévore, implorant le secours des passants, tantôt par des plaintes touchantes, et tantôt par des cris que la violence de la douleur, ou la frénésie, leur fait pousser; et, comme si le mal dont ils sont atteints n'était pas encore assez cruel, la famine y joint ses horreurs, pour rendre leur mort plus affreuse. Le cœur se déchire d'y voir tant de pauvres et malheureuses mères qui ont à leurs côtés les cadavres de leurs enfants, morts dans leurs bras, et tant de pauvres petits enfants qui sont encore attachés à la mamelle de leur mère expirante, achevant de sucer le reste du venin qui l'a consumée. Au milieu de ces files de morts et de mourants sont répandus des tas de meubles et de dépouilles empestées qu'on a jetés par les fenêtres. On ne peut faire un pas sans rencontrer par-tout la mort.

« Si on voit aller çà et là quelques personnes qui n'ont pas succombé, les unes pâles et languissantes, sont comme des spectres errants; les autres sont dans le délire, courant sans savoir où, tant qu'elles peuvent se soutenir, et bientôt tombant accablées, et mourant dans des attitudes qui sont l'image de leurs affreux tourments. Il en est même d'agitées de si violents transports, qu'elles s'égorgent elles-mêmes, ou vont se jeter dans la mer. »

Telle est la situation de Marseille au 1er septembre; et l'ordre du régent n'est point encore arrivé aux galères de lui accorder du secours. Mais l'intendant de la province a pris sur lui de solliciter un nouvel envoi de forçats, et il en vient encore une centaine. L'activité avec laquelle on les emploie est telle que *Moustier* à leur tête, avec onze chariots, leur fait enlever, tant qu'ils durent, douze cents cadavres par jour.

Envoi de nouveaux forçats.

A cette époque, l'hôtel-de-ville était désert. Il y était mort plus de cinq cents personnes, gardes, officiers ou valets; et les échevins, conservés comme des anges invulnérables, se trouvaient presque seuls, chargés en même temps de pourvoir à tous les besoins, et de présider à tous les travaux.

Leur embarras le plus désespérant était le manque d'hôpitaux pour recevoir les malades, et le manque de fosses pour recevoir les morts. On vient de voir qu'il était au-dessus de leurs moyens et de leurs forces de subvenir assez promptement à ces deux grandes nécessités.

Tous les malades de toute condition étaient poussés dans les hôpitaux par l'abandon et par le désespoir. « Dès qu'une personne se sent frappée, dit le *Mémorial*, elle devient pour ses plus proches un objet d'horreur et d'effroi. La nature oublie ses devoirs les plus saints; ses lois, moins fortes que la crainte d'une mort assurée, plient honteusement et sans la moindre résistance. Quel

Abandon où on laisse les pestiférés.

que soit le malade, ou l'on prend le barbare parti de le jeter hors de la maison, ou de l'y laisser seul en proie à la faim, à la soif, et à tout ce qui peut rendre la mort affreuse. Les femmes en usent ainsi envers leurs maris, les maris envers leurs femmes, les enfants envers leurs père et mère, et ceux-ci envers leurs enfants. Mais, lorsqu'ils prennent ces précautions inhumaines, ils ont déja respiré la mort, et, abandonnés à leur tour avec la même dureté, ils subissent bientôt la peine de leur lâcheté impitoyable. De là ce nombre infini de malades étendus dans les rues et dans les places publiques, qui, ne pouvant approcher des hôpitaux déja comblés, en remplissent les avenues, ou sont contraints d'aller chercher plus loin, parmi des monceaux de cadavres, une place où mourir, seule espérance qui leur reste. »

Élévation de tentes hors de la ville.

On dresse des tentes hors de la ville; mais elles ne sont pas plutôt élevées qu'elles sont remplies, et la toile manque pour les multiplier. Enfin on a délibéré de construire en charpente un hôpital immense dans les allées du jeu de mail. Les ouvriers manquaient; un arrêt de contrainte en a fait rentrer quelques-uns. On obtient par la même voie quelques secours du territoire; mais ce grand édifice ne sera prêt à recevoir les malades que dans un mois. Dans ce long intervalle la ville entière n'est elle-même qu'un lit de mort. Sa triste et dernière ressource était celle des fosses; mais les paysans du territoire, forcés d'y venir tra-

vailler, ne s'y déterminaient qu'avec la répugnance qu'éprouve la nature pour sa propre destruction.

Les rues sont obstruées par les cadavres.

Le 6 septembre, c'est-à-dire en cinq jours, les cent forçats qu'on a obtenus et employés, sont tous morts ou mourants. Quelques efforts que l'infatigable *Moustier* ait pu faire, pour hâter avec ce secours l'enlèvement des cadavres, il en reste encore plus de deux mille dans les rues, sans compter le nombre de ceux qui sont encore dans les maisons; et, par la rapidité du ravage que fait le mal, on est certain qu'il y en aura sur le pavé en huit jours plus de quinze mille. L'unique espérance de Marseille est toujours dans l'assistance des galères, et les galères n'ont point encore reçu des ordres pour la secourir.

Les échevins obtiennent de nouveaux forçats.

Dans cette extrémité, les quatre échevins, accompagnés du peu de citoyens qu'ils peuvent rassembler, se rendent en suppliants, avec les marques de leurs fonctions publiques, chez le commandeur de Rancé, et le conjurent de sauver la ville en voulant bien lui accorder encore cent forçats pour la sépulture des morts, s'obligeant eux-mêmes de les conduire à la tête des tombereaux. Ils lui demandent en même temps quarante bons soldats, qui, sous leurs ordres, commanderont le travail des forçats, offrant de leur payer une solde considérable, et de leur assurer une pension de cent livres à chacun, en reconnaissance du service important qu'ils auront rendu à la ville. La ville aurait pu se montrer

plus libérale à peu de frais. Des quarante soldats qui furent envoyés avec les cent forçats, tous, à l'exception de quatre, allaient mourir.

Ce nouveau secours obtenu fut divisé en autant de détachements qu'il y avait d'échevins pour les commander. Mais chaque jour l'un des quatre échevins étant occupé à son tour aux fonctions de l'hôtel-de-ville, il fallait qu'il fût remplacé par un lieutenant volontaire, et ce lieutenant perpétuel de l'échevin absent fut le chevalier *Rose*.

Acte de religion des échevins.

Les échevins, avant que de recommencer le travail de la sépulture, font un acte de religion digne de servir de modèle. Ils font vœu, au nom de la ville, de doter de deux mille liv. de rente annuelle, à perpétuité, l'hospice établi dans Marseille pour servir de retraite aux pauvres filles orphelines; et, après la cérémonie de ce vœu, fait solennellement entre les mains de l'évêque, dans la chapelle de l'hôtel-de-ville, ils montent à cheval, et se mettent en marche, à la tête des tombereaux, *Rose* tenant la place de l'échevin absent.

Dans les lieux les plus infectés où ils pénètrent les premiers, leur exemple anime et soutient le courage des travailleurs; et, tandis que ces malheureux périssent presque tous à côté de leurs commandants, ceux-ci sont préservés par une espèce de miracle.

Nomina-

Le 12, ils apprennent enfin que le gouverne-

ment daigne s'occuper de leur ville, et que le chef d'escadre *Langeron* vient d'être nommé pour commander en chef dans Marseille et son territoire. *Langeron* a pris pour son lieutenant le chevalier de *Soissons*, officier des galères, dont la prudence égale le courage et l'activité. L'espérance des habitants se ranime en voyant les soins qu'on se donne pour leur salut; et, quoique le nombre des morts nouveaux surpasse tous les jours le nombre de ceux qu'on enlève, l'ardeur des échevins, loin de se rebuter, redouble encore, et se communique aux forçats.

tion du chef d'escadre LANGERON au commandement de Marseille.

Mais il reste un endroit où il n'a pas été possible de pénétrer. C'est une esplanade du côté de la mer, depuis le fort Saint-Jean jusqu'à l'église de la Major. Dans cette place ont été déposés près de mille cadavres qui se touchent, et dont les plus récents sont exposés depuis plus de trois semaines aux rayons d'un soleil ardent: « Tous les sens sont saisis, dit le *Mémorial* de Marseille, à l'approche d'un lieu d'où s'exhalent au loin les vapeurs les plus empestées. La nature en frémit, et les yeux les plus rassurés ne peuvent soutenir l'aspect de ce hideux amas de corps décomposés par la chaleur. »

Cependant rien de plus pressant que d'enlever de ce lieu ces cadavres. Chaque moment leur fait répandre de nouvelles exhalaisons qui achèvent d'empoisonner l'air. Mais, dans l'horrible état de dissolution où la chaleur les a réduits, comment

les transporter dans les fosses, hors des murailles? les tombereaux ne sauraient plus les contenir. Les chairs en sont fluides, et les traces qu'ils laisseraient par toute la ville acheveraient d'y semer la contagion.

Courage du chevalier Rose.

L'intrépide *Rose* s'est rendu sur le lieu, et, en visitant le rempart voisin, il s'est aperçu que deux anciens bastions, attenant l'esplanade, sont voûtés et creux en dedans. Il conçoit d'abord qu'en enlevant quelques pieds de terre de dessus la voûte, on aura deux vastes tombeaux. Mais nul homme ne saurait tenir plus de quelques minutes à un travail de cette nature. Il faut un coup de main pour l'exécuter, et un grand nombre de forçats. Heureusement l'ordre de la cour est enfin arrivé au commandeur de *Langeron* d'en prendre le nombre nécessaire, et il en promet cent pour l'enlèvement de ces corps.

Les deux bastions dont le chevalier *Rose* a fait enfoncer les voûtes se trouvent creux jusqu'au pied du mur. Les cent forçats sont arrivés. Il leur fait mettre autour de la tête un mouchoir mouillé de vinaigre, pour épurer l'air qu'ils respirent, et les ayant disposés de manière à exécuter tous à-la-fois le même mouvement, en moins de demi-heure ces corps sont enlevés et sont jetés dans le creux des bastions, qu'il fait combler à l'instant même de chaux vive et de terre jusqu'au niveau du sol. *Rose*, à la honte de sa patrie, mourut dans l'indigence; sa fille, quoique assez belle, se fit religieuse, n'ayant pas de quoi se marier.

D'un autre côté, le port était couvert de corps flottants d'animaux domestiques, lesquels en infectaient les eaux. Le commandeur de *Langeron* les fit prendre dans des filets, et traîner si loin hors de la chaîne, que le mouvement de la mer ne pouvait plus les ramener.

Estelle, un des echevins, se signale par son intrépidité.

Mais, quoique le travail des tombereaux soit sans relâche par toute la ville, il suffit à peine à l'enlèvement des cadavres qui s'accumulent plus que jamais. Les fosses creusées hors des murailles sont comblées; quelques-unes même s'entr'ouvrent; il est instant de les recouvrir, et les paysans du territoire se refusent à ce travail : *Estelle*, l'un des échevins, quoique appuyé d'une brigade de soldats des galères, ne peut les y contraindre. Il espère du moins les y engager par son exemple; il prend la pioche lui-même, et commence à travailler seul. Ce ne sont point les paysans, mais les soldats que cet exemple anime. Ils lui arrachent la pioche de la main, mettent leurs armes à terre, et, avec une ardeur inexprimable, ils recouvrent les fosses. C'est dommage, dit la relation, que ces braves soldats aient péri. Ils ont servi Marseille avec un zèle de héros.

Une ordonnance du commandant fait rentrer dans la ville ceux des habitants qui, par leur profession, lui étaient le plus nécessaires, et qui s'en étaient échappés.

Conduite des médecins de

Les médecins de Montpellier reviennent par ordre du régent, et, soit par système ou par ar-

Montpellier.

tifice, et, pour rassurer les esprits, ils donnent lieu de croire qu'ils regardent la peste comme un mal qui n'a rien de contagieux. Ils approchent de sang froid les malades sans répugnance et sans précaution. On les voit s'asseoir sur leurs lits, toucher leurs tumeurs et leurs plaies, y rester le temps nécessaire pour s'instruire de leur état, et voir opérer les chirurgiens. Dans les hôpitaux, dans les maisons, dans les places publiques, ils se montrent par-tout les mêmes. On croirait, dit le *Mémorial*, qu'ils sont invulnérables, et comme des anges tutélaires envoyés de Dieu. Ils refusent l'argent même des riches, et ne reçoivent que des bénédictions. Ces médecins étaient *Chicoyneau*, *Deidier* et *Verni*.

Arrivée de nouveaux médecins de Paris.

Peu de jours après, trois nouveaux médecins sont envoyés de Paris par le régent; et la ville reçoit, par mer, des blés qu'on y a fait introduire. Une ordonnance du commandant contribue encore à rassurer le peuple, en prescrivant de faire les vendanges comme de coutume. On croyait que la dernière peste avait cessé par les vapeurs du vin nouveau.

Dans le partage des fonctions des échevins, fait par le même commandant, *Moustier* demeure seul chargé de l'enlèvement des cadavres et de leur sépulture, du soin de faire creuser les fosses, nettoyer les rues, charger les tombereaux, conduire et nourrir les forçats, et l'on ne sait ce qui doit étonner le plus, ou du courage avec le-

quel il affronte la maladie, ou du bonheur qu'il a de n'en être pas attaqué.

La famine se déclare.

Mais malgré sa constance et son activité, malgré les soins que se donnaient ses trois collègues pour subvenir aux besoins de la ville, malgré tous les efforts du commandant pour y attirer des secours, le 24 de ce mois de septembre la misère et la calamité étaient à leur dernier période. « Tout gémissait, tout se mourait à la campagne comme à la ville. Ceux que la fureur du mal épargnait, succombaient aux horreurs de la faim et au désespoir. Les sources de la charité étaient taries. Le ciel semblait devenu d'airain et la terre de fer. On n'espérait absolument plus que de mourir. » Ce sont les termes du *Mémorial.* Mais rien ne décourage ni le commandant ni les échevins, et tous les travaux sont suivis sans relâche.

La contagion commence à se ralentir.

Le 26, cet hôpital immense, qu'on élevait dans le jeu de mail, allait être achevé après des peines infinies, lorsqu'un vent du nord, des plus furieux qui fût jamais, en brise toutes les charpentes, et enlève les toiles qui les couvrent. Ce vent fut peut-être lui-même le sauveur de Marseille; car, dès ce moment-là, il est visible que la contagion se ralentit.

Le 4 octobre, l'édifice qu'il avait renversé fut rétabli et en état de recevoir des malades. On y ajouta, pour supplément, l'hôpital de la Charité.

Le 7, on s'aperçut que la peste était plus en-

flammée dans le territoire que dans la ville. On fit défense à ceux du dehors d'y entrer.

Le 8, on commença le travail immense du nettoiement des rues, et ce travail dura un mois.

Le 9, on apprit que le pape avait ordonné, dans toutes les églises de Rome, des prières pour appaiser la colère du ciel sur Marseille, et pour détourner le fléau qui la désolait depuis plus de trois mois. En même temps il y envoyait, en aumônes, trois cents cinquante charges de blé pour être distribuées aux pauvres. L'un et l'autre secours étaient un peu tardifs.

La malignité du mal avait diminué dès le commencement d'octobre. Il s'affaiblit encore de plus en plus jusqu'à la fin de ce mois. Mais alors la disette et la misère étaient extrêmes. Les grains et les denrées n'arrivaient plus aux marchés des barrières. L'argent manquait absolument. On en demandait à la cour.

Piété courageuse de l'évêque.

Le 1er novembre, fête de la Toussaint, l'évêque sort en procession, la corde au col, la croix entre les bras et les pieds nus. Il célèbre la messe en public sur un autel qu'il a fait dresser; et, après avoir exhorté le peuple à la pénitence pour fléchir la colère de Dieu et pour obtenir la délivrance de la ville, il la consacre au cœur de Jésus. Saint Charles (observe ingénuement l'auteur du *Mémorial*) fit la même chose à Milan, à pareil jour de la Toussaint, lorsque cette ville avait le malheur d'être affligée de la peste.

Le 16 novembre, le prélat, dont on ne peut trop louer la piété, la foi, le zèle et le courage, et qui, durant le temps de la calamité, n'avait cessé d'être au milieu de son troupeau comme un fidèle et bon pasteur, croit devoir ajouter à tous ses secours spirituels un exorcisme contre la peste.

Secours tardifs accordés par la régence.

Le 17 on reçoit enfin, de M. Le Blanc et de M. Le Peletier des Forts, ces réponses qu'on attendait si impatiemment depuis près de cinq mois. Ils écrivent à M. de *Langeron* que S. A. R. extrêmement touchée du malheur de Marseille, a donné ordre à la compagnie des Indes de lui faire remettre 25,000 piastres, et 1900 marcs d'argent, dont elle veut bien aider cette ville, en attendant de pouvoir lui procurer d'autres secours.

« Il n'est point d'attentions, dit le rédacteur du *Mémorial*, que cet auguste prince n'ait eues pour cette ville infortunée. » C'est évidemment une moquerie ou une timide adulation. « Jamais disette, ajoute-t-il, n'a été plus abondante, et dans la crainte de manquer de tout, on n'a jamais manqué de rien. Les grains et les denrées sont venus en telle quantité, qu'il y a depuis longtemps une espèce d'abondance. De la monnaie d'Aix, le premier président a fait toucher diverses fois des sommes très-considérables. Il a fait couper des forêts presque entières pour qu'on ne manquât pas de bois. L'intendant de Langue-

doc s'est donné des soins pour faire passer à Marseille tous les secours que peut fournir la fertilité de cette province. Mais c'est un gouffre que Marseille. »

Je n'ai pas voulu dissimuler cette apologie; mais je la crois dictée, et dans la même relation, on la voit démentie par tous les faits que je viens d'en extraire, sans aucune altération.

Fin de la maladie.

Quoi qu'il en soit, dès la fin du mois d'octobre jusqu'au mois de juin de l'année suivante, le feu de la contagion s'éteignit insensiblement. On purifia les navires qui étaient détenus dans le port. On apporta le même soin à purifier les maisons des malades, les hôpitaux, les magasins.

Une partie du blé envoyé par le saint-père, car l'un des deux navires avait péri, mit l'abondance parmi les pauvres à qui l'évêque les distribua. Ceux des habitants qui avaient pris la fuite se rassurèrent et revinrent. Les boutiques furent ouvertes, le commerce intérieur reprit son cours (car la crainte rendit plus lentes à se rétablir les relations du dehors.). On permit au peuple l'entrée des églises. L'ordre et le calme se rétablirent, et l'on regarda la contagion comme finie au mois de juin 1721.

FIN DE LA RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS.

TABLE

DES MATIÈRES.

CHAPITRE Ier. Testament de Louis XIV. ...PAGE 1
Louis XIV dominé toute sa vie..... *ibid.*
Livré dans sa vieillesse à la marquise de Maintenon.... 3
Ce qu'elle obtint de lui en faveur des bâtards..... 5
Son intérêt dans sa conduite..... *ibid.*
Le duc d'Orléans sacrifié au duc du Maine..... 6
Caractère du duc d'Orléans comparé au duc de Bourgogne..... 7
Dubois corrupteur du duc d'Orléans..... 9
Nouvelles causes des déréglements de ce prince..... 11
Louis XIV le ménage, il espère le ramener..... 12
Fausseté du complot supposé entre la marquise de Maintenon et la princesse des Ursins pour perdre le duc d'Orléans..... *ibid.*
Faute du duc d'Orléans en Espagne..... 14
On lui en fait un crime à Versailles..... 15
Le duc de Bourgogne le défend au conseil..... *ibid.*
Cause de l'affection du duc de Bourgogne pour le duc d'Orléans..... *ibid.*
Il est justifié ou du moins pardonné..... 17
Cependant on ne cesse de le noircir auprès du roi.... 18
On l'accuse d'avoir empoisonné sa femme; le fait dément l'accusation..... *ibid.*
Tout paraît dissipé par le mariage du duc de Berri.... 19
Les calomnies se renouvellent au désastre de 1712.... *ibid.*
Le duc d'Orléans se défendit en homme faible..... 23
La cour parut le détester; le roi lui seul crut devoir le

traiter en innocent, quoiqu'il le soupçonnât coupable. . . . . Page 27
L'accusation se reproduit à la mort du duc de Berri : caractère de ce prince. 28
Tout porte à croire qu'il fut empoisonné ; mais par sa femme seule, à l'insu du duc d'Orléans. 29
Le roi dissimule encore. 30
Dans ses chagrins, il s'abandonne à la marquise de Maintenon. 31
Édit de 1714 en faveur des bâtards. . . . . *ibid.*
La marquise de Maintenon veut que la régence soit déférée au duc du Maine. . . . . *ibid.*
Le roi lui résiste. 34
Testament qu'il consent à faire. 35
Conseil de régence tel qu'il l'avait formé. 36
Le roi remet son testament au parlement. 40
Codicille ajouté au testament. . . . . *ibid.*
Louis XIV au lit de la mort paraît désavouer et rétracter son testament. 41
CHAPITRE II. Assemblée du parlement après la mort de Louis XIV. 44
Coup-d'œil sur les régences. . . . . *ibid.*
Testament de Louis XIV comparé à la déclaration de Louis XIII. 46
Le parti du duc d'Orléans se ranime. 47
Alternatives d'espérances et de craintes. . . . . *ibid.*
Retour de l'opinion de la multitude en faveur du duc d'Orléans. 48
Opinion de l'armée. 49
— du parlement. . . . . *ibid.*
— des pairs. 50
— du clergé. . . . . *ibid.*
D'Effiat, Canillac, Saint-Simon, se partagent la confiance du prince. 51
Le duc de Noailles et le président de Maisons. 54

Le chancelier Voisin. — Le maréchal de Villeroi.. PAGE 55
Motifs de sécurité du duc d'Orléans..... 58
Mort de Louis XIV..... *ibid.*
Séance du parlement vingt-quatre heures après..... *ibid.*
Lecture du testament de Louis XIV; le duc d'Orléans parle le premier..... 60
Il impose silence au duc du Maine. Le duc d'Orléans est déclaré régent..... 61
Le régent combat un autre article du testament..... *ibid.*
Le duc du Maine réplique. — Discussion entre ces deux princes..... 62
Le régent sépare l'assemblée..... 63
Trait de génie de ce prince : droit des remontrances rendu..... *ibid.*
Le régent appelle d'Aguesseau et Fleury. Il retourne au parlement..... 64
L'article du testament qui confiait la personne du roi au duc du Maine est cassé..... 65
Ces mesures sont universellement applaudies..... 66
Le régent confie son plan de gouvernement, ouvrage du duc de Bourgogne..... *ibid.*
Le 12 septembre Louis XV tient un lit de justice..... 67
CHAPITRE III. Forme de gouvernement donnée à la régence..... 68
Véritable auteur du plan adopté par le régent..... *ibid.*
Préventions données à Louis XIV par Mazarin contre la noblesse. Système de ce ministre..... 69
Saint-Simon veut sur-tout renverser ce système..... 70
Composition du conseil de régence..... 71
Chavigny..... *ibid.*
Le maréchal de Besons..... 72
Torci..... *ibid.*
Nullité du duc du Maine..... 74
Conseil de conscience..... *ibid.*
Situation de l'église de France..... 75

Opinions publiques sur les querelles théologiques. PAGE 76
Examen des lettres de cachet..... 77
Alarmes des cardinaux, agents de la cour de Rome.... 78
Le cardinal de Noailles..... *ibid.*
Plaintes modérées du pape..... 79
Noms des membres du conseil de conscience..... 80
Triomphe du jansénisme et du parlement..... 81
Conseil de finance..... *ibid.*
Desmarets..... 82
Conseil de la guerre. — Villars..... 83
Conseil de marine..... *ibid.*
Le comte de Toulouse..... 84
Conseil des affaires étrangères. — Le maréchal d'Uxelles. *ibid.*
Conseil des dépêches. — Le maréchal d'Harcourt..... *ibid.*
Desmarets congédié..... 85
Conseil de commerce..... 86
Réflexions sur ce système des conseils et ses effets..... *ibid.*
Rôle que joue le maréchal de Villeroi..... 87
CHAPITRE IV. État des finances en 1715..... 90
Les finances depuis 1662..... *ibid.*
Début de l'administration de Colbert..... 91
Colbert est forcé de s'écarter de ses principes..... 92
Ministère de Pontchartrain..... 93
Dangers du système des expédients..... 94
Montant des revenus et rentrées extraordinaires. De 1688 à 1699..... 96
Chamillard en 1699..... *ibid.*
La capitation rétablie..... 97
Caisse d'emprunt..... 98
Dépenses de l'année 1703..... *ibid.*
— 1704..... 99
Catastrophe de 1705..... *ibid.*
— 1706..... *ibid.*
— 1707..... 100
Retraite de Chamillard..... *ibid.*

Desmarets lui succède.....PAGE 101
Guerre de la succession.....*ibid.*
Commencement de l'administration de Desmarets..... 102
Revenus de 1708.....*ibid.*
— 1709..... 103
Impôt du dixième..... 104
Scrupules de Louis XIV..... 105
Réponse de la Sorbonne consultée.....*ibid.*
1710.....*ibid.*
1711 — Le dixième rend peu..... 106
Produit de cet impôt en quinze mois..... 107
1712 — Montant des impositions.....*ibid.*
1713..... 108
1714.....*ibid.*
1715..... 109
Total des dépenses des sept années du ministère de Desmarets.....*ibid.*
Résumé sur les finances depuis 1688 jusqu'en 1715... 110
CHAPITRE V. Opérations de finances sous le régent.. 112
Réflexions du régent sur les finances.....*ibid.*
Il rejette l'idée de la banqueroute..... 113
Système d'économie et de réforme.....*ibid.*
Édit du *visa*. — Décembre 1715..... 117
Création d'une chambre de justice. 1716..... 118
Ce qu'elle aurait pu faire rentrer dans le trésor..... 119
Law. — Son projet..... 120
Réduction des pensions..... 121
Plan du duc de Noailles..... 122
Ce qui restait d'espèces en France..... 123
Système de Law.....*ibid.*
En quoi il consistait..... 124
Billets de différentes creations.....*ibid.*
Ce que le système avait de spécieux. Danger de son extension..... 125
Dixième supprimé en 1717..... 126

Projet d'édit pour l'établissement d'une compagnie du Mississipi . . . . . PAGE 127
Le parlement passe l'édit . . . . . *ibid.*
Ce qui soutenait les billets 134
Baisse des actions et des billets . . . . . *ibid.*
Somme totale des billets émis 135
Law contrôleur-général. — 1720 136
Édit qui défend de garder plus de cinq cents livres en argent . . . . . *ibid.*
Réduction à moitié des actions et des billets 137
Marc d'argent porté à cent vingt livres, et marc d'or à dix-huit cents livres 138
Mouvement parmi le peuple; Law sort de France. Sa mort 139
Jugement sur Law 140
Rapport entre le caractère du régent et les effets du système 142
Le Pelletier succède à Law . . . . . *ibid.*
Résultat du système 143
CHAPITRE VI. Affaires politiques sous la régence . . . 145
État de l'Europe à la mort de Louis XIV . . . . . *ibid.*
L'Autriche . . . . . *ibid.*
Le roi Georges . . . . . *ibid.*
La Hollande 146
L'Espagne 147
La France . . . . . *ibid.*
Le duc d'Harcourt et la princesse des Ursins 149
Philippe V . . . . . *ibid.*
Vues de Louis XIV pour le gouvernement de l'Espagne . 151
Les Français qui accompagnent Philippe V s'en écartent . 152
Le marquis de Louville 153
Le cardinal et l'abbé d'Estrées . . . . . *ibid.*
Le duc de Grammont 155
Madame des Ursins vient à la cour de France . . . . . *ibid.*
Intrigues contre elle 156

Elle en triomphe, elle est comblée de faveurs.... Page 157
Amelot, ambassadeur à Madrid..... 158
Bonnac y est aussi envoyé..... *ibid.*
La reine d'Espagne. — Sa mort..... 159
Regrets de Philippe V. Nécessité de le remarier..... 160
Ce prince est mécontent de la France..... 161
Bergeich se retire. — Brancas ambassadeur..... *ibid.*
Lettre de madame de Maintenon à madame des Ursins.
— 23 avril 1714..... 162
Choix d'une nouvelle reine d'Espagne..... *ibid.*
Albéroni..... 163
Étonnement d'Albéroni en apprenant le choix de la nouvelle reine..... *ibid.*
Motifs de la princesse des Ursins dans le choix de la reine. 164
Traits sous lesquels Albéroni montre Élisabeth Farnèse. *ibid.*
Ce choix notifié à Louis XIV..... 165
9 décembre 1714..... *ibid.*
Confiance inaltérable de la princesse des Ursins..... 166
Elle va au-devant de la reine; celle-ci la fait chasser de sa présence..... *ibid.*
Conduite de Philippe dans cette circonstance..... 167
Opinion de Louis XIV sur cet événement..... 168
12 janvier 1715..... 169
3 février..... *ibid.*
Philippe V avait-il su d'avance le projet de la reine?.. 170
Jugement sur la princesse des Ursins..... 172
Crédit d'Albéroni..... 173
Caractère d'Élisabeth Farnèse..... 174
Gouvernement d'Alberoni..... 175
Situation de l'Espagne..... 177
— de l'Angleterre..... 179
1716..... 180
Intrigues de l'Angleterre à Madrid..... *ibid.*
Leurs succès..... 181
Philippe V se lie avec la cour de Londres..... 182

La Hollande trompe Albéroni.....Page 183
Milord Stanhope tout-puissant à Madrid..... 184
Conduite du régent..... 186
Milord Stairs, ambassadeur à Paris..... 187
Ses liaisons avec Canillac..... 188
L'abbé, depuis cardinal Dubois..... *ibid.*
Son protégé Raymond..... *ibid.*
Raymond lie Canillac avec milord Stairs..... *ibid.*
Projets de Stairs..... 189
Nocé, autre agent d'intrigues..... 190
Stairs presse en vain le régent..... *ibid.*
Il veut faire arrêter en France le prétendant..... 191
Le prétendant échoue en Écosse..... 192
Portrait du duc de Noailles..... 193
Il gagne la confiance du régent..... 194
Le régent peu occupé de ses intérêts à venir..... 195
Ses idées sur l'alliance avec l'Angleterre..... 196
Difficulté de cette alliance par rapport à l'Espagne.... 198
Offres étranges de Stanhope..... 199
Le régent est dupe de cet ambassadeur..... 200
Louville envoyé à Madrid..... 201
Soupçons d'Albéroni..... 202
Mécontentement entre les deux cours..... *ibid.*
Discours d'Albéroni, plein d'aigreur..... 203
Il écrit sur le même ton à l'italien Monti..... 204
Le régent veut perdre Albéroni..... 205
Orage élevé en Espagne contre ce ministre..... *ibid.*
Idées politiques suggérées à la reine par Albéroni..... 207
Le jésuite d'Aubenton..... 208
Instructions données à Saint-Aignan..... 209
Événements contemporains..... 211
Le siége de Corfou levé..... 212
Rapports entre le pape et Albéroni..... *ibid.*
Situation et politique de Clément XI..... 214
Le régent plus porté que jamais à l'alliance anglaise... 215

Conditions de l'alliance, imposées par l'Angleterre. PAGE 216
On cherche à faire intervenir la cour de Rome..... 217
Opposition de l'Autriche et de l'Espagne..... *ibid.*
Le régent eût pu montrer plus de fermeté..... 218
Le traité présenté au conseil par le duc d'Orléans..... 219
Résistance du maréchal d'Uxelles..... *ibid.*
Efforts des puissances contractantes pour adoucir les puissances mécontentes..... 220
Ce qu'on disait du traité en Angleterre..... 221
Le roi Georges tâche de faire accéder l'empereur au traité..... 222
État de l'Espagne sous le ministère d'Albéroni..... 224
Les négociations de ce ministre avec Rome..... *ibid.*
Promotion d'Albéroni..... 226
Conquête de la Sardaigne. — 22 juillet 1717..... *ibid.*
Projet d'invasion du royaume de Naples..... *ibid.*
Calcul politique d'Albéroni..... 227
État du nord de l'Europe..... *ibid.*
20 décembre 1715..... *ibid.*
Mars 1716..... 228
Projets du czar..... *ibid.*
Wismar rendu aux Prussiens et aux Danois, le 14 février 1716..... 229
Projets de Charles XII..... *ibid.*
Suite du plan d'Albéroni..... 230
1718..... 235
Ce ministre ne réussit nulle part..... *ibid.*
Politique des divers États à l'égard de l'Autriche..... 236
La Hollande..... *ibid.*
Le duc de Savoie..... *ibid.*
Le duc d'Orléans, ennemi secret de l'Autriche..... 237
Le roi Georges uni avec l'empereur..... 238
Offre de la médiation de l'Angleterre et de la France entre l'Autriche et l'Espagne..... 239
L'Angleterre sans intérêts contraires à ceux de l'Au-

triche. . . . . Page 240
L'argent manquait aux vues d'Albéroni. 241
Le roi d'Angleterre envoie Stanhope à Albéroni. . . . . *ibid.*
Dispositions personnelles du roi et de la reine d'Espagne. 242
Négociations entre Albéroni et Stanhope. 243
Fausses notions d'Albéroni. 244
1718. . . . . *ibid.*
Attitude que prend l'Angleterre. . . . . *ibid.*
Albéroni s'adresse au duc de Saint-Aignan. 245
Prétentions exagérées d'Albéroni. 246
Plan de guerre d'Albéroni. 247
Albéroni n'obtient rien de la Hollande. 248
Il se réduit à proposer d'attaquer le Milanais. 249
Les ministres de Sicile et d'Espagne agissent de concert à Paris. . . . . *ibid.*
Le conseil de régence presque entier contre l'Autriche. 250
Le régent se décide pour le système conciliateur. 251
Sur quel point roulait la négociation à Londres. . . . . *ibid.*
Inquiétude et opiniâtreté d'Albéroni. 252
Situation intérieure de l'Espagne. 253
Dispositions du pape Clément XI. 254
Ses rapports avec Albéroni. 255
Plaintes d'Albéroni. . . . . *ibid.*
Rupture entre l'Espagne et le pape. 256
Le marquis de Nancré envoyé par le régent à Albéroni. 257
Déclarations formelles du roi de Sicile. 259
Les puissances médiatrices exagèrent le droit de médiation. . . . . *ibid.*
Nouvelles intrigues d'Albéroni. 260
Il écrit au roi de Sicile. 261
Ce prince est trompé par Albéroni. 263
Calculs politiques de l'empereur. 265
Communication du roi d'Angleterre. 266
Intérêt de la cour de Vienne. 267

Prétentions du duc de Savoie.....PAGE 268
Illusions d'Albéroni détruites..... 269
Le marquis de Leyde débarque en Sicile..... 270
L'ambassadeur d'Espagne arrêté à Turin..... *ibid.*
Tout est convenu à Londres..... 272
Bases du traité..... *ibid.*
Conduite inexplicable d'Albéroni..... 273
Déclaration sur la destination de la flotte anglaise..... *ibid.*
Conjectures d'Albéroni..... 274
Ses espérances..... 275
Signature du traité de Londres. Destruction de la flotte espagnole..... *ibid.*
Arrogance d'Albéroni..... 276
Stanhope part de Madrid..... *ibid.*
Ce qu'eût demandé la situation de l'Espagne..... 277
Pourquoi Albéroni ne réussit nulle part..... *ibid.*
Insuffisance des forces de l'Espagne..... 280
La caisse de Law ouverte aux cours de Londres et de Vienne..... *ibid.*
Vrai motif du régent..... 281
Irrésolution du duc d'Orléans..... 282
Discours éloquent de Saint-Simon..... *ibid.*
Manifeste de la France, ouvrage de Fontenelle..... 285
La guerre contre l'Espagne fait murmurer à Paris..... *ibid.*
Philippe V marche en personne contre Berwick..... 286
Esprit de l'armée française..... 287
Situation désespérée de l'Espagne..... *ibid.*
Albéroni est chassé..... 288
Ce que devint Albéroni..... 289
Il avait enlevé le testament de Charles II..... 290
Ce qu'il eût pu faire s'il eût été archevêque de Séville. 291
Jugement sur Albéroni..... *ibid.*
Successeurs d'Albéroni..... 293
L'Espagne accède au traité de Londres. 1720..... *ibid.*
Combien cette courte guerre fut nuisible à l'Espagne.. *ibid*

Hypothèse audacieuse de Saint-Simon.....PAGE 295
CHAPITRE VII. Affaires intérieures sous la régence..... 297
Sur les régences en général..... *ibid.*
Prétentions des princes contre les bâtards..... 298
Intervention de la noblesse dans ce procès..... 299
Embarras du régent..... *ibid.*
Insistance des princes..... 301
Quel tribunal devait juger cette cause..... 302
Saint Simon avait proposé au régent les états-généraux. 303
Il voulait la banqueroute..... 304
Motifs de Saint-Simon pour la convocation des états... 306
Considérations politiques qui appuyaient cet avis..... 307
Comment Saint-Simon voulait qu'on dirigeât les états. 308
Où se serait tenue l'assemblée des états..... 310
Pourquoi Saint-Simon change d'avis..... 312
Plaidoyer de Saint-Simon en sens contraire..... *ibid.*
Principe des opinions politiques de Saint-Simon..... 317
Le régent craint les états-généraux..... *ibid.*
On s'oppose à la nomination des commissaires pour instruire le procès des princes et des bâtards..... *ibid.*
Requête des princes légitimés..... 318
Le conseil de régence juge le procès..... 319
Mécontentement de toutes les parties..... *ibid.*
Intrigue du duc et de la duchesse du Maine..... 320
Alarmes du parlement, excitées par les opérations de Law..... 321
Édit de 1718 sur les monnaies..... *ibid.*
Remontrances du parlement..... 322
Réponse du régent..... 323
Arrêt contre l'édit..... *ibid.*
Nouvelles remontrances..... 324
D'Argenson se venge du parlement..... *ibid.*
Défaut des remontrances en général..... *ibid.*
Troisième remontrance..... 325

Arrêt du parlement qui circonscrit les opérations de la banque.....PAGE 325
Perquisitions secrètes du parlement..... 326
Lit de justice résolu..... *ibid.*
Son double objet..... 327
Embarras du régent entre le duc du Maine et le duc de Bourbon..... *ibid.*
Le duc de Bourbon fait agir Saint-Simon..... 329
Conduite de Saint-Simon dans cette circonstance..... 330
Discussion entre le duc de Bourbon et Saint-Simon.... 331
Moyen terme que Saint-Simon propose pour la place de surintendant de l'éducation du roi..... 334
Saint-Simon essaie de faire prévaloir entièrement le système des pairs contre les bâtards..... 335
Efforts de l'éloquence de Saint-Simon..... 336
Réponse du duc de Bourbon..... 338
Nouvelles instances de Saint-Simon..... *ibid.*
Saint-Simon arrache du duc de Bourbon le consentement à ce qu'il veut..... 340
On décide au conseil de régence de casser les arrêts... 342
Vives alarmes du maréchal de Villeroi et du duc du Maine..... 343
Précautions que prend le régent..... *ibid.*
Mesures immédiates..... 345
26 août 1719, jour du lit de justice..... *ibid.*
Ses préparatifs..... *ibid.*
Récit de Saint-Simon..... 346
Les princes légitimés se retirent..... 347
Tableau de l'assemblée par Saint-Simon..... 348
Le régent expose le motif du lit de justice..... 349
Décision à l'unanimité..... 350
Le régent reprend la parole..... *ibid.*
Effet de la séance peint par Saint-Simon..... 351
Le régent propose d'excepter le comte de Toulouse... 352
Discours de monsieur le duc..... 354

Sa demande est appuyée par le régent.....PAGE 354
Incident. Avis que reçoit le régent..... 355
Ce qui se passait au parlement..... ....*ibid.*
Il se rend aux Tuileries..... 356
Le duc d'Orléans amène le roi au lit de justice.....*ibid.*
Nouvelle esquisse de Saint-Simon.....*ibid.*
Discours du garde-des sceaux..... 357
Personne ne résiste..... 358
Expression naïve de la joie de Saint-Simon.....*ibid.*
Contenance du jeune roi..... 359
Lâcheté du parlement et du maréchal de Villeroi. Mollesse de Villars..... 360
Insouciance du peuple..... 361
Désespoir de madame la duchesse d'Orléans.....*ibid.*
Ses emportements..... 362
Colère de la duchesse du Maine.....*ibid.*
Embarras du duc d'Orléans..... 363
Conspiration avec l'Espagne..... 364
Disposition du parlement.....*ibid.*
Les molinistes en faveur..... 366
Les états de Bretagne réclament leurs priviléges..... 367
Cellamare et Giudice..... 368
Peu d'influence des princes..... 369
Portocarrero..... 370
Une fille publique découvre le complot..... 371
Opinion de Saint-Simon..... 372
Négligence inouie du régent.....*ibid.*
Son silence..... 373
Politique de Dubois.....*ibid.*
Le duc de Cellamare redemande ses dépêches au ministre de la guerre..... 374
Conduite du régent dans cette circonstance..... 375
10 septembre. Autres arrestations..... 376
Demande du parlement..... 377
Première audience diplomatique après cet événement..*ibid*

Cellamare est conduit à la frontière.....PAGE 378
Continuation de l'arrestation..... *ibid.*
Confidence du régent au duc de Bourbon..... *ibid.*
Projet d'arrestation du duc et de la duchesse du Maine. 379
Motif présumé du retard apporté à cette mesure..... 380
Le duc du Maine est conduit à Dourlens, et la duchesse à Dijon..... 381
Autres exils et arrestations..... 382
Démarche du comte de Toulouse..... *ibid.*
Le duc du Maine n'a plus de parti..... 383
Interrogatoires des prisonniers..... *ibid.*
Politique de Dubois..... 385
Avis de Saint-Simon..... *ibid.*
Il produit peu d'effet sur le régent..... 387
Translation de la duchesse du Maine à Châlons..... *ibid.*
Mort de madame de Maintenon..... *ibid.*
Aveux de la duchesse du Maine..... 389
Elle compromet ses amis..... *ibid.*
Motifs de ces aveux..... 390
Lâcheté du duc du Maine..... *ibid.*
Le duc et la duchesse du Maine sont rappelés; ils feignent d'être irréconciliables..... 393
1720..... 394
Ils se réunissent au bout de six mois par l'entremise de la princesse de Condé..... *ibid.*
Sort des Bretons..... *ibid.*
Le 26 mars. Quelques-uns punis de mort, d'autres exilés..... 395
Le régent accorde une amnistie..... *ibid.*
Ressentiment de Laval..... 396
Anecdote sur le président de Mesmes..... *ibid.*
Conjectures sur les bruits qui coururent alors..... 399
Raisons probables de l'indulgence de Dubois..... 401
Sa politique..... 402
Exécution du comte d'Horn..... 404

Fermeté du régent..... PAGE 406
Murmures de Saint-Simon..... 407
Le régent veut contenir le parlement dans les bornes de son autorité légitime..... 409
Law et la noblesse excitent le prince à ne laisser au parlement que les fonctions de juge..... 410
Résolution du duc d'Orléans..... 411
Faveur des billets de banque..... *ibid.*
Représentations de Saint-Simon..... 412
Réduction des rentes..... 413
Fin du système..... 414
Les sceaux redemandés à M. d'Argenson..... *ibid*
D'Aguesseau rappelé, ramené par Law; et à quelles conditions..... *ibid.*
La compagnie d'Occident chargée de rembourser six cent millions de billets sous le nom de compagnie des Indes..... 415
Le parlement refuse d'enregistrer cet édit..... *ibid.*
Émeute au Palais-Royal..... 416
Exil du parlement..... *ibid.*
Rappel du parlement, et à quel prix..... 417
Source du jansénisme..... 418
Les jésuites..... *ibid.*
Port-Royal. Angélique Arnauld..... *ibid.*
La société porte ombrage aux jésuites..... 419
L'abbé de Saint-Cyran..... *ibid.*
Disputes théologiques..... 421
Molina..... 422
Jansénius..... *ibid.*
Soumission d'Arnauld et de ses amis..... 423
Le cardinal de Mazarin favorise les jésuites. Ses motifs..... 424
Animosité des jésuites contre Jansénius..... 425
Arnauld déclare n'avoir point trouvé les cinq propositions dans le livre de Jansénius..... 426

Triomphe des jésuites. Guérison de la nièce de Pascal.....PAGE 427
Les Provinciales..... *ibid.*
Apologie de la morale des jésuites..... 428
Le formulaire..... *ibid.*
En 1656..... 429
Alexandre VII. Décret du saint-siége..... *ibid.*
1660..... *ibid.*
On exige la signature du formulaire..... *ibid.*
Mort de Mazarin..... 430
Opinion de Louis XIV sur les affaires du temps..... *ibid.*
Pavillon, évêque d'Aleth..... 431
Les religieuses de Port-Royal..... 432
Port-Royal-des-Champs..... 433
La Sorbonne s'explique enfin sur les bornes de l'autorité du saint-siége..... 434
Profession de foi des jésuites..... *ibid.*
Le roi ordonne la signature du formulaire sans distinction. 435
Refus des jansénistes..... *ibid.*
Les religieuses de Port-Royal font la même réponse... 436
Courroux de l'archevêque de Paris; il fait enlever douze religieuses..... *ibid.*
Elles appellent de la conduite de l'archevêque..... 438
L'archevêque fait sortir les novices, et change le directeur de Port-Royal..... 439
Les sacrements sont interdits aux religieuses de Port-Royal-des-Champs..... *ibid.*
On demande au pape un nouveau formulaire..... 440
Il le donne..... 441
Arnauld se retire à Bruxelles..... *ibid.*
Paix de Clément IX..... 442
Nouvelles discussions. Les religieuses de Port-Royal refusent de signer la bulle *Veniam Domini* sans restriction..... *ibid.*
Le cardinal de Noailles les exhorte inutilement et leur

ôte les sacrements. . . . . Page 444
Port-Royal-des-Champs détruit. . . . . *ibid.*
M. d'Argenson est chargé d'exécuter cet ordre. 445
Le jansénisme survivant aux persécutions. 446
Maxime pratique des jésuites. 447
Reproches faits aux missionnaires de la Chine. . . . . *ibid.*
Ressources des jésuites et sur-tout de le Tellier. 448
1675. . . . . *ibid.*
Le père Quesnel. . . . . *ibid.*
1671. 449
1695. . . . . *ibid.*
1696. 450
Attaque combinée des jésuites. . . . . *ibid.*
Leur parti. . . . . *ibid.*
Madame de Maintenon les protége. 452
Rapports entre madame de Maintenon et le Tellier. . . 453
Torci, Voisin. 454
Pontchartrain et son fils. . . . . *ibid.*
D'Argenson. . . . . *ibid.*
Plan de le Tellier. . . . . *ibid.*
Politique générale des jésuites. 455
Lettre de le Tellier au pape, concernant le livre du P. Quesnel. 460
Examen de ce livre par une congrégation de cardinaux. *ibid.*
Rédaction de la bulle *Unigenitus*. 461
Le Tellier attire dans son parti le cardinal de Rohan. . . 462
La bulle est imprimée et affichée dans Rome. 465
Plaintes des cardinaux; mécontentement et regrets inutiles du pape. 466
La bulle est envoyée en France. 467
Elle y excite un soulèvement général. . . . . *ibid.*
Les menaces, l'intrigue font accepter la bulle à quarante évêques. 468
On veut pousser à bout le cardinal de Noailles et les jansénistes. 469

Mademoiselle de la Chausseraye empêche Louis XIV de sacrifier le cardinal de Noailles aux jésuites.. PAGE 470
Le nombre des opposants à la constitution augmente. Projet d'un concile national..... 473
Amelot est envoyé à Rome. Son entrevue avec le pape. 474
Clement XI refuse toute explication de la bulle..... 475
On emploie toutes sortes de moyens pour faire accepter la bulle..... 476
Cette affaire empoisonne les derniers jours de Louis XIV. *ibid.*
Manière dont le duc d'Orléans envisage l'affaire du jansénisme..... 477
1719..... *ibid.*
Les jésuites ont recours à l'abbé Dubois..... 479
Caractère et ambition de Dubois..... *ibid.*
L'archevêché de Cambrai devient vacant..... 481
Dubois le demande et l'obtient..... *ibid.*
Il est sacré archevêque par le cardinal de Rohan..... 482
Dubois veut être cardinal..... 483
Par ses soins le confessionnal du roi est rendu aux jésuites..... *ibid.*
Le régent se décide à soutenir les molinistes..... 484
Après une longue résistance, le parlement enregistre la bulle le 4 décembre 1720..... *ibid.*
Les molinistes favorisent Dubois..... 485
Le cardinal de Rohan se fait son solliciteur avec l'abbé de Tencin et l'ex-jésuite Laffiteau..... *ibid.*
Élection du pape Innocent XIII..... 487
Dubois fait cardinal..... *ibid.*
Mort d'Innocent XIII..... 488
Dubois veut être premier ministre. Il trouve un grand obstacle dans le duc de Villeroi..... *ibid.*
Le régent et le cardinal Dubois travaillent à perdre Villeroi..... 489
Stratagême imaginé en faveur de Dubois par la sœur de Tencin..... 491

Entrevue de Dubois et de Villeroi. . . . . Page 493
Villeroi s'emporte et accable Dubois de mépris et d'injures. 494
Dubois se plaint au régent. 495
La perte de Villeroi est résolue. 496
Une querelle est suscitée à dessein entre le régent et le gouverneur. 497
Le gouverneur veut justifier sa conduite, et va voir le régent, qui le fait arrêter. 499
Le régent annonce lui-même cette nouvelle au roi. . . . 501
Désespoir du roi. Fleuri lui est rendu. 502
Comment le régent accueille Fleuri à son retour. 503
Conduite de Fleuri. . . . . *ibid.*
Fureur de Villeroi. 504
Villeroi est envoyé à Lyon. 506
Élévation successive de Dubois. 508
Le régent veut nommer Dubois premier ministre; Saint-Simon l'en détourne. 509
Faiblesse du régent. 512
Remarque de Saint-Simon sur le danger de nommer un premier ministre. 514
Dubois est nommé premier ministre. 520
Sacre de Louis XV. . . . . *ibid.*
Mort de Dubois. 521
Caractère ombrageux de Dubois. 522
Générosité du régent. 526
Mort du duc d'Orléans. 527
CHAPITRE VIII. Événements particuliers sous la régence. 531
Section première. Voyage du czar. . . . . *ibid.*
Le czar quitte la Russie. Motif de son départ. 532
Il apprend en Hollande la science de la navigation. 533
Envoi de jeunes Russes à Livourne et en Hollande. . . . 534
Manière dont le czar s'instruisit dans les sciences. 535
Soins qu'il donne à sa marine. 536

Des troubles s'élèvent dans ses États..... PAGE 539
Désir qu'il eut de venir à Paris sous le règne de Louis XIV. *ibid.*
Il y arrive en 1717, sous la régence..... 540
Froideur du régent..... 541
Le czar visite tous les établissements publics..... *ibid.*
Il va à Versailles et à Saint-Cyr..... 543
Visite que lui fait le régent..... 544
Le jeune roi va voir le czar..... *ibid.*
Départ du czar..... 545
Il laisse en France une grande réputation..... *ibid.*
Simplicité des vêtements du czar..... 547
Son intempérance..... *ibid.*
Mécontentement que lui cause son fils..... 549
Section IIe. Peste de Marseille..... 550
Origine de la peste de Marseille..... 551
Elle est apportée par un vaisseau venant de Syrie..... 553
Ignorance du médecin en chef..... 554
Imprudence des intendants de santé..... *ibid.*
La peste se déclare dans la ville..... 556
Funeste sécurité des magistrats..... 557
Fuite des habitants..... 558
Détresse de la ville; il est défendu d'en sortir..... 559
Difficultés qu'éprouvent les inhumations..... 561
Établissement d'un hôpital de peste..... 562
Arrivée à Marseille de deux médecins de Montpellier, envoyés par le régent..... 563
Ravage qu'exerce la maladie..... 564
Situation déplorable de la ville..... *ibid.*
La ville se trouve réduite à la disette. C'est en vain qu'elle invoque le régent..... 566
Impossibilité où l'on est d'enterrer les cadavres..... 567
On envoie des forçats pour être employés aux inhumations. Ils périssent tous..... 568
La terreur est à son comble. Plusieurs habitants désespérés se donnent la mort..... 569

Envoi de nouveaux forçats.....PAGE 571
Abandon où on laisse les pestiférés..... *ibid.*
Élévation de tentes hors de la ville..... 572
Les rues sont obstruées par les cadavres..... 573
Les échevins obtiennent de nouveaux forçats..... *ibid.*
Acte de religion des échevins..... 574
Nomination du chef d'escadre Langeron au commandement de Marseille..... 575
Courage du chevalier Rose..... 576
Estelle, un des échevins, se signale par son intrépidité. 577
Conduite des médecins de Montpellier..... *ibid.*
Arrivée de nouveaux médecins de Paris..... 578
La famine se déclare..... 579
La contagion commence à se ralentir..... *ibid.*
Piété courageuse de l'évêque..... 580
Secours tardifs accordés par la régence..... 581
Fin de la maladie..... 582

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

BINDING SECT. MAY 24 1968

PQ
2005
A1
1818
t.18

[redacted]s

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PQ
2005
A1
1818
t.18

Marmontel, Jean Francois
Oeuvres completes